
3 1761 06636593 3

HISTOIRE

DU DÉVELOPPEMENT

DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE.

HISTOIRE

DU DÉVELOPPEMENT

DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE,

DEPUIS L'ABOLITION DU CULTE CATHOLIQUE JUSQU'A LA PAIX DE HAGUENAU
(1529-1604);

PAR

LE VICOMTE M. TH. DE BUSSIERRE.

STRASBOURG,

TYPOGRAPHIE DE LOUIS-FRANÇOIS LE ROUX.

1858.

AVANT-PROPOS.

Dans un ouvrage récemment publié nous avons raconté l'histoire de l'établissement du nouvel Évangile en Alsace, et nous nous sommes arrêté au moment où une réunion d'artisans, convoquée par le sénat de Strasbourg, venait de décréter l'abolition complète du culte catholique dans la ville et dans ses dépendances.

La réforme y était un fait accompli en 1529. — Nous avons cherché à caractériser ses principes, ses tendances, son culte, ses doctrines, les causes qui avaient préparé son triomphe, les mesures par lesquelles elle inaugura son règne, et les désordres qui signalèrent ses débuts.

Toutefois nous estimons n'avoir rempli que la moitié de notre tâche. Nous devons faire connaître aussi l'usage que la Réforme a fait de sa victoire : il faut que nous montrions ce que les fidèles sont devenus, dirigés par elle, et que nous considérions son développement doctrinal. C'est ce que nous comptons faire dans le livre que nous commençons aujourd'hui.

Un intérêt historique général se rattache aux questions que nous allons traiter, car, à partir de l'année 1529, l'Alsace, Strasbourg surtout, ne sont restées étrangères à aucune des querelles et des ligues des différentes sectes protestantes, à aucun de leurs démêlés et de leurs traités avec l'empereur et l'Empire, à aucune de leurs guerres. En un mot, elles ont joué un rôle important dans l'histoire générale de la Réformation.

Le travail que nous entreprenons est le complément nécessaire de celui que nous venons d'achever. Les sources auxquelles nous avons puisé les détails qu'on va lire, sont celles qui nous ont servi déjà pour notre précédent écrit. Nous pouvons donc entrer en matière sans autre préambule.



HISTOIRE

DU

DÉVELOPPEMENT DU PROTESTANTISME

A STRASBOURG ET EN ALSACE,

DEPUIS L'ABOLITION DU CULTE CATHOLIQUE JUSQU'A LA PAIX DE HAGUENAU (1529-1604).

PREMIÈRE PARTIE.

DEPUIS L'ABOLITION DE LA MESSE JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE L'INTÉRIM (1529-1549).

CHAPITRE Ier.

Diète de Spire de 1529.

Les échevins de Strasbourg, convoqués par le Sénat, avaient décidé, le 20 février 1529, que la Messe ne serait plus célébrée à l'avenir dans la ville. Depuis longtemps le Saint-Sacrifice n'avait été offert qu'une seule fois par jour dans chacune des églises des quatre chapitres, savoir : à la Cathédrale, à Saint-Thomas et aux deux Saint-Pierre. Les sénateurs et les artisans, excités par leurs prédicants, et trouvant que c'était trop de laisser aux catholiques ce dernier débris de leur culte, venaient de priver absolument de la liberté de conscience ceux de leurs concitoyens qui voulaient rester fidèles à la foi de leurs ancêtres.

On s'était empressé de notifier à l'évêque Guillaume de Honstein la décision des échevins, et de la publier également dans les lieux dépendants de Strasbourg.

Guillaume de Honstein répondit au sénat en peu de mots. « J'ai été pénétré — dit-il dans sa lettre — de la plus profonde douleur à la nouvelle de la déplorable résolution prise par les échevins, » — puis il ajoute : « Je me vois forcé de m'y soumettre maintenant ; « mais je saurai remplir les devoirs de ma charge. »

Strasbourg, en interdisant la célébration du culte catholique dans l'enceinte de ses murs, estimait s'être conformée au décret de la diète de Spire de 1526, et s'être comportée, en matière de religion, *de manière à pouvoir en répondre à Dieu et à César*.

Trois années s'étaient écoulées depuis cette assemblée ; les États de l'Empire n'avaient pas été réunis durant cet intervalle ; la nouvelle doctrine s'était propagée ; la prétendue église réformée fonctionnait, en bien des parties de l'Allemagne, à l'abri de la protection que lui accordaient les princes et les magistrats urbains.

Cependant Charles V, qui se trouvait en Espagne, venait d'adresser aux États une lettre qui les convoquait à Spire, le 3 février 1529. L'empereur avait désigné pour le représenter à l'assemblée[1] son frère Ferdinand, roi de Bohême et de Hongrie, le vice-chancelier Balthasar de Merkel, les ducs Frédéric et Guillaume de Bavière, Bernard, évêque de Trente, et enfin Eric, duc de Brunswick et de Lunebourg.[2] Ces plénipotentiaires devaient soumettre à la diète des propositions relatives : — à la guerre contre les Turcs, — aux désordres religieux qui agitaient l'Allemagne, et — au maintien du Conseil de régence et de la Chambre impériale. En outre, ils étaient autorisés à traiter de tout ce qui toucherait aux intérêts de l'Empire ; et, suivant l'ancienne coutume, les décisions devaient être prises à la majorité des voix.

La diète ne se réunit pas au jour fixé par l'Empereur. L'ouverture en fut remise d'abord au 21 février, ensuite au 15 mars. On

[1] Les pleins pouvoirs et les instructions qu'il donna à cet effet sont datés de Valladolid, du 1er août 1528.

[2] Ce dernier ne parut pas à la diète.

donna à tous les États l'ordre formel de ne pas manquer à l'assemblée, et le roi Ferdinand, craignant que l'électeur de Saxe ne se dispensât d'y paraître, et que les autres princes partisans de la Réforme ne suivissent son exemple, chargea un des seigneurs de sa cour [1] d'aller représenter à Frédéric que, dans les circonstances actuelles, il importait qu'il ne s'abstînt sous aucun prétexte de se rendre à une réunion où les intérêts les plus graves devaient être discutés.

L'électeur de Saxe fit en effet son entrée à Spire le 13 mars; il y trouva déjà un grand nombre de princes, d'évêques et de députés des villes. Strasbourg y avait envoyé le célèbre Jacques Sturm de Sturmeck, et Mathis Pfarrer.

Le roi de Bohême était arrivé huit jours auparavant (5 mars), accompagné de trois cents cavaliers. La suite d'hommes d'armes des ducs de Bavière était également nombreuse, et les électeurs de Mayence et de Trèves avaient aussi un corps de troupes avec eux. Il paraît que Frédéric de Saxe fut étonné de cet appareil guerrier; il en rendit compte à son fils et ajouta : « Quant à moi, me fiant à « la paix publique, je suis venu sans cuirasses. »

Deux partis religieux se dessinaient nettement à Spire et frayaient peu ensemble. L'attitude prise par l'électeur palatin, que l'on avait cru porté pour la Réforme, causa de la surprise. Il défendit aux personnes de sa suite d'assister au prêche dans la maison de l'électeur Frédéric, et le comte Albert de Mansfeld disait, en parlant de lui : « Le Palatinat ne connaît plus les Saxons *(Pfaltz kennet « keinen Sachsen mehr).* »

La séance d'ouverture de la diète eut lieu le 15 mars, ainsi que l'on en était convenu. Les commissaires impériaux présentèrent aux États les propositions de Charles-Quint.[2]

Quant au premier point, — c'est-à-dire à la nécessité de pousser la guerre contre les Turcs, — l'empereur signalait le progrès des

[1] Ferdinand chargea de ce message le comte Hoyer de Mansfeld, mais celui-ci, empêché de terminer le voyage, se fit remplacer par le comte Philippe d'Eberstein, qui arriva le 19 février à Weimar.

[2] Voir ci-dessus.

ennemis du nom chrétien comme un châtiment infligé de Dieu à l'occasion des envahissements de l'hérésie. Des plaintes amères furent articulées contre la France qui favorisait ouvertement les sectateurs de Mahomet et qui menaçait même de les soutenir par la force des armes.[1]

L'empereur se prononçait d'une manière sévère touchant les désordres religieux qui agitaient l'Allemagne. — Pour entrer en matière, il déplorait « *qu'un semblable scandale, déjà si fécond en* « *désastreuses conséquences,* » se fût passé sous son règne; il rappelait que les circonstances n'avaient pas permis, jusqu'au moment présent, de réunir le concile depuis longtemps attendu et espéré, et il promettait de ne rien négliger pour arriver à sa prompte convocation.

Après ce préambule, Charles-Quint formulait nettement sa volonté; il demandait :

« Que jusqu'à la tenue du concile en question, ceux qui abuseraient de leur autorité et de leur pouvoir pour travailler à la propagation de l'hérésie et pour l'imposer aux fidèles, fussent considérés comme ayant manqué à leurs devoirs envers l'empereur et l'Empire, et déchus de leurs droits, priviléges, franchises, etc.; — et qu'en outre on leur appliquât les décrets qui avaient été rendus précédemment dans ce but;

« Que ceux qui refuseraient d'obéir à ses ordres fussent mis au ban de l'Empire;

» Que tout individu troublé dans le libre exercice de la vraie religion eût le droit de réclamer aide et assistance de la part des États voisins;

« Que l'article du recès de la diète de Spire, stipulant *qu'en affaires religieuses chacun se comporterait de façon à pouvoir en répondre à Dieu et à César,* et dont on avait fait un si étrange et si déplorable abus, fût déclaré cassé et supprimé;

« Et qu'enfin les dispositions du présent mandat fussent considérées comme lois de l'Empire. »

[1] La France soutenait le Croissant, comme elle soutint plus tard l'hérésie, sous prétexte qu'il fallait abaisser la maison d'Autriche.

On comprend l'effet que ces propositions produisirent sur les États qui prenaient le nom d'*Évangéliques*. — Les lettres que les envoyés de Strasbourg adressèrent à leurs commettants en donnent la mesure; elles existent encore.[1] «Le Christ est de nouveau aux «mains de Caïphe et de Pilate *(Christus est denuo in manibus «Caïphæ et Pilati)*» écrivait Sturm; il n'y a plus d'espoir de s'arranger à l'amiable; — et il sentait augmenter son découragement, en voyant l'influence prépondérante exercée dans les conseils par le docteur Jean Faber, ennemi déclaré de la prétendue Réforme, et la majorité assurée à la diète, aux ecclésiastiques et à leurs adhérents.

Mathis Pfarrer, le collègue de Sturm, remerciait Dieu dans sa lettre[2] de ce que l'abolition de la Messe eût été accomplie à Strasbourg, parce qu'à la façon dont allaient les choses, il n'était pas probable que plus tard on eût pu arriver encore à un résultat aussi saint et aussi glorieux. «D'autres villes pieuses voudraient suivre «notre exemple, — ajoutait-il, — mais comment feront-elles dans «les circonstances présentes? il faut beaucoup prier le Seigneur «afin qu'il les fasse sortir aussi de la captivité de Babylone.»

Les deux envoyés Strasbourgeois se plaignaient en outre dans leurs épîtres de la grande précipitation avec laquelle on entamait la discussion, tandis que plusieurs personnages très-importants, et en particulier le landgrave de Hesse, n'étaient pas encore arrivés. «L'électeur de Saxe est maintenant seul notre appui, — disaient-ils, «— il se conduit d'une manière digne d'éloges, car il fait prêcher «tous les jours par son théologien Agricola, et chacun sait qu'il «n'observe pas le Carême et qu'on mange publiquement de la viande «à sa table, mais il n'a pas assez d'activité pour inspirer l'esprit «de résistance à son parti.»

Mélanchthon qui était présent, se tenait à l'écart, et son arrivée n'avait pas produit à Spire l'effet qu'on en avait espéré.

Les députés firent copier les propositions impériales le 16 mars, et dans la séance du 17 les électeurs et les princes demandèrent

[1] Jung, *Beitræge zu der Geschichte der Reformation. Der Reichstag zu Speyer* 1529 (Pièces justificatives, n° IV, XI).

[2] *Ibid.* n° III.

que les délibérations demeurassent suspendues pendant un ou deux jours pour donner aux membres de leur ordre qui manquaient encore, le temps de venir; les représentants des villes sollicitèrent, de leur côté, la formation d'une commission chargée d'examiner les articles sur lesquels on devait délibérer. — Les deux demandes furent agréées.[1]

On procéda le 18 au choix de la commission; elle se composait : des électeurs de Trèves et de Saxe, — des conseillers des autres électeurs, — de dix princes, dont cinq ecclésiastiques et cinq laïques[2], et de deux députés des villes, savoir : Jacques Sturm pour Strasbourg, et Tetzel pour Nüremberg.

En cette même journée le landgrave de Hesse arriva à Spire avec deux cents cavaliers et une suite très-nombreuse; il fit une magnifique entrée.

La commission commença ses travaux et les poursuivit avec activité, dans un sens peu favorable aux amis de la nouveauté. — Le savant Faber exerçait, nous le répétons, une grande influence sur les délibérations; son esprit ferme et lucide avait pénétré les conséquences inévitables de la Réforme au point de vue politique tout aussi bien qu'au point de vue religieux; il les exposa à la réunion; les princes, effrayés par le tableau qu'il leur présenta, inclinaient pour l'acceptation des propositions impériales. Les députés des villes seuls ne cessaient de répéter qu'il en résulterait un grand mécontentement, et que leurs instructions leur enjoignaient d'insister pour le maintien du recès de la diète de Spire de 1526. Mathis Pfarrer, qui rendit compte au sénat de Strasbourg de ce qui se passait, dit dans sa lettre[3] : « Nos adversaires ne veulent ni « paix ni union (c'est-à-dire, ils ne veulent ni donner la main au « triomphe de l'hérésie, ni lui livrer le catholicisme pieds et poings

[1] *Ibid.* n° V.

[2] A savoir : l'archevêque de Salzbourg, l'évêque d'Augsbourg, le Chancelier de Würzbourg, Jean Faber pour l'évêque de Constance et l'abbé de Weinsberg. — Le duc Louis de Bavière, le margrave Philippe de Bade, le docteur Eck pour le duc Guillaume de Bavière, le sieur de Baumbach pour le duc Henri de Brunswick, le comte de Solms.

[3] *Ibid.* n° VII, datée du 21 mars 1529.

« liés), ce qu'ils veulent, c'est la guerre et la continuation de leur « luxe, de leurs cérémonies, de leurs abus. Aussi cette diète ne « nous cause que de l'ennui, du mécontentement et de la tristesse ; « mais j'espère que Dieu n'abandonnera pas ceux qui veulent être « à lui. Nous nous consolons en allant au prêche chez l'électeur de « Saxe et chez le landgrave de Hesse. »

Le 24 mars, la commission, suffisamment éclairée, rédigea une note destinée à être soumise aux États. Cette note proposait, pour arranger provisoirement les affaires de religion, l'admission des points suivants :

« Tout ce qui est relatif à la religion sera réglé définitivement par un concile, et si ledit concile n'est pas réuni avant deux années révolues, on y suppléera par une assemblée générale de tous les États de l'Empire ;

« Les États qui ont observé jusqu'au moment présent l'édit de l'empereur, continueront à s'y soumettre ; ceux qui ont déjà fait des innovations et qui ne pourraient les abandonner sans donner occasion à des désordres, n'iront pas plus loin, et n'introduiront pas d'autres changements ;

« On ne se permettra plus d'attaquer l'enseignement de l'Église relatif à l'Eucharistie ;

« On n'abolira point la Messe, et dans les lieux où la nouvelle doctrine est reçue, on n'empêchera pas ceux qui voudront assister au Saint-Sacrifice de l'entendre ;

« On ne tolèrera nulle part les anabaptistes ; tous les écrits et sermons seront soumis à la censure avant d'être livrés à la publicité ;

« On punira sévèrement les confiscations de biens et de revenus. »

Ce dernier article avait été ajouté pour protéger les évêques, les chapitres et les ordres religieux, dont les rentes avaient été mises sous séquestre en différentes localités.

Plusieurs des membres de la commission, en particulier les représentants de Strasbourg et de Nüremberg, protestèrent contre ces conclusions ; mais la majorité se prononça en leur faveur.

Il était à prévoir que l'assemblée générale des États les adopterait également, lorsque le moment de les lui soumettre arriverait.

Les partisans de la nouveauté ne pouvaient guère compter que sur les bons offices de la Saxe et de la Hesse; d'ailleurs, malgré le puissant intérêt qu'ils avaient à se mettre d'accord, l'action dissolvante de l'hérésie les empêchait de s'entendre; la diversité d'opinions sur les dogmes eucharistiques faisait naître parmi eux des défiances, de l'aigreur et de l'hostilité. Sturm s'en plaignit vivement dans une lettre adressée à Strasbourg le 24 mars 1529, et il ajouta que leurs adversaires fomentaient et entretenaient ces désordres dans l'espoir de venir plus facilement à bout des *évangéliques,* après avoir semé la zizanie parmi eux. « On tâche, dit-il, de nous brouiller « avec la Saxe, la Hesse et Nüremberg, à l'occasion du Sacrement et « de la Messe, *ut oppressa una post facilius opprimatur et altera.*»

La diète avait interrompu ses séances pendant les fêtes de Pâques; elles les reprit régulièrement le 29 mars, mais elle s'occupa d'abord de la guerre contre les Turcs.

Jacques Sturm profita de ces délais pour tâcher de former un parti disposé à combattre les propositions de la commission touchant la question religieuse. Il eut à cet effet des entrevues avec plusieurs princes, avec les députés des villes surtout, dont la majorité se décida à insister pour le maintien du recès de la diète de Spire de 1526.

Tout en négociant dans ce sens, Sturm et son collègue engageaient vivement le sénat de Strasbourg : à veiller avec une attention extrême à l'exécution des édits impériaux qui enjoignaient aux autorités locales allemandes d'empêcher, dans l'étendue de leurs juridictions, les enrôlements au profit de la France, et à prendre les mesures que pouvaient exiger la situation topographique de la ville, placée à la frontière des deux puissances rivales. « Dans les conjonctures présentes, écrivit Sturm, il faut éviter de donner aucun nouveau sujet de plainte contre une cité dont l'ardeur pour la Réforme a déjà excité le courroux de l'empereur et du roi de Bohême.»

Le Magistrat[1] suivit le conseil de ses envoyés; le 31 mars il publia un décret à ce sujet.

[1] Le corps des magistrats urbains était nommé le *Magistrat.*

Ce fut le 3 avril[1] que la commission soumit aux États réunis son projet de réponse aux propositions impériales relatives aux affaires de religion. Dans l'après-midi de la même journée, le roi Ferdinand fit venir chez lui les envoyés de quelques-unes des villes de l'Empire, et leur parla longuement de la nécessité d'admettre les conclusions de la commission et de prévenir ainsi de déplorables divisions. Le lendemain il convoqua tous les représentants des cités et leur tint le même langage; — il rencontra une vive opposition. Plusieurs des députés lui répondirent en termes respectueux, mais très-fermes : qu'on les trouverait toujours disposés à remplir les devoirs que leur imposait leur situation politique vis-à-vis du chef de l'Empire, et que sous ce rapport on n'avait à attendre de leur part que soumission et obéissance; mais que pour ce qui était de la foi, ils avaient agi comme le leur permettaient leurs constitutions et comme le leur ordonnaient leurs consciences.

Cette attitude prise par les représentants des villes à l'égard du roi de Bohême n'a rien que de très-naturel. Ces représentants savaient alors déjà qu'un parti décidé à les soutenir s'était formé, travaillait à s'étendre et espérait gagner de nouvelles adhésions. Jacques Sturm en fait mention dans une lettre adressée dans la nuit du 4 avril (Dimanche de Quasimodo) au collége des Treize à Strasbourg[2], il en nomme les membres; c'étaient, outre les cités : l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le margrave George de Brandebourg, les envoyés du duc de Lunebourg et le prince d'Anhalt.

La diète s'assembla le 6 et le 7 avril pour délibérer sur les pro-

[1] Pendant que les États étaient assemblés en cette journée, un hérault du roi de France vint leur remettre une lettre de son maître, rédigée en style très-pompeux et par laquelle il repoussait les *accusations calomniatrices* dont il était l'objet. Cette lettre fait partie de la correspondance hostile et publique que poursuivaient Charles-Quint et François Ier. Ce dernier affirme que son rival seul a voulu la guerre, il se déclare prêt à marcher contre les Turcs lorsque les circonstances le permettront, et se recommande au bon vouloir des princes allemands.

[2] Jung, *op. cit.* (Pièces justificatives, n° XIX).

positions de la commission; la majorité des princes et des États se prononça en leur faveur et fut d'avis de les adopter purement et simplement. Le parti que nous avons nommé ci-dessus refusa seul son adhésion aux articles relatifs à la religion. Quelques princes crurent alors qu'on ferait cesser l'opposition en adoucissant les expressions de la rédaction, et demandèrent aux membres de la commission de se charger de ce nouveau travail; il se fit le 8 avril, mais sans modifier en rien les dispositions essentielles des propositions primitives.

En cette même journée du 8 avril, les députés des villes impériales remirent une supplique aux États réunis.[1] — Dans cette pièce, les plénipotentiaires déclarent que les diètes n'ont en aucune façon le droit de décider les questions religieuses, *dont la solution appartient aux seuls conciles*[2], et que tout ce qu'elles peuvent faire est uniquement et précisément ce qu'a fait l'assemblée de 1526, c'est-à-dire : régler les relations extérieures des différents États de l'Empire, de façon à ce qu'en usant de la liberté religieuse, aucun d'eux ne pût empiéter sur les droits des autres. Ils en concluent naturellement qu'il faut bien se garder de toucher à ce que le recès de Spire a établi. Les envoyés ajoutent qu'ils sont prêts à adopter les propositions de la commission relatives aux restrictions à apporter à la liberté de la chaire et de la presse, « à la condition, « toutefois, que la censure frapperait uniquement les sermons et « les écrits propres à fomenter le désordre et l'insurrection, mais « nullement ceux qui se borneraient à exposer les principes et les « opinions du parti qui avait embrassé la Réforme. »

Le 12 avril les propositions de la commission, modifiées dans la forme, ainsi que nous l'avons dit, furent de nouveau soumises aux États. Le grand maître de la cour de Saxe prit la parole au nom de l'électeur Frédéric, du margrave Georges de Brandebourg, du landgrave de Hesse, des envoyés du duc de Lunebourg et de

[1] Elle se trouve dans l'ouvrage de M. Jung, *Reichstag zu Speyer*, ad p. 28 (Pièces justificatives, n° XXVI).

[2] Déclaration singulièrement naïve de la part de gens qui avaient proclamé l'Écriture sainte *règle unique* de la foi.

l'évêque de Paderborn, et de plusieurs autres seigneurs et comtes, et déclara une fois encore que les articles en question étaient inacceptables. Jacques Sturm fit la même déclaration au nom des villes impériales. Toutefois, il n'y eut plus unanimité parmi ces dernières, et l'envoyé de Rothweil annonça que beaucoup de cités étaient décidées à ne plus demander le maintien du fameux article du recès de 1526.[1] — L'envoyé de Strasbourg, Pfarrer, se laisse aller à ce propos aux plus douloureux gémissements : « une chose « semblable a-t-elle pu arriver ! s'écrie-t-il, c'est aujourd'hui que « les villes se sont divisées entre elles : voilà ce que le clergé désirait « depuis longtemps !.... Ceux qui sont du parti de Dieu et qui « veulent rester fidèles à sa pure parole, ne forment plus qu'un « petit troupeau ! Mais ce petit troupeau ne connaît pas la crainte... »

Le 12 avril également, l'électeur de Saxe et les princes qui partageaient ses sentiments, firent savoir par écrit aux États, que les articles proposés, — auxquels ils refusaient formellement leur adhésion, — compromettaient la paix publique en Allemagne et ne leur permettraient pas, par conséquent, de donner des secours contre les Turcs. Ils protestaient d'ailleurs de leur fidélité passée et future envers l'empereur et l'Empire, mais ils affirmaient que dans une affaire où il s'agissait de l'honneur de Dieu, de son saint Évangile et du salut éternel des âmes, ils ne pouvaient pas hésiter, et devaient s'en tenir uniquement à ce que leur ordonnait la conscience[2]; ils accusaient les catholiques d'être *seuls cause* de la division religieuse existante. « Pouvons-nous, ajoutaient-ils, signer « des articles qui empêcheront peut-être plusieurs de nos co-États

[1] Jung, *op. cit.*, p. 31. — Ces villes étaient au nombre de vingt et une, savoir : Cologne, Aix-la-Chapelle, Metz, Haguenau, Colmar, Mulhouse, Offenbourg, Wetzlar, Esslingen, Ueberlingen, Rothweil, Ravensbourg, Weil, Wimpfen, Werden, Kaufbeuren, Wangen, Schweinfurth, Spire, Rottenbourg, Dingelsbühl.

[2] Ce fut sans doute, aussi en vue de l'honneur de Dieu et du salut éternel, et pour rester fidèle aux inspirations de sa conscience que Philippe de Hesse, l'un des signataires du traité, déclara un peu plus tard qu'il quitterait la Réforme, si elle ne lui permettait pas d'avoir, à la fois, deux épouses légitimes.

« d'embrasser une religion qu'ils auront reconnue divine et chré-« tienne? Pouvons-nous qualifier de révolutionnaire, ainsi que « le fait la proposition qu'on nous soumet, une doctrine que nous « savons vraie et pure? Pouvons-nous condamner ceux qui ont aboli « la Messe, dont on ordonne le maintien et que l'on qualifie de « sainte?... » La pièce se terminait en insistant encore pour la conservation du paragraphe de 1526 qui permettait à chaque État de se conduire dans ses domaines *de façon à pouvoir en répondre à Dieu et à César*.[1]

Jean Thomas de la Mirandole, légat du pape, se présenta à la diète dans l'après-midi du 13 avril. Il entretint l'assemblée des efforts que faisait le souverain pontife pour rétablir la paix entre les grandes puissances, afin que l'Europe entière pût prendre les armes contre les Turcs, et il promit que dans le cours de l'année on réunirait un concile général pour mettre un terme aux disputes de religion.

La commission, voulant profiter de l'impression produite par le discours de l'envoyé du Saint-Siége, présenta encore aux États, le 14 avril, l'article du projet relatif aux secours à donner contre les musulmans. La majorité vota dans un sens favorable; mais l'électeur de Saxe et ceux de son parti refusèrent absolument leur concours, à moins qu'on ne leur cédât sur la question religieuse. Cette opposition n'a rien d'étonnant; les écrits contemporains nous démontrent qu'alors déjà les amis du *pur Évangile* étaient disposés à sacrifier au Croissant l'intérêt général du Christianisme.

Sturm et Pfarrer ne surent quelle conduite tenir en cette occurrence. Ils écrivirent à leurs commettants et leur demandèrent s'ils devaient se réunir à la minorité et refuser également leur consentement *à toutes* les propositions impériales, dans le cas où l'article relatif à la religion ne serait pas changé. — On leur renvoya une instruction écrite dans laquelle il leur était enjoint de conformer en toutes choses leur conduite à celle des États qui protesteraient.[2]

[1] Cet écrit fut envoyé au roi de Bohème et aux commissaires impériaux, afin qu'ils le prissent en considération.

[2] Voir Pièces justificatives, n° I.

CHAPITRE II.

Suite de la diète de Spire. — Affaire de Daniel Mueg. Recès de la Diète. Protestation des partisans du nouvel Évangile.

Cependant la minorité commençait à concevoir d'assez vives inquiétudes, car elle voyait qu'il n'y avait pas d'espoir de rapprochement, et que malgré la ténacité de son opposition, les articles proposés par la commission seraient adoptés. Ses anxiétés étaient augmentées à l'occasion d'un fait qui venait de se passer à Spire.

Quelques explications préliminaires sont indispensables pour en faire saisir la portée.

Les absences fréquentes et prolongées de l'empereur avaient nécessité, lors de la diète de Worms de 1521, l'établissement d'un conseil de gouvernement ou sénat de l'Empire *(Reichs-Regiment)*, chargé du soin et de l'expédition des affaires courantes [1]; il était composé :

De quatre conseillers nommés par l'empereur;

D'un prince électeur qui changeait tous les trois mois;

De cinq conseillers pour les autres électeurs;

D'un prince ecclésiastique, d'un prince laïque, d'un prélat et d'un comte;

De six représentants des cercles;

De deux représentants des villes, lesquels changeaient également de trois en trois mois, en observant l'ordre suivant : les députés de Cologne et d'Augsbourg siégeaient pendant le premier trimestre de l'année; venaient ensuite ceux de Strasbourg et Lübeck, auxquels succédaient ceux de Nüremberg et Goslar, enfin les envoyés de Francfort et d'Ulm terminaient la série.

Les membres du conseil étaient déclarés affranchis de tous les

[1] *Ordnung des regiments auf dem Reichstag zu Worms* 1521 *aufgerichtet.*

serments et de toutes les promesses qui pouvaient les lier à l'empereur, aux électeurs, princes, etc.

Le changement des représentants des villes allait donc avoir lieu les premiers jours d'avril. Sturm et Pfarrer écrivirent au sénat de Strasbourg pour l'exhorter à faire partir son député sans délai ; cela leur semblait d'autant plus nécessaire que l'arrivée de l'envoyé de Lübeck était retardée par différentes circonstances, et qu'il était important que les villes soutinssent leurs droits et pussent élever la voix en toute occasion dans les conjonctures présentes.

Le magistrat se conforma à cet avis et désigna, pour représenter Strasbourg, Daniel Müeg, homme qui avait déjà occupé de hauts emplois et très-ardent *pur évangélique*.

Le *Reichs-Regiment* avait été transféré récemment d'Esslingen à Spire. Daniel Müeg arriva en cette dernière ville le 10 avril ; le 12 il se présenta au conseil et lui remit la lettre qui l'accréditait à l'assemblée. — Après l'avoir fait attendre pendant une heure, on l'engagea à retourner à son logis jusqu'à nouvel ordre. — Dans l'après-midi il fut mandé en présence de la réunion à laquelle Ferdinand assistait en personne, et on déclara à l'envoyé strasbourgeois qu'il ne pouvait pas être admis à y siéger ; les motifs de l'exclusion furent formulés, c'étaient les suivants :

La Messe a été abolie à Strasbourg sans qu'on ait attendu les conclusions de la diète ;

Le magistrat de la ville n'a tenu aucun compte du message que le sénat de l'Empire lui a envoyé dans le courant du mois de février dernier pour l'empêcher de passer outre ;

Ce magistrat a gravement offensé par cet acte le gouvernement impérial, et Sa Majesté le roi de Bohême et de Hongrie ;

Le culte a été violemment changé à la cathédrale, église placée sous la protection immédiate de l'empereur et sur laquelle la bourgeoisie n'a aucun droit ;

Par toutes ces raisons, disait-on en terminant, le représentant de Strasbourg demeurera exclu du sénat de l'Empire tant que la célébration du sacrifice de la Messe n'aura pas été rétablie dans la ville.

Müeg demanda aussitôt la permission de se défendre et de sou-

tenir ses droits; elle lui fut accordée, et il en profita avec beaucoup de présence d'esprit. Il représenta qu'en sa qualité de membre du *Reichs-Regiment* il était momentanément délié de ses devoirs envers sa ville natale, et qu'il ne fallait pas voir en lui le bourgeois de Strasbourg, mais le député de toutes les villes libres impériales. « Je n'ai donc pas à entreprendre ici la défense de nos « magistrats, dit-il, elle ne me regarde pas ni ne rentre dans mes « attributions; que le sénat de l'Empire s'adresse directement à eux, « ils sauront lui répondre. »

Toutefois le *Reichs-Regiment* maintint sa sentence malgré les raisons de Müeg; — ce dernier déclara alors qu'il ferait part de cette résolution aux autres cités. On ne lui répondit plus et il s'éloigna.

En effet, les représentants des villes furent informés de ce qui venait de se passer. Jugeant que leurs commettants étaient également intéressés à cette affaire, ils essayèrent de s'opposer à la résolution du sénat de l'Empire, et demandèrent qu'on s'en tînt à l'ancienne coutume. Ils disaient que « quoique Strasbourg eût fait « *peut-être* quelque chose de contraire à la discipline et aux céré- « monies de l'église[1], on ne devait pas cependant la priver pour « cela de son droit jusqu'à ce qu'un concile légitime ait prononcé « sur les disputes de religion, vu surtout qu'on n'avait encore tenté « rien de pareil, et que dans les diètes on n'avait jamais dérogé « au droit de personne pour une semblable cause.[2] »

Sturm et Pfarrer, les députés de Strasbourg, s'empressèrent aussi de déclarer « que si, contre la loi et la coutume de l'Empire, « on voulait exclure du *Reichs-Regiment* ceux qui avaient le droit « d'y siéger, on ne devait pas s'attendre à ce qu'ils consentissent à « fournir dorénavant leurs contingents pour les frais communs.[3] » Mais toutes les remontrances demeurèrent sans effet; le roi de Bohême, répondant lui-même aux opposants, ordonna qu'on mît à la place de Strasbourg quelque autre ville qui observât les édits de l'empereur, et le sénat de l'Empire remit le 17 avril aux États ras-

[1] Sleidan, t. I, l. 6. ad an. 1529.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

semblés une justification de sa conduite. — Il y rendait compte des négociations entamées avec Strasbourg à propos de son changement de religion, y joignait les pièces à l'appui et représentait que l'exclusion de Müeg était la juste punition d'une opposition et d'un mauvais vouloir qui avaient résisté aux sollicitations les plus pressantes.

Ce dernier voyant la tournure que prenaient les choses, écrivit à ses commettants[1] : « Attendez-vous à la persécution la plus violente, vous n'avez plus à espérer autre chose, veillez, ne vous « endormez pas ; — on dit ici que si l'on voulait attaquer Strasbourg, de grands préparatifs seraient inutiles, parce que ses « habitants sont divisés. Ne vous dépouillez donc pas de vos moyens « de défense, il se pourrait que bientôt vous en eussiez besoin « vous-mêmes. »

Les historiens protestants, anciens et modernes, s'accordent à qualifier l'exclusion de Müeg d'acte *d'exécrable tyrannie*, et à stygmatiser dans les termes les plus violents *le fanatisme* du roi de Bohême.

Sa conduite a été, au contraire, parfaitement juste, simple et conforme au droit public de l'époque. Ferdinand, vicaire de l'empereur, devait comprendre que la puissance, la constitution, l'existence même de l'Empire d'Allemagne reposaient essentiellement sur son unité religieuse ; il en concluait avec raison que ceux qui rompaient cette unité perdaient le droit de prendre part au gouvernement du pays dont ils préparaient la ruine. — Le prince a été justifié par les événements, mais les adhérents du prétendu pur Évangile ont conservé leurs préjugés et sont restés dans leur aveuglement.

Reprenons la suite de notre récit.

Le landgrave de Hesse, témoin de la division qui régnait dans les esprits et de l'irritation excessive du parti dit évangélique, jugea qu'il fallait en profiter. L'adoption des articles destinés à former le recès de la présente diète ne pouvait plus faire l'objet d'un doute. Philippe voulait qu'avant de se séparer on s'unît de manière

[1] Jung, *op. cit.*, p. 38.

à être en mesure de résister énergiquement à la volonté de la majorité et de lui tenir tête en cas de besoin.

Il fit des ouvertures à ce sujet à Sturm. Celui-ci s'empressa d'en donner communication au sénat de Strasbourg.[1] « Il importe de « savoir, dit-il dans sa lettre, si les princes et les villes qui ne « voudraient pas admettre le recès, et qui se verraient menacés ou « violentés à ce propos, pourraient compter sur une assistance active « de la part de ceux qui se trouveraient dans le même cas. — Mon « gracieux seigneur le landgrave s'est entretenu avec moi, et il « croit nécessaire que la Saxe, le Brandebourg et lui-même s'enten- « dent avec Nüremberg, Ulm et Strasbourg. Il nous a engagés à « rendre compte de ce projet à nos autorités respectives, et à tra- « vailler en attendant nos co-États, afin de les y faire adhérer. Si « l'on se séparait sans être convenu d'une semblable union, l'un « de nous pourrait être culbuté à l'improviste, tandis que les autres « se tiendraient tranquilles. »

La réponse du sénat de Strasbourg ne se fit pas attendre. Elle est datée du 15 avril 1529.[2] On y lit ces mots : « Nous voulons que « vous vous concertiez avec les princes et les envoyés des villes au « sujet de l'union proposée par le landgrave. Il faut qu'on sache « quels seraient les secours réciproques sur lesquels on pourrait « compter, dans le cas où l'on serait violenté pour la foi, et dans « quelle forme ces secours devraient être donnés. »

Les événements prouvèrent bientôt que le projet avait été promptement mûri et exécuté.

La séance de la diète de Spire du 19 avril fut importante et décisive ; cette journée a joué un grand rôle dans les fastes de la Réforme : elle a inauguré une ère nouvelle dans son histoire. Toutefois on se trompe lorsqu'on y rattache la scission de l'Allemagne. On proclama à cette occasion un fait qui existait auparavant, car alors déjà il y avait deux Allemagnes, l'une catholique et l'autre protestante ; alors déjà l'unité de l'Empire était rompue, sa puis-

[1] Voir Pièces justificatives, n° II.
[2] Voir Pièces justificatives, n° III.

sance était brisée et il avait cessé par là même d'être à la hauteur de son rôle providentiel en Europe.

La majorité des États présents ou représentés à la diète admit, ainsi qu'on s'y attendait, les articles rédigés par la commission en réponse aux propositions de Charles-Quint. Les plénipotentiaires impériaux sortirent alors de la salle à la suite du roi de Bohême, après avoir sommé la minorité de se conformer à la décision qui venait d'être prise. Les princes et députés soi-disant évangéliques quittèrent pendant ce temps leurs places pour délibérer entre eux; ils résolurent de déclarer encore une fois très-péremptoirement au lieutenant de l'empereur, qu'une diète ne pouvait, ni donner des décisions en matière de foi et limiter la liberté religieuse de ses membres, ni changer les recès d'une diète antérieure. Après avoir tenu leur conciliabule, ils envoyèrent une députation au roi et aux commissaires pour les prier de rentrer dans le lieu des séances, afin d'entendre les résolutions définitives des opposants. Ferdinand répondit qu'il venait d'exécuter les ordres donnés par Sa Majesté impériale et qu'il s'en tiendrait là. Les princes de la nouvelle religion protestèrent et annoncèrent leur départ pour le jour même.

Cependant le duc Henri de Brunswick et le margrave Philippe de Bade engagèrent les chefs de la minorité à suspendre leur départ et se proposèrent pour remplir les fonctions de médiateurs entre les deux partis. Leur offre fut acceptée; l'on commença à négocier dès le jour suivant (20 avril), mais sans le moindre succès. Le 22 avril il y eut encore une assemblée générale de tous les membres de la diète et on leur fit lecture du recès tel qu'il avait été adopté quelques jours auparavant.

La dernière séance se tint le 24 avril. L'électeur de Saxe, Georges de Brandebourg, Ernest et François de Lunebourg, le landgrave de Hesse et le prince d'Anhalt remirent alors aux États la protestation écrite dans laquelle ils rendaient compte des motifs de leur opposition.[1] Nous nous bornons à rapporter, d'après l'historien

[1] Sleidan, t. Ier, l. VI, ad. an. 1529.

protestant et contemporain Sleidan, la substance de cette interminable pièce.

Après avoir rappelé le décret de la diète précédente, qui laissait à chacun la liberté de suivre sa religion jusqu'à la tenue du concile, les opposants dirent : « qu'on ne devait pas s'en écarter ni violer des capitulations confirmées par souscription et par serment dans la vue d'entretenir la paix ; — qu'à l'exemple de leurs ancêtres, ils désiraient obliger l'empereur, et l'aider de leurs forces et de leurs biens, mais que la cause présente intéressait le salut éternel de chacun, et que le décret de Spire ayant été fait du consentement général, on ne pouvait l'annuler que tout le monde également n'y consentît. Nous ne nous opposons pas, — ajoutèrent-ils, — à ce que d'autres suivent dans leurs États la forme de religion qui leur convient[1], nous souhaitons seulement que Dieu fasse luire la lumière de sa connaissance dans les esprits de tous. Depuis quelques années il y a eu beaucoup de disputes et de divisions en matière de doctrine; on a fait voir à la diète de Nüremberg quels étaient l'origine et l'auteur de ces dissensions, on le voit mieux encore par l'aveu du pape même et par les quatre-vingts griefs[2] que les princes et les ordres de l'Empire ont fait remettre au légat, sans qu'on y ait apporté jusqu'ici aucun remède. Le résultat de toutes les délibérations a été que la tenue d'un concile serait le moyen le plus propre pour terminer les controverses et réformer les vices. Nous ne saurions donc ni approuver ni recevoir la partie du recès qui, sans parler du concile, ordonne à ceux qui ont fait des changements dans la doctrine et qui ne peuvent plus s'en écarter sans exciter des troubles, DE NE PLUS SE PERMETTRE D'INNOVATIONS, *parce qu'en se soumettant à une semblable disposition ils renonceraient à cette doctrine qu'ils ont embrassée comme pieuse et véritable*, et avoueraient qu'il faut l'abandonner, pourvu que cela puisse se faire sans

[1] Les purs évangéliques veulent se donner ici les apparences de la tolérance, mais les faits prouvent qu'ils privaient du libre exercice de la religion catholique ceux de leurs sujets qui voulaient lui demeurer fidèles.

[2] On en ajouta plus tard encore vingt autres, et c'est sous le nom de *centum gravamina* qu'ils sont connus dans l'histoire.

tumulte et sans sédition[1]; nous refusons d'abjurer la parole de Dieu que nous avons reçue pure et sans tache; ce serait commettre de tous les péchés le plus énorme.... Pour ce qui est de la Messe papiste, « *on sait* que les ministres ecclésiastiques de nos États « l'ont attaquée *par des textes convaincants et irréfragables des* « *Écritures*, et qu'ils y ont substitué la cène du Seigneur telle « qu'elle avait été prescrite par Jésus-Christ et pratiquée par les « Apôtres.[2] Ainsi nous ne saurions approuver non plus cette partie « du recès, *ni permettre à nos sujets d'assister à la Messe qui a* « *déjà été abolie.*[3] »

« Quand même d'ailleurs l'usage de la Messe serait innocent et sans abus, nous ne pourrions l'admettre dans nos églises; deux cultes opposés, tolérés simultanément, seraient du plus pernicieux exemple, et une infinité de désordres en résulteraient. Nous nous étonnons, au reste, qu'on veuille nous prescrire les lois que nous devons imposer à nos peuples, considérant surtout que les auteurs du recès ne souffriraient pas qu'on tentât la même chose chez eux.[4] Personne n'ignore ce qu'on enseigne dans nos églises sur la pré-

[1] Cette déclaration peint mieux que tout ce qu'on imaginerait, la misère du prétendu pur Évangile. Il en résulte *que la doctrine reconnue pieuse et véritable* consiste à avoir le droit *d'innover perpétuellement*. Le recès qui ordonnait aux auteurs de la protestation *de s'arrêter* à ce qui avait été fait, ne leur enjoignait pas *d'y renoncer*. Ils prévoyaient donc que ce qui leur semblait *pure parole de Dieu* au moment présent pourrait bien ne plus leur paraître tel en un temps plus ou moins éloigné!

[2] Le *on sait* est admirable; la profonde ignorance des nouveaux évangéliques offrait un champ facile à exploiter à leurs apôtres, et ceux-ci, après avoir fait admettre les plus monstrueuses inepties par leurs fidèles, posaient ces mêmes inepties en axiomes sur lesquels il n'y avait plus à revenir.

[3] Voici la tolérance des nouveaux évangéliques nettement formulée : un prince qui a embrassé la pure parole *ne peut pas permettre à son sujet catholique d'assister à la Messe!!!*

[4] Ici les auteurs de la protestation ont une étrange manière de raisonner. Les Etats catholiques, en adoptant le recès, ne faisaient pas la loi à leurs peuples : ils déclaraient vouloir que l'Église, seule autorité légitime en matière religieuse, la leur prescrivît. En d'autres termes, loin de faire la loi, ils se bornaient à interdire la révolte. Le parti opposé imposait une prétendue loi de son invention et il abusait

sence du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et il n'est pas nécessaire de donner sur cela de plus amples explications ; cependant il nous paraît qu'on ne devrait pas encore publier de décret contre ceux qui enseignent autrement, d'abord parce que l'édit de l'empereur ne fait aucune mention de cet article, et qu'ensuite les défenseurs de cette doctrine n'ont été ni appelés ni entendus ; or, il est peu décent et peu juste de vouloir décider des points si délicats sans écouter ceux qui y sont intéressés. A l'égard de ce qui est dit dans le recès, qu'on doit expliquer l'Évangile conformément aux interprétations reçues et approuvées par l'Église, la maxime serait bonne si l'on savait quelle est la véritable Église.[1] Et comme il n'y a point de doctrine plus certaine que celle de la parole de Dieu, on ne doit pas en enseigner d'autre; on ne peut mieux expliquer les endroits obscurs de l'Écriture que par d'autres endroits plus clairs, nous continuerons donc de suivre la même méthode[2] et nous ferons notre possible pour qu'on enseigne purement et clairement les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est le seul système certain et indubitable, car les traditions ne sont établies sur aucun fondement assuré.[3] Le recès de la diète précédente avait été fait dans la vue de maintenir la paix et la concorde, mais celui-ci ouvrira la porte à beaucoup de troubles et de scandales.... On a tort de dire que le décret de 1526 a été conçu en termes tels que plusieurs en ont abusé et ont cru qu'ils pouvaient faire tout ce que bon leur semblait jusqu'à la tenue du concile ; ce bruit a été semé par ceux qui sont peu touchés de la crainte du jugement dernier où tout sera découvert.[4] Quant à nous, nous ne

de son pouvoir matériel pour commander la désobéissance à l'autorité légitime.

[1] Tout le monde le savait parfaitement avant l'année 1517. L'ignorance à cet égard datait de la Réforme et n'existait que pour ceux qui l'avaient embrassée.

[2] L'épouvantable anarchie qui régnait alors déjà dans la Réforme et qui n'a fait qu'augmenter depuis, prouve en effet l'excellence de la méthode.

[3] Elles le sont exactement sur le même que les Écritures, car c'est par la tradition que nous connaissons ces dernières.

[4] Les faits ont prouvé, au contraire, de la manière la plus évidente

refusons pas de comparaître devant des juges équitables pour nous justifier vis-à-vis de ceux qui nous accusent d'avoir violé ce décret. Les choses étant ainsi, nous ne pouvons donner notre consentement au nouveau recès, et nous sommes prêts à rendre raison de notre refus à tout le monde publiquement et à l'empereur lui-même. Cependant, jusqu'à ce qu'on tienne un concile général ou un concile national d'Allemagne, nous ne ferons rien qu'on puisse condamner avec quelque apparence de raison. » — Les signataires déclaraient, en terminant, qu'ils n'ignoraient pas ce que le devoir leur prescrivait relativement au reste du décret, c'est-à-dire : touchant le maintien de la paix, le respect de la propriété d'autrui, les anabaptises et les imprimeurs et libraires.

Quelques villes des plus considérables se concertèrent et adhérèrent à la protestation des princes : c'étaient Strasbourg, Nüremberg, Ulm, Constance, Weinheim, Memmingen, Lindau, Kempten, Reutlingen, Heilbronn, Isny, Wissembourg, Nœrdlingen et Saint-Gall. Jacques Sturm et son collègue s'étaient donné inutilement beaucoup de mouvement pour obtenir des adhésions plus nombreuses.

C'est à partir de ce temps que les partisans de la Réforme ont pris le nom de *protestants*, sous lequel on les a désignés généralement depuis lors, quelle que fût d'ailleurs la secte ou la fraction dont ils fissent partie. Entre tous les noms qu'ils ont pris ou qui leur ont été appliqués, il n'en est aucun qui leur convienne autant et qui exprime mieux leur caractère distinctif, c'est-à-dire la *protestation successive* contre plus ou moins de vérités révélées.

La diète était close; cependant *les princes protestants* se réunirent encore le 25 avril dans la demeure du révérend Pierre Muterstat, chapelain pur évangélique de l'église de Saint-Jean de Spire, et là ils firent rédiger leur formule d'appel sur parchemin et dans les formes voulues, par les notaires Salzmann et Stettner. — L'acte remplissait douze grandes feuilles. Après avoir rapporté tout ce

que c'est à l'abri du recès de 1526 que la prétendue Réforme a poursuivi son œuvre de destruction. On a pu s'en convaincre en lisant l'histoire de l'établissement du nouvel Évangile à Strasbourg.

qui s'était passé, ils en appelaient de la procédure de la diète de Spire et du décret qui y avait été fait, à l'empereur, au futur concile, soit général, soit national d'Allemagne, et à tous les juges non suspects.[1] — Ils décidèrent en outre qu'ils enverraient une députation à Charles-Quint.

Le sénat de Strasbourg ordonna à Daniel Müeg de revenir avec Sturm et Pfarrer.

Toutefois, le landgrave de Hesse, les envoyés d'Ulm et Jacques Sturm, plus convaincus que jamais de la nécessité de former une alliance entre les États protestants, firent si bien qu'avant de se séparer l'on convint de se réunir prochainement à Rodach dans le pays de Cobourg.

On y arriva animé en apparence des meilleures dispositions, prêts à poser les bases d'une alliance défensive, et à se promettre des secours réciproques en cas d'attaque pour la foi, mais ces projets furent renversés par les scrupules de l'électeur de Saxe.

Luther, de plus en plus exaspéré contre les sacramentaires, avait agi sur la conscience de ce prince et lui avait représenté qu'une union avec des gens qui ne croyaient pas au dogme de la présence réelle serait un reniement de la vérité et une sorte d'apostasie. Frédéric, sourd à la voix du pape et de l'Église universelle, ne doutait pas de l'infaillibilité du docteur Martin; il se soumit à sa décision, et malgré les représentations du landgrave de Hesse, il voulut qu'avant de contracter une alliance politique, on s'entendît en matière de religion.

Il fallut céder, l'on se dispersa donc en convenant de se retrouver à Schwabach dans le courant du mois d'octobre (1529).

La réunion projetée eut lieu en effet. Nous en reparlerons plus tard et nous verrons ce qu'elle produisit.

Retournons maintenant à Strasbourg pour assister à l'épanouissement ultérieur du nouvel Évangile, seul maître de la ville depuis qu'un concile, composé de boutiquiers et d'artisans, y avait aboli *le scandale de la Messe blasphématrice.*

[1] Sleidan, t. Ier, l. VI, àd. an. 1529.

CHAPITRE III.

Conséquences de la destruction du culte catholique à Strasbourg pour les églises, les chapitres et les couvents.

La majorité des bourgeois de Strasbourg, entraînée par les serviteurs de la parole[1], avait accueilli avec enthousiasme le décret des échevins qui abolissait la Messe; mais les Catholiques de la ville, qui étaient encore nombreux, en avaient éprouvé une vive douleur et une extrême indignation.

D'une autre part, les fanatiques de la Réforme et les membres des différentes petites sectes qui pullulaient à Strasbourg depuis le temps de la guerre des Rustauds, blâmaient *la tiédeur* des magistrats et des prédicants, trouvaient qu'on n'avançait pas, que l'on était encore beaucoup trop papiste, et déclaraient que le véritable règne du pur Évangile n'avait pas commencé.

Cette diversité d'opinions se manifesta par une fermentation sourde qui suivit de très-près la suppression totale du culte catholique. Presque toutes les nuits des affiches menaçantes étaient placardées dans les rues, et des mains invisibles répandaient en grande quantité des pasquinades et des pièces fugitives imprimées, qui traitaient avec le dernier mépris la ville et ses autorités.

Il était évident, d'après le ton de ces écrits dont les auteurs demeurèrent inconnus, que les uns provenaient d'une source catholique, que les autres sortaient des presses de la portion la plus avancée des amis de la nouveauté.

Dans les derniers, il était question de la pure parole de Dieu, du véritable Évangile, des pharisiens qui occupaient les chaires et qui ne valaient pas mieux que les serviteurs de l'Antechrist et de la grande prostituée auxquels ils avaient succédé.

Dans les premiers, Strasbourg était traitée d'indigne apostate, dont les infidélités avaient enflammé la colère de Dieu, et qui ne

tarderait pas à recevoir le châtiment que méritaient ses crimes. On lut surtout avec avidité un poëme composé moitié en allemand et moitié en français, qui parut sous le nom supposé de Jean Dulcis de Lorraine; ce poëme annonçait la ruine prochaine de Strasbourg. Les vers suivants paraissent avoir irrité vivement les Pères Conscrits de la capitale de l'Alsace :

Strasbourg, cité d'Empire
Qui jadis as fleuri,
Tu vas de pis en pire;
Ce sont erreurs, hérésies et abus.
Ne crains-tu pas l'offense
Que à Jésus tu fais
Par la fausse crédence
Et sermons contrefaits?
N'as-tu plus souvenance
Du bon duc des Lorrains,
Qui par sa grande vaillance
A rougi ses deux mains
Dedans le sang de tes frères fédaulx?
Si ne prends autre chance,
Il en viendra grands maulx....

Bientôt cependant des lettres qu'on trouvait en grand nombre dans les maisons, dans les églises et les lieux publics, firent oublier le poëme lorrain et mirent la police en mouvement. Ces épîtres affirmaient que les prédicants, d'accord avec plusieurs des membres les plus marquants du sénat, tels qu'Egenolf Rœder, Daniel Muëg, Nicolas Kniebs et Martin Herlin, allaient faire venir dans la ville un corps de huit cents mercenaires chargés d'assommer les ennemis du pur Évangile. L'auteur de l'accusation ajoutait que les magistrats le connaissaient parfaitement, qu'il était un des leurs, et qu'ils avaient déjà voulu le faire tuer, afin que leurs machinations demeurassent secrètes.

Les lettres, dont le style et l'écriture indiquaient un esprit peu cultivé, étaient signées du faux nom de Balthazar Just. Cette affaire, très-peu importante au fond, mit en émoi ceux qui y étaient désignés comme chefs du complot; — ils réunirent les échevins, protestèrent de leur innocence et de la pureté de leurs intentions, et firent annoncer publiquement que, si l'accusateur se présentait à la

commune à jour et heures indiqués pour soutenir son dire, il ne lui serait fait aucun mal. — Personne ne parut, et les épîtres se multiplièrent. Enfin on découvrit l'auteur au moment où il en lançait une dans la salle du tir : c'était George Frey, enfant de seize ans, fils d'un ouvrier en cadres. Il fut arrêté incontinent, et lorsqu'on lui demanda pourquoi il avait calomnié de la sorte «*les bons et dignes sénateurs*,» il répondit qu'il n'avait eu d'autre but que celui de s'amuser un peu à leurs dépens, parce qu'il était ennuyé d'entendre vanter sans cesse leur pur évangélisme.

Ce pur évangélisme n'empêcha pas *les bons et dignes sénateurs* de faire mettre le malheureux enfant à la torture, et de le condamner aux tourments les plus épouvantables pour le forcer à désigner ses complices[1]. Il ne cessa d'affirmer, au milieu des supplices, qu'il n'en avait pas. On le décapita publiquement, puis son cadavre fut écartelé. — Telles étaient les vertus que le Christianisme régénéré faisait fleurir à Strasbourg. Nos historiens modernes, qui se voilent d'horreur au seul nom de l'inquisition, racontent ce fait comme la chose du monde la plus naturelle, sans l'accompagner du moindre témoignage d'improbation[2]. Ils voient un seul coupable dans toute cette affaire : c'est Georges Frey; ils n'ont de paroles de blâme et d'épithètes injurieuses que pour lui.

L'abolition complète du Catholicisme avait mis les apôtres de la ville parfaitement à l'aise; le culte *protestant*[3] avait pris possession exclusive des églises et se célébrait régulièrement dans les paroisses. Le service du dimanche consistait en un sermon, précédé du chant d'un cantique allemand et suivi de la communion. «On avait soin «de s'abstenir de toutes les questions et *investigations oiseuses et*

[1] Kogmann, *Chron.*, ad an. 1529.

[2] Rœhrich, *Geschichte der Reformation in Elsass, etc.*, t. II, p. 3 et 4.

[3] Le nom *protestant* ayant été admis après la diète de Spire, ainsi que nous l'avons rapporté, nous l'emploierons désormais; les partisans de la Réforme ont essayé de se donner à eux-mêmes celui d'*évangéliques* qui, suivant la spirituelle observation de M. de Maistre, leur convient au même titre que le surnom d'*Africain* convenait à Scipion, destructeur de la puissance de Carthage.

« *inutiles* touchant la nature du sacrement, et d'éviter toutes les « occasions de querelles et de scandale, pour s'en tenir uniquement « à ce qui pouvait alimenter la véritable piété. » Telle est la phrase dont firent usage, à propos de l'Eucharistie, les députés de Strasbourg à la diète d'Augsbourg de 1530 ; ils cachaient ainsi sous les dehors du respect et de la piété, l'absence d'un principe fixe, avouable et hautement avoué.

Dans l'après-midi du dimanche, quelques cantiques, une exhortation et des instructions à la jeunesse, remplaçaient les Vêpres.

Pendant les jours de la semaine le culte se bornait à une prière du matin faite dans les églises. A la cathédrale il y avait tous les jours sermon aux heures où se célébraient autrefois la Messe et les Vêpres.

Tel était le service usité à Strasbourg durant les années qui suivirent le triomphe de la Réforme, mais il se modifia promptement ; peu à peu on renonça aux sermons et aux prières publiques pendant les jours de la semaine, on supprima de même l'usage de la communion hebdomadaire pour ne la donner que de très-loin en très-loin ; bientôt les églises ne s'ouvrirent plus que le dimanche.

L'absence du culte social est la conséquence inévitable du protestantisme. Le sacrement de l'autel et le sacrifice de la Messe réunissent les Catholiques dans leurs églises en leur y faisant trouver ce qui ne se trouve que là ; les Protestants, au contraire, ont dû avoir de bonne heure la tendance à se concentrer dans le culte domestique et personnel ; leur système religieux étant fondé sur l'interprétation individuelle des Écritures, ils n'ont pas besoin de ministres ; ils sont leurs prêtres à eux-mêmes, leurs maisons deviennent leurs temples ; le prédicateur qui monte en chaire est pour eux un homme venant exposer sa *manière de voir* à d'autres hommes auxquels il ne peut méconnaître le droit de le juger, d'*admettre ou de rejeter ses opinions*. Aussi, en dépit des efforts des soi-disant réformateurs pour établir un *service divin* public, le leur est resté vide et sans signification ; il n'a jamais consisté qu'en un discours plus ou moins éloquent, plus ou moins honnête, plus ou moins moral, et en une sèche répétition de formules et de cantiques qui ne parlent pas au cœur....

Ce qui a formé le trait distinctif et saillant du Protestantisme dès son origine, c'est un mépris superbe pour tout ce qui n'est pas lui, une haine profonde pour le Catholicisme. Semblable au pharisien du temple, la Réforme aime à célébrer à haute voix ses vertus, à se poser comme l'incarnation de tout ce qui est bon, beau, vrai, juste, sage et pur, et à s'applaudir de ne pas ressembler à la grande prostituée de Babylone. Cette haine et cet orgueil ont été, dès les débuts de la nouvelle religion, le caractère essentiel de la *ferveur protestante,* et sous ce seul rapport il n'y a pas eu de variations.

Nous pouvons citer à l'appui de notre assertion les faits qui se sont passés à Strasbourg après la suppression des quatre dernières Messes.

Laissons parler ici l'historien protestant de la révolution religieuse en Alsace, afin qu'on ne puisse pas nous accuser de prêter à nos adversaires des sentiments qui ne sont pas les leurs.

« La Messe était abolie, dit-il [1], cependant certains débris du « vieux culte existaient encore dans les églises, notamment dans « celles des chapitres ; on avait continué à les tolérer par condes- « cendance pour *les faibles* et pour éviter de soulever une trop vive « opposition de la part des chanoines. On n'avait écarté que les « images qui avaient donné lieu aux plus criants abus. D'anciens « autels consacrés aux saints existaient encore, et une portion con- « sidérable du peuple persistait à témoigner un ridicule attache- « ment pour les tableaux et les statues. Il fallait donc, pour rester « conséquent et logique, qu'après s'être définitivement séparé de « Rome en abolissant la Messe, l'on purgeât aussi les églises de « tout ce qui y rappelait l'ancien ordre des choses, afin de ne plus « favoriser la superstition et de ne donner à personne des occasions « de scandale. » [2]

[1] Rœhrich, *op. cit.* t. II, p. 6.

[2] C'est en vertu de ce même sentiment exquis de la logique, qu'Élisabeth, reine d'Angleterre, après avoir confisqué les biens de l'Église catholique, a fini par faire pendre et éventrer, comme coupables du crime de haute trahison, les prêtres qui se permettaient de dire la Messe et les fidèles qui y assistaient au mépris des ordres royaux.

Ce fut Théobald Schwarz ou Nigring, — premier auteur de la Messe allemande, à une époque où les prédicants, encore imparfaitement éclairés par le Saint-Esprit, déclaraient la Messe bonne, — qui donna en cette occasion le signal du progrès. Il était devenu curé de l'église collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux. Des autels consacrés à divers saints se trouvaient dans cet édifice, et les parois intérieures étaient ornées de fresques anciennes très-curieuses et propres à nourrir la dévotion. Nigring, aidé de son vicaire, nettoya l'aire du Seigneur de ces restes impurs de l'idolâtrie papiste ; il arracha les autels et les tableaux, brisa les statues et fit couvir les murs d'un badigeon couleur de pierre.[1]

Le sénat se montra fort irrité de ce qu'on eût agi sans avoir attendu ses ordres. Il cita Nigring à comparaître, lui adressa une sévère réprimande, et défendit qu'à l'avenir on se permît de faire aucun changement dans les églises, à moins d'une autorisation du magistrat.

Mais le Grand-Conseil qui avait blâmé le ministre de Saint-Pierre-le-Vieux, suivit son exemple. Voulant plaire aux Suisses dont il recherchait alors l'alliance [2], il publia le 14 février 1530 l'ordre de purger les églises de leurs derniers autels, crucifix, tableaux et statues. Les bourgeois qui avaient quelques droits de propriété à exercer sur l'un ou l'autre de ces objets, étaient autorisés à les emporter chez eux ; on désigna quelques sénateurs pour surveiller l'opération.

Cependant, comme on craignait que beaucoup des habitants de Strasbourg, *encore attachés aux anciennes coutumes*, ne s'affligeassent de ce dépouillement complet, on ordonna aux prédicants de rédiger et de faire imprimer un écrit, pour vanter l'excellence de la mesure ordonnée par le sénat, et pour prouver qu'elle était parfaitement conforme aux saintes Écritures. — L'opuscule de-

[1] Trausch, *Chron. Mss.*, t. II, part. II, f. 120. — *Wahre Relation von der Religions-Verænderung in Strasburg* (Manuscrit tiré de l'abbaye d'Altorf), p. 68. «L'impie Nigring,» dit l'auteur du manuscrit, «entra «dans l'église comme un lion furieux, brisa les autels et détruisit «tout ce qui est nécessaire au véritable service divin.

[2] On en trouvera les motifs dans un de nos prochains chapitres.

mandé, et composé à ce que l'on croit par Butzer, parut le 6 mars 1530, sous le titre de : « Claire preuve, d'après les divines Écri-« tures, qu'on ne doit pas tolérer chez les fidèles la vénération des « Images. »[1] Les arguments dont l'ancien dominicain avait fait usage dans de précédentes publications étaient reproduits dans ce pamphlet qui dénote une profonde ignorance historique, mais qui n'en fut pas moins déclaré excellent par les sénateurs de Strasbourg.

Au reste, avant qu'il parût, dès le 22 et le 23 octobre, par conséquent antérieurement même au décret du magistrat, on avait déjà enlevé la plupart des objets de dévotion que renfermait encore la cathédrale; on acheva de les faire disparaître le 21 février 1530.[2] En 1531, on ôta également les étendards et les drapeaux pris par les Strasbourgeois aux Bourguignons en 1476 et 1477, aux batailles de Morat et de Nancy, et consacrés à la Vierge.[3] — Alors aussi la nef fut badigeonnée en couleur de pierre, afin d'effacer jusqu'aux dernières traces de l'ancienne religion. — On fit la même innovation dans celles des églises paroissiales qui ne l'avaient point encore subie.

Les édifices destinés au service divin se trouvèrent alors aussi complétement nus à Strasbourg qu'en Suisse; on y interdit aussi l'usage des orgues et de la musique instrumentale, jugeant sans doute que les voix incultes et souvent fausses des *fidèles* de la ville convenaient plus *au culte en esprit et en vérité*, que les sons harmonieux qui servaient jadis d'accompagnement aux chants des chrétiens et aux offices catholiques.[4]

[1] *Das allerley Bilder bey den gottglaubigen an Orten da sie verehrt, nit mogen geduldet werden, helle Anzeig aus gœttlicher schrift...* Bedrotus a traduit cet écrit en latin : *Non esse ferendas in templis Christianorum imagines et statuas coli solitas. Arg.* 1530.

[2] Grandidier, *Essais*, p. 95. — *Liber Manusc. annivers. summi chori.*

[3] Schad, f. 37.

[4] Lors de l'introduction de l'intérim, on fut obligé de rétablir des utels et des orgues dans quelques églises. Plus tard, au temps de l'omnipotence du luthérien Marbach, qui remit à Strasbourg le culte sur le pied saxon, et qui était ami de la pompe, on recommença à

Nous avons dit en terminant l'histoire de l'établissement de la Réforme en Alsace, que la portion du chapitre de Saint-Thomas qui était restée à Strasbourg pendant la révolution religieuse, avait reçu avec joie la décision dogmatique des échevins, frappant d'un interdit absolu l'exercice du culte catholique. Les chanoines fidèles s'étaient éloignés d'une ville où il n'y avait plus de sûreté pour eux, et où l'on traitait avec le dernier mépris tout ce qu'ils vénéraient; parmi ceux qui n'avaient pas quitté Strasbourg, il n'y avait que des apostats publics, ou des gens prêts à le devenir.

Ces hommes vinrent au-devant des désirs des magistrats, les prièrent humblement de vouloir bien exercer les droits réservés autrefois au souverain Pontife, « et de ne plus tolérer la pernicieuse « influence exercée jadis par la curie romaine dans les élections « capitulaires. » Le sénat donna de grands éloges à une requête qui témoignait d'un amour si éclairé du *pur Évangile*. Il eut bientôt l'occasion d'exercer les pouvoirs qui venaient de lui être reconnus. L'une des prébendes devint vacante dans le courant de l'année 1529; le magistrat désigna, pour en être investi, Jacques Bedrotus, dont on vantait la science, la moralité surtout, parce qu'il était *ancien prêtre et marié*. Le chapitre agréa ce choix le 6 août 1529, et l'heureux Bedrotus, premier protestant élu chanoine de Saint-Thomas, s'établit avec sa famille dans l'une des maisons capitulaires.

L'issue favorable de cette affaire charma le sénat; il prétendit jouir dans les autres collégiales des mêmes droits qu'à Saint-Thomas, succéder à ceux qui avaient appartenu aux souverains Pontifes, et faire à l'avenir toutes les présentations qui s'étaient faites autrefois par le Pape; il déclara à plusieurs reprises qu'il ne tolérerait plus *aucune usurpation* de ce genre.

Les magistrats voulurent faire une première tentative dans ce sens, en 1530, mais elle avorta. Daniel Zweybruck, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux, avait embrassé la *pure parole de Dieu* et exigeait que le chapitre continuât néanmoins à lui payer ses pré-

faire usage des instruments; l'interdit prononcé contre les tableaux cessa également à cette époque. Nous y reviendrons.

sences et les autres revenus de sa prébende. On lui opposa un refus absolu. Zweybruck, qui s'était fait recevoir bourgeois de Strasbourg, porta plainte au magistrat et le fit intervenir en sa faveur. Mais l'évêque Guillaume de Honstein s'en mêla à son tour, déclara qu'en se séparant de l'Église à laquelle ses collègues étaient restés fidèles, Zweybruck avait perdu ses droits sans retour ; que c'était bien assez d'avoir contraint le chapitre à payer et à loger un prédicant hérétique, et qu'on ne pouvait le forcer à conserver un traître dans son sein.[1] Il fallut se résigner.

Bientôt le sénat émit de nouvelles prétentions. Non content d'exiger qu'on lui reconnût le droit de succéder aux priviléges du Pape dans la désignation de certains membres des chapitres, il voulut être sûr aussi de la *pureté* des principes des futurs chanoines, prébendés et bénéficiers, et les soumettre à un examen qui lui donnât à cet égard les garanties désirables. Il rencontra des difficultés et l'affaire traîna en longueur. Après bien des tâtonnements et des essais, il chargea, mais seulement en 1539, Butzer et quelques-uns de ses collègues, de composer un écrit « traçant « leurs devoirs aux ecclésiastiques chrétiens, et exposant les principes d'après lesquels on doit procéder à l'examen des candidats « aux canonicats vacants. Toutefois, la commission ne s'occupa « nullement de doctrine dans la forme d'examen qu'elle adopta, « car il y avait alors, parmi les différents partis *évangéliques*, de « grandes disputes à ce sujet, et on voulait éviter tout ce qui aurait « pu donner lieu à des querelles et à des désordres. On résolut en « conséquence de se borner à demander aux candidats s'ils étaient « issus d'un mariage légitime, s'ils n'avaient pas d'infirmités cachées « ou de maladies secrètes, s'ils voulaient remplir fidèlement leur « emploi, vivre régulièrement et lire assidûment la Bible, et enfin « s'ils croyaient aux principaux articles de la foi chrétienne[2], etc.... »

[1] Archives du Bas-Rhin. Voir *Inventaire Grandidier, Inventaire ecclésiastique*, part. II, chapitres, sect. IV, *Saint-Pierre-le-Vieux*, an. 1530, p. 354.

[2] Rœhrich, *op. cit.*, t. II, p. 11. — Voir *Butzeri opera, Tomus anglicanus*, p. 214 et ss.

Mais comme il fallait *éviter tout ce qui pouvait donner lieu à des querelles et à des désordres*, et qu'on n'était d'accord sur rien, pas même sur la divinité de Jésus-Christ et sur le Baptême, on se gardait bien de spécifier ces *principaux articles;* on en parlait en termes généraux, et chacun était maître de se désigner dans son for intérieur ce qui est *principal* ou ne l'est pas.

Les magistrats approuvèrent l'œuvre de la commission et publièrent un décret intitulé : *Articuli senatus de examine canonico.* Il y était dit, que le sénat, — voulant remédier à d'anciens scandales et à de graves abus, et veiller à ce que toutes choses se passassent désormais d'une façon conforme à l'honneur de Dieu et aux saints Canons, — décidait qu'il n'y aurait plus d'élections dans les chapitres sans un examen préalable.

Cinq membres du chapitre intéressé, lesquels devaient être des hommes instruits et craignant Dieu, seraient chargés des examens, en présence des députés du magistrat.[1]

Ajoutons encore, pour épuiser ce sujet qui nous a obligé d'empiéter sur l'avenir, que les membres apostats du chapitre de Saint-Thomas adoptèrent immédiatement le *décret municipal;* on devait s'y attendre. Ils en avaient été les principaux rédacteurs; le chapitre de la cathédrale s'y soumit pour les petits bénéfices *(beneficia minora),* tels que chapellenies, vicariats, etc.; — les deux Saint-Pierre montrèrent plus de courage et refusèrent de l'admettre. Ils déclarèrent hautement : — que les prétentions du sénat et la forme d'examen qu'il voulait imposer étaient ridicules et absurdes; que le magistrat n'avait pas le droit de faire la loi aux collégiales; que les statuts dont ils avaient solennellement juré l'observation ne leur permettaient pas de se soumettre à des ordonnances émanant de l'autorité civile et destinées à entraver la liberté des élections capitulaires, — et qu'enfin le droit d'examiner les candidats appartenait au *seul évêque.* Les Pères Conscrits se montrèrent profondément irrités de cette opposition DES INCORRIGIBLES CHAPITRES[2], et

[1] Voir Pièces justificatives, n° IV.
[2] Rœhrich, t. II, p. 12.

plus encore de la manière dédaigneuse dont ils traitaient *les droits du magistrat*. Ils maintinrent d'autant plus énergiquement leur ordonnance, qu'ils virent d'après cela *combien il était nécessaire de réformer les chanoines*[1]; d'ailleurs, ajoute l'auteur que nous citons[2], un très-ancien privilége, confirmé plusieurs fois par les empereurs, « permettait au sénat de faire des statuts dans l'intérêt « et dans l'utilité de la ville. » — Sans doute le ministre du saint Évangile en conclut que ledit sénat, s'il l'eût jugé *nécessaire* ou *utile*, eût été parfaitement en droit aussi d'ordonner à tous les Strasbourgeois de se faire juifs ou musulmans.

Passons maintenant aux collégiales d'un rang inférieur et aux couvents de la ville de Strasbourg. Le magistrat leur fit sentir également son omnipotence; les plus corrompus s'y prêtèrent, les autres résistèrent avec plus ou moins d'énergie. Ils ne furent pas tous frappés à la même époque, cependant nous pensons devoir réunir ici tout ce qui se rapporte à cette question, afin de n'avoir pas à y revenir.

L'église de Saint-Arbogast, construite au commencement du VIIe siècle par l'évêque Arbogast et agrandie en 1050 par Hetzelo, l'un de ses successeurs, s'élevait hors de l'enceinte de la ville au confluent des deux rivières d'Ill et de Bruche. Elle était desservie par des chanoines réguliers soumis à la règle de saint Augustin. Ces religieux vivaient depuis longtemps dans le relâchement et dans l'oubli de leurs devoirs; ils se prononcèrent de bonne heure pour la Réforme. Dans le cours de l'année 1530 ils se marièrent, cessèrent de célébrer le service catholique, et firent cession au sénat de la maison et de l'église dont ils n'étaient qu'usufruitiers, à la seule condition qu'on leur ferait à chacun une rente annuelle et viagère de soixante florins. Leur prieur Georges Ebel qui, seul fidèle, avait protesté contre ce honteux marché, mourut subitement et l'œuvre inique s'accomplit. Guillaume de Honstein, dès qu'il eut été informé de l'apostasie des chanoines, voulut s'emparer des édifices abandonnés. C'était son incontestable droit, car Saint-

[1] *Ibid.*
[2] Rœhrich, t. II, p. 12.

Arbogast avait été fondé par ses prédécesseurs et doté par eux du neuvième des revenus de l'évêché, et toujours, jusqu'à la naissance du protestantisme, les évêques en avaient été seigneurs temporels ecclésiastiques. Le magistrat prévint le prélat et fit raser l'église au mois de décembre 1530, sous prétexte qu'étant munie de deux tours fortes et très-élevées, elle pourrait compromettre la sûreté de la ville en cas de guerre. En même temps aussi il s'empara des biens et des propriétés de Saint-Arbogast et en fit don à l'hôpital de Strasbourg et à la grande aumônerie.[1]

Guillaume s'adressa à l'empereur pour obtenir la restitution des revenus et du trésor du monastère et lui rendit un compte fidèle de ce qui s'était passé.[2] Charles-Quint enjoignit au sénat, sous peine d'une amende de cinquante marcs d'or, dont une moitié pour le fisc impérial et l'autre pour l'évêque, de livrer à ce dernier tout ce qui avait appartenu au couvent; mais l'ordre n'arriva à Strasbourg que longtemps après, à une époque où les événements rendaient la désobéissance facile aux magistrats; ils surent en profiter. La ville resta en possession de ces biens si déloyalement acquis[3], malgré les démarches et les réclamations du prélat et de ses successeurs.

L'oratoire dit de la Toussaint s'élevait dans la paroisse du chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune. Il avait été fondé et doté en 1328 par le stettmeistre Henri de Müllenheim après son retour de la Terre-

[1] Bühler, *Chron. ad.* 1530.

[2] La lettre de l'évêque et toutes les pièces relatives à cette affaire se trouvent aux Archives du Bas-Rhin. Voir *Inventaire Grandidier*; *Inventaire ecclésiastique*, t. II, part. III; *Maisons religieuses*, ch. V, *Paroisses et maisons religieuses usurpées par les protestants;* 229e liasse.

[3] L'alliance formée à Smalkalde par les États protestants, et les dangers qui menaçaient l'Empire du côté des Turcs avaient forcé Charles-Quint à user de condescendance. Dans la paix de religion de Nüremberg (23 juillet 1532) il fut convenu que tous les jugements prononcés par les tribunaux d'Empire en affaires religieuses, demeureraient comme non-avenus pendant la durée de la paix. Le sénat de Strasbourg en profita pour faire protester par ses envoyés, à la réunion des États protestants à Smalkalde (fin juin 1533), contre l'ordre

Sainte.[1] Au même siècle la famille de Müllenheim avait augmenté la dotation et porté à douze le nombre des prébendes, en se réservant le droit de présentation; c'était le prévôt de Saint-Pierre-le-Jeune qui installait les candidats proposés. Les Müllenheim ayant embrassé le *pur Évangile* commencèrent, peu après la guerre des paysans, à se réserver à eux-mêmes la jouissance des prébendes en question, ou à les distribuer à leurs employés et à des personnes qu'ils voulaient favoriser, qu'elles fussent laïques ou ecclésiastiques. Le sénat s'en mêla; il exigea que les prébendiers fussent soumis à l'examen qu'il avait institué par son décret municipal, et malgré l'opposition des donateurs il parvint à ses fins. Six des prébendes furent alors données à des protestants, les six autres restèrent aux catholiques.[2]

L'église et le monastère de Saint-Étienne, situés dans l'intérieur de la ville sur la rivière d'Ill, avaient été fondés en 718 par le duc d'Alsace Adalbert, et sa fille sainte Attale en avait été la première abbesse. Ce couvent était fort riche: le chapitre se composait de trente chanoinesses et de quatre chanoines, chargés de desservir l'église, que la tribu des bateliers considérait comme sa paroisse; l'abbesse avait rang de princesse du Saint-Empire. Dès les premières années de la révolution religieuse, le sénat voulut se mêler des affaires du monastère et y introduire des *améliorations*. Anne de Schellenberg, qui était alors à la tête des chanoinesses, s'y opposa énergiquement. Cependant, malgré cette résistance, les magistrats — voulant faire droit aux réclamations des bateliers qui deman-

de l'empereur relatif aux biens de Saint-Arbogast, et l'affaire n'eut pas de suite. — L'évêque Erasme renouvela, mais en vain, ses réclamations en 1551, 1553 et 1554. Ses lettres sont conservées aux Archives avec les autres documents relatifs à l'usurpation du sénat.

[1] Hermann, *Notices sur Strasbourg*, t. I, p. 46.

[2] Par la suite la famille de Müllenheim revendiqua toutes les prébendes pour les protestants, mais le partage fut rétabli par la paix de Westphalie. Plus tard encore les collateurs des bénéfices rentrèrent dans le sein de l'église, alors les prébendes passèrent successivement et entièrement aux mains des Catholiques. (Hermann, *op. cit.*, t. I, p. 97.) — Archives du Bas-Rhin. Voir *Inventaire Spach; Évêché de Strasbourg; Armoire ecclésiastique*, n° 5; *oratoire de la Toussaint*, boîte 23, liasse 2.

daient un curé pur évangélique, — établirent, en 1525, Antoine Engelbrecht en qualité de serviteur de la parole à Saint-Étienne. Cet Engelbrecht, ancien coadjuteur de l'évêque de Spire, s'était retiré à Strasbourg après avoir apostasié. Anne de Schellenberg refusa d'abandonner à cet intrus les revenus de la cure ; on y suppléa en prélevant la somme nécessaire sur les biens de l'hospice des pauvres *(ellenden Herberg)*. Toutefois les idées du sénat sur les droits de propriété s'élargirent singulièrement à mesure qu'il avançait dans la connaissance de la nouvelle doctrine ; en conséquence il mit sous séquestre la dîme de la Robertsau qui appartenait à Saint-Étienne, et sans tenir compte des réclamations de l'abbesse, il la força de promettre que la première prébende qui viendrait à vaquer serait conférée à Engelbrecht.[1]

Mais celui-ci ne répondit pas aux espérances que les apôtres de Strasbourg avaient d'abord fondées sur lui. Nous verrons, dans un de nos prochains chapitres, qu'il eut l'audace de se brouiller avec Butzer, Capito et Hedio, chefs tout puissants de l'Église de Strasbourg, et qu'à la suite de ce démêlé le sénat fit fermer l'église de Saint-Étienne. Les magistrats prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'au dire du chroniqueur Specklin, ils avaient un autre motif encore pour interdire l'accès de cet édifice. — Saint-Étienne renfermait le tombeau de sainte Attale, « et malgré les efforts des « prédicants, malgré le zèle extrême avec lequel on travaillait à « détruire partout la superstition, » beaucoup de gens de la ville et de la campagne persistaient à venir en pèlerinage à ce tombeau et à vénérer les reliques de la sainte. Le meilleur moyen de mettre un terme à ces « *pratiques surannées* » était de condamner l'église et de défendre qu'on en ouvrît les portes ; c'était faire une *sainte violence* aux gens pour les empêcher de tourner le dos au royaume de Dieu qui venait à eux.

[1] La dîme de la Robertsau fut employée à l'entretien d'un ministre hérétique dans ce même village. — Voir Archives du Bas-Rhin, *Inventaire Grandidier ; Inventaire des titres concernant la partie ecclésiastique de l'Évêché de Strasbourg* ; part. III, *Maisons religieuses*, p. 106 ; *Abbaye de Saint-Étienne*, 1528.

Cependant, en dépit de l'opposition d'Anne de Schellenberg, « le « sénat *introduisit de force (durchsetzte)* plusieurs améliorations « notables dans l'abbaye de Saint-Étienne[1] vers le temps dont nous « parlons. » Il déclara tout d'abord que l'évêque n'avait aucun droit à exercer sur cet établissement, « parce que l'abbesse et les chanoinesses, *étant bourgeoises de Strasbourg,* étaient sujettes du magistrat de la ville et soumises à sa juridiction temporelle. » Fort de ce prétendu droit, il donna des administrateurs et des curateurs à l'abbaye, les y établit et leur fit livrer toutes les clefs ; enfin, l'intendant du couvent fut obligé de rendre compte au sénat des recettes et des dépenses de la maison. Anne de Schellenberg se plaignit de cet excès d'insolence à l'évêque et au grand chapitre et implora leur assistance. Guillaume de Honstein eut recours à la chambre impériale.[2] Celle-ci adressa au sénat, au nom de l'empereur, un ordre formel de se désister avant trois jours révolus, en faveur de l'évêque, de la juridiction et de la direction de l'abbaye, sous peine d'une amende de quarante marcs d'or, en cas de désobéissance.[3] Les autorités civiles de Strasbourg n'en continuèrent pas moins leurs usurpations[4]; elles chargèrent Jacques Sturm et Batt de Dunzenheim, députés de la république auprès des confédérés de Smalkalde[5], de réclamer l'appui de l'électeur de Saxe et des États protestants. — Les envoyés alsaciens communiquèrent aux membres de la ligue toutes les pièces qui avaient été échangées à propos de cette affaire et leur représentèrent : « que le magistrat « avait été parfaitement dans son droit ; qu'on ne saurait lui con-

[1] Rœhrich, t. II, p. 18. — Archives de Strasbourg. Voir *Inventaire Spach ; Évêché de Strasbourg ; Armoire ecclésiastique,* boîte 12, liasse 2, affaires de Saint-Étienne.

[2] Archives du Bas-Rhin. Tous les documents relatifs à cette affaire y sont conservés. — Voir *Inventaire Grandidier; Inventaire des titres concernant les droits et domaines de l'Évêché en la ville de Strasbourg,* classe, V; documents sur l'abbaye de Saint-Étienne (231). Pièce justificative, n° V.

[3] Archives, *loc. cit.* (Pièce justificative, n° VI.)

[4] Archives, *loc. cit.*

[5] La ligue de Smalkalde, dont nous parlerons plus tard, était alors formée.

« tester celui de surveiller *les bourgeois de la ville;* que l'abbesse « n'étant *qu'une jeune femme impertinente (ein junges freches « Weib),* cette surveillance était excessivement nécessaire; que « d'ailleurs elle s'était opposée jusqu'à présent à ce qu'on introduisît « la Réforme dans le gros bourg de Wangen dépendant de l'abbaye « de Saint-Étienne [1], et qu'on pourrait accuser le sénat de manquer « à tous ses devoirs d'autorité chrétienne, s'il ne s'efforçait de mettre « un terme à une semblable abomination. » — Les confédérés de Smalkalde *considérant que la querelle était tout à fait religieuse,* déclarèrent que, si la chambre impériale voulait la poursuivre, ils prendraient parti pour Strasbourg. — Ils engagèrent aussi la ville à ne pas répondre aux injonctions de la chambre, à n'en point tenir compte et à invoquer simplement le traité de Nüremberg du 23 juillet 1532. Le sénat adopta leur avis, se voyant aussi énergiquement soutenu, il n'eut plus d'inquiétudes pour les suites de cette affaire.

Malheureusement l'abbesse Anne de Schellenberg mourut pendant ces pourparlers (1539). Le magistrat fit savoir alors au chapitre de Saint-Étienne « que, comme en vertu de ses fonctions il « devait détruire le mal et favoriser le bien dans la ville de Stras- « bourg, il ne tolérerait plus aucun désordre dans l'abbaye, et qu'il « *exigeait* qu'on élût une abesse respectable, capable de diriger « chrétiennement la maison, amie du sénat et de la pure doc- « trine admise et prêchée dans la ville [2]. » Il réussit à faire tomber le choix sur Adélaïde d'Andlau, qui avait témoigné en plusieurs occasions du penchant pour la nouvelle religion. Cette femme, issue d'une des familles les plus illustres de l'Alsace, et qui devait déshonorer son nom avec tant d'éclat, feignit aussitôt après son élection de renoncer à ses principes précédents et d'être animée d'un grand zèle pour le Catholicisme, dans lequel elle voyait un moyen d'asseoir son pouvoir et de se débarrasser de la surveillance

[1] *Ibid.* Wangen avait été donné à l'abbaye en 845 par l'empereur Lothaire, et le sénat, qui prétendait que l'abbesse, princesse du Saint-Empire, était bourgeoise de la ville, en concluait que les habitants de Wangen dépendaient de lui en leur qualité de sujets de sa sujette.

[2] Archives, *loc. cit.*

du sénat. Elle se rendit à Saverne pour présenter ses hommages à l'évêque, refusa de se faire recevoir bourgeoise, s'opposa à l'exécution de toutes les mesures que le magistrat voulut prendre à l'égard de l'abbaye, établit un curé catholique à Wangen, et chercha à exciter en tous lieux des hostilités contre Strasbourg; elle se rendit même dans ce but à la diète de Spire en 1544. Mais peu de temps après, le 24 décembre de la même année, on découvrit qu'Adélaïde avait une intrigue avec un jeune imprimeur nommé Louis Volz; le magistrat la fit arrêter avec son complice. Alors la malheureuse jeta le masque; elle renonça solennellement à son abbaye, le 6 janvier 1546, apostasia et épousa Volz.

Trois des chanoines de Saint-Étienne qui étaient en même temps l'un curé, l'autre vicaire de Saint-Guillaume et le troisième curé de la Robertsau, avaient embrassé le Protestantisme depuis plusieurs années. — Marguerite de Landsberg, élue abbesse à la place d'Adélaïde d'Andlau le 13 janvier 1545, et également très-zélée pure évangélique, s'empressa de se conformer aux décisions, ordonnances et projets de réforme du sénat de Strasbourg. Elle s'engagea à fréquenter avec les chanoinesses et les jeunes filles élevées dans l'abbaye, le prêche de Saint-Guillaume, à y envoyer également ces dernières pour le catéchisme, à réunir tous les soirs la communauté au chœur de son église pour y faire la prière en allemand et y entendre la lecture d'un chapitre des Saintes-Écritures, à n'entreprendre aucune affaire importante, telles que ventes, achats, nominations de baillifs ou de curés dans tous les lieux où le droit de collation appartenait à Saint-Etienne[1], etc., sans le concours des chanoines de son chapitre, lesquels étaient dévoués au nouvel ordre de choses. — Il en résulta que la prétendue Réforme s'introduisit peu à peu dans l'abbaye et dans les lieux qui en dépendaient, et qu'au bout de quelques années les dernières traces du Catholicisme y disparurent.[2]

[1] Tels que Wangen, Belheim, Bofsheim, Ergersheim, Mackenheim, Nunnenweyer, etc.

[2] Archives, *loc. cit.* Louis XIV établit en 1700 et 1702 douze religieuses de la Visitation au couvent de Saint-Étienne, qui fut vendu pendant la Révolution comme domaine national.

Occupons-nous maintenant des autres couvents de la ville : ils furent en majeure partie sécularisés. Nous avons eu occasion de dire dans notre précédent ouvrage que les moines et les religieuses les plus relâchés de l'époque étaient sortis en masse de leurs monastères pour embrasser le nouvel Évangile. Ces malheureux, en quittant leurs cloîtres, traitaient avec le magistrat et lui abandonnaient, en se faisant assurer des pensions viagères, les maisons et les revenus sur lesquels leur qualité de simples usufruitiers ne leur donnait aucun droit de propriété perpétuelle [1]. Le sénat s'empressait de conclure les marchés qu'on lui proposait; quelquefois même il avait recours à la violence pour les provoquer, puis il fondait sur ces transactions illégales un droit chimérique, nul d'après les lois divines et humaines; — il consacrait les biens et les bâtiments dont il s'était emparé de la sorte à des établissements d'utilité publique ou de bienfaisance. — Les événements politiques ne permettaient pas qu'on s'occupât d'affaires de détail au milieu de la tourmente générale; la ville ne fut donc pas troublée dans la jouissance de ces propriétés usurpées, et en resta paisible possesseur.

La Réforme avait d'ailleurs jeté une perturbation si profonde dans les esprits, et renversé si complétement les notions du juste et de l'injuste, que les autorités strasbourgeoises semblaient convaincues que leur conduite, dans ce qui était relatif aux monastères, avait été à l'abri de tout reproche. Leurs envoyés exprimèrent naïvement cette conviction aux diètes d'Augsbourg et de Spire de 1529 et 1530. « Ceux qui voulaient sortir en masse des couvents, dirent-« ils [2], ont supplié le sénat de recevoir de leurs mains lesdits cou-« vents, et de leur assurer à eux-mêmes une existence viagère; et « le respectable sénat n'a pas refusé, de crainte que les biens ne « fussent inutilement dilapidés. Et afin de se conformer à la volonté

[1] Plusieurs des couvents de Strasbourg dépendaient des évêques, les autres appartenaient à diverses congrégations religieuses; l'apostasie de quelques-uns de leurs membres ne pouvait faire perdre à ces dernières leur droit de propriétaires.

[2] *Verantwortung auf dem Reichstag zu Augsburg geschehen.* 1530, *Mss.*

« des fondateurs et des donateurs qui, en abandonnant des biens « aux ordres religieux, voulaient les consacrer à la gloire de Dieu, « le magistrat les a destinés maintenant à l'entretien des pauvres « et des malheureux dans différents hôpitaux, à la maison des orphe- « lins, et à l'aumônerie générale[1]. »

Il a été question, dans notre histoire de l'Établissement de la Réforme en Alsace, de plusieurs couvents qui avaient été abandonnés et sécularisés à Strasbourg, peu après l'invasion des nouvelles doctrines dans la ville. Le sénat avait alors choisi dans son sein une commission désignée sous le nom de *Klosterherren* (messieurs des couvents), et chargée de l'administration des biens et des revenus des monastères supprimés. Dans le courant du mois d'octobre 1529 la commission présenta son rapport au magistrat. Ce rapport demandait que les bâtiments et dépendances desdits monastères restassent à la disposition du sénat; il proposait en outre de consacrer à l'aumônerie générale les revenus des Dominicaines de Saint-Marc, de faire passer à l'hôpital ceux de Sainte-Claire du Marché-aux-Chevaux, d'abandonner pour l'entretien de la maison des orphelins les redevances de Sainte-Claire au Wœrth, de livrer à l'hospice dit *Blatterhaus* les biens du couvent de Sainte-Catherine et de l'église de Saint-Martin qui venait d'être démolie. Les rentes du couvent des Franciscains devaient être consacrées à l'entretien d'une école.

Ces conclusions furent adoptées et la distribution des biens et des revenus se fit conformément aux vœux de la commission; toutefois on eut soin d'assurer d'abord à ceux qui mettaient toutes ces richesses aux mains des magistrats, les rentes viagères qu'ils avaient stipulées pour prix de leur infidélité.

Quant aux bâtiments abandonnés, le sénat rasa les uns et consacra les autres à différents usages, suivant les besoins du moment.

[1] C'est sans doute aussi pour rester fidèle aux intentions des donateurs et pour consacrer les biens des couvents à *la gloire de Dieu*, que le sénat convertit diverses églises et monastères en halles aux foires, aux suifs, aux charbons et en arsenal, et qu'il en fit raser d'autres.

Ceux de Saint-Marc furent convertis d'abord en hôpital, plus tard en magasin[1].

Le couvent de Sainte-Claire au Wœrth fut démoli ; celui du même ordre bâti au Marché-aux-Chevaux[2] resta pendant longtemps à l'abandon ; en 1545 on en fit un arsenal sous la direction de Sebald Buehler, père du chroniqueur du même nom.

Le monastère de Sainte-Catherine servit pendant quelque temps de magasin de bois ; en 1534 le magistrat y établit les orphelins.

Mais les conquêtes du sénat ne se bornèrent pas à celles que nous venons d'indiquer.

Les Augustins et les Carmes donnèrent à leur tour dans la nouveauté, et abandonnèrent leurs biens et leurs couvents, en se faisant assurer, suivant la coutume, des pensions viagères.

Les revenus des Carmes furent assignés à l'hospice dit *Blatter-Haus ;* on fit de leur couvent et de leur église[3] des demeures particulières et une halle aux charbons[4].

On consacra les biens des Augustins et leur monastère à l'hospice des pauvres étrangers (*Ellenden-Herberge*).

Le 15 mars 1531, les cinq derniers dominicains qui se trouvaient à Strasbourg chassèrent leur prieur Nicolas de Blæsheim, embrassèrent la Réforme et livrèrent leur maison et leurs revenus à la léproserie dite des *bonnes gens*, située en dehors de la ville, près de l'église Rouge ou de Sainte-Hélène. — Le sénat donna une destination différente à ces nouvelles possessions, en 1538. Le couvent

[1] On les livra en 1686 à l'ordre de Saint-Jean. L'église de Saint-Marc est aujourd'hui une paroisse catholique placée sous l'invocation de Saint-Jean.

[2] Les religieuses de ces deux maisons avaient été les premières à donner le signal de la défection à Strasbourg ; elles étaient sorties en masse de leurs couvents en 1525 et en avaient remis les clefs au sénat.

[3] Elles s'élevaient au lieu où est actuellement l'église paroissiale de Saint-Louis.

[4] Archives du Bas-Rhin. *Inventaire de Grandidier. — Inventaire ecclésiastique*, part. III, t. II. *Maisons religieuses*, ch. V. *Paroisses et maisons religieuses usurpées par les Luthériens*, p. 344. *Cahier authentique de l'information faite en* 1663 *par le nonce lors de l'élection de François Egon de Fürstenberg.*

devint une école publique; on partagea les revenus entre les différents établissements de bienfaisance de la ville, et l'église servit pendant longtemps de halle aux foires[1].

Le couvent des Guillelmites subit également la loi des vainqueurs. Le prieur Louis Dithmar avait quitté l'ordre dès l'année 1524, et était devenu ministre à Ell, où le monastère exerçait le droit de patronage. Une partie des religieux voulait embrasser la Réforme et faire au magistrat la remise de la maison et des biens qui en dépendaient; les autres s'y opposaient. Le parti *du progrès* l'emporta en 1533 : les moines sortirent, à l'exception du nouveau prieur, Jean Prixinger, auquel *on permit* de rester sa vie durant dans le cloître. On assigna les revenus de Saint-Guillaume à l'hospice dit *Ellenden-Herberge;* l'église devint la paroisse du quartier de Saint-Étienne, le couvent servit de logement et de bureau aux administrateurs des écoles. Quant aux religieux guillelmites, les partisans du pur Évangile reçurent une pension viagère, mais on expulsa sans autre forme de procès ceux qui étaient demeurés fidèles. Ce fait, dont les historiens protestants ne font pas mention, ressort d'une lettre dont l'original existe aux Archives du Bas-Rhin[2], et qui a été adressée en 1588 par les cinq cantons catholiques à l'évêque Jean IV, à la demande du prieur de l'ordre de Saint-Guillaume, à Sion. Ils prient le prélat de vouloir bien veiller à ce que quelques pauvres vieux moines guillelmites, chassés autrefois de Strasbourg par les religionnaires, *sans qu'on leur ait laissé aucun moyen d'existence,* soient réintégrés au moins dans une partie de leurs biens et aient une demeure assurée[3].

Les chevaliers de l'ordre Teutonique et ceux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, établis à Strasbourg, conservèrent leurs maisons; mais ils furent obligés de s'engager à rester tranquilles et à ne rien entreprendre de contraire aux intérêts de la ville[4].

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

[3] Nous n'avons pas pu découvrir les suites qu'eut l'intervention des cantons. Il est probable que l'affaire en resta là.

[4] Ces maisons furent démolies plus tard. Gustave-Adolphe, après la victoire de Breitenfeld (1631), pénétra en Alsace et se rendit maître du

La Chartreuse aussi fut maintenue.[1] Elle avait été bâtie en 1340 par trois riches citoyens de Strasbourg, hors de la ville, près de la Bruche ; les magistrats en la laissant subsister lui imposèrent de sévères conditions : les religieux durent renoncer à la célébration publique du service divin, se mettre sous la protection du sénat, livrer à la garde de ce dernier leurs papiers et leurs titres les plus importants, faire administrer leurs biens par des curateurs qu'il désignait et lui reconnaître le droit de nommer leur prieur. En un mot, les Chartreux se virent complétement soumis à la domination du magistrat de Strasbourg, et la visite du couvent fut interdite pour l'avenir au prieur de la grande Chartreuse de Grenoble, chef de l'ordre, et au Père Provincial. A ce prix on les laissa vivre.[2]

Trois couvents de femmes furent également conservés. Les religieuses qui les habitaient refusèrent de les quitter et de renoncer à leur foi ; — on eût craint de provoquer des troubles en employant la violence pour les faire sortir de leurs retraites. L'historien protestant[3] avoue qu'elles avaient toujours tenu une conduite exemplaire, mais après cet aveu que lui arrache l'évidence, ses préjugés restent les mêmes. Il reconnaît que tout ce qui demeurait véritablement catholique était irréprochable, et il a constaté d'autre

Rhin de Strasbourg à Coblenz. Althausen, député suédois, vint à Strasbourg et décida le magistrat à se mettre sous la protection du roi son maître. Le sénat, pour prix de ses efforts contre la maison d'Autriche, sollicita et obtint de Gustave-Adolphe *une donation de tous les biens ecclésiastiques de la ville*. La ville ne publia la donation en question qu'après la mort du roi, le 26 janvier 1633, et s'appropria tous les biens, maisons et bénéfices des chapitres, des monastères, des prélats et des ecclésiastiques. Le même jour les religieux de Saint-Jean, le commandeur de l'ordre Teutonique et les religieuses de Sainte-Marguerite furent chassés de leurs demeures, dont la démolition se fit peu de temps après. Le 26 mai de la même année, le prévôt de Saint-Pierre-le-Vieux, trois Joannites et quelques chanoines qui avaient refusé de faire des révélations relatives à leurs propriétés, furent jetés en prison ; ils n'en sortirent que le 18 juillet suivant.

[1] Hermann, *Notices historiques*, t. I, p. 47.

[2] Le couvent des Chartreux fut démoli plus tard, en 1591 (Voir part. II, ch. XIV).

[3] Rœhrich, t. II, p. 25.

part que tout ce qui était mauvais, vicieux, scandaleux, corrompu et relâché avait grossi les rangs des évangéliques ; cependant il ne tire pas de ce fait, qu'il ne peut méconnaître, la conclusion qu'en devrait tirer tout homme raisonnable.

Les monastères de religieuses qui continuèrent à subsister à Strasbourg étaient ceux de Saint-Nicolas *in undis*, de Sainte-Marguerite et de Sainte-Madeleine ou des Repenties. « Toutefois, si le « sénat leur permettait de vivre, il espérait dégoûter bientôt les « nonnes de l'existence claustrale en leur faisant donner de bonnes « instructions. »[1] Pour parvenir à son but, il leur défendit absolument de faire célébrer des messes en secret et de se confesser ; de plus il chargea des prédicants, désignés par lui, d'aller leur donner l'instruction trois fois par semaine, et il *ordonna* aux religieuses d'y assister.[2] Mais ce moyen ne répondit pas aux espérances des magistrats ; les religieuses ne voyaient dans ces intrus que ce qu'elles y devaient voir : de malheureux hérétiques payés pour les corrompre et dont la présence leur inspirait le plus profond dégoût. Forcées d'aller au prêche, elles ne l'écoutaient pas ; ou, — si elles ne pouvaient éviter de l'entendre, — les abominables sorties des fanatiques *serviteurs de la parole* contre tout ce que ces pieuses femmes aimaient et respectaient, ne servaient qu'à augmenter l'aversion que leur inspirait une doctrine impie et mensongère.

On trouve sous ce rapport des détails curieux et instructifs dans une complainte *(Klagschrift)* adressée au sénat par maître Jean Lenglin, ministre à Saint-Guillaume, et chargé de donner l'instruction au couvent de Saint-Nicolas *in undis*. « Je vais prêcher « aux nonnes trois fois par semaine, dit-il dans cet écrit, les di« manches, les mardis et les jeudis, mais elles ne veulent pas se « faire instruire, et ma conscience ne me permet plus *de jeter les « perles aux pourceaux et de distribuer les choses saintes aux « chiens !!* — Les nonnes ne me laissent pas visiter leurs malades, « elles me refusent l'entrée du couvent sous prétexte qu'elles n'y

[1] Rœhrich, t. II, p. 26.

[2] Trausch, t. II, p. II, § 125 et suiv. — Archives. *Inventaire Grandidier. Maisons religieuses, loc. cit.*

« reçoivent pas d'hommes!... Pendant que je prêche, elles lisent « leur bréviaire ou se mettent à coudre! Elles crachent, elles font « des grimaces, elles montrent les dents comme pour me dévorer, « elles se mettent à rire ou à bavarder et finissent par s'en aller.... « Feu monsieur Paul Volzius, homme pieux et instruit, a prêché « dans le couvent avant moi pendant neuf années; il était aimable, « amical et plein de douceur, mais ce cher et excellent homme « qu'a-t-il tiré de ces abominables femmes? Juste autant que moi! »

Cette complainte de Lenglin paraît être de l'année 1545; il donna sa démission, qui ne fut pas acceptée; il resta curé du couvent, mais fut dispensé d'y prêcher. On chargea alors le prédicant des Repenties d'aller distribuer deux fois par semaine *le pain de la parole* aux incorrigibles nonnes de Saint-Nicolas *in undis* : il n'eut pas plus de succès que ses devanciers.[1]

Les religieuses de Sainte-Marguerite imaginèrent, pour échapper à la nécessité d'écouter les discours des prédicants, de placer quelques mannequins, vêtus en nonnes, derrière la grille de leur tribune; mais la supercherie ayant été découverte, on les força à comparaître en personnes. Elles vinrent alors en ayant soin toutefois de se remplir le oreilles de coton, de façon à ne pas entendre un mot du sermon[2].

La construction du cloître de Sainte-Marguerite, commencée en 1270 au faubourg Blanc, par des religieuses venant d'un monastère situé à Eckbolsheim, à une lieue de Strasbourg, avait été achevée en 1320. En 1475, lors de la destruction du couvent de Sainte-Agnès[3], à l'occasion de la guerre dont la ville de Strasbourg était

[1] Une grande partie des religieuses de Saint-Nicolas, sans cesse traquées, tourmentées et persécutées par les prédicants et le sénat, faiblirent vers la fin du siècle et demandèrent à quitter le voile en 1592. Le sénat en profita avec joie pour décréter la suppression du couvent et pour s'emparer de la maison et des revenus de Saint-Nicolas *in undis*. Les nonnes qui, fidèles à leurs vœux, résistèrent aux promesses et aux séductions, furent autorisées à entrer au monastère de Sainte-Marguerite.

[2] Trausch, *loc. cit.*

[3] Situé entre la porte des Bouchers et celle de l'Hopital.

menacée par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, toutes les religieuses et tous les revenus de la maison supprimée passèrent à celle de Sainte-Marguerite.

A partir de ce temps, les religieuses s'étaient vouées à l'éducation des jeunes personnes; mais comme un certain nombre de leurs élèves prenaient elles-mêmes le voile, le magistrat y vit un danger et supprima l'établissement. Plus tard seulement, en 1547, il fut permis de nouveau aux nonnes de recevoir des pensionnaires, mais à la condition que le ministre Jean Steinlein dit Latomus[1] les examinerait tous les mois, qu'elles sortiraient du couvent à dix-huit ans, que si l'une ou l'autre d'entre elles voulait y rester, elle ne serait admise à prononcer des vœux qu'à l'âge de trente ans, que ces vœux ne la lieraient pas à perpétuité, et que les religieuses ne pourraient pas disposer de leur fortune en faveur du couvent au détriment de leurs héritiers naturels.

Nous avons fait connaître dans notre Histoire de l'Établissement de la Réforme à Strasbourg la conduite du magistrat envers le couvent de la Madeleine ou des Repenties, et nous avons dit, que, malgré les traitements les plus indignes et des persécutions incessantes, les religieuses de ce monastère donnèrent l'exemple d'une constance héroïque. Nous aurons occasion d'y revenir dans la suite de notre récit.

Non content de la sécularisation de la plupart des couvents, le sénat de Strasbourg fit fermer ou démolir les églises qu'il ne consacra pas au nouveau culte, et détruire un grand nombre de chapelles[2], qu'il considérait comme propres à entretenir la superstition et l'idolâtrie.

L'église de Saint-Martin fut abattue en 1529, et, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ses revenus enrichirent un des hospices de la ville. Quatorze prébendes étaient attachées à la collégiale de Saint-Martin.

[1] *Steinlein* est un mot allemand qui signifie *petite pierre*.

[2] Vers le milieu du quinzième siècle, on comptait à Strasbourg neuf églises paroissiales, vingt couvents et cent quatre-vingts chapelles tant publiques que privées. — Hermann, *Notices*, t. Ier, p. 47.

On ferma en la même année l'église de Saint-André.

L'oratoire des Antonites établi en 1444 près du couvent de Saint-Étienne, fut supprimé aussi en 1529; cependant on en réserva les revenus à l'ordre [1].

On convertit en cimetière la chapelle de Saint-Gall et son terrain, situés hors le porte Blanche.

On démolit successivement les chapelles de Saint-Marc et de Saint-Vit, celle du Saint-Sépulcre au jardin des Augustins, celle de la Croix des Malheureux (*Elenden-Kreuz*), à l'entrée du faubourg de Saverne, celle de la Sainte-Croix au coin de la rue du même nom, etc.

Le couvent de Sainte-Barbe fut assigné comme demeure à certains professeurs protestants et à des veuves de ministres.

On destina enfin à divers usages profanes les maisons et les revenus de cinq établissements de béguines de Strasbourg [2].

A la suite de toutes ces consécrations au nouveau culte, de ces suppressions et de ces démolitions, les Catholiques ne conservèrent à Strasbourg que *la propriété* du grand chapitre de la cathédrale, des chapitres de Saint-Pierre-le-Vieux et Saint-Pierre-le-Jeune, de six des prébendes de l'Oratoire de la Toussaint, des deux maisons de l'ordre de Saint-Jean et de l'ordre Teutonique [3], et de trois couvents de femmes qui furent réduits à deux (Sainte-Madeleine et Sainte-Marguerite) lors de la destruction de celui de Saint-Nicolas *in undis* [4]. — Mais les droits des Catholiques se bornaient à conserver quelques-uns des biens qui leur appartenaient incontestablement; celui de professer leur religion n'existait plus pour eux. La confession et la Messe avaient été interdites aux religieuses; l'obligation d'assister au prêche hérétique avait même été imposée à ces malheureuses femmes.

[1] Louis XIV le rétablit en 1682. Mais en 1775, l'ordre fut supprimé en France et réuni à celui de Saint-Jean.

[2] Le traité de Haguenau de 1604 en reconnut la propriété à la ville.

[3] Il a été dit ci-dessus que ces deux maisons furent détruites en 1633.

[4] Et à un seul, celui des Repenties, lors de la destruction du couvent de Sainte-Marguerite en 1633.

Charles-Quint, instruit de toutes les usurpations des protestants, adressa au mois de mars 1531 à l'évêque Guillaume un mandement par lequel il lui ordonnait de faire restituer à leurs véritables possesseurs, les biens dont le magistrat avait disposé[1]. Mais les ordres de l'empereur et les réclamations du prélat furent considérés comme non avenus; le sénat ne rendit pas ce qu'il avait pris, et continua ses spoliations.

Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre qu'en résumant les actes authentiques qui se trouvent déposés aux Archives du Bas-Rhin[2], et dans lesquels on spécifie les églises, chapitres et couvents dont les protestants se sont emparés et les usages auxquels ils les ont employés. — L'une de ces descriptions a été écrite en 1663 par le sieur Pleister, grand-vicaire de l'évêque de Strasbourg. — L'autre se trouve dans l'original de l'information faite par le nonce du pape lors de l'élection de l'évêque François Egon de Fürstenberg en la même année. Ces documents confirment ce que nous avons rapporté ci-dessus.

On y lit ce qui suit :

Lieux usurpés par les religionnaires.

— La cathédrale avec la paroisse de Saint-Laurent qui y est annexée.

— Les églises collégiales de Saint-Pierre-le-Vieux et de Saint-Pierre-le-Jeune (Les chanoines catholiques de ces églises sont obligés d'y entretenir six ministres protestants.)

— L'église de Saint-Thomas et toutes les propriétés du chapitre; — ses revenus sont employés à payer les professeurs et les maîtres d'école hérétiques.

— Les églises de Saint-Nicolas et de Sainte-Aurélie sont devenues des paroisses protestantes.

— L'église et le couvent de Saint-Guillaume sont aujourd'hui une paroisse et un séminaire protestants.

[1] Pièces justificatives n° VII, tiré des Archives du Bas-Rhin.
[2] Voir *Inventaire Grandidier, loc. cit.*

— L'église de la Toussaint sert de grenier.

— L'église de Saint-Martin a été abattue.

— Celle de Saint-Arbogast est rasée.

— Celle de Saint-André est devenue la maison particulière des sieurs d'Ekersheim.

— L'abbaye de Saint-Étienne sert de demeure à quatre demoiselles nobles dont l'une se dit abbesse, et à quatre ministres.

— Le couvent et l'église des Dominicains sont consacrés aux écoles et à d'autres usages profanes. Le marché aux foires est établi dans la nef.

— Le couvent des Carmes sert de demeure à des particuliers, leur église est une halle aux charbons.

— Le monastère et l'église des Augustins sont devenus l'hospice des étrangers. (*Ellenden-Herberge.*)

— Le couvent des Dominicaines de Saint-Marc est un grenier public.

— Celui de Sainte-Catherine est converti en hospice pour les orphelins.

— Celui de Sainte-Barbe sert de demeure aux professeurs protestants et à leurs veuves.

— Saint-Antoine n'est plus habité que par l'économe.

— Le couvent des Franciscains (Récollets) est entièrement détruit; ses revenus sont consacrés à l'entretien des professeurs.

— L'église de Sainte-Hélène est devenue une maladrerie.

— La chapelle de Saint-Gall et son enclos sont convertis en un cimetière protestant.

— L'un des couvents de Sainte-Claire est rasé; l'autre est devenu un arsenal.

— La Chartreuse a été démolie, les religieux se sont retirés à Molsheim.

— Le couvent des béguines de Saint-Jacques aux Marché-aux-Vins forme une suite de boutiques.

— Le couvent de Saint-Nicolas *in undis* et ses revenus ont été consacrés au culte protestant en 1592; les religieuses demeurées fidèles ont été réunies à celles de Sainte-Marguerite.

— La chapelle du Saint-Sépulcre a été convertie en magasin à poudre.

— Quatorze chapelles publiques ont été détruites de fond en comble.

Voilà ce que devinrent entre les mains de l'hérésie les nombreuses églises et les établissements religieux dont la piété des anciens Strasbourgeois avait doté autrefois la capitale de l'Alsace.

CHAPITRE IV.

Organisation de la nouvelle Église. — Son influence sur la morale publique.

Le pur Évangile dominait en maître absolu dans Strasbourg, mais le magistrat et les prédicants n'étaient pas encore satisfaits. Ils défendirent en 1531, sous peine d'amende et de prison, à ceux qui demeuraient fidèles à l'Église, d'aller à la Messe dans les communes environnantes.

Après avoir perverti la ville, il fallait trouver le moyen de donner une forme, une sorte de gouvernement régulier à la nouvelle religion.

L'organisation du service divin, la nomination aux cures et la juridiction ecclésiastique dépendaient maintenant du sénat. Cependant, les fonctions étant nouvelles pour ce corps, il avait recours dans les circonstances importantes aux lumières des Pères de l'Église strasbourgeoise et de quelques-unes des sommités intellectuelles du lieu.

Dès les premiers temps de la Réforme, les principaux novateurs de la cité avaient cru devoir se réunir de temps en temps pour s'entendre sur les mesures propres à assurer le triomphe du prétendu pur Evangile. Ils tenaient leurs assemblées, d'abord dans la maison de Zell, plus tard au réfectoire du couvent des Dominicains.

Le magistrat résolut de donner une forme plus régulière à ces réunions et de se dépouiller en leur faveur d'une partie de son omnipotence. Il institua le 30 octobre 1531 le consistoire (*Kirchenconvent*), sorte de corps délibérant composé du clergé des sept paroisses nouvelles et de vingt et un curateurs paroissiaux[1] (*Kirch-*

[1] Il y en avait trois par paroisse. Il ne faut pas les confondre avec les curateurs des Fabriques, chargés de l'administration des biens des églises ; — plus tard les deux fonctions furent réunies.

spielpfleger). Ces derniers devaient être des gens de bonne renommée; l'on décida qu'ils seraient nommés à vie et choisis parmi les sénateurs, les échevins et les paroissiens en nombre égal. Le *consistoire* fut chargé de veiller aux intérêts de l'Église, on lui reconnut le droit de décider de son chef les questions peu importantes; quant aux affaires graves, il devait les soumettre à la sanction du magistrat.

Les *Kirchspielpfleger* remplissaient aussi des fonctions censoriales; ils étaient les surveillants des prédicants sous le double rapport de la conduite et de la doctrine; ils prenaient part à leurs délibérations et s'engageaient, lors de leur entrée dans le corps, à ne rien négliger pour faire fleurir le *pur Christianisme* (*das reine Christenthum*) en Alsace.

La présidence du consistoire fut déférée à Butzer; il se trouva placé ainsi à la tête du clergé hérétique de la ville et de ses dépendances.

Butzer déploya une prodigieuse activité dans sa nouvelle position. Il mit au service d'une cause déplorable les grands talents dont Dieu l'avait doué, et il sembla dès lors se multiplier pour faire face simultanément à mille travaux divers. — Si cet homme eût consacré à la défense de la vérité et de l'Église sa science, son intelligence et son ardeur, il eût acquis des droits éternels à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité; — il préféra poursuivre jusqu'au bout la voie dans laquelle il s'était engagé. La qualité de président du *convent* lui attirait une multitude d'affaires souvent désagréables et l'obligeait à donner à sa correspondance un développement extraordinaire; en même temps il continuait à publier de nombreux écrits : il prêchait, il administrait l'une des paroisses[1], il donnait des cours publics, et quand il s'agissait d'aller entamer des négociations avec les princes et États de l'Empire dans l'intérêt de la nouvelle Église, ou de représenter Strasbourg aux assemblées politico-religieuses, si fréquentes à l'époque dont nous parlons,

[1] Butzer avait passé de la cure de Sainte-Aurélie à celle de Saint-Thomas.

c'était encore Butzer que le sénat désignait pour plaider la cause de la république et pour porter la parole en son nom. Cette haute position et la confiance que lui témoignait le magistrat, le rendirent dur et despote. Oubliant que la révolution religieuse s'était faite au nom de la liberté, il s'arrogea un pouvoir exorbitant dans la ville, et fut toujours le premier à pousser les chefs de la cité aux mesures de rigueur envers ceux qui n'adoptaient pas ses projets et ses idées. Il devint bientôt l'objet de la haine publique. — La multiplicité de ses travaux l'obligeait à avoir plusieurs secrétaires chargés de mettre au net ses innombrables écrits ; on nomme parmi ces scribes un certain Conrad Hubert (appelé aussi *Poulbarba* ou *Ornipogon*), ancien serviteur d'Œcolampade et vicaire à Saint-Thomas. Hubert entretenait lui-même une correspondance très-étendue, et était en haute faveur auprès de son patron[1].

Quelques années plus tard (1540), les travaux de Butzer devinrent plus nombreux encore, et la part de plus en plus active qu'il prit aux négociations publiques le força à s'éloigner souvent de Strasbourg. Alors il renonça à la cure de Saint-Thomas en faveur de Conrad Schnell, dit *Velocianus*[2], prêtre apostat qui, après avoir embrassé la Réforme, avait exercé pendant assez longtemps l'état de menuisier pour gagner sa vie. Maître Velocianus était parfaitement illettré. Ne pouvant nier le fait, les auteurs protestants font l'éloge de sa piété et de son excellent caractère ; il avait au moins le mérite, rare en tout temps et surtout à l'époque qui nous occupe, d'avoir conscience de sa nullité. Lorsque le sénat lui offrit, à la recommandation de Butzer, le poste de serviteur de la parole à Saint-Thomas, il en fut effrayé et s'écria : « Messieurs, vous ne me « connaissez pas, je ne suis pas capable de remplir la place que vous « m'offrez; depuis quinze ans j'ai raboté bien des planches et lu

[1] Butzer écrit le 9 juillet 1531, à Marg. Blaurer : « J'ai pris pour « secrétaire un très-pieux jeune homme ; il a été serviteur d'OEcolam-« pade, est âgé de 24 ans, et aura 80 florins par an. Il est très-affec-« tueux et de la bonne espèce. »

[2] *Schnell,* mot allemand qui signifie *rapide.*

« fort peu de livres. » — Cependant il finit par accepter et s'en tira comme la plupart de ses collègues. Au reste, Butzer lui vint souvent en aide, et continua à prêcher dans son ancienne paroisse, quand ses occupations ne l'éloignaient pas de Strasbourg.

A partir du temps où le *consistoire* fut établi, l'on adopta une règle fixe pour les nominations aux postes de curés évangéliques de la ville et des lieux qui en dépendaient. Lorsqu'une paroisse venait à vaquer, la communauté s'adressait au *consistoire;* celui-ci désignait les candidats qui prononçaient leur sermon d'essai *(Probe-Predigt),* les paroissiens faisaient leur choix qui devait être confirmé par le sénat [1].

Le magistrat et le *convent* s'efforcèrent toujours d'attirer des célébrités étrangères, pour les placer à la tête des églises et les charger en même temps de donner des cours publics. Ainsi, nous verrons plus tard qu'en 1538, Calvin, alors chassé de Genève, devint professeur à Strasbourg et curé des huguenots français qui s'y étaient réfugiés. Ainsi encore, Paul Fagius [2], de Rheinzabern, fut nommé successeur de Capito [3], en 1542 par le sénat, à la sollicitation de Butzer. Fagius avait fait en grande partie ses études à Strasbourg, sous la direction de Capito. Après les avoir terminées, il s'était fixé à Isny, petite ville impériale de Souabe, et y avait établi une imprimerie destinée à la publication de livres hébreux; — il cultivait cette langue avec succès et passait pour érudit. — Au temps où il reçut l'appel des Strasbourgeois, le landgrave de Hesse lui offrait une chaire à son université de Marbourg, et la ville de Constance voulait le nommer successeur du défunt prédicant Jean Zwick. Fagius donna la préférence à Strasbourg [4], où il

[1] Cet ordre est indiqué dans les chapitres 5 et 6 d'un écrit publié en 1534 par les prédicants de Strasbourg, sous le titre de : «*Bericht aus der heiligen Geschrift von der recht gottseligen Anstellung und haushaltung Christlicher Gemeyn. — Der Stadt Munster in Westphal geschrieben.*»

[2] Son véritable nom était *Büchlein* (c'est-à-dire, *Petit hêtre.*)

[3] Il était mort le 2 novembre 1541.

[4] Ep. *Fagii ad Butzerum* dat. Constantiæ 30 Junii 1544. bey Ulstetter. — Rœhrich, II, 34.

pensait avoir plus de loisirs pour ses travaux littéraires; cependant il passa d'abord trois années à Constance; on fit en vain de très-grands efforts pour l'y retenir, il arriva en Alsace en 1544.

La Réforme avait fait passer aussi la juridiction ecclésiastique aux mains du sénat, ainsi que nous le disions en commençant ce chapitre. — Butzer, et ceux des serviteurs de la parole qui partageaient sa manière de voir, désiraient que le magistrat usât de son pouvoir dans l'intérêt de la moralité publique, et qu'au besoin il employât des moyens coërcitifs pour faire fleurir à Strasbourg toutes les vertus et une discipline ecclésiastique très-sévère[1]. Mais les prédicants furent complétement déçus dans leurs espérances : lorsque chacun se compose sa religion, la morale fait bien vite naufrage. La Réforme produisit les sectes, la dégradation et le désordre en Alsace, aussi bien que dans tous les autres lieux où elle s'est établie. Nous aurons occasion de relater, dans la suite de cet ouvrage, les aveux échappés à ce sujet aux principaux apôtres de la nouvelle religion; ils ne laissent planer aucune incertitude sur la question. — Peu à peu la population devint absolument indifférente au service divin public; le culte avait perdu déjà son seul attrait, celui de la nouveauté; les déclamations contre le Catholicisme elles-mêmes ne charmaient plus la multitude : c'était un moyen usé; on n'écoutait plus les prédicants, on les traitait souvent d'hypocrites. Les églises restaient vides; « le peuple, ravi de se voir délivré de son ancien « joug, habitué d'ailleurs à une constitution et à des usages démo- « cratiques, n'était pas d'humeur à se laisser imposer de nouvelles « entraves[2]. »

Déjà en 1529 le sénat, alarmé des progrès du vice à Strasbourg, avait rendu un décret pour la répression des scandales publics. La mesure était restée sans effet. On se flatta de remédier au mal en publiant une ordonnance[3] qui investissait les chefs des tribus d'une

[1] *Ibid.*
[2] Rœhrich, II, 36.
[3] 8 mars 1531. *Mandat wie und auf was Weise einer jeden Zunftstube gericht oder Oberkeit zustehn solle das man recht haushalte, ein jeder in seinem Haus.*

sorte de puissance inquisitoriale sur les membres de leurs corporations, et leur ordonnait d'exercer des fonctions censoriales dans l'intérieur des maisons et de dénoncer à l'autorité tout ce qui se passait d'*antichrétien*. On défendit aussi à la jeunesse, sous peine de prison, de jouer dans les rues pendant le service du dimanche, et on enjoignit aux bourgeois de la ville de forcer leurs enfants et leurs domestiques à assister au prêche[1]; «car, disait le mandat, on élève la jeunesse dans la frivolité et on néglige de l'habituer à rendre à Dieu les honneurs qui lui sont dus.» Mais le sénat publiait en vain des décrets, en vain il s'armait tour à tour de la houlette et du glaive, les excès se multipliaient, la jeunesse continuait ses jeux et échappait par une prompte fuite aux hommes du guet; les bourgeois, loin de contraindre leurs enfants et leurs domestiques à se rendre au sermon, s'en dispensaient volontiers eux-mêmes, et allaient se réunir à l'un ou l'autre des petits conventicules qui se tenaient dans la ville et où ils pensaient trouver un évangile beaucoup plus pur que celui prêché dans les églises.

Les prédicants et les curateurs des paroisses, désolés de l'éclipse totale qu'avait subie leur gloire, et ne pouvant se faire illusion sur les déplorables résultats de la *pure parole* de Dieu, adressèrent (29 novembre 1532) au sénat une supplique dans laquelle ils épanchaient leur douleur et proposaient les remèdes qui leur semblaient aptes à guérir la maladie morale dont la population strasbourgeoise était atteinte.

Pour entrer en matière, ils reconnaissaient hautement le progrès de la démoralisation et la division en une foule de sectes[2] de ceux qui originairement s'étaient prononcés d'une voix unanime pour la nouvelle religion. Les apôtres de Strasbourg demandaient ensuite :

«Qu'on veillât à faire donner une meilleure instruction religieuse à la jeunesse, et qu'on trouvât moyen de la *forcer*[3] à assister au service paroissial;

[1] *Mandat* du 22 avril 1532.

[2] Nous consacrerons un de nos prochains chapitres à faire connaître les principales sectes qui pullulaient à Strasbourg.

[3] *Anzuhalten*. Rœhrich, II, 37.

« Qu'on organisât mieux et plus complétement les établissements destinés à former des ecclésiastiques ;

« Qu'il fût défendu sévèrement à l'avenir d'*injurier* et de *mépriser en public* le culte officiellement adopté par la ville et les serviteurs de la parole, parce que la licence des sectaires était plus grande à Strasbourg qu'en aucune cité de l'Empire ;

« Que l'on exhortât sérieusement les ci-devant prêtres et moines catholiques, mariés dans la ville et pensionnés par elle, à mener une vie plus évangélique. »

Moyennant cela, les prédicants se flattaient d'opposer une digue au mal et de faire fleurir en fort peu de temps la morale, le sentiment religieux et la passion pour l'orthodoxie locale, dans la ville de Strasbourg.

Et pour atteindre ces divers buts, ils proposaient, en terminant leur supplique : — de tenir tous les ans un synode composé des prédicants et curateurs de la cité et de ses domaines, synode dans lequel on délibèrerait sur tout ce qui touche aux intérêts de l'Église ; — d'organiser des visites ecclésiastiques régulières dans les campagnes ; — et enfin de réunir et de livrer à la plus grande publicité les décrets et ordonnances rendus successivement dans l'intérêt de l'ordre et de la discipline.

Butzer, auteur de la proposition relative à la tenue des synodes locaux, était sur ce point plagiaire de Zwingle. Celui-ci avait commencé à en réunir dès l'année 1528 ; il pensait introduire ainsi l'unité dans les différentes paroisses de son pays.

Le sénat de Strasbourg accueillit avec faveur la supplique des prédicants, et chargea le *consistoire* de rédiger le programme du synode.

Les pères du *convent* se mirent à l'œuvre ; ils présentèrent bientôt après leur travail aux magistrats, qui l'agréèrent. Vu la quantité des matières sur lesquelles on devait délibérer, ils demandaient qu'on convoquât deux assemblées, dont l'une en quelque sorte préparatoire, l'autre plus nombreuse et définitive. La première se composerait : de quatre présidents désignés par le sénat, du clergé et des curateurs des paroisses de la ville, des docteurs ès-arts

libéraux et professeurs. — On commencerait par lui communiquer 16 articles résumant la foi officiellement adoptée par la république; chacun aurait, à son tour, le droit d'exprimer librement et en conscience son opinion : — sur ces articles, — sur le service divin public, tel qu'il était organisé, — sur l'état du clergé, des écoles et des mœurs de la population. Les curés et prédicants se retireraient ensuite de l'assemblée et on prendrait des informations sur la conduite privée de chacun d'eux.

La seconde réunion comprendrait, — outre les membres de la première, — le clergé et les délégués des communes rurales. On lui soumettrait également les 16 articles, chacun pourrait proposer des améliorations; on prendrait des informations sur la conduite morale des prédicants et sur l'état des communes, et on demanderait compte de leurs menées et de leurs opinions à ceux qui enseignaient une doctrine différente de celle adoptée par la ville.

Le synode se réunit en effet, il tint sa première assemblée le mardi de la Pentecôte (3 juin 1533), dans l'église du couvent des Repenties à Strasbourg. C'était une nouvelle insulte faite à ces religieuses, dont la fidélité à la mère-église et la vie exemplaire et mortifiée étaient une protestation vivante et perpétuelle contre l'apostasie publique et contre le débordement de mœurs qui s'en était suivi. Les prédicants et les sénateurs les honoraient de leur haine ; ces saintes femmes pratiquaient toutes les vertus chrétiennes dans le silence du cloître, tandis que leurs ennemis délibéraient solemnellement et pompeusement pour trouver le moyen de repeupler leurs églises abandonnées, et de forcer l'orgie triomphante à quitter les rues et les places publiques dont l'hérésie lui avait livré le domaine.

Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de ce qui s'est passé au *premier concile* de Strasbourg; nous y reviendrons plus tard [1], après avoir fait connaître les différents chefs de sectes qui durent rendre compte de leurs doctrines à l'assemblée. Pour le moment nous nous bornons à dire qu'elle manqua complétement son but.

[1] Chap. XII.

Une commission choisie dans le sein du sénat avait été chargée d'élaborer diverses propositions faites par le synode et jugées propres à arrêter le progrès du mal; cette commission devait présenter son rapport; mais le rapport, impatiemment attendu, instamment demandé, n'arrivait pas. Les prédicants étaient navrés de ces retards. Butzer se fit leur organe; il exprima les plaintes des ministres dans un mémoire qui fut présenté aux magistrats le 28 janvier 1534. «Jusqu'au moment présent, disait-il, «le respectable corps du magistrat n'a pas eu égard aux diverses «propositions faites pendant la tenue du synode, nous le supplions «de déclarer s'il admet ou non la doctrine exprimée par nos seize «articles et par *notre* confession d'Augsbourg.» Après ce début on demandait à l'autorité temporelle : — d'obliger les bourgeois à fréquenter assidûment le prêche, — d'avoir l'œil ouvert sur les menées des sectes et de la canaille *(Gesindel)* qui envahissaient de plus en plus la ville, — de forcer les tribus à observer les décrets et ordonnances rendus dans l'intérêt de l'ordre public, — de punir le vice et le crime qui marchaient front levé, — et de ne pas permettre qu'on continuât à insulter les serviteurs de la parole et à parler publiquement contre eux.

Triste revers des choses de ce monde! Les apôtres de Strasbourg, les organes du Saint-Esprit, les interprètes inspirés de l'Évangile, les hommes qui, il y a dix ans, réunissaient la foule charmée autour de leurs chaires, les régénérateurs du Christianisme, en un mot, étaient obligés maintenant de recourir à la protection du sénat pour éviter d'être insultés et baffoués dans les rues; ils prêchaient dans le désert; ils demandaient humblement, d'un ton désolé, que l'autorité civile *forçât* par un règlement de police le public à venir les écouter!

Butzer, en terminant sa pétition, conjurait une fois encore les chefs de la république — de prendre à cœur le déplorable état dans lequel étaient plongées la ville et son église, de faire promptement droit aux diverses demandes des prédicants et de sanctionner enfin les décisions prises par le synode. — «Si vous tardez encore, «ajoutait-il, on dira que ce synode a été simplement l'œuvre des

« prédicants, que l'autorité n'y a pris aucun intérêt; les bons se « décourageront, les méchants deviendront de plus en plus auda- « cieux, et Dieu nous en punira en permettant la multiplication « des sectes, des désordres et des divisions; la démoralisation *con- « tinuera à s'étendre* et vous serez coupables de tous ces maux « devant le Seigneur, messieurs; — pensez-y bien *(das sollen sie « bedenken).* »

Le sénat répondit le 16 février 1534. Il engageait les prédicants à prendre patience et à ne pas accuser légèrement l'autorité de manquer à ses devoirs. Il promettait de communiquer aux intéressés les seize articles et de faire remettre un exemplaire imprimé de la confession *tétrapolitaine*[1] à tous les membres du magistrat, afin que chacun pût l'examiner, l'étudier à loisir et se prononcer en connaissance de cause pour son admission ou son rejet, « cette « confession étant tellement longue qu'à la simple lecture on en « oubliait le commencement avant d'arriver à la fin.[2] »

En même temps un décret enjoignit à tous ceux qui étaient mécontents de la doctrine ou du genre de vie du clergé paroissial, d'aller porter leurs plaintes à l'ammeistre. Les personnes qui au lieu de s'adresser à ce magistrat continueraient à tenir de mauvais propos contre les serviteurs de la parole, étaient menacés d'emprisonnement et de condamnations plus ou moins rigoureuses, selon la gravité des actes dont ils se seraient rendus coupables.

Quant au passage de la pétition des ministres qui réclamait l'intervention de l'autorité civile pour forcer les gens à aller au prêche, les magistrats déclarèrent que plus que personne ils désiraient voir les églises frequentées par le peuple, « mais, ajoutaient- « ils, on ne saurait l'y contraindre par ordonnance; la foi étant

[1] C'était la confession présentée par Strasbourg et trois autres villes à la diète d'Augsbourg, ainsi qu'on le verra dans un de nos prochains chapitres.

[2] La mesure fut prise, en effet, le 2 mars 1534; on recueillit les votes de toutes les autorités, et la confession tétrapolitaine, ainsi que les seize articles du synode, furent officiellement reconnus et proclamés lois religieuses de la cité.

« un don de Dieu, ni mandat, ni décrets n'y peuvent rien ; d'ail-
« leurs, que faire pour assurer l'exécution d'ordonnances de cette « nature ? La ville est grande, les églises sont nombreuses ; nos « ordres ne seraient pas respectés, la bourgeoisie croirait et dirait « que nous voulons établir une nouvelle papauté. »

Il y avait du vrai dans ce raisonnement ; cependant pour donner quelque satisfaction aux apôtres locaux, on convint que tous les ans, après le jour de la prestation de serment à la constitution (*Schwœrtag*), tous les membres du magistrat seraient publiquement exhortés à se rendre très-assidûment aux sermons dans leurs paroisses. De plus, l'ammeistre en régence reçut l'ordre de faire une visite solennelle à chacune des tribus et de leur adresser une allocution pour les engager à se défier des sectaires, à fréquenter les églises et à y écouter la pure parole de Dieu.

Notre historien protestant[1] fait un pompeux éloge de ces différentes mesures ; elles lui paraissent justes, dictées par un esprit chrétien et marquées au coin d'une haute sagesse. Il en cite d'autres encore qui lui semblent également bonnes et dignes de louanges. Laissons-le parler :

« On décida que tous les maîtres d'école de la ville recevraient *l'ordre* de se rendre le dimanche, avec leurs élèves, au service du matin dans leurs paroisses et qu'une place fixe leur serait assignée.

« On publia un rituel.

« La loi contre les blasphémateurs fut renouvelée le 28 décembre 1534.

« En cette même journée on afficha publiquement et on communiqua aux tribus un mandat relatif à la sanctification du Dimanche. Ce mandat défendait, sous peine d'amendes plus ou moins considérables, d'acheter ou de vendre, de boire et de jouer dans les auberges, avant que le sermon de midi fût terminé à la cathédrale ; — il interdisait de même de fréquenter les promenades publiques, ou de tirer à la cible pendant l'heure du prêche.[2]

[1] Rœhrich, II, 42.

[2] N'oublions pas que quelques années auparavant les novateurs avaient parlé de la sanctification des dimanches et des fêtes comme d'un usage

« Les tribus furent sommées d'exercer une surveillance plus sévère sur les mœurs de leurs membres.

« Et afin que personne ne pût se disculper sous prétexte d'ignorance, le sénat fit imprimer (1535) une collection de tous les décrets importants relatifs à la religion et aux mœurs publiques, rendus depuis le commencement de la Réforme.[1] »

Les prédicants, charmés du zèle que déployaient maintenant les magistrats, s'efforcèrent de seconder ces nobles efforts; ils publièrent une foule de petits traités édifiants, firent réimprimer la Bible en allemand, composèrent des livres élémentaires destinés à la jeunesse[2] et exhortèrent vivement le peuple à revenir à la pratique religieuse et à des habitudes morales.

Après avoir admiré la prudence, la modération et la dignité dont le sénat et les serviteurs de la parole firent preuve en cette occasion, notre historien moderne[3] reconnaît avec douleur qu'il n'en résulta aucun changement en mieux.

Il avoue que la corruption continua à être en progrès et que le sénat, qui avait rendu de si beaux décrets, ne sut pas en faire l'application, parce qu'il ne voulut pas mettre trop d'entraves à la liberté de ses subordonnés. Les hautes classes en particulier, qui naguère s'étaient si vivement enthousiasmées pour la Réforme, n'admettaient pas qu'on pût essayer maintenant de gêner l'essor de leur liberté chrétienne[4], et que l'autorité temporelle eût le droit d'exer-

ridicule et suranné, et qu'ils avaient même supprimé l'usage de sanctifier Noël et Pâques.

[1] Cette collection qu'on ne retrouve plus, était intitulée : *Was die alten herren usz erkenntnisz unserer herren meister, rath und ein und zwansiger der stadt Strasburg uff sonntag den siebenten Februar des XXXV jahrs den Zünften daselbst uff iren stuben furgehalten haben, sampt den mandaten und constitutionen so darin gemeldet worden* (in-4° Strasb. bey Joh. Prüsz). Elle contenait dix mandats ou décrets datés des années 1523 et suivantes.

[2] Butzer, entre autres, publia un grand et un petit Catéchisme, dans lesquels il exposait la doctrine strasbourgeoise. Jean Sturm et Sleidan les traduisirent en latin, en 1544, pour l'usage de la jeunesse.

[3] Rœhrich, *loc. cit.*

[4] Butzer écrivait le 8 mai 1530, à Marg. Blaurer : «Ii qui Argentinæ

cer une surveillance quelconque sur la foi et les mœurs publiques; elles qualifiaient cela de *nouveau papisme;* les jeunes gens firent bientôt cause commune avec tous les mécontents et se livrèrent à un dévergondage qui leur valut le surnom d'*Épicuriens*. Les magistrats continuèrent à fermer les yeux et à se persuader que la prudence leur commandait de laisser aller les choses.

Toutefois, au bout d'un certain temps, le vice et la débauche s'étalèrent avec une si complète impudence[1] que les chefs de la république prirent l'alarme. Ils autorisèrent (20 janvier 1539) les curateurs des paroisses à faire comparaître en leur présence *(für zu beschicken)* les personnes d'une inconduite notoire, et à leur adresser des avertissements sévères; ils les exhortèrent même à faire un ample usage de ce nouveau pouvoir, et à dénoncer les incorrigibles au grand conseil. Mais les curateurs des paroisses, mus apparemment par les mêmes considérations de prudence que les sénateurs, ne firent aucun usage de leurs droits censoriaux, et les mœurs ne s'amendèrent pas.

Les choses n'allaient pas mieux dans les communes rurales, dépendantes de Strasbourg, que dans la ville. Les ministres de la campagne se plaignaient avec amertume de l'extrême négligence qu'on mettait à entendre la parole de Dieu. Ils assuraient qu'une foule de personnes se tenaient sous les portes des temples pendant le prêche, et s'y livraient aux propos les plus inconvenants, que les serviteurs de la parole n'avaient plus ni autorité ni crédit, que l'Évangile était méprisé, et qu'en certains endroits l'autorité locale s'oubliait jusqu'à rendre la justice, à présider le conseil de la commune ou à marquer les pourceaux durant l'office.

On se flatta encore une fois de tout sauver au moyen d'un synode, et de réduire du même coup les sectaires au silence.

Malgré la résolution prise naguère, de réunir tous les ans un

omnem disciplinam fugiunt, *Nobiles*, me mire deferunt ubique; putant enim, quod non est, me solum auctorem ut illis non permittantur omnia.» V. Rœhrich, II, 41.

[1] Nous consacrerons un de nos chapitres aux aveux que cet état des choses a arrachés aux prédicants.

petit concile, six années s'étaient écoulées depuis la malencontreuse assemblée de 1533. Maintenant les déceptions qui l'avaient suivie étaient à peu près oubliées, et voyant que tout allait de mal en pis on se décida en désespoir de cause à renouveler l'expérience.

Le synode de 1539 est le second et le dernier que tinrent les auteurs de l'apostasie de Strasbourg. Vingt-deux articles, reproduisant en partie les seize articles de la réunion précédente, furent présentés comme bases des délibérations et expression de la foi locale. Nous aurons à revenir sur l'assemblée de 1539, et à en parler avec quelque détail; ici nous constatons simplement qu'elle fut aussi pauvre en résultats que son aînée. Butzer lui-même le reconnaît; il écrivait, en 1542, à Ambroise Blaurer, que ses travaux et ses efforts pour faire fleurir les mœurs et la discipline à Strasbourg, avaient été en pure perte.

L'humanité, lorsqu'elle a rompu avec la source de la vérité, de la lumière et de la grâce, roule d'abîme en abîme. *Abyssus abyssum invocat.* Le niveau moral de Strasbourg s'abaissait de plus en plus. En 1547 les choses en vinrent au point que Zell, Butzer, Fagius et Marbach[1] remirent au magistrat une supplique très-pressante, dans laquelle ils demandaient « qu'on prît au moins des « mesures propres à arrêter le débordement des vices les plus gros- « siers *(wegen Abschaffung grober Laster)*. » Le sénat crut faire merveille en renouvelant le décret qui élevait les curateurs des paroisses aux fonctions de censeurs de la République. — Les curateurs déposèrent le décret dans leurs cartons, et les sénateurs, absorbés par les événements du dehors[2], cessèrent de s'en préoccuper.

Butzer désolé regrettait alors l'abolition de la confession auriculaire, et à en juger par différents passages de ses lettres, on est en droit de supposer que parfois le remords rendait sa douleur plus poignante; il avouait dans ses épîtres à Calvin, « que parmi les « protestants les plus recommandables même, on ne découvrait

[1] Celui-ci était alors au nombre des prédicants strasbourgeois.

[2] On en était à la fin de la guerre de Smalkalde, si malheureuse pour les protestants.

« plus vestige de la vraie pénitence... » Ah! mon cher ami, lui écri-« vait-il encore, Dieu nous abandonnerait-il à cause du mépris « avec lequel nous avons traité sa sainte parole! Quel honteux « échec pour notre orgueil! C'est donc ainsi que le Seigneur nous « punit des affronts que depuis tant d'années notre hypocrisie ne « cesse de faire à son auguste nom! [1] »

Cependant le réformateur strasbourgeois ne se borna pas à gémir, il continua à se donner une peine extrême pour changer ce triste état de choses, mais ses tentatives furent stériles; il n'y avait qu'un remède à opposer à la lèpre hideuse qui rongeait la société, il fallait imiter l'enfant prodigue, retourner vers l'Église de Jésus-Christ qu'on avait quittée dans un moment de folle et orgueilleuse ivresse, se jeter aux genoux du Père de famille et lui dire : « Mon « Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, recevez-moi au « nombre de vos serviteurs! » Mais ce seul remède était précisément aussi le seul dont on ne voulait pas.

Zell, Hedio, Nigring et Latomus (ou Steinlein) étaient maintenant vieux et infirmes; à en juger d'après les rapports contemporains, ces anciens foudres d'éloquence étaient devenus de fort tristes et maussades radoteurs. Butzer s'associa Fagius, Lenglin et quelques autres serviteurs de la parole, encore jeunes et vigoureux, pour entreprendre une dernière croisade contre la dissolution morale et religieuse de la ville qu'il avait *évangélisée*.

Il organisa avec ses différents collègues, « pour raviver l'esprit « de piété de la population [2] » *des heures d'édification (Erbauungs-Stunden)*, sorte de supplément au service divin habituel; — elles se tenaient dans les églises; les pasteurs y convoquaient leurs troupeaux respectifs et leur adressaient des *exhortations ascétiques (Ascetische Ermahnungen)*.

Les ministres jugèrent utile aussi de parodier certains usages catholiques et de les rétablir en s'attribuant le mérite de les avoir inventés.

[1] Calvini, *Epp*. f. 25. — Dœllinger, II, 32, 33.
[2] Rœhrich, II, 48.

Ainsi on institua de *grands et de petits jours de supplications publiques (Grosse und kleine Bettage)* pour détourner la colère du ciel et attirer les bénédictions d'en Haut sur la ville. Ces *Bettage* se célébraient habituellement les mardis avec prière et communion, et étaient chômés, soit jusqu'à midi, soit pendant la journée entière.[1]

Ainsi encore Fagius fonda dans sa paroisse de Saint-Pierre-le-Jeune une *Confrérie chrétienne (Christliche Gemeinschaft)* à laquelle il donna des statuts, et dont les membres s'engageaient : à fréquenter assidûment les églises, à communier souvent et dévotement, à distribuer des aumônes, à organiser saintement leur vie et à recevoir avec reconnaissance les admonitions qu'on serait dans le cas de leur adresser.

De même on résolut de séparer les pécheurs publics et impénitents de la société des fidèles et de leur interdire l'entrée des églises.

Enfin, on établit la *Confirmation protestante*, dont le séparatiste silésien Schwenkfeld avait été le véritable et le premier inventeur, lors du synode de 1533. — Voici la manière dont la définit notre historien[2] : « Aussitôt que le baptisé était capable de recevoir l'instruction, le serviteur de l'Église lui enseignait le Catéchisme, « c'est-à-dire les points principaux de *notre* religion chrétienne, — « lorsqu'il les avait compris d'une façon satisfaisante, le serviteur « le présentait à la commune de Dieu, le baptisé y déclarait sa foi « et sa soumission au saint Évangile. Alors le serviteur priait pour « lui avec toute la commune, afin de lui obtenir le saint esprit de « constance chrétienne *(sic)* et la force de persévérer vaillamment « et jusqu'à la fin dans la vie spirituelle ; — après tout cela, il lui « imposait la main au nom du Seigneur et le présentait une fois « encore à l'assemblée ; puis enfin il mettait le sceau à l'acte en « donnant au confirmé le saint sacrement du corps et du sang du « Seigneur[3].... » N'oublions pas que le ministre Rœhrich qui parle

[1] Les *Bettage* furent observés surtout pendant la guerre de Smalkalde.

[2] Rœhrich, II, 46.

[3] *Ein summarischer Begriff der Christlichen lere und Religion die*

ici avec componction et respect du *saint Sacrement du Corps et du Sang du Seigneur*, appartient à une Église qui ne croit pas à la présence de ce Corps et de ce Sang, et qui ne voit dans la Cène qu'un pur mémorial, une simple figure!

Après toutes les inventions dont nous venons de rendre un compte sommaire, les choses restèrent absolument sur le même pied qu'auparavant. On s'en convaincra en lisant dans un de nos prochains chapitres les aveux que le désespoir arracha aux principaux novateurs strasbourgeois.

En 1548, le magistrat formulait encore des plaintes : « Chaque « jour, disait-il, nous fournit une nouvelle preuve que malgré les « avertissements adressés jusqu'à ce moment à nos administrés, « les choses se passent tout autrement qu'il ne conviendrait ; que la « plupart ayant pris en dégoût la prédication de la sainte parole, « se dispensent d'y assister, et que quant à ceux qui y assistent « encore les jours de fête et les dimanches, ils s'y conduisent de « telle sorte qu'il est facile de voir que ce n'est pas un excès de zèle « qui les y conduit. »

Ajoutons encore que l'on se tromperait en attribuant le désordre moral et religieux qui régnait à Strasbourg à une fermentation momentanée, compagne inséparable des révolutions ; ce désordre s'étendit, devint plus profond et plus terrible à mesure que la Réforme prit plus complétement possession de la ville ; plus on s'éloigna des temps catholiques, et plus aussi le mal et le vice affermirent leur empire. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les temps qui suivirent pour s'en convaincre.

Le zélé Pappus[1] rapporte, en 1572, que les prédicateurs de Strasbourg avaient consacré presque toute une année à prêcher la nécessité du rétablissement de la discipline *et des bonnes mœurs* dans la bourgeoisie, *mais que ç'avait été en pure perte*[2]. — En 1576

man zu Strasburg hat nun in die 28 *Jahr gelehrt.* — Durch die Prediger und Pfarrer zu Strasburg, 1548. Ch. 17.

[1] Prédicant à Strasbourg.

[2] Cité par Dœllinger, II, 641.

les prédicants se plaignaient avec amertume « des progrès de l'ivro-« gnerie qu'on ne regardait même plus comme un péché, du liber-« tinage et de plusieurs autres vices, sur lesquels on ne reprenait « les gens qu'avec de grands ménagements, en secret et souvent « pas du tout. » Enfin, en 1620, le conseil ayant institué un nouveau jour de prières, le consistoire lui adressa l'observation suivante[1] : « La prédication est devenue pour les pasteurs chose extrê-« mement pénible ; ils ont tenu plusieurs prêches à l'effet d'exhorter « les fidèles à la pénitence, et cependant ils ne remarquent pas que « leurs paroles aient opéré le moindre changement favorable; on « continue comme auparavant à s'adonner à *tous les vices* et à *toutes « les turpitudes;* il est temps enfin qu'une autorité quelconque leur « vienne en aide, si l'on ne veut que le libertinage, dont on ne se « fait plus aucun scrupule, achève d'établir son empire dans la « société luthérienne tout entière. »

Il est digne de remarque aussi que peu après le changement de religion (1529), le magistrat de Strasbourg avait fait construire une sorte de grande cage pour y exposer publiquement les individus coupables d'adultère. En 1568 il en fit élever deux autres pour ceux qu'on aurait convaincus quatre fois de blasphème; les trois premières fois ils en étaient quittes pour une amende. — Dans les âges catholiques une seule potence avait suffi à la ville, en 1585 il en fallut une seconde, en 1622 une troisième. Il est donc évident qu'à partir du temps de la Réforme, il y eut à Strasbourg un accroissement progressif dans les crimes et dans les délits.

Au reste, ce même phénomène s'est présenté en tous les lieux où la prétendue Réforme a pris racines; partout le triomphe du protestantisme a été accompagné d'une démoralisation qui a arraché aux apôtres du XVI[e] siècle des cris de douleur et de colère.

Ils ont exprimé leur désappointement dans leurs écrits. Nous aurons occasion d'y revenir, et nous verrons que, de l'aveu des

[1] Saladin, *Handschriftliche Chronik von Strasburg,* f. 348, 352, 381, 689. — *Ep. ad Marbachios,* ed. Fecht. p. 416. — Richter, *evangel. Kirchenordnungen*, I, 239. — Dœllinger, II, 641.

Pères de l'hérésie, leur pur Évangile aboutissait, après quelques années, à l'oubli de tous les devoirs, à une dégradation affreuse. En voulant tirer les populations du *papisme*, on les avait plongées dans l'indifférence et dans le mépris de toute loi morale.

Quand on a semé le vent, on recueille la tempête. Le peuple, affranchi du joug salutaire de l'autorité divinement établie, ne connaissait plus de frein ; les réformateurs l'apprenaient à leurs dépens.

CHAPITRE V.

Organisation des Établissements d'instruction publique à Strasbourg.

Ce qui s'était fait à Strasbourg pour l'instruction publique pendant la première période de la Réforme, se réduisait à fort peu de chose[1]. Il fallait suppléer d'une manière plus complète aux écoles jadis dépendantes des chapitres et des couvents récemment supprimés. Les prédicants et les magistrats résolurent de fonder un établissement complet, et d'y attacher des hommes distingués de tous les pays.

Pour réaliser ce vaste plan, on avait besoin d'argent. L'Église, proie riche et assaillie alors de tous les côtés à la fois, offrait d'immenses ressources : les novateurs strasbourgeois en firent largement leur profit.

Il sembla bon aux serviteurs de la parole et aux meisters, ainsi que nous le disions ci-dessus (Chap. III), de décider d'abord, que dorénavant le sénat disposerait des prébendes des chapitres qui jusqu'alors avaient été réservées à la nomination du Pape, en certains mois de l'année. — Le magistrat fit part, en 1531, de ses intentions au grand chapitre (celui de la Cathédrale). « A l'avenir, — disait-il dans l'écrit qu'il lui adressa à cette occasion[2], — « à « l'avenir nous ne tolèrerons plus ici aucune intervention de la curie « romaine ; nous emploierons à l'œuvre divine à laquelle elles étaient « originairement consacrées, les prébendes qui seront vacantes dans « les mois réservés ; nous les destinons à de pauvres bourgeois donés « de talent et d'habileté et reconnus capables de servir le Seigneur ; « nous vous prions donc très-amicalement de les conférer aux bour-

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg et en Alsace.*

[2] Cité par Rœhrich, II, 50.

« geois en question sur notre proposition, vous promettant d'ailleurs « de ne pas empiéter sur vos droits, et de laisser à votre disposition « les autres prébendes. »

Le comte Thomas de Reineck qui était alors doyen des chanoines, opposa un refus à la demande du sénat, et allégua les droits du chapitre qui, disait-il, avait assez de lumières pour choisir des prébendiers capables, sans avoir besoin de recourir à celles d'autrui.

Nouvelles instances du sénat, accompagnées cette fois de quelques menaces formulées en termes couverts... — « Nous espérons, « — telles étaient les expressions dont il se servit, — nous espérons « encore que le chapitre se montrera disposé à seconder plutôt qu'à « entraver notre projet chrétien, qui d'ailleurs ne fait tort à aucune « autre personne qu'au Pape. Jusqu'à présent nous avons considéré « et traité vos grâces en temps de paix et en temps de guerre, comme « des concitoyens bienveillants et très-chers; mais si vous persistez « à vous opposer à notre dessein, nous en conclurons que vous êtes « disposés à soutenir les indignes agents et les partisans de la cour « de Rome dans leurs menées contre les intérêts et les avantages de « la ville. Cependant nous ne renoncerions pas pour cela à ce que « nous avons résolu, et selon la vieille coutume, nous nous enten- « drions avec le corps des magistrats et des échevins pour agir [1]. »

Malheureusement le grand chapitre avait beaucoup d'intérêts engagés dans la ville. Plusieurs de ses membres, plus soucieux des choses temporelles que de leur devoir, avaient montré de la faiblesse, de la lâcheté même, depuis le commencement de la Réforme, et l'évêque avait été dans le cas de leur adresser à diverses reprises de sévères réprimandes. En cette occasion encore le ton du sénat imposa aux chanoines; on négocia, on finit par céder. — Un compromis, dont l'original écrit par Sturm existe encore, fut signé en 1533; le chapitre s'engagea à reconnaître pendant dix années, au magistrat, le droit de proposer les candidats aux prébendes devenues vacantes durant les mois réservés. Leurs revenus servirent ainsi à former des jeunes gens dont on voulait faire des professeurs,

[3] Arch. de Strasbourg, *Inv. Spach, Armoire ecclésiastique.*

ou à augmenter les appointements de professeurs qui n'étaient pas suffisamment rétribués. Michel Delius, savant hébraïsant, Christman Herlin, le mathématicien, et Henri Kopp, étudiant en droit à Bourges, reçurent les premiers des prébendes dépendantes de la cathédrale.

La portion *évangélique* du chapitre de Saint-Thomas se montra disposée à seconder les vues du sénat, et à lui procurer des professeurs et des fonds. On réunit aux ressources provenant de ce côté les revenus du couvent des Franciscains et les bourses fondées autrefois par Simler, Geiler, etc., *pour former des prêtres catholiques.* On se trouva de la sorte en mesure de doter une haute école et une caisse de secours destinée à venir en aide à de pauvres jeunes gens qui se destinaient à l'instruction publique ou à l'état de prédicants.

Jacques Sturm et Butzer avaient suggéré au sénat la première idée de ce double établissement; ils désiraient y faire participer aussi les villes avec lesquelles Strasbourg se trouvait en *entente cordiale* sous le rapport religieux, et grâce aux bons offices d'Ambroise Blaurer[1], ils accomplirent jusqu'à un certain point leur projet. Blaurer prit feu; il poussa Constance, Lindau, Memmingen, Isny, Biberach et Ulm, à faire étudier chacune un jeune homme à leurs frais, dans la capitale de l'Alsace; il sut engager aussi le riche négociant Pierre Buffler d'Isny à fonder des bourses pour six jeunes gens; Strasbourg promit de prendre à sa charge les appointements des professeurs et de les loger.

Au mois de mars 1534, on fut en mesure de commencer l'œuvre. On avait d'abord eu l'intention d'assigner comme demeure aux jeunes étudiants étrangers l'ancien couvent des Guillelmites et d'y donner les cours, mais on préféra consacrer à cet usage une partie du vaste monastère abandonné des Dominicains. Butzer se mit en quête d'un surveillant (pédagogue). Son choix tomba sur Melchior Cumanus de Molsheim, auquel son double titre de prêtre *apostat*

[1] Blaurer de Constance est considéré comme le principal *réformateur* de la Souabe. — *Ep. Buceri* ad Amb. Blaur., 23 oct. 1533. *Ms.* — Rœhrich, II, 53.

et *marié* donnait d'incontestables droits à des fonctions aussi importantes.

Les prédicants strasbourgeois et quelques maîtres spéciaux se chargèrent des cours publics, et lorsque la ville avait le bonheur d'héberger dans son sein quelque célèbre apôtre étranger, chassé de ses pénates pour cause de religion, on ne manquait pas de l'agréger, au moins à titre provisoire, au corps enseignant de la ville.

La réputation de la nouvelle école s'étendit promptement au dehors, un certain nombre de jeunes étrangers arrivèrent de différents côtés pour y faire leurs études, et dès le 8 juillet 1534, Butzer écrivait à son ami Blaurer avec un mouvement d'orgueilleuse joie : « Nous avons ici autant d'auditeurs qu'à Zurich et plus qu'à « Bâle[1]. »

Butzer lui-même se trouvait au nombre des professeurs; il était chargé avec Capito et Hedio de la partie théologique de l'enseignement. Barthélemy Fontius octroya aussi pendant quelque temps le concours de ses lumières à l'école de Strasbourg. Ce Fontius était vénitien, sa passion pour le nouvel Évangile l'avait forcé à s'expatrier; les historiens protestants lui donnent à ce propos le titre d'*ami éclairé de la vérité*. — Bedrotus qui, lui aussi, « était atta- « ché par toutes les fibres de son cœur au mouvement religieux de « l'époque[2], » enseignait le grec et la dialectique; Michel Delius professait l'hébreu, Chrétien Herlin les mathématiques, Nicolas Gerbel de Pfortzheim[3], Simon Lithonius du Vallais, et Pierre Dasypodius de Frauenfeld, donnaient des leçons de latin, d'histoire, de jurisprudence, etc. Jacques Sturm forma, dans l'une des salles du couvent des Dominicains, pour l'usage des étudiants, une bibliothèque qui a été le premier noyau de celle que possède aujourd'hui la ville de Strasbourg.

[1] Alors l'université jadis si florissante de Bâle était dans la plus complète décadence.

[2] Rœhrich, II, 54.

[3] Ce dernier, quoique brouillé avec la plupart des prédicants, obtint une chaire en considération de ses connaissances en histoire et en jurisprudence.

Cependant ce n'était pas assez d'avoir un établissement de haute instruction, on avait besoin aussi d'écoles latines élémentaires pour mettre les enfants en état de fréquenter plus tard les cours. Sous ce rapport on était fort mal partagé. Ce qui avait existé avant la révolution religieuse était détruit et pitoyablement remplacé. On ne comptait dans la ville que quelques petites écoles, dispersées, dirigées en majorité par des maîtres très-incapables; — les moins mauvaises étaient celles de Brunfels et de Sapidus[1], hommes qui ne manquaient pas de capacité, mais Brunfels s'occupait plus de la médecine et de sa clientèle que de ses élèves, et Sapidus négligeait les siens, parce qu'il possédait une certaine aisance, et que l'état d'instituteur lui semblait très-inférieur à ses mérites. Jean Schwebel de Bischoffingen fut placé en 1536 à la tête de l'école latine de Saint-Pierre-le-Vieux et la dirigea bien, mais il ne pouvait se charger que d'un petit nombre d'enfants, et ses leçons étaient loin de suffire aux besoins d'une ville aussi populeuse que Strasbourg. Une semblable situation causait beaucoup de soucis aux apôtres de la cité. Jacques Sturm, Butzer, Capito et Hedio eurent ensemble de fréquentes conférences pour aviser aux moyens de combler cette lacune; ils convinrent qu'il était urgent d'organiser un vaste établissement dans lequel les fils des principales familles pourraient recevoir une première éducation solide et complète. Ce qu'il fallait trouver d'abord, c'était un homme capable de diriger ce qu'on voulait créer, et de lui donner l'impulsion et la vie. Pendant longtemps on chercha en vain, enfin le choix des quatre amis se fixa sur Jean Sturm[2], auquel ses connaissances étendues et ses talents pédagogiques avaient valu une juste célébrité.

Sturm, fils du receveur des comtes de Manderscheid, était né en 1507 à Sleida, près de Cologne. Il avait fait de bonnes études classiques d'abord chez les *frères de la vie commune*, ensuite aux universités de Liège et de Louvain. Il commença à professer en

[1] Voir notre *Histoire de l'Établissement de la Réforme à Strasbourg*, ch. XIII.

[2] Il n'était pas parent de Jacques Sturm de Sturmeck.

cette dernière ville, et y fonda une imprimerie grecque; la vente de ses éditions le conduisit à Paris où il se fixa. On était passionné alors en France pour l'antiquité classique, Sturm donna des cours grecs et latins, sa réputation grandit, une foule de jeunes gens français et étrangers fréquentèrent ses leçons, les savants de Paris le recherchèrent, et bientôt il se vit en faveur à la cour du roi François Ier et auprès de la sœur de ce prince. Malheureusement le goût de l'antiquité païenne avait développé en Sturm celui de la nouveauté religieuse, il s'enflamma pour les écrits des réformateurs allemands, et dès l'année 1533 il entretint, d'abord avec Butzer, puis avec Melanchthon, une correspondance très-suivie et les engagea à se mettre en rapport avec « les hommes influents de France qui « montraient du penchant pour le pur Évangile[1]. » Les deux hérésiarques suivirent son conseil : il y eut pendant les années 1534 et 1535 des négociations et des échanges d'écrits auxquels nous reviendrons —; Melanchthon fut même au moment de céder aux instances de Sturm et de se rendre en personne à Paris pour continuer verbalement *l'œuvre de régénération* qu'il avait commencée par ses lettres. Mais ce projet, sur lequel reposaient de si grandes espérances, échoua, et les Huguenots français se virent en butte à la persécution. — Précisément alors la ville de Strasbourg invita Sturm à venir se mettre à la tête du gymnase qu'elle était au moment d'ériger dans son enceinte. Il accepta avec d'autant plus d'empressement que cette position devait lui permettre de professer sans contrainte ses nouvelles opinions religieuses.

Il arriva à Strasbourg le 14 janvier 1537. Après avoir eu plusieurs conférences avec les membres les plus influents de sénat, du consistoire et avec les scholarques, Jean Sturm rédigea un plan d'études et le leur soumit[2]. Il proposait de fondre toutes les écoles de la ville en une seule dans laquelle une éducation graduée serait donnée aux enfants.

D'après le plan de Jean Sturm, le nouvel établissement devait

[1] Rœhrich, II, 57.
[2] Ce plan a été publié en 1538 sous le nom de : *De ludis litterariis recte aperiendis;* il est écrit en latin, en langage très-pur et élégant.

former deux grandes divisions, dont la première serait chargée d'instruire l'enfance, et la seconde la jeunesse. Le temps d'étude de la première durerait neuf années, celui de la seconde cinq ans.

Sept professeurs attachés à la division supérieure y enseigneraient la théologie, le droit, la médecine, les mathématiques, la philosophie, les langues anciennes, la poésie et la réthorique.

Ce projet fut accueilli à l'unanimité et avec enthousiasme. La division inférieure, ou le gymnase proprement dit, fut solennellement inaugurée au mois de mai 1538. Jean Sturm, nommé *recteur* par le sénat, s'associa Hedio, Bedrotus et Chrétien Herlin en qualité de *visiteurs;* ils formèrent son conseil.

Les revenus de l'ancien couvent des Franciscains furent employés à payer une partie des maîtres du gymnase. Quant aux professeurs, les autorités locales surent leur procurer une existence douce et aisée; les canonicats de Saint-Thomas, dont le sénat s'était adjugé la disposition à mesure qu'ils devenaient vacants, lui fournissaient amplement de quoi les satisfaire; on consacra à l'instruction publique les revenus de la collégiale, et on conféra aux professeurs de la nouvelle école la dignité capitulaire, en leur assignant à titre d'appointements les revenus des prébendes canonicales[1]. « Le ma-

[1] Faisons observer ici que la destination est spéciale et positive; le magistrat substitue la haute école à la collégiale de Saint-Thomas; il sécularise celle-ci, il en consacre les revenus à l'instruction publique, il livre les prébendes vacantes comme appointements aux professeurs; le double rôle de créateur de l'école et de dispensateur des revenus de la collégiale prouve que le magistrat, en détruisant cette dernière, a transféré *à la ville* et non à *l'église protestante* le domaine de ceux qu'il dépossédait.

Il agit, comme magistrat, dans l'intérêt d'une institution publique — et non en qualité de chef d'un culte *non encore reconnu,* et dans un but religieux; — en d'autres termes, il remplace par un établissement *profane et communal* une institution *toute religieuse.*

Cette distinction est d'une haute importance au point de vue des discussions qui se sont élevées de nos jours à propos de la collégiale de Saint-Thomas. Ce qui s'est passé en 1536 démontre que le *séminaire protestant,* fondation purement religieuse, n'est en aucune façon la continuation de la haute école inaugurée par le sénat.

«gistrat, — dit très-naïvement à ce sujet le ministre Rœhrich[1], «— le magistrat ne pouvait récompenser d'une manière plus con-«venable ces hommes qui méritaient si bien de l'église et des écoles, «qu'en les faisant admettre dans cette honorable et riche collé-«giale[2].» Le moyen était ingénieux et facile, resterait à prouver qu'il était légitime.

La réputation du gymnase de Strasbourg grandit; beaucoup de jeunes protestants étrangers vinrent y faire leurs études. Ce succès ravit Sturm le sénateur, et lui en fit rêver un plus grand encore; il communiqua son plan à Sturm le recteur, qui en fut également électrisé. Ces messieurs n'aspiraient à rien moins qu'à *réaliser l'idéal d'une Académie*[3], ils voulaient en fonder une à Strasbourg aux frais de tous les États protestants, dans laquelle on réunirait en qualité de professeurs les hommes de tous pays «surpassant les «autres en talents, en science, en génie et en réputation,» à quelque religion qu'ils appartinssent, sans en excepter les catholiques eux-mêmes. — Jean Sturm, en rendant compte de ce projet, dit: «L'entreprise eût été admirable, très-salutaire pour notre religion, «et mortelle pour la tyrannie des papistes, car Bembo, Sadolet, «Contareni, Budæus, Alciatus, Bayfius et d'autres hommes aussi «supérieurs eussent été gagnés ainsi. Sans doute ils se seraient «empressés, en majorité au moins, de passer de notre côté où ils «eussent vécu dans les honneurs, car la crainte de la pauvreté et «du mépris peut seul les retenir auprès du Pape... Je le répète, on

[1] II. 60. Not. 49.

[2] Jean Sturm devint chanoine de Saint-Thomas en 1540, et doyen en 1554. — Butzer qui était doyen de Saint-Thomas en 1544, contribua surtout à y faire admettre les professeurs. Il voulait en composer un corps savant, et demanda qu'il comprît toujours, outre les ecclésiastiques desservant les paroisses de Saint-Thomas, de Saint-Nicolas et de Sainte-Aurélie (avant la révolution religieuse ces deux dernières avaient dépendu du Chapitre de Saint-Thomas) — deux docteurs en théologie, un jurisconsulte, un professeur de logique, un de grec et les maîtres des cinq classes supérieures du gymnase. Ce plan fut peu à peu réalisé.

[3] Rœhrich, *loc. cit.*

«n'eût pas manqué de les attirer en leur promettant d'honorables «et gros appointements et des pensions[1].»

Hâtons-nous d'ajouter que jamais les dignitaires et les savants de la Cour de Rome ne se trouvèrent dans l'alternative de choisir entre le cardinalat et des places de professeurs à Strasbourg. *L'idéal d'une Académie* resta à l'état de rêve[2]. — Toutefois la haute école de la ville vit grossir le nombre de ses professeurs; une foule d'apostats, obligés de quitter leurs patries respectives, se réfugièrent dans la capitale de l'Alsace, et payèrent l'hospitalité qu'on leur y accordait en donnant des leçons à la jeunesse.

Calvin, expulsé de Genève, arriva à Strasbourg au mois de septembre 1538, et y enseigna pendant plusieurs années la théologie.[3]

Le trop fameux Pierre-Martyr Vermigly y vint en octobre 1542. Prêtre infidèle à tous ses devoirs, Martyr avait fui Florence, sa patrie; — il était très-fort hébraïsant, helléniste et latiniste. Butzer l'acceuillit dans sa maison, et réussit à le faire nommer professeur et chanoine de Saint-Thomas; la jeunesse fréquenta ses cours avec assiduité; — en même temps que Pierre-Martyr, arrivèrent Paul Lascisio de Vérone, professeur de grec; — Jérôme Massario de Vicence, auquel on donna une chaire de médecine, et Emmanuel Tremellius de Ferrare, juif de naissance, qui enseigna l'hébreu. — Bernardin Ochin de Sienne, cet ancien général des Capucins, au nom duquel s'attache une si déplorable célébrité, se fixa également à Strasbourg en 1547, mais il n'y resta pas longtemps; peu avant l'*intérim*, il se rendit à l'appel de l'indigne archevêque Cranmer, et passa en Angleterre avec Pierre-Martyr, Tremellius, etc.

Cependant on comptait à Strasbourg une quantité de jeunes gens que la pauvreté empêchait de faire des études régulières. Ils

[1] Cité par Rœhrich, II, 61.

[2] A la vérité, la haute école de Strasbourg fut élevée au rang d'académie par l'Empereur en 1566; mais elle continua à être ce qu'elle avait été : une académie très-éloignée de l'idéal, ayant simplement quelques priviléges de plus.

[3] Nous reparlerons plus tard du séjour en Alsace du réformateur genevois.

allaient le soir chanter devant les portes des maisons pour amasser quelque argent, et l'aumônerie générale leur venait en aide, mais ces ressources ne suffisaient pas; ils étaient d'ailleurs livrés à eux-mêmes, sans surveillance ni direction, et beaucoup d'entre eux contractaient des habitudes de dissipation et de désordre. Après l'installation du gymnase et de l'établissement d'instruction supérieure, on voulut combler encore la lacune que nous signalons. Jean Sturm et les prédicants proposèrent de fonder un institut en faveur des *pauvres écoliers.* — Dès l'an 1539, on hébergea un certain nombre d'enfants, au couvent des Guillelmites, du consentement du vieux prieur de l'ordre, Jean Rixinger, qui vivait encore. Celui-ci étant mort en 1543, le monastère se trouva absolument vide, et livré à la disposition des curateurs de l'hospice des malheureux *(Ellenden-Herberge)*, auquel la propriété de la maison et des biens des Guillelmites était dévolue par décision du sénat. Hedio et les scholarques *(Schulherren)* s'adressèrent alors à ces curateurs, et les supplièrent «de céder le couvent de Saint-Guil-«laume à Christ en les personnes de pauvres enfants pieux, hon-«nêtes, heureusement doués et qui donnaient l'espoir fondé de «devenir un jour d'utiles serviteurs des églises.» — La demande fut agréée le 30 décembre 1543; quinze jours plus tard on admit, après un examen préalable et pour l'amour de Dieu, à Saint-Guillaume, douze jeunes garçons de la ville et autant d'étrangers. Les uns devaient suivre les classes du gymnase, les autres se préparer à l'étude de la théologie. On nomma pédagogue de Saint-Guillaume le sieur Christophe Sœl, Hedio fut chargé de la surveillance de l'établissement, *les visiteurs des écoles* devaient lui servir d'assistants. Quant à la direction matérielle de la maison, on la confia à Catherine Zell, toujours affairée, toujours désireuse de faire étalage de son savoir faire, de son importance et de sa philanthropie; — elle s'associa, pour cette œuvre, l'épouse de Hedio et quelques autres femmes de la ville.

On n'était admis au nombre des élèves de Saint-Guillaume qu'en s'engageant à étudier la théologie, à se mettre à la dispositon des églises de Strasbourg après avoir achevé le cours des études, et à

ne pas quitter la ville sans le consentement des scholarques.[1] Les jeunes gens y étaient sévèrement tenus, on les obligeait à parler latin entre eux ; les querelleurs et ceux qui entretenaient des relations avec des gens suspects étaient expulsés ; celui qui manquait d'assister à *trois* sermons tous les dimanches ou qui ne se présentait pas matin et soir à la prière commune était condamné aux verges.

Le chapitre de Saint-Thomas contribua, par des dons volontaires, à l'entretien matériel de l'œuvre de Saint-Guillaume ; on obligea les trois monastères de femmes de Saint-Nicolas *in undis*, de Sainte-Marguerite et des Repenties, le prieur de la Chartreuse et le commandeur des chevaliers de Saint-Jean, à fournir de l'argent, du grain et des meubles ; les curés des sept paroisses firent des quêtes dans leurs églises, quelques bourgeois léguèrent ou donnèrent des sommes plus ou moins considérables, et grâce à ces différents secours la maison subsista. En 1554 le docteur Marbach y plaça, pour l'usage des élèves, un commencement de bibliothèque qui s'accrut considérablement, et qui aujourd'hui encore est riche en ouvrages rares relatifs à l'histoire de la Réforme.

Tels sont les établissements d'instruction publique fondés à Strasbourg par le protestantisme triomphant. Nous les avons décrits d'après les auteurs du parti et en consultant les monuments contemporains, sans chercher à en diminuer le mérite. Mais il est quelques faits sur lesquels nous devons appeler encore l'attention de nos lecteurs.

D'abord, en consultant la liste des alsaciens distingués par la science et le talent littéraire ou artistique antérieurs à la Réforme ou contemporains de la révolution religieuse, et en la comparant à celle des hommes de l'époque suivante, on reconnaît que l'avantage

[1] Le magistrat, en fondant le collége de Saint-Guillaume pour servir de *séminaire* aux jeunes gens destinés à remplir les places vacantes dans les églises, avait pourvu spécialement aux besoins du culte. Donc la haute école, à laquelle on avait consacré les revenus de la collégiale de Saint-Thomas, avait un but et une destination différents, et on ne voit en aucune façon comment le séminaire protestant actuel peut se considérer comme le continuateur de cette haute école.

est incontestablement du côté des premiers; par conséquent les écoles catholiques qu'on décrie et qu'on méprise ont su former plus de talents remarquables que celles des hérétiques qu'on se plaît à nous célébrer sur tous les tons.

En second lieu, le but véritable de toute éducation, de toute instruction bien dirigée, est de moraliser les populations, de les rendre meilleures, plus chrétiennes, de former des esprits élevés, de nobles caractères. On a pu juger, d'après les détails contenus dans notre précédent chapitre, que ce but *essentiel* était complétement manqué à Strasbourg; on en sera plus convaincu encore lorsqu'on aura lu la suite de cet ouvrage. On essayait, à la vérité, de cultiver les intelligences dans la capitale de l'Alsace, mais la crainte de Dieu n'était plus là pour sauvegarder leurs facultés perverties, et l'usage des verges introduit à Saint-Guillaume ne pouvait y suppléer.

Aussi ces écoles si savamment organisées ne produisaient-elles que des sujets de la plus déplorable médiocrité; leurs célèbres professeurs ont été les premiers à l'avouer.

« Tout est menaçant pour l'avenir de la religion et des études, pour celle de la théologie surtout, écrivait Hedio à Melanchthon[1]; rien n'est plus rare aujourd'hui que de trouver un étudiant qui promette de devenir un prédicateur passable. »

« Vous vous plaignez avec raison de la dureté de notre siècle, disait Gerbel dans une de ses lettres à Camérarius[2], privés des savants illustres qui naguère faisaient notre gloire, nous voyons aujourd'hui leurs places envahies par des hommes également dépourvus d'éducation et d'intelligence. »

Butzer et Capito exprimaient de même le découragement le plus complet.

Au reste, l'influence fâcheuse exercée par l'esprit de la Réforme sur les études, à Strasbourg, se faisait sentir dans toute l'Allemagne protestante. La même cause exerçait partout la même action.

[1] Cité par Dœllinger, II, 17.
[2] 1542. *Ibid.* p. 50.

— Les sommités intellectuelles du protestantisme, au seizième siècle, attestent toutes dans leurs écrits l'immense supériorité de l'ancienne jeunesse catholique sur la jeunesse *pur-évangélique;* toutes elles reconnaissent que *leur* christianisme a détruit le sentiment religieux, le goût de la science et de l'étude *partout* où il s'est établi; toutes elles signalent une décadence qui leur inspire les pressentiments les plus sombres pour l'avenir.[1]

« Combien l'observateur attentif devait être frappé, — dit à ce « propos le savant Dœllinger[2], en comparant ce qu'était l'Alle« magne au point de vue intellectuel, après quarante années de « Réforme, avec ce qu'elle avait été dans les premières années du « XVIe siècle! Aujourd'hui quelle décadence, quel découragement, « quels sombres pressentiments! alors, quels progrès, quelle ri« chesse, quelle vigueur, quelles espérances d'avenir! Où trouver, « dans le protestantisme, des hommes qui pussent être pour la jeune « Allemagne ce qu'avaient été au commencement du XVIe siècle, « pour l'Allemagne catholique, les Geiler, les Wimpheling, les « Reuchlin, les Crotus, les Mutianus, les Erasme, les Pirckhei« mer, les Murmellius, les Bebel, les Bohuslaus de Hassenstein, « les Trithemius, les Kranz, les Nauckler, les Peutinger, les Aven« tin, les Celtes, les Jérôme Balbus, les Jean Brassikan, et tant « d'autres?

« Toute science repose en quelque sorte sur son développement « historique et vit de ses traditions, de son passé, de même que « l'arbre vit de sa racine : or la Réforme a renversé le principe de « la tradition et de la continuité historique dans le domaine préci« sément qui doit servir de base à l'intelligence humaine; elle a « déclaré faux et vicieux le développement entier de la religion et « de la science théologique, et elle a obligé ses adhérents, par « devoir de conscience, à briser violemment la chaîne de la tradi« tion chrétienne. Lorsque l'on pense aux rapports étroits qui lient

[1] Voir Pièces justificatives, n° VIII. — Aveux des réformateurs touchant l'état des études et des sciences dans la société protestante.

[2] La Réforme; t. Ier. La science en Allemagne avant et après 1530.

« en un faisceau les branches de la science et à la prééminence qui « appartient nécessairement à la science religieuse, on comprend la « mortelle atteinte que la révolution du seizième siècle a dû porter « à la vie scientifique de l'Allemagne protestante.... C'est de là que « provient ce mouvement rétrograde de l'intelligence qui se mani- « feste avec tant d'évidence en Allemagne depuis 1540 jusqu'à la fin « du seizième siècle, malgré les merveilles de l'imprimerie et les « immenses facilités qu'elle créait pour les travaux et la propagation « de la science. »

Le récit que nous avons fait dans nos deux derniers chapitres nous a obligé à anticiper sur les événements. Il nous a paru utile de réunir dans un même cadre et de présenter dans son ensemble tout ce qui est relatif à l'organisation donnée à Strasbourg aux églises et aux études, dans la première moitié du seizième siècle.

Reprenons maintenant l'histoire des rapports de la capitale de l'Alsace avec les autres États révoltés contre l'Église, au point où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à la fin de l'année 1529.

CHAPITRE VI.

Désunion entre les États protestants. — Alliance de Strasbourg avec Bale, Berne et Zurich.

Nous avons dit, en terminant notre chapitre second, que les représentants des États protestants en se séparant à Rodach après la diète de Spire, étaient convenus de se retrouver à Schwabach au mois d'octobre 1529, pour tâcher de mettre d'accord, quant à la doctrine, ceux qui devaient s'allier politiquement.

La réunion eut lieu. — Luther avait rédigé à cette occasion dix-sept articles qui établissaient en termes très-clairs et précis la présence réelle du Corps et du Sang de notre Seigneur dans l'Eucharistie. Aucun des députés des villes allemandes favorables à la doctrine suisse ne voulut les signer. Ces villes avaient espéré qu'on parviendrait à contenter tout le monde au moyen de quelques-unes de ces formules ambiguës que chacun peut interpréter en son sens et qui laissent subsister les dissentiments intimes sous une fausse apparence d'entente. Ce genre, qui allait au talent souple et diplomatique des Butzer et des Capito, ne convenait pas aux habitudes tranchantes et despotiques du docteur Martin.

Les représentants des villes s'excusèrent en déclarant que leurs chefs ne leur avaient pas donné de pouvoirs assez étendus pour traiter la question qu'on leur soumettait et qui n'était d'ailleurs pas de leur compétence. Afin de leur laisser le temps de recevoir les instructions nécessaires, on convint de se réunir de nouveau à Smalkalde avant la fin de l'année.

Cependant les princes et les États de la nouvelle religion avaient fait partir la députation chargée de remettre leurs doléances et leur protestation à Charles-Quint.[1]

[1] Il a été question du projet d'envoyer cette députation, à la fin du Chapitre II, après la diète de Spire.

Elle se composait de Jean Ehinger, d'Alexis Frauentrut et de Michel Caden de Nüremberg.

Ces envoyés se rendirent à Gènes pour s'embarquer, mais ils y apprirent que l'Empereur venait de passer d'Espagne en Italie. Ils le suivirent à Plaisance et s'adressèrent au cardinal Gattinari, à Henri de Nassau, à Alexandre Schweiss et à l'espagnol Alphonse Valdès, afin d'obtenir une audience. Elle leur fut accordée pour le 12 septembre (1529), et l'Empereur leur fit savoir qu'ils eussent à mettre leur demande par écrit et à donner leurs explications le plus brièvement possible, parce qu'il était très-occupé.[1]

S'étant rendus chez le prince au jour indiqué, ils lui représentèrent : que la suppression du recès de Spire de l'année 1526, décrétée par la diète récemment réunie dans la même ville, ferait naître de très-grands troubles. Ils ajoutèrent : que l'électeur de Saxe et les princes et villes ses alliés avaient protesté contre le nouveau décret auquel ils ne pouvaient donner leur consentement, qu'ils suppliaient S. M. I. d'attribuer cette démarche à la nécessité seule, et que, du reste, jusqu'à la tenue du prochain concile, ils ne se permettraient rien qu'ils ne crussent pouvoir justifier aux yeux de Dieu et aux siens. Que de plus, ils feraient comme leurs ancètres ce qui conviendrait pour le salut et la dignité de l'Empire, soit en allant combattre les Turcs, soit en supportant leur part de tout autre fardeau.[2] Pour finir, les envoyés prièrent humblement l'Empereur, au nom de leurs commettants, de ne point se laisser prévenir contre eux avant d'avoir entendu ce qu'ils avaient à dire pour leur justification, de ne pas ajouter foi aux faux rapports qui pourraient ètre publiés sur leur compte, de les prendre sous sa garde et sa protection, et de vouloir bien leur répondre au plutôt avec clémence et avec bonté.[3]

Après avoir parlé ainsi, les députés remirent le mémoire qui leur avait été demandé, et dans lequel « ils avaient exposé, disaient-ils,

[1] Sleidan, t. I, l. 7. in princ. ad an. 1529.

[2] Sur ce point les Protestants étaient en contradiction avec leurs précédentes déclarations.

[3] *Ibid.*

« tout ce qui était nécessaire pour donner à S. M. I. une connais-
« sance pleine et entière du fond de la cause. »

Charles-Quint prit l'écrit, se fit traduire le discours par son interprète et répondit : qu'il agréait les protestations de respect et de soumission qui venaient de lui être faites au nom des princes, et qu'après avoir délibéré avec son conseil, il ferait au mémoire la réponse qui lui paraîtrait la plus équitable.[1]

Cette réponse fut donnée le 13 octobre.

L'Empereur y disait : Que le roi Ferdinand son frère l'avait déjà informé de l'arrivée des députés, de ce qui s'était passé à Spire, du décret qui y avait été fait, et de la déplorable opposition de certains États ; — que ce décret, si l'on s'y soumettait, préviendrait beaucoup de maux, rétablirait la concorde en Allemagne et empêcherait qu'il ne s'élevât par la suite de nouvelles sectes, comme il s'en était déja élevé plusieurs et de très-perncieuses.

Charles-Quint ajoutait : que d'après les lois en vigueur dans l'Empire, la minorité était tenue de se conformer aux décisions du grand nombre, et qu'en conséquence il avait ordonné par ses lettres à l'électeur de Saxe et à ceux de son parti de ratifier le décret et d'y obéir en vertu de la fidélité qu'ils lui devaient, parce qu'autrement il serait obligé, pour l'exemple et pour le maintien de son autorité, de les punir sévèrement. — L'Empereur représentait ensuite la nécessité absolue de maintenir la paix en Allemagne, dans un moment où les Turcs s'avançaient en Hongrie et menaçaient la Chrétienté entière, et où chacun devait trembler pour ce qu'il avait de plus cher au monde. Enfin le prince enjoignait aux États protestants de s'entendre avec son frère, le roi Ferdinand, pour régler les secours qu'on lui donnerait et les mesures qu'il convenait d'opposer aux musulmans, et il promettait de diriger lui-même toutes ses forces contre ces ennemis du nom chrétien aussitôt qu'il aurait pacifié l'Italie.[2]

Les députés, après avoir reçu cette réponse, lurent l'appel dressé

[1] *Ibid.*
[2] *Ibid.*

à Spire et le remirent avec les formes usitées à Alexandre Schweiss, conseiller impérial. Schweiss le prit et le présenta à Charles-Quint. Quelques heures plus tard il vint retrouver les envoyés et leur déclara que l'Empereur leur défendait provisoirement de sortir de chez eux, de rien écrire à leurs maîtres et de leur envoyer aucun de leurs gens, sous peine de mort s'ils désobéissaient.

Mais le hasard voulut que Michel Caden, l'un des trois négociateurs protestants, fut en ce moment hors de son logis. Informé de ce qui venait de se passer par un de ses domestiques, il s'empressa d'écrire au sénat de Nüremberg pour l'en instruire, et il expédia ses lettres en grande diligence, ne se croyant pas obligé de se soumettre, comme ses collègues, à un ordre qui ne lui avait pas été signifié personnellement.

Peu de jours après, les trois députés reçurent l'injonction de suivre la cour à Parme, et le 30 octobre on leur fit savoir que bien que l'empereur eût été fort irrité de leur appel, il leur permettait de s'en retourner chez eux.[1]

Cependant la lettre de Caden était arrivée à Nüremberg avec une incroyable célérité. Le 24 octobre, le sénat de la ville en donna avis à l'électeur de Saxe, au landgrave de Hesse et à leurs alliés. Les états protestants convinrent de hâter la réunion projetée à Smalkalde. L'électeur, son fils Frédéric, les deux frères Ernest et François, princes de Lunebourg, le landgrave de Hesse, les conseillers du margrave Georges de Brandebourg, les députés de Strasbourg, Ulm, Nüremberg, Heilbronn, Reutlingen, Constance, Memmingen, Kempten et Lindau, s'y trouvèrent dès les premiers jours de décembre. Les envoyés des princes protestants revinrent à peu près au même moment d'Italie, et rendirent compte à l'assemblée du peu de succès de leur ambassade.

[1] Caden seul fut retenu, parce qu'il avait remis de la part du landgrave de Hesse un livre hérétique à l'empereur. Charles-Quint avait été vivement offensé des propositions contenues dans cet écrit, et sa colère retomba sur celui qui le lui avait présenté. Caden, se voyant exposé à un grand danger, s'enfuit secrètement; il se rendit à Ferrare et de là à Venise, d'où il revint heureusement à Nüremberg.

Mais les expressions menaçantes dont s'était servi Charles-Quint n'eurent pas le pouvoir d'opérer un rapprochement entre ceux qui se disaient évangéliques. En présence du danger prêt à fondre sur eux, ils perdirent leur temps en querelles tout comme à Schwabach; les purs luthériens exigeaient qu'avant d'entamer aucune négociation ou de poser les bases d'un traité, chacun signât les dix-sept articles du docteur Martin.

Les députés de Strasbourg et d'Ulm soutenaient qu'il fallait respecter la liberté des opinions et remettre à un autre temps les discussions religieuses, que leurs adversaires seuls tireraient avantage des contestations qui s'élèveraient entre les protestants, et qu'on n'avait à délibérer maintenant que sur la ligue qu'il était urgent de conclure.

L'électeur de Saxe, les princes de Lunebourg et le margrave de Brandebourg ne voulurent pas se rendre à cet avis. Le landgrave Philippe de Hesse se donna un mouvement extraordinaire pour leur inspirer d'autres sentiments. Remplissant les fonctions d'entremetteur religieux, il s'adressa tour à tour aux deux partis, suppliant les uns de diminuer un peu le positif du symbole qu'ils avaient adopté, conjurant les autres de vouloir bien augmenter le leur de quelques petites vérités par amour pour l'union. Ses efforts furent vains. Les fidèles du docteur Martin Luther ne voulurent se prêter à aucun arrangement de ce genre et déclarèrent péremptoirement qu'ils n'entreraient en ligue qu'avec ceux dont ils pourraient approuver en tous points la doctrine.[1]

Après de longs et aigres démêlés on se sépara; l'électeur et ses partisans annoncèrent encore que ceux qui seraient disposés à embrasser et à professer les articles de foi proposés, eussent à se rendre le 6 janvier suivant (1530) à Nüremberg, pour y délibérer sur ce qu'il y aurait à faire.[2]

Strasbourg se trouvait dans une position très-critique. Elle se voyait exclue du nombre des États protestants, sans amis ni alliés

[1] Sleidan, l. VII, ad. an. 1529 in fine.
[2] *Ibid.*

dans un moment où l'annonce de la prochaine arrivée de Charles-Quint en Allemagne inspirait de grandes inquiétudes à ceux qui avaient embrassé le nouvel Évangile.

Résolue de se maintenir dans le parti qu'elle avait choisi, elle rechercha l'alliance des cantons de Bâle, Berne et Zurich, avec lesquels elle entretenait depuis fort longtemps d'intimes relations de bon voisinage, et dont les opinions religieuses se rapprochaient beaucoup de celles qu'elle avait adoptées elle-même. — Les négociations furent entamées immédiatement après la réunion de Smalkalde. Des envoyés suisses vinrent à Strasbourg ; ce fut à cette occasion que le sénat ordonna le complet dépouillement des églises, la destruction des derniers autels, l'enlèvement des tableaux, des statues et des orgues. — La rigidité des disciples de Zwingle avait été scandalisée en découvrant encore quelques traces des *ordures du papisme* dans le lieu saint, et pour complaire à leur zèle puritain on s'était empressé de réduire les temples à l'état de granges ou de halles. On voit que pour trouver des alliés, la ville de Strasbourg était obligée de faire des concessions religieuses, soit dans le sens saxon, soit dans le sens helvétique ; elle se décida pour le côté qui avait le plus d'analogie avec les idées de ses apôtres.

Le traité fut conclu pour quinze ans, le 5 janvier 1530. — On y stipula : que si l'on voulait faire violence à Strasbourg pour cause de religion, Bâle, Berne et Zurich lui enverraient autant de troupes que la nécessité le requerrait, et que Strasbourg, de son côté, fournirait par forme de subside deux mille écus d'or par mois pour chaque mille hommes de pied ; — que si les trois villes suisses étaient elles-mêmes attaquées, Strasbourg ne serait pas tenue de leur fournir des troupes, mais qu'elle leur ferait toucher chaque mois trois mille écus d'or pendant tout le temps de la guerre ; — que si elles étaient inquiétées toutes quatre à la fois, chacune se défendrait à ses frais et repousserait l'ennemi aussi bien qu'elle pourrait ; — que Strasbourg enverrait dix milles livres de poudre à Zurich et autant de boisseaux de blé à Bâle, mais qu'on ne s'en servirait qu'en cas de guerre et de famine, et qu'alors il

serait permis de les distribuer en les évaluant au prix qui paraîtrait équitable.[1]

Ce traité est désigné, par les historiens du temps, sous le nom de *Christlich bürgerrecht (droit chrétien de bourgeoisie)*; il fut conclu avec beaucoup de solennité, et les parties contractantes s'envoyèrent réciproquement, pour l'échange des ratifications, des ambassadeurs auxquels on fit un très-pompeux accueil. Strasbourg fut représentée à Zurich, *Vorort* suisse, par Egenolf Rœder et Conrad de Dunzenheim; les cantons députèrent en Alsace Bernard Tillemann et le poëte bernois Nicolas Manuel.[2]

Cependant le sénat de l'Empire ayant été informé de l'alliance que nous venons de faire connaître, Frédéric, comte palatin, qui le présidait, adressa, à la fin du mois de janvier, au magistrat de Strasbourg une lettre pour lui témoigner sa surprise et son mécontentement de ce qu'il eut osé traiter avec une puissance étrangère sans le consentement de l'Empereur et des États. Le sénat ne fut pas ébranlé par ces remontrances.

Cependant, tout en recherchant l'alliance des Suisses, la ville voulut essayer encore de renouer des relations amicales avec les protestants de l'Allemagne. Son isolement l'effrayait, les prédicants surtout étaient en proie aux plus vives inquiétudes. On trouve l'expression de ces angoisses dans une lettre adressée, le 4 avril 1530, par Butzer à son collègue Conrad Sam, serviteur de la parole à Ulm. Dans cette épître, l'ancien dominicain demande des prières pour détourner les affreux malheurs qui menacent sa personne et son troupeau : « *Nobis extrema quædam minantur,* — dit-il, — « *orate pro nobis! Nos extremis extremiora freti Christo perfe-* « *remus.* »

Le landgrave Philippe de Hesse mit encore un grand zèle à rapprocher les deux partis[3], mais ses tentatives n'eurent pas plus de

[1] Sleidan, t. II, l. VI, ad an. 1530. — *Wahre Relation, etc. Ms.* p. 71.

[2] Füesslin, *Beitræge,* IV, p. 122.

[3] Philippe se fit recevoir lui-même membre de la ligue conclue entre Strasbourg et les Suisses; au reste, l'alliance qui devait durér quinze ans,

succès que précédemment. L'électeur de Saxe et ses théologiens, y compris Mélanchthon[1], considéraient les sacramentaires *comme des hérétiques presque aussi dangereux que les papistes eux-mêmes.*

Cependant les députés des princes luthériens, se disant *orthodoxes,* et d'un très-petit nombre de villes, s'étaient rendus à l'assemblée indiquée à Nüremberg pour le 6 janvier 1530. Il y fut question d'envoyer une députation à l'empereur et au roi Ferdinand, mais ce dessein fut abandonné; et comme on jugeait que Charles-Quint convoquerait une diète pour le commencement du printemps, on crut qu'il était plus à propos de délibérer sur ce qu'on aurait à y proposer. Il fut décidé en conséquence, qu'avant un mois révolu chacun ferait savoir ce qui lui paraîtrait convenable à l'électeur de Saxe, afin qu'ensuite ce prince le communiquât à tous les autres. Cette résolution étant prise, on se sépara le 10 janvier.[2]

L'empereur s'était rendu à Bologne le 5 novembre précédent. Le 21 janvier il adressa, en effet, en Allemagne, les lettres par lesquelles il convoquait pour le 8 avril, à Augsbourg, une diète, dans le but de s'occuper des affaires de religion et de la guerre contre les Turcs.

Charles-Quint fut solennellement couronné par le pape, le 22 et le 24 février, en qualité de roi de Lombardie et d'empereur.

Peu après cette cérémonie le souverain pontife envoya en qualité de nonce, au roi Ferdinand, Pierre-Paul Verger, habile canoniste, muni de très-amples pouvoirs. Il devait faire tous ses efforts pour empêcher la réunion d'un concile national en Allemagne et pour engager le roi de Bohême à s'y opposer. Le pape jugeait avec raison que, vu les divisions profondes qui régnaient dans l'Empire, une semblable assemblée aurait plus d'inconvénients que d'avan-

fut dissoute dès le 11 octobre 1531 par la bataille de Cappel. — On sait que Zwingle, qui prit part à ce combat, y trouva la mort, juste punition de son apostasie et de ses crimes.

[1] Celui-ci modifia plus tard ses idées.

[2] Sleidan, t. Ier, l. VII, ad an. 1530.

tages. Verger s'acquitta de sa mission ; il eut de longues conférences avec Jean Faber, Eck, Cochleus et Nausea, et en sa qualité de légat, dont la présence suspend le droit d'élection, il conféra à Eck un canonicat vacant à Ratisbonne.

CHAPITRE VII.

Diète d'Augsbourg. — Confession tétrapolitaine. — Édit d'Augsbourg. — Alliance de Smalkalde.

La diète d'Augsbourg ne s'ouvrit que dans la seconde moitié du mois de juin.

L'électeur de Saxe y arriva le premier avec son fils Jean-Frédéric. D'étranges scrupules agitaient parfois ce prince, que le protestantisme s'est efforcé de représenter comme un héros. Pendant quelque temps on l'avait vu flottant et incertain, assez disposé à reconnaître des inspirés du Saint-Esprit dans les illuminés de Zwickau [1], et à abandonner au sentiment de chacun la question du baptême des enfants; un peu plus tard, il avait reconnu la nécessité d'une autorité en matière religieuse et il s'était attaché à la parole du docteur Martin avec une soumission égale à celle que le catholique témoigne pour les décisions du Saint-Siége et des conciles. — Docile à cette parole, il s'était déclaré l'inflexible antagoniste des sacramentaires, quoiqu'il n'eût jamais pu se rendre un compte bien clair du fond de la question, ni du système d'impanation de son oracle. Il en était venu à ne plus pouvoir se passer de ses théologiens de fraîche date; il les consultait à tout propos; on le voyait hésitant et irrésolu tant qu'il n'avait pas reçu leurs avis; aussi en avait-il toujours quelques-uns à sa suite pour leur proposer ses cas de conscience. C'était là sa société habituelle. On comprend que Frédéric ne voulut pas s'en séparer au moment où de graves questions allaient être débattues à Augsbourg. Philippe Mélanchthon, Jean Agricola d'Eisleben, Juste Jonas et Georges Spalatin y vinrent avec lui.

[1] Les illuminés de Zwickau sont les premiers pères de l'anabaptisme. — Voir notre *Histoire des anabaptistes.*

Les députés de Strasbourg suivirent de près l'électeur de Saxe. Le sénat avait désigné, pour représenter la ville à la diète, les sieurs Jacques Sturm et Mathis Pfarrer, dont nous connaissons le zèle pour le nouvel Évangile, et qui réunissaient d'ailleurs à beaucoup d'habileté une grande connaissance pratique des affaires.[1] Butzer, dans une lettre adressée à Ambroise Blaurer[2], les appelle «*pectora fortissima crucique plane devota*,» et il nomme en particulier Sturm «*heroem nostrum*» *(notre héros)*. Les instructions des deux députés leur enjoignaient de s'efforcer encore d'opérer un rapprochement de tous les protestants, de demander de concert avec eux la réunion d'un concile national allemand, de rendre à l'Empereur le compte le plus favorale possible de la Réforme opérée dans la ville, et de représenter enfin à S. M. I. que l'alliance conclue avec les Suisses étant purement défensive ne pouvait porter aucun préjudice à l'Empire.[3]

Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, se rendit à Augsbourg avec une suite de vingt comtes, conseillers et gentilshommes. — Haguenau envoya à la diète Barthélemy Botzheim, et Colmar se fit représenter par Jérôme Boner. Ces deux derniers députés étaient chargés de veiller aussi aux intérêts des autres villes de la province.[4]

Charles-Quint arriva à Augsbourg dans la soirée du 13 juin ; il fit son entrée solennelle précédé des électeurs de Mayence et de Cologne, suivi du roi Ferdinand et du cardinal Campeggio, légat du pape.[5]

Le jour suivant, qui était celui de la Fête-Dieu, l'Empereur assista à la grand'messe célébrée par l'archevêque de Mayence. L'électeur de Saxe, le landgrave Philippe, les deux frères de Lunebourg, le margrave Georges de Brandebourg et le prince d'Anhalt ne parurent pas à la cérémonie. Charles leur avait fait dire

[1] *Wahre Relation, etc. Ms.*, p. 72 et suiv.
[2] 14 août 1530. *Ms.*
[3] *Wahre Relation, etc., loc. cit.*
[4] *Ibid.*
[5] Sleidan, *loc. cit.*

d'y venir et de renvoyer leurs prédicants, mais ils s'étaient empressés de répondre que la diète ayant été convoquée afin que chacun pût exposer son sentiment, ils n'imposeraient pas silence aux ministres avant qu'on n'eût examiné le fond de la cause.[1]

L'ouverture de la diète se fit le 20 juin. L'Empereur devant aller à la Messe, selon la coutume, ordonna à l'électeur de Saxe de porter devant lui l'épée impériale, ainsi que l'exigeaient ses fonctions de grand maréchal de l'Empire. Cet ordre jeta Frédéric dans de cruelles perplexités : d'une part il ne pouvait renoncer aux devoirs de sa charge sans en perdre aussi les droits, de l'autre il lui semblait qu'assister aux solennités de la grande prostituée de Babylone serait témoigner publiquement du mépris pour le pur Évangile. Suivant sa coutume, il eut recours à ses théologiens, et ces doctes personnages calmèrent ses angoisses au moyen d'une interprétation un peu forcée d'un passage de l'Ancien-Testament relatif au prophète Élisée et à Naaman. Ils dirent à Frédéric « qu'il pouvait « paraître en conscience à la cérémonie, y étant appelé pour remplir ses fonctions et non pour assister à la messe comme acte « religieux. » Rassuré de la sorte, l'électeur porta l'épée devant l'Empereur. Les autres princes protestants ne parurent pas, sauf le seul margrave de Brandebourg.[2]

Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'histoire détaillée de la diète d'Augsbourg, nous nous bornerons à rapporter les faits qui se rattachent à notre sujet.

C'est dans cette diète que l'électeur de Saxe présenta à l'Empereur (25 juin) sa confession de foi composée par Mélanchthon, et connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*. Cinq princes et les villes de Nüremberg et de Reutlingen l'avaient souscrite.

Sturm et Pfarrer, députés de Strasbourg, fidèles aux ordres du sénat, s'étaient efforcés de rétablir l'union entre les États protestants. Ils avaient déclaré qu'à une différence *fort insignifiante* près *(Keines Erhebens werth)*, dans l'article relatif à l'Eu-

[1] *Ibid.*
[2] *Wahre Relation, etc.*, p. 74.

charistie, l'enseignement religieux donné dans leur ville était parfaitement conforme aux articles de la confession saxonne. Le landgrave de Hesse avait essayé une fois encore d'opérer un rapprochement.

Mais tout avait été inutile. L'électeur était entièrement sous l'influence de Luther; or, comme le dit Bossuet[1], «il n'y eut «jamais de maître plus rigoureux que Luther, ni de tyrannie plus «insupportable que celle qu'il exerçait en matière de doctrine. Son «arrogance était si connue qu'elle faisait dire qu'il y avait deux «papes : l'un, celui de Rome, et l'autre, Luther, et ce dernier le «plus dur.»

On fit même insérer dans la confession saxonne un article (le 10e) qui prononçait formellement anathème contre ceux dont les opinions différaient de l'enseignement de l'école de Wittenberg touchant le dogme de la présence réelle.

Sturm et Pfarrer comprirent alors qu'il ne leur restait qu'à présenter leur confession particulière, car l'Empereur avait enjoint à tous les membres non catholiques de l'Empire de lui remettre leurs professions de foi. Mais ne se sentant pas de force à rédiger un acte de cette importance, ils s'adressèrent au sénat de Strasbourg et le prièrent de leur envoyer Butzer et Capito.[2] — Les deux serviteurs de la parole se mirent en route et arrivèrent à Augsbourg le 24 juin; ils y furent reçus avec malveillance : Catholiques et Protestants les considéraient comme les chefs et les soutiens des Sacramentaires en Allemagne.[3] Quoi qu'il en soit, Butzer, à qui il en coûtait peu de dissimuler ses sentiments, persuadé d'ailleurs que l'intérêt de la Réforme prétendue demandait que les différents partis se réunissent, n'oublia rien pour faire croire que ses opinions

[1] *Variations*, l. V, p. 153. Ed. 1840.

[2] Erasme se trompe lorsque dans sa lettre du 21 juillet 1530 à Jean Link il nomme Butzer et Hedio comme auteurs de la confession Tétrapolitaine.

[3] George Cœlestin, *Hist. Comit.*, t. IV, p. 94. «*In his comitiis, sa*«*cramentariorum duces et capitanei fuerunt Bucerus et Capito.*» — *Wahre Relation, etc.*, p. 75.

ne différaient pas de celles qui étaient exposées dans la confession de l'électeur de Saxe. Assisté de son collègue, il acheva en douze jours le travail dont il avait été chargé. Dès le 7 juillet, son écrit était rédigé en allemand et en latin et prêt à être présenté. Les députés de Strasbourg le signèrent; il le fut également par ceux de Constance, de Memmingen et de Lindau; de là le nom de confession Tétrapolitaine[1] donné à cet acte. — Le 8 juillet, les envoyés des quatre villes se présentèrent au palais et demandèrent une audience. Après une attente fort longue, ils reçurent l'ordre de revenir le lendemain, l'Empereur étant très-occupé. Ils revinrent, en effet, et on leur dit que S. M. était à la chasse; ils laissèrent alors leur *confession* aux mains de l'évêque de Constance, vice-chancelier; elle n'eut pas, comme celle de Saxe, les honneurs d'une présentation officielle.[2]

La Tétrapolitaine ne s'éloigne guère de la confession saxonne que dans l'enseignement relatif à l'Eucharistie; et il faut un œil exercé et accoutumé aux subtilités du temps pour découvrir la différence. Butzer, tout en ne croyant pas à la réalité de la présence, avait rédigé son article dix-huitième en termes tellement ambigus, et en enveloppant le fond de sa pensée de tant de nuages, qu'à moins d'un examen très-attentif la foi en la présence réelle y semble exprimée. Il avait mis en jeu tout ce qu'il avait de souplesse dans l'esprit pour arriver à ce résultat. D'après sa manière de voir, il suffisait de s'entendre sur la forme; quant à être d'accord sur le fond de la question, cela lui semblait parfaitement inutile.[3]

[1] Des quatre villes.

[2] Sleidan, *loc. cit.* — *Wahre Relation, etc.*, p. 76 et 77.

[3] Cette manière de voir est au reste encore celle des théologiens protestants modernes. — Le ministre Rœhrich, après avoir répété à satiété qu'à Strasbourg *on ne croyait pas à la réalité de la présence*, dit (t. II, p. 134 et 135) que l'article 18 pouvait être facilement interprété dans le sens de cette réalité; «on ne saurait donc comprendre, — «ajoute-t-il, — comment il se fit que les conseillers laïques et ecclé-«siastiques, habituellement si éclairés, de l'électeur de Saxe, se lais-«sèrent entraîner par l'esprit de parti au point de demeurer sourds

Butzer écrivit à ce propos plusieurs longues lettres à Grégoire Pontanus, chancelier de l'Électeur; il tâcha de convaincre Brentius, et il demanda avec instance une conférence à Mélanchthon. Mais ce dernier, qui connaissait les roueries intellectuelles du *Dominicain*, toujours attentif à se réserver des détours pour pouvoir échapper dans le besoin, ne voulait traiter avec lui que par écrit. Il fallut en venir là. Butzer et Capito lui adressèrent une longue épître, où ils se plaignaient de ce que Luther les eût traités de fanatiques et d'hérétiques[1], ils tâchaient ensuite de justifier les sentiments de Zwingle à force d'équivoques et d'obscurités, et de faire croire que le réformateur suisse et eux-mêmes ne pensaient pas autrement que le docteur Martin.

Mélanchthon n'ajouta pas foi à ces belles paroles, et dressa au contraire plusieurs articles pour prouver qu'on n'était pas d'accord sur le point de la Cène. «Les Sacrementaires, — y disait-il, — «assurent que le Corps de Jésus-Christ est véritablement présent «dans la Cène, mais par la contemplation de la foi, *c'est-à-dire par* «*pure imagination;* voilà leur opinion; c'est donc pour jeter de la «poussière aux yeux, qu'ils disent que le Corps est véritablement «présent avec le pain et dans le pain,» — et il en concluait que Butzer voulait lui tendre un piége, lorsqu'il assurait qu'il était d'accord avec les Saxons.[2]

Butzer opposa aux articles d'autres articles et demanda qu'ils ussent soumis à Luther. Ce dernier n'avait pas osé se montrer à Augsbourg, mais il s'était établi momentanément au château de Cobourg, afin d'être plus promptement informé de ce qui se passait à la diète.[3] On lui fit parvenir le nouvel opuscule du docteur alsa-

«aux prières et aux supplications des villes abandonnées et de les livrer «sans pitié à la haine et aux violences de l'Empereur, *à propos d'une* «*différence pour ainsi dire imperceptible* (imperceptible quant à la «forme, totale et absolue quant au fond).»

[1] George Cœlestin, t. IV, p. 98.

[2] Laguille, *Histoire d'Alsace*, IIe part., l. III, p. 20. Ed. de Strasbourg, de 1727, in-f.

[3] *Wahre Relation, etc.*, p. 73.

cien; sa réponse ne se fit pas attendre : « Je ne veux pas prendre « la peine de réfuter cet écrit, — y disait-il, — mon cœur a horreur « de cette duplicité et de cette fourberie. »

La situation des quatre villes devenait ainsi de jour en jour plus critique. Le parti saxon affectait de témoigner publiquement son éloignement et son mépris pour *les fanatiques et exécrables Sacramentaires* (tel était le nom qu'il leur donnait), et le prudent Charles-Quint voyait avec plaisir que ceux qui se prétendaient éclairés par l'Esprit de Dieu, ne s'accordaient pas dans leurs croyances. Il espérait que ces divisions faciliteraient l'exécution des projets qu'il avait formés pour le rétablissement de la vraie religion. Le 22 septembre, il fit lire dans l'assemblée des princes un décret rédigé dans ce but. L'Empereur, après avoir représenté à l'électeur et aux États du parti saxon qu'il avait fait examiner leur confession de foi, et qu'elle était en contradiction avec plusieurs passages de l'Écriture, — leur déclara que, désirant conserver la paix, il leur laissait jusqu'au 15 avril de l'année suivante pour faire profession de la doctrine admise par l'Univers chrétien ; mais il ajouta que d'ici là il leur défendait absolument d'innover en matière religieuse dans leurs États respectifs, — de presser leurs sujets d'embrasser les nouvelles opinions, et de s'opposer à ce que les ecclésiastiques catholiques exerçassent les fonctions de leur ministère ; — il leur promettait en terminant de ne rien négliger pour obtenir la prompte convocation d'un concile.[1]

Les princes protestants n'étaient nullement disposés à se soumettre à cet ordre, et leurs théologiens s'efforcèrent de prouver par une apologie et par divers autres écrits la conformité de leur confession avec l'Évangile.

En même temps aussi l'approche du danger et le ton positif avec lequel l'Empereur avait parlé, modifièrent singulièrement les dispositions de l'électeur de Saxe envers les *fanatiques et exécrables Sacramentaires ;* il commença à traiter avec bonté les envoyés de

[1] Sleidan, *loc. cit.* — *Wahre Relation, etc.,* p. 76. — La confession saxonne avait été examinée et réfutée par Eck, Faber et Cochleus.

Strasbourg; il en vint à leur dire[1] «qu'il éprouvait un profond «regret de la désunion occasionnée par le seul *petit article* relatif «à la Cène, — que ce désaccord était un sujet de joie pour les «papistes, et que par conséquent il désirait que l'on parvînt à «rétablir la paix.» — Le jour suivant, il fit plus encore, il consentit à ce que les théologiens des deux partis conférassent ensemble. A la suite de cette conférence, la lumière se fit tout à coup dans son esprit, «et il demeura convaincu que les opinions eucha«ristiques des villes étaient loin d'être aussi mauvaises qu'on l'avait «cru et *qu'au fond* elles s'accordaient parfaitement avec celles de «Luther.»[1] — Après cette heureuse découverte, le sage Frédéric demanda que Butzer se rendît au château de Cobourg pour s'entendre avec le docteur Martin et achever l'œuvre de la pacification.

Butzer fut ravi de la proposition, car il prévoyait les plus terribles malheurs à la suite de ces querelles; dès le mois d'août il avait écrit à son confident Antoine Blaurer, qu'à moins d'un miracle on était menacé d'une persécution plus terrible qu'au temps de Dioclétien.[2]

Il arriva à Cobourg vers la fin du mois de septembre, et il y trouva Luther déjà prévenu et plus favorablement disposé qu'on n'eût osé l'espérer. Pressés par l'intérêt de la cause commune, les deux chefs de parti se rapprochèrent. Le docteur Martin se radoucit, Butzer dissimula suivant sa coutume; ils parurent enfin tomber d'accord. Quand en fait de religion on n'a pas d'autre guide que l'esprit propre, on peut bien changer de route lorsque les circonstances l'exigent. Luther, plus coulant qu'on ne l'avait jamais vu, promit de se déclarer pleinement satisfait si les villes suisses et allemandes de l'adverse partie se prononçaient dans le même sens que Butzer.

La tournure favorable que prenait cette négociation causa une

[1] Cité par Rœhrich, t. II, p. 137.

[2] «*Instat nisi Christus cum miraculo avertat, ejusmodi sanctorum «laniena, qualis vix Diocletiani tempore fuit.*» — *Ep. Buceri ad Ambros.* Blaurer, 14. Aug. 1530. *Ms.*

joie extrême aux partisans de la nouveauté à Strasbourg. Le professeur Gerbel lui-même sembla partager la satisfaction générale. Ce fanatique luthérien s'était brouillé[1] avec les prédicants de la ville et avait témoigné hautement l'horreur que lui inspiraient leurs doctrines. Il oublia en cette occasion sa haine et ses antipathies, et il écrivit une lettre enthousiaste à son patron[2] : « Je « désire, — y disait-il, — que la concorde s'établisse, car je déplo- « rais profondément la querelle qui divisait tant d'hommes esti- « mables, de chers amis et de cités florissantes, *à propos de pures* « *niaiseries*[3] *(ob vanissima commenta).* »

Le sénat également exhorta Butzer à terminer l'œuvre si heureusement ébauchée. Toutefois, le désir de la paix n'empêcha pas les magistrats de prendre des mesures pour prévenir l'échec auquel leur amour-propre était exposé ; ils enjoignirent à Sturm et à Pfarrer de proclamer en toute occasion : « que Strasbourg, en « s'unissant aux Saxons, ne prétendait nullement changer de foi, « ni reconnaître qu'elle avait erré et qu'elle passait d'une doctrine « fausse à une doctrine vraie. »

Cependant Charles-Quint avait chargé Faber, Eck et Cochleus d'examiner la confession Tétrapolitaine ; — le 17 octobre, il fit venir les deux représentants de Strasbourg, et après avoir fait réfuter cette confession en sa présence, — il leur dit : « que puis- « qu'ils avaient des sentiments différents de ceux des autres Etats ; « qu'ils étaient dans d'énormes erreurs sur le point de l'Eucha- « ristie ; qu'ils avaient ôté des églises les images des Saints, aboli « la Messe, *détruit les colléges des chanoines*[4], fondés par les libé-

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement du Protestantisme à Strasbourg et en Alsace.*

[2] *Ep. Gerbilii ad Lutherum,* 21 oct. 1530. *Ms.*

[3] C'est la présence réelle de N. S. dans la très-sainte Eucharistie, que Gerbel qualifie de la sorte.

[4] L'Empereur, on le voit, accuse les Strasbourgeois d'avoir *détruit* les collégiales, c'est le contemporain de Sleidan qui l'atteste ; — il n'est nullement question ici d'une simple *réforme* des chapitres, ainsi que l'affirment les défenseurs du séminaire protestant de Strasbourg.

« ralités des empereurs et des rois; et laissé débiter une infinité « de libelles pour soutenir les égarements de toutes les sectes qui « troublaient la paix de l'Allemagne, il les exhortait à rentrer dans « le sein de l'ancienne religion, s'ils ne voulaient pas le forcer d'user « à leur égard de toute son autorité. »[1]

L'Empereur leur ayant accordé trois jours pour délibérer, ils retournèrent au palais le 20 octobre pour démontrer à S. M., « que « la réfutation qu'on avait faite de leur confession de foi, leur « attribuait des sentiments dont ils étaient fort éloignés[2], mais « qu'ils étaient disposés à souscrire à ce qui serait défini dans un « concile *libre*[3] et dont les décrets seraient fondés *uniquement sur* « *les saintes Écritures*[4], cette voix leur ayant toujours paru la plus « efficace et la plus sûre pour rendre la paix à l'Allemagne. »[5]

Charles-Quint, irrité de la résistance opiniâtre qu'il rencontrait de tous les côtés et qui compromettait à la fois la religion et la dignité impériale, se décida à publier, le 19 novembre, le fameux recès de la diète d'Augsbourg. Ce décret fut lu en présence de l'Empereur et des États de l'Empire. Après un long exposé des faits,

[1] Laguille, *op. cit.*, part. II, l. III, p. 21. Les auteurs plus modernes se trompent en assignant à l'entrevue des députés avec l'Empereur une date postérieure de plusieurs jours. — A la suite de la *Réfutation* de la Tétrapolitaine, on fit paraître son *Apologie*. Butzer s'en déclare l'auteur dans ses lettres (Voir aussi *Ep. Zanchii*, I, p. 419). L'Apologie et la Confession elles-mêmes furent publiées en allemand à Strasbourg le 22 août 1531 sous le titre de : *Bekandtnusz der vier frey und Reichstædt, Strassburg, Constanz, Memmingen und Lindau. — Schriftliche Beschirmung und Vertheidigung der selbigen Bekandtnusz gegen der Confutation* (imprimé chez Jean Schwintzer).

Quelques semaines plus tard, la Tétrapolitaine et son apologie furent traduites en latin et imprimées par Georges Ulricher d'Andlau.

Sleidan, l. VII, ad an. 1530. — *Wahre Relation*, p. 77, 78.

[2] Les sentiments que la réfutation leur attribuait découlaient au contraire logiquement et nécessairement de leurs articles. L'hérésie n'étant elle-même que mensonge, se défend ici par le mensonge.

[3] *Libre* signifiait dans leurs bouches, un concile ne respectant l'autorité ni de l'Église, ni du pape, ni des évêques.

[4] C'est-à-dire sur l'Écriture livrée à l'interprétation de chacun.

[5] *Wahre Relation, etc.*, p. 77, 78.

il ordonnait[1] : — qu'on ne tolérât point ceux qui, sur la Cène du Seigneur, enseigneraient une autre doctrine que celle reçue jusqu'alors ; — qu'on ne changeât rien dans la manière de célébrer la Messe ; — que les enfants reçussent le sacrement de Confirmation et les malades celui de l'Extrême-Onction ; — que les images fussent replacées dans les églises qui en avaient été dépouillées ; — qu'on ne souffrît pas l'opinion de ceux qui niaient le libre arbitre, *parce qu'elle est injurieuse à Dieu et réduit l'homme à la condition des brutes ;* — qu'on n'enseignât rien qui donnât atteinte à la dignité du magistrat ; — que l'on ne professât plus la justification par la foi seule ; — qu'on admît les sept Sacrements ; — qu'on rétablît les antiques cérémonies de l'Église ; — que les bénéfices fussent conférés à des gens capables ; — que les ecclésiastiques mariés fussent privés de leurs bénéfices et condamnés aux châtiments mérités par leur crime, à moins qu'ils n'obtinssent l'absolution de leurs évêques après avoir quitté leurs femmes ; — que la vie des prêtres fût édifiante, leur habillement décent, et qu'ils évitassent de donner aucune occasion de scandale ; — que les marchés désavantageux auxquels on avait forcé les ecclésiastiques en certaines localités et les ventes de leurs biens fussent déclarés nuls ; — que personne ne fût admis à enseigner et à prêcher à moins d'avoir un certificat de bonne vie et doctrine de son évêque ; — que les prédicateurs s'abstînssent d'injures et de railleries, qu'ils exhortassent le peuple à assister au saint sacrifice de la Messe, à prier, à invoquer la Vierge et les Saints, à observer les jours de fête, de jeûne et d'abstinence, et à soulager les pauvres ; — qu'en un mot on ne changeât rien de ce qui regardait le culte et la foi ; — qu'on restituât les monastères et édifices religieux sécularisés et qu'on y rétablît le culte ; — qu'on prît sous la protection des lois de l'Empire les partisans de l'ancienne foi qui demeuraient dans les États protestants, et qu'il leur fût permis de se retirer où bon leur semblerait sans souffrir aucun dommage ; — qu'on sollicitât le pape de convoquer au plus tôt un concile ; — que tous ces articles

[1] Sleidan, l. VII, ad an. 1530.

fussent maintenus dans toute leur force, et que l'on n'eût aucun égard aux oppositions ou aux appels qui pourraient y être faits; — qu'on employât tout ce que Dieu avait donné de puissance et de biens pour faire observer le présent décret; — que si l'un des membres de l'Empire voulait faire violence à un autre, la chambre impériale, aussitôt qu'elle en serait requise, enjoignît à l'agresseur de se désister de son entreprise et de s'en tenir à la voie légale, et que, s'il refusait d'obéir, le tribunal du fisc le poursuivît et le fît bannir, et qu'il communiquât la sentence aux princes et aux villes voisins, afin qu'ils donnassent sans tarder du secours à celui qui craignait la violence; — enfin que ceux qui ne recevraient pas le présent décret ne pussent siéger parmi les membres de ladite chambre.

Telles étaient les dispositions du recès de la diète d'Augsbourg; les protestations qu'il souleva furent plus nombreuses et plus véhémentes que celles qu'avait provoquées l'édit de Spire de l'année précédente.

Le landgrave de Hesse conclut alors une alliance pour six années avec Zurich, Bâle et Strasbourg.

Le sénat de cette dernière ville fut au nombre des États de l'Empire qui exprimèrent avec le plus de vivacité l'horreur que leur inspirait le décret d'Augsbourg. Ses membres déclarèrent « qu'ils consentiraient à perdre la vie et les biens, à ce que leur « ville fût réduite en un monceau de cendres et à voir massacrer « leurs femmes et leurs enfants plutôt que d'admettre de semblables « conditions et de permettre qu'on supprimât l'*Évangile.* »

Cependant Mélanchthon, père et rédacteur de la confession d'Augsbourg, était en proie au trouble et à l'anxiété; le recès l'avait jeté dans un abattement inexprimable, il s'abandonnait à la douleur, aux soupirs et aux larmes.[1] L'avenir lui apparaissait sous les plus sombres couleurs, « et il était d'autant plus découragé, » — c'est lui-même qui nous l'apprend, — « qu'une vache venait de « mettre bas un veau à deux têtes, et qu'une mule avait produit

[1] Sleidan, t. Ier, l. VII. Ad 1530.

« un jeune ânon, signes certains qu'on était menacé des derniers « malheurs. » — Luther, qui se trouvait toujours à Cobourg, blâmait la lâcheté de son cher Philippe et lui adressait de fréquentes épîtres pour tâcher de le consoler et de le soutenir. « Cette affaire « étant non la cause des hommes, mais celle de Dieu, lui disait-il, « tu dois t'en reposer entièrement sur lui, sans te chagriner et « t'inquiéter davantage. — A quel propos te tourmentes-tu de la « sorte? Si Dieu a livré son propre Fils pour nous, pourquoi trembler, « craindre et s'attrister? Le démon est-il plus puissant que lui? Celui « qui nous a procuré un si grand bienfait nous abandonnera-t-il?... « Jésus-Christ, sous la protection duquel est la vérité, vit toujours « et règne éternellement; il ne cessera d'être avec nous jusqu'à la « consommation des siècles.... Que les rois et les peuples frémissent « tant qu'ils voudront, Celui qui habite dans les cieux se rira d'eux. « Dieu a conduit et protégé jusqu'ici cette affaire sans notre pru- « dence, c'est lui qui dans la suite lui fera avoir la fin que nous « désirons.... Quant aux projets de conciliation, c'est en vain que « l'on se flatte d'y parvenir, car nous ne pouvons pas déplacer le « pape, et la vraie doctrine ne subsistera que si la papauté est « abolie.... »

Il paraît que Philippe ne partageait pas cette confiance absolue en l'excellence de la cause qu'il servait, car malgré le ton assuré des épîtres du maître, il continuait à se livrer aux gémissements et aux lamentations.

Tandis que Mélanchthon pleurait et que Luther écrivait, l'électeur de Saxe adressait de son côté des lettres au landgrave de Hesse, aux villes et aux princes protestants, pour les exhorter à se trouver en personne ou par représentants à Smalkalde, le 22 décembre suivant.[1]

L'assemblée eut lieu au jour indiqué. — On y forma un traité d'alliance défensive qui fut souscrit aussitôt par les princes, par Albert et Gebhard de Mansfeldt et par les députés de Magdebourg et de Brême; — ceux de Strasbourg, Ulm, Constance, Lindau,

[1] Sleidan, *loc. cit.*

Memmingen, Kempten, Heilbronn, Reutlingen, Biberach et Isny, se contentèrent de le recevoir pour le soumettre à leurs commettants, et s'engagèrent à rapporter leurs résolutions dans l'espace de six semaines.

Les envoyés du margrave Georges de Brandebourg et de Nüremberg n'étant pas munis de pouvoirs suffisants pour agir en cette affaire, on résolut d'adresser des lettres à ces deux États pour les exhorter à entrer dans l'alliance. On décida que les députations seraient envoyées dans le même but au roi de Danemarck, aux ducs de Poméranie et de Mecklembourg, et aux villes de Hambourg, Northeim, Francfort, Brunswick, Gœttingen, Minden, Hanovre, Hildesheim, Lubec, Stettin, et aux autres cités maritimes.[1]

Les princes protestants, après avoir contracté leur alliance, adressèrent le 24 décembre une lettre collective à l'Empereur. Ils disaient : qu'ils savaient qu'on se disposait à élire roi des Romains Ferdinand, roi de Bohême et de Hongrie, et frère de S. M. I.; ils s'élevaient contre ce projet comme contraire à la Bulle de Charles IV et portant atteinte à leurs droits. Malgré cette opposition, Ferdinand fut élu à Cologne le 5 janvier 1531 et couronné six jours plus tard à Aix-la-Chapelle. Charles-Quint adressa alors des lettres à tous les États de l'Empire, en particulier aux princes protestants, et leur ordonna de reconnaître son frère. L'électenr de Saxe ne pouvant faire autre chose, se borna à charger son fils de protester contre l'élection comme vicieuse et entachée par conséquent de nullité.

Avant de se séparer, les États assemblés à Smalkalde convinrent de se réunir de nouveau à une époque peu éloignée, et afin de se ménager des amis au dehors, ils résolurent d'écrire aux rois de France et d'Angleterre pour les engager à « n'ajouter aucune foi « aux calomnies que les ennemis du pur Évangile répandaient contre « ceux qui le professaient. »[2] En effet, le 16 février, l'électeur de Saxe, le margrave de Brandebourg, le duc de Lunebourg, le land-

[1] Sleidan, l. VII, ad. 1530.
[2] Sleidan, t. Ier, l. VIII, *in princ.*

grave de Hesse et les villes de Strasbourg, Nüremberg, Magdebourg et Ulm, s'adressèrent à ces deux princes; — ils faisaient dans leurs lettres l'apologie de la Réforme et la représentaient[1] : « comme la vérité dont les rayons, semblables à ceux du soleil, « s'étaient fait jour et avaient découvert aux yeux du monde étonné « plusieurs choses très-mauvaises qui s'étaient introduites par erreur « dans l'Église et qu'il fallait retrancher. » — Les deux rois, poussés par la passion et par un misérable et faux intérêt personnel, s'empressèrent de répondre avec une bienveillance parfaite « à leurs « chers et bons amys » les hérétiques allemands.

[1] *Ibid.*

CHAPITRE VIII.

Ligue de Smalkalde. — Ses conditions.

Les députés strasbourgeois s'étaient empressés, dès leur arrivée à Smalkalde, de faire connaître à leurs commettants le projet d'alliance défensive que nourrissait l'électeur de Saxe. Le sénat, craignant que de nouvelles difficultés ne surgissent à propos de la différence des opinions religieuses, avait rédigé, pour ses représentants, les instructions qu'il jugeait propres à éloigner tout sujet de mésintelligence; il avait même eu soin de réunir à ce propos l'assemblée générale des échevins, afin de mettre sa propre responsabilité à couvert.

Ces instructions portaient[1] « que, pour tous les points principaux « et essentiels, l'enseignement donné à Strasbourg était parfaite- « ment conforme à celui de la confession saxonne ; — et que malgré « *les disputes de mots*[2] qui s'étaient élevées parmi les savants, on « était décidé à éviter toute dicussion ou querelle avec l'électeur et » les autres États protestants ; — qu'à la vérité, on avait introduit « dans les églises quelques usages un peu différents de ceux qui se « pratiquaient en Saxe ; mais que cela ne portait que sur des choses « accessoires, et que d'ailleurs de semblables dissemblances étaient « inévitables, peut-être même nécessaires, lorsqu'il s'agissait de « pays éloignés les uns des autres ! »

On ne comprend pas trop à quel propos il est *inévitable* et même *nécessaire* qu'en un endroit on croie à la présence réelle, et qu'en l'autre on professe la doctrine diamétralement opposée, parce

[1] *Instruction gen Schmalkalden auf Donnerstag nach Thomæ apostoli. Ms.*

[2] C'est la foi en la présence réelle, ou la négociation de ce dogme fondamental du Christianisme, que l'on qualifie ici *de dispute de mots.*

qu'une distance de cent ou cent quarante lieues sépare les deux localités; — quoi qu'il en soit, le raisonnement parut concluant à Strasbourg. On espéra que les nouveaux confédérés s'en contentraient également, et qu'à défaut de conviction l'intérêt du moment les empêcherait de trop l'approfondir.

Il paraît que les instructions du sénat n'arrivèrent plus à temps à Smalkalde, puisque, ainsi que nous le disions dans notre chapitre précédent, les représentants de Strasbourg furent au nombre de ceux qui ne signèrent pas le traité d'alliance et qui le reçurent simplement pour le soumettre à leurs commettants.

Mais dès le mois de février, l'électeur de Saxe écrivit à ses alliés et les invita à retourner à Smalkalde le 29 mars, afin d'y délibérer sur les moyens de se défendre contre des forces ennemies en cas d'attaque. — L'électeur, retenu par une maladie, ne se rendit pas à la réunion, mais il s'y fit représenter par son fils Jean-Frédéric.

Les envoyés strasbourgeois donnèrent à l'assemblée des explications conformes à leurs instructions. Elles ne satisfirent qu'à moitié. La ville fut admise, à la vérité, dans la confédération protestante, mais à *titre provisoire*. Quelques-uns des États purs luthériens persistaient à tenir sa foi pour suspecte et parvinrent à empêcher qu'on ne conclût avec elle un arrangement définitif. « Les représen-« tants de Strasbourg, — dit, en se fondant sur les documents du « temps, le ministre Rœhrich[1], — se virent dans la nécessité de « recommencer à affirmer qu'au fond *(im Grund)* leur doctrine « sur la Cène était *parfaitement conforme* à celle de la Saxe[2]; — « mais ces assurances mêmes furent jugées insuffisantes; on décida « enfin qu'une nouvelle réunion des États protestants aurait lieu à « Schweinfurth au mois d'avril 1532, et que ceux qui voudraient « être positivement et irrévocablement membres de la ligue seraient « obligés de signer, comme formule d'alliance, la confession prin-« cière d'Augsbourg. »

[1] *Op. cit.*, t. II, 139.

[2] Autrement dit, ces saintes gens se virent dans la nécessité d'affirmer ce qu'ils savaient être un énorme mensonge.

La nouvelle de cette résolution fut portée à Strasbourg et donna lieu à des mesures et à des manifestations qui jettent beaucoup de lumière sur l'esprit et les tendances de la révolution religieuse du seizième siècle. — On voulait faire partie de la ligue de Smalkalde parce que l'intérêt politique l'exigeait, et cependant on voulait aussi que l'honneur fût sauf aux yeux du public, et que le pur Évangile alsacien ne fît pas naufrage.

Il paraissait à peu près impossible d'atteindre ce double but, vu la condition à laquelle il fallait se soumettre pour devenir membre de l'alliance. — Il n'est rien cependant dont on ne vienne à bout avec un peu d'industrie; dans leur embarras, les Pères conscrits de Strasbourg imaginèrent un expédient qui ne donne, à la vérité, pas haute idée de leur loyauté, mais grâce auquel ils arrivèrent à leurs fins.

Ils ordonnèrent aux prédicants de la ville de leur exposer dans un mémoire : les considérants en vertu desquels on pouvait souscrire la confession princière tout en conservant la Tétrapolitaine. Les prédicants se mirent à l'œuvre. — Dans leur écrit ils eurent soin de passer très-légèrement sur l'article de la Cène, lequel était le seul véritable objet de dissentiment entre eux et les Saxons, et ils posèrent en principe : que la confession d'Augsbourg renfermait deux parties distinctes, l'une relative aux doctrines, l'autre aux coutumes et aux cérémonies. — « Or, rien n'empêche, ajoutèrent-« ils, qu'on ne signe la partie dogmatique de la confession; au fond « *(im Grund*[1]*)* elle est parfaitement conforme à ce qu'on enseigne à « Strasbourg; — mais en même temps on peut conserver la Tétra-« politaine, car quant aux différences dans les coutumes et le céré-« monial, *les seules qui existent entre les deux confessions,* elles « sont suffisamment motivées par la différence des mœurs et des « lieux; et d'ailleurs, le parti luthérien n'a aucune exigence sous

[1] Cette expression «*parfaitement conforme* AU FOND *(im Grund)*,» était, on a déjà pu s'en convaincre, celle qu'employaient de préférence les novateurs strasbourgeois, lorsqu'il s'agissait de points sur lesquels il y avait divergence complète.

« ce rapport. »[1] — Il parait que cette manière ingénieuse de mettre tout le monde d'accord, de satisfaire à la fois les politiques et les purs Évangéliques, en éludant la question et en signant une profession de foi à laquelle on ne croyait pas, est due à l'esprit toujours souple et inventif de Butzer.[2] Personne plus que lui n'avait tonné dans ses écrits et dans ses discours contre ce qu'il lui plaisait d'appeler la *rouerie et la mauvaise foi monacales,* et personne aussi ne poussait plus loin que l'ex-dominicain la pratique de cet art. — Au reste, il réussit dans son dessein, son écrit charma les magistrats et les mit parfaitement à l'aise; ils s'empressèrent de rédiger dans ce sens les instructions qu'ils donnèrent à Jacques Sturm et à Jacques Meier, chargés de représenter Strasbourg à la réunion de Schweinfurth.

Cependant les députés alsaciens eurent à lutter avec des difficultés qu'on n'avait pas prévues. Les purs luthériens étaient aussi défians que tyranniques. Dès leur arrivée à Schweinfurth, les États du parti saxon avaient nommé une commission — chargée de déterminer les bases et les conditions du traité d'alliance, — et celle-ci exigeait qu'avant d'être admis à devenir membre de la ligue, « on « s'engageât à n'avoir rien de commun avec les anabaptistes et les « zwingliens, et à ne leur témoigner ni bienveillance ni faveur. » Sturm, Meier et les envoyés des villes du parti de Strasbourg protestèrent énergiquement contre cette prétention; Sturm prit la parole au nom de ses collègues : « Un pareil engagement, dit-il, « offenserait bien des gens, et en particulier nos bons voisins les « Suisses; d'ailleurs il serait contraire à la charité de refuser notre « bienveillance à des hommes qui appartiennent à la même commu- « nion chrétienne que nous, dont nous ne sommes séparés que sur « un seul point, et plutôt encore par l'expression que par le fond « de la croyance. »

On eut égard à la réclamation de Sturm, grâce surtout à l'intervention des députés du landgrave de Hesse; ce prince leur avait

[1] Rœhrich, t. II, p. 140.
[2] *Ep. Buceri ad Lycosthenen; in Ep. Zanchii,* p. 412.

ordonné de travailler en toute occasion à opérer un rapprochement avec les zwingliens. La commission se borna donc à insérer dans le projet de traité un article portant : — que les membres de la ligue admettaient tous l'enseignement de la confession d'Augsbourg touchant la Cène et rejetaient la doctrine contraire.

Mais alors les représentants de Nüremberg et de Brandebourg protestèrent à leur tour ; ils continuaient à se défier des Strasbourgeois et de leurs amis et demandèrent qu'on les sommât de s'expliquer catégoriquement et d'exposer en termes clairs et précis leur manière de considérer l'Eucharistie.

Or, une semblable exposition de doctrine n'entrait pas dans les intentions de Sturm et de Meier ; *au fond (im Grund)* ils savaient parfaitement que leur opinion était opposée à celle des Saxons, ils comprirent donc que jamais on ne les admettrait à faire partie de la ligue s'ils parlaient nettement. Ils se bornèrent à obéir aux insinuations de Butzer et à répondre évasivement, en se renfermant dans de vagues généralités. « Nous n'avons pas à faire ici une nou- « velle profession de foi, — dirent-ils[1], — nous nous sommes suffi- « samment expliqués à Smalkalde, et les princes ont été satisfaits, « nous n'avons pas changé de sentiment depuis lors. Pour ce qui « est de l'article relatif à la Cène, comme celui de la confession des « princes s'accorde avec ce qui est établi dans la nôtre, nous avons « l'intention de signer et d'admettre les deux confessions. La doc- « trine opposée que nous rejetons est celle qui ne voit dans la Cène « qu'un peu de pain et de vin (*nichts als schlecht Brod und Wein*), « et qui ne reconnaît pas qu'on reçoit le corps du Seigneur. »[2]

Cette réponse ne satisfit pas les députés de Nüremberg ; — excités par Spalatin, le grand ami de Luther, ils s'avisèrent de

[1] *Jacob Sturms Bericht aus Schweinfurth an Klaus Kniebs. Ms.* — Voir *Ep. Buceri* ad Ambros. Blaurer, 14. cal. aprilis 1532. *Ms.*

[2] On se souvient que les Strasbourgeois, tout en rejetant le dogme de la présence réelle, disaient que Jésus-Christ était présent dans la Cène par la contemplation de la foi, — *c'est-à-dire par imagination*, suivant l'expression de Mélanchthon.— C'est sur ce misérable subterfuge que s'appuyaient Sturm et Meier dans leur réponse.

demander si à Strasbourg on admettait que l'infidèle pût recevoir le corps de Jésus-Christ tout comme le croyant. La question était insidieuse, elle faisait croûler l'échafaudage de mensonges et de phrases à double sens si péniblement élevé par Butzer, et elle forçait les Strasbourgeois à se prononcer. Sturm se chargea de la réplique[1]; il se garda de rien dire de positif et il eut soin d'affecter un air de bonhomie niaise et innocente, grâce auquel il espérait se tirer d'embarras. « Nous savons, s'écria-t-il, que les savants disputent « encore là dessus, cependant il est positif qu'à la conférence de Mar- « bourg le docteur Luther a déclaré que ce point ne l'empêcherait « pas de considérer les Suisses comme frères, si de leur côté ils « consentaient à reconnaître la présence réelle du corps de Christ « dans la Cène; — au reste, nous nous engageons à faire des efforts « et des démarches afin d'obtenir que les théologiens s'entendent « sur cette question.[2] »

Les Nürembourgeois tinrent bon; ils exigèrent que la commission déclarât dans son article que, pour être admis à faire partie de la ligue des États protestants, « on dût reconnaître que le *vrai* « Corps de Jésus-Christ était *véritablement* et *essentiellement* pré- « sent dans la Cène, et que les *indignes* le recevaient tout comme « les fidèles.[3] » — Sturm et le bourgmestre de la ville d'Ulm, lequel se trouvait aussi à Schweinfurth, en furent navrés. Ils se plaignirent au chancelier saxon Bruck et le prièrent d'interposer ses bons offices. Ils lui représentèrent[4] : « qu'après toutes les querelles « occasionnées parmi les savants par les paroles de l'institution de « l'Eucharistie, Dieu leur avait fait enfin la grâce d'obtenir de « leurs prédicants, qu'ils consentissent à s'en tenir uniquement au « texte sacré et à reconnaître qu'on reçoit dans la Cène le Corps « et le Sang de Christ : mais, ajoutèrent-ils, les petits mots : *figu-* « *rativement, essentiellement, corporellement, spirituellement,* « que les différents partis ont adjoints aux paroles de l'institution

[1] *Idem.*
[2] *Jacob Sturms Bericht.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

« pour mieux expliquer leur pensée, ont causé de graves désordres.
« Désirant prévenir de nouvelles querelles, nos sieurs les magistrats « de Strasbourg et d'Ulm ont expressément ordonné qu'on évitât « avec grand soin d'employer à l'avenir les expressions en question « ou d'autres semblables ; cette sage mesure nous paraît en effet « très-propre à établir l'harmonie entre les différentes Églises. — « On ne trouve ni dans l'Écriture-Sainte ni dans la Confession « d'Augsbourg les mots *véritablement* et *essentiellement (wesentlich)*, « qu'on veut employer aujourd'hui dans la rédaction de l'article ; « il n'y est pas dit non plus que les *indignes* reçoivent le Corps du « Seigneur.[1] Nous vous supplions donc très-amicalement d'inter-« venir, d'obtenir qu'on s'en tienne aux Saintes-Écritures et à la « Confession d'Augsbourg, et de faire rédiger l'article dans les « termes suivants : *Nous ne partageons pas la doctrine de ceux « dont l'enseignement diffère de celui de ladite confession touchant « la Cène, et nous ne les soutiendrons pas.* »

Bruck promit son appui et tint parole. Malgré l'opposition de Spalatin et des Nürembourgeois, l'article proposé par Sturm et son collègue d'Ulm passa ; les députés strasbourgeois signèrent alors la confession d'Augsbourg (à laquelle ils ne croyaient pas), et furent admis avec les autres cités, qui partageaient leurs opinions, au nombre des membres définitifs de la ligue de Smalkalde.

Ce résultat eut de l'importance pour la ville. Une nouvelle invasion des Turcs inspirait des craintes sérieuses à Charles-Quint et à son frère, et les obligea d'ajourner leurs projets contre les États protestants. Une diète fut convoquée à Nüremberg pour le 3 juin 1532, et au mois d'août on conclut une paix de religion. Le traité suspendait les effets des édits de Spire et d'Augsbourg *à l'égard des signataires de la confession saxonne*, et déclarait : qu'ils seraient tolérés sans qu'on pût les inquiéter sur le fait de leurs croyances ; — qu'ils en auraient l'exercice libre jusqu'à ce qu'on y eût pourvu dans un concile ; — que l'Empereur en procurerait la convocation dans six mois et la célébration un an après ; — et que si le pape

[1] Saint Paul le dit au contraire en termes parfaitement clairs.

refusait de prendre ce parti, on tiendrait une diète générale, où l'on traiterait les matières à fond et où l'on ferait ensuite les règlements qu'on jugerait les plus convenables au bien de l'Empire.

Strasbourg dut ainsi à la souplesse de ses prédicants et en particulier de Butzer, de jouir des bénéfices d'une paix accordée à des croyances religieuses qui n'étaient pas les siennes. Après cette pacification, l'Allemagne fut plus tranquille pendant quelques années. Les Protestants profitèrent du calme pour avancer les affaires de leur secte par la voie des négociations, et pour faire entrer de nouveaux membres dans leur ligue ; ils y attirèrent successivement le duc Ulric de Wurtemberg, les princes de Poméranie, les villes d'Augsbourg, Francfort, Hambourg, Hanovre, etc.

Au reste, Strasbourg en se faisant recevoir membre de la ligue de Smalkalde, n'avait pas négligé de prendre aussi des précautions d'un autre genre afin d'être en état de se défendre contre ceux qui auraient voulu l'attaquer pour cause de religion Elle travailla même à s'agrandir et à s'étendre pour pouvoir admettre dans son enceinte les nouveaux sectaires qui viendraient lui demander refuge et protection. Originairement la ville avait été resserrée dans un terrain fort étroit, compris entre l'Ill et le petit canal de la Brusche ; successivement elle s'était étendue en deçà et au delà de la rivière et avait été entourée d'une simple muraille, sans remparts, mais flanquée d'espace en espace de tours. Toute la force de la cité consistait alors en deux fossés, chacun de sept ou huit toises, et séparés l'un de l'autre par une terrasse qui avait encore moins de largeur. Ces fossés environnaient la place du côté de Saverne et de Molsheim ; ils commençaient un peu au delà de Saint-Pierre-le-Vieux, venaient passer près de Saint-Pierre-le-Jeune qu'ils renfermaient, et aboutissaient à Saint-Étienne où la Bruche, qui les alimentait, se jetait dans l'Ill. — Une pareille défense était insuffisante. Les magistrats le sentirent, et comme Strasbourg commençait à avoir de vastes faubourgs et que chaque jour elle devenait plus puissante et plus peuplée, le sénat résolut de porter plus avant l'enceinte de la ville et de la fortifier par des ouvrages capables de résister. Ce fut en 1532 qu'on acheva de bâtir les portes

dites Blanche et de Saverne. On y joignit des remparts et des fossés, et la première fut munie de deux tourelles sur lesquelles on plaça les inscriptions *Civibus tutandis* et *Hostibus arcendis*. L'inscription ne dit pas quels sont ces ennemis contre lesquels Strasbourg se mettait en garde; la ligue dans laquelle elle venait d'entrer donne la clef de l'énigme.[1]

La ville, d'ailleurs, ne fut ni troublée ni attaquée. Ainsi que nous le disions, les circonstances obligeaient Charles-Quint et son frère à ménager encore les dissidents. Ces deux princes avaient besoin de secours contre les Musulmans dont la puissance devenait de plus en plus menaçante; en outre ils craignaient que François Ier, roi de France, ne profitât des troubles religieux qui divisaient l'Allemagne pour attirer les États protestants à son parti.

Ces motifs, qui donnaient quelques garanties de sécurité à tous les membres de la ligue de Smalkalde, militaient plus particulièrement en faveur de Strasbourg. L'Empereur avait de graves raisons pour demeurer en bons rapports avec cette petite république. Elle était fort riche et assez disposée à prêter de l'argent; ses arsenaux pouvaient fournir l'artillerie et les armes dont on avait besoin pour repousser les attaques du Croissant; elle exerçait une influence prépondérante sur l'Alsace, province où l'on recrutait d'excellents soldats; enfin, elle était voisine de la frontière française, et Charles-Quint n'ignorait pas que François Ier la traitait avec une distinction toute particulière.

Ce roi, en effet, ne laissait échapper aucune occasion de témoigner son bon vouloir au sénat de Strasbourg. Celui-ci, caressé tour à tour par les deux princes rivaux, sut les ménager l'un et l'autre et traversa, grâce à cette circonstance, plusieurs années difficiles sans être inquiété. Le magistrat sentit que, vu la position où l'avait placé son changement de religion, il devait s'efforcer de rester en bons termes avec l'Empereur, sans négliger aucune occasion d'entretenir la bienveillance de François Ier, et il réitéra fréquemment à ce dernier les expressions de son dévouement et de sa profonde affection.

[1] Laguille, *op. cit.*, part. II, l. III, p. 22.

On a retrouvé, il y quelques années, dans les archives de Strasbourg, une lettre du roi de France adressée à la ville, et qui se rapporte à l'époque dont nous nous occupons. Elle a été publiée à la vérité[1], mais elle est fort peu connue et nous la reproduisons à titre de renseignement curieux. Cette lettre peint l'état de perturbation dans laquelle la prétendue Réforme avait jeté l'Europe; elle nous montre : — d'un côté des États allemands courtisant, dans l'intérêt de l'hérésie, le rival de leur souverain, l'homme qui aspirait à détruire l'unité et la grandeur de leur patrie, — de l'autre, un roi se disant catholique et très-chrétien, caressant les ennemis de l'Église, et cherchant dans leurs rangs ses alliés et ses amis pour satisfaire son ambition particulière. Voici cette lettre :

« A noz très chers et grands amys les Maistres du Conseil de la « guerre, à Strasbourg.

« François, par la grâce de Dieu, roy de France. Très chers et « grans amys : nous avons amplement entendu, tant parce que le « capitaine Valchez, porteur de cestes, nous a dict et exposé, que « pareillement par noz autres serviteurs, qui ont parcydevant esté « par delà, le singulier désir et affection que nous portez, et par « conséquent au bien et prospérité de noz affaires, qui est chose « que nous avons piçça (ci-devant) cogneue et cognoissons encore « journellement de plus en plus : dont de très-bon cueur vous re- « mercions, vous prians, tant qu'il nous est possible, que pour « l'amour de nous veuillez estre contens de continuer et persévérer « en l'avenir en ce bon et ferme propos et voulloir ; ainsi que avonz « en vous parfaicte et entière fiance. En quoy faisant, vous pouez « estre asseurez que là où nous pourrons faire quelque chose pour « vous, que, en nous en advertissant, nous le ferons de très-bon « cueur. Et à tant très-chers et grans amys, nous supplions le « créateur vous avoir en sa très-saincte et digne garde.

« Escript à Arles, le 16e jour de septembre l'an 1533.

« Signé : Françoys. Signé : Breton. »

[1] De Kentzinger. *Documents historiques* tirés des archives de la ville de Strasbourg. Année 1533, n° 1.

CHAPITRE IX.

Tentatives des Strasbourgeois pour concilier les doctrines des Saxons et des Suisses. — Négociations de Butzer. — Concorde de Wittemberg.

Strasbourg avait eu fort à faire pour devenir membre de la ligue de Smakalde. — La ville s'était vue dans la nécessité de renier en quelque sorte son symbole aux yeux du public et de souscrire une confession au principal article de laquelle elle ne croyait pas, pour être traitée de sœur par les adhérents de l'Église saxonne, et pour jouir des avantages de la paix de religion de Nüremberg, dont elle aurait dû se trouver exclue en sa qualité de sacramentaire.

La conduite postérieure des magistrats et des prédicants de Strasbourg prouva qu'en se résignant à signer la confession d'Augsbourg à Schweinfurth, ils avaient accompli un simple acte diplomatique, dont ils ne songeaient nullement à remplir les engagements.

Ils continuèrent à n'observer que la Tétrapolitaine, toujours sous le prétexte — auquel ils ne croyaient pas eux-mêmes, — qu'*au fond* il n'y avait pas de différence entre les deux.

Cette fausseté réfléchie semblait chose parfaitement simple et naturelle aux sénateurs et aux serviteurs de la parole; on donna même à cette occasion de grands éloges à l'habileté des sieurs Butzer, Sturm et Meier. Les historiens modernes de la Réforme en Alsace partagent d'ailleurs, sous ce rapport, les vues des contemporains[1], ils vantent la conduite des négociateurs et des chefs de la république, comme sage, prudente, dictée par amour de la paix et de la concorde; — ils estiment que Strasbourg étant restée fidèle à ses propres convictions, le trait de plume de Schweinfurth est irréprochable au point de vue religieux et moral.

[1] Rœhrich, II, p. 143.

Ce qu'il importe de bien constat r ici, c'est qu'il y avait *deux* confessions contradictoires pour les Protestants de Strasbourg[1]; — l'une politique, et purement *extérieure,* s'il nous est permis d'employer cette expression; observée dans les relations avec les Protestants du parti saxon et avec les représentants et les organes de la puissance impériale; — l'autre *intérieure*, que l'on pratiquait, d'après laquelle on organisait le culte, sur laquelle se moulait le catéchisme local, et dont on ne faisait mention qu'à huis clos lorsque l'on conférait avec les *bons amis* de Bâle, Berne et Zurich.

Le ministre Rœhrich a soin de nous dire[2] : qu'il est prouvé avec la dernière évidence par les monuments contemporains : que, bien qu'on eût adopté maintenant la confession saxonne, la Tétrapolitaine resta seule en vigueur à Strasbourg. — « A la vérité, ajoute-« t-il, — dans les négociations religieuses qui eurent lieu en Alle-« magne après la réunion de Schweinfurth, il n'est plus jamais « question que de la Confession saxonne d'Augsbourg, et toujours « Strasbourg est considérée comme l'ayant adoptée et la pratiquant; « — mais dans les ordonnances relatives à la religion et publiées « par le sénat, c'était toujours la Tétrapolitaine que l'on invoquait : « seule elle avait force de loi, et les chefs de la république aussi « bien que les serviteurs de la parole la nommaient NOTRE CONFES-« SION D'AUGSBOURG. Les articles des différents synodes tenus à Stras-« bourg, les règles de foi adoptées par le sénat et qu'il remit solen-

[1] On autorisait, dit Bossuet (*Variat.*, l. 8, p. 268), deux actes qui étaient faits pour se détruire l'un l'autre : car on se peut souvenir que la Confession de Strasbourg ne fut dressée que pour éviter de souscrire celle d'Augsbourg, et que ceux de la confession d'Augsbourg ne voulurent jamais recevoir parmi leurs frères ceux de Strasbourg, ni leurs associés. Maintenant tout cela s'accorde, c'est-à-dire qu'il est bien permis de changer dans la nouvelle Réforme, mais il n'est pas permis d'avouer qu'on change. La Réforme paraîtrait par cet aveu un ouvrage trop humain; et il vaut mieux approuver quatre ou cinq actes contradictoires, pourvu qu'on n'avoue pas qu'ils le sont, que de confesser qu'on a eu tort, surtout dans les confessions de foi !

[2] *Loc. cit.* — Et il est parfaitement dans le vrai en l'affirmant.

« nellement aux tribus en leur enjoignant de les suivre, étaient « tous fondés sur la Tétrapolitaine, et parfaitement conformes à ses « dispositions. »

M. Rœhrich nous fait ce récit sur le ton du panégyrique. Strasbourg étant restée attachée à *sa* confession particulière, demeure, à ses yeux, à l'abri de tout reproche, malgré la rétractation *purement apparente* qu'elle fit à Schweinfurth, afin de ne pas être repoussée par le parti *luthérien orthodoxe* et de ne point se voir privée des bénéfices de la paix de religion de Nüremberg.

Cependant les Saxons continuaient à nourrir des défiances et à considérer les Strasbourgeois comme de faux frères, que la nécessité seule avait forcés à se jeter dans leurs bras. Ceux-ci le comprirent ; ils reconnurent aussi que le fractionnement et les divisions qui règnaient parmi les amis de la Réforme pouvaient compromettre le succès futur de la cause. Les meneurs de Strasbourg jugèrent donc indispensable de travailler à unir tous les Protestants en trouvant le moyen : de calmer les défiances du parti pur luthérien, de satisfaire les différentes sectes sur la question de la Cène et d'opérer aussi une fusion avec les Suisses, dont le concours et les troupes aguerries eussent doublé les forces et l'importance de la ligue de Smalkalde.

Les chefs de la république se décidèrent, en conséquence, à jouer le rôle de médiateurs entre les deux écoles rivales de Wittenberg et de Zurich. La position géographique de Strasbourg, sa puissance, son importance, l'activité littéraire et l'industrie typographique dont elle était le siége, ses relations étendues, le grand nombre d'étrangers qui y affluaient, toutes ces causes réunies semblaient devoir favoriser le dessein qu'on formait et assurer à la ville une prépondérance immense dans les conseils de la nouvelle religion.

Avant tout, il fallait avoir un négociateur habile, peu scrupuleux et capable de mener l'affaire à bonne fin. — Butzer se présenta ; il fut agréé. Le choix était parfait, Butzer était l'homme de son temps le plus fécond en expédients ; il était insinuant, dissimulé ; il avait de l'instruction et le talent de parler dans l'occa-

sion avec un air de bonne foi et de bonhomie auquel ses auditeurs se laissaient prendre. Ainsi on se souvient que, pendant son entrevue avec Luther au château de Cobourg, à l'époque de la diète d'Ausgsbourg, il avait réussi à faire croire au docteur Martin que la différence des doctrines strasbourgeoise et saxonne sur la Cène se réduisait à peu près à rien. — Butzer désirait d'ailleurs plus passionnément que qui que ce fût arriver à la fusion des partis, non par conviction, par dévouement à l'une ou à l'autre des doctrines, mais afin de donner plus de force et de consistance au protestantisme en général. En un mot, le but auquel il aspirait était simplement de *faire croire* qu'on avait une foi commune et de pousser chacun à agir en conséquence. Il ne voulait pas le moins du monde que les uns quittassent leurs opinions particulières pour embrasser celles des autres, — il lui était parfaitement égal que chacun conservât les siennes, pourvu qu'on ne le sût pas ; — la fin qu'il se proposait était donc purement politique, nullement religieuse.[1]

Le landgrave Philippe de Hesse, lorsqu'il eut connaissance du projet du sénat de Strasbourg et de la mission dont il chargeait Martin Butzer, les approuva beaucoup, favorisa le négociateur et lui envoya des secours en argent pour subvenir aux dépenses de ses voyages. Le duc Ernest de Lunebourg promit de son côté de demander à Dieu de bénir une si utile entreprise ; les secours qu'il donna s'arrêtèrent là.

Quoi qu'il en soit, Butzer était plein de confiance ; il l'était d'autant plus que Luther, en le chargeant, après l'entrevue de Cobourg, de négocier avec les Suisses, lui avait laissé entrevoir son espérance d'arriver à une solution. Il crut qu'il lui serait facile d'amener les Zwingliens à reconnaître simplement, — conformément à la lettre de la confession d'Augsbourg, — la vraie présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, pourvu que l'adverse partie se bornât à cela, et que, sans exiger d'autres explications, elle permît aux Suisses d'entendre par *vraie présence* ce que bon leur semblerait ; par

[1] Laguille, *loc. cit.*

exemple, une présence spirituelle, opérée par la contemplation de la foi, — c'est-à-dire une *vraie présence,* semblable en tous points à une *véritable absence.*

Dans cette pensée il estima qu'il fallait s'efforcer avant toutes choses, « de trouver une formule que chacun des deux partis pût « considérer comme l'expression de son opinion particulière, — « formule qui deviendrait ainsi le lien extérieur (ou apparent) d'une « communauté ecclésiastique embrassant les luthériens et les Suis-« ses.[1] Il se flatta d'y avoir réussi.» Mais ce plan *si sage et si bien combiné (klug und wohlgemeint),* — ajoute encore notre auteur, sans se douter de la critique sanglante qu'il fait ainsi du système religieux de la Réforme, — ce plan si sage échoua, Saxons et Suisses reçurent avec défiance les ouvertures de Butzer et se montrèrent peu disposés à y donner suite. Les Bernois surtout témoignèrent sans détour leur improbation. — « Nous avons fait exami-« ner, — écrivirent-ils au sénat de Strasbourg, — la profession de « foi proposée par Butzer, nous avons été étonnés de trouver l'article « de la Cène rédigé en termes plus obscurs que ceux adoptés lors « de la dispute de Berne. Nous ne pouvons abandonner des expres-« sions claires et précises pour en adopter d'ambiguës ; abstraction « faite des autres raisons qui nous en empêchent, il en résulterait « un grand scandale pour notre jeune et faible Église. — Nous ne « saurions donc admettre ladite profession, quoique vous l'ayez ac-« ceptée vous autres et vos prédicants, à bonne intention sans doute « et en vue de la gloire de Dieu. — Nous consentons, du reste, à « négocier avec les princes protestants allemands si, dans l'intérêt « de la sécurité commune, ils veulent nous recevoir au nombre des « membres de leur ligue, mais c'est à la condition qu'on ne fera « pas mention de l'article relatif à la Cène. Il nous semble d'ailleurs « que non-seulement il n'est pas nécessaire, mais qu'il est même « parfaitement inutile de s'occuper de semblables questions dans un « traité de cette nature ; il faut n'en pas du tout parler, et per-« mettre à chacun de croire ce qu'il se fait fort de prouver par les

[1] Rœhrich, II, p. 145.

« Écritures. — Voilà à quoi nous voulons nous en tenir; nous vous « prions de ne pas vous formaliser de cette déclaration et de la « tenir secrète, car elle pourrait affliger les fidèles et causer de la « joie à nos ennemis. »[1]

Cet échec ne fit pas perdre courage à Butzer. Œcolampade et le zélé Meyer, bourgmestre de Bâle, s'étaient montrés un peu moins difficiles que les Bernois; le landgrave de Hesse et plusieurs communautés et seigneurs protestants étrangers écrivaient aux magistrats de Strasbourg et les exhortaient à poursuivre, en dépit des obstacles, l'œuvre de la pacification générale. Ces adhésions stimulèrent la persévérance du négociateur : « D'ailleurs, dit à ce propos M. Rœhrich[2], son zèle était trop ardent pour pouvoir être abattu, le *bel « et noble idéal* de l'unité de l'Église, unité qui assurait le triomphe « de *la vérité*, planait devant son esprit et le saisissait vivement. « Les difficultés et les déboires ne l'empêchaient donc pas de tendre « avec persévérance vers son but, qui était d'unir ses amis les « Suisses avec les Saxons. »

Faisons remaquer ici qu'aux yeux du ministre le *triomphe de la vérité* consiste à laisser chacun maître de professer les opinions les plus opposées sur les points les plus essentiels de la religion et à trouver des expressions assez vagues, assez élastiques, pour pouvoir couvrir toutes les interprétations diverses des larges plis d'un même manteau. Nous nous empressons, au reste, de reconnaître qu'en ceci M. Rœhrich est parfaitement logique; — quand on n'admet pas d'autre règle de foi que l'Écriture, et lorsqu'on tient le droit de l'interprétation privée par un dogme essentiel et fondamental, on appelle *vérité* quelques vaines formules, et *l'union* consiste à ne pas se battre à propos de questions sur lesquelles on ne saurait tomber d'accord.

Tel, en effet, était le *bel et noble idéal* auquel tendait Butzer. Un fait nouveau vint augmenter ses espérances. Philippe Melanch-

[1] *Schreiben von Schultheisz und Rath der Stadt Bern an den Rath der Stadt Strasburg,* 24 fév. 1531. *Ms.* (Rœhrich, II, 147.)
[2] II, 147.

thon croyait qu'en sa qualité de père de la confession d'Augsbourg, il avait le droit incontestable de modifier, de retoucher et d'interpréter ce produit de ses labeurs. Or, il venait d'en publier une apologie dans laquelle son esprit craintif et changeant et son caractère irrésolu se montraient à nu. Il avait eu soin d'adoucir toutes les aspérités de son œuvre, de l'arranger de façon à ce que chacun pût s'en accommoder, et il avait réussi. Ce fut pour Butzer un sujet de joie profonde et intime; il reprit ses projets de pacification et recommença à négocier avec les Suisses: « rien ne doit être négligé, « lorsqu'il s'agit d'une affaire de cette importance, — écrivait-il à « son confident Ambroise Blaurer[1], — c'est d'elle que dépend la « durée de notre Église. » Et fidèle à son programme, Butzer ne négligea rien; sans cesse il était par voies et par chemins; il passait des Suisses aux Saxons et des Saxons aux Suisses, leur adressait de longues épîtres, et souvent même des traités complets; cherchant à démontrer aux purs évangéliques de la confession Zwinglienne que Luther était animé en leur endroit des sentiments les plus affectueux, et à persuader au docteur Martin qu'à Zurich, Berne et Bâle, on enseignait exactement ce qu'il enseignait lui-même, à quelques mots insignifiants près.[2] Il se donna, mais en vain, un mal infini pour obtenir des Suisses une reconnaissance écrite de la présence de Jésus-Christ dans la Cène, conçue en termes tels que Luther pût l'approuver.

Cependant, malgré les refus des membres de la confession helvétique, Butzer ne renonçait pas à ses espérances; il continuait à voyager et à écrire.

Un coup inattendu fut au moment de lui faire perdre courage. En 1533, Luther, excité par le fougueux Nicolas Amsdorf, retomba tout à coup dans ses violences habituelles, adressa aux fidèles d'Augsbourg et de Francfort une épître dans laquelle il se livrait publiquement aux sorties les plus véhémentes contre les *fanatiques, les sacramentaires* et les *Zwingliens*. Amsdorf lui-même, qui

[1] *Ep. Buceri ad Amb. Blaurer, Ms.* cité par Rœhrich, t. II, p. 147.
[2] *Ibid.*

avait soufflée le feu et qui était alors *surintendant* (espèce d'évêque protestant) à Magdebourg, publia peu de temps après un écrit destiné à prouver que la doctrine eucharistique des Suisses et de certaines villes de la haute Allemagne était impie et abominable. Il engageait le monde entier à se tenir en garde contre les menées et les intrigues des pacificateurs strasbourgeois.[1]

Après avoir reçu cette fatale nouvelle, Butzer resta écrasé pendant quelques instants. Il épancha sa douleur dans ses lettres à Blaurer et à Frecht d'Ulm : « Nous sommes vis-à-vis de Luther,— « leur écrivait-il[2], — dans la position de fils respectueux qui vé- « nèrent leur père, quand bien même ce dernier se livre à des « fureurs et fait des choses qui tournent ensuite à son détriment « aussi bien qu'à celui de ses enfants. »

Mais Blaurer s'empressa d'engager son ami à laisser passer inaperçu cet orage sans abandonner pour cela ses utiles projets : « Lorsque l'on répond et que l'on se défend, lui mandait-il[3], on ne « fait qu'enflammer de plus en plus les querelles, à quoi bon irri- « ter davantage des gens violents, je crois que ce que nous avons « de mieux à faire, toi et nous tous, c'est de toujours dissimuler. « — *Constanter dissimulandum et tibi et nobis omnibus existimo.*» — Le conseil d'exercer un apostolat de mensonge et de fausseté, sous prétexte d'amour de la paix était trop dans le goût et dans les habitudes de Butzer pour ne pas être suivi.

Il se remit à l'œuvre avec une persévérance digne d'une meilleure cause; toutefois il trouva sa route encore plus hérissée de difficultés que par le passé. Les prédicants et les magistrats de Berne, Bâle et Zurich, qui avaient commencé à écouter ses propositions avec quelque faveur, étaient outrés maintenant des nouvelles injures de Luther, et ne voulaient plus entendre parler de rapprochement. Léon de Juda, entre autres, Henri Bullinger, chef de l'Église de Zurich, et Berthold Haller, qui était à la tête de celle

[1] Butzer publia une prétendue réfutation de l'écrit d'Amsdorf.
[2] *Ep. du* 12 *fév.* 1533, *Ms.*
[3] *Ep. Blaureri ad Bucerum*, 15 *mars* 1533, *Ms.*, cité par Rœhrich, II, 148.

de Berne, témoignèrent hautement la répugnance extrême que leur inspiraient la personne et les principes *du pape* de Wittenberg. «Vous êtes comme un amant aveugle qui ne voit pas les défauts «les plus manifestes de sa maîtresse, — écrivait Juda à Butzer. — «Luther ne connaît pas la charité; il ne sait qu'accabler d'injures «les hommes les plus respectables, tels que Zwingli et Œcolam-«pade; je ne comprends pas ce qui vous pousse à vous exprimer «favorablement sur le compte de cet être-là.... Je ne crois pas que «depuis le temps des apôtres quelqu'un ait parlé plus ridiculement, «plus irréligieusement des choses les plus saintes que ce Luther!»[1]

Butzer, qui n'en poursuivait pas moins sa chimère, s'empressait de prendre la défense du docteur Martin, de l'excuser, de chercher à le disculper.

«Il ne faut pas en vouloir à Luther, — disait-il dans une lettre «adressée à Bullinger et à Léon Juda[2], il a été surexcité par Car-«lostadt et Muntzer, et il a cru que Zwingli et Œcolampade étaient «partisans de ces hommes. Je ne veux assurément pas défendre Lu-«ther en toutes choses, je suis loin d'approuver ses violences. Mais «je sais qu'il prêche purement et qu'il aime le Seigneur Jésus, et il «est évident que ses travaux ont été d'une grande utilité pour «l'Église, je ne puis donc pas approuver davantage ce que vous «écrivez contre lui, vous qui avez habituellement tant de douceur «dans l'esprit. Pour ne parler que de sa traduction de la Bible, «quel trésor! Car je ne pense pas que vous songiez à nier que «votre traduction publiée à Zurich ne laisse beaucoup à désirer. «Il vous semble que Luther se trompe grossièrement dans la doc-«trine des Sacrements : *n'oubliez pas cependant que dans toutes «ses affirmations il s'en tient uniquement aux paroles de l'Écriture «et aux promesses de Christ.*[3] Dans ses dernières attaques contre

[1] *Ep. L. Judæ ad Bucer.*, 27 *avril* 1534, *Ms.*

[2] *Ep. Buceri ad Bullingerum et Leonem Juda, Ms., vers Pâques,* 1535.

[3] Butzer défend dans ce passage la Présence réelle, et reconnaît que ce dogme a pour base l'Écriture et la promesse de N. S. — Pourquoi donc n'y croyait-il pas lui-même?

« les sacramentaires, le docteur Martin ne s'adressait pas aux « Suisses; par *sacramentaires*, il entend ceux qui ne voient rien « autre que du pain et du vin dans le sacrement; or telle n'est pas « votre opinion, donc vous n'avez pas à vous occuper de ses sorties. « — Si à Wittenberg on a été injuste à votre égard, vous l'avez été « tout autant. »

Ceux qui ont eu occasion d'examiner la volumineuse correspondance manuscrite de Butzer, rapportent qu'on y trouve une foule de passages du genre de celui que nous venons de citer, et que partout il exprime son vif désir de donner au moins un semblant d'unité aux différents partis soi-disant évangéliques. Butzer avait trop d'intelligence pour ne pas comprendre, — d'une part, qu'il fallait se réunir afin d'être en état de résister à l'ennemi commun; — de l'autre, que ces haines, ces querelles et ces divisions sur les points les plus essentiels, imprimaient un stigmate honteux à sa prétendue Église, la couvraient de ridicule, et prouvaient avec la dernière évidence qu'elle n'était pas en possession de la vérité, laquelle est *une* et la même pour tous.

Il continua pas conséquent à lutter contre les oppositions et les obstacles avec une énergie extraordinaire. — Il lui semblait que sa cause serait gagnée s'il parvenait enfin à persuader aux Suisses, non pas de modifier leur croyance, mais d'introduire au moins dans les expressions de leur article relatif à la Cène *quelques-uns des termes* employés par Luther. Poussés par lui, les Bâlois qui rédigèrent leur confession au mois de janvier 1534, y déclarèrent que dans la Cène on recevait le *vrai Corps* de Christ; mais comme ils eurent soin d'ajouter que c'était une nourriture toute spirituelle et reçue uniquement par la foi, le mot *vrai Corps* qu'ils avaient admis n'avançait guère les affaires de Butzer.

Il se trouva d'autant plus embarrassé que Luther semblait décidé à lui rendre le succès impossible. Plus le négociateur strasbourgeois s'ingéniait à trouver la formule qui pût embrasser toutes les opinions, plus aussi le père de l'église saxonne s'efforçait d'exprimer sa foi en la présence réelle en termes clairs et précis.

Ainsi il se plaisait à répéter *que l'infidèle, lorsqu'il communiait,*

recevait le vrai corps de Jésus-Christ tout comme le fidèle. Cette proposition ne pouvait en aucune façon s'accorder avec l'opinion suisse, et de plus elle était opposée à celle que professait Butzer lui-même ; — cela ne l'empêcha pas de publier encore successivement plusieurs écrits pour prouver *qu'au fonds* on s'entendait parfaitement, malheureusement il avait oublié qu'en voulant démontrer que *oui* et *non* sont synonymes on tombe dans l'absurde, et lorsqu'il en vint à ses prétendues preuves, il fut tellement inintelligible que ses amis les plus dévoués et ses plus chauds partisans furent obligés d'avouer qu'ils ne le comprenaient plus.[1]

Au milieu de ces pénibles labeurs, Butzer n'était pas appuyé et soutenu par les autres serviteurs de la parole de Strasbourg. Le seul Capito partageait, sous ce rapport, sa manière de voir : comme lui il désirait *établir la concorde*[2] dans la jeune Église ; il publia divers écrits dans ce but ; quoique infirme, il fit plusieurs voyages en Suisse. *Sexies ejus concordiæ causa Helveticas ecclesias accessi :* « j'ai visité six fois les églises de la Suisse pour l'affaire de la concorde, » dit-il dans une des nombreuses lettres qu'il écrivit à cette occasion.[3] Hedio resta étranger à tout ce mouvement, il s'occupait à composer des sermons et à étudier l'histoire, et témoignait beaucoup de répugnance pour les finesses et les subtilités de ses deux collègues. « Il est dangereux de disputer sur les choses divines, « disait-il[4], il faut s'en tenir aux paroles de l'Écriture et ne pas « vouloir donner de commentaires savants sur une question dont « les apôtres eux-mêmes ne parlent qu'avec les plus grandes pré« cautions. »[5]

[1] Sturm, *Antipappus*, IV, 4, p. 106.

[2] *Concorde (concordie)* était l'expression alors reçue pour désigner l'*union extérieure* parmi les différentes branches de la Réforme.

[3] *Ep. Capitonis ad J. Neobulum*, 26 *déc.* 1536, *Ms.*, cité par Rœhrich, II, 152.

[4] *Ep. a Franz Irenicus predicant a Memmingen*, 1534. *Ms.*

[5] Il serait curieux de savoir où Hedio avait découvert que les apôtres ne parlaient de l'*Eucharistie qu'avec la plus grande précaution.* Partout, dans le Nouveau-Testament, la présence réelle est exprimée dans les termes les plus nets et les plus précis, et Luther disait avec

Quant à Mathieu Zell, premier promoteur de la Réforme à Strasbourg, il était encore plus froid à l'endroit des formules de concorde que Hedio; ces discussions le fatiguaient, l'ennuyaient, et Butzer se mettait inutilement en frais d'éloquence pour lui en faire comprendre l'utilité. Ce dernier se plaignait souvent, dans ses lettres à Blaurer, de l'indifférence de Zell pour la cause commune; il la déplorait d'autant plus que maître Mathieu, malgré sa profonde nullité et son très-médiocre génie[1], exerçait une grande influence sur les bourgeois de Strasbourg. Butzer attribuait le mauvais vouloir de son collègue à l'influence de Catherine, son épouse, laquelle pensait, voyait, parlait et agissait pour son mari, à ce que rapportent les contemporains, « et l'avait soumis le plus « complétement possible au régime de la pantouffle.[2] » Cette femme vaniteuse persistait à se considérer comme *une mère de la nouvelle Église*, et elle en voulait à Butzer parce qu'en plusieurs occasions il lui avait témoigné peu d'estime et de sympathie, et qu'il s'était même permis de tourner en ridicule sa grande importance et la façon dont elle menait son seigneur et maître. Il en résulta qu'elle était opposée au projet d'union entre les Saxons et les Suisses, et que, pour empêcher Zell de s'y associer, elle ne lui permettait de se réunir à ses collègues qu'en de rares occasions.[3]

Butzer, voyant que cette opposition commençait à faire péricliter la cause même à Strasbourg, eut recours à une ruse pour amener Catherine à d'autres sentiments. Il était sûr qu'en s'emparant de l'esprit de la femme le mari suivrait immédiatement. Il avait déjà beaucoup couru et écrit pour arriver à cimenter la paix, il ne recula pas devant cette nouvelle difficulté, et reconnaissant que le

raison qu'on ne la niait qu'en faisant une violence inouïe au texte sacré.

[1] *Est pius sed prorsus ingenio incocto. — Lettre Ms. de Butzer à Blaurer, du* 16 *nov.* 1533.

[2] *Blicke in die Geschichte der Reformation in Strasburg von einem katholischen Pfarrer im Elsasz.*

[3] *Ep. Buceri ad Amb. Blaurer,* 18 *janvier* 1534. « Ad opera uxor eum detrudit. Animus tamen viri vere rectus et Deum quærit. Si possimus Capito et ego frequentiores apud eum esse, res esset salva. *Ms.*

sort futur du *pur Évangile et de la parole de Dieu* dépendait d'une femme acariâtre et pleine d'orgueil, il résolut de ne rien négliger pour l'attirer à son parti.

Pénétré de cette pensée, il supplia Marguerite, la spirituelle sœur de son intime confident Blaurer de Constance, de se mettre en correspondance avec Catherine Zell et de la gagner en lui prodiguant son plus gros encens.[1] Marguerite s'y prêta et l'affaire réussit. Catherine était passionnée pour les autographes à son adresse et aimait à faire parade de ses correspondances avec les célébrités contemporaines, avec celles surtout qui rendaient hommage à ses mérites et à ses vertus.

Butzer, lorsqu'il la vit dans les filets de Marguerite, engagea cette dernière à prier le couple Zell de faire un voyage d'agrément à Constance et à lui témoigner toutes sortes d'égards et de respects. Le voyage eut lieu, l'accueil ne laissa rien à désirer à l'amour propre le plus désordonné. — On annonça aux *évangéliques* de Constance l'arrivée de Zell comme un événement; on le fit prêcher trois fois; on n'épargna ni caresses ni cajoleries pour lui faire comprendre, ainsi qu'à son épouse, que la concorde entre les Saxons et les Suisses était le but auquel devaient tendre tous les vrais amis de la pure parole de Dieu.

Le couple fortuné regagna ses pénates charmé de son séjour à l'étranger, et cessa de gêner l'exécution des plans de Butzer.

Celui-ci réussit enfin alors à obtenir de quelques-uns des prédicants suisses une formule à peu près satisfaisante. Il la porta à Mélanchthon, qui se trouvait à Cassel et qui désirait aussi la fin de cette longue querelle. Plusieurs des notabilités du parti luthérien n'étaient pas encore satisfaites, à la vérité; — elles exigeaient qu'avant la conclusion de la paix leurs adversaires prononçassent eux-mêmes un anathème formel contre leur précédente doctrine. Les serviteurs de la parole de Strasbourg, — *qui continuaient à professer cette doctrine et à la regarder comme seule vraie*, répondirent que la crainte de scandaliser leurs ouailles les empê-

[1] *Ibid.*

chait seule de la déclarer impie et abominable ![1] Nous citons ce trait qui à lui seul peint la Réforme et fait connaître ses meneurs.

Quoi qu'il en soit, l'excuse parut bonne à Luther; il adressa aux Strasbourgeois une lettre *vraiment paternelle*, et daigna leur affirmer que maintenant il consentirait à verser son sang, s'il le fallait, pour arriver à une pacification générale.[2]

On convint d'une réunion entre les chefs saxons et strasbourgeois; elle eut lieu dans la Rome du Luthéranisme, le 23 mai 1536, et on y signa le traité politico-religieux sur la Cène, désigné sous le nom de *Concorde de Wittenberg;* on stipula (la plume se refuse presque à rappeler cette sacrilége parodie) *que le Corps de Christ est présent* VERE ET SUBSTANTIALITER dans l'Eucharistie, «*et qu'il y est en union sacramentelle avec le pain.*»

Mais au moment de terminer, une nouvelle exigence du docteur Martin menaça de renverser l'édifice si laborieusement élevé. Il déclara à Butzer que, s'il ne reconnaissait que les *indignes (die unwürdigen)* reçoivent tout comme les fidèles le Corps du Seigneur, l'affaire était rompue et qu'il ne pourrait plus être question de traiter. Butzer s'était attendu à cette sortie; il échappa à ses conséquences par une *restriction mentale* préparée à l'avance et qui se trouve consignée dans une de ses lettres à Ambroise Blaurer.[3] Il s'était dit à lui-même qu'il fallait distinguer entre les *indignes* (*die unwürdigen*), et les *impies (die unglæubigen, gottlosen);* il admit que les premiers pouvaient, en leur qualité de *pécheurs répentants*, recevoir par la foi le corps du Seigneur, conformément à l'affirmation de Luther, — et il appliqua aux derniers l'exclusion prononcée par les Suisses. Butzer fit admettre cette subtile distinction à son compagnon Capito; on comprend qu'ils se gardèrent tous deux de la communiquer au docteur Martin; — ils acquiescèrent verbalement à sa proposition «et versèrent des larmes de joie en

[1] *Ep. ministror. arg. ad Luth.*, 29 *août* 1535. *M.*, citée par Rœhrich, II, 155.

[2] Rœhrich, *loc. cit.*

[3] *Lettre manusc. du* 16 *février* 1536, citée par Rœhrich, II, 156.

« voyant leurs longs travaux couronnés par la conclusion d'une « heureuse paix.[1] »

Malgré cette heureuse conclution, les Saxons restaient Saxons, les Suisses restaient Suisses, et Strasbourg demeurait entre les deux, dans une sorte de milieu vague et indéterminé.

Quant à Butzer, acteur principal de cette ridicule comédie, il avait si bien pris l'habitude de la dissimulation et de la déloyauté, qu'à partir du temps de *la Concorde de Wittenberg*, les Protestants eux-mêmes n'ont plus su auquel des partis religieux il appartenait. Les anciens théologiens luthériens, tels que Marbach, Pappus, Schmidt, Diefenbach, ont soutenu qu'en 1536 il était devenu définitivement zélé partisan du docteur Martin; — les Calvinistes, au contraire, ont affirmé que depuis cette même année 1536, il avait été tout à fait des leurs, bien que des raisons de haute prudence humaine l'eussent empêché de manifester ouvertement son opinion. Butzer favorisait d'ailleurs l'incertitude qui régnait sur son compte; il semblait se complaire à couvrir le fonds de sa pensée de mystère et à se rendre inintelligible. Peu après la réunion de Wittenberg parurent ses *rétractations;* il n'y rétracte pas ses précédentes opinions sur la Cène, mais il y déclare que jusqu'alors « il avait *mal* « compris celles du docteur Martin Luther, et que maintenant il « reconnaissait son erreur. » — C'était un nouveau mensonge et une feinte nouvelle, Butzer savait au contraire qu'il avait toujours parfaitement compris le patriarche saxon, mais maintenant il ne voulait plus le comprendre; Luther avait beau exprimer sa foi en la présence réelle dans des termes de plus en plus précis, Butzer, avec une perspicacité qu'on est tenté de qualifier de diabolique, trouvait moyen d'appliquer ces termes au sens spirituel, et de faire croire (notamment aux Suisses) que le docteur Martin ne les entendait pas autrement.

Les auteurs protestants modernes pensent justifier Butzer en parlant de son ardent amour pour la paix et pour l'Église protestante, « *dont l'avenir dépendait de l'issue de cette querelle*[2]*;* ils

[1] Rœhrich, II, 156.
[2] Rœhrich, II, 157, 158.

trouvent parfaitement naturel qu'ayant devant les yeux un but aussi élevé, il ait été poussé à renier sa foi, à dissimuler ses convictions, à mentir tantôt aux uns, tantôt aux autres. «Qui voudrait, qui oserait le condamner? — disent-ils. — Placé en face «des esclaves de la lettre, il n'avait en vue que l'union de l'Église, «son esprit auguste planait au-dessus de la plupart de ses adversaires, qui, sous ce rapport au moins, demeuraient mesquinement attachés aux formes, et qui oubliaient le *sens profond* des «choses pour s'occuper de disputes de mots vides de sens[1]; il «s'accommoda à leur faiblesse dans une question qui lui semblait «purement accessoire. Sa conscience lui disait qu'en agissant de la «sorte, il ne mentait pas; et il ne renonça à aucune de ses convic- «tions intimes.»

La conscience de Butzer se donnait, à ce qu'il paraît, de singulières licences. Au reste, M. Rœhrich ne calomnie pas, nous devons le reconnaître; — dans une lettre à Marguerite Blaurer[2], l'ancien dominicain exprime clairement les sentiments qui lui sont attribués dans le passage qu'on vient de lire : — «Croyez-moi, «écrit-il à sa confidente, dans toute l'affaire de la concorde je n'ai «pas à me reprocher d'avoir agi contre mes convictions ni contre «Christ. Je n'ai rien fait que d'après la volonté et la décision des «Saints et de mes supérieurs, dont il ne m'était pas permis de «mépriser les ordres.»

Mais retournons au moment où la *concorde de Wittenberg* venait d'être conclue. Luther reconnut *provisoirement (vorlæufig)* Butzer et Capito en qualité de frères, en attendant que les autorités civiles et religieuses de Strasbourg eussent sanctionné à leur tour le traité. Les deux négociateurs ne laissaient pas d'éprouver quelques inquiétudes à ce sujet. Ils connaissaient l'attachement des Strasbourgeois pour ce qu'ils appelaient *notre confession d'Augsbourg*[3]

[1] On voit que pour l'auteur la *présence réelle* n'est qu'une *simple forme* et un *accessoire;* il oublie de nous dire ce qu'il entend par *sens profond (grosser Sinn)* de la chose.

[2] 4 déc. 1536. *M.*

[3] La Tétrapolitaine.

et leurs sympathies pour les Suisses; ils pouvaient donc craindre que les stipulations nouvelles ne convinssent pas à leurs ouailles. Toutefois, Butzer se fia à son génie inventif pour se tirer de ce mauvais pas, et le succès justifia ses espérances. Dès son retour il remit l'original du traité d'abord à la chambre des Treize, puis au grand sénat : ces deux corps lui donnèrent leur assentiment; alors on convoqua tous les curés, vicaires et prédicants de la ville et de la banlieue, pour le 22 juin, au couvent des Dominicains. L'assemblée compta quarante membres. Butzer et Capito, après avoir rendu compte de leur mission, lurent les articles et y ajoutèrent verbalement des explications et des commentaires.[1] Lorsqu'ils abordèrent le passage embarrassant relatif à la communion des indignes et des impies, ils s'exprimèrent dans les termes suivants[2] : «*Les* «*indignes* et les *impies* reçoivent à la vérité le corps de Jésus- «Christ, mais les *impies* ne le mangent ni n'en jouissent, car bien «qu'ils reconnaissent et qu'ils acceptent cet aliment de vie, ils ne «lui permettent pas de passer *dans l'estomac de l'âme (in den* «*Magen der Seele)* de façon à en être fortifiés pour la vie éternelle. «Il en est comme d'une nourriture ordinaire qu'un homme aurait «reçue et mise dans la bouche, et qu'il n'avalerait pas, de sorte «que l'estomac ne saurait ni la digérer ni la distribuer aux mem- «bres.» Cette explication fut déclarée excellente par la réunion; les seuls Paul Volz, Engelbrecht et Wolfgang Schultheiss la jugèrent absurde et tirée par les cheveux, et refusèrent leurs signatures. Leurs trente-sept collègues adressèrent de chaleureux remercîments à Butzer et à Capito, et les prièrent de travailler à faire admettre également le traité par les églises suisses, afin que tout le monde fût d'accord.

Il paraît cependant que le public ne partageait pas le ravissement des serviteurs de la parole : on commençait à se dire dans la ville que les prédicants strasbourgeois avaient reconnu et rétracté leurs erreurs. Ces bruits, favorisés et colportés par la malveillance,

[1] Voir Butzer, tom. angl., p. 665.
[2] Textuel. Cité par Rœhrich, II, 159-160.

irritaient la bourgeoisie et menaçaient de ruiner à jamais le crédit des *ministres évangéliques*. Le sénat sentit le danger, et pour le conjurer, il réunit toutes les tribus d'artisans le 29 juin et leur rendit compte *à sa manière* du traité religieux qu'on venait de conclure. « Chers amis, leur dit-il[1], vous avez entendu parler « de la réunion de quelques prédicateurs qui a eu lieu à Witten-« berg le 5e dimanche après Pâques. Cette assemblée a été tenue « afin que les serviteurs de la parole pussent conférer et s'entendre « sur tout ce qui touche aux articles de foi et à l'organisation des « Églises. Et par la grâce de Dieu il s'est trouvé que tous nos chers « frères les prédicateurs des deux partis qui ont présenté leurs « confessions à S. M. I. à Augsbourg, sont parfaitement d'accord « sur tous les points de l'enseignement chrétien. Et comme, depuis « la diète d'Augsbourg, quelques malentendus et graves querelles « s'étaient élevés, notamment à propos du sacrement de la Sainte-« Cène, les prédicants se sont attachés surtout à s'expliquer réci-« proquement leurs doctrines sur ce point, et Dieu a donné qu'on « se soit trouvé tout à fait de la même opinion. On reconnaît de « part et d'autre que dans la Cène, que nous célébrons conformé-« ment aux ordres de Christ, on nous donne véritablement, outre « le pain et le vin, les vrais corps et sang du Seigneur, non pas « pour nourrir le ventre, mais pour la vie éternelle. Christ dit : « ceci est mon corps! Chacun comprend d'après cela qu'il nous « ordonne de manger son corps avec le pain. Tout le désaccord est « provenu d'un seul point; comme le docteur et les siens disent « que le pain devient essentiellement *(wesentlich)* le corps de « Christ, les autres ont cru et craint que les prédicants saxons ne « voulussent répandre parmi le public *que le corps et le sang de « Jésus-Christ se changent en pain et en vin* (sic), et comme on « contredisait l'assertion du docteur Martin, il a cru de son côté « que nous ne reconnaissons dans la Cène que du pain et du vin « *vides (leer)*, sans le corps de Christ. — Maintenant les deux « partis se sont entendus; comme le docteur Martin, nous ne vou-

[1] Textuel. Cité par Rœhrich, II, 160.

« lons pas recevoir du pain et du vin *vides* dans a Cène, nous « voulons qu'on nous y donne le Seigneur lui-même. Les livres « que nous avons publiés à ce sujet et ce qu'on dit tous les jours « dans les sermons vous démontrent que telle est notre croyance. « De même on est complétement d'accord sur les autres articles « qu'on vous prêche quotidiennement et qui sont consignés dans « nos deux confessions (d'Augsbourg) et dans leurs apologies. — « Au reste, si quelqu'un n'était pas satisfait de ces explications, il « n'aurait qu'à s'adresser, pour de plus complets détails, aux ser- « viteurs de la parole des différentes paroisses. »

Pour arriver à la concorde de Wittenberg, les prédicants s'étaient d'abord trompés entre eux ; ils avaient ensuite trompé les magistrats, et ceux-ci couronnaient à leur tour cet édifice de mensonge en débitant des faussetés au public. M. Rœhrich, en rapportant cette dernière pièce, dit[1] : « qu'elle était parfaitement propre à « pacifier les esprits, — il la cite comme un nouveau monument « de la profonde sagesse du sénat de Strasbourg ! » — En effet, elle calma et satisfit les susceptibilités de la bourgeoisie, et elle nous donne la mesure de ce qu'était devenue cette bourgeoisie sous l'empire de la Réforme.

Butzer, après avoir fait recevoir son traité par les Strasbourgeois, recommença ses négociations et ses pérégrinations dans l'espoir d'obtenir l'assentiment des autres sectes, filles de la Réforme. Il réussit en Würtemberg, à Landau, à Wissembourg, auprès du duc de Deux-Ponts et de quelques individus isolés. Il n'eut, au contraire, pas le moindre succès en Suisse : Zurich, Berne, Schaffouse et Genève, où dominait Calvin, refusèrent péremptoirement de travestir leurs croyances ou plutôt leurs négations, et persistèrent à les exprimer le plus clairement possible et à repousser les termes équivoques.

Ce fut le 15 janvier 1537 seulement que le sénat de Strasbourg envoya à Luther une adhésion formelle et authentique à la concorde de Wittenberg. Elle était conçue dans les termes suivants[2] :

[1] T. II, p. 160.
[2] Schad, *Coll.*

« Considérant que l'enseignement des prédicants de Wittenberg est
« conforme à la sainte parole de Dieu de même qu'à la confession
« et à l'apologie que nous avons présentées à Sa Majesté impériale
« à Augsbourg, et qui ont été livrées par nous à l'impression,
« nous acceptons la concorde, et nous avons ORDONNÉ[1] à nos prédi-
« cants de s'y conformer dans leurs sermons et dans leurs instruc-
« tions. »

Les prédicants eux-mêmes rédigèrent en commun une lettre adressée à Luther et dans laquelle ils exprimaient la joie que leur causait la conclusion d'une paix depuis si longtemps désirée.

A partir de ce temps Butzer et Capito mirent tous leurs soins à calmer le ressentiment de Luther contre les Suisses[2], en lui prodiguant l'encens et les flatteries. Ils lui écrivirent souvent, lui donnèrent les titres de *père et de maître,* et le supplièrent, si jamais il croyait avoir quelque reproche à leur adresser, de leur en faire part sur le champ et sans ménagement. A la vérité un nouveau nuage menaça de troubler, au bout de peu de semaines, la bonne harmonie à peine rétablie. Les états protestants se rassemblèrent à Smalkalde au mois de février (1537) pour rédiger une confession de foi destinée à être remise au concile que le pape venait de convoquer à Mantoue. Butzer et Fagius représentaient Strasbourg à la réunion, et Luther avait reproduit à cette occasion ses articles précis et nets sur l'Eucharistie. En même temps Osiandre et Amsdorf s'étaient de nouveau livrés en chaire à leurs violences et à leurs injures contre les sacramentaires. Toutefois Butzer réussit encore à apaiser la querelle, au moins en apparence. Osiandre lui fit des excuses, on convint que les membres de la ligue de Smalkalde ne seraient tenus qu'à signer les articles relatifs au pape et à l'Église, — considérés comme les plus importants de ceux de qu'on devait présenter au concile, — et que pour le reste de la

[1] On le voit, c'était le sénat de Strasbourg qui décidait les questions dogmatiques, admises ou rejetées, à l'usage de la ville.

[2] Ils réussirent pendant quelques années, mais en 1543 les fureurs du docteur Martin contre les cantons éclatèrent avec plus de violence que jamais et ne se calmèrent plus.

doctrine on laisserait chacun maître de donner ou de refuser sa signature. Les députés strasbourgeois se bornèrent donc à ratifier les deux articles en question.[1] Ce fait nous donne la mesure du degré de bonne foi qui avait présidé à la rédaction de la formule de concorde de Wittenberg, et de la sincérité de cette parfaite unité de doctrine proclamée par le sénat et par les prédicants de Strasbourg.

Butzer et Capito désirant faire perdre au docteur Martin le souvenir de cette dernière discussion, redoublèrent d'attentions et d'obséquiosité. Après la réunion de Smalkalde, Capito lui écrivit même pour l'engager à envoyer son fils terminer ses études à Strasbourg; il promettait de surveiller et de diriger le jeune homme; — deux mois plus tard il envoya à la femme de Luther une bague d'or en témoignage de sa profonde vénération.[2] Mais comme on connaissait l'immense tendresse du pape de Wittenberg pour ses propres écrits, on pensa qu'en lui proposant de réimprimer à Strasbourg ses principales œuvres et de les répandre en Suisse, en Autriche, en Bourgogne et en France, on gagnerait infailliblement son cœur; on se trompait : le docteur Martin n'avait pas oublié que les serviteurs alsaciens de la parole s'étaient permis jadis de modifier plusieurs de ses opuscules[3]; il se défiait d'eux en dépit de leurs protestations, et il refusa leurs offres.

Quoi qu'il en soit, Butzer avait à peu près atteint l'un des côtés de son but. Strasbourg, membre de la ligue de Smalkalde, pouvait compter sur des alliés politico-religieux en cas de guerre ou d'attaque, elle était définitivement traitée de sœur par les Saxons; et cependant elle n'avait pas brisé avec les Suisses dont elle partageait secrètement la plupart des croyances. Ces derniers reprochaient à la vérité à leur ancienne alliée son union avec les Protestants d'Allemagne et la signature des articles eucharistiques de Luther; toutefois les rapports de bon voisinage continuaient, et

[1] *Ep. Butzeri ad Marg. Blaurer dat. Smalkaldiæ, 7 martii* 1537.
[2] *Ep. Capitonis Ms.,* citée par Rœhrich, II, 164.
[3] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg et en Alsace.*

beaucoup de jeunes Suisses venaient même faire leurs études dans la capitale de l'Alsace.

Quant aux relations amicales entre Luther et les Strasbourgeois, elles prirent bientôt un caractère presque intime. — Théobald Schwarz ou Nigring, qui avait joué autrefois le rôle de soldat d'avant-poste dans l'établissement de la Réforme à Strasbourg[1], se rendit à Wittenberg au mois d'août 1538, pour présenter personnellement ses hommages au docteur Martin ; ce dernier fut, à ce qu'il parait, très-sensible à cette marque de déférence ; il accueillit Schwarz avec une bienveillance extrême. — Catherine Zell, qui deux fois dans sa vie avait eu l'honneur insigne de recevoir des lettres de l'ecclésiaste saxon, crut sans doute que la cause du Protestantisme et sa gloire personnelle exigeaient qu'elle fît ce que Schwarz avait fait. Elle rappela à son vieux mari les charmes du voyage de Constance et s'y prit de telle façon que celui de Wittenberg fut résolu. — Catherine, toujours dévorée du besoin de faire parler d'elle, en a laissé une relation.[2] Les auteurs protestants nous disent[3] : «que Luther reçut le vénérable couple avec beau-«coup d'amitié, qu'il lui fit même des présents, et que Zell et sa «femme revinrent à Strasbourg pleins d'enthousiasme pour *le cher «homme de Dieu (den theueren Mann Gottes)* qu'ils avaient eu le «bonheur de voir et d'entendre.» — Malheureusement ils oublient de nous dire ce qu'éprouvèrent les *deux chères femmes de Dieu*, Catherine Zell et Catherine Luther, au moment où elles s'embrassèrent pour la première fois.

Mais des événements et importants au point de vue religieux s'étaient passés dans l'intérieur de Strasbourg, pendant les années durant lesquelles Butzer poursuivait le cours de ses négociations. Il est temps de nous en occuper et de reprendre notre histoire d'un peu plus haut.

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg et en Alsace.*

[2] *Brief an Rabus, in Fusslins Beitrægen.* V. 312.

[3] Rœhrich, II, 167.

CHAPITRE X.

Sectaires à Strasbourg, et divisions dans la jeune Église.

Strasbourg avait de la peine à s'entendre avec les Protestants du dehors, on vient de le voir. — Les dissidences existaient également dans l'intérieur de la ville. — Les prédicants n'étaient pas d'accord, les sectaires pullulaient, de nouvelles causes de désordre s'étaient jointes à celles que nous avons signalées précédemment.[1]

Voici le tableau qu'en fait le savant professeur Dœllinger :[2]

« Strasbourg était comme un microscome protestant, où se trouvaient représentés dans un petit espace : les anabaptistes, les doux et les fougueux, les Schwenkfeldiens, les Luthériens, les Zwingliens, les séparatistes de toutes couleurs, toutes les sectes, toutes les opinions et nuances d'opinions qu'avait produites la violente fermentation religieuse de l'époque.

« Je ne sais si l'histoire offre encore un autre exemple d'une ville où se soit trouvée réunie une aussi grande somme de forces intelligentes. Entre ces forces, il est vrai, entre ces éléments de vie active et pensante, il n'existait malheureusement qu'une sorte d'affinité négative, qu'un lien extérieur, à savoir, leur commune séparation d'avec l'ancienne Église, et le désir de fonder un nouvel ordre de choses, sans que personne sût précisément en quoi consisterait ce régime nouveau et par quels moyens on pourrait l'établir. Il régnait à ce dernier égard dans les esprits une si incroyable incertitude et une telle confusion d'idées, qu'à Strasbourg les pasteurs, non plus que le peuple, ne savaient à quoi se fixer, ni sur quoi se reposer. »

[1] Ci-dessus, ch. IV et V.
[2] *La Réforme etc.*, traduit par Perrot, t. II, ch. I, p. 1.

Cette incertitude et cette confusion s'expliquent. Peu de villes ont vu affluer dans leur enceinte plus de fanatiques et d'enthousiastes de toutes les couleurs, que Strasbourg, durant l'époque de folie et de désorganisation à laquelle on a donné le nom de Réforme. La vieille métropole de l'Alsace avait accueilli indistinctement avant, pendant et après la guerre des Rustauds, avec une générosité qu'on est en droit de qualifier d'imprudente, tous les malheureux et tous les persécutés qui étaient venus chercher un abri derrière ses murs. Il suffisait d'être ennemi de l'Église catholique pour y être bien reçu.[1] Le renom de cette hospitalité prodigue s'étendit au loin. La ville devint ainsi, en quelque sorte, le lieu de rendez-vous et le réceptacle des gens qui professaient les croyances les plus opposées; et toutes ces croyances, quelque ridicules et absurdes qu'elles fussent, comptaient promptement des adeptes plus ou moins nombreux parmi la bourgeoisie. On avait enlevé au peuple sa foi et ses principes, sous prétexte qu'ils étaient en opposition avec la liberté chrétienne, il était par conséquent très-disposé « à se laisser entraîner à tous les vents des opinions humaines. » L'un de nos historiens protestants fait à ce sujet des aveux très-explicites, et peint en peu de mots, avec beaucoup de vérité, la situation dans laquelle était alors Strasbourg.[2] « On y voyait, dit-il, mêlés « ensemble des sages et des fous, des savants et des ignorants, des « rêveurs et des prophètes qui se présentaient en qualité de nou- « veaux apôtres, et qui en fort peu de temps étaient entourés « d'une foule de disciples. La plupart de ces hommes réclamaient « pour eux-mêmes le droit illimité d'enseigner, et jetaient les hauts « cris lorsque, pour obéir aux lois de la prudence, on gênait quel- « que peu leur liberté. Les uns formaient secte à part, parce qu'ils « détestaient les prédicants; les autres par fanatisme ou par or- « gueil, ou bien encore parce qu'ils croyaient avoir des révélations « particulières.... »

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg et en Alsace.*

[2] Rœhrich, II, 71.

L'année 1530 vit surgir un premier prophète à Strasbourg, mais il disparut promptement de la scène. C'était un certain Venturinus; il annonça au public la mission dont il se croyait investi par une proclamation de la teneur suivante[1] : «Jésus Marie; — «Voici la céleste vision que j'ai eue, moi Venturinus. J'ai entendu «une voix qui m'a dit : Venturin, fils bien-aimé, parle aux séna-«teurs et au peuple de Strasbourg, afin qu'ils se convertissent et «qu'ils renoncent à leurs mauvaises voies et à leurs péchés. Car je «veux envoyer un homme, afin qu'il dise au peuple de Strasbourg «ce qui a été dit déjà aux méchants rois, au pape et à ses servi-«teurs les prêtres et les moines. Ordonne-leur d'écrire à Martin «(Luther), et de le nommer père et frère. Et si Martin veut an-«noncer le règne de Dieu, il faut d'abord qu'il vienne à Stras-«bourg, où on lui enseignera publiquement ce qu'il devra prêcher; «cinquante jours de réflexion lui sont accordés. Mais si lui et le «peuple n'obéissent pas, je les maudirai, je les punirai par la «grêle, la tempête, les tremblements de terre et les inondations...» La suite de la pièce est de même style. Venturin fut considéré simplement comme un fou. Un peu plus tard, l'opinion d'hommes qui n'avaient pas plus de sens que lui fut prise au sérieux; — on était en progrès....

Pilgram Marbeck, anabaptiste enthousiaste, succéda à Venturin et joua un rôle plus important à Strasbourg. Chassé de Rothenbourg où il était né, il vint en Alsace et vécut péniblement des produits de son métier de bûcheron ou de journalier. Il se fixa dans la ville avec sa femme en 1531. Butzer en parle dans ses lettres[2] : «Sa conduite était irréprochable, dit-il, il réunissait à une grande sévérité de mœurs, des talents remarquables, une certaine instruction et un zèle extraordinaire.» — Mais, ajoute-t-il, Mar-«beck était absolument incapable d'enseigner la vérité chrétienne «et de diriger les Églises, et par ses violences il a perverti et fait «tomber dans de grandes erreurs beaucoup de gens de bien.» —

[1] Wencker, *Chr. Ms. ad an.* 1530.
[2] *Ep. ad Amb. Blaurer,* 11 déc. 1531. *Ms.*

Marbeck affirmait que le baptême des enfants était un sacrifice à Moloch, un vol, un assassinat des âmes. — Il déclarait que l'autorité temporelle n'avait pas à se mêler de ce qui est relatif au royaume de Dieu, et que pour pouvoir entrer dans ce royaume, il fallait se faire rebaptiser. Il attaquait violemment les prédicants, « qui, semblables aux papistes, mendiaient l'appui des magistrats « et n'osaient pas annoncer librement le Christ. »

Le nouveau prophète compta bien vite de nombreux admirateurs parmi la bourgeoisie. Beaucoup de gens vénéraient en lui l'organe inspiré de la Divinité. Se voyant entouré d'une foule de partisans, il crut que le moment était venu de confondre d'une manière éclatante ceux qui ne partageaient pas ses opinions, et il demanda à être admis à disputer publiquement avec les prédicants. Le sénat n'y voulut pas consentir, seulement il permit à Marbeck (déc. 1531) d'avoir une conférence particulière avec Butzer, en présence de l'ammeistre et de quelques délégués.

L'illuminé se présenta, il avait formulé sa confession par écrit en 284 articles, et y avait joint des explications dans deux petits livres allemands.[1] — Après la conférence les partisans de Marbeck répandirent que les prédicants avaient été réduits au silence, — et que l'on pouvait espérer la prompte révocation de l'édit lancé précédemment contre les anabaptistes. Ces bruits causèrent une certaine agitation parmi la bourgeoisie; le magistrat espéra la calmer en ordonnant au prophète de quitter la ville et de ne plus s'aviser d'y rentrer. Butzer publia une réfutation des articles; il s'efforça surtout de prouver que les anabaptistes, malgré leurs prétentions à la perfection, ne formaient pas une véritable communauté chrétienne, parce qu'en s'attachant uniquement à un signe extérieur et en condamnant tous ceux qui n'étaient pas membres de leur secte, ils prouvaient que *la charité,* marque distinctive du chrétien, leur manquait totalement.

Il est un fait bizarre dont nous devons faire mention comme

[1] Les censeurs Chrétien Herlin et Jacques Bedrotus interdirent la mise en vente de ces deux livres.

peignant l'époque. Dans les discussions occasionnées par la présence de Marbeck et des autres chefs de secte à Strasbourg, les prédicants de la ville se querellaient entre eux. Les deux négociateurs chargés d'établir l'union entre les Saxons et les Suisses avaient de fréquents démêlés : Capito disputait avec Butzer[1] — au sujet du baptême des enfants, — qu'il rangeait, lui, au nombre des inventions du papisme, — et à propos de la conduite qu'il convenait de tenir à l'égard des anabaptistes. Butzer aurait voulu qu'on usât de rigueur envers eux, tandis que son collègue, qui s'accordait avec ces sectaires sur le point principal de leur doctrine, était d'avis de les traiter avec ménagement.

Sébastien Francke, de Wœrth en Basse-Alsace, que nous avons nommé dans notre précédent ouvrage[2], revint aussi à Strasbourg, en 1531. C'était un homme auquel ses adversaires reconnaissaient des talents et de l'instruction, mais qui avait donné dans l'illuminisme ; sans appartenir proprement à aucune des sectes de l'époque, il se rapprochait beaucoup des principes de l'anabaptisme. Francke se fit promptement des adhérents et des amis. Peu après son arrivée à Strasbourg il commença l'impression de sa «*Chronique de tout le pays allemand,*» le plus connu de ses nombreux ouvrages. Il avait éludé la loi qui ordonnait de soumettre les livres nouveaux à la censure de la chancellerie avant de les publier, en déclarant que le sien était une simple compilation historique tirée des anciens auteurs, et comme il avait soin de corriger lui-même les épreuves et de ne les communiquer à personne, la supercherie ne fut découverte qu'au moment où la prétendue chronique allait être mise en vente. Francke y déclarait hautement que les doctrines religieuses n'étaient pas du ressort de l'autorité temporelle. Le sénat, irrité de cette audace, excité par Butzer qui traitait le malencontreux auteur de *menteur insigne,* craignant d'ailleurs qu'on ne soupçonnât certains magistrats d'avoir favorisé l'entreprise, parce qu'on savait que rien ne se publiait sans leur assenti-

[1] Dœllinger, *op. cit.,* II, 4.
[2] *Histoire de l'établissement de la Réforme, etc.,* part. III, ch. X.

ment, défendit la vente du livre et fit jeter Francke en prison. Plus tard il fut relâché, mais banni à perpétuité.[1]

Le fameux silésien Schwenkfeld se trouvait à Strasbourg en même temps que Sébastien. On n'a pas oublié[2] qu'après avoir été obligé de quitter son pays natal, il était arrivé en Alsace, en 1529. Zell et Capito le prirent en singulière affection, le premier surtout, parce que sa femme aimait Schwenkfeld et vantait à tout propos les charmes de sa conversation. Butzer, au contraire, éprouvait peu de sympathie pour lui et considérait sa présence comme très-propre à augmenter la confusion qui régnait dans la ville. Schwenkfeld, en effet, était un homme dangereux : il avait de l'éloquence, de l'instruction, de l'esprit, de la douceur, un extérieur avantageux et le talent de présenter ses idées bizarres sous une forme séduisante. Il blâmait le baptême des enfants, reprochait aux prédicants de ne pas respecter suffisamment les Sacrements et de les conférer aux indignes, témoignait du mépris pour tout ce qui est extérieur et tenait chacune des chimères qu'enfantait son imagination pour une inspiration du Saint-Esprit. Schwenkfeld prêchait à huis clos : il gagna beaucoup de monde à ses opinions et forma ainsi une petite église à part, car il n'était ni luthérien, ni zwinglien, ni tétrapolitain, ni anabaptiste. Le nouvel apôtre inspirait à ses auditeurs du mépris pour le culte tel que les prédicants l'avaient établi à Strasbourg, et au bout de fort peu de temps le public des paroisses établies par le sénat subit une diminution marquée.

Butzer s'en alarma ; lui qui aspirait à établir un semblant d'unité parmi tous les protestants ne parvenait pas même à réaliser sa chimère dans l'étroite enceinte de la ville. Ce qui augmentait ses appréhensions, c'est qu'il voyait son ancien ami Capito de plus en plus charmé de Schwenkfeld et favorablement disposé pour les sectaires qui pullulaient et qui, semblables à l'ivraie, poussaient de tous les côtés dans le champ du *pur Évangile*.

[1] Francke revint cependant plus tard à Strasbourg. Schelhorn, *Amœnitates*, I. XI, p. 57.

[2] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg*.

Les historiens protestants ne pouvant nier le fait si manifeste des sympathies de Capito, cherchent à expliquer et à excuser la conduite de cet homme, qui leur est cher à tant de titres, en disant que son intelligence s'était affaiblie lors d'une maladie dangereuse qu'il fit en 1529. — Ils ajoutent qu'à la suite de longs et excessifs travaux nocturnes, il était sujet à des maux de tête, à des vertiges, à une profonde mélancolie, — et qu'enfin cette disposition avait augmenté considérablement en 1531, époque à laquelle il perdit son épouse bien-aimée, qui seule avait le privilége de ramener la joie dans son cœur et la sérénité sur son front par une humeur enjouée et toute charmante.

Il est positif qu'après la mort de cette femme, Capito, très-affligé, accablé peut-être par le remords en jetant un coup-d'œil rétrospectif sur la carrière qu'il avait parcourue, et n'ayant pas le courage de prononcer anathème contre son passé, se lia très-étroitement avec Schwenkfeld et chercha auprès de lui des consolations. Les dehors pieux et doucereux du silésien, son air inspiré, son enthousiasme, la distinction qu'il établissait entre la conversion intérieure et la conversion extérieure attiraient Capito, qui lui proposa enfin de l'héberger dans sa demeure.[1] L'ancien prévôt de Saint-Thomas fit la même faveur à Bernard Rottmann, prêtre apostat de Munster en Westphalie, qui devait bientôt jouer un si épouvantable rôle dans l'établissement du royaume de Jean de Leyde.[2] Rottmann en était alors à ses débuts ; il venait d'arriver à Strasbourg avec Henri Roll, lequel parut également avec beaucoup d'éclat dans la nouvelle Sion. Capito fut fasciné par ces aventuriers dont il faisait sa société habituelle, au point de chercher à gagner à leurs opinions ses collègues de Strasbourg; voyant ses efforts infructueux, il était souvent dans un état voisin du désespoir et on l'entendait s'écrier que Dieu l'avait rejeté, — que dans sa triste position il ne pouvait plus être d'aucune utilité à l'Église. — Ces détails sont consignés dans la correspondance de Butzer avec Blau-

[1] Schwenkfeld demeura deux ans entiers chez Capito.
[2] Voir notre *Histoire des Anabaptistes.*

rer.[1] Ce qui rendait encore plus poignantes les angoisses de Capito, c'est qu'il ne voulait pas que le public pût le soupçonner d'avoir renoncé à ses précédents principes et de s'être éloigné de ses collègues ; de sorte qu'en chaire il se donnait une peine infinie, et quelquefois inutile, pour dissimuler ses convictions actuelles et pour prêcher en sens opposé.[2]

Les médecins imaginèrent, sur ces entrefaites, que le moyen le plus sûr de tirer Capito de ses préoccupations, de l'arracher à sa tristesse et de le faire renoncer au commerce avec les illuminés, serait de le pousser à se soumettre de nouveau au joug de l'hymen. Ils communiquèrent leur idée à Butzer, qui la jugea admirable et la saisit avec transport. Depuis que le dominicain[3], infidèle à ses vœux, avait enlevé dans un couvent la *pudibonde matrone*[4] dont il fit sa première femme[5], il était possédé d'un désir immodéré de marier les prêtres. Ce fut à son instigation que tous les prédicants strasbourgeois embrassèrent le lien conjugal.

Il se mit aussitôt en quête d'une femme telle qu'il la fallait pour égayer un homme vieux déjà, morose, souffrant, et passant très-souvent de l'enthousiasme au désespoir et du désespoir à l'enthousiasme.

D'abord Butzer jeta les yeux sur son amie Marguerite Blaurer, qui lui avait rendu le service de le réconcilier avec Catherine Zell, et avec laquelle il entretenait, en latin, une correspondance très-suivie. Marguerite avait de l'esprit et de l'instruction ; elle était pure évangélique très-exaltée, mais son genre, — celui de la sensibilité mélancolique, — ne la rendait pas propre au rôle destiné à la future épouse de Capito.[6] Le rusé proxénète le comprit : il

[1] *Ep. ad Amb. Blaurer,* 26 fév. 1532. *Ms.* — Rœhrich, II, 78.

[2] *Ibid.*

[3] On se souvient que Butzer avait fait profession chez les dominicains de Schlestadt. Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg.*

[4] Expression dont se servirent les prédicants de Strasbourg, dans leur appel contre l'évêque, pour désigner la femme de Butzer,

[5] Butzer s'est remarié au moins deux fois après la mort de cette femme, qui le rendit père de treize enfants et mourut de la peste.

[6] Elle resta fille et mourut de la peste en 1541.

continua ses recherches et ne tarda pas à être servi à souhait. Il fit la connaissance de dame Wibrandis Rosenblatt, *la vertueuse veuve (die tugendsame Wittwe*[1]*)* d'Œcolampade; elle était agréable, gaie, rieuse et *très-propre à dissiper la mélancolie (passend als gegenmittel gegen düstere gemüthsart*[2]*)*. Elle avait épousé, en 1528, Œcolampade, étant déjà veuve, non moins vertueuse, de Louis Cellar. Mariée successivement à deux prêtres, Butzer n'eut pas de peine à lui persuader de faire un troisième heureux dans l'ordre clérical. Capito ne se décida qu'avec difficulté; il voulait continuer à pleurer sa première femme : cependant il finit par céder. — Le succès justifia d'ailleurs l'entreprise; après son hymen le nouveau marié se remit en assez bons termes avec ses collègues, renonça au commerce des illuminés et se sépara de Schwenkfeld; en 1534 il écrivit même au gouvernement würtembourgeois pour l'engager à se tenir en garde contre les coupables menées de cet homme dangereux.

Toutefois l'humeur inquiète de Capito se réveilla souvent encore, et il y eut des moments où il parut même vouloir se rapprocher de l'Église catholique qu'il avait désertée et poursuivie de ses sarcasmes et de ses injures. Nous aurons occasion d'en reparler.

Disons ici, par anticipation et pour terminer l'histoire de Wibrandis Rosenblatt, qu'après la mort de son troisième mari elle devint encore l'heureuse épouse de Butzer lui-même. Celui-ci, — d'après ce qu'il a soin de nous apprendre, — n'avait pas reçu du Ciel le don de chasteté; il se trouvait libre au moment du décès de son ami, et pensa ne pouvoir mieux faire que d'offrir sa main à une personne dont le dévouement au clergé de la nouvelle Église était à l'abri de tout soupçon.

Wibrandis survécut encore à Butzer. — Après avoir enterré le quatrième des ministres évangéliques dont elle avait embelli l'existence, la veuve désolée n'eut plus la consolation de faire le bonheur d'un cinquième serviteur de la parole. Toujours en possession de sa vertu, elle n'avait plus ni jeunesse, ni beauté, ni agréments.

[1] Rœhrich, II, 79.
[2] *Ibid.*

Or, la vertu seule ne suffisant pas aux serviteurs en question, la triste Wibrandis passa le reste de ses ans dans un état voisin de la gène, d'abord à Strasbourg, puis à Bâle. Elle mourut en cette dernière ville le 1er novembre 1564, et sur sa tombe on put placer la glorieuse épitaphe : «Ici repose en Dieu la vertueuse femme Wi-«brandis Rosenblatt, veuve de Cellar, veuve d'Œcolampade, veuve «de Capito, et veuve de Butzer; elle s'est réunie dans la patrie «bienheureuse à tous ceux qu'elle a aimés et servis ici-bas.»

Mais retournons au moment où ce modèle touchant de fidélité conjugale venait de consentir à tirer de ses sombres rêveries le mélancolique Capito.

Tandis que les discussions se calmaient d'une part, de nouvelles tempêtes s'étaient élevées sur un autre point de l'horizon strasbourgeois. — Nous avons parlé dans notre précédent ouvrage[1] du séjour des anabaptistes Hetzer et Denk dans la ville; — plusieurs des ministres ne s'étaient lavés qu'assez difficilement du soupçon d'avoir partagé les idées anti-trinitaires de ces deux fanatiques.[2] Cependant cet épisode était à peu près oublié lorsqu'il fut réchauffé par le fait de Michel Servet.

Servet, jeune médecin espagnol, avait fait ses études en France sous le nom de Reves; — partageant la manie de l'époque, il s'était occupé aussi de dogmatiser. Il n'admettait pas l'existence de trois personnes en Dieu, niait que le Fils et le Saint-Esprit fussent coéternels au Père et vrai Dieu comme lui. Il avait exposé son système dans un volumineux manuscrit à peu près inintelligible et intitulé : «*Des erreurs de la doctrine trinitaire.*» Servet se rendit à Bâle, en 1530, pour y publier son œuvre, mais il fut repoussé avec horreur et ne trouva personne qui voulût l'imprimer. Il passa alors en Alsace et déposa son manuscrit chez Conrad Roux, libraire

[1] *Histoire de l'Établissement de la Réforme à Strasbourg.*

[2] Pour se disculper, les prédicants avaient publié, en mars 1530, et dédié à Charles-Quint, un livre qu'on ne trouve plus aujourd'hui et intitulé : *De Trinitate ac Mysteriis Christi Alcuini Levitæ libri tres.* On ignore quel fut l'auteur de cet écrit. *Alcuin Levita* est un pseudonyme.

de Haguenau, qui tenait également un magasin à Strasbourg. Setzer de Haguenau se chargea de l'impression; — quoique partisan de la Réforme, il avait voué une haine violente aux prédicants strasbourgeois; il espérait les rendre suspects à leurs collègues d'Allemagne, en faisant paraître l'écrit de Servet.

Ce dernier vint s'établir pour quelque temps à Strasbourg, afin de recevoir et de corriger les épreuves de son livre, et de tâcher de gagner à ses opinions Butzer et Capito. — Butzer fit de grands efforts pour porter Servet à renoncer à son entreprise. Il considérait l'affaire à son point de vue ordinaire; il y découvrait une occasion nouvelle de disputes et de mauvais vouloir des réformateurs saxons contre ceux d'Alsace, sous les yeux desquels ce livre malencontreux allait paraître; d'ailleurs, suivant l'expression de M. Rœhrich[1], la question était tout aussi oiseuse et peu importante en pratique *(unpraktisch)*, que celle élevée à l'occasion de la Cène. — Mais Servet opposa une obstination inébranlable aux raisons de Butzer. Son livre parut, et dès le mois de juillet 1531 on le mettait publiquement en vente à Francfort, à Strasbourg et en Suisse. Il fit du bruit; ceux mêmes qui ne le comprenaient pas, — c'était la très-grande majorité, — voulaient avoir l'air d'en saisir toutes les profondeurs. — Les uns en parlaient comme d'une œuvre exécrable et impie; les autres l'élevaient aux nues; — lorsque l'humanité est en révolte contre l'autorité que Dieu a chargé de guider notre faiblesse, les conceptions les plus folles et les plus absurdes trouvent des admirateurs et font des prosélytes. Le retentissement qu'eut la publication nouvelle effraya le sénat; elle fut confisquée sur le rapport qu'en firent les censeurs Bedrotus et Ch. Herlin. Servet désirait rester à Strasbourg, mais Butzer le fit partir et prévint ainsi la décision du magistrat, qui n'eut pas manqué de lui interdire le séjour de la ville. — Il se rendit à Bâle, y fut très-mal reçu, et partit pour la France sous un nom supposé: — il s'arrêta à Haguenau (1532), et y publia des dialogues dans lesquels il continuait à émettre les plus monstrueuses erreurs, tout en ayant l'air de modifier ses précédentes opinions.

[1] II, 82.

Mais avant cela déjà Butzer recevait des lettres nombreuses de Suisse et d'Allemagne ; tous ses amis l'engageaient à se prononcer ouvertement contre Servet, de manière à ce que chacun fût obligé de reconnaître qu'il n'existait aucune complicité secrète entre les prédicants strasbourgeois et le novateur espagnol. Ces avis étaient inutiles, l'ancien dominicain avait pris ses mesures ; — au moment où le livre incriminé paraissait, Butzer s'occupait à rédiger l'apologie de la confession Tétrapolitaine et s'y prononçait pour le dogme de la Trinité, tel que l'enseignait l'ancienne Église. Il le faisait en peu de paroles, il évitait avec le plus grand soin les expressions qui auraient pu occasionner de nouveaux démêlés. Son confident Blaurer l'avait fortement engagé à procéder de cette façon.[1] « Il est indispensable, — lui avait-il écrit, d'être extrême« ment bref sur cette question, de peur qu'en la traitant trop au « long on ne fournisse des armes à la calomnie. »

Quelques jours plus tard[2], le même Blaurer ayant reçu le travail de son ami, le félicitait « de l'habileté et de la sobriété remar« quables avec lesquelles il s'était borné à toucher simplement, « dans l'apologie, le mystère de la Trinité, — cette question si « épineuse et si difficile. » —

Il paraît, au reste, — le ministre Rœhrich l'avoue naïvement[3], — que tout en se prononçant, dans son apologie, *pour le dogme de la Trinité, tel que l'enseignait l'ancienne Église*, Butzer n'y croyait guère, ou qu'au moins il avait à cet égard beaucoup de doutes et d'incertitudes. Capito, Blaurer et Mélanchthon lui-même les partageaient ; — mais on a pu voir déjà, qu'au besoin le diplomate religieux savait agir, parler et écrire, contrairement à ses convictions intimes et les renfermer dans les replis les plus cachés de son cœur, pour sauver les apparences de bonne entente. — Cependant Butzer ne poussa pas la duplicité jusqu'à jouer le rôle odieux que lui prête Calvin, le persécuteur acharné et le bourreau

[1] *Ep. Blaureri ad Bucerum*, 5 janv. 1532. *Ms*. Rœhrich, II, 83.
[2] *Ep. Blaureri ad Bucerum*, 24 janv. 1532. *Ms*. Rœhrich, *loc. cit.*
[3] T. II, p. 83.

de Servet. Calvin raconte que Butzer s'était exprimé en chaire avec la dernière violence contre ce malheureux, mais le témoignage du réformateur genevois est suspect ; il tenait à faire croire qu'il avait eu des complices et que d'autres s'étaient montrés aussi impitoyables que lui. Nous devons à la vérité de déclarer qu'aucun des monuments strasbourgeois ne confirme l'assertion de maître Jean de Genève.[1]

D'autres livres aussi mauvais et aussi dangereux que ceux de Servet et de l'anabaptiste Marbeck avaient été mis en vente à Strasbourg vers la même époque. — Toutes les vérités révélées, tous les dogmes étaient successivement attaqués et démolis. L'un rejetait ce qu'affirmait l'autre, on ne s'entendait sur rien, rien n'était respecté, on se querellait, on s'entre-déchirait ; la Réforme présentait déjà le spectacle de la décomposition. Ce fait explique pourquoi on vit bientôt, en tous les pays où le Protestantisme avait pénétré, les prétendus apôtres venir au-devant des désirs des princes, mendier l'appui de l'autorité temporelle, se soumettre humblement à elle, et avouer qu'à défaut de cette autorité c'en était fait de leur *Église*.

Entre les écrits, qui à l'époque dont nous parlons inquiétèrent les Pères de la foi nouvelle à Strasbourg, se trouvaient quelques traités théologiques et en particuler un livre de Jean Bunderlin, s'attachant à démontrer que pour rendre les fidèles véritables adorateurs de Dieu en esprit et en vérité, conformément aux paroles de l'Évangile, il fallait faire disparaître du Christianisme tout ce qui est extérieur, y compris le Baptême et la Cène. Le sénat, averti par les censeurs, s'empressa de confisquer ces diverses productions.

Bientôt après un étranger dont le nom est ignoré, mais qui se donnait le titre de prédicateur de la cour du roi de Danemarck, arriva à Strasbourg. Pour son début, il fit circuler dans la ville un pamphlet dans lequel il attaquait avec une violence extrême les

[1] Plusieurs historiens protestants ont reproduit plus tard les dires de Calvin, en les tirant uniquement des écrits de Calvin lui-même.

luthériens, les prédicants de la cité et l'autorité, de quelque nature qu'elle fût. Il soutenait que l'existence d'une autorité quelconque était incompatible avec la liberté chrétienne, et qu'en lui prêtant serment de fidélité et d'obéissance, on se rendait coupable devant Dieu. — Le soi-disant prédicateur de sa Majesté danoise avait colporté déjà son manuscrit chez plusieurs imprimeurs, et il était près de conclure avec l'un d'eux, lorsque le sénat, informé de la chose, en défendit l'impression sous des peines très-sévères. Alors l'étranger résolut d'aller chercher fortune à Haguenau. Mais Butzer le prévint; ce qui s'était passé à l'occasion du livre de Servet l'avait rendu défiant. Il adressa, sans perdre un moment (3 janv. 1532), une lettre au landvogt et le supplia de défendre formellement qu'on imprimât dans sa résidence cet écrit dangereux. Les motifs que fit valoir Butzer à l'appui de sa demande méritent d'être rapportés et nous dispensent de tout commentaire. « Il n'y a, dit-il, que trop « de sectes dans l'Église, et ce livre en augmenterait encore le « nombre. L'auteur ne se contente pas d'attaquer Luther et Mé« lanchthon, il dirige ses coups contre tout ce qui existe, et il ne « s'en cache pas, — prenez-y garde. »

Le landvogt goûta à ce qu'il paraît les raisons de Butzer, et l'impression fut arrêtée. Malheureusement le manuscrit avait passé dans bien des mains à Strasbourg, plusieurs bourgeois assez notables étaient disposés à considérer le prédicant danois comme un homme prêchant la parole de Dieu le plus purement possible, et ayant une intelligence surprenante du vrai sens des Saintes-Écritures.

Chaque jour enrichissait ainsi la ville de son contingent d'erreur, et voyait une petite secte nouvelle éclore à côté de celles qui foisonnaient à Strasbourg.

CHAPITRE XI.

Suite du précédent.

Tandis que les choses dont nous avons rendu compte au chapitre précédent se passaient à Strasbourg, les disputes occasionnées par Engelbrecht, curé de Saint-Étienne[1], s'étaient envenimées de plus en plus. Nous avons eu occasion de dire qu'Antoine Engelbrecht (ou Egentinus), ancien évêque suffragant de Spire, était arrivé à Strasbourg en 1525, après avoir embrassé la Réforme. — Capito lui avait donné l'hospitalité, et grâce à l'intervention de Butzer il était devenu prédicant à Saint-Étienne. Capito et Hedio s'étaient promptement brouillés avec Engelbrecht; ils l'accusaient de fausseté, d'entêtement, de négliger les devoirs de sa place et de diverses malversations. — Il parait qu'on lui en voulait surtout aussi parce que, seul entre ses collègues, il restait célibataire. — Capito, Zell, Hedio et Butzer avaient exhorté inutilement Engelbrecht à remplir avec plus de zèle ses fonctions de *pasteur*, à avoir son ménage au lieu de prendre ses repas dans une auberge, et à éviter tout ce qui pouvait compromettre sa réputation aux yeux du public. Engelbrecht, irrité, passa une année entière sans visiter les autres ministres; il chercha, mais en vain, à détacher Zell de leur parti, cessa de prêcher à la cathédrale, et publia enfin contre les prédicants un libelle que Butzer qualifie de *très-pestilentiel et d'exécrable (dirissimum et pestilentissimum scriptum)*. Dans cet écrit il leur reprochait d'exercer sur les consciences une tyrannie plus violente que le papisme lui-même. — Le pamphlet fit du bruit et trouva de nombreux approbateurs. Les serviteurs de la parole eurent encore recours, en cette occasion, au sénat, et lui demandèrent d'intervenir entre eux et Engelbrecht. Le sénat chargea

[1] Voir ch. III.

quatre de ses membres, parmi lesquels se trouvait Jacques Sturm, de sommer le curé de Saint-Étienne de prouver les assertions contenues dans son écrit. Engelbrecht s'excusa, dit qu'il s'était borné à rapporter ce qu'il avait entendu, se rétracta et promit de s'abstenir à l'avenir de parler contre ses collègues. — Son livre fut brûlé, mais il ne tint pas parole. — Le fait que nous venons de raconter se passait au moment où les illuminés de différentes sectes arrivaient en foule à Strasbourg, et où Butzer excitait les autorités temporelles à bannir ceux qui ne se soumettraient pas à la dogmatique officiellement établie dans la ville. Engelbrecht se prononça en diverses occasions pour les sectaires et contre les prédicants, contre Butzer surtout, qu'il accusait de persécuter ceux qui osaient ne point partager sa manière de voir, et d'exiger qu'on reçût comme parole de l'Évangile tout ce qu'il lui plaisait de débiter en cette qualité.

Engelbrecht se vit bientôt à la tête d'un parti assez considérable. Volfgang Schultheiss, devenu serviteur de la parole dans la commune voisine de Schiltigheim, prit ouvertement sa défense; Otton Brunfels, bien qu'il fût l'ancien ami et le médecin de tous les ministres de Strasbourg, et le savant Sapidus, en firent autant. Schultheiss, que l'on voyait plus souvent à la ville qu'auprès de son troupeau, fréquentait assidûment les conventicules et les petites assemblées; il détestait cordialement Butzer, prononçait anathème à la fois contre le papisme et contre les purs évangéliques de Strasbourg, et reprochait à l'autorité temporelle de se mêler des affaires de l'Église et de gêner l'essor de la liberté chrétienne. Il écrivit même un livre[1] pour prouver qu'on devait respecter l'indépendance des esprits et ne pas mépriser ce que Dieu manifeste par ce moyen. « Que la liberté de chacun soit sauve, — y dit-il, — alors il n'y « aura plus de désunion; les prédicants veulent ériger une nouvelle « papauté, un mot les irrite lorsqu'il est en opposition avec leurs « idées; quiconque n'est pas de leurs avis est traité de rebelle et de

[1] *Ermahnung zum geistlichen Urtheil inn gœttlichen Sachen und wie mann zur waren Einigkeit des Glaubens dieser Zeit kommen mœge.*

« fanatique, lors même qu'il a pour lui la révélation divine; ils « font exiler par l'autorité temporelle ceux qui ont des doutes sur « leur infaillibilité. »

Parmi les hommes qui se prononcèrent pour Engelbrecht et contre les prédicants se trouvait également l'ancien ami d'Erasme, le savant Jacques Ziegler de Landau, auquel ses connaissances en mathématiques et en théologie avaient valu une grande réputation. Il s'était établi, en 1531, à Strasbourg, afin d'y professer librement ses croyances protestantes, après avoir vécu pendant bien des années en Italie.[1] Les prédicants, charmés de voir arriver dans leur ville un homme de si grand renom, s'étaient empressés de lui faire des avances et de lui obtenir du magistrat de forts appointements; Capito l'avait même hébergé dans sa maison. — Toutefois Ziegler ne tarda pas à être choqué du despotisme spirituel exercé par ses nouveaux amis; il leur reprocha vivement d'avoir confisqué à leur profit l'antique autorité de Rome, dont l'humanité régénérée s'était crue délivrée par la Réforme. Ses représentations et ses avis furent fort mal reçus. Il y eut alors dissension complète, le savant landanien prit parti pour le curé de Saint-Étienne, et n'épargna les prédicants ni dans ses discours ni dans ses écrits.

Sur ces entrefaites, la présence du chef anabaptiste Melchior Hoffmann vint encore augmenter le désordre. Ce fanatique se croyait appelé à établir le règne de Dieu sur la terre; il s'attachait surtout à expliquer les prophètes de l'Ancien-Testament et l'Apocalypse. Ainsi que nous l'avons rapporté[2], il s'était trouvé déjà à Strasbourg au mois de mai 1529 et en avait été chassé à la demande de Butzer, après avoir publié les actes du colloque de Flensbourg et s'être fait beaucoup d'adhérents parmi la petite bourgeoisie.

Hoffmann, expulsé d'Alsace, était allé prêcher successivement en

[1] Jacques Ziegler fut longtemps employé à la chancellerie romaine. Après avoir apostasié il s'était mis au service de Frundsberg; il rédigeait les harangues, les dépêches et la correspondance du chevalier lors de l'expédition d'Italie, qui amena le sac de Rome sous Clément VII (1527). — Voir Schelhorn *de vita et scriptis Jacobi Ziegleri*.

[2] *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg.*

Hollande et en Frise, et y avait gagné à sa cause un grand nombre de disciples. Un décret du comte Enno l'ayant forcé à quitter ce dernier pays en 1530, il était revenu à Strasbourg, mais en secret et sans se montrer en public, afin d'avoir le loisir d'y faire imprimer divers écrits qu'il venait de composer.

Il en avait publié successivement quatre.[1]

Le premier est une explication de l'Apocalypse adressée à Frédéric de Danemarck. Hoffmann considérait ce prince comme un des deux rois destinés à assommer les premiers-nés d'Égypte, c'est-à-dire la papauté avec ses monarques (les princes catholiques) et ses protecteurs. Luther est qualifié dans ce livre de pape et de diable.

Le second écrit est une prophétie sur les misères des derniers temps et sur l'invasion des Turcs, instruments de la colère divine.[2]

Le troisième traite de l'ordre divin rétabli par Jésus-Christ.

Le quatirème est une prophétie tirée de l'Écriture-Sainte et indique les signes précurseurs du nouvel avénement du Christ.

Hoffmann, après avoir employé la plus grande partie de l'année 1531 à parcourir la Westphalie et les Pays-Bas pour y répandre ses œuvres et disposer les esprits à recevoir sa doctirine, était revenu à Strasbourg afin de publier deux nouveaux traités; dans l'un il prétendait démontrer que le Christ avait apporté sa chair du ciel et ne l'avait pas prise dans le sein de la vierge Marie, l'autre était encore une prétendue interprétation[3] de l'Apocalypse.[4] »

L'illuminé ne savait pas rester longtemps dans le même lieu; son imagination le poussait à agir et à courir sans cesse, et il

[1] *Krohn, Melchior Hoffmann und die Hoffmanianer,* p. 247 et seq.

[2] Alors précisément avait lieu la grande invasion de Soliman.

[3] L'Écrit était intitulé : « Das freudenreiche Zeucknus vom worren friderichen ewigen Evangelion, *Apocal.* 14, welches da ist ein kraft Gottes — welchem izt zu dieser letzten zeit so viel daussent sathanischer Geister, mit falscher ketzerischer irriger lugenhaftiger Zeucknus gegenstandt.» 1532, 4°. — 7 feuillets.

[4] Les écrits de Hoffmann furent imprimés par Balthasar Beck et Christian Egenolph, que les magistrats de Strasbourg firent emprisonner à ce propos.

obéissait à chacun de ses caprices, les tenant pour des inspirations du Saint-Esprit. On le retouve dans les derniers mois de l'année 1532, d'abord dans les Pays-Bas, ensuite auprès de ses disciples d'Emden en Frise.

Mais son séjour parmi eux avait été fort court. Un vieillard des environs de la ville était venu le trouver pour lui annoncer : « qu'il demeurerait prisonnier à Strasbourg pendant six mois, qu'ensuite la liberté lui serait rendue, et qu'il ferait prêcher le véritable évangile dans le monde entier par ses serviteurs et ses disciples, sans que personne pût l'en empêcher.[1]» Hoffmann ne doutant pas de la vérité de la prophétie, s'était hâté de retourner à Strasbourg pour en accélérer l'accomplissement.

Arrivé pour la quatrième fois dans cette ville, Melchior renonça entièrement à ses précédentes précautions. Inaccessible à la crainte, il rejetait toutes les mesures de prudence. Il s'empressa de publier son explication de l'épître aux Romains, de laquelle il faisait découler son bizarre système théologique, et il recommença à prêcher.— Plein d'un superbe mépris pour la Réforme adoptée à Strasbourg, il donnait aux prédicants le titre de *serviteurs du Diable*, et il annonçait que prochainement l'esprit de la ville changerait, qu'éclairée d'une lumière soudaine et éclatante, elle deviendrait la Jérusalem du royaume régénéré de Jésus-Christ, tout comme Rome avait été la Babylone du monde qui s'en allait.[2]

Les discours de Hoffmann attiraient la foule; le nombre de ses fidèles augmentait. Il avait converti en cénacle la maison de son zélé disciple Valentin Goldschmidt, située près du Fossé-des-Tailleurs. C'était là qu'on venait jour et nuit se grouper autour de l'apôtre.

Les serviteurs de la parole, informés de ce qui se passait, se voyant abandonnés, méprisés et qualifiés d'*agents de la prostituée écarlate*, par une portion de ce même public qui naguère les élevait aux nues, eurent recours au magistrat. Celui-ci s'empressa

[1] Hast, *gesch. der Wiedertæuffer, etc.*, p. 262.
[2] Krohn, p. 266 et suiv.

de faire droit à leur demande, il ordonna à la garde urbaine de saisir le chef anabaptiste et de le conduire en prison. — Hoffmann se voyant entre les mains des sbires, en éprouva la joie la plus extravangante; comptant sur la parole du vieillard d'Emden, il ne douta pas qu'après six mois de captivité le jour de la gloire ne succédât à celui de l'opprobre, et il se mit à louer Dieu à haute voix. — Dans son délire il jeta son chapeau, ses bas, ses souliers, et jura solennellement de se nourrir uniquement de pain et d'eau jusqu'au moment où il pourrait accomplir sa mission.[1] L'enthousiasme du maître se communiqua aux disciples, tous ils conclurent de l'emprisonnement à l'accomplissement du reste de la promesse.

Hoffmann subit un interrogatoire au mois de mai 1533. Il y déclara que depuis dix ans il voyageait en prêchant, qu'il ne se donnait pas pour prophète, mais pour simple témoin du Tout-Puissant; qu'il était venu à Strasbourg afin d'y proclamer la vérité, et que toujours il avait exhorté ses adhérents à demeurer soumis à l'autorité temporelle. «Quoi qu'on fasse, — ajouta-t-il, — la vraie «doctrine fleurira ici, les prédicants sont des ministres de l'erreur, «de même que toute la troupe luthérienne et zwinglienne; quant «à Luther, *il est endurci dans le Diable*, il s'est fait une idole «dans le Sacrement; c'est là un péché contre le Saint-Esprit, qui «ne saurait lui être pardonné....»

Le *témoin du Tout-Puissant* était doucement traité dans sa prison; on lui permettait d'y recevoir ses disciples, et ceux-ci arrivaient d'Alsace, d'Allemagne, de Suisse et des Pays-Bas, pour lui rendre compte de ce qui se passait au dehors et prendre ses instructions. — Il ne manquait pas de leur raconter ses visions, ses révélations, et de les leur interpréter, afin qu'ils allassent encourager et consoler ses amis. — Il y avait un côté contagieux dans le fanatisme mystique de Hoffmann; il gagna à Strasbourg des hommes et des femmes qui commencèrent à prophétiser à leur tour. On remarquait en particulier dans leur nombre, un artisan nommé

[1] Hast, *op. cit.*, p. 261.

Léonard Joosten, Ursule sa femme, et une certaine Barbe, qui appartenait à la dernière classe du peuple.[1] Joosten dit des choses tellement folles et dénuées de sens, qu'on le fit enfermer à l'hospice des aliénés; quant à Hoffmann, il considérait cet individu comme l'égal d'Isaïe et de Jérémie; il fit même imprimer ses prophéties. — Il y joignit les révélations des deux femmes. C'étaient des visions, fruits d'un cerveau en délire, qu'elles commentaient à leur manière. Elles annonçaient que Hoffmann était Élie en personne et qu'un de ses disciples, nommé Corneille Poltermann, était Énoch. — D'autres fois elles retrouvaient Enoch en Schwenkfeld.

« Strasbourg, disaient-elles, sera la nouvelle Jérusalem, et lors« qu'Élie y aura accompli sa prison de six mois, il en sortira avec « cent quarante-mille prédicateurs, apôtres et envoyés de Dieu. Il « fera de grands miracles et sera doué de pouvoirs tellement écla« tants que personne n'y résistera. Elie et Énoch seront semblables « à deux flambeaux, ou bien encore à deux oliviers; ils seront vêtus « de sacs et nul ne pourra leur nuire. Le feu sortira de leurs bou« ches et consumera leurs ennemis, et ils auront la puissance de « frapper la terre de fléaux. Les cent quarante-mille seront les élus « de l'Apocalypse qui peuvent suivre l'Agneau partout où il va.[2] »

Ces extravagances, débitées d'un air inspiré, avec force gestes, cris et contorsions, électrisaient la foule; le nombre des illuminés augmentait, ils prenaient pour argent comptant ce que leur révélaient Barbe et Ursule, et étaient pleins d'une confiance inébranlable.

Parmi ceux dont l'esprit prophétique s'était emparé, se trouvait aussi le jardinier Clément Ziegler, que nous avons vu jouer déjà un rôle parmi les fanatiques les plus exaltés de l'époque, et que les habitants de la Robertsau avaient voulu placer à leur tête en qualité de serviteur de la parole.[3] Sans se déclarer positivement pour aucun parti, se posant plutôt en chef de secte qu'en adhérent de

[1] Krohn, *op. cit.*, p. 273 et suiv. — Hast, *op. cit.*, p. 263 et suiv.
[2] Krohn, *op. cit.*, p. 274 et suiv. — Hast, *op. cit.*, p. 265 et suiv.
[3] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme, etc.*

qui que ce fût, Ziegler partageait sous quelques rapports les idées de Hoffmann; il en avait d'autres qui lui appartenaient en propre. Il affirmait qu'il n'existait pas de peines éternelles, parce qu'elles seraient incompatibles avec la bonne nouvelle de l'Évangile; — que l'homme, quoi qu'il fît, était destiné à la béatitude; — que le monde était placé sous l'empire d'une nécessité absolue; — que quiconque se sentait appelé à prêcher devait prêcher, etc. — Il avait composé plusieurs écrits pour exposer ses principes et ses visions[1], — car il se vantait d'être favorisé de révélations particulières, qu'il plaçait fort au-dessus des Saintes-Écritures. Il les communiquait à ses adeptes, parmi lesquels un certain Martin Stœrr jouait le premier rôle.

Claus ou Nicolas Frey, pelletier, originaire de Windsheim en Franconie, se trouvait à Strasbourg en même temps que Melchior Hoffmann, et il était son émule en excentricité. Frey, gagné au parti des anabaptistes par un émissaire zurichois, et emprisonné à Windsheim après s'être livré publiquement aux actes du fanatisme le plus extraordinaire, s'était rétracté et avait été remis en liberté à la condition de se soumettre à une pénitence publique. Cette pénitence devait consister à paraître trois dimanches de suite dans l'église du lieu, et à s'y tenir debout durant le prêche une verge à la main. L'humiliation sembla trop cruelle au pelletier, il se sauva, abandonna sa femme et ses enfants, mais au lieu de reprendre ses précédentes idées, il s'érigea lui-même en chef de secte, déclara que *seul au monde* il connaissait parfaitement la volonté de Dieu, et prononça un anathème commun contre les anabaptistes, les luthériens, les zwingliens et les papistes.[2] Il se rendit d'abord à

[1] Les principaux écrits de Ziegler sont : *Von der Seligkeit aller menschen seelen. Ms.*, nov. 1532. — *Ein Merklicher Verstand über das geschriben Büchlein von der Seligkeit aller menschen seelen, wie sie eigentlich angezeigt mit sichtbarlichen Figuren durch Clemens Zieler* (sic), *gœrtner zu Strasburg,* 12 déc. 1532, *Ms.* — *Von gesichten und Erscheinungen über mich Clemens Ziegler. Ms.*

[2] «Nec anabaptista, nec lutheranus, nec zwinglianus, nec papista. Omnes enim similiter damnat, nullos crudelius quam nos et nostra,»

Nüremberg, *instruisit dans la vraie foi* Élisabeth Pfersfelder, jeune veuve de bonne famille, en fit sa sœur en Christ et sa femme, et envoya une lettre de divorce *(Scheidebrief)* à sa légitime épouse. Frey et sa nouvelle compagne arrivèrent à Strasbourg au mois d'octobre 1532, et allèrent prendre gîte chez un anabaptiste très-rigide. Bien que l'artisan de Windsheim ne fît pas partie de la secte, il en fréquenta assidûment les assemblées, mais il fut très-choqué de ce qu'on refusât de lui rendre les honneurs auxquels il croyait avoir droit. Il se prétendait inspiré par le Saint-Esprit, et on le traitait de pécheur, indigne de se trouver dans la compagnie des élus! — Ces mêmes élus ayant appris la manière dont il s'était uni à Élisabeth, ne voulurent pas la reconnaître en qualité de femme légitime et engagèrent Frey à renvoyer sa sœur en Christ *(seine Eheschwester);* l'homme chez lequel elle logeait alla jusqu'à lui interdire l'accès de sa maison. Frey cria, se plaignit et fit tant de bruit que le sénat ordonna qu'on le jetât en prison; il y passa son temps à écrire une innombrable quantité de lettres, dont les unes étaient adressées *à mon très-cher Seigneur le Bon Dieu,* et les autres *aux gracieux sieurs de Strasbourg.* — Dans ces dernières l'illuminé ne cessait d'affirmer qu'il avait reçu d'en haut l'ordre de réformer le mariage et que c'était là le but principal de sa mission.

Il faut avoir lu les correspondances et les actes contemporains pour avoir une idée de la corruption, du désordre, de la confusion qui régnèrent à Strasbourg à la suite du développement qu'y prirent les sectes dont nous venons de parler. On se querellait, on s'anathématisait, on se traitait réciproquement de fils de Satan, d'enfants de Bélial, de bâtards de la prostituée de Babylone; et chacun en son particulier se considérait comme un vase d'élection, comme faisant partie du petit troupeau choisi qui possédait la vérité révélée à l'exclusion de tous les autres. Les prédicants étaient tombés dans le dernier mépris : on ne les écoutait plus, on ne suivait pas leurs sermons, les églises demeuraient vides, le nombre

écrivait Hedio à Muscullus en parlant de Frey (23 juillet 1533. *Ms.*, cité par Rœhrich, t. II, p. 93 et 94, note 39).

des communiants était à peu près nul, et beaucoup d'enfants de cinq à six ans n'étaient point baptisés. — La foule se divisait entre les différents chefs de sectes : les uns se groupaient autour de Schwenkfeld ou de Clément Ziegler, les autres se réunissaient aux assemblées des anabaptistes dans les forêts d'Eckbolsheim, de Lingolsheim, d'Ostwald et au lieu appelé *Schnakenloch*. C'était là qu'on entendait les prophètes, qu'on se faisait baptiser ou marier. — Le culte public, tel que l'avaient établi les premiers apostats et les ordonnances du sénat était tourné en ridicule par la grande majorité de la population; le nom sonore de *serviteurs de la parole*, que s'étaient adjugé peu d'années auparavant les ministres du *pur Évangile*, était remplacé maintenant dans la bouche du peuple par celui beaucoup moins relevé de *chiens beuglants (hundsbeller)*. On affectait surtout de désigner Butzer sous cette ignoble qualification.

Un libelle, imprimé à Haguenau, répandu à profusion, et dans lequel les magistrats n'étaient pas mieux traités que les ministres, acheva de tourner les têtes strasbourgeoises et de répandre dans toutes les classes de la société l'esprit de vertige, d'indiscipline et de folie. Ainsi on vit un dimanche Jean Adam, tailleur du village de Mundolsheim, monter en chaire à côté de Capito pour prêcher à sa place, et on l'entendit déclarer aux assistants qu'il vaudrait mieux être du parti du diable que de celui des prédicants.

Peut-être les propagateurs du nouvel Évangile et les magistrats commencèrent-ils à comprendre alors que cette déplorable situation était la conséquence nécessaire et la juste punition du crime de révolte contre l'Église, dont ils s'étaient rendus coupables. — Ils ne l'avouèrent pas, mais une lettre adressée le 4 janvier 1533 par Butzer à Marguerite Blaurer[1], reconnaît la profondeur du mal. « Les sectes, dit-il, ont fait tomber la parole divine dans le « plus complet mépris; elle semble absolument anéantie! Que Dieu « prenne pitié du petit nombre de ceux qui lui sont encore fidèles ! « Notre Église est souvent consultée par les autres, et je ne sais s'il « en est une qui ait plus besoin de bons conseils. »

[1] *Ms.*, citée par Rœhrich, II, 95, et par Dœllinger, II, 4.

A la vérité le magistrat avait renouvelé en 1530 le décret rendu en 1527 contre les anabaptistes, mais il s'était borné à publier son ordonnance sans se mettre en peine de la faire appliquer ; on arrêta quelques-uns des principaux sectaires, on leur fit subir des interrogatoires, puis on les relâcha presque tous, au grand déplaisir de Butzer. Celui-ci gémissait de cette mollesse dans ses lettres à Blaurer : *Segnius in eos animadvertitur,* écrivait-il à son ami[1]; — après les violences auxquelles il s'était livré contre le Catholicisme, il eût trouvé fort simple qu'on établît une inquisition à Strasbourg, et que ceux qui osaient ne pas adopter son symbole fussent condamnés aux peines les plus sévères.

Cependant le sénat reçut sur ces entrefaites divers avis du dehors ; on lui reprochait son manque d'énergie, on lui peignait sous les plus sombres couleurs les maux sans nombre qui résulteraient pour Strasbourg de l'action des sectaiers qui foisonnaient dans son enceinte.

Il prit alors l'alarme. Les membres du Consistoire proposèrent comme seul moyen de mettre un terme à l'anarchie, le synode provincial dont il a été question dans notre chapitre IV. Ces hommes qui avaient si follement rompu l'unité générale aspiraient maintenant à établir une foi uniforme dans la ville, et se mettaient en contradiction manifeste avec leur point de départ. — Peu leur importait, les auteurs des révolutions ne se piquent d'être conséquents que lorsque l'intérêt le leur commande.

Quoi qu'il en soit, nous savons que les sénateurs et les meisters approuvèrent la proposition, et qu'afin de donner une base solide aux délibérations des Pères du futur concile, on formula d'abord en seize articles la *foi dite orthodoxe* de Strasbourg, — car dans ces heureux temps il y avait une orthodoxie wittenbergeoise, une orthodoxie zurichoise, une orthodoxie strasbourgeoise, etc., etc. ; il y en avait d'autres encore, et pour les mettre toutes d'accord, sans obliger cependant les différents *orthodoxes* à renoncer à leurs fois respectives, on avait inventé les *formules de concorde,* dont les ex-

[1] Rœhrich, II, 95.

pressions élastiques se prêtaient aux interprétations les plus variées.

Après avoir fait rédiger les seize articles[1], le sénat eut soin d'annoncer aux tribus d'artisans, que le synode s'ouvrirait le 3 juin 1533, et que ceux qui voudraient proposer des objections contre la doctrine enseignée dans la ville pourraient se présenter à l'assemblée et y discuter leurs opinions.

On espérait que Hoffmann, Schwenkfeld, Ziegler, etc., ne manqueraient pas d'y paraître, car ils avaient demandé à plusieurs reprises d'être autorisés à entamer des disputes de religion avec les prédicants, et on ne doutait pas que ces derniers ne restassent maîtres du champ de bataille. On supposait qu'à la suite de cela, tout le monde viendrait se ranger sous leurs houlettes et qu'il n'y aurait plus dans Strasbourg qu'un troupeau et dix ou douze pasteurs à peu près d'accord entre eux.

[1] Voir Pièces justificatives, n° IX, les 16 articles (Rœhrich, II, 263).

CHAPITRE XII.

Synode de 1533 à Strasbourg; ses suites. — Synode de 1539.

Le synode se réunit au jour indiqué par le sénat. Capito fit la prière et prononça le discours d'ouverture. Jacques Sturm, l'un des quatre présidents nommés par le magistrat, exposa le but de l'assemblée; puis on communiqua aux membres présents les seize articles. Ces articles reproduisaient à peu près l'exposition de foi de la confession tétrapolitaine, et réfutaient en passant les principes nouvellement émis par les chefs de secte. Vu les circonstances dans lesquelles on se trouvait et les idées auxquelles les anabaptistes avaient donné cours, on insistait sur le grand respect et la profonde soumission dus à l'autorité civile, et sur le pouvoir spirituel dont elle était investie. On lui reconnaissait le droit et le devoir de veiller à ce que la parole de Dieu fût bien et purement prêchée dans les lieux qu'elle gouvernait, et de faire punir ceux qui s'éloigneraient de cette parole divine ou qui se permettaient de blasphémer contre elle. De plus on parlait du baptême des enfants comme d'une pratique sage, chrétienne, très-utile et qui devait être pieusement conservée. On avait renoncé, pour le moment, à ne le considérer que comme *un simple lavage extérieur*[1]*!* « Autre temps, « mêmes mœurs, autre temps, autre langage,» pouvait-on dire en cette occasion.

Les seize articles furent admis par les prédicants et par le sénat comme base de toute discussion et comme expression fidèle de la croyance orthodoxe strasbourgeoise. Toutefois ils ne passèrent pas sans difficulté! Bernard Wacker, vicaire à Saint-Pierre-le-Vieux, parla d'abord de l'insuffisance de la parole extérieure de Dieu; mais on le réduisit au silence moyennant quelques explications.

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement du Protestantisme, etc.*

Une discussion plus sérieuse s'éleva à propos des articles relatifs à la puissance spirituelle exercée par l'autorité civile. Antoine Engelbrecht se prononça très-énergiquement contre ces articles, proposa de les rédiger différemment, et déclara exorbitant le pouvoir qu'on reconnaissait au magistrat. Une dispute de trois jours s'en suivit, Engelbrecht y tint tête à Capito et à Butzer, et comme aucune des parties ne voulait céder et renoncer à sa manière de voir, Jacques Sturm enjoignit au curé de Saint-Étienne de résumer son opinion dans un mémoire qui serait ensuite soumis à l'examen de la réunion.

Cet ordre irrita Engelbrecht, il trouvait qu'en toute justice, on eût dû l'intimer en même temps à son principal adversaire, Butzer. — Il adressa à ce dernier une lettre dans laquelle il lui reprochait son excessive loquacité *(volubilitatem linguæ)*, et le qualifiait d'homme singulièrement bavard et prodigue de paroles *(verborum et divitem et prodigum valde)*. Puis il le sommait, si l'amour de la vérité avait quelque empire sur lui, de faire en sorte qu'on eût encore une conférence, et d'admettre parmi les juges désignés, pour prononcer sur la question, Jacques Ziegler, Sapidus, Brunfels et Schwenkfeld.

On ne fit pas droit à la demande d'Engelbrecht, le refus était à prévoir. Les hommes qu'il désignait partageaient ses vues, il fallait donc les écarter; les articles attaqués plaisaient aux magistrats qui tenaient à conserver leurs doubles fonctions sénatoriales et épiscopales. — Ils étaient également à la convenance de la majorité des prédicants, car ceux-ci reconnaissaient qu'à défaut d'une autorité quelconque et d'un pouvoir coërcitif, leur prétendue Église se dissolvait et n'avait plus six mois d'existence. — On ne pouvait consentir à démanteler la place au moment où l'ennemi la serrait de près.

Engelbrecht présenta son mémoire, il se bornait à reconnaître à l'autorité temporelle le droit de punir les blasphèmes et de réprimer les scandales publics; cela ne suffisait pas, — on essaya en vain de l'amener à professer d'autres sentiments. — Schultheiss voyant la tournure que prenait le synode ne s'y présenta pas; Brunfels se rendit bientôt après à Berne où il exerça pendant une année sa

profession de médecin avec beaucoup de succès ; il y mourut le 24 octobre 1534. — Sapidus, ennuyé de rester à peu près seul de son parti, se réconcilia avec Butzer et se soumit aux décrets religieux et au catéchisme du sénat.

Après la première discussion, le synode délibéra longuement sur les mesures à prendre pour introduire une discipline plus régulière dans l'Église de Strasbourg et sur les devoirs des prédicants ; — mais les membres de l'assemblée ne surent pas se mettre d'accord. Une commission choisie dans le sein du sénat fut chargée d'examiner les questions successivement agitées et d'en faire son rapport.

On passa ensuite à l'examen des chefs de sectes et de leurs doctrines.

Melchior Hoffmann fut amené le 11 juin en présence des Pères du concile de Strasbourg, et y soutint les quatre thèses suivantes[1] :

1° Le Verbe n'a pas pris chair de la vierge Marie ; il n'y a qu'une nature en Jésus-Christ, car la chair d'Adam étant maudite, ne pouvait nous sauver ;

2° La rédemption opérée par Jésus-Christ s'étend à tous les hommes ; Dieu nous appelle tous ; mais pour arriver à la vie éternelle, il faut correspondre à la grâce : celui qui n'y correspond pas arrive à la damnation ; par conséquent l'homme est libre ;

3° Le pardon des péchés ne s'étend pas aux péchés volontaires commis après la conversion, car c'est là le péché contre le Saint-Esprit, lequel ne sera pardonné ni dans cette vie ni dans la vie future ;

4° Le Baptême des enfants est une invention du Diable, il n'en est pas question dans l'Écriture-Sainte ;

Ces thèses soulevèrent une réprobation générale ; la seconde fut celle qui occasionna le plus de rumeur, précisément parce qu'elle était orthodoxe, et que dans les discussions entre hérétiques, l'honneur des attaques les plus violentes revient de droit à la vérité.

Quant à la quatrième, Hoffmann demanda à Butzer de lui indiquer un seul passage de l'Évangile où il serait dit *qu'on doive bap-*

[1] Krohn, *op. cit.*, p. 290 et suiv.

tiser les enfants; Butzer répliqua qu'il le sommait d'en montrer un *qui le défendit.*

Les auteurs protestants célèbrent à tort cette réponse de Butzer comme fort spirituelle; sans doute l'ancien dominicain eût été très-embarrassé si on lui eût demandé de montrer dans l'Évangile les passages qui *défendent* de se confesser, de jeûner, de se mortifier, de croire aux sept Sacrements, etc., etc., qui *défendent,* en un mot, de pratiquer et de croire tout ce que Butzer et ses pareils avaient successivement aboli. — Il n'y avait qu'une réponse sensée à faire à Hoffmann, à savoir : qu'on baptise les enfants parce que l'Église, assurée de l'assistance perpétuelle du Saint-Esprit et s'appuyant sur la tradition, l'ordonne ainsi, — mais cette réponse eût été déplacée dans la bouche de Butzer, il n'osa pas la formuler, s'en tira par un pitoyable jeu de mots, et finit par déclarer d'un ton superbe que Hoffmann était complétement enlacé dans les liens de Satan.

Clément Ziegler, le jardinier, fut ensuite appelé, il déclara ne pas appartenir à la secte des anabaptistes, parce que l'anathème dont ils frappaient ceux qui n'admettaient pas leurs principes, lui répugnait, et que d'ailleurs il n'avait jamais eu l'intention de se faire rebaptiser.

Martin Stœrr, autre sectaire, refusa d'abord de répondre au synode, sous prétexte que parmi les membres de l'assemblée il s'en trouverait à peine six capables de l'entendre, et qu'il scandaliserait les autres; enfin il se prononça pour la doctrine de Schwenkfeld.

Nicolas Frey parut à son tour, il rejetait tout ce qui est extérieur et affirmait «qu'un mariage n'est valable que lorsgu'il est *lié en « esprit,* c'est-à-dire entre gens professant la même religion;» il en concluait qu'on ne pouvait lui imputer d'être bigame, et qu'il n'avait qu'une seule épouse légitime : *sa femme et sœur actuelle en Jésus-Christ.*

Schwenkfeld se présenta le 12 juin. Comme on reconnaissait en lui l'adversaire le plus sérieux, le plus instruit et le plus grave de la dogmatique officielle de la ville, on avait jugé à propos de sou-

mettre préalablement ses principaux ouvrages à l'examen d'une commision présidée par Butzer. Ils étaient au nombre de six, et avaient été publiés à Strasbourg et à Augsbourg.

Schwenkfeld proposa à l'assemblée ses objections contre les seize articles formulés par le synode. Elles portaient sur les principes adoptés relativement aux Sacrements, à la vraie Église et au pouvoir de l'autorité temporelle en matière de foi.

Butzer prit la parole à son tour; il reprocha au silésien : « de « *retrecir* le Christ, d'exiger de la part du chrétien une perfection « exagérée, de ne pas reconnaître en qualité de frères ceux qui sont « imparfaits, et de refuser de rompre le pain avec eux, de blâmer « les prédicants de trop vulgariser les Sacrements, etc. » En finissant, Butzer ajouta qu'on savait que Schwenkfeld « se permettait « souvent des expressions malveillantes contre les serviteurs de la « parole de Strasbourg; qu'en outre il affectait de ne pas se mon- « trer dans les églises, et qu'on le priait maintenant d'expliquer « les causes de son mauvais vouloir et de son abstention. »

Schwenkfeld répliqua qu'on lui faisait tort en le considérant comme un sectaire, et en lui attribuant un esprit hostile et disposé aux querelles. « Je considère, dit-il, comme véritable Évangile la « force vivante, qui remue, vivifie et purifie le cœur, qui satisfait « la conscience, fait naître la joie spirituelle et produit la vie chré- « tienne. Celui-là seul prêche purement l'Évangile, qui possède « ces biens et les annonce d'après les ordres de Dieu. — Je crois, « ajouta-t-il, qu'il y a beaucoup de pieux chrétiens, tant à Stras- « bourg qu'ailleurs; si c'est là ce que vous nommez *Église*, il y a « une *vraie Église* à Strasbourg. — Je ne refuse le nom de *chré-* « *tien* à aucun de ceux qui croient véritablement en Christ, je ne « méprise personne, mais je ne veux pas qu'on me considère comme « un hypocrite. — Pour ce qui regarde les Sacrements, on trouve « les motifs de ma manière de voir dans mes écrits, je les y ai fait « connaître. Je ne m'occupe pas de ce qui est relatif au baptême « des enfants, je ne reconnais que le baptême intérieur de Christ, « et je souhaite qu'on adopte au moins une cérémonie pour initier « et consacrer au Christianisme les enfants baptisés lorsqu'ils attei-

« gnent l'âge de raison.[1] Il est utile et sage que l'autorité temporelle « veille au maintien de la pure doctrine ; mais d'autre part les pré- « dicants, en leur qualité de serviteurs de l'esprit *(Diener des Geis- « tes)*, doivent tenir à la liberté chrétienne, et ne pas mendier de « protection pour leurs personnes et leurs enseignements ; loin de « là, il faut qu'ils se réjouissent lorsqu'on les injurie et les persécute « à propos de Christ et de sa parole. Quant à moi, je ne demande « qu'à pouvoir travailler ici et ailleurs aux progrès du pur Évan- « gile. Je puis donner un glorieux et favorable témoignage aux « prédicants de Strasbourg, au moins à plusieurs d'entre eux ; — « mais s'ils persistent à me représenter comme ennemi de Christ et « destructeur de son Église, je me borne à recommander ma cause « à Dieu.[2] »

Butzer répondit, Schwenkfeld reprit la parole ; la discussion fut vive et chaude : elle se continua même par écrit, mais inutilement ; les deux adversaires ne se rapprochèrent pas.

Personne ne comparaissant plus, le synode fut clos le 14 juin, toutefois les prédicants durent subir d'abord une cérémonie assez désagréable. On les fit comparaître un à un dans la sacristie de l'église des Repenties[3], en présence des quatre présidents, pour leur faire connaître la façon dont le public les jugeait. — On reprocha à Zell la longueur démesurée de ses sermons, — à Butzer, de ne pas écouter ceux qui venaient lui parler, et de prêcher pour les savants plutôt que pour le peuple, — à Capito, d'être trop absorbé par son imprimerie, — à Pollio, de passer de la boutique du libraire à la chaire, — à Firn, de baptiser dans les maisons particulières, au lieu de baptiser dans les églises : — quant à Engelbrecht, il tenait mal sa maison, manquait de convenance, *aimait*

[1] Il est digne de remarque que cetre proposition de Schwenkfeld, traité de sectaire et d'hérétique, fut adoptée par ceux qui se donnaient le nom d'orthodoxes. C'est à elle que remonte l'usage de la cérémonie à laquelle les Protestants donnent le nom de *confirmation*.

[2] Cité par Rœhrich, II, 98, 99, — d'après la portion manuscrite des actes du synode encore existante.

[3] Le synode avait été tenu dans cette église (Voir ch. IV).

la bouteille, prêchait négligemment, n'allait pas aux séances du consistoire et était l'ami des ennemis de l'Évangile; — Théobald Schwarz (Nigring) avait trop le goût du monde, fréquentait les grands et se rendait ridicule; — Hedio se permettait des expressions inconvenantes dans ses sermons; — Sapidus et Otto Brunfels remplissaient nonchalamment et sans zèle leurs fonctions de professeurs; on engageait en outre Brunfels à faire la leçon à sa femme qui, fière d'être issue d'une famille noble, était disposée à prendre des airs importants, à faire l'impertinente et à se parer outre mesure[1]; — on priait Steinlein et Schultheiss de fréquenter encore les cours publics, parce qu'ils avaient plus de suffisance que de science.... En un mot, aucun de ces Messieurs ne fut épargné.

Cette revue terminée, les docteurs hérétiques, s'efforçant d'imiter l'Église qu'ils avaient trahie, prononcèrent leurs burlesques anathèmes contre leurs pareils.

Au reste, le synode n'eut aucune des heureuses conséquences sur lesquelles avaient compté les sénateurs et les prédicants de Strasbourg; le désordre continua à régner dans la ville[2], et aucun des chefs de secte n'entra dans le sein de l'*orthodoxie locale*, malgré le zèle que déploya Butzer pour en démontrer l'excellence. On s'était flatté aussi que la simple et claire exposition de la doctrine officielle exciterait l'admiration de la bourgeoisie en masse, et qu'en présence d'un enseignement aussi parfait, elle n'aurait plus que de l'horreur pour les conventicules des séparatistes, et pour leur Christianisme *de plus en plus primitif et épuré*. Mais les conventicules continuèrent et les paroisses restèrent aussi désertes qu'auparavant.

«Alors le sénat comprit que pour en finir sagement et avec «dignité, il fallait réduire au silence et à l'impuissance ceux qui ré«pandaient des principes dangereux.»[3]

Il agit en conséquence. Clément Ziegler et Stœrr furent condam-

[1] Ceci se passait peu de jours avant le départ de Brunfels pour Berne.
[2] Voir ci-dessus, ch. IV.
[3] Rœhrich, II, 102.

nés au bannissement. On emprisonna Hoffmann et Nicolas Frey.— Nous reviendrons encore à Hoffmann; quant à Frey, on lui fit son procès comme bigame. Sa première femme et quelques-uns de ses enfants vinrent le trouver et firent d'inutiles efforts pour le ramener à d'autres sentiments. Il persista à soutenir que sa chère sœur en Christ était seule sa légitime épouse, que son premier mariage, conclu selon la chair, était nul. Il fut condamné à être noyé[1], et mourut sans témoigner ni crainte ni repentir.

Non content de ces premières mesures de sévérité, le sénat nomma une commission et la chargea d'examiner les faits et dossiers relatifs aux différentes sectes, et de lui en faire son rapport; c'était un travail long et difficile. Le rapport ne fut présenté que le 3 mars 1534. — Après en avoir pris connaissance, le magistrat décida «*qu'à l'avenir on ne tolèrerait dans la ville aucune doctrine con-* «*traire à* NOTRE *confession d'Augsbourg,*» dans laquelle on reconnaissait ainsi les colonnes d'Hercule de la liberté chrétienne et du droit d'interprétation privée, pour la cité de Strasbourg. — On décréta également «que les étrangers partisans de Hoffmann et «anabaptistes seraient emprisonnés, ou chassés de la ville avec dé- «fense de jamais s'y montrer, sous peine de mort; — quant aux «bourgeois qui professaient les mêmes croyances, on convint de «les sommer de s'en tenir à la confession admise par l'autorité; à «ce prix, on leur permettrait de rester à Strasbourg et en posses- «sion de leurs droits de citoyens; ceux qui refuseraient d'obéir se- «raient exilés à perpétuité avec leurs femmes et leurs enfants; on «leur donnerait quinze jours pour faire leurs préparatifs de départ, «et s'ils reparaissaient après ce terme, on procèderait contre eux «suivant la rigueur des lois.»

Ce décret fut solennellement communiqué aux tribus d'artisans, et le sénat eut soin encore de nommer une commission permanente chargée de veiller à son exécution. Les membres de la commission prirent le nom de *Messieurs des anabaptistes (Tæuffer-Herren).*

[1] On condamna Frey à mort comme bigame, cependant, ainsi que nous le verrons plus tard, l'un des apôtres strasbourgeois se fit l'entremetteur du double mariage du landgrave de Hesse.

Toutefois, en dépit des ordres de l'autorité et malgré l'exil ou l'emprisonnement des principaux chefs, les sectes continuèrent à pulluler à Strasbourg et à tenir leurs assemblées, soit dans l'enceinte de la ville, soit dans les forêts du voisinage. Les anabaptistes y restèrent en grand nombre, les schwenkfeldiens également. Ces derniers menaient une vie très-paisible et retirée; leur apparence austère leur attirait souvent encore de nouveaux prosélytes. Schwenkfeld, qui avait quitté Strasbourg peu après la fin du synode, y était revenu. Sommé d'obéir au décret qui ordonnait à chacun d'admetre *notre* confession, il s'y refusa. Mais prévoyant que le séjour de la ville lui serait interdit, il adressa, au mois de juin 1534, une demande à Jacques Sturm et une pétition au magistrat en corps, pour solliciter l'autorisation de rester à Strasbourg. — Il suppliait les sénateurs, «de ne pas lui faire l'affront de l'exiler «comme un individu suspect, lui homme de noble et illustre race, «qui avait toujours tenu une conduite paisible et chrétienne.» — Les pères conscrits lui firent répondre «qu'on ne le chassait pas, «*mais que, s'il ne se hâtait de s'en aller* LIBREMENT *et* VOLONTAIRE-«MENT, on le ferait partir.» Schwenkfeld s'éloigna; il se rendit d'abord à Augsbourg, puis dans le Würtemberg; on ne l'y laissa pas tranquille. Butzer, irrité de n'avoir pu le forcer à se reconnaître vaincu, continua à le persécuter, et écrivit de tous côtés à ses amis les prédicants pour les engager à surveiller le «dangereux et fanatique silésien» et à l'empêcher de pervertir les purs évangéliques. Schwenkfeld s'en plaignit; il reprocha à ses adversaires de le condamner à vivre en proscrit, parce qu'ils trouvaient plus facile de l'exiler que de lui répondre. — Au reste, même après son départ, ses adhérents de Strasbourg lui restèrent fidèles. Le peuple leur avait donné le surnom d'*esprits étroits (Enge Geister);* ils évitaient soigneusement de paraître dans les églises paroissiales, et se distinguaient par une extrême affectation extérieure. — Butzer se disposait à publier un ouvrage «*pour réfuter leurs erreurs,*» car tout ce qui ne pensait pas comme lui était dans le faux, et, ainsi qu'il l'avait prouvé jadis à l'occasion des affaires des Murner, des Treger et des autres défenseurs du Catholicisme à Stras-

bourg[1], il trouvait une satisfaction toute particulière à *réfuter* les gens, après les avoir privés préalablement de la faculté de parler. Or, Schwenkfeld, la seule tête forte de son parti, était maintenant réduit à un mutisme absolu, — le moment de le traiter de fanatique et d'extravagant était arrivé. — Mais tout à coup une puissante considération arrêta le prudent Butzer. Il craignait de réveiller des querelles mal assoupies, et de se brouiller avec ses collègues. Capito avait été pendant longtemps l'ami de Schwenkfeld ; l'empire exercé sur cet illustre serviteur de la parole par la *vertueuse* Wibrandis Rosenblatt était de très-fraîche date; il fallait écarter ce qui aurait pu le compromettre, et éviter les rechutes.— D'autre part, Catherine Zell chérissait Schwenkfeld et demeurait avec lui en correspondance suivie. Par contre-coup maître Zell lui-même, le seul des prédicants qui fût encore en crédit à Strasbourg, professait une vive tendresse pour le silésien et le traitait de très-cher frère en Christ; — il y aurait eu danger à le pousser à bout en attaquant ouvertement son ami. — Butzer supprima donc son livre.

Il s'en consola en se débarrassant d'un autre de ses rivaux. Nous avons vu qu'Engelbrecht, ministre à Saint-Étienne, n'avait pas voulu admettre les conclusions du synode; une correspondance assez vive s'en était suivie entre lui et ses collègues. Les sénateurs désiraient mettre de côté cet individu remuant; mais sachant qu'il comptait, dans les familles les plus haut placées de la ville beaucoup de gens qui partageaient sa manière de voir, les chefs de la république jugèrent qu'il serait imprudent de le destituer *pour cause de dissidence dans la doctrine*, et que mieux valait imaginer un autre prétexte. — Il fut bientôt trouvé. Ainsi que nous avons eu occasion de le dire[2], l'abbesse de Saint-Étienne avait refusé de payer l'intrus, et les appointements de ce serviteur de la parole se prélevaient sur le revenu de l'hospice des pauvres étrangers. Cet hospice étant très-obéré, on déclara qu'il ne pouvait plus faire face

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg*.
[2] Chap. III.

au surcroît de dépense occasionné par l'établissement de la paroisse de Saint-Étienne; en conséquence cette église fut fermée le dimanche d'avant la Chandeleur 1534[1]; — Engelbrecht et son vicaire se trouvèrent donc sans ressources d'un jour à l'autre; on leur interdit toute plainte. En même temps aussi le magistrat établit, pour les paroissiens de Saint-Étienne, une succursale à l'ancienne église des Guilhelmites, et chargea Gaspar Steinbach de Rothweil, l'un des vicaires de Zell, de la desservir.[2]

Engelbrecht passa cependant encore quelques années à Strasbourg; il fit, mais en vain, plusieurs tentatives pour prêcher à la cathédrale, et continua à être en butte au mauvais vouloir et aux persécutions du parti de Butzer. — Les divisions qui déchiraient le sein de la Réforme, les haines mesquines et les rivalités auxquelles elle était livrée, les actes arbitraires que se permettaient ses principaux chefs, le despotisme odieux qu'ils exerçaient, leur arrogance et leur mauvaise foi, commencèrent à lui ouvrir les yeux. La fameuse concorde de Wittenberg acheva de le tirer de l'illusion; il rougit d'appartenir à une soi-disante Église qui, au lieu de chercher à faire connaître la vérité aux fidèles, mettait tous ses soins à déguiser ses croyances. Il se retira à Cologne; — honteux et repentant du scandale qu'il avait donné, il rentra dans le sein du Catholicisme. — On conserve de lui à Strasbourg une lettre autographe, écrite longtemps après qu'il eut reconnu ses erreurs[3], adressée aux prédicants, et dans laquelle il dévoile leur duplicité et leur odieuse conduite. Les historiens protestants lui reprochent très-vivement de dire dans cette épître que l'Évangile n'*est qu'une fausse apparence (ein falscher Schein)*. Nous devons relever cette accusation; elle est mensongère. Les auteurs en question, fidèles aux leçons de leurs premiers docteurs, affectent de confondre l'Évangile de Jésus-Christ avec leur propre Évangile, d'en faire une seule et même chose, et de considérer les reproches qui leur

[1] *Rathsprotocoll,* 27 janvier 1534. Voir ci-dessus, p. 49.

[2] Jean Lenglin de Ravensbourg, qui avait été secrétaire de Butzer, devint ensuite ministre à Saint-Guillaume.

[3] 4 septembre 1546.

sont adressés à eux, comme autant d'insultes dirigées contre notre Seigneur lui-même. — Engelbrecht se borne à qualifier de *fausse apparence* l'Évangile des novateurs, ou si on l'aime mieux, le *travestissement* dont il leur plaît d'affubler le véritable Évangile; — ce que nous avons eu occasion de raconter jusqu'ici démontre qu'il n'y avait aucune exagération dans ce reproche.

Butzer réussit aussi à faire disparaître de la scène Wolfgang Schultheiss, le ministre de Schiltigheim. Il lui fit signifier à plusieurs reprises par les magistrats de rester à l'écart et d'adopter les articles du synode; Schultheiss n'ayant pas obéi, fut destitué.

Jacques Ziegler, le savant de Landau, qu'il ne faut pas confondre avec Clément Ziegler, le jardiner, témoigna ouvertement et fort haut l'indignation que lui inspirait l'omnipotence exercée par le parti qui avait la prétention de représenter l'*orthodoxie locale.* Il publia, à l'occasion du synode de 1533 et sous le titre de *Synodus*, un écrit dans lequel il faisait un tableau fort sombre de l'état où se trouvait alors la Réforme à Strasbourg.

« Les *héros de la chaire (præsules suggesti ecclesiastici),* dit-il pour entrer en matière, somment tous ceux qui ont quelque reproche à leur adresser, de parler; je m'empresse, en conséquence, de découvrir le fond de ma pensée. »

Après ce début, Ziegler accuse Butzer et ses collègues d'avoir provoqué eux-mêmes, par leur désunion, le discrédit où ils sont tombés auprès du public, de ne pas mettre leurs actions en rapport avec leurs principes, d'être des bavards, des hypocrites indignes de la protection du sénat, et de charger l'autorité civile de la solution des questions religieuses en litige, afin de mettre ainsi leur inconduite à couvert et de se ménager l'appui du pouvoir contre les dénonciations de leurs adversaires. — « Il est vrai, ajoute Ziegler, que le magistrat a institué des administrateurs de paroisses et des censeurs destinés à recueillir les plaintes des communes contre les pasteurs, mais il eût bien mieux valu établir des règles fixes auxquelles chacun eût été tenu d'obéir. On a préféré remettre en vigueur les vieilleries du papisme *(antiqua Papæ fabula agitur).* Les prédicants sont haineux et vindicatifs; ils persécutent et pour-

suivent par de fausses accusations quiconque ose s'attaquer à leurs doctrines ; ils font peser sur les faibles leur domination tyrannique, et troublent, par leurs dissensions, la paix et la tranquillité des communes ; c'est ainsi qu'ils se sont attiré le mépris et l'aversion de plusieurs nobles familles, d'une partie du magistrat, et du peuple lui-même. Le sénat devrait ne pas défendre les prédicants, il ferait bien de ne pas même les écouter. — Il serait bon de les faire juger par des hommes que la population désignerait au scrutin secret. »[1]

Butzer répondit à Ziegler en le faisant bannir de Strasbourg[2] : c'etait sa manière habituelle de forcer au silence ceux qui ne partageaient pas ses idées.

Retournons maintenant à Melchior Hoffmann ; nous l'avons quitté au moment où on l'avait condamné à une détention perpétuelle, pour punir son refus de souscrire aux articles du synode. Il était enfermé dans une cellule voisine de l'hospice des aliénés, et on ne lui permettait plus de recevoir ses disciples. Ceux-ci s'en plaignirent amèrement, — à les entendre, les prédicants avaient fait emprisonner leur *Élie*, parce qu'ils s'étaient sentis incapables de le réfuter.

Les six mois de captivité annoncés par le vieillard d'Emden étaient écoulés, et Melchior se trouvait encore sous les verroux. Une foule de ses adeptes allèrent alors se ranger sous l'étendard de son rival Jean Matthisson, nouveau chef anabaptiste qui venait de surgir à Harlem, et ne reconnurent plus la future Jérusalem dans la ville de Strasbourg. Hoffmann, déçu dans ses espérances, abandonné d'une partie des siens, qui le considéraient comme un rêveur, — désolé, misérable et malade, était dans un état à faire pitié. Le pain et l'eau, auxquels il s'était volontairement condamné, ne lui suffisaient plus ; la nécessité le rendit infidèle à sa promesse. — Alors aussi sa prison fut quelque peu adoucie, à la demande de Hedio et de Zell, qui étaient allés le visiter.[3]

[1] Rœhrich, II, 117. — Dœllinger, *op. cit.*, II, 5.
[2] *Ibid.*
[3] Krohn, *op. cit.*, p. 314 et suiv.

Toutefois la prostration ne dura pas. Une nourriture plus abondante rendit des forces physiques à Hoffmann, et releva en même temps son courage. Beaucoup d'anabaptistes lui étaient restés fidèles et considéraient les tribulations présentes comme une épreuve passagère Ils cherchèrent à renouer des relations avec le maître, et quelquefois ils y réussirent. Une comète qui se montra en 1533 fut à leurs yeux un signe de gloire et une annonce de prochain triomphe. Melchior se remit à l'œuvre dans sa prison : dès les premiers mois de l'année 1534 quelques nouveaux écrits, dans lesquels il faisait encore des prédictions, circulèrent à Strasbourg. — Il subit un interrogatoire à ce propos et parut devant ses juges en prophète qui vient dicter des lois plutôt qu'en accusé. — Il leur déclara que des châtiments épouvantables seraient infligés à ceux qui oseraient attenter à sa vie ou le forcer à rétracter ses doctrines; — qu'il était chargé d'annoncer le jour du Seigneur ; — qu'un royaume spirituel serait fondé ; — qu'avant trois années révolues l'Empereur assiégerait Strasbourg, et qu'après cet événement le véritable pasteur établirait le sacerdoce royal sur la terre entière; — que Dieu avait élu la ville de Strabourg pour être une nouvelle Jérusalem, et qu'un jour viendrait où les chefs et les magistrats de cette cité travailleraient eux-mêmes à la propagation et au triomphe de la vérité ; — que Léonard Joosten était un des plus grands prophètes de l'époque, et que ceux qui le méconnaissaient étaient semblables aux Ninivites avant leur conversion, etc....

Tandis que Melchior Hoffmann prédisait ces grands événements, son rival, Jean Matthisson, agissait de son côté dans les Pays-Bas et répandait à profusion un écrit intitulé : *De la Restitution.* Cet écrit vouait à l'enfer les adversaires de la secte, annonçait le règne millénaire, l'abolition de toutes les autorités temporelles, le triomphe des élus, la communion des saints et la communauté des biens. — Ces excellentes choses devaient être introduites par la force des armes.

Matthisson, afin de hâter le développement de l'œuvre, fit ce qu'avaient fait les serviteurs de la parole à Strasbourg : il convoqua un synode. Après cette assemblée il choisit douze apôtres, qu'il envoya deux à deux en Hollande, en Brabant, en Seeland, à Utrecht,

en Frise et en Westphalie. Ces apôtres, dès qu'ils arrivaient à leur destination, réunissaient les frères, leur offraient la paix, les exhortaient à la patience et leur annonçaient qu'Énoch (c'est-à-dire Jean Matthisson) était favorisé de visions surprenantes et de pouvoirs miraculeux, et qu'ils étaient eux-mêmes doués comme l'avaient été les disciples du Seigneur après la Pentecôte; ils leur révélaient enfin que Dieu allait détruire partout les impies. Personne n'osait se permettre un doute, on eût craint de pécher contre le Saint-Esprit.[1]

Les apôtres envoyés en Westphalie étaient Gerrit Bookbinder et le fameux Jean Bockelsohn de Leyde. Ils arrivèrent à Munster au mois de novembre 1533.

Cette malheureuse ville devint alors le théâtre des orgies anabaptistes les plus épouvantables. Jean de Leyde y établit son royaume. Il y trouva un sol déjà disposé à recevoir sa doctrine : la révolte contre l'Église y avait préparé les voies à tout ce qu'il y a d'infâme et d'abominable.

Cependant le développement formidable que prenait l'anabaptisme effraya les chefs de l'église strasbourgeoise, parce qu'ils ne pouvaient méconnaître qu'en dépit de leurs ordonnances, les sectaires étaient nombreux dans la ville et dans la province et ne montraient pas le moindre empressement à rentrer dans le giron de l'Église locale, et à embrasser *notre* confession tétrapolitaine. Butzer crut qu'il lui suffirait de recourir à sa plume et à son écritoire pour opposer une digue à la contagion; son orgueil et sa confiance en son talent survivaient à ses nombreuses défaites; il continuait à prendre des airs d'autorité, à se poser en évêque, voir même en pape, à trancher, à donner des décisions *ex cathedra*, et à déclarer fils de Satan ceux qui s'aviseraient de douter de son infaillibilité. Au reste, une foule de moines défroqués, de prêtres infidèles à leurs devoirs, jouaient ce même rôle dans tous les lieux où le *pur Évangile* s'était établi : les exemples de Luther avaient trouvé de nombreux imitateurs.

[1] Hast, *op. cit.*, p. 278.

Les écrits que Butzer publia dans la circonstance furent « la réfutation des erreurs professées par Hoffmann, suivie d'un petit traité sur la validité du baptême des enfants. »[1] Ces ouvrages n'eurent aucun des résultats sur lesquels il avait compté : ils ne convertirent d'anabaptistes ni en Alsace, ni dans les Pays-Bas, ni en Westphalie.

Hoffmann avait été ramené dans sa prison après son interrogatoire.

Il y apprit, au commencement de l'année 1536, la chute du royaume fondé à Munster par Jean de Leyde ; — ce désastre, auquel il avait refusé d'abord d'ajouter foi, — fut pour lui une rude épreuve ; mais bientôt il retrouva sa confiance, et en l'entendit dire ; « *Peu m'importe, ce qui ne venait pas de Dieu ne pouvait pas subsister.* »

Quelques auteurs assurent que le nouvel Élie finit par reconnaître la fausseté de ses prophéties, et qu'alors il se fit calviniste. D'autres écrivains affirment, au contraire, qu'il persista jusqu'à la fin dans ses premières erreurs. — La seconde version paraît la véritable.

On ne connaît pas au juste l'année de la mort de Hoffmann. Il résulte de plusieurs documents conservés à Strasbourg que quelques-uns de ses anciens amis trouvèrent moyen de le visiter encore dans sa prison, et qu'il eut toujours soin de leur recommander de ne pas fomenter de troubles, de mener une vie paisible, de respecter le lien du mariage et d'être soumis à l'autorité civile.

D'après ces mêmes documents, Melchior continuait à considérer sa captivité comme une préparation nécessaire à l'établissement du royaume de Dieu sur la terre. Il avait cru d'abord, sur la foi des paroles du vieillard d'Emden, qu'il serait délivré au bout de six mois ; plus tard il compta l'être au bout de trois, de six ou de neuf ans, cette espérance soutenait son courage. Il parlait et écrivait beaucoup dans sa prison. Le sénat, craignant qu'il n'entretînt une correspondance avec ses partisans, lui enleva le papier et les ar-

[1] Krohn, *op. cit.*, p. 306, 307.

doises; Hoffmann y suppléa en employant les couvertures de ses livres; ceux-ci lui ayant été ôtés également, le linge eut son tour. Il adressa, en 1537, deux lettres, l'une au sénat, l'autre aux prédicants, écrites sur des mouchoirs. Dans la première, il parlait de la patience avec laquelle il supportait ses infortunes et protestait de ses intentions pacifiques : «J'ai toujours exhorté mes frères à «se tenir en paix, — disait-il, — à la vérité il règne de la froideur «entre moi et les prédicants, mais la faute en est à ceux-ci, car ils «manquent de charité et je n'ai aucun reproche à me faire; — je «désire être en bons termes avec Strasbourg, Dieu m'a révélé sou-«vent que cette ville est un vase d'élection destiné à devenir la vraie «Jérusalem et la mère des véritables apôtres du Seigneur.» Hoffmann demandait, en finissant, un peu de papier, afin de pouvoir faire aux sénateurs une description détaillée des futures splendeurs de leur cité.

Dans l'épître adressée aux prédicants, il se plaignait avec amertume de l'abandon dans lequel on le laissait; il priait les serviteurs de la parole de venir le voir dans sa prison, et les engageait à ne pas tremper leurs mains dans le sang innocent, parce que Dieu punit ce crime d'une manière épouvantable. Il leur rappelait que la mort prématurée de Zwingli avait été le juste châtiment de la part qu'il avait prise à l'exécution de Félix Manz.[1]

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que malgré les dispositions du synode de 1533, malgré la sévérité des décrets portés contre les membres des différentes sectes et l'emprisonnement de Hoffmann, le parti de ce dernier et des anabaptistes de l'Alsace ne diminuait pas. Ce parti comptait fort et ferme sur l'accomplissement de toutes les prédictions. Léonard Joosten, Barbe et Ursule continuaient à entretenir par leurs prophéties l'enthousiasme des fidèles; — Joosten disait qu'il voyait en esprit une grande émeute dans la ville, que Strasbourg serait inondée de sang, et l'ammeistre destitué, — que Hoffmann sortirait de sa prison et que la Chartreuse serait réduite en cendres; — Ursule, de son côté, assistait de la même fa-

[1] L'anabaptiste Félix Manz avait été noyé à Zurich en 1527.

çon à une division qui éclatait dans le sénat, et à la suite de laquelle les rues de la ville étaient changées en fleuves de sang, elle faisait un tableau animé de la délivrance et du triomphe du nouvel Élie; — Barbe annonçait que le sort de Judas était réservé à Capito, que Hedio serait précipité de la chaire, et que des supplices effroyables attendaient Butzer.

Celui-ci conservait ses illusions; persuadé qu'il réussirait enfin à faire entendre raison à ces fanatiques et à les ramener à sa manière de voir, il s'acharnait à négocier avec eux, tantôt verbalement, tantôt par écrit, et à leur adresser de petits traités pour leur démontrer que leurs croyances étaient absurdes et leurs espérances chimériques; mais il ne réussit qu'à les exaspérer de plus en plus, et à devenir le point de mire de leur haine *(der Hauptgegenstand des Hasses*[1]*)*; ils disaient que, puisqu'ils avaient secoué le joug du pape de Rome, ils ne se laisseraient pas imposer celui des papes de Wittenberg ou de Strasbourg. Les auteurs premiers des révolutions oublient habituellement que le peuple est disposé à appliquer les principes qu'on lui a fait admettre. Butzer l'apprit à ses dépens; — alors il adressa ses exhortations aux autorités des divers pays protestants pour les engager à ne plus tolérer l'anabaptisme et à procéder contre lui suivant la rigueur des lois. Le recours à la force brutale était ainsi le dernier argument de tous les grands prôneurs de liberté de l'époque.

Cependant les espérances des anabaptistes et la ténacité avec laquelle ils soutenaient leurs opinions religieuses, troublaient et inquiétaient la portion de la bourgeoisie demeurée étrangère à l'influence des différents chefs de secte. Hoffmann protestait à la vérité au fond de sa prison, de son respect pour l'autorité et de son dévouement pour les magistrats de Strasbourg; mais on pensait ne pouvoir compter sur des dispositions aussi pacifiques de la part de ses adhérents. — On assurait que plusieurs d'entre eux avaient l'espoir de faire refleurir le royaume de la nouvelle Sion qui venait de s'écrouler à Munster, et d'établir la communauté des biens; de

[1] Rœhrich, II, 108.

plus on disait qu'une foule d'escrocs, d'hommes sans aveu, endettés et ne sachant plus que devenir, se mêlaient aux élus, et cachaient leurs sinistres projets sous les dehors de la piété et de l'inspiration. Le danger parut plus menaçant encore lorsqu'on apprit, en 1538, qu'une foule de fugitifs de la Flandre et du Brabant, qui reconnaissaient en qualité de pères spirituels Hoffmann et David Joris, autre illuminé, étaient arrivés à Strasbourg ou dans les villages voisins. — Joris et ses principaux adhérents tinrent même une assemblée secrète dans la ville vers l'époque de la Saint-Jean.

Toutefois le péril était plutôt imaginaire que réel, car malgré les prophéties de Joosten, de Barbe et d'Ursule, les anabaptistes alsaciens restèrent étrangers à l'esprit dominateur et sanguinaire de Matthisson et de Jean de Leyde; les historiens contemporains s'accordent à nous les dépeindre comme modérés et fidèles aux principes de leur maître.

Quoi qu'il en soit, les sénateurs et les prédicants, oubliant que le synode de 1533 était demeuré sans résultat, estimèrent qu'il suffirait d'en réunir un second pour mettre un terme au désordre et pour détruire tous les germes d'anabaptisme dans les cœurs de la bourgeoisie.

L'assemblée eut lieu en 1539[1] dans le but avoué de rétablir les mœurs publiques et l'unité dans la foi professée à Strasbourg. Butzer se trouvait en Suisse au moment de la convocation; il s'empressa d'envoyer ses instructions écrites à ses collègues Capito, Hedio et Zell. Il leur recommanda entre autres choses de faire déférer la présidence de la réunion à Jacques Sturm et à Daniel Muëg, d'obtenir que l'on appelât des délégués laïques des communes rurales, et d'insister pour qu'on avisât au moyen d'*obliger* dorénavant tout le monde à assister régulièrement au prêche.

Les prédicants présentèrent à la réunion vingt-deux articles qui reproduisaient les principales dispositions des seize articles de 1533. Ceux relatifs au baptême des enfants et à l'autorité temporelle étaient la condamnation des doctrines anabaptistes. Les pères du

[1] Voir ci-dessus, ch. IV.

concile terminaient leur profession de foi en déclarant hérétique tout ce qui y était contraire.[1]

Pour ouvrir l'assemblée on proposa plusieurs améliorations. On ordonna à tous les *curés* de donner assidûment l'instruction religieuse aux enfants et de les traiter avec douceur. Il leur fut défendu de recevoir en qualité de parrains des gens qui vivaient publiquement dans le vice ou qui étaient en opposition déclarée avec NOTRE *religion chrétienne*. On décida également qu'à l'avenir, avant de célébrer la Cène, on tiendrait, le samedi, une *assemblée préparatoire*[2] dans les églises, et que les prédicants y rappelleraient à l'assistance les conditions dans lesquelles on doit être pour recevoir dignement le sacrement.

Cependant le synode de 1539 avait été réuni surtout dans la vue d'arrêter les progrès de l'anabaptisme. L'assemblée enjoignit, en conséquence, aux serviteurs de la parole de répéter souvent en chaire aux fidèles : « Que ceux auxquels Dieu donne des enfants « doivent songer à les faire baptiser en temps opportun. » On crut faire merveille aussi « en prescrivant un nouveau cérémonial pour « la célébration des baptêmes (tout en évitant les pompes mon- « daines), et en convenant de choisir, à cet effet, les dimanches et « les heures où les fidèles sont réunis dans les paroisses, et d'an- « noncer l'événement au son des cloches. »

Les membres du synode n'osèrent pas aller jusqu'à rendre obligatoire le baptême des enfants, un reste de pudeur les en empêcha ; les prédicants avaient trop ouvertement déclaré jadis qu'ils considéraient ce sacrement comme un *lavage extérieur* sans importance réelle ; — ils n'eurent pas le courage de se mettre en contradiction avec eux-mêmes et d'en proclamer maintenant *la nécessité*. — On laissa donc les parents libres de faire baptiser leurs enfants immédiatement après leur naissance ou à un âge plus avancé ; on se borna à recommander à ceux qui prendraient ce dernier parti *d'élever les leurs chrétiennement et vertueusement*. — Cette déci-

[1] Voir Pièces justificatives, n° X.
[2] Cet usage avait déjà été établi à Saint-Pierre-le-Vieux.

sion fut prise en faveur des sectaires indigènes; quant aux anabaptistes étrangers, on renouvela encore une fois contre eux les décrets de 1527 et 1530. Mais ils comptaient trop d'amis dans la ville et dans le pays pour pouvoir en être expulsés; ils mettaient en défaut les agents de l'autorité, et comme ils étaient en général très-pacifiques, on cessa à peu près de les inquiéter. Ils tombèrent alors dans une sorte de vulgarité niaise, et ne s'occupèrent plus qu'à réglementer la vie quotidienne jusque dans ses détails les plus futiles; — bientôt ils se subdivisèrent en une foule de petites branches à propos des questions les plus insignifiantes : le droit de se servir de gros linge ou de linge fin, de boutons ou d'agrafes, etc., a occasionné parmi eux de longues discussions et des séparations tranchées.

Cependant on parvint à en arrêter soixante-neuf à la fois, dans la matinée du lundi de Pâques 1540, à Illkirch, village situé à une petite lieue de Strasbourg. On les livra à maître Hedio afin qu'il les convertît; — dès qu'il voulut commencer à les exhorter, ils se mirent à parler tous ensemble, de sorte qu'il lui devint impossible de placer un mot. On les relâcha après quinze jours de détention; ils furent renvoyés de Strasbourg après avoir juré de n'y jamais rentrer.

Il ressort de tout ce qui a été exposé dans ce chapitre, que les synodes de Strasbourg, et en particulier celui de 1533 sur lequel on avait fondé de si hautes espérances, n'ont abouti qu'à faire exiler quelques fanatiques, et à démontrer, d'une part l'impuissance des hérétiques à se mettre d'accord entre eux, — de l'autre ce que devient l'humanité sous le rapport religieux lorsqu'elle cesse d'obéir à l'autorité légitime.

Les historiens protestants reconnaissent avec nous ce triste résultat, néanmoins ils veulent absolument enregistrer un succès, et ils ajoutent[1] : « Cependant les efforts de quelques-uns des prédi« cants, dans leur lutte contre les sectaires, n'ont pas été tout à « fait infructueux, plusieurs bourgeois considérables et cultivés ont « été ramenés par leurs instructions à la foi professée dans la ville. »

[1] Rœhrich, II, 111.

— Après ce pompeux début ils citent les bourgeois *considérables et cultivés* en question ; ils parviennent à en nommer DEUX. Le premier est *Luc Hackfurt,* ancien prêtre, « qui s'était senti attiré « par la pureté de mœurs dont se vantaient les séparatistes, et avait « renoncé au commerce avec les prédicants.[1] » Butzer lui démontra que la doctrine des anabaptistes exposait le monde aux plus grands dangers en déclarant l'existence de l'autorité incompatible avec le vrai Christianisme. Hackfurt convaincu reconnut son erreur[2], la rétracta dans un écrit intitulé : « *Réunion de Luc Hackfurt avec les « serviteurs de la parole de Strasbourg, le jeudi* 20 *juillet* 1531. » — Ladite réunion eut lieu dans la maison de Zell, — en présence de Butzer, Capito, Hedio, Steinlein et Pollio.

Faisons observer en passant que ce beau et touchant résultat du synode de 1533 était un fait accompli deux ans *avant* sa tenue. Peu importe d'ailleurs ; la seconde conversion eut lieu, au contraire, si longtemps après, qu'on peut la considérer comme posthume.

Elle eut pour objet *Paul Volz,* ancien abbé de Hugshofen, que les écrivains du parti qualifient « d'*ecclésiastique instruit et foncièrement pieux.* » Après avoir apostasié presqu'au début de la Réforme, Voltz avait passé de la doctrine de Luther à celle des anabaptistes modérés, puis il s'était lié avec Schwenkfeld « qui lui avait appris « à mépriser les sacrements et en général toute l'organisation de « l'Église strasbourgeoise. »[3] Devenu prédicant du couvent de Saint-Nicolas *in undis*, en 1535, l'ex-abbé de Hugshofen s'était abstenu de célébrer la Cène et de tout rapport avec les ministres de la ville.

Ce fut en 1539, six ans *après* le premier synode et un peu *avant* le second, qu'il se rétracta publiquement dans l'église de Saint-Pierre-le-Jeune. A partir de ce moment il fut un des champions de *l'orthodoxie locale.* Sa mort arriva le 6 juin 1544 ; les prédicants

[1] Rœhrich, II, 111.

[2] *Vereinigung Luxen Hackfurt mit den Dienern des Worts zu Strassburg uff Donnerstag XX juli* 1531.

[3] Rœhrich, II, 112.

suivirent son convoi, Butzer prononça l'oraison funèbre en allemand et en latin; il fit un grand éloge de la vertu et des vastes connaissances théologiques du défunt.

Incontestablement il devait avoir au moins une certaine science pratique à la suite de ses nombreuses expériences religieuses, et après avoir été successivement : catholique, luthérien, anabaptiste, schwenkfeldien et tétrapolitain! Au reste, il eut au moins le mérite de se rendre justice, ainsi que le prouve son épitaphe qu'il composa lui-même. La voici : *Volzius hic stultus Paulus jacet abbas sepultus,* seulement on ne comprend pas le motif de la réminiscence du passé qui y figure dans le mot *Abbas.*[1]

Quinze années de travaux, d'écrits, de discours, d'assemblées destinées à étouffer l'esprit de secte et à rétablir l'unité dans la ville avaient donc abouti à faire rentrer au bercail strasbourgeois les deux apostats Luc Hackfurt et Paul Volz. A ces conquêtes près, le désordre avait été croissant, les sectes s'étaient multipliées, et les prédicants déconsidérés, désunis, abandonnés par une grande partie de la population, avaient vu disparaître une à une les illusions dont ils s'étaient bercés au début de leur coupable carrière.

Ils firent à ce sujet de remarquables aveux. — Nous en parlerons au prochain chapitre.

[1] *Ep. J. Lenglin ad Fagium,* dat. Arg. 4 Id. junii 1544. *Uhlstetterische Sammlung. — Ici repose enseveli le sot abbé Paul Volzius.*

CHAPITRE XIII.

Détails sur quelques-uns des prédicants de Strasbourg. Leurs aveux.

Les faits rapportés ci-dessus donnent la mesure de l'état de confusion qui régnait dans la *nouvelle Église* de Strasbourg.

Quelques détails sur les principaux prédicants, — quelques-uns de leurs écrits surtout, — feront mieux apprécier encore la profondeur de la plaie produite par la Réforme.

Nous n'avons plus grand'-chose à dire sur Zell. On sait qu'il avait une préférence marquée pour Schwenkfeld et qu'il demeura son partisan jusqu'à la fin de sa vie. — *Seul* entre tous les réformateurs strasbourgeois, il jouissait encore de la confiance du peuple et se faisait écouter en chaire. Or, Zell, poussé par sa femme, refusait de défendre la doctrine luthérienne de la justification et de l'unité de l'Église, et soutenait la nécessité des bonnes œuvres.

Butzer en éprouvait un dépit extrême, signalait dans ses lettres cette cause de désordre et s'en plaignait avec amertume. *Ad opera eum uxor detrudit,* écrivait-il à son ami Blaurer.[1]

Capito, que les charmes et la gaîté de Wibrandis Rosenblatt avaient momentanément arraché à la mélancolie, était retombé dans une profonde tristesse. « La vue du déplorable état auquel était réduit le Protestantisme[2], le sentiment du désaccord qui régnait au fond entre ses propres croyances et celles de la majorité de ses collègues et des théologiens de son parti, la pitoyable composition du clergé pur-évangélique[3], enfin la voix de sa conscience, qui, sans doute, lui reprochait ses prévarications, — toutes ces

[1] *Ep. Buceri ad Amb. Blaurer,* 18 janv. 1534. — Citée par Rœhrich, II, 154.

[2] Dœllinger, *op. cit.,* II, 10.

[3] Capito écrivait à Schwebel en 1533 (Centuria Epp. ad Schwebelium, Bipont, 1597, p. 170). « Paucissimos habemus valentes judicio minis-« tros verbi, quod rari sunt, qui serio pietatem profitentur, plerosque

causes réunies finirent par le jeter dans de véritables accès de désespoir.»

Agité, inquiet, incertain, tantôt il semblait presque disposé à se rapprocher de l'antique Église qu'il avait désertée, et à faire revivre plusieurs des anciennes coutumes que l'on s'était hâté d'abolir. — tantôt il se livrait contre cette même Église aux sorties les plus violentes et la poursuivait de ses injures.

Ainsi, dans la préface de sa traduction du traité d'Érasme sur l'unité de l'Église, il proposait le rétablissement de la confession auriculaire pour mettre un terme au débordement des mœurs qui était résulté de son abolition.[1]

Dans le livre qu'il adressa, en 1537, au comte palatin Rupert, sous le titre de *Responsio de Missa, matrimonio et jure magistratus in religionem*, on remarque, au contraire, l'expression de la haine la plus excessive contre les usages catholiques. L'auteur y déclare «qu'un prince protestant qui *permet* la célébration de la Messe dans ses États ne vaut pas mieux qu'un turc ou un païen.— Capito composa cet écrit à une époque où les événements qui se passaient sous ses yeux lui prouvaient que sans autorité il n'y a pas d'Église possible ; en conséquence, il reconnaît de la maniere la plus formelle aux gouvernements le droit de réglementer la foi et le culte, et d'asservir les consciences aux croyances établies comme religion de l'État. «Il invite le comte palatin, et les souverains en général, à user de *tous les moyens de rigueur* pour extirper le papisme et pour établir sur ses ruines la communion protestante. Il déclare que toutes choses doivent être soumises à la puissance du glaive, — le clergé, le culte, les croyances.... Chaque souverain, dit Capito, est de droit chef de l'Église et représentant-né de Jésus-Christ dans ses États.»[2]

«enim occasio, ceu in procellas maris tempestas, impulit in discrimina «evangelica, quo fit, ut stolite gemant quam functionem temere sus«ceperunt.»

[1] Cité par Dœllinger, II, 12.

[2] *Capitonis Hexemeron Dei opus explicatum* (Argent., 1539, f. 175, 182 et suiv.

Les derniers écrits du réformateur strasbourgeois sont les plus remarquables par les aveux qu'ils renferment. — Dans son explication de l'histoire de la création, entre autres, il résume *avec une extrême amertume*, — pour nous servir des expressions de Dœllinger[1], — les griefs que pendant dix années de travaux, consacrés à la Réforme, il avait accumulés contre la société protestante. — « O mœurs, ô temps, ô nature corrompue de l'homme ! « s'écrie-t-il, c'est de gaîté de cœur qu'on court au devant des sup- « plices éternels !... Autrefois vous vous soumettiez volontiers aux « fardeaux qu'on imposait à votre foi superstitieuse, et maintenant « que conformément à la parole du Seigneur, nous voulons détour- « ner de leur ruine les imprévoyants et les faibles, nous ne ren- « controns qu'opposition, résistance et sentiments hostiles. Les cons- « ciences sont en pire état sous notre règne dépourvu de discipline, « qu'elles n'étaient autrefois sous le règne d'une religion consistant « en vaines cérémonies. Et à ces misères privées se joint encore la « misère publique, *que le monde semble avoir changé son ancienne « hypocrisie contre l'entière négation de la divine Providence et « un épicuréisme abominable (sceleratissimo) qui s'étend mainte- « nant partout....* Nos églises sont semblables à des membres épars « et déchirés en lambeaux, car personne ne l'ignore, les unes « n'ont plus de discipline, elle est excessivement relâchée chez les « autres. »[2]

Capito va peut être plus loin dans une de ses lettres adressées au réformateur suisse, Farel ; — cette épître est un long cri arraché par la douleur et le remords à une âme qui a conscience du mal qu'elle a fait, sans avoir le courage de se rétracter complétement.

« Il est, dit-il, beaucoup de nos pasteurs qui, au lieu de la liberté « chrétienne, ont établi le règne de la licence, comme si pour être « évangélique il suffisait d'avoir secoué le joug du papisme. Il est « aussi des personnes en assez grand nombre, *qui frappées de la « décadence de jour en jour plus marquée de notre établissement*

[1] Dœllinger, *op. cit.*, II, 12

[2] *Ibid.*, II, 13.

«*évangélique*, verraient avec plaisir rétablir l'ancienne autorité «du sacerdoce; mais elles ne savent pas comment y parvenir, ou «bien tout en en connaissant le moyen, elles désespèrent qu'une «tentative de ce genre puisse encore réussir. *Il en résulte que «nos églises sont entièrement dépourvues de tout ce dont une so- «ciété religieuse ne saurait manquer* SANS CESSER PAR CELA MÊME «D'ÊTRE UNE ÉGLISE. Sans doute le Seigneur a voulu nous montrer «ce qu'est la mission du pasteur et combien nous avons été mal- «habiles, quand dans notre imprévoyance nous avons été si empres- «sés à nous soustraire à l'autorité papale. Le peuple, accoutumé à «la licence, a rejeté complétement le frein; on dirait qu'en brisant «l'autorité pontificale, nous avons détruit du même coup l'autorité «de la parole, la vertu des sacrements et l'efficacité du ministère. «— On nous crie de tous côtés : J'ai l'évangile, il me suffit; je sais «lire, je n'ai pas besoin de vous. Prêchez ceux qui consentent à «vous écouter, et laissez leur la faculté de choisir ce qu'ils veulent «*(nam clamant; Teneo sâtis evangelii, ipse scio legere; quorsum «mihi opera tua? Prædica volentibus audire, deferas eisdem op- «tionem amplectendi quod velint).*»

Voilà donc le jugement final porté sur la Réforme, et en particulier sur les effets qu'elle a produits à Strasbourg, par l'un des principaux acteurs du drame.

Ajoutons encore que Capito, à mesure qu'il avançait en âge, devenait plus sombre et plus malheureux, et qu'il finit par appeler la mort à grands cris.[1]

Il fut exaucé en novembre 1541. — Sa veuve éplorée passa quelques mois plus tard dans les bras de celui qui l'avait uni à l'époux qu'elle pleurait. Nous savons que Butzer devint son *quatrième* mari.

Les aveux contenus dans la correspondance de Hedio sont aussi explicites que ceux de Capito.

«Je ne sais plus en vérité qui prêchera la parole à nos descen- «dants, — écrivait-il à Melanchthon. *On a rompu avec la papauté*

[1] *Calvini Ep. ad Farellum Epp.*, p. 6.

« *sans s'attacher à Jésus-Christ; il n'y a pour ainsi dire plus de* « *piété dans la jeunesse (juventus fere nihil Dei habet).*

Il est plus positif encore dans une lettre adressée au prince Albert de Prusse.[1] « Quel mépris ne montre-t-on pas, dit-il, pour le nom « et la parole de Dieu? Quelle inimitié pour l'Évangile? — Quelle « faiblesse ne remarque-t-on pas chez les évangéliques? Et quelle « négligence envers la jeunesse! *Combien n'en est-il pas dont la vie* « *toute sensuelle et épicurienne se passe, sans que jamais il y soit* « *donné une pensée et un souvenir à Dieu et à son divin fils?* »

Nous avons nommé, — dans l'histoire de l'établissement de la Réforme en Alsace[2], — au nombre des prêtres apostats qui ont figuré dans ce pays, François Lambert, frère mineur d'Avignon, qui avait quitté son couvent en 1522 pour se réunir aux apôtres de Wittenberg. Il était arrivé à Strasbourg en 1524, — en 1526 il avait passé en Hesse, et il était mort à Marbourg, en 1530.

Lambert poussait les principes du protestantisme jusqu'à leurs conséquences les plus extrêmes. — Il comprenait, par exemple, que l'immutabilité de l'enseignement de l'Église condamnait sans retour les novateurs et leurs doctrines, à moins qu'on admît que l'Église elle-même avait erré dès le commencement. Il n'hésita donc pas à soutenir que les premiers chrétiens, trompés par les mensonges de quelques faux frères, avaient dévié, et que le monde entier était devenu le siége de l'hérésie jusqu'au moment où Luther avait donné le signal du réveil.[3] Butzer se montra fort irrité de l'imprudence des aveux de Lambert, et le traita d'homme incapable et nul, pétri d'amour-propre et de vanité.[4] Plusieurs des autres réformateurs témoignèrent également un vif mécontentement et engagèrent le moine avignonnais « à ne plus écrire, au grand

[1] *Voigt, Briefwechsel des Herzogs Albrecht von Preussen,* p. 311. 1543. — Citée par Dœllinger, II, 17.

[2] Part. III, ch. XIII.

[3] *Francisci Lamberti avenionensis comment. in Cantic. canticor.* s. l., f. 44.

[4] Zwinglii, Epp., p. 466.

« détriment de la parole de Dieu[1], ses sots livres et ses lettres plus « sottes encore. »

Le séjour de François Lambert dans notre province a été antérieur à l'époque dont nous nous occupons maintenant ; cependant cet homme étant cité parmi les principaux novateurs de l'Alsace et de la Hesse, son témoignage est trop important et jette trop de lumière sur l'état des lieux où fleurissait le Protestantisme pour n'être pas rapporté ici. Il était au plus fort de ses illusions au moment où il arrivait à Strasbourg. « Oh ! le temps heureux que celui où nous vivons ! » s'écriait-il alors.[2] — Mais l'enthousiasme ne résista pas longtemps au navrant spectacle que lui présenta la Réforme déchirée, divisée, livré aux querelles et aux plus hideux désordres. Un peu plus tard il écrivait à Mykonius, pasteur à la cour de Saxe[3] : « Je vis dans l'affliction et dans les gémissements, parce que « je vois que très-peu de personnes *(paucissimos)* font un bon usage « de la liberté évangélique ; d'ailleurs il reste à peine une trace de « charité parmi nous *(charitas ferme nulla est)*, et on n'y trouve « plus que calomnie, mensonge, médisance et envie. »

Lambert exprime sa douleur avec une égale énergie dans son dernier ouvrage publié en 1530, fort peu de temps avant sa mort.[4] « Nous avons beaucoup détruit, dit-il, — mais qu'avons-nous édi- « fié ? Une foule de gens rejettent maintenant même les commande- « ments de Dieu, et n'admettent l'Évangile qu'autant qu'il peut « servir à la satisfaction de la chair !... Qui pourrait compter tous « les maux, tous les abus, qui se sont introduits dans notre jeune « Église ? Les fils de ce siècle ont des mœurs exécrables, ils sont « imposteurs, avides de choses passagères, d'une avarice insatiable, « sans charité, ivrognes, gloutons, ils n'ont aucun respect pour

[1] Kirchhofer, Farel, I, 54.

[2] *In cantico canticorum.*

[3] *Strieder Hessische Gelehrten Gesch.*, VII, 386. — Dœllinger, II, 18.

[4] *Fr. Lamberti de symbolo de fœderis nunquam rumpendi, quam communionem vocant, confessio,* s. l. — Il y rejette la doctrine luthérienne de la cène et parle avec horreur de l'opinion nouvellement soutenue sur l'ubiquité corporelle de Jésus-Christ.

« l'âge, ils sont d'une arrogance et d'une superbe intolérables, « fourbes, trompeurs, calomniateurs, médisants, sans honnêteté, « ni religion..., etc. »

Passons à Butzer. Il était, au jugement de Dœllinger[1], le plus capable et le plus instruit des réformateurs sans en excepter Luther lui-même. Mais il manquait de principes et de convictions arrêtées. Nous l'avons vu faire le diplomate théologien dans l'espoir de donner une apparence d'unité à sa prétendue Église. La politique déloyale, les détours et les impostures auxquels il eut recours pour atteindre son but, lui attirèrent souvent de sévères reproches. — Butzer était à Strasbourg le plus impopulaire des prédicants; son chaud ami Jean Sturm l'avoue lui-même; il en donne pour motif le bannissement de Schwenkfeld et de Ziegler, et la haine que nourrissaient contre lui Engelbrecht et quelques autres protestants zélés, dont l'influence sur l'opinion publique était très-grande. Le fait est que les allures despotiques de Butzer déplaisaient fort à la bourgeoisie, qui, après avoir secoué le joug de l'évêque, se montrait peu disposée à subir celui de quelques moines défroqués.

Malgré l'ardeur avec laquelle il s'était lancé dans la réforme, Butzer fut un des premiers à reconnaître l'influence délétère de la doctrine protestante et à en gémir. Dès l'année 1528 il avouait[2] « que « le vice faisait chaque jour de nouveaux progrès dans la société « *évangélique; — nous tombons de mal en pis,* disait-il, *nous avançons dans la dépravation.* »

Les effets désastreux produits par l'enseignement de la nouvelle école, la licence et la confusion qui régnaient dans la ville, le mépris pour les prédicants qui avait succédé à la respectueuse soumission témoignée jadis aux prêtres, lui causaient une profonde affliction qu'il épanchait souvent dans ses écrits.

« L'impunité assurée dans notre Église aux fautes les plus graves et l'absence totale de discipline et de pénitence encouragent le peuple et la jeunesse à ne plus reculer devant aucun genre de mé-

[1] T. II, p. 22.

[2] *Buceri Ennarationes in proph. Zephaniam.* Arg., 528, f. 60.

fait, — dit il dans l'un de ses ouvrages.[1] La honte et la pudeur n'existent parmi nous que de nom; on se livre à tous les genres de débordements sans en éprouver le moindre repentir. La plupart de nos gens, ceux mêmes qui veulent passer pour chrétiens zélés, se révolteraient si le ministre de Jésus-Christ leur adressait une légère réprimande! Autrefois on avait la plus grande vénération pour les prêtres catholiques qui nous trompaient et nous maintenaient dans l'ignorance et dans les ténèbres; on croyait ne pouvoir être assez obéissant et respectueux; — aujourd'hui, au contraire, on n'est préoccupé que de la crainte de montrer trop d'estime et trop d'égards pour ces ministres de l'Évangile, dont la vie entière est consacrée au soin de nous instruire et de nous soumettre au joug du Seigneur. Nous accueillons leurs conseils comme si nous avions renié l'Évangile! »[2]

« Nous avons exhorté, — dit-il ailleurs,[3] — les fidèles à n'avoir pas une confiance déraisonnable dans le ministère de la parole et dans l'usage extérieur des sacrements. Satan s'est servi de nos propres enseignements, et s'en sert journellement pour faire tomber dans un complet mépris le saint ministère, la prédication, les sacrements, la pénitence, la prière, l'Église entière. »

Cependant, tout en reprochant aux fidèles de ne pas respecter les ministres de l'Évangile, Butzer ne ménage lui-même pas ces derniers; il leur attribue les progrès du mal, et les représente en maintes occasions comme des hommes qui n'ont aucun titre à l'estime des populations.

Ainsi, par exemple, on trouve dans ses *Enarationes in quatuor Evangelia*[4] le passage suivant : « La plupart des serviteurs de la parole s'imaginent avoir parfaitement rempli leurs devoirs lors-

[1] Butzer, *Von dem wahren und dem rechten Hirtendienste*. Strasbourg, 1538, f. 63, 106.

[2] Ainsi, ce que Butzer qualifie d'ignorance et de ténèbres produisait des fruits excellents, de son aveu; ce qu'il appelle lumière et vérité avait eu pour résultat la démoralisation, le plus affreux désordre!

[3] *Buceri form. visit. ægrot.* Scripta Anglicana, p. 357.

[4] F. 70.

qu'ils ont injurié les partisans de l'Antéchrist, ou qu'ils ont longuement déblatéré sur les questions les plus oiseuses. Le peuple les imite et croit être devenu excellent chrétien quand il a appris à persécuter et à insulter les Catholiques, et à pérorer à perte d'haleine sur des sujets qui n'ont aucune importance! Quant à la modestie, à la charité chrétienne et au zèle véritable, *on n'en découvre plus la moindre trace, et nous n'avons réussi qu'à faire blasphémer horriblement le saint nom de Dieu.* C'est avec raison qu'on nous reproche d'avoir rejeté les prières, le jeûne et toutes les anciennes observances; de ne faire nous-mêmes aucun acte de zèle, et de ne songer qu'à la satisfaction des sens, à soigner notre peau, et à rechercher curieusement ce que les autres font de mal, sans valoir mieux nous-mêmes pour cela.»

Dans d'autres écrits, Butzer reproche également aux novateurs et aux prédicants en général d'avoir porté atteinte à la moralité publique par le cynisme de leur langage : — «Les uns, — s'écrie-t-il[1], — remplissent leurs écrits de moqueries et d'injures; les autres s'empressent de les imiter dans leur prédication, dépouillent de tout son éclat la très-aimable et très-pure perle de l'Évangile, et nous font plus de tort encore. Grâce à leur loquacité et à leur dégoûtante faconde, le doux Évangile de Jésus-Christ est tombé dans l'opinion publique, et un langage impudent et grossier est aujourd'hui considéré parmi nous comme le signe et la première vertu d'un membre de notre Église. On croit avoir d'autant mieux atteint à la perfection chrétienne qu'on se montre plus habile à injurier et à outrager les prêtres catholiques et les adversaires en général.[2] Il résulte de tout cela que nous nous sommes aliénés nos auditeurs; et, de plus, nous nous déchirons tellement les uns les autres qu'il semble que le dernier vestige de candeur et de charité chrétienne ait disparu de chez nous.»

Les effets désastreux produits par le dogme luthérien de la jus-

[1] Voir Dœllinger, II, 29.

[2] Assurément personne ne les avait cependant plus injuriés et vilipendés que Butzer lui-même.

tification frappaient tellement Butzer qu'il adressa un blâme sévère à ce sujet à ses collègues. Il se mettait ainsi en contradiction avec les principes qu'il avait lui-même professés vingt fois dans les discussions publiques, alors qu'il reprochait à Zell son penchant pour les œuvres. — Peu lui importait d'ailleurs, — il ne se gênait nullement pour émettre des doctrines et des opinions diverses, selon les circonstances. « Vous attachez une immense importance au paradoxe de la justification par la foi seule, — disait-il, — et cependant vous en voyez les funestes conséquences ; — on remédierait au scandale en reconnaissant, avec les théologiens catholiques, que nous sommes justifiés par la *Foi formée (Fide formata).* »[1]

Le dédain superbe que les pasteurs témoignaient pour les saints Pères irritait Butzer ; il lui arrivait de leur faire à ce propos de graves reproches : « Je déplore, — disait-il,[2] — la témérité et l'orgueil avec lesquels on a méconnu chez nous, dès le principe, l'autorité que l'Église accorde aux anciens Docteurs. Ces Pères étaient cependant aussi des chrétiens, et des chrétiens plus zélés que nous ; s'ils ont erré dans plusieurs choses, je désire, pour mon compte que nos erreurs ne soient pas plus nombreuses que les leurs. Il ne suffit pas de bien connaître les langues anciennes, de savoir signaler certains abus et de citer à propos des passages des Écritures pour être de parfaits chrétiens. — *L'effroyable dégradation qui se remarque dans nos Églises (tam portentosæ labes vitæ, quæ in nostris offendunt Ecclesiis)* prouve malheureusement combien nous sommes inférieurs à ces saints personnages dans la connaissance de Jésus-Christ ; car les connaissances solides en fait de théologie sont celles qu'on sait appliquer dans la pratique.... *Nos Églises sont si bien réformées,* que c'est à peine si le dimanche quelques personnes sont encore en état de s'approcher de la Table sainte. »

[1] Cité par Dœllinger, II, 34. Dans cet aveu Butzer fait bon marché du dogme fondamental du protestantisme, de celui duquel découlent toutes les erreurs de l'hérésie du seizième siècle.

[2] Hottinger, *Hist. eccl. Sæc.* XVI, III, 686 et suiv.

Outre les sectaires que nous avons cherché à faire connaître dans nos précédents chapitres, outre les prédicants des paroisses, il y avait à Strasbourg un certain nombre de luthériens rigides, à la tête desquels se trouvait le jurisconsulte Nicolas Gerbel, de Pforzheim, auquel nous avons vu jouer un rôle lors de l'établissement de la Réforme en Alsace[1], et qui après s'être momentanément rapproché des apôtres de la ville, lors de la conclusion de la concorde de Wittenberg, était de nouveau en hostilité avec eux. Il les accusait, particulièrement Butzer, de modifier et de renverser arbitrairement toutes les anciennes institutions, dans le but de satisfaire leur goût désordonné pour les innovations.[2] Il était un seul point sur lequel Gerbel partageait entièrement la manière de voir de ses ennemis les prédicants; il reconnaissait avec eux l'état affreux dans lequel était plongée la société protestante.

« Qu'on parcoure d'un bout à l'autre les annales de l'histoire, — mandait-il à Camerarius, — et l'on ne trouvera pas, j'en suis sûr, une époque où les lettres et les sciences aient couru de plus grands périls. Si la fatalité voulait que les Turcs vinssent encore exercer leur fureur sur notre malheureux pays, je ne saurais y penser sans frémir, c'en serait fait à jamais des études, de la civilisation, de la religion, de l'Allemagne entière ! Je ne puis, dans cette triste situation, m'empêcher d'avoir incessamment à la pensée les paroles du poète : « O trois et quatre fois heureux ceux qui succombèrent « en défendant les hautes murailles de Troie, sous les yeux de leurs « pères ! »[3]

La douleur de Gerbel devait augmenter encore. Plus la Réforme s'étendait et s'enracinait, plus aussi la démoralisation prenait de gigantesques proportions. Le vieux jurisconsulte pleurait et gémissait; mais il ne découvrait qu'un seul remède à tant de maux : — l'attachement aveugle et inébranlable à la doctrine de Luther. Par-

[1] Voir notre *Histoire de l'établissement de la Réforme à Strasbourg. etc.*

[2] *Ep. Gerbelii ad Lutherum.*

[3] *Helii Eobani Hessi epp. tertius libellus. Ed. Camerar.* Lipsiæ, 1561, n° 2.

venu à une vieillesse avancée, il écrivait encore à son ami Camerarius[1] : « Les mêmes causes qui firent périr autrefois les républiques « de la Grèce, nous menacent aujourd'hui d'une ruine prochaine, « je veux dire les dissensions intestines, la haine pour les hommes « de bien, *le mépris de la religion et la dépravation des mœurs,* « *une dépravation en comparaison de laquelle la corruption des* « *Grecs était de l'innocence.* »

Les différents passages que nous avons cités dans ce chapitre justifient le mot sévère de Bossuet[2] : « La réformation véritable, « c'est-à-dire celle des mœurs reculait au lieu d'avancer, pour deux « raisons : l'une que l'autorité était détruite, l'autre que la nouvelle « doctrine portait au relâchement. »

Les textes qu'on vient de lire se trouvent sous les yeux des historiens protestants, aussi bien que sous les nôtres. — Et c'est en présence d'aveux aussi positifs qu'ils qualifient la révolution religieuse du seizième siècle d'ère de progrès ! Ils répètent sans cesse que l'amour de la vertu et le zèle de la vérité ont été l'inspiration et les moyens de la Réforme; on voit une fois de plus ce qu'il en est.[3]

[1] *Ibid.*, n° 3. — Cité par Dœllinger, II, 51.

[2] *Variat.*, V, 150.

[3] Nous croyons utile, pour éclairer complétement la question, de faire connaître aussi le jugement qu'ont porté sur les résultats moraux du protestantisme les autres apôtres de la nouvelle doctrine. On les trouvera aux Pièces justificatives, n° 11.

CHAPITRE XIV.

Action des Réformateurs strasbourgeois au dehors de la province. — Organisation d'une paroisse de Huguenots à Strasbourg.

Tout en se querellant entre eux, et en reconnaissant que la Réforme avait tué la foi, ruiné les mœurs et la piété, anéanti la science, les novateurs cherchaient avec un inconcevable aveuglement ou plutôt avec un endurcissement diabolique, à étendre au dehors et à répandre de plus en plus cette doctrine si féconde en déplorables résultats.

Butzer, entre autres, s'en faisait l'apôtre au temps même où les effets qu'elle avait produits à Strasbourg lui arrachaient des cris et des gémissements.

Ainsi, lorsqu'en 1534 le duc Ulrich de Würtemberg, « *ce prince avare qui n'avait en vue que de dépouiller l'Église*[1], » voulut introduire la Réforme dans ses États, il eut recours aux conseils de Jacques Sturm, de Butzer et de Capito. Ceux-ci s'empressèrent de répondre à l'appel d'Ulrich ; ils l'engagèrent avant toutes choses à se défier des anabaptistes et de Schwenkfeld[2], et ils lui désignèrent, suivant l'expression du ministre Rœhrich[3], des hommes de haute piété et de grande expérience, en l'exhortant à s'en remettre à eux pour l'organisation de l'université de Tubingue et du nouveau service divin dans le pays.[4]

Butzer contribua également à l'apostasie des villes d'Ulm, Augs-

[1] Lettre de Butzer à Marg. Blaurer du 12 juin 1536.

[2] Ulrich avait eu pendant quelque temps du goût et de la sympathie pour ce sectaire.

[3] T. II, p. 168.

[4] Sattler, *Gesch. des Herz. Würtenberg*, III, 27.

bourg, Esslingen et Francfort-sur-Mein — Berne compte Capito au nombre de ceux qui ont travaillé à faire luire dans son enceinte les lumières du pur Évangile. Elles y furent accompagnées des mêmes bénédictions qu'à Strasbourg.

Mais à l'époque où Butzer s'occupait à procurer à Ulric de Würtemberg les hommes *vertueux et savants*, qui devaient *régénérer* le duché, un plus vaste horizon s'ouvrit devant lui et réclama ses soins. Le roi de France, poursuivant sa coupable politique, s'était rapproché des protestants allemands, et pour abaisser son rival, il condamnait la fille aînée de l'Église à courtiser les hérétiques étrangers. Il avait fait partir pour l'empire plusieurs de ses affidés chargés d'entrer en négociation avec les meneurs du protestantisme. Le médecin Ulrich Chélius, entre autres, s'était rendu à Strasbourg, porteur d'affectueuses protestations pour les magistrats et les hommes influents de cette ville, avec laquelle le roi, on s'en souvient, tenait particulièrement à être en rapport de bon voisinage.

Melanchthon s'empressa d'entrer dans les sentiments de l'ennemi de son pays et de son prince, et de transmettre à Paris un mémoire où il s'efforçait de pallier l'abîme qui sépare le Catholicisme du Protestantisme, pour faire croire à la possibilité d'une réconciliation.[1] Butzer joignit ses efforts à ceux du docte Philippe, et dans l'espoir d'attirer les Français dans les voies de la Réforme, il fit une exposition de doctrine, dans laquelle il se donna une peine infinie pour déguiser les différences qui devaient choquer davantage. Nous avons eu occasion d'apprécier le goût et les tendances de l'ancien dominicain ; un semblable emploi allait parfaitement à l'habile homme qui mentait tour à tour aux Suisses et aux Saxons pour les mettre d'accord. — L'article de la justification fut *le seul* sur lequel Butzer et Melanchthon se montrèrent très-décidés à ne pas céder un pouce de terrain à leurs adversaires. « Qu'on nous accorde cette doctrine, — disait le réformateur strasbourgeois, — et qu'on l'adopte franchement ; qu'on rétablisse ensuite la hiérar-

[1] Dœllinger, II, 43.

chie, la liturgie, les institutions, les cérémonies et les anciennes formes de l'Église, je ne pense pas qu'un seul chrétien veuille y mettre obstacle. »[1]

Butzer, qui soutenait si ardemment en cette occasion l'opinion luthérienne, reprochait presqu'au même moment aux prédicants, nous l'avons dit ci-dessus[2], « de tenir avec acharnement au *paradoxe* « de la justification par la foi seule, et de ne pas admettre qu'on « n'était sauvé, comme le disaient les théologiens catholiques, que « par la *foi formée.* » La contradiction n'a rien qui étonne lorsque l'on connaît l'homme, et le savant Dœllinger l'explique parfaitement. « Butzer espérait, dit-il[3], et Melanchthon le pensait comme « lui, *que ce dogme une fois admis par l'ancienne Église, ne pour-* « *rait manquer de l'entraîner à sa ruine.* »

Les deux apôtres de l'hérésie n'oubliaient qu'une chose, c'est que jamais l'*ancienne* Église ne change son *ancienne* doctrine contre une doctrine nouvelle.

Butzer continua à jouer son rôle hypocrite. Il composa, également en 1534, un écrit dirigé contre Robert Cenalis, évêque d'Avranches[4], et dans lequel il se montrait disposé à sacrifier une portion considérable de l'enseignement protestant. Les dissemblances des deux Églises disparaissent presque entièrement sous sa plume. Il se permet même pieusement plusieurs mensonges évidents, dans le louable espoir d'en imposer au cardinal Duprat, et de le gagner à une cause « *qui était celle des alliés du roi son maître.* »[5] Ainsi il assure que les partisans de la confession d'Augsbourg sont toujours prêts à se soumettre au jugement de l'Église et de ses chefs, — qu'ils n'hésiteraient pas à condamner dans leur culte et dans leur doctrine, ce qui ne serait pas trouvé conforme à l'enseignement des saints Pères ; — qu'aucun luthérien ne refu-

[1] Dœllinger, II, 43. — Rœhrich, II, 169, 170.
[2] Voir le chapitre précédent.
[3] *Loc. cit.*
[4] *Defensio adversus axioma Catholicum, id est criminationem R. P. Roberti episc. Abrincencis.* Argentorati, 1534.
[5] Dœllinger, II, 35.

serait d'admettre la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le sacrifice de la messe, etc....

Poussé par des motifs analogues, Butzer publia encore fort peu de temps après, sous le faux nom d'Aretius Felinus, un commentaire sur les psaumes, conçu absolument dans le même esprit que l'ouvrage dont nous venons de parler, et en tête duquel il mit une dédicace adressée au Dauphin de France et datée de Lyon. « Il croyait, dit à ce propos Dœllinger[1], par ses relations avec le gouverneur du Dauphin et avec Lefèvre d'Étaples, précepteur du frère cadet de ce prince, pouvoir se ménager, pour l'accomplissement de ses desseins, la protection et le concours de ces deux fils du roi de France.[2] Dans cet écrit Butzer proteste encore qu'il ne veut rien avancer que de conforme à l'enseignement des saints Pères et aux décisions de l'Église; il y parle, avec le plus profond respect, et comme d'une pratique au moins implicitement fondée sur un précepte divin, de la confession auriculaire qu'il avait lui-même fait abolir à Strasbourg; il y recommande l'observance du jeûne et la soumission aux décrets de l'Église catholique. « *Leges ecclesiæ sint nobis sacrosanctæ*, dit-il, *sed ne prætextu obedientiæ ecclesiæ contra ecclesiam agamus.* »[3]

Ces écrits, ces avances faites aux Catholiques français et dans lesquels Melanchthon était de concert avec Butzer, alarmèrent prodigieusement les protestants rigoureux[4]; ils étaient encore assez simples pour croire que les ouvrages de l'apostat devaient être l'expression de sa pensée. Ils furent frappés de terreur quand ils virent que les politiques de leur parti allaient jusqu'à offrir, — de reconnaître la suprématie du pape, et de rétablir tout ce qu'il y avait d'*institutions vraiment salutaires* dans l'ancienne Église.

Il était urgent de les calmer, de les rassurer. Butzer publia à

[1] T. II, p. 36.

[2] Voir Erasme, *Epistola ad fratres Germaniæ infer. M.* 3 *et suiv.* — Il y stygmatise la duplicité de Butzer.

[3] *In psalmos*, 264. — Dœllinger, II, 37.

[4] En particulier Zwick de Constance, qui jeta le cri d'alarme en cette occasion.

cet effet, en 1535, son *Apologie* destinée à ne pas être lue en dehors de la société protestante. Aucun de ses écrits ne peint mieux que celui-ci la profonde duplicité de l'auteur. Pour entrer en matière, il affirme qu'en se montrant si coulant et si disposé à faire des concessions dans ses précédents ouvrages, il n'avait eu d'autre but que de tendre un piége à la cour de Rome. Toutes les fois que nous avons demandé au pape de convoquer un synode, — dit-il, — il nous a opposé le peu de cas que nous faisons des décisions de l'Église et du jugement des personnages les plus saints et les plus savants, faits qui, suivant le pontife romain, démontrent l'inutilité de la mesure proposée. Il fallait lui ôter ce prétexte et empêcher qu'on ne vît en nous les destructeurs de la constitution de l'Église; voilà pourquoi nous avons agi de la sorte. D'ailleurs ces concessions ne nous engagent point.[1]

Les *purs évangéliques* avaient été effrayés, surtout de l'offre faite par Butzer de rétablir *toutes les institutions salutaires* de l'ancienne Église. Dans son apologie il s'efforce de les calmer, et leur reproche de n'avoir pas fait attention aux termes généraux dans lesquels sa promesse a été conçue. — « Il est vrai, — ajoute-t-il, que je me suis engagé à adopter et à faire adopter tout ce que les anciens observaient et pratiquaient de salutaire. — Mais il est vrai également, qu'à mon avis la plupart des usages établis, maintenus et défendus par les pères, tels, entre autres, que le célibat, ne peuvent ni ne doivent être classés parmi les *choses salutaires.* » — Puis il a soin de dire encore, que lui et son collègue de Wittenberg (Melanchthon) étaient bien sûrs d'avance que personne ne s'aviserait de les prendre au mot.[2]

Au reste, les roueries de Butzer n'eurent pas le succès sur lequel il avait compté. François Ier, qui dans des vues politiques traitait de *chers et bons amis* les hérétiques du dehors, était loin de témoigner la même bienveillance aux huguenots dans ses propres

[1] *In Hottingeri Hist. eccl. sec.* XVI, III, 671, 683. — Cité par Dœllinger, II, 38.
[2] Cité par Dœllinger, II, 38.

États. Nous n'avons point à faire ici l'histoire de ce qui se passa en France à cette occasion, nous nous éloignerions du sujet que nous traitons. La persécution commença à y sévir, des édits sévères furent lancés contre ceux qui, en se révoltant contre l'Église, troublaient également les rapports civils et politiques. Les magistrats de Strasbourg, les villes de Berne, Bâle et Zurich, et plusieurs des États protestants d'Allemagne, envoyèrent des députations au roi pour l'engager à ne pas repousser la lumière, à accorder la paix à leurs frères en Christ et à ne pas condamner à la prison ou à l'exil ceux qui embrassaient le pur Évangile. Le roi n'écouta pas la requête, il se borna à répondre qu'on rendrait la liberté à ceux qui consentiraient à abjurer leurs erreurs en présence de leur évêque.[1] Les frères en Christ commencèrent, en conséquence, à quitter la France où ils ne se sentaient plus en sûreté. Ils arrivèrent en foule à Strasbourg, en 1537, en 1538 surtout.[2] Butzer se déclara leur protecteur et obtint pour eux, du sénat, le droit de former une paroisse séparée et d'avoir un prédicant.

Or, Jean Calvin, récemment chassé de Genève, venait de se réfugier à Bâle. Butzer était en correspondance suivie avec le réformateur genevois depuis l'année 1532; il lui écrivit pour l'engager à venir à Strasbourg.[3] Calvin obéit à l'appel, au mois de septembre 1538; son correspondant, Capito et Sturm lui firent grand accueil; les autres prédicants le reçurent plus froidement; ils le considéraient comme un homme dangereux professant des doctrines hétérodoxes. — Nicolas Gerbel en particulier éprouva un sentiment de poignante douleur, lorsqu'il vit confier une chaire de professeur au rival du docteur Martin Luther. — Calvin fut nommé, en effet, membre du corps enseignant dès son arrivée à

[1] Le roi fit savoir aux Strasbourgeois, le 24 février 1537, par Anne de Montmorency, grand maître de sa maison, qu'il ne pouvait accorder davantage.

[2] Specklin dit qu'ils étaient 1500. Buchler indique un chiffre beaucoup plus élevé.

[3] Calvin avait déjà séjourné à Strasbourg en 1535, époque à laquelle il avait été obligé de quitter la France.

Strasbourg, et commença à donner des cours publics très-suivis, qui attirèrent même beaucoup d'étrangers à la ville. Mais Butzer ne perdit pas de vue le but principal qu'il avait eu en engageant son ami à venir; il le fit nommer par le sénat (seule autorité ecclésiastique du lieu), curé de la *communauté des exilés français.*

Il fallait procurer une église à ces nouveaux paroissiens, et on profita de l'occasion pour insulter une fois encore le petit nombre de fidèles strasbourgeois qui avaient su résister aux amorces et aux attaques de l'hérésie triomphante. On assigna aux exilés l'église du couvent des Repenties, — les réclamations énergiques des religieuses furent considérées comme non avenues.[1] Au bout d'un certain temps cependant le local ne convint plus à Calvin, il était trop éloigné de celui où il exerçait ses fonctions de professeur; on le fit passer alors à l'ancien chœur des Dominicains. Le séjour à Strasbourg du réformateur ne fut pas long; « mais il lui suffit, — dit le ministre Rœhrich[2], — pour donner à sa communauté « l'empreinte de son esprit, il sut y introduire cette même disci- « pline sévère, grâce à laquelle il changea la face de la république « de Genève, et elle conserva cet esprit tant qu'elle exista. »

En effet, l'ecclésiaste genevois avait réussi à faire fleurir parmi les Français réfugiés à Strasbourg ce huguenotisme farouche, superbe, roide et intolérant, qui hait et méprise tout ce qui n'est pas lui, et qui persécute et verse le sang dès qu'il a la force en main. On sait que maître Jean Calvin, chassé de Noyon, sa ville natale, après avoir été marqué d'un fer rouge au dos[3], et ne pouvant plus suivre aucune carrière, s'était lancé dans l'apostolat. Soupçonneux, débauché, sanguinaire et despote, cet homme avait nié le premier le dogme de la présence réelle, parce qu'il était sans amour. Son cœur vide de toute charité ne pouvait croire que le

[1] *Monumenta Argent. Ms.,* I, 15. — Calvin prêcha quelquefois aussi à l'église du couvent de Saint-Nicolas *in undis.* — Sturm, *Antipapp.,* IV, 22.

[2] II, 67.

[3] *Ob variis flagitiis et sodomitiis libidinibus....* C. Schussenberg in Calvin théolog., l. II, 72.

Seigneur nous eût assez aimés pour se donner chaque jour à nous; il n'admettait pas même que Jésus-Christ fût mort pour tout le monde. Il avait inventé la désolante doctrine de la prédestination fatale et imaginé un Dieu fantasque, exclusif, haineux, sauvant ou damnant à volonté. — Le sénat de Strasbourg, qui avait laissé le choix entre l'exil et l'apostasie d'abord à ceux qui tenaient à la foi antique, puis encore à ceux qui n'étaient pas disposés à admettre comme expression infaillible de la vérité *notre confession d'Augsbourg* et les seize articles du synode de 1533, — ce même sénat se montra tolérant envers la nouvelle religion implantée dans la ville par Jean Calvin. — « Il sut apprécier ce grand homme à sa « valeur, et lui donna de son propre mouvement le droit de bour-« geoisie. »[1]

Mais Calvin devenu bourgeois alsacien était depuis longtemps bourgeois de Genève. Cette dernière ville, qui avait chassé quelques années auparavant son *illustre citoyen*, commença à le redemander à grands cris en 1540. Elle adressa, à cet effet, plusieurs pétitions au sénat de Strasbourg; malheureusement le sénat était maintenant aussi enchanté de Calvin, qu'il l'avait été vingt ans auparavant de Luther; il considéra, par conséquent, les pétitions comme non avenues. Genève désolée envoya une députation en forme à Strasbourg. La députation, à son arrivée, ne trouva pas Calvin. Il venait de se rendre avec Butzer, Capito et Jean Sturm à Worms, où devait se tenir un colloque religieux aussi inutile que ceux qui l'avaient précédé, aussi inutile que ceux qui devaient le suivre. Le sénat reçut froidement les envoyés génevois, leur donna des réponses évasives, et voyant qu'ils se disposaient à aller eux-mêmes à Worms, il fit partir en diligence un messager chargé d'ordonner à Butzer et à Sturm de ne rien négliger pour conserver le grand homme à Strasbourg. Mais le cœur de Calvin était attaché à Genève, où la dictature l'attendait; en Alsace il partageait l'empire avec beaucoup de concurrents, cela ne suffi-

[1] Rœhrich, II, 68. — Nous verrons plus tard que les dispositions du sénat envers les calvinistes se modifièrent complétement.

sait pas à son ambition; il donna donc des espérances aux députés.

Le sénat de Genève, dès qu'il eut connaissance des dispositions favorables de l'apôtre, adressa une nouvelle supplique aux magistrats de Strasbourg.[1] « On reconnaît maintenant à Genève, disait-il dans cet écrit, qu'on y a été coupable de la plus noire ingratitude envers celui auquel nous devons le bienfait de la Réforme; depuis qu'il n'est plus au milieu de nous, les partis déchirent la ville, et on n'entend parler que de querelles et d'assassinats; nous vous supplions au nom de la charité chrétienne d'engager Calvin à revenir ici, sa présence seule peut encore nous sauver d'une ruine complète.[2] Les Zurichois, les Bernois et les Bâlois appuyèrent la pétition de Genève. Les magistrats répondirent, le 1er septembre 1541, dans les termes suivants[3] : « Nous souhaitons toutes sortes de prospérité à la ville de Genève, mais nous n'avons pas pu accéder à « votre demande d'engager nous-mêmes notre illustre et respectable « hôte à nous quitter. Il est occupé de négociations importantes « qui doivent avoir de grands résultats pour le bien de l'Église en « général, et dans des circonstances graves il faut bien se garder « de négliger les intérêts généraux pour s'occuper d'avantages parti- « culiers. Calvin est l'homme qu'il faut pour des négociations du « genre de celles qui se poursuivent, Dieu lui a accordé des dons « sublimes, et par ses écrits il rend d'immenses services à l'Évan- « gile. Les hommes comme lui sont rares; il a ici les loisirs qui lui « sont nécessaires pour travailler, et il enseigne avec grand succès « dans nos églises et dans nos écoles. Aussi avons-nous fait notre « possible pour le retenir au milieu de nous, — nous lui avons re- « présenté qu'un autre pourrait venir en aide à sa place à votre « Église. Mais il nous a déclaré que sa conscience l'obligeait à tenir « la promesse qu'il vous a faite; en conséquence nous le laissons « libre d'agir comme il voudra. »

Calvin partit peu de jours après; dès le 13 septembre il se re-

[1] Elle était datée du 26 mai 1541. Il en vint encore une le 20 août suivant.

[2] Cité par Rœhrich, II, 68.

[3] *Ibid.*

trouvait à Genève; il y rétablit, plus solide que jamais, sa puissance un moment éclipsée. Strasbourg lui avait donné un simple congé de deux ans, que les instances de Genève rendirent définitif; toutefois, par une faveur insigne et toute exceptionnelle, on conserva au réformateur étranger le titre et les droits de bourgeois de la capitale de l'Alsace.[1]

Calvin fut remplacé en qualité de professeur à Strasbourg par Pierre Boquin, ancien prieur des Carmes de Bourges; mais cet apostat ne tarda pas à aller chercher fortune ailleurs. — Pierre Brulé, lorrain d'origine, devint curé de la *communauté des exilés français*. Il ne resta pas longtemps non plus à son poste. Poussé par le fanatisme le plus exalté, il se rendit en Belgique pour y semer le grain du pur Évangile et y organiser des paroisses calvinistes. Il fut pris à Tournai, jugé, livré au bras séculier, et endura, le 19 février 1545, le supplice terrible que son maître Jean Calvin fit subir à Servet.

Jean Garnier succéda à Strasbourg à Brulé, et resta à la tête des exilés jusqu'en 1549; à cette époque il refusa d'accepter l'*Intérim* et fut obligé de s'éloigner. Les prédicants du lieu lui donnèrent alors (13 avril 1549) un certificat de bonne vie et doctrine, dans lequel ils l'appellent « notre très-révérend et très-cher frère et collègue, « aussi distingué par la science, la foi, la piété et la pureté de sa « vie, que par la manière dont il a rempli son ministère. » — On juge d'après cela qu'une haine commune contre la mère-église suffisait pour rendre *frères et collègues* des gens qui professaient d'ailleurs des doctrines diverses.

Calvin continua, au reste, malgré l'éloignement, à veiller avec une paternelle sollicitude sur ses fidèles à Strasbourg. Il fit imprimer pour eux[2], sous le titre de *Forme des prières et chants ecclésiastiques*, une sorte de recueil liturgique contenant cinquante psaumes de Clément Marot, la description des cérémonies du bap-

[1] Sennebier, *Hist. lit. de Genève*, I, 191 — Calvin usa de son privilége en 1543, lorsqu'il se rendit de Strasbourg à Metz, et obtint du magistrat une escorte chargée de protéger sa personne.

[2] Chez Jehan Knobloch, à Strasbourg, l'an 1545.

tème, de la cène et du mariage et les prières du service habituel. En tête du volume se trouvait une préface du réformateur genevois. Le magistrat donna encore, en cette occasion, une preuve de sa sympathique tolérance aux huguenots français. Il ne vit pas, ou ne voulut pas voir que la liturgie de Calvin était différente de *notre* confession tétrapolitaine, et des seize articles du synode de Strasbourg. La publication et la vente du livre ne furent gênées en rien.

Au milieu de cette orgie de sang et de boue, à laquelle on a donné le nom de Réforme, il est une page plus dégoûtante et plus ignoble que les autres, c'est celle relative à l'apostasie de l'Angleterre. Les apôtres strasbourgeois y jouèrent aussi leur rôle. La cour de Rome n'avait pas été dupe des prétendus scrupules de conscience, à l'abri desquels Henri VIII voulait répudier sa femme légitime pour épouser une maîtresse, dont il devait faire tomber plus tard la tête. Le bourreau couronné voulait à toute force trouver des approbateurs. Déçu dans son espoir du côté de l'Église de Jésus-Christ, il alla mendier un avis favorable auprès des pères de l'hérésie. Les novateurs strasbourgeois, dont alors déjà le renom s'était étendu au loin, furent consultés à leur tour ; on ignore ce qu'ils répondirent. Quelques historiens protestants, se fondant sur une lettre de Butzer à Marguerite Blaurer[1], estiment que leur sentiment ne fut pas conforme aux désirs du roi ; Salig[2] et plusieurs autres auteurs sont d'un avis contraire. La dernière opinion paraît la vraie, car Henri VIII, on le sait, n'aimait pas les opposants et ne leur pardonnait jamais ; or il resta toujours en très-bons termes avec les réformateurs alsaciens, les consulta en maintes occasions et leur donna même des preuves de sa munificence. Ainsi Capito reçut de lui un présent de cent vingt couronnes, en retour d'un exemplaire de son livre *Responsio de missa, matrimonio et jure magistratus in religionem*, qu'il lui avait envoyé. Le droit illimité reconnu au pouvoir temporel en matière spirituelle, par l'auteur de

[1] Du 18 nov. 1535. *Ms.*
[2] *Gesch. der Augsb. Confession*, II, 340.

l'écrit, charma le tyran anglais dont il flattait les exécrables penchants. Sturm et Butzer se rendirent à Londres, en 1535, avec Melanchthon et George Draco, pour tâcher d'engager Henri VIII à faire partie de la ligue de Smalkalde.

Butzer fut souvent consulté par l'immoral Cranmer, principal agent de l'apostasie de l'île des Saints. Une correspondance suivie s'engagea entre ces deux hommes; l'archevêque se laissait guider en beaucoup de choses par l'ancien dominicain, il réclamait son concours direct et ne cessait de l'engager à venir en Angleterre pour mettre lui-même la main à l'œuvre.[1]

Butzer essaya également de favoriser le progrès des lumières et du pur Évangile en Italie. De petites communautés protestantes s'étaient formées à Venise, à Bologne et à Modène, et entretenaient un commerce épistolaire avec le novateur strasbourgeois. Jean-Ange Odo, l'un des meneurs hérétiques de Venise, lui écrivit pour l'engager à faire imprimer à Strasbourg[2], sans indication d'auteur ni d'éditeur, des livres italiens propres à être répandus parmi les populations, et à leur inspirer l'amour de la nouveauté. Pour stimuler davantage le zèle des Strasbourgeois, Odo avait soin de leur dire que les livres qu'il demandait pourraient devenir l'objet d'une excellente spéculation. Butzer se hâta d'envoyer ses commentaires sur les psaumes et plusieurs de ses ouvrages. Il apprit, sur ces entrefaites, que les *fidèles* d'Italie s'étaient divisés à propos des opinions de Luther et de Zwingle sur la Cène. Il leur écrivit sur le champ pour les engager à s'abstenir *de querelles inutiles, et dont l'objet n'avait aucune importance réelle*. Heureusement les gouvernements italiens prirent des mesures pour empêcher l'introduction des mauvais écrits dans leurs États, et, après quelques années, la nouveauté, — plante éphémère dans un pays où la foi était encore vivante, — mourut de sa belle mort.

[1] Quelques années plus tard Butzer, expulsé de Strasbourg, céda aux instances de Cranmer, partit pour l'Angleterre et joua son rôle dans le hideux drame religieux dont ce pays fut le théâtre. Il y termina sa déplorable carrière.

[2] *Ep. ad Butzer.* 16 Junii 1534. *Ms.* — Cité par Rœhrich, II, 175.

Les protestants de Belgique comptent aussi les réformateurs strasbourgeois parmi leurs pères spirituels.

Strasbourg servit de lieu de refuge aux protestants badois sous le règne du margrave Philippe. Ce prince, après s'être montré d'abord favorable à la Réforme, était revenu à de meilleurs sentiments; cédant aux instances de son chancelier Vehus et de Jean Faber, il avait dissous plusieurs communautés hérétiques et renvoyé les ministres. Mais après la mort de Philippe, son successeur Bernard ne marcha pas sur ses traces, Tubingue et Strasbourg lui fournirent des prédicants. — Ce fut également de l'Alsace que sortirent quelques-uns des apôtres du Palatinat.

CHAPITRE XV.

Coup d'œil sur les affaires religieuses de l'Allemagne après la diète d'Augsbourg de 1530. — Suite de l'action des réformateurs strasbourgeois à l'étranger. — Bigamie du landgrave de Hesse.

La situation de l'Allemagne ne s'était pas améliorée depuis la diète d'Augsbourg.

Charles-Quint était trop absorbé par ses guerres avec François Ier et les Turcs pour pouvoir agir avec vigueur contre les protestants; d'ailleurs, ce monarque espérait encore qu'au moyen de négociations et de conférences religieuses, on parviendrait à calmer les dissentiments et à faire comprendre aux rebelles la nécessité de se soumettre.

D'après ses ordres des pourpalers avaient eu lieu immédiatement après la diète entre les théologiens catholiques et les théologiens protestants; ces disputes n'avaient servi qu'à diviser de plus en plus les esprits.

On n'a pas oublié que les protestants avaient demandé avec beaucoup d'ardeur la convocation d'un concile à une époque où d'insurmontables difficultés s'opposaient à la réunion d'une semblable assemblée; ils déclaraient alors, qu'ils étaient prêts à se soumettre à ses décisions, et qu'il n'y avait que ce seul moyen de mettre un terme aux désordres qui affligeaient l'Allemagne et une grande partie de l'Europe.

Le moment semblait enfin venu de faire droit à une requête si souvent répétée.

Le pape Paul III lança en 1536 une bulle, par laquelle il convoquait un concile à Mantoue. Charles-Quint fit engager, par son vice-chancelier Helde, les confédérés de Smalkalde à s'y rendre. Alors il y eut un changement subit et complet dans leur langage. — « Ce que nous voulons et demandons, » dirent-ils, « c'est un con-

» cile libre *en Allemagne*[1]; nous ne pouvons reconnaître une assem-
« blée présidée par un pape qui condamne d'avance la doctrine dont
« nous faisons profession, en la qualifiant d'hérésie nouvellement
« née, et qui, par une dissimulation impudente, veut faire accroire
« qu'il a l'intention de réformer les erreurs et les vices énormes,
« au sujet desquels quantité de gens de bien et de savoir ont porté de
« si fortes plaintes pendant nombre d'années. L'empereur, trompé
« par cet artifice, nous invite au concile; il ne le ferait pas s'il eut
« reconnu les fraudes et les embûches que le pape nous tend. C'est
« en employant les mêmes moyens que le pontife sollicite, par ses
« légats, les rois et les princes d'accepter le concile, afin de les
« avoir pour approbateurs et défenseurs de ses vues impies et de
« les engager ainsi à condamner notre doctrine..... Quoique le
« pape soutienne ici le *personnage d'adversaire et de partie* (sic), il
« voudrait cependant, *contre tout droit et toute raison, s'attribuer*
« *le pouvoir de juge*, et il a pour cela le consentement de ceux qui
« lui sont liés par serment et par quantité d'autres engagements.
« L'empereur et les rois voient, sans doute, par eux-mêmes que
« de pareilles prétentions sont illégitimes, et que nous n'y pouvons
« donner notre consentement. Par la grâce de Dieu nos théologiens
« ont *prouvé clairement* (sic) que les papes ont introduit dans l'Église
« des erreurs et une doctrine, non-seulement contraire à la parole
« de Dieu, mais encore aux anciens conciles et aux premiers doc-
« teurs; et qu'ils ont fait plusieurs lois pour lesquelles ils n'avaient
« aucun commandement de Dieu et qui n'ont servi qu'à obscurcir
« et à étouffer la connaissance de la vérité. Aussi notre dessein était
« d'accuser dans un *concile légitime* (sic) le pape et ses sectateurs
« de ces prévarications, et de les convaincre comme coupables des
« crimes dont ils nous accusent....

« Il n'est aucunement permis au pape de convoquer le concile,
« encore beaucoup moins de le présider; non plus qu'à ceux qui

[1] C'est-à-dire un conciliabule hérétique, sans règle ni frein, ne reconnaissant l'autorité ni du pape ni des évêques et ergotant sur les Écritures livrées à l'interprétation individuelle.

« lui sont liés par serment, d'y vouloir jouer les personnages de « juges, eux *qui ne peuvent pas même faire partie d'un concile « légitime.*[1]

Il ressort de cette dernière phrase que les confédérés de Smalkalde ne voulaient admettre à l'assemblée que leurs propres ministres, puisque d'après leur manière de voir les évêques et les théologiens attachés à Rome « n'y pouvaient paraître. »

Les États protestants disaient encore en finissant[2] : « Le pape « affecte de traiter d'une manière méprisante les décrets de l'empe- « reur et des ordres de l'Empire, en convoquant le concile dans une « ville d'Italie. Nous ne savons pas si les autres princes chrétiens « approuvent cet endroit, et nous avons de fortes raisons de croire « qu'il n'y aura aucune sûreté pour nous et les nôtres. Car quelque « garantie qu'on nous donne, comme le pape a par tout ce pays « ses créatures qui haïssent notre doctrine, nous avons beaucoup à « craindre des embûches et des intrigues secrètes de nos ennemis, « qui se trouvent en grand nombre dans ces lieux..... Nous prions « avec instance l'empereur de peser avec soin toutes nos raisons, et « en sa qualité de principal magistrat, à qui appartient préférable- « ment aux autres la connaissance de la vraie doctrine, nous le « supplions de s'appliquer entièrement à l'accroissement et à la pro- « pagation légitime de la véritable connaissance de Dieu ; puisque « nous n'avons embrassé aucun sentiment impie et que nous n'avons « autre chose en vue que la gloire du nom du Seigneur. »

Nous citons à dessein cette inintelligible péroraison, il n'est pas inutile de faire connaitre la manière dont raisonnaient et s'exprimaient ces hommes illustres du seizième siècle, dont les historiens protestants nous vantent le savoir et l'éloquence. Nous faisons d'ailleurs grâce à nos lecteurs de plusieurs phrases, dans lesquelles les confédérés de Smalkalde se flattaient de démontrer qu'ils ne pouvaient accéder à la proposition impériale, « puisqu'il s'agissait « d'une affaire de la dernière importance, et telle qu'il ne pouvait

[1] Sleidan, l. XI, ad an. 1537.
[2] *Ibid.*

« jamais y en avoir de plus grande conséquence, intéressant le salut « ou la perte éternelle des âmes. »

Le sieur Helde, envoyé de Charles-Quint, répondit, séance tenante, aux protestants, détruisit une à une leurs objections, fit justice, comme il le devait, des odieuses imputations dont ils chargeaient le pape, et leur démontra que la ville de Mantoue, voisine de l'Allemagne, relevant de l'Empire, située dans une contrée saine et abondante, était parfaitement propre à réunir le concile qui seul pouvait mettre un terme aux désordres religieux; il ajouta que l'empereur donnerait toutes les sûretés et toutes les garanties à ceux qui s'y rendraient, qu'ainsi ils n'avaient aucun motif de persister dans leurs refus.

Mais les purs évangéliques étaient décidés à trouver un prétexte pour ne pas se rendre à l'assemblée.

On eut une preuve nouvelle de leur mauvais vouloir dans la manière dont ils reçurent Pierre Worst, évêque d'Aqui, que Paul III avait envoyé en Allemagne pour inviter au concile les États réformés. Il ne fut pas écouté, on le traita avec le dernier mépris. L'évêque d'Aqui arriva à Smalkalde le jour même, où se passait la conférence dont nous venons de rendre compte. Il demanda une audience au landgrave de Hesse; ce prince lui fit dire qu'il n'avait pas le loisir de le voir, et en même temps il affecta de se montrer sous les fenêtres du nonce pour se rendre auprès de Luther, — malade de la gravelle.

Les confédérés crurent qu'il ne suffisait pas de refuser les ouvertures de l'empereur et de témoigner du dédain pour l'envoyé pontifical, — ils publièrent un écrit dans lequel ils rendaient compte des motifs pour lesquels ils rejetaient le *concile du pape*. C'était l'amplification de la réponse donnée au vice-chancelier impérial. Ils en envoyèrent un exemplaire au roi de France.

Henri VIII d'Angleterre également protesta, en son nom et en celui des grands de son royaume, contre l'assemblée indiquée à Mantoue. « Le pape, disait-il[1], a convoqué un concile, *bien qu'il*

[1] Sleidan, l. XI, ad. 1537.

« *n'en ait pas le droit*, et il l'a indiqué dans un temps où l'empe-
« reur était en guerre avec la France. Il l'a indiqué à Mantoue, où
« il n'est ni sûr ni commode pour tout le monde de se rendre.
« Quant à nous, nous souhaitons sincèrement un concile chrétien,
« mais nous n'assisterons point à un concile qui serait assemblé par
« le pape, ni n'y enverrons d'ambassadeurs. Les papes ont cou-
« tume, dans ces sortes de réunions, de sacrifier Jésus-Christ et la
« vérité à leur intérêt et à leur avantage.[1] Nous voulons n'avoir rien
« de commun avec les *évêques de Rome*, ses lois ne nous concer-
« nent pas plus que celles d'aucun autre évêque. Les conciles doivent
« être convoqués par l'autorité de l'empereur et des autres princes;
« il faut faire revivre cette coutume, en un temps surtout où le
« pape a *de si puissants accusateurs*, parce qu'on ne pourrait ni
« l'accuser, ni le censurer publiquement sans risque de la vie, à
« moins qu'on ne tînt un concile légitime.

Henri VIII dévoilait, en terminant sa protestation, le fonds de sa pensée, ses véritables intentions et la cause réelle de son refus d'avoir *rien de commun avec l'évêque de Rome*. « La plupart des « gens de sens, — écrivait-il, — désespèrent de pouvoir obtenir un « véritable concile; nous croyons que le meilleur parti à prendre « est *de laisser chaque magistrat réformer la religion dans son* « *propre pays*. Et si le pape s'avisait d'objecter à cela une coutume « contraire, son objection n'aurait aucune force, parce que, selon « le témoignage de saint Cyprien, une coutume qui n'est pas fondée « sur la vérité n'est autre chose qu'une vieille erreur. Tel est mon « avis, et cette voie me paraît préférable à toute autre; cependant « si par impossible quelqu'un en proposait une meilleure, je ne « refuserais pas de la suivre. »

Ainsi ce que voulait le monstre sanguinaire et luxurieux, qui souillait le trône d'Angleterre, c'était la papauté pour lui-même; aucun des princes et États *purs évangéliques* n'avait eu encore

[1] N'oublions pas que l'homme qui parle ici avait sacrifié *Jésus-Christ et la vérité* au désir d'épouser une maîtresse, qui, à en croire une foule de témoignages contemporains, était *propre fille adultérine* du tyran, dont elle partagea la couche.

l'effronterie de formuler aussi clairement et nettement la prétention de faire de l'Église l'esclave de l'État ; — toutefois ce qui se passait en Allemagne, dans toutes les localités protestantes, était la simple application du principe posé par Henri VIII.

Le pape, malgré les difficultés qui lui étaient opposées, ne renonça pas au projet de réunir le concile ; il se borna à le proroger du 1er novembre 1537 au 1er mai 1538, et le convoqua à Vicence. Il envoya dans cette ville, en qualité de présidents de l'assemblée, les cardinaux Campegio, Simonetti et Alcandro, pour en faire l'ouverture et recevoir ceux qui s'y rendraient.

Les États protestants persistèrent dans leurs refus. Ils s'assemblèrent au mois de mars 1538 à Brunswick pour resserrer de plus en plus leur alliance, et y admirent le roi de Danemarck, Christian Ce prince était pur évanglique très-ardent ; il avait nommé surintendant des églises de ses États le célèbre Jean Bugenhagen, dit Pomeranus, et s'était fait couronner par lui. Jean, margrave de Brandebourg, frère de l'électeur Joachim, fut reçu aussi dans la ligue par l'entremise de l'électeur de Saxe.

Tandis que les ennemis de l'Église se fortifiaient et augmentaient en nombre, le pape ne trouvait pas, auprès des princes catholiques, les dispositions favorables sur lesquelles il avait fondé ses dernières espérances. Il partit pour Nice au mois de mai 1538 ; à sa prière l'empereur et le roi de France s'y rendirent également et convinrent au mois de juin, après de longues conférences, d'une trève de dix ans. Paul III sollicita en vain les deux souverains de venir à Vicence après la paix faite, d'y envoyer sur le champ le prélats de leur suite, et d'ordonner à ceux qui étaient absents de s'y rendre. Charles et François s'en excusèrent tous les deux, et les trois cardinaux légats ayant fait savoir au pape qu'ils se trouvaient à peu près seuls dans la ville où l'assemblée devait se réunir ; Paul III en prorogea de nouveau l'ouverture au jour de Pâques de l'année suivante. Il rendit à cet effet une bulle datée du 28 de juin.

Henri VIII d'Angleterre publia, contre le concile convoqué à Vicence, un manifeste tout aussi virulent que celui qu'il avait écrit

contre l'assemblée projetée à Mantoue, et pour donner plus d'éclat à sa rupture avec Rome, il fit brûler publiquement les reliques de saint Thomas de Cantorbéry. Quant à la châsse, comme elle était d'or fin et ornée d'une multitude de pierres de très-grand prix, il la déclara de bonne prise.

Luther également fit paraître, à l'occasion du concile convoqué par le pape, un opuscule allemand sur les conciles et l'Église, opuscule dans lequel il prétendait demontrer que sous le pontificat des évèques de Rome les ténèbres avaient été épaisses, la religion défigurée et impure, et qu'il était lui-même le flambeau destiné par le Seigneur à rendre la lumière au monde. Après avoir exposé à sa manière ce que Jésus-Christ et les apôtres enseignaient, il déclarait : « qu'on devait condamner et obliger à la restitution les papes « qui avaient introduit une doctrine tout à fait contraire dans « l'Église, et qui s'étaient permis de piller toute la terre par les « voies du monde les plus iniques. »

Cependant les princes et États protestants d'Allemagne tenaient de fréquentes assemblées, recevaient de nouveaux confédérés dans leur alliance, et la scission qui divisait l'Empire devenait de plus en plus profonde. Charles-Quint continuait à ménager les hérétiques et à les amuser par des promesses; l'état de ses affaires l'obligeait à feindre.

Le parti catholique fit une perte cruelle en l'année 1539. Le duc George de Saxe mourut le 24 août sans laisser d'enfants.[1] Ses deux fils, dont l'un avait épousé la fille du landgrave de Hesse,

[1] Peu de temps avant la mort de George de Saxe, Philippe de Hesse s'entendit avec Butzer à l'effet d'essayer de gagner le vieux duc à la cause protestante, ou au moins de le faire consentir à ce qu'on introduisît dans ses États quelques points de la nouvelle doctrine. On convint de se réunir en colloque à Leipsig; Witzel (qui de protestant était redevenu catholique) et le diplomate Karlowitz d'un côté, Butzer, Melanchthon, Brück, ministre de l'électeur de Saxe, et Feig, chancelier hessois, de l'autre. — Après huit jours de débats inutiles, Melanchton et Brück quittèrent Leipsig. Butzer continua quelque temps encore les conférences avec Witzel; il fit, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, de larges concessions aux Catholiques. « Quel accueil on me ferait, » disait-il, « si je

l'autre celle du comte de Mansfeld, étaient morts sans postérité. George, par son testament, avait institué en qualité d'héritier son frère Henri et les fils de ce dernier (Maurice et Auguste), à la condition qu'ils ne feraient aucun changement dans l'état de la religion; faute de quoi il donnait ses États à l'empereur et au roi Ferdinand, jusqu'à ce que son frère et ses neveux, ou à leur défaut le plus proche parent, remplissent la condition.

George avait fait part de son testament à la noblesse et au peuple en leur demandant de le ratifier et de jurer de ne pas s'en écarter. Mais comme on craignait que cela n'occasionnât une guerre entre les parents du duc, on l'avait prié de permettre qu'une députation se rendît auprès de Henri pour lui donner connaissance des intentions de son frère. Henri n'avait voulu prendre aucun engagement et les députés s'étaient retirés s'en avoir rien fait.

A leur retour ils trouvèrent le duc George mort. Henri parcourut aussitôt les villes du pays et se fit prêter serment par le peuple. Cela lui fut d'autant plus aisé qu'il était soutenu d'une part par la ligue de Smalkalde, et que de l'autre l'électeur de Saxe, informé du testament et des dispositions de George, s'était empressé de prendre des mesures pour donner du secours à Henri en cas de nécessité. — George eut de cette façon pour successeur la personne qu'il désirait le moins. Le nouveau souverain fit venir Luther; celui-ci prêcha plusieurs fois dans le duché et commença à y introduire *son* Évangile. Il eut l'impudeur d'accabler publiquement de malédictions le prince défunt, et de déclarer qu'il se réjouissait en pensant que cet acharné papiste subissait actuellement en enfer le châtiment de la haine qu'il avait portée à la pure parole de Dieu.

On conçoit la peine profonde qu'éprouvèrent les États catholiques

«m'avisais de prêcher aux tisserands d'Augsbourg d'après les principes «que je soutiens ici.» Le chancelier Feig l'ayant supplié de ne pas trop accorder au papisme, il lui fit la réponse suivante : «Ce que je leur «accorde est précisément ce que je ne saurais nier en face du témoi-«gnage des plus anciens auteurs. Witzel ne manquerait pas d'ailleurs «de m'arracher ces concessions si je ne les faisais pas de moi-même.» «— Au reste, en dépit des concessions de Butzer, le projet échoua complétement. — Dœllinger, *op. cit.*, II, 43 et 44.

d'une mort qui les privait de leur plus ferme soutien et qui procurait à leurs adversaires un nouvel et puissant allié.

Personne ne se rendit à Vicence au temps indiqué par le pape pour la tenue du concile; Paul III reconnaissant l'inutilité de ses efforts ne le prorogea pas davantage; par une bulle datée du 10 juin 1539, il le suspendit jusqu'à nouvel ordre, se réservant d'en indiquer l'ouverture au temps qu'il jugerait convenable.

Il ressort de tout ce que nous avons exposé ci-dessus que les affaires des protestants allemands paraissaient en excellente voie; ils se croyaient eux-mêmes à la veille d'une victoire complète, et espéraient que leur refus de se rendre à l'assemblée de Vicence aurait pour conséquence la convocation d'un concile national en Allemagne, concile qui dans leurs idées les rendrait maîtres sans coup férir de tout l'empire.

Butzer en particulier avait à ce sujet les convictions les plus arrêtées. Pour préparer les voies au triomphe qu'il rêvait, il continuait à négocier et feignait, — dans ses écrits, — d'être animé du désir sincère d'opérer un rapprochement entre les protestants et les catholiques, et tout disposé à faire de grandes concessions à l'ancienne Église. Si l'on pouvait avoir le moindre doute sur les intentions réelles de cet homme, passé maître en fourberie, on en trouverait la clef dans sa propre correspondance. « *Nos secrets*, — mandait-il à un de ses affidés dès l'an 1537[1], — *ne doivent sous* « *aucun prétexte être dévoilés ni aux papistes ni aux impériaux.* »

Pour arriver à ses fins Butzer comptait principalement sur l'appui de Philippe de Hesse, le plus habile et le plus actif des souverains protestants; il espérait, grâce à ce prince, pouvoir étendre la Réforme d'abord sur l'Allemagne entière, ensuite peut-être même sur l'Europe catholique, ou tout au moins procurer à la nouvelle Église une organisation plus forte et plus durable.[2] Il entretenait avec lui une correspondance très-suivie et cherchait à exciter de plus en plus son zèle *pour l'Évangile*.

[1] A Boniface Wolfhardt, pasteur à Augsbourg. Voir *Miscell. Gerdesii*, V, 223 et suiv.

[2] Dœllinger, II, 39.

Butzer était si convaincu de la nécessité de ménager Philippe de Hesse et de la liaison intime qui existait entre l'avenir du Protestantisme et le bon vouloir de ce prince, qu'il ne fit pas difficulté de favoriser et de défendre avec tout le zèle dont il était capable la bigamie du landgrave. Les historiens protestants de la réforme en Alsace jugent à propos de garder sur ce fait le silence le plus absolu, il n'est donc pas inutile d'en rappeler les détails.

Philippe avait une maladie que l'on cachait avec soin; c'était de ces maladies qu'on ne nomme pas.[1] Il en guérit en 1539.

Alors il s'ouvrit à Butzer, lui déclara qu'une seule femme ne suffisait pas aux exigences de son tempérament, et qu'il était décidé à en épouser une seconde; — mais il voulait que ce fût avec l'assentiment de Luther et de Melanchthon; — il chargea le réformateur strasbourgeois de négocier à cet effet avec le patriarche de Wittenberg et lui donna une instruction écrite et très-détaillée.[2]

Le landgrave y expose d'abord que « depuis sa dernière maladie « il avait beaucoup réfléchi sur son état, et principalement sur ce « que trois semaines après son mariage il avait commencé à se « plonger dans l'adultère; que ses pasteurs l'avaient exhorté sou- « vent à s'approcher de la sainte table, mais qu'il croyait y trouver « son jugement, parce qu'il *ne veut pas* quitter une telle vie. »

Il rejette ensuite la cause de ses désordres sur sa femme, et se déclare « pleinement convaincu que tant qu'il n'en aura point « d'autre, il ne pourra de sa vie s'abstenir de la fornication, de la « luxure et de l'adultère, ni se corriger de ses vices. »

[1] Les détails de la bigamie du landgrave de Hesse ont été consignés dans un livre composé par Daphæus Arcuarius (Laurent Bœger), conseiller de l'électeur palatin Charles Louis, et publié par ordre de ce prince en 1679 sous le titre de *Considérations consciencieuses sur le mariage, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à présent, touchant l'adultère, la séparation et la polygamie.* — Bossuet, *Histoire des Variations*, l. VI, 175 et suiv., t. X, des œuvres complètes. Ed. de Besançon, 1840.

[2] Elle est rapporté en entier dans l'*Histoire des Variations*, pièces justificatives du livre VI. — Nous avons sous les yeux la pièce en allemand; nous ne la reproduisons pas; elle est la repétition exacte de celle qu'à publiée l'évêque de Meaux.

Il raconte les causes pour lesquelles il ne l'a jamais aimée : « quand « il l'a épousée il n'avait aucun goût pour elle, parce qu'elle est « d'une humeur difficile, d'un caractère peu aimable, qu'elle sent « mauvais, et que souvent elle boit avec excès. »

Puis il parle de sa propre complexion : « les médecins savent, « dit-il, que je suis très-vigoureux ; or, étant souvent obligé de me « trouver aux assemblées d'Empire, où l'on fait très-grande chère, « il est aisé de comprendre que je ne puis m'y passer de femme, et « que d'en amener une de si haute qualité, ce serait un grand em- « barras. »

Quand ses prédicateurs lui remontrent qu'il devrait punir les adultères ou autres crimes semblables, il voudrait bien le faire ; « mais comment, ajoute-t-il, punir les crimes où je suis plongé « moi-même ? Lorsque je m'expose à la guerre pour la cause de « l'Évangile, je pense que j'irais au diable si j'y étais tué par quel- « que coup d'épée ou de mousquet. Je vois qu'avec la femme que « j'ai, *je ne puis, ni ne veux* changer de vie, *j'en prends Dieu à « témoin*, de sorte que je ne trouve aucune façon d'en sortir que « par les moyens que Dieu a permis à l'ancien peuple » — c'est-à- « dire la polygamie.

Là-dessus il cite les exemples des pieux patriarches Abraham, Jacob, David, Lamech et Salomon, qui tous ont eu plusieurs femmes, ce qui n'empêche le Seigneur de donner de grands éloges à ces saints personnages dans les deux testaments. Il rapporte ensuite les raisons qui lui persuadent que la polygamie n'est pas défendue sous l'Évangile. La principale est que saint Paul en énumérant les prévarications qui excluent du royaume de Dieu, « ne parle pas de ceux qui ont deux femmes ; » les autres arguments du landgrave sont de même valeur. — Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il dit à ce propos « que Luther et Melanchthon *ayant con- « seillé au roi d'Angleterre de ne pas rompre son mariage avec sa « femme*, MAIS D'EN ÉPOUSER UNE SECONDE[1], on devait d'autant plus

[1] C'est au landgrave qu'on doit la connaissance de cette turpitude des chefs de la Réforme. Assurément ce prince devait être bien informé.

« lui accorder ce même remède *qu'il ne le demandait que pour le* « *salut de son âme.* — Je ne veux pas, poursuit-il, demeurer plus « longtemps dans les lacets du démon, et *je ne puis ni ne veux* « m'en tirer que par cette voie. C'est pourquoi je demande à Lu- « ther, à Melanchthon et à Butzer lui-même de me donner le té- « moignage que je la puis embrasser licitement. S'ils craignent que « ce témoignage ne tourne à scandale en ce temps et ne nuise aux « affaires de l'Évangile s'il était imprimé, je souhaite tout au moins « qu'ils me donnent une déclaration par écrit, que si je me mariais « secrètement, Dieu n'y serait point offensé, qu'eux-mêmes regarde- « raient ce mariage comme valide et me permettraient de chercher « les moyens de le rendre public avec le temps, en sorte que la « femme que j'épouserai ne passe point pour une personne malhon- « nête ; autrement par la suite des temps l'Église, qui ne saurait « pas pourquoi j'habite avec elle, en serait scandalisée. »

Philippe déclare ensuite aux trois directeurs de conscience qu'il choisit dans ces délicates conjonctures : « qu'il ne faut pas craindre « que le second mariage l'oblige à maltraiter sa première femme, à « lui témoigner moins d'amitié que par le passé, ou même à se « retirer de sa compagnie, puisqu'au contraire, il veut en cette « occasion *porter sa croix*, laisser ses États à leurs communs en- « fants, et ne donner que des apanages convenables à ceux qu'il « aura de la seconde. Qu'on m'accorde donc, — continue-t-il, — « qu'on m'accorde au nom de Dieu ce que je demande, afin que je « puisse vivre et mourir plus gaiement pour la cause de l'Évangile « et en entreprendre plus volontiers la défense. De mon côté je « ferai tout ce qu'on m'ordonnera selon la religion et la raison, soit « qu'on me demande les *biens des monastères* ou autres choses sem- « blables. — Le landgrave connaissait les réformateurs, la raison qu'il insinue ici était celle qui devait les toucher davantage, il le savait. — « Mon dessein n'est pas de multiplier mes femmes, dit-il, « mais seulement d'en avoir une outre celle que j'ai déjà. Je me « propose dans cette affaire de n'avoir aucun égard au monde ni à « son faste, mais d'avoir Dieu en vue, et de bien examiner ce qu'il « ordonne, ce qu'il défend et ce qu'il laisse à notre liberté. »

Cependant Philippe, prévoyant que les Pères de son Église craindraient surtout le scandale, ajoute : « Les ecclésiastiques haïssent « déjà tellement les Protestants, qu'ils ne les haïront ni plus ni « moins pour cet article nouveau qui permettrait la polygamie. — « Butzer fera observer à Luther et à Melanchthon que si, contre ce « que j'espère, ils ne me procurent aucun secours, je roule dans « l'esprit plusieurs desseins, entre autres celui de m'adresser à l'empereur pour cette dispense, quelque argent qu'il m'en puisse coûter. — Il n'y a point d'apparence, — poursuivait le landgrave, — « que l'empereur accorde cette permission sans la dispense du pape, « dont à la vérité je ne me soucie guère; mais pour celle de l'empereur « je ne la dois pas mépriser, quoique je n'en ferais que fort peu de « cas, si je ne croyais d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu « ce que je souhaite. Si la tentative que je fais de ce côté-ci (c'est-à-« dire de celui de Luther) ne me réussit pas, une crainte humaine « me porte à demander le consentement de l'empereur dans la certitude que j'ai d'en obtenir tout ce que je voudrai, en donnant « une grosse somme d'argent à quelqu'un de ses ministres. Mais « quoique pour rien au monde je ne voulusse me retirer de l'Évangile ou me laisser entraîner dans quelque affaire qui fût contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les impériaux ne m'engagent à quelque chose qui ne serait pas utile à cette cause et à « ce parti. Je demande donc à ce côté-ci de me donner le secours « que j'attends, de peur que je ne l'aille chercher EN QUELQUE AUTRE « LIEU moins agréable, puisque j'aime mieux mille fois devoir mon « repos à la permission de Luther et de Melanchthon qu'à toutes « les autres permissions humaines. Enfin je souhaite d'avoir par « écrit le sentiment de Luther, de Melanchthon et de Butzer, afin « que je puisse me corriger et approcher du sacrement en bonne « conscience. Donné à Melsingen, le dimanche après la Sainte-Catherine, 1539. Philippe, landgrave de Hesse. »

« L'instruction était aussi pressante que délicate, dit Bossuet[1], après avoir cité cette pièce. On voit les ressorts que le landgrave

[1] *Variations*, l. VI, 176.

fait jouer; il n'oublie rien, et quelque mépris qu'il témoignât pour le pape, c'en était trop pour les nouveaux docteurs de l'avoir seulement nommé en cette occasion. Un prince si habile n'avait pas lâché cette parole sans dessein; et d'ailleurs c'était assez de montrer la liaison qu'il voulait prendre avec l'empereur pour faire trembler tout le parti. Ces raisons valaient beaucoup mieux que celles que le landgrave avait tâché de tirer de l'Écriture. — A de pressantes raisons il avait joint un habile négociateur.»

Butzer, le négociateur en question et l'un des pères de l'Église pur évangélique de Strasbourg, accepta avec humilité et soumission le noble rôle que lui assignait l'Altesse sérénissime qu'il considérait comme la colonne et le soutien du protestantisme allemand. Il eut l'adresse de tirer de Luther une consultation en forme[1], rédigée par Melanchthon en langue allemande et qui cédait aux vœux si énergiquement exprimés par le prince. — On lui permet *selon l'Évangile* (style habituel de la réforme) d'épouser une seconde femme avec la sienne. On déplore à la vérité l'état où il est *de ne pouvoir s'abstenir de ses adultères tant qu'il n'aura qu'une femme,* et on lui déclare que cet état est mauvais devant Dieu et *contraire à la sûreté de la conscience.* Mais on se hâte d'adoucir ce que le reproche pouvait avoir d'amer, en lui répétant une fois encore *qu'il peut épouser une seconde femme, s'il y est entièrement résolu, pourvu qu'il tienne le cas secret.*

L'avis en allemand est signé par Luther, Melanchthon et Butzer; — Antoine Corvinus, Adam Krafft, Jean Lenning, Juste Winter et Denys Melander, ministre du landgrave, en signèrent aussi la traduction latine faite à Wittenberg, le mercredi après la Saint-Nicolas 1539.

Écoutons les réflexions que cette négociation infâme suggère à Bossuet[2] : «Ainsi, dit-il, une même bouche prononce le bien et le mal, ainsi le crime devient permis en le cachant.... Il fut dit pour

[1] Elle se trouve en entier dans l'*Histoire des Variations* parmi les pièces justificatives du livre VI. — Nous avons sous les yeux la pièce allemande parfaitement conforme à l'exemplaire latin.

[2] *Variations,* l. VI, 176 et suiv.

la première fois depuis la naissance du christianisme, par des gens qui se prétendaient docteurs dans l'Église, que Jésus-Christ n'avait pas défendu de tels mariages. Cette parole de la Genèse, *ils seront deux dans une chair*, fut éludée, quoique Jésus-Christ l'eût réduite à son premier sens et à son institution primitive, qui ne souffre que deux personnes dans le lien conjugal.... La permission fut accordée *par forme de dispense* et réduite au *cas de nécessité;* car on eut honte de faire passer cette pratique en loi générale. On trouva des nécessités contre l'Évangile, et après avoir tant blâmé les dispenses de Rome, on osa en donner une de cette importance. Tout ce que la Réforme avait de plus distingué en Allemagne consentit à cette iniquité. Dieu les livrait visiblement au sens réprouvé, et ceux qui criaient contre les abus pour rendre l'Église odieuse, en commettaient de plus étranges et en plus grand nombre dès les premiers temps de leur réforme, qu'il n'en ont pu ramasser ou inventer dans la suite de tant de siècles, où ils reprochent à l'Église sa corruption.

Le landgrave avait bien prévu qu'il ferait trembler ses docteurs en leur parlant seulement de la pensée qu'il avait de traiter de cette affaire avec l'empereur. On lui répond que ce prince n'a *ni foi, ni religion, que c'est un trompeur qui n'a rien des mœurs germaniques, avec qui il est dangereux de prendre des liaisons.*[1] Écrire ainsi à un prince de l'Empire, qu'est-ce autre chose que de mettre toute l'Allemagne en feu? Mais qu'y a-t-il de plus bas que ce qu'on voit à la tête de cet avis? *Notre pauvre Église*, disent-ils[2], *petite, misérable et abandonnée, a besoin de princes régents vertueux.* Voilà, si on sait l'entendre, la raison des nouveaux docteurs. Ces princes *vertueux*, dont on avait besoin dans la Réforme, étaient des princes qui voulaient qu'on fît servir l'Évangile à leurs passions. L'Église, pour son repos temporel, peut avoir besoin du secours des princes; mais établir des dogmes pernicieux et inouïs pour leur complaire, et leur sacrifier par ce moyen l'Évangile

[1] *Consultat.* n°s 23 et 24.
[2] *Ibid.* n° 3.

qu'on se vante de venir rétablir, c'est le vrai mystère d'iniquité et l'abomination de la désolation dans le sanctuaire.

Une si infâme consultation eût déshonoré tout le parti, et les docteurs qui la souscrivirent n'auraient pas pu se sauver des clameurs publiques, qui les auraient rangés, comme ils l'avouent, *parmi les mahométans ou parmi les anabaptistes, qui font un jeu du mariage*. Aussi le prévirent-ils dans leur avis, et défendirent sur toutes choses au landgrave de découvrir ce nouveau mariage.[1] Il ne devait y avoir qu'un très-petit nombre de témoins, qui devaient encore être obligés au secret *sous le sceau de la confession*[2]; c'est ainsi que parlait la consultation. La nouvelle épouse devait passer pour *concubine*....

Luther après tout, en donnant un avis favorable au landgrave, restait fidèle aux principes qu'il avait posés dès l'année 1522 dans son fameux sermon sur le mariage, débité en chaire à Wittenberg. L'homme qui reconnaissait une *inévitable nécessité* dans l'union des deux sexes, l'homme qui avait prononcé, sans que la rougeur lui montât au front, ces scandaleuses paroles : « Si les femmes sont « opiniâtres, il est à propos que leurs maris leur disent : Si vous « ne voulez pas, une autre le voudra ; si la maîtresse ne veut pas « venir, que la servante approche, »[3] — cet homme-là n'aurait pu faire aucune objection sérieuse à Philippe de Hesse, qui déclarait qu'il lui était *inévitablement nécessaire* d'avoir deux femmes au lieu d'une, et surtout d'en avoir une qui ne sentît pas mauvais et qui n'eût pas l'habitude de *se griser*.

La consultation fut suivie du mariage. Philippe, landgrave de Hesse, épousa Marguerite de Saal, du consentement de sa femme née princesse de Saxe.[4] Il déclara en se mariant qu'il ne prenait cette seconde épouse par aucune *légèreté ni curiosité*, mais par

[1] *Consultat.* n°s 10-18.

[2] *Ibid.* n° 21. *Le sceau de la Confession* est curieux de la part de gens qui l'avaient abolie.

[3] T. V. Ed. Jen. *Serm. de Matrim.*, f. 123.

[4] L'instrument du mariage se trouve également dans l'*Histoire des Variations*, l. VI, parmi les pièces justificatives.

« d'inévitables nécessités de corps et de conscience, que son Altesse « avait expliquées à beaucoup de *doctes, prudents et dévots prédi-* « *cateurs*, qui lui avaient conseillé de mettre sa conscience en repos « par ce moyen. »

Le landgrave fut profondément reconnaissant du service signalé que lui avait rendu en cette occasion délicate son entremetteur, et Butzer de son côté fit du zèle; il publia peu de temps après, sans faire aucune allusion à l'hymen secret de Philippe et sous le nom de Huldrich Néobulus, une défense de la polygamie. — « Évidemment, y dit-il[1], il est des hommes tellement conformés que la bigamie est pour eux non-seulement une mesure de prudence, mais encore une nécessité, le seul moyen d'éviter le péché. Si l'on disait que Dieu ne manque pas d'accorder dans ces cas des grâces extraordinaires à ceux qui les lui demandent avec instance, afin qu'ils puissent se maintenir inébranlables dans la foi conjugale, malgré l'aiguillon de la chair; — si l'on disait cela, je répondrais qu'on se borne à répéter les arguments de l'ancienne Église en faveur du célibat des prêtres, et que le principe protestant, d'après lequel il ne saurait être permis de s'exposer à offenser Dieu pour des considérations purement humaines, doit s'appliquer aussi à ceux, pour lesquels la polygamie est un besoin naturel. L'Écriture-Sainte ne contient rien de précis à cet égard, on n'y trouve pas d'interdiction absolue prononcée contre les doubles mariages, et il ne manque pas d'exemples d'empereurs et de rois qui ont épousé plusieurs femmes, et y ont ajouté encore des concubines avant que la tyrannie papale ne se fût avisée de se mêler de la conduite de nos princes. »

Butzer après avoir publié ce chaste traité craignit que la justice impériale, usant de son droit d'intervention, ne parvînt à s'emparer de sa personne; le landgrave lui offrit un asile à sa cour ou à celle du duc Maurice, à son choix. Mais il en fut quitte pour la peur.

Toutefois, comme le dit Bossuet[1], les crimes échappent toujours

[1] Cité par Dœllinger, II, 40.
[2] *Variations*, l. VI, 40.

par quelque endroit. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher l'abominable mariage du prince hessois, on ne laissa pas de concevoir des soupçons, et bientôt aussi le véritable nom de *Huldrich Néobulus* ne fut plus un mystère pour personne. Butzer entreprit alors de se disculper, et il composa dans ce but un nouvel écrit adressé aux prédicants de Memmingen. Cette pièce est peut-être la plus caractéristique de toutes celles que produisit la plume féconde de l'apôtre de Strasbourg. Elle peint l'homme et le fait connaître tout entier. Il n'y avoue rien de ce qu'on lui reproche et cherche à faire croire que ni lui, ni le prince de Hesse ne sont coupables de ce dont on les accuse, à savoir, l'un d'être bigame, l'autre de l'avoir approuvé. Il ne pensait pas alors que la pièce originale au bas de laquelle figurait son nom, ainsi que beaucoup d'autres, dût paraître plus tard au grand jour et être livrée à la publicité.[1] Cependant après avoir nié le fait, Butzer soutient dans la suite du même écrit que la polygamie pouvait être permise, pourvu que cette tolérance ne passât point en règle générale, attendu que la loi civile ne saurait être inflexible, et que Dieu, qui conduit souvent ses élus par des voies détournées, ne devait pas non plus se montrer si rigoureux pour les faiblesses humaines.[2] Il ajoute que, s'il fallait d'autres preuves à l'appui de son opinion, il rappellerait que Luther dans son commentaire sur la Genèse a avoué lui-même que, si quelqu'un s'avisait aujourd'hui de prendre deux femmes, il n'oserait pas, quant à lui, le condamner (*Lutherus ante hoc in Genesin, cum locum assumptæ Hagar tractaret, palam scripsit, se non posse per verbum damnare, si quis hodie simile faceret.*).[3]

[1] Butzer, dans un écrit adressé aux paroisses protestantes de Bonn, dit aussi : qu'en affirmant que sous le nom de Huldrich Néobulus il avait publié un livre où il soutenait qu'un homme peut avoir à la fois *plusieurs* femmes légitimes, on le calomniait. Il est vrai qu'il avait approuvé la *bigamie* et non la *polygamie,* et d'après cela il niait effrontément, mais il eut beau nier, il ne persuada personne.

[2] Cité par Dœllinger. *La Réforme*, II, 41.

[3] Butzer, dans cette même épître aux pasteurs de Memmingen, fait sur la situation de la prétendue Église évangélique des aveux très-remarquables et qu'il n'est pas inutile de rappeler : «Parmi nous,» dit-il, les

Au reste, si Butzer chercha à nier le double mariage du landgrave de Hesse et à se disculper d'y avoir pris part, les autres acteurs de cette honteuse comédie jouèrent exactement le même rôle. On reprocha le fait au prince et à Luther dans différents écrits publics; ils essayèrent de s'en tirer par des équivoques. Henri le jeune, duc de Brunswick, avait blâmé sévèrement la conduite de Philippe, et celui-ci s'empressa de lui adresser une lettre dans laquelle se trouvait le passage suivant[1] : «Vous me reprochez un «bruit qui court que j'ai pris une seconde femme, la première «étant encore en vie. Mais je vous déclare, que si vous ou qui que «ce soit dites que j'ai contracté un mariage NON CHRÉTIEN, ou que «j'ai fait quelque chose indigne d'un prince chrétien, on me l'im-«pose par pure calomnie; car quoique envers Dieu je me tienne «pour un malheureux pécheur, je vis pourtant en ma foi et en ma «conscience devant lui d'une telle manière que mes *confesseurs*[2] «ne me tiennent pas pour un homme non chrétien. Je ne donne «scandale à personne, et je vis avec la princesse ma femme en «parfaite intelligence.»

Tout cela, dit Bossuet[3], était véritable selon sa pensée; car il ne

«uns ignorent complétement le symbole de notre foi, les autres le re-«jettent et le combattent même. Que sont devenues chez nous l'*Église* «*et la communion des saints?* où est le corps de notre Église? où est «notre Profession de foi, notre *Credo*, notre soumission à l'Église? «quand voit-on parmi nous censurer ceux qui donnent du scandale, «préparer ceux qui s'approchent de la table sainte, redresser ceux qui «sont dans l'erreur et menacer de l'excommunication ceux qui poussent «à la révolte? Et tout cela cependant est nécessaire à l'administration «de l'Église et fait partie de la communion des saints... Qu'est-ce que «nos jours de jeûne, que sont nos prières? Qui oserait prétendre que «nous avons une ordination sacerdotale légitime? Que dirais-je de «l'usage qu'on fait parmi nous des biens de l'Église? Que dirais-je aussi «de nos épouvantables sacriléges et des dangers dont notre impiété «nous menace?» — Cité par Dœllinger, *op. cit.*, II, 41 et 42.

[1] Hortlederus, *De caus. bel. Germ.*, an 1540.

[2] Philippe, qui ne se confessait pas et qui qualifiait la confession de satanique invention du papisme, parle ici de ses *confesseurs*. Que veut-il dire?

[3] *Variations*, l. V, 179.

prétendait pas que le mariage qu'on lui reprochait fût *non chrétien*. La landgrave sa femme en était contente, et la consultation avait fermé la bouche *aux confesseurs* de ce prince.

Pour ce qui est de Luther, il répondit avec la même fourberie aux propos qui furent tenus sur son compte à l'occasion du double hymen auquel il avait donné son consentement. « On reproche, dit-il[1], au landgrave d'être un polygame. Je n'ai pas grand'chose à « dire là-dessus. Le landgrave est assez fort et a des gens assez « savants pour le défendre. Quant à moi, je connais une seule prin- « cesse et landgrave de Hesse, qui est et qui doit être nommée la « femme et la mère en Hesse ; et il n'y en a point d'autre qui puisse « donner à ce prince de jeunes landgraves, que la princesso qui est « fille de George, duc de Saxe. »

En effet, — c'est encore Bossuet qui parle[2], — on avait donné bon ordre, que ni la nouvelle épouse ni ses enfants ne pussent porter le titre de landgraves. Se défendre de cette sorte, c'est aider à la conviction et reconnaître la honteuse corruption qu'introduisaient dans la doctrine ceux qui ne parlaient dans tous leurs écrits que du rétablissement du pur Évangile.

Nous verrons au prochain chapitre que la bigamie de Philippe, dit *le magnanime*, eut de fâcheuses conséquences pour l'œuvre de prédilection de Butzer, pour celle qui était son rêve et l'enfant chéri de ses entrailles. Par une série de circonstances fortuites elle réchauffa la vieille querelle des Saxons et des Suisses, que le négociateur strasbourgeois avait eu tant de peine à assoupir, et la fit renaître plus violente qu'auparavant.

[1] T. VII, *Jen.*, f. 425.
[2] *Loc. cit.*

CHAPITRE XVI.

Nouvelle rupture entre les Saxons et les Sacramentaires. — Négociations entre les Catholiques et les Protestants. — Erasme de Limbourg devient évêque de Strasbourg.

Le landgrave de Hesse avait toujours singulièrement estimé Butzer; il ne vit plus que par les yeux du réformateur strasbourgeois après l'affaire du double mariage. Le prince, très-pauvre théologien et fort peu versé dans les controverses, était cependant politique assez habile; il s'entendait, ainsi que l'observe Bossuet, à ménager les intérêts différents et à entretenir les ligues. Butzer lui avait fait comprendre que l'avenir du protestantisme dépendait de l'accord et de l'unité d'action entre les ennemis de l'Église catholique, et depuis lors Philippe désirait aussi passionnément que l'ancien dominicain lui-même, de faire succéder une fusion complète à l'espèce de tolérance qui existait maintenant entre les Saxons et les Suisses, et de pouvoir compter ces derniers au nombre des confédérés de Smalkalde.

Mais les luthériens pratiquaient encore un certain nombre de choses qui choquaient singulièrement les adeptes de Zwingle, et qui prouvaient qu'en dépit des affirmations contraires de Butzer, on conservait des croyances opposées sur des points tout à fait essentiels. Parmi ces choses figurait en première ligne l'élévation du saint sacrement; on continuait à la faire au son de la cloche chez les purs luthériens, le peuple frappant sa poitrine et poussant des gémissements et des soupirs.[1] «Luther, — dit Bossuet, — avait «conservé vingt-cinq ans ces mouvements d'une piété dont il savait «bien que Jésus-Christ était l'objet; mais il n'y avait rien de fixe «dans la Réforme.» — Philippe de Hesse pensant que cette cou-

[1] Gasp. Peuc., *Nar. hist. de Phil. Mel. soceri sui sentent. de Cœna Dom.* Ambergæ, 1596. p. 24. — Bossuet, *Variat.*, l. VI, p. 180.

tume ferait toujours obstacle à la fusion qu'il rêvait, ne cessa d'en demander vivement la suppression au docteur Martin; le landgrave, ayant appris à connaître la faiblesse du patriarche de la Réforme dans l'affaire de son mariage, crut qu'il serait incapable de lui résister en quoi que ce fût. Il ne se trompait pas; le docteur Martin permit d'abord qu'on renonçât à l'élévation dans plusieurs églises de son parti; enfin il la supprima même à Wittenberg (1542 et 1543).[1]

Cette concession, loin d'avoir les résultats qu'on en avait attendus, eut l'effet directement contraire. Les sacramentaires triomphaient et disaient assez haut que Luther venait à eux; les luthériens eux-mêmes crurent que leur maître renonçait à la doctrine qu'il avait soutenue jusque-là avec tant d'énergie, et qu'il se rapprochait de ses anciens adversaires. On connaît l'humeur despotique du docteur Martin, l'impatience avec laquelle il supportait la moindre contradiction, la plus légère atteinte portée à son autorité. Il s'irrita vivement des bruits qui couraient, déjà la tempête grondait sourdement dans son cœur, lorsqu'une circonstance, — insignifiante en apparence, — occasionna une terrible explosion. Les détails de l'événement nous ont été conservés par Peucer, gendre de Melanchthon. « Un célèbre médecin nommé Vildus, dit-il[2], très en crédit « parmi la noblesse de Misnie, où les bruits répandus contre Luther « prenaient le plus de consistance, le vint voir à Wittenberg et fut « bien reçu dans sa maison. Or il arriva que dans un festin où se « trouvait aussi Melanchthon, ce médecin *échauffé par le vin* — « (car on buvait énormément à la table des réformateurs), — ce « médecin se mit à parler de l'élévation récemment supprimée, et « dit imprudemment à Luther, qu'on croyait en général qu'il avait

[1] *Ibid.* — Il disait alors « qu'il avait attaqué l'élévation uniquement « en dépit de la papauté, et qu'il l'avait retenue si longtemps en dépit « de Carlostadt. » Le motif était digne de lui; — il ajoutait encore : « Il « la fallait retenir lorsqu'on la rejetait comme impie, il la fallait rejeter « lorsqu'on la commandait comme nécessaire. » — *Parv. Conf.*

[2] *Loc. cit.*

« fait ce changement pour plaire aux Suisses, et qu'il était enfin « tombé d'accord avec eux. »

Le docteur Martin éclata, les paroles que venait de prononcer un homme pris de vin avaient fait une profonde blessure à son orgueil ; il s'emporta violemment. Sa colère devint plus implacable encore à l'occasion de deux publications qui parurent à Zurich presqu'à la même époque. L'une était la traduction de la Bible de Léon de Juda, qui de juif était devenu zwinglien ; l'autre, une édition nouvelle des œuvres de Zwingle, à laquelle on avait joint l'éloge de l'auteur. On envoya ces livres à Luther ; en les recevant il se livra aux emportements les plus inouïs. Il n'admettait pas qu'un autre que lui pût se permettre de traduire la Bible, et des louanges données au réformateur zurichois lui semblaient une insulte faite à son propre mérite. Il écrivit au libraire qui lui avait fait présent des deux nouveaux ouvrages, pour lui défendre de jamais rien lui envoyer de la part de ceux de Zurich, « de ces hommes damnés qui entraî- « naient les autres en enfer, avec lesquels les Églises ne pouvaient « plus communiquer, dont toutes les paroles étaient des blasphèmes, « et qu'il avait résolu de combattre par ses écrits et ses prières jus- « qu'au dernier soupir. »[1]

Ainsi un accès de colère provoqué par les instances du landgrave, relatives à l'usage de l'élévation, suffit pour renverser l'édifice de pacification élevé par Butzer si laborieusement et au prix de tant de restrictions mentales et de mensonges. Après quelques années de trêve, les querelles reprenaient plus véhémentes que jamais ; Luther en donnait le signal, et malgré le pouvoir qu'exerçait sur lui le landgrave de Hesse, ce prince ne put cette fois le contenir.

On vit commencer alors entre les deux partis cette mémorable guerre de plume, dans laquelle on se prodigua réciproquement les termes du mépris le plus profond et les injures les plus atroces.

Le docteur Martin déclara dans un premier écrit[2] que Zwingle et Œcolampade, qui se faisaient une idole de leurs pensées et les

[1] Hospin, part. II, f. 183.
[2] *Explication sur la Genèse.*

adoraient au mépris de la parole de Dieu, ne valaient pas mieux qu'Arius, que Munzer et les anabaptistes, que les païens eux-mêmes. Dans sa petite confession[1] il les traita de *blasphémateurs insensés, d'hommes de rien, de damnés, pour qui il n'était plus même permis de prier, de gens pénétrés de tant de diables qu'ils leurs sortaient par la bouche, par le nez, par les yeux, par les oreilles et par le...*, et avec lesquels il n'aurait plus de commerce *ni par lettres, ni par paroles, ni par œuvres*, jusqu'au temps où ils auraient confessé « que le pain de l'eucharistie était le vrai corps « naturel de notre Seigneur, que les impies et même le traître Judas « ne recevaient pas moins par la bouche que saint Pierre et les « autres vrais fidèles. »

Les Suisses ne restèrent pas en arrière. Ils appelèrent Luther le *nouveau pape et le nouvel antechrist*[2]; ils publièrent un livre intitulé : *Contre les vaines et scandaleuses calomnies de Luther*, dans lequel ils disaient « qu'il faudrait être aussi insensé que lui pour « endurer ses emportements; que cet homme déshonorait sa vieil-« lesse et se rendait un objet de mépris par ses violences, et qu'il « devrait être honteux de remplir ses livres de tant d'injures et de « tant de diables. »

Butzer essaya encore une fois d'intervenir. Il dressa une nouvelle confession de foi dans l'espoir de concilier tout le monde, afin que l'Église protestante pût se poser en face de l'Église catholique avec une certaine apparence d'unité. C'était là son idéal, mais pour cela il était nécessaire qu'on ne se querellât pas entre soi.

L'ex-dominicain continua ainsi à jouer son rôle de politique du parti. Dans la confession qu'il donna à cette occasion il semble mettre pour condition de la présence de Jésus-Christ dans la Cène, non-seulement qu'on la célèbre selon l'institution de Jésus-Christ, mais encore *qu'on ait une foi* SOLIDE *aux paroles par lesquelles il se donne lui-même*.[3] — « Ce docteur, — dit à ce propos Bossuet[4],

[1] Hosp., part. II, 186 et 187. — *Calix. Jud.*, n° 73, 123 et suiv.
[2] Hosp., 193.
[3] *Conf. Buc.*, art. 21.
[4] *Variat.*, l. VI, 183.

— ce docteur, qui n'osait donner une *foi vive* à ceux qui communiaient indignement, inventa en leur faveur *cette foi solide* que je laisse à examiner aux protestants; et par une telle foi il voulait que les indignes reçussent *et le sacrement et le Seigneur même.*[1]»

« Il paraît embarrassé, — ajoute l'évêque de Meaux, — sur ce qu'il doit dire de la communion des impies. Car Luther, qu'il ne voulait pas contredire ouvertement, avait décidé dans sa petite confession *qu'ils reçoivent Jésus-Christ aussi véritablement que les saints.* Mais Butzer, qui ne craignait rien tant que de parler nettement, dit que ceux d'entre les impies *qui ont la foi pour un temps reçoivent Jésus-Christ dans une énigme comme ils reçoivent l'Évangile.* Quels prodiges d'expressions! Et pour ceux qui n'ont aucune foi, il semble qu'il devait dire qu'ils ne reçoivent point du tout Jésus-Christ. Mais cela serait trop clair; il se contente de dire *qu'ils ne voient et ne touchent dans le sacrement que ce qui est sensible.* Et que veut-il donc qu'on y voie et qu'on y touche, si ce n'est ce qui est capable de frapper les sens? Le reste, c'est-à-dire le corps du Sauveur, peut être cru; mais personne ne se vante ni de le voir, ni de le toucher en lui-même, et les fidèles n'ont de ce côté-là aucun avantage sur les impies. Ainsi, à son ordinaire, Butzer ne fait que brouiller....»

Melanchthon travaillait en même temps de son côté, et tâchait alors déjà de réduire la présence réelle au seul moment de l'usage *(momentum sumptionis).* Cette opinion fut élevée plus tard, après bien des tâtonnements, des controverses et des écritures, au rang de dogme chez les luthériens.

Quoi qu'il en soit, les tentatives de conciliation n'eurent aucun succès; les Saxons et les Suisses continuèrent à s'injurier et à se vouer réciproquement à *tous les diables de l'enfer.*

Tandis que les disciples de Luther et de Zwingle réchauffaient leurs vieilles querelles, on tenait en vain des assemblées pour tâcher de rapprocher les protestants et les catholiques. Une première réunion avait eu lieu, par ordre de Charles-Quint, à Francfort, le

[1] *Conf. Buc.*, art. 23.

24 février 1539; elle n'avait servi qu'à aigrir de plus en plus les esprits.

Une diète convoquée à Haguenau, en Alsace, pour le 25 juin 1540 et dissoute par le roi Ferdinand après quelques séances, n'eut pas plus de succès; elle fut suivie d'une autre assemblée tenue à Worms, au mois d'octobre de la même année. Les États de l'Empire y vinrent, et l'on chargea l'évêque de Strasbourg de préparer les matières qui devaient y être mises en délibération; — rien ne s'y conclut. Cependant, comme on voulait entretenir toujours les peuples dans l'espérance d'une prompte paix, on convoqua encore une diète à Ratisbonne pour le mois d'avril 1541.

L'empereur assista en personne à cette nouvelle réunion. On fit choix d'un certain nombre de docteurs catholiques et protestants qui devaient conférer sur les matières de religion, en présence de Frédéric, comte palatin du Rhin, et de Granvelle, ministre d'État de Charles-Quint. Butzer se trouvait parmi les docteurs choisis, et Jacques Sturm fut au nombre des témoins désignés pour assister aux conférences. Les partis ne parvinrent à s'entendre que sur quelques points peu importants; les évêques et les princes catholiques remontrèrent à l'empereur qu'un concile pouvait seul régler ces différents.

Les villes de Cologne, Metz, Worms, Toul, Colmar et Haguenau se plaignirent de ne pas avoir été admises à prendre part aux délibérations. L'empereur les contenta par des réponses vagues, et comme il était pressé d'un côté par les Turcs et menacé de l'autre d'une guerre nouvelle avec la France, il crut devoir ménager les deux partis. Il termina la diète par un édit favorable aux catholiques, mais auquel il donna dans des lettres particulières des interprétations telles que les protestants pouvaient les désirer.

Guillaume de Honstein, le digne et malheureux évêque de Strasbourg, termina son laborieux épiscopat au milieu de ces discussions. Il mourut à Saverne le 29 juin 1541. Malgré tous ses efforts il n'avait pu ni prévenir l'apostasie d'une partie considérable de son diocèse, ni ramener les égarés au bercail du bon pasteur. Trop de mauvaises passions s'étaient conjurées contre lui, ses avertisse-

ments et ses exhortations paternelles s'étaient perdus au milieu des cris forcenés des rebelles.

Le grand chapitre donna un successeur à Guillaume de Honstein en la personne d'Érasme, issu de l'illustre famille des barons de Limbourg, échansons héréditaires de l'Empire, prélat à la douceur et à la modération duquel les protestants contemporains ont eux-mêmes été forcés de rendre hommage.

L'élection du nouvel évêque eut lieu avec les formes anciennement usitées; la bourgeoisie resta sous les armes pendant la journée entière pour empêcher le désordre et les mouvements populaires.[1] Il est un fait cependant qui donne la mesure de l'intolérance qui régnait alors à Strasbourg. D'après un antique usage le grand chapitre en corps devait assister à un sermon prononcé à la cathédrale, avant de procéder au choix de son chef; l'autorité locale décida que le docteur Hedio serait chargé du sermon en question, en sa qualité de prédicant évangélique de la métropole. Les chanoines catholiques durent se soumettre et écouter pendant une heure les élucubrations de l'apostat; il leur indiqua à sa façon les considérations pures évangéliques qui devaient déterminer les votes.[2]

On eut de la peine à décider Érasme de Limbourg à accepter la haute charge qui lui était offerte; il prévoyait de nouveaux orages et savait qu'il n'avait aucun moyen de faire rentrer dans l'obéissance la partie du diocèse qui était en révolte ouverte. Il ne céda qu'après de nombreuses et pressantes sollicitations.

Bientôt après Érasme réunit son clergé à Molsheim; la ville de Strasbourg envoya des députés à cette assemblée pour féliciter l'évêque à l'occasion de son élection. Ils y arrivèrent le 16 octobre 1542, et renouvelèrent la demande si souvent adressée à Guillaume de Honstein, d'organiser des conférences et des disputes entre les théologiens des deux partis, *afin qu'on pût s'éclairer mutuellement*

[1] Archives de Strasbourg. *(Inventaire Grandidier). Inventaire historique*, sect. II, Élection des évêques, 128. B. Vieux registre relatif à l'élection d'Érasme de Limbourg.

[2] *Ibid.*

et mettre une fin aux divisions. Érasme connaissait trop bien l'inutilité de semblables conférences, et les motifs qui les faisaient désirer aux protestants pour ne pas leur opposer un refus absolu.[1]

Butzer eut une nouvelle occasion d'exercer son apostolat en cette même année 1542. Le trône archiépiscopal de Cologne était occupé alors par l'électeur Hermann, homme de mœurs douces et faciles, mais dont l'ignorance, la sottise et la vanité étaient devenues presque proverbiales. Le novateur strasbourgeois, comprenant qu'un semblable personnage ne serait pas difficile à gagner, s'était rendu maître de son cœur, en prodiguant les louanges les plus outrées à son amour éclairé de la vérité et du pur Évangile. Butzer fit si bien par sa correspondance que Hermann prit la résolution de pervertir son diocèse; il s'adressa à cet effet au magistrat de Strasbourg en le priant de lui envoyer au plus tôt «l'ami, aux lumières duquel il voulait recourir en cette grave circonstance.» Butzer était doué d'une activité prodigieuse; quoique surchargé d'une multitude d'affaires, il se rendit joyeusement à l'appel de l'Électeur et partit pour Cologne, au mois de février 1542, en compagnie de son secrétaire favori Christophe Söll. Il y resta jusqu'après Pâques, et dressa son plan de campagne avec l'Électeur. Ses affaires l'obligèrent alors à retourner à Strasbourg; mais il revint dès le mois de décembre, et bientôt après on vit arriver aussi Melanchthon et Hedio. Les trois réformateurs, décidés à ne pas négliger une semblable occasion, se mirent à rédiger une foule de petits traités destinés à décrier l'Église catholique et à avilir le clergé. Ces traités furent répandus à profusion parmi les habitants de l'électorat. Butzer se multipliait, il prêchait à Bonn pour le peuple, il tenait des conférences publiques pour les classes plus relevées, il assistait à tous les conseils du prince et en était l'âme et le directeur, il employait les nuits à écrire.[2] Tant de travaux semblaient ne pas devoir rester infructueux, l'apôtre de Strasbourg «était plein des plus douces espérances; le peuple de la contrée lui

[1] *Ibid.*

[2] *Ep. Hedionis ad Conv. Hubert datæ Bon.* 9 *junii* 1543. *Ms.* — Cité par Rœhrich, II, 172.

« semblait avoir *du penchant pour l'amélioration*[1], » et déjà on avait le bonheur de voir des prédicants évangéliques établis dans plusieurs communes du pays.

Toutefois les plans qu'on avait formés avortèrent. L'électorat fut préservé de l'apostasie par l'énergique opposition du haut clergé, de la noblesse, des magistrats et de l'université de Cologne. Les membres de l'université en particulier répondirent aux pamphlets des trois intrus, en répandant à leur tour de petits écrits dans lesquels ils dévoilaient les fausses maximes, les mensonges et les variations perpétuelles de la prétendue Réforme, et les turpitudes des auteurs de la révolution religieuse. Gropper, Cochlœus, Engelbrecht, Joachim Westfal, Eberard Billick, Mathias d'Æch, Barthélemy Latomus, Gaspard de Gennep prirent tour à tour la plume. Butzer surtout ne fut pas épargné dans ces écrits. Comme il se donnait des airs d'envoyé de Dieu pour rétablir le christianisme primitif et pour faire refleurir le pur Évangile sur la terre, il était nécessaire de faire connaître au public cet homme qui se prétendait chargé d'une mission d'en-haut. Toutes les hontes de sa vie passée furent étalées au grand jour ; on raconta son apostasie, son premier mariage avec une religieuse enlevée, ses hymens subséquents ; on fit connaître le rôle qu'il avait joué à Strasbourg, le despotisme qu'il y exerçait, ses négociations avec les Suisses et les Saxons, sa duplicité, ses contradictions ; « deux Martins (Luther « et Butzer), disait-on, poussés par la haine la plus acharnée, ont « attaqué la sainte Église ; mais Butzer est celui des deux qui a fait « le plus de mal, car il n'a pas son égal en hypocrisie et en dissi- « mulation ; il flatte au besoin, il est hardi et rusé, il a réussi à « tromper des gens haut placés, et ses livres empoisonnés ont « séduit, par des dehors de simplicité candide, beaucoup de chré- « tiens ignorants. »[2]

Butzer essaya de répondre aux écrits qui pleuvaient contre lui,

[1] Rœbrich, *loc. cit.*

[2] Westfal, préface à une traduction de Gennep, intitulée : *Urteil der Universitet und Clerisei zu Cœlne, von Martin Butzers Lerung und Rufung gen Bonn* — Cologne, 1543, 44, f. 4.

de défendre ses doctrines et de présenter sa vie antérieure sous le jour le plus favorable. Mais le coup avait porté, il y perdit son temps, et fut obligé de quitter Bonn au mois d'août 1543.

L'archevêque Hermann subit un peu plus tard la peine de ses prévarications, et le rétablissement du culte catholique dans toutes les parties de l'électorat ne souleva aucune opposition.

CHAPITRE XVII.

Préludes de la guerre de Smalkalde. — Ouverture du concile de Trente. — Mort de Luther.

Le sénat de Strasbourg avait permis à Butzer de se rendre à la diète de Ratisbonne, en 1541, et d'y porter la parole, mais sans se faire illusion touchant l'issue et les résultats probables des conférences religieuses. Depuis que la ville avait été reçue au nombre des membres de la ligue de Smalkalde, les magistrats ne redoutaient plus pour elle d'attaque imprévue ; cependant ils étaient convaincus que la grande affaire de religion enfanterait tôt ou tard la guerre. Aussi blâmaient-ils hautement les demi-mesures, les négligences et la circonspection exagérée de certains membres de la confédération, qui, au lieu de se préparer à tout événement, se laissaient amuser par les promesses de l'empereur, et tenaient de fréquentes assemblées dans lesquelles on parlait beaucoup sans jamais rien décider. Le sénat de Strasbourg s'efforça inutilement de persuader à ses alliés que la lutte armée était inévitable ; qu'il ne fallait pas attendre que l'empereur choisît son moment pour la commencer ; qu'en tout cas il était urgent de faire des préparatifs pour n'être pas pris au dépourvu, et de refuser l'obéissance à la Chambre de justice impériale, parce qu'en toute occasion elle cherchait à porter préjudice aux États protestants.

Les représentations des envoyés strasbourgeois restèrent sans effet.[1]

[1] On considérait à Strasbourg la guerre de religion comme imminente ; et, lors du renouvellement du magistrat en 1543, on eut beaucoup de peine à trouver quelqu'un qui consentît à remplir les fonctions d'ammeister, en un temps où de si grands dangers menaçaient la ville. Les six premiers élus s'étaient excusés sous divers prétextes. Enfin les voix se portèrent sur le sieur Simon Franck. — Franck, issu d'une très-ancienne et et riche famille patricienne de la ville et membre de

Charles-Quint ne s'était pas trompé, en prévoyant que la France lui déclarerait prochainement la guerre. Les ambassadeurs français qui se rendaient à Venise et à Constantinople avaient été assassinés en Italie par une troupe espagnole. Furieux d'une si sanglante injure, François I[er] fit entrer des troupes dans le Roussillon, le Piémont, le Luxembourg et l'Artois, en 1542. Ferdinand, roi des Romains, s'empressa de mettre l'Alsace à couvert. Il ordonna à l'électeur palatin, alors landvogt de la préfecture de la Basse-Alsace, de convoquer les États pour la défense commune de la province. Ils se réunirent à Sélestadt, le 11 août et le 19 septembre. Toutes les seigneuries et villes de la Basse-Alsace furent taxées à un nombre de cavaliers et de fantassins, et à un contingent d'artillerie et de munitions de guerre proportionné à leur importance, et il fut réglé que la ligne de défense de la province s'étendrait jusqu'à Landau inclusivement.[1]

Vers ce même temps le pape publiait une bulle, par laquelle il annonçait que le concile, depuis si longtemps attendu, s'ouvrirait à Trente, en Tyrol, le 1[er] novembre 1542. Les évêques et les théologiens allemands s'y trouvèrent au jour fixé; mais les Français, les Espagnols et les Portugais y vinrent en trop petit nombre pour que l'assemblée pût ouvrir ses séances.

Tandis que le roi Ferdinand prenait des mesures pour se défendre

la Chambre des Treize, était revenu depuis peu de la Hongrie, où il avait pris part à la campagne contre les Turcs, et il était malade. — Cependant il accepta l'ammeisterat par dévouement pour la république, et la bourgeoisie reconnaissante le surnomma le *grand patriote*. — Il ne put entrer en fonctions que le 19 février (*Pastorius von den Ammeistern*, 112. — Herzog, *Chron.*, l. VIII, 97. — *Rathsprotocoll*, ad an. 1543 etc.) — Dans des mémoires qui ont été publiés récemment, sous le nom de la baronne d'Oberkirch, le fait que nous venons de rapporter, présenté sous un jour malveillant et ridicule, est attribué au baron de Franck, seigneur de Leinstetten, dixième descendant en ligne directe de Simon Franck. On en conclut naturellement que lesdits mémoires sont apocryphes en tout ou en partie; Madame d'Oberkirch n'eût pas raconté *comme témoin oculaire* un événement qui s'était passé 250 ans auparavant.

[1] Laguille, Ed. in-fol., part. II, l. III, 25.

contre la France, Charles-Quint avait été occupé de sa malheureuse expédition d'Alger. A son retour il se rendit en Allemagne avec le dessein d'attaquer François Ier, et dès le mois de janvier 1544 il vint à Spire, où la diète avait été convoquée. L'empereur menacé d'un côté par la France, de l'autre par les Turcs, avait besoin encore de s'assurer des protestants ; il continua donc à leur témoigner une condescendance dont les catholiques s'affligeaient et s'indignaient à juste titre. Il confirma les lettres qu'il leur avait accordées en 1541 à la diète de Ratisbonne, suspendit l'édit d'Augsbourg, défendit d'inquiéter personne pour cause de religion, et permit aux deux partis de jouir librement des biens ecclésiastiques dont ils étaient alors en possession. Ce fut à la suite de cet édit que l'électeur de Saxe consentit enfin à reconnaître Ferdinand en qualité de roi des Romains, et l'empereur espéra que l'Allemagne resterait paisible, tandis qu'il irait attaquer François Ier de concert avec le roi d'Angleterre.[1]

Ferdinand informé de la résolution de son frère chargea l'électeur palatin, landvogt d'Alsace, de convoquer les États de la province à Sélestadt, le 5 mai 1544. Les contingents que chacun devait fournir pour la défense commune furent réglés à cette réunion. L'évêque de Strasbourg et son chapitre, le comte George de Würtemberg, possesseur de plusieurs seigneuries en Alsace, les comtes Philippe de Hanau et Jacques de Bitsche, le Baumaître du val de Villé, les dix villes de la Préfecture, les baillages de Hochfeld et de Kochersberg, le baron de Fleckenstein et le prévôt de Wissembourg y furent cotisés; l'évêque de Spire eut également son contingent à fournir en raison des baillages de Lauterbourg et de Magdebourg, de même le duc Wolfgang, comte palatin du Rhin et de Weldentz, à cause des baillages de Cleebourg et de Neucastel.[2]

Il est digne d'observation que la ville de Strasbourg ne se fit pas représenter à l'assemblée; le sénat avait déclaré déjà en 1542, qu'il trouvait inutile de traiter de la défense commune du pays. Stras-

[1] Laguille, *loc. cit.*
[2] *Ibid.*

bourg avait pris ce parti parce qu'elle voulait ménager la France, dont elle espérait le secours pour le cas où l'empereur attaquerait les protestants, et qu'en outre il lui eût semblé impolitique de s'engager dans une querelle, où il s'agissait de soutenir, contre la France, la maison d'Autriche, l'ennemie la plus redoutable du nouvel Évangile.

La guerre entre les deux princes rivaux fut de peu de durée. Le roi d'Angleterre, allié de l'empereur, s'était engagé à marcher sur Paris; il ne tint pas sa promesse et s'arrêta pour faire le siége de Montreuil et de Boulogne. Charles-Quint, après avoir fait avancer son armée jusqu'à Château-Thierry et s'être emparé de Commercy, de Ligny, Saint-Dizer, Châlons, Épernay et Vitry, accepta les propositions de paix de François Ier.[1] Quelques jours plus tard on conclut le traité de Crespy.

Henri VIII continua seul à combattre. Les protestants d'Allemagne, prévoyant qu'ils pourraient avoir besoin prochainement de son appui, se donnèrent beaucoup de mouvement pour l'engager à traiter à son tour, et offrirent leur médiation aux parties belligérantes. Strasbourg, en particulier, déploya un zèle extrême en cette occasion; elle envoya à Paris et en Angleterre pour essayer de réconcilier les deux rois, Jean Sturm, l'historien Jean Sleidan et Louis Brumbach. Les négociations traînèrent en longueur; enfin un armistice fut conclu le 7 juin 1546 et converti en paix définitive à Campe, petite place située entre Ardres et Guines.[2] François Ier sut un gré infini à Strasbourg des bons offices qu'elle avait cherché à lui rendre, et surtout de ce qu'elle eut refusé des secours en hommes et en munitions de guerre à Henri VIII. — Le roi de France adressa, le 8 octobre 1545, à la ville une lettre de remercîment qui existe encore aux archives[3]; elle se termine par la phrase

[1] Les ouvertures de paix furent faites à l'empereur par la reine Éléonore, femme de François Ier, et par un négociateur, chargé par le pape Paul III de démontrer à Charles V l'indignité d'une ligue avec un prince excommunié (Henri VIII).

[2] Rapin de Thoyras, VI, 497 et 498.

[3] Elle a été publiée en partie par M. de Kentzinger, maire de Strasbourg, dans ses *Documents historiques*.

suivante : « Nous avons été bien ayses d'entendre que les protes-
« tants n'ayent point voullu ayder ni favoriser l'anglois de gens, ny
« d'artillerie, harnois et munitions comme l'on nous avait faict
« rapport, dont nous les remercions de très bon cueur, et les prions
« voulloir continuer en cesté bonne voluntè; et ilz nous trouverons
« prestz à leur faire plaisir en ce qu'il nous sera possible. Et à
« tant nous prions le Créateur, très chers et grands amys, alliez et
« confédérés, qu'il vous ayt en sa garde. Signé : François.

Cependant le roi d'Angleterre avait dit aux négociateurs, dans le cours de la conversation, qu'il savait à n'en pouvoir douter, que l'empereur se disposait sérieusement à faire la guerre aux protestants. Le magistrat de Strasbourg profita de cet avis, augmenta encore les moyens de défense de la ville, et fit mettre en bon état les fortifications.

Une diète fut tenue sur ces entrefaites à Worms; elle s'ouvrit au mois de mai 1545. Les protestants y déclarèrent que sur le fait de la religion ils ne pouvaient s'en rapporter aux décisions du concile qui s'assemblait à Trente. Les représentations du cardinal Farnèse, légat du pape, et celles du comte de Grignan, ambassadeur de France, ne purent les ramener à d'autres sentiments. Charles-Quint dissimula son profond mécontement et remit la diète à l'année suivante.

Cette remise fit comprendre à ceux de la nouvelle religion, que l'empereur et son frère cherchaient à les endormir dans une fausse sécurité. Se croyant menacés d'un orage prochain, ils s'assemblèrent au mois de janvier 1546 à Francfort pour proroger leur confédération et se préparer à la guerre.

Une nouvelle favorable les accueillit presqu'à leur arrivée au lieu de la réunion. Ils apprirent que l'électeur palatin Frédéric, successeur de Louis-le-Pacifique (mort sans enfants), avait appelé dans ses États des prédicants et *permis* le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et la substitution de l'allemand au latin dans les églises. Cet événement combla de joie tous les États protestants; l'acquisition était de la plus haute importance, et on ne doutait pas que Frédéric, étant landvogt de Haguenau et agis-

sant de concert avec Strasbourg, n'amenât promptement dans le giron de la Réforme tout le Palatinat et la Basse-Alsace entière.

Frédéric, d'ailleurs, donnait des preuves d'un zèle extrême; déjà il avait fait venir de Strasbourg l'éloquent Paul Fagius, l'une des lumières de la nouvelle Église; il pensait que la présence de ce grand homme suffirait pour convertir ses peuples au pur Évangile, et pour grossir son trésor du revenu de tous les bénéfices catholiques.

Tandis que les membres de la ligue de Smalkalde étaient rassemblés à Francfort, les thélogiens des deux partis religieux s'étaient rendus à Ratisbonne pour y tenir encore un colloque, conformément à un ordre émané de l'empereur.

Charles-Quint y envoya, pour soutenir la cause catholique, les théologiens Pierre Malvenda, Eberard Billick, Jean Hoffmeister et Jean Cochlie, avec George Loxan, Gaspard Caltenthal, George Ilfinger et Barthélemy Latomus, en qualité d'auditeurs. On leur adjoignit encore le dominicain Ambroise Pélargue comme surnuméraire.

De la part des protestants vinrent, — en qualité de théologiens, Butzer, Brentius, George Major et Érard Schnepff; — d'auditeurs, Volrad, le comte de Waldeck, Balthasar Gultling, Laurent Zoch et George Volchheimer. — Leurs surnuméraires furent : Jean Pistorius, Martin Vrecht et Théodore Vite.

Maurice, évêque d'Eichstadt, et Frédéric, comte de Fürstemberg, furent nommés présidents du colloque.[1]

Les conférences commencèrent le 27 janvier, les présidents exhortèrent les théologiens à ne rien donner à leurs passions dans une affaire si sérieuse et si sainte, mais à agir avec candeur et crainte de Dieu, et à n'avoir en vue que le rétablissement de la concorde, promettant de leur côté d'observer beaucoup d'impartialité et d'équité.

La discussion s'engagea sur le dogme de la justification. Pierre Malvenda parla le premier, et soutint avec talent la doctrine catho-

[1] Sleidan, II, l. XVI, ad an. 1546.

lique touchant le libre arbitre de l'homme, et la nécessité, pour le salut, des œuvres faites en état de grâce.

Butzer prit la parole à son tour ; il développa la thèse qui sert de pierre angulaire à la Réforme. Il essaya de démontrer que l'homme est justifié gratuitement par la foi en Jésus-Christ ; — lorsqu'il croit, dit-il, qu'il est reçu en grâce, que ses péchés lui sont remis en considération de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ a satisfait pour nos péchés par sa mort, Dieu lui impute cette foi à justice sans aucune œuvre et sans aucun mérite de sa part. — Le talent et l'intelligence de Butzer ne pouvaient rendre bonne une cause détestable en elle-même ; il fut faible, et ses adversaires n'eurent pas de peine à renverser un à un ses arguments. Cependant la dispute fut vive.

Au moment où elle était le plus animée, le 15 février, arrivèrent des lettres de l'empereur, qui ordonnait d'admettre parmi les présidents Jules Pflug, évêque de Naumbourg. S. M. I. exigeait en outre qu'on ne reçût pas de surnuméraires au nombre des auditeurs et des interlocuteurs, qu'il n'y eût d'autres secrétaires pour transcrire les actes que ceux choisis par les présidents, que chacun s'engageât par serment à garder le silence sur ce qui se passait, qu'on ne rendît compte à qui que ce fût des affaires du colloque avant de lui en avoir adressé le rapport, que chaque parti souscrivît ce dont on serait convenu des deux côtés, qu'on marquât en peu de paroles les points qui restaient en dispute, sans faire mention d'autre chose que des principales raisons des deux partis, et qu'enfin le tout fût remis à la garde des secrétaires.

Les ordres de Charles-Quint déplurent excessivement aux protestants, qui aspiraient surtout à faire du bruit et à occuper l'attention du public. Ils avaient du goût pour les colloques religieux, non pas qu'ils eussent la folle pensée de convertir à leurs opinions les théologiens catholiques ; mais ils y trouvaient une occasion de calomnier l'Église, d'exciter les passions de la multitude et de causer du scandale, c'était là ce qu'ils recherchaient ; les injonctions de l'empereur les privaient de ce moyen d'action, elles furent fort mal reçues.

On se querella longtemps à ce sujet ; les présidents soutenaient

qu'ils devaient obéir à l'empereur, les protestants répondaient qu'ils étaient tenus d'informer de temps à autre leurs commettants de l'état du colloque, et qu'il leur était impossible de manquer à ce devoir et de se conformer au *silence étroit* qu'on voulait leur imposer. L'électeur de Saxe, auquel les conditions impériales déplaisaient particulièrement, rappella ses théologiens ; en même temps (20 mars) Butzer partit pour rendre compte à *son prince*, le landgrave de Hesse, de ce qui s'était fait. Les présidents s'opposèrent en vain à ces différents départs ; fort peu de jours après les autres tenants du parti protestant s'éloignèrent également malgré les représentations qu'on leur fit, disant : « qu'ils n'avaient aucune « raison de demeurer après le départ de leurs principaux collègues, « et que, si l'on voulait reprendre plus tard le colloque, ils revien- « draient. »

Ainsi se terminèrent les fameuses conférences de 1546 à Ratisbonne ; telle est la façon dont les faits sont rapportés par le contemporain Sleidan [1], l'un des plus zélés purs évangéliques de l'époque. Il en ressort avec la dernière évidence, que la discussion fut interrompue par les seuls protestants, et l'on est en droit de s'étonner de l'assurance avec laquelle nos historiens modernes affirment le contraire. «Au colloque de 1546 à Ratisbonne, dit l'un d'eux [2], « toutes choses semblèrent calculées pour démontrer clairement aux « protestants qu'on ne voulait plus de paix avec eux ; bientôt l'em- « pereur RENVOYA *chez eux* ceux qui portaient la parole et *parmi « lesquels se trouvait Butzer.* »

Après le colloque les députés des princes protestants se rendirent auprès de l'empereur pour intercéder en faveur de l'archevêque de Cologne. Ils prièrent Charles-Quint de joindre l'affaire du prélat à toutes les autres causes de religion, et de casser l'appel qui lui avait été porté par le clergé, *parce que si l'on faisait quelque violence à l'archevêque, ils ne pourraient s'empêcher de le défendre.* La menace n'effraya pas l'empereur, il opposa un refus aux sollici-

[1] T. II, l. XVI, ad an. 1546.
[2] Rœhrich, II, 180.

tations qui lui furent adressées pour l'apostat ; le pape lança bientôt après une sentence bien méritée d'excommunication et de déposition contre le coupable prélat.

Le concile de Trente avait enfin été ouvert le 7 janvier 1546, trois semaines avant l'inutile colloque de Ratisbonne. Ce colloque fut suivi d'une diète tenue dans la même ville. Les protestants persistèrent à récuser l'autorité du concile ; ils publièrent à ce sujet deux écrits dans lesquels ils exposaient les motifs de leur refus ; l'un avait été rédigé par Melanchthon, l'autre sortait, à ce que l'on croit, de la plume du chancelier saxon Brück. Le dernier fut aussitôt réimprimé à Strasbourg[1] et répandu à profusion.

« Nous ne demandons pas de concile pour réformer nos Églises, disaient les nouveaux évangéliques, car il y a du temps que Dieu les a sanctifiées par sa parole, qu'il les a purgées de toutes les ordures papistiques et qu'il nous a rendu la véritable doctrine. A la vérité, notre vie ne répond pas tout à fait à notre profession, et nous ne faisons pas tout ce que nous voudrions et que nous devrions faire. Mais les prophètes et les apôtres articulaient les mêmes plaintes lorsqu'ils vivaient, et ce bonheur ne nous arrivera que lorsque délivrés de ce corps vicieux, où nous sommes comme prisonniers, nous serons dans une condition pareille à celle des anges. Nous avons demandé un concile libre et non convoqué par le pape, afin que l'on écoute nos Églises, qu'on condamne votre doctrine contraire à celle de Jésus-Christ et que les hommes y renoncent pour reconnaître et suivre le véritable culte de Dieu.... »

A leurs manifestes religieux près, les soi-disants évangéliques ne surent prendre en commun aucune résolution énergique, et cependant on leur mandait de tous les côtés que l'empereur faisait des préparatifs contre eux, et qu'il avait traité avec le pape pour l'extirpation des hérétiques.

L'apostat Ochin avait écrit d'Italie à Butzer, que la Réforme était menacée des derniers malheurs.

L'approche du danger ne fut pas même capable d'assoupir les

[1] Par Wolfgang Kœpfel, 1546.

querelles nouvellement réveillées entre les luthériens et les zwingliens; les Strasbourgeois proposèrent aux Saxons de conclure une alliance avec les Suisses; ils ne furent pas écoutés.

Luther mourut au moment où le concile de Trente venait de s'ouvrir, et où l'on se disposait à tenir le colloque de Ratisbonne. Sa main sacrilége avait répandu d'abord la semence funeste qui produisait tant de maux et de déchirements en Allemagne; cependant il disparut de la scène presqu'inaperçu, et sa mort fit peu de sensation. Ses dernières années avaient été dignes du rôle terrible qu'il joua.

«Pendant que ce chef des réformateurs tirait à sa fin, dit Bossuet[1], il devenait tous les jours plus furieux. Ses thèses contre les docteurs de Louvain en sont une preuve, et je ne crois pas que ses disciples puissent voir sans honte, jusque dans les dernières années de sa vie, le prodigieux égarement de son esprit. Tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate; il remplit toutes ses thèses de ces misérables équivoques, *vaccultas* au lieu de *facultas, cacolyca Ecclesia* au lieu de *catholica*.... Pour se moquer de la coutume d'appeller les docteurs *nos maîtres,* il appelle toujours ceux de Louvain *Nostrolli magistrolli, bruta magistrolia,* croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces docteurs : de vraies bêtes, des pourceaux, des épicuriens, des païens et des athées, qui ne connaissent d'autre pénitence que celle de Judas et de Saül, qui prennent, non de l'Écriture, mais de la doctrine des hommes, tout ce qu'ils vomissent, et il ajoute, ce que je n'ose traduire : *quidquid ructant, vomunt et cacant.* C'est ainsi qu'il oubliait toute pudeur et ne se souciait pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvu qu'il poussât tout à l'extrémité contre ses adversaires.»

Melanchthon et ses amis, dit encore Bossuet, étaient honteux des excès de leur chef; on murmurait sourdement dans le parti, mais personne n'osait parler, de crainte d'une explosion de fureur.

[1] *Variations*, l. VI, 191.

Luther s'était brouillé à peu près avec tout le monde à Wittenberg même. Quelques individus, doués par la nature d'une souplesse à toute épreuve, avaient seuls pu se maintenir en paix avec lui. Il fallait, selon l'observation de Dœllinger[1], pour supporter le docteur Martin, des caractères comme ceux de Jonas, de Bugenhagen, de Cordatus, d'Amsdorf, tous gens incapables d'avoir aucune idée à eux, consentant à se laisser humblement approvisionner par lui de pensées et de passions, et employés ensuite à exécuter la fustigation littéraire sur ceux avec qui le réformateur n'avait pas le temps ou l'envie de l'entreprendre en personne. Encore ces hommes si humblement passifs ne parvenaient à vivre en bonne intelligence avec lui, que lorsqu'ils savaient en même temps se conserver les bonnes grâces de dame Catherine, femme bavarde, altière, sotte et vindicative, qui jouait le rôle de Xantippe auprès du docteur Martin. Melanchthon avoue lui-même qu'il ne conserva sa position à Wittenberg qu'en se soumettant vis-à-vis de son patron à un honteux esclavage, et en opposant un silence passif aux outrages et aux orgueilleuses sorties du réformateur.[2]

Lorsque quelqu'un l'offensait, dit encore Dœllinger[3], il ne lui suffisait pas d'attaquer avec fureur le coupable, il se complaisait à considérer ce dernier comme l'instrument de la conjuration d'un grand nombre de gens contre lesquels il se livrait alors aux derniers excès. Il voyait partout des ennemis; une servante l'ayant volé, il accuse aussitôt les papistes « de lui avoir endossée cette ar« chi-ribaude, cette infâme coureuse, ce sac à mensonges. »[4] De honteuses maladies s'étant déclarées parmi les étudiants de Wittenberg, il s'empresse de faire afficher « que les adversaires et les « grands ennemis de la foi luthérienne ont envoyé des prostituées à « Wittenberg pour séduire et perdre la pauvre jeunesse. »[5]

[1] *La Réforme*, III, 259.
[2] *Lettre à Cristophe de Carlovitz* en 1548 (C. R. VI, 880). — *Histoire* secrète, 25.
[3] T. III, 261.
[4] De Wette, v. 625.
[5] *Ibid.*, v. 561.

Tout ce qui était monstrueux, incroyable, dénaturé, avait pour Luther un attrait particulier, dit encore l'illustre historien[1], auquel nous avons emprunté en grande partie les détails qu'on vient de lire. Ainsi il affirmait que ses adversaires étaient les organes de satan, qui les possédait d'esprit et souvent aussi de corps; il avait fini par se le persuader à lui-même, et en parlant des évêques allemands il assurait que chacun d'eux était entouré d'une troupe nombreuse d'esprits infernaux qui les faisaient agir à volonté.[2]

Il accueillait avidement et remplissait ses lettres à ses amis des mensonges les plus évidents et des bruits les plus absurdes. En 1541, au moment où on se préparait aux premières conférences de Ratisbonne, il publie que satan vient d'inventer, par l'intermédiaire des papistes, une nouvelle manière de se débarrasser des amis de l'Évangile, en empoisonnant le vin et en mêlant du plâtre au lait; un peu plus tard il découvre que les catholiques empoisonnent toutes les épices destinées aux protestants, et presqu'en même temps il annonce à Albert de Prusse que Henri de Brunswick a chargé quelques centaines d'incendiaires de détruire les villes évangéliques, et que la pape a donné quatre-vingt mille ducats pour cette expédition.[3]

Autrefois il avait excité les princes à égorger et à assommer les paysans qui s'étaient révoltés à sa voix, *parce que c'était le temps de la colère et non de la grâce;* dans les dernières années de sa vie il veut qu'on détruise les juifs dans toute l'Allemagne. « Qu'on « incendie leurs synagogues et leurs écoles[4], » écrit-il; « qu'on « couvre de terre ce qui ne veut brûler, qu'on l'ensevelisse de telle « sorte que jamais homme n'en voie plus ni pierre, ni scorie; « qu'on brise et démolisse leurs maisons; qu'on leur ôte tous leurs « livres de prières et leurs talmuds; qu'on défende à leurs rabbins, « *sous peine de mort*, de plus jamais enseigner; qu'on refuse en- « tièrement aux juifs le droit d'escorte et de protection publique;

[1] Dœllinger, *loc. cit.*
[2] Ed. Walch., X, 1273.
[3] De Wette, 309, 336, 346.
[4] Ed. Walch., XX, 2475, 2478, 2500, 2509.

« qu'on leur interdise le commerce, qu'on leur ôte leur pécule,
« leurs bijoux, leur or et leur argent, pour le mettre de côté et
« le garder, et si tout cela ne suffit pas, qu'on les chasse de partout
« comme des chiens enragés ! »

Tels étaient le langage du nouvel évangéliste, et les actes du nouvel apôtre !

Il compose une prière pour demander au Seigneur de délivrer le monde *du diable, du pape et du turc,* et il exige que tous ses fidèles la répètent assidûment.

On lui demande de consoler quelques-uns de ses prédicateurs qui perdent courage à la vue de l'état de leur Église et des effets épouvantables produits par le dogme protestant de la justification ; il ne sait que leur dire et se borne à mettre en tête de ses lettres ces désolantes paroles : « J'ignore en vérité moi-même ce qu'il « faut que je vous écrive, l'unique espoir qui nous reste, est la « fin prochaine du monde ! [1] »

De quelque côté qu'il tourne les yeux, il voit partout des légions d'esprits infernaux, il en voit même à Wittenberg dont le séjour lui devient odieux : « mon cœur est glacé, » dit-il, « je n'aime « plus à rester dans cette ville. »

Ses derniers écrits de controverse contre l'Église et les papes laissent loin derrière eux tout ce qu'il a fait jusque-là ; il traite les vicaires de Jésus-Christ « de sales panses, de ventres pourris, de « vilains garnements et de misérables faquins, » et encore trouve-t-il ses expressions trop pâles et se plaint-il d'être incapable d'écrire quelque chose qui réponde complétement à l'excès de sa colère contre le pape.

« Le pape, dit-il aussi, est un loup enragé, contre lequel tout « le monde s'arme au premier signal sans attendre l'ordre du ma- « gistrat. Si renfermé dans une enceinte, le magistrat le délivre, « on peut continuer à poursuivre la bête féroce, et attaquer impu- « nément ceux qui auront empêché qu'on ne s'en défît. Si on est « tué dans cette attaque avant que d'avoir donné à la bête le coup

[1] De Wette, V, 642, 683, 702.

« mortel, il n'y a qu'un seul sujet de se repentir, c'est de ne pas « lui avoir enfoncé le couteau dans le sein. Voilà comme il faut « traiter le pape. Tous ceux qui le défendent doivent aussi être « traités comme les soldats d'un chef de brigands, fussent-ils des « rois et des Césars. »

Luc Kranach compose une caricature ordurière sur le souverain pontife, le docteur Martin reproche avec colère à l'artiste de n'avoir pas rendu les figures *assez sataniques.*[1]

Son vieil ami Agricola vient à Wittenberg, tout exprès pour l'amour de lui, il le renvoie avec une rancune irréconciliable et refuse même de le voir.[2]

Peu de temps après les comtes de Mansfeld le font appeler pour accommoder les différents survenus entre eux au sujet du partage de leurs terres. Luther, quoique malade, se rend au lieu de sa naissance, Eisleben dans le comté de Mansfeld, afin de régler l'affaire confiée à ses soins. Au milieu de ce travail il se répand en malédictions et en invectives contre le concile qui s'ouvre à Trente.

Le 16 février il maudit les hommes de loi comme des sycophantes, des sophistes et une des plaies du genre humain.

Le 17 février, sa poitrine s'embarrasse; trois de ses fils, Jean, Martin et Paul, Juste Jonas, ministre de l'Église de Hall, et quelques autres amis sont auprès de lui; quoique très-faible, Luther dîne et soupe avec eux.[3]

Après le repas du soir son malaise augmente; il prend un peu de corne de Licorne dans du vin et s'endort sur un lit placé dans la salle commune. S'étant réveillé, il entre dans sa chambre et se prépare à dormir de nouveau; il salue ses amis, il leur lance comme dernier avertissement les paroles suivantes : « Priez pour « que notre Évangile soit sauvé, car le concile de Trente et ce « misérable pape ont contre lui une grande colère. »[4]

[1] De Wette, V, 742, 745, 753.
[2] Dœllinger, III, 264.
[3] Sleidan, l. XVI, ad an. 1546.
[4] De Wette, V, 775, 785. — Keil, *Vie de Luther,* III, 266.

Ainsi finit le fondateur de l'Église régénérée. Nulle part sa première levée de boucliers n'avait excité plus de sympathie qu'à Strasbourg, nulle part sa mort ne passa plus inaperçue.

Nos histeriens protestants n'en font même pas mention. *Sic transit gloria mundi.*

CHAPITRE XVIII.

Guerre de Smalkalde, ses suites.

Le magistrat de Strasbourg continuait à se préparer à la guerre. On achevait de mettre en état les fortifications; des moyens de défense étaient ajoutés à ceux qui existaient, une activité extraordinaire régnait à l'arsenal, et les greniers étaient abondamment pourvus de grains et de provisions de toute espèce. On fit démolir les maisons qui gênaient les abords de la place, ou qui pouvaient servir à masquer l'ennemi, et le sénat envoya des députés à Ulm où s'étaient réunis les représentants de différentes villes protestantes de la Haute-Allemagne pour s'entendre sur les mesures à prendre en cas d'attaque.

L'empereur ayant été informé de ces dispositions s'en inquiéta; il avait déjà pris l'alarme à propos de l'accord de l'électeur palatin et de la ville de Strasbourg, et s'était efforcé de détourner ce prince de la ligue de Smalkalde.

Il fit également des efforts pour en détacher Strasbourg et les cités avec lesquelles elle avait contracté alliance. Charles-Quint leur adressa à cet effet une lettre datée du 17 juin 1546; elle fut remise au sénat strasbourgeois par le baron Lazare de Schwendi, général dans les armées impériales.[1] Charles-Quint disait que : « ses préparatifs de guerre étaient destinés uniquement à faire rentrer dans le devoir les princes et à maintenir la paix de l'Empire que des rebelles cherchaient à troubler; qu'il voulait prévenir leurs sinistres desseins et les empêcher de s'assujettir les cités impériales

[1] Ce baron de Schwendi avait acheté des comtes de Luppffen le château de Hohen-Landsberg, près de Colmar; il n'en reçut l'investiture qu'en 1564. — Schwendi fit à Strasbourg une fondation pour quelques pauvres écoliers. Il remit la lettre de l'empereur au sénat le 24 juin 1546. — Sleidan, l. XVII, ad an. 1546.

comme ils s'étaient assujetti déjà quelques évêchés; — les villes, ajoutait l'empereur, — n'ont rien à craindre de notre part, nous avons, au contraire, l'intention de leur donner de nouvelles preuves de notre bienveillance si elles continuent à nous être fidèles.»

L'envoyé impérial accompagna l'épître, dont il était porteur, de remontrances verbales, et s'acquitta de sa mission avec beaucoup de zèle. Cependant il échoua. Le sénat, après avoir longuement délibéré, adressa à Charles-Quint une lettre conçue en termes respectueux, mais qui exprimaient la ferme résolution de soutenir, à quelque prix que ce fût, la cause commune et la nouvelle religion. On y déclarait qu'on ne se soumettrait jamais aux décisions d'un concile présidé par le pape; on y faisait même l'apologie des princes qui s'étaient emparés des biens de l'Église. Les moines dégénérés, disait-on, sont devenus inutiles, il vaut donc infiniment mieux former de tous ces biens un trésor public qui puisse être employé pour l'avantage de tous. Les sénateurs conjuraient, en finissant, Sa Majesté de faire cesser des préparatifs de guerre destinés à écraser ceux auxquels on ne pouvait reprocher « que d'avoir « voulu réformer la religion en s'attachant uniquement à la pure « parole de Dieu.»[1]

L'empereur ne fut pas plus heureux auprès des autres villes qui faisaient partie de la ligue. — Il se vit contraint d'en venir aux extrémités. Dès le 20 juillet il mit au ban de l'empire Jean Frédéric, électeur de Saxe, et Philippe, landgrave de Hesse, chefs des confédérés, et dans son manifeste il les déclara criminels de lèse-majesté.

La guerre éclata. Ce fut à cette occasion que le magistrat de Strasbourg établit *les grands jours de prières publiques,* pour attirer la bénédiction d'en haut sur les armes protestantes. « Ces jours se « célébraient avec autant de solennité que les dimanches; tous les « quatrièmes mardis de chaque mois la population entière devait se « rendre aux églises et se livrer après le prêche à de sérieuses mé- « ditations sur la nécessité de la pénitence.»[2]

[1] Sleidan, l. XVII, ad an. 1546. — Laguille, V. P., l. III, 17.
[2] Rœhrich, II, 183.

Ainsi à la première apparence de danger les fiers *évangéliques* étaient invinciblement poussés à se rattacher aux usages catholiques qu'ils avaient baffoués, dont ils s'étaient moqués et qui ont leurs racines dans les dernières profondeurs du cœur humain.

Mais on ne se contenta pas «des grands jours de prières;» le sénat ordonna que tous les matins, à l'issue du sermon de huit heures, au son d'une certaine cloche, chacun se mît dévotement à genoux et en prières, en quelque lieu qu'il se trouvât, au marché comme à l'église, dans la rue comme au logis, et quelle que fût aussi l'occupation à laquelle le coup de cloche le trouverait livré.[1]

Les protestants qui depuis quelque temps s'étaient préparés à la guerre furent en état de prévenir l'empereur et d'entrer en campagne avec une armée comptant quatre-vingt mille hommes de pied, dix mille chevaux et cent trente canons. Strasbourg, pour sa part, fit partir deux mille hommes et douze pièces d'artillerie sous le commandement du comte de Fürstenberg, qui depuis quelque temps déjà avait exercé la bourgeoisie au métier des armes; la ville livra également à plusieurs reprises des sommes considérables à la caisse commune.

Le landgrave de Hesse, désirant lier encore plus étroitement Strasbourg à la ligue de Smalkalde, y envoya au commencement de la guerre son fils ainé Guillaume, afin que ce jeune prince y fît ses études.

La ville de son côté témoigna de son zèle pour ses alliés en chargeant Sturm d'aller solliciter le secours de la France. Il devait représenter à François Ier que Strasbourg, située près des frontières, s'était toujours conduite en bonne voisine, que le danger dont elle était menacée ne pouvait être indifférent au roi, parce que, si elle venait à succomber, il n'y aurait plus de barrière entre lui et son rival; enfin il était enjoint au négociateur de demander pour les confédérés un prêt de quatre-vingt mille écus d'or contre bonne caution.[2]

[1] Rœhrich, II, 183.
[2] *Chron. Ms.* de Wencker, sans date.

François Ier répondit qu'ayant fait la paix avec l'empereur, il ne pouvait donner le secours qu'on lui demandait et qu'il accorderait volontiers à Strasbourg dans d'autres circonstances. Désirant cependant adoucir son refus, il dit à Sturm que Pierre Sforze, gentilhomme florentin fort riche, était disposé à avancer aux membres de la ligue trois cent mille écus. Sturm s'entendit avec Sforze qui consentit à prêter la somme à condition que les villes de Strasbourg, Ulm et Augsbourg se porteraient cautions. Le florentin partit pour Donauwerth où se trouvait alors l'armée protestante. L'accord fut promptement conclu, Sforze partit pour l'exécuter; mais le cardinal de Tournon parvint encore à le rompre.

Nous nous écarterions de notre sujet en racontant en détail les épisodes de la guerre de Smalkalde. Il nous suffit de dire que les forces de la ligue, bien que très-supérieures à celles de l'empereur, furent repoussées dans toutes les rencontres; les confédérés ne s'entendaient pas entre eux, «et le manque d'unité, dit avec une très-«grande simplicité M. Rœhrich[1], le manque d'unité ne pouvait «être remplacé par l'enthousiasme pour les croyances religieuses, «*car le premier feu de cet enthousiasme était dès longtemps éteint.*»

Quoi qu'il en soit, la vigilance de l'empereur et de ses capitaines et les irrésolutions des chefs protestants forcèrent plusieurs des confédérés à se détacher du parti avant la fin de l'année; cependant aucun combat important n'avait été livré.

Philippe de Hesse, que l'on avait cru le membre le plus ardent et le plus entreprenant de la ligue, prit ses quartiers d'hiver dès le mois de novembre 1546.

L'électeur de Saxe manquait d'argent et ne put empêcher Charles-Quint de s'avancer jusqu'à Halle, en Souabe. L'empereur y reçut de nouveaux renforts venus d'Italie.

Frédéric, électeur palatin, sentit alors son zèle se refroidir; il se rendit humblement à Halle et demanda grâce.

Plusieurs villes, entre autres Ulm, Esslingen, Lindau et Memmingen, s'empressèrent d'imiter l'exemple que leur donnait Frédéric.

[1] Rœhrich, t. II, 182.

Francfort eut un moment d'hésitation. Elle était sollicitée d'un côté par l'amour du pur Évangile, de l'autre par la crainte de perdre son droit de foire. Le sentiment de la crainte et de l'intérêt l'emporta, la ville ouvrit ses portes au général impérial.

Presqu'en même temps le duc de Würtemberg vint grossir le nombre des suppliants.

Strasbourg, quoique déjà très-ébranlée, semblait tenir encore. L'électeur de Saxe lui adressa, le 13 février 1547, une lettre très-pressante pour la supplier de rester ferme. Il lui promettait que toutes les villes de Saxe lui donneraient de prompts secours, et il assurait que les Suisses et la France ne l'abandonneraient pas si elle se trouvait dans le besoin.

Un espagnol, du nom de Mendoza, proscrit par Charles-Quint, et qui se trouvait alors à Strasbourg, appuya de son mieux les remontrances de l'électeur. Mendoza se disait envoyé par le roi de France et promettait au nom de ce prince des secours en hommes et en argent.

Mais les pères conscrits se montrèrent plus effrayés des succès de l'empereur, que touchés des promesses et des remontrances de l'électeur, ils se décidèrent à solliciter la paix. On fit partir Jacques Sturm, Matthis Pfarrer et Marc Haag pour la cour impériale qui se trouvait alors à Ulm.[1] Ils y traitèrent avec Antoine Granvelle, évêque d'Arras, et retournèrent ensuite à Strasbourg. Le sénat et les échevins, satisfaits des conditions qu'on leur proposait, renvoyèrent, sans perdre un instant, les mêmes députés à Nœrdlingen. Charles-Quint s'était rendu en cette dernière ville et y était retenu par un violent accès de goutte. Ils furent admis en sa présence le 21 mars, et s'étant mis à genoux ils reconnurent qu'ils avaient gravement offensé Sa Majesté impériale, sollicitèrent un gracieux pardon et promirent d'être fidèles à l'avenir. L'empereur les releva avec un air de bienveillance et leur répondit en ces termes : « Nous « pardonnons le passé et nous voulons l'oublier, mais nous défen- « dons aux Strasbourgeois de contracter des alliances particulières,

[1] Sleidan, l. XVII, ad an. 1547.

« de donner asile à nos ennemis[1], et de prendre du service militaire « à l'étranger; nous leur ordonnons de se soumettre à l'avenir aux « jugements de notre chambre de justice impériale et de nous obéir « en tout ce que nous jugerons à propos de décréter, afin de réta- « blir l'ordre et la paix dans l'Empire. »

Charles-Quint, redoutant l'influence que le roi de France pourrait exercer à Strasbourg si on la poussait à bout, imposa à cette ville des conditions beaucoup moins rigoureuses qu'aux autres cités de la ligue de Smalkalde. Elle se tira d'affaire en payant trente mille florins à Sa Majesté et en lui livrant douze canons avec leur approvisionnement de boulets et de poudre pour cent coups par pièce. [2]

Lors du retour des députés le sénat fit part aux échevins des conditions imposées à la ville, les chargea d'en donner connaissance à la bourgeoisie « et de veiller à ce qu'on ne tînt pas de discours « inutiles et oiseux propres à compromettre la paix publique. » On signifia à Mendoza qu'il eut à s'éloigner, et le 25 avril 1547 les magistrats prêtèrent serment de fidélité *à l'empereur* entre les mains d'un plénipotentiaire envoyé à cet effet. C'était la première fois que pareille chose arrivait, ce fut aussi la dernière. »[3]

Peu de temps après Strasbourg conclut également un arrangement avec Ferdinand, roi des Romains. Elle s'engagea à payer à ce prince, avant un mois révolu, une somme de douze mille florins et à lui restituer tous les titres de créances sur lui qu'elle avait en sa possession.

Ce traité rétablit la tranquillité en Alsace, abattit la fierté des protestants et permit aux catholiques de respirer.[4]

[1] Mendoza se trouvait alors encore à Strasbourg.

[2] Les autres villes payèrent des amendes beaucoup plus fortes, et plusieurs d'entre elles, telles qu'Ulm, Augsbourg etc., reçurent des garnisons impériales.

[3] Les villes libres et immédiates de l'Empire n'étaient pas tenues à ce serment.

[4] L'évêque de Spire en profita pour s'affermir dans la possession de la Prévôté de Wissembourg qu'il avait fait unir à sa mense épiscopale en 1536. Le roi Dagobert avait fondé et doté jadis cette riche abbaye. Elle

La guerre continuait dans la Basse-Allemagne. L'électeur de Saxe, abandonné par la plupart des membres de la confédération, s'était retiré dans ses États; il campait à Mühlberg, près de Wittenberg. L'empereur le poursuivit, l'attaqua, tailla son armée en pièces et le prit lui-même, le 24 avril 1547. Bientôt après le landgrave de Hesse fut arraché aux embrassements de ses deux légitimes épouses et tomba également aux mains du vainqueur.

La ligue de Smalkalde, qui, suivant l'expression du ministre Rœhrich, « avait pour elle *la pleine moitié* de l'Allemagne,» se trouva définitivement dissoute.

Pour des gens qui se qualifiaient de champions du Seigneur et de soldats du pur Évangile, c'était finir vite et finir misérablement.

Charles-Quint se trouva donc maître de la position. Depuis plusieurs années déjà il avait chargé trois docteurs qui passaient pour habiles, conciliants, et agréables aux deux partis, de dresser un règlement de foi et de discipline, qu'on serait obligé de suivre dans tout l'Empire, en attendant que le concile général eût prononcé sur les points contestés; ces docteurs étaient Jules Pflug, évêque de Naumbourg, Michel Heldius, évêque de Sidon, suffragant de Mayence, et Jean d'Eisleben, connu sous le nom d'Agricola, prédicant de l'électeur de Brandebourg.[1] Leur travail était prêt; ils proposaient de remettre provisoirement la doctrine, le culte, la constitution hiérarchique sur l'ancien pied, seulement ils laissaient aux protestants leurs prêtres mariés et l'usage du calice à la Cène, et leur accordaient la liberté de reprendre ou de ne pas reprendre certaines fêtes abolies par la Réforme.[2]

Sur ces entrefaites la diète s'ouvrit à Augsbourg. Strasbourg s'y fit représenter par Jacques Sturm, Jean d'Odrazheim et Marc

était encore de l'Ordre de Saint-Benoît au commencement du seizième siècle; en 1534 elle devint une prévôté et un chapitre de chanoines. Une partie de ses biens avait été aliénée ou donnée en fief à des princes voisins.

[1] Thuanus, l. V.

[2] Charles-Quint envoya par le nonce une copie de ce projet au pape. Paul III, après l'avoir examiné, répondit qu'il n'appartient pas à l'em-

Haag. Le but de l'assemblée était de rétablir et de maintenir la paix dans l'Empire d'Allemagne.

Une commission fut choisie dans le sein de la diète pour examiner la proposition impériale, à laquelle sa destination purement provisoire avait fait donner le nom d'*intérim*. La commission parla beaucoup, mais à cela se bornèrent ses travaux. Quelques-uns de ses membres demandaient qu'on laissât toutes choses dans le *statu quo* jusqu'à l'issue du concile. — Sturm[1] déclarait « que la mesure « provisoire proposée par Sa Majesté ne contribuerait en aucune « façon au rétablissement de la bonne harmonie, et que ce qu'on « avait de mieux à faire, était de convoquer un *concile national* « *indépendant,* auquel assisteraient des hommes éclairés des deux « partis, parce qu'il était bien évident que le pape ôtait toute liberté « d'action au concile réuni à Trente. »[2]

En faisant cette proposition, Sturm se montrait fidèle au projet primitif de la Réforme; ce qu'il voulait *pour arranger les affaires de l'Église,* c'était un conciliabule auquel le *chef de l'Église* devait rester étranger; c'était (au point de vue religieux) une parité parfaite entre les apostats, prêtres, moines, princes, etc., et les évêques catholiques; c'était enfin l'admission du principe du libre examen comme source unique de la vérité chrétienne, et le rejet de toute la tradition. L'expérience des années précédentes était comme non avenue pour Sturm; l'inutilité si évidente des récentes conférences et des projets d'union n'avait modifié en aucune façon sa manière d'envisager les choses.

Tandis que l'on discutait à Augsbourg, Zell, le premier des réformateurs strasbourgeois, se mourait dans la ville qu'il avait empoisonnée de ses doctrines et poussée à l'apostasie. Il expira le 9 janvier 1548, âgé de soixante et onze ans. Il était le plus inepte

pereur de régler les affaires de religion, et que de plus le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, concédés dans la formule, ne pouvaient être tolérés. — *Wahre Relation, Ms.*, p. 89. — L'empereur ne tint pas compte de la réponse du souverain pontife *(Ibid).*

[1] Il était de la commission.

[2] *Journal* de Sturm cité par Rœhrich, II, 187.

des novateurs alsaciens, mais aussi le seul qui eut réussi à conserver sa popularité, grâce, sans doute, à la facilité avec laquelle il changeait de système et se laissait entraîner à tous les vents des opinions humaines. Butzer qui, dans ses lettres particulières, le traitait « d'individu obtus et de vieux bonhomme mené par l'or« gueilleuse virago qu'il avait associée à sa destinée » .... Butzer lui fit un magnifique éloge funèbre, et exalta publiquement ses immenses talents et ses prodigieuses vertus. Cinq mille personnes accompagnèrent le défunt au cimetière de Saint-Urbain, où il devait trouver sa dernière demeure.

La dame Zell ne pouvait négliger une si belle occasion de se mettre en scène avec un éclat inaccoutumé. Notre Seigneur avait pleuré son ami Lazare; Catherine, jugeant sans doute qu'une telle faiblesse serait indigne d'elle, se posa en héroïne, ne prit pas le deuil, et accompagna le corps de son époux d'un œil sec; — les chroniqueurs contemporains l'attestent. Arrivée au cimetière, elle se plaça à côté du cercueil, et électrisa la multitude en lui adressant un long et triomphant discours, dans lequel il n'y eut aucune expression de douleur où de regret. Elle assura qu'il lui était impossible de donner une larme à celui qui était maintenant au ciel en possession de toutes les joies et de toutes les félicités. Après avoir canonisé de la sorte son mari, elle passa à sa propre béatification et se déclara *sûre* d'aller le réjoindre.

Retournons maintenant à Augsbourg. Charles-Quint désirait obtenir l'approbation de quelque théologien protestant de renom avant de proposer l'*intérim* aux États de l'Empire. L'électeur de Brandebourg l'engagea à s'adresser à cet effet à Butzer, et l'empereur qui connaissait la souplesse habituelle du personnage et son talent pour les négociations, agréa ce choix. On envoya un sauf conduit à Butzer; il arriva à Augsbourg dans les premiers jours de février. L'électeur de Brandebourg l'accueillit dans sa demeure, lui communiqua l'intérim et le pria de le signer. Mais l'ancien dominicain s'y refusa, le trouvant trop conforme à la doctrine catholique. Les représentations de Granvelle et les menaces de l'électeur ne purent lui faire changer de sentiment. Jacques Sturm,

désirant mettre fin aux sollicitations, engagea son ami à quitter secrètement Augsbourg. Butzer partit en effet, réussit à traverser, sans être reconnu, le Würtemberg qui était occupé par des troupes espagnoles, et arriva heureusement à Strasbourg. Des bruits sinistres circulaient dans cette ville, on y avait connaissance du projet d'intérim, les prédicants et les magistrats avaient pris l'alarme et prévoyaient que le temps de la *captivité de Babylone* allait commencer pour leur Église. De nouvelles instructions furent envoyées à Sturm et à ses deux collègues; on leur ordonna « de « ne négliger aucun moyen pour faire avorter le projet impérial « et de pousser les États à la resistance. » On ajoutait que si ces derniers ne voulaient pas faire d'opposition, les envoyés strasbourgeois devaient s'entendre avec ceux des autres villes protestantes, et qu'en cas d'abandon de la part de ces cités, ils eussent à se rendre seuls auprès de Sa Majesté impériale pour lui adresser les plus humbles prières et lui représenter que la loi religieuse proposée blessait la conscience des magistrats, et que dans une affaire de cette nature le sénat ne pouvait prendre de décision sans avoir consulté les échevins et la bourgeoisie.[1]

Cependant la commission choisie dans le sein de la diète n'étant pas arrivée à formuler une opinion, l'empereur, assuré du suffrage des électeurs, fit publier l'intérim le 15 mai 1548. Charles-Quint ordonnait qu'on s'y soumît jusqu'à ce qu'on eût reçu les décisions du concile; un édit impérial défendait de parler ou d'écrire contre la nouvelle constitution.

Elle n'en fut pas moins l'objet de vives attaques de la part des catholiques et des protestants. Ceux-ci y voyaient un attentat contre la liberté de conscience; les premiers la comparaient au formulaire de l'impie Zénon l'eutichien, et Rome même blâmait l'empereur de s'être permis de prononcer en matière de religion. Les partisans du prince répondaient qu'il n'avait nullement prétendu faire une loi pour les catholiques, mais seulement prescrire

[1] *Monumenta Argentin., Ms.,* II, 53 (*Memoire sur l'Intérim,* 1547 et 1548.

aux protestants ce qu'ils avaient de mieux à faire en attendant la décision du concile. Il en résulte que l'*intérim* n'ayant été approuvé ni par le pape ni par les évêques, n'est pas un acte authentique de l'Église.

Il n'eut pas d'ailleurs les résultats sur lesquels Charles-Quint avait compté; ce fut un paillatif momentané, et l'unité de l'Allemagne, à laquelle la religion servait jadis de base, ne se reconstitua plus.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la manière dont l'intérim fut établi dans la plupart des États protestants, après avoir été accepté par la diète; — c'est un détail qui rentre dans l'histoire générale de la Réforme en Allemagne. Presque tous les membres de la nouvelle religion l'acceptèrent; ce fut, à la vérité, de force plutôt qu'autrement.[1]

Cependant l'empereur espérait contraindre aussi Strasbourg à se soumettre à la nouvelle constitution; il avait donné ordre à Granvelle de s'informer des dispositions de la ville. Ce ministre fit appeler Sturm et ses deux collègues; il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que Butzer n'ayant pas approuvé le règlement, la cité qu'il avait infectée de ses erreurs refuserait également de l'adopter. Il n'oublia rien pour engager les députés à se conformer aux ordres du prince. Mais Sturm répondit qu'il conjurait l'empereur de ne pas les contraindre à obéir à un décret qu'ils ne pouvaient admettre sans blesser leur conscience, et il adressa à Sa Majesté impériale, par l'intermédiaire du ministre, une supplique rédigée dans le sens des dernières instructions envoyées par le sénat de Strasbourg. Granvelle refusa de la recevoir. «Il ne s'agit plus de supplier, s'écria-t-il[2],

[1] L'électeur prisonnier de Saxe et la ville de Magdebourg opposèrent un refus formel à l'empereur. — Magdebourg fut assiégée en 1550 par Maurice de Saxe. Le siége dura dix-huit mois. — Charles-Quint envoya le 5 septembre 1551 le comte de Deux-Ponts dans la ville pour traiter, et la paix fut conclue à Wittenberg, le 28 du même mois. Le duc Maurice fut alors nommé électeur de Saxe aux lieu et place du prince prisonnier, et reconnu en cette qualité.

[2] *Monumenta Argent.*, *loc. cit.*, 54 et suiv. — *Wahre Relation*, *Ms.*, 93 et suiv.

« — l'empereur veut une réponse nette et précise. Souvenez-vous, « ajouta-t-il, — de la promesse que vous avez faite d'observer fidè- « lement ce que Sa Majesté ordonnerait pour le salut de tout l'Em- « pire, c'est à ce prix qu'on vous a pardonné la part que vous avez « prise à la guerre de Smalkalde ; les matières de religion ont mis « le trouble dans l'Allemagne entière, le mal est pressant et demande « un prompt remède en attendant les décisions du concile. Les « électeurs et le plus grand nombre des princes ont approuvé le « règlement, il a été publié sans aucune opposition dans la diète, « c'est donc actuellement une loi de l'Empire à laquelle vous ne « pouvez refuser l'obéissance sans devenir rebelles. »[1]

Granvelle s'animant et continuant de les presser, dit encore qu'il était étrange que les Strasbourgeois se crussent plus sages que toute l'Église et poussassent l'audace jusqu'à oser s'en séparer; qu'ils avaient entrepris de renverser la religion de leurs pères, de l'Empire et même de l'univers entier, sans avoir d'autres garants du parti qu'ils prenaient que leurs propres lumières et les paroles coupables de quelques prêtres et moines indignes, pressés de s'affranchir des devoirs de leur état et de se marier, et qui même n'étaient jamais parvenus à se mettre d'accord.[2]

Mais ces raisons si évidentes ne touchèrent pas les députés. Granvelle leur dit alors avec beaucoup de chaleur, qu'il savait qu'on répandait déjà en France que le sénat de Strasbourg ne se soumettrait pas au décret, que ce bruit était arrivé jusqu'à l'empereur et avait fait naître en son esprit des soupçons qui ne leur étaient guère avantageux.[3] « Nous ignorons ce qui peut se dire en France, répondit Sturm, mais connaissant la puissance de l'empereur, nous n'aurions certainement pas la folle témérité de résister à ses ordres, si nous croyions pouvoir nous y soumettre sans manquer à tout ce que nous devons à Dieu. »[4]

[1] *Monumenta Argent., loc. cit.*, 54 et suiv. — *Wahre Relation, Ms.*, 93 et suiv.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

Ainsi se termina la conférence. Les historiens protestants ont jugé à propos, pour embellir le récit, d'ajouter qu'avant de se séparer de ses interlocuteurs, Granvelle les avait menacés de les forcer, par le feu, à renoncer à leur hérésie; d'après cette même version Sturm aurait répondu avec toute la dignité de la vertu aux prises avec le fanatisme : « on parvient à tuer les gens au moyen du « feu, mais on ne réussit pas à leur imposer des croyances.» Nous n'avons découvert aucune trace de cette anecdote dans les monuments contemporains vraiment dignes de foi et authentiques[1], nous devons par conséquent la considérer comme apocryphe.

Granvelle n'ayant pas réussi à vaincre la résistance des députés de Strasbourg s'adressa aux envoyés des autres villes protestantes et leur fixa un jour auquel elles seraient *obligées* de se conformer à l'*intérim*. Il n'en usa pas de même à l'égard de la capitale de l'Alsace, et se contenta de l'exhorter une fois encore à obéir, sans lui fixer le temps auquel elle serait contrainte à faire sa soumission.[2] Ce fait prouve une fois de plus que les assertions des historiens du parti rapportées ci-dessus sont tout à fait controuvées.

La diète se sépara à la fin du mois de juin; Sturm, Odrazheim et Haag partirent aussitôt pour Strasbourg,[3] et le 9 juillet ils rendirent compte au sénat du peu de succès de leur mission.

[1] Nous ne comprenons pas ici l'historien Sleidan, le *Menteur* de Charles-Quint.

[2] *Monum. Argent., loc. cit.*

[3] Ils laissèrent à Augsbourg Jacques Zum-Teich en qualité de chargé d'affaires, pour tenir le sénat au courant de tout ce qui s'y passerait.

CHAPITRE XIX.

Manière dont l'Intérim fut admis à Strasbourg.

Les envoyés strasbourgeois trouvèrent à leur retour la ville dans le plus grand émoi. Les prédicants, surtout Butzer et Fagius, Hedio et Cristophe Sœll devenu vicaire à Sainte-Aurélie, avaient surexcité les passions populaires, en se prononçant en toute occasion avec la dernière violence contre l'intérim. Dans leur sombre fanatisme ils ne comprenaient pas qu'on eût égard aux circonstances politiques, aux dangers que pouvait courir la ville, ils voulaient qu'on rejetât simplement la nouvelle constitution impériale comme contraire à la pure parole de Dieu, dont ils se déclaraient en toute humilité les organes inspirés et infaillibles. Ils déployèrent une prodigieuse activité, adressèrent une foule de pétitions au sénat, et publièrent une masse innombrable de traités destinés à *éclairer* les différentes classes de la bourgeoisie. Dans tous leurs écrits, dans tous leurs sermons ils affirmaient « qu'en rétablissant l'anti-« christianisme, l'abomination et l'idolâtrie dans la ville, on s'expo-« serait aux plus terribles châtiments ; Dieu, — ajoutaient-ils, — « Dieu, qui a si manifestement protégé, au milieu des plus grands « dangers, l'œuvre de la *purification de la foi (Glaubensreinigung)*, « punira une aussi noire ingratitude. »[1]

Cette opposition, ces vociférations prononcées chaque matin du haut de la chaire rappellaient les beaux jours de la Réforme à ses débuts. Les prédicants, en embouchant la trompette révolutionnaire et en caressant les mauvais instincts de la multitude, reprirent pour quelque temps l'influence qu'ils avaient perdue, lors-

[1] *Monument. Argent., loc. cit.* — Les précédents chapitres ont fait connaître les fruits produits à Strasbourg par *la purification de la foi*, dont parlent les ministres.

qu'ils s'étaient mêlés de prêcher l'ordre et la morale; les églises, depuis si longtemps désertes, commencèrent à se remplir de nouveau, et du même coup le sénat abdiqua sa position de supériorité vis-à-vis des serviteurs de la parole et se vit dans la nécessité de les ménager.

A ces causes de désordre il faut ajouter encore l'affluence des étrangers; ils arrivaient en foule, parce qu'ils estimaient que l'intérim ne serait pas établi à Strasbourg, et ils augmentaient l'agitation publique en répandant les nouvelles et les bruits les plus absurdes et les plus contradictoires.

Charles-Quint écrivit, dès le 15 juillet, à Érasme, évêque de Strasbourg, d'exécuter le nouveau règlement, ajoutant que, s'il manquait d'ouvriers capables de faire réussir une si bonne œuvre, il en appelât d'ailleurs. Les remontrances du prélat ne purent obtenir du magistrat de se conformer aux ordres de l'empereur.[1]

Le 23 juillet suivant (1548) les chefs de la république, très-embarrassés et ne sachant quel parti prendre, réunirent les échevins et leur demandèrent, non pas si l'on devait admettre ou refuser l'intérim, mais s'ils étaient d'avis d'adresser encore une supplique à Sa Majesté impériale.[2] La réponse ayant été affirmative, les magistrats rédigèrent deux lettres identiques écrites, l'une en allemand, l'autre en français, parce que l'on savait que cette dernière langue était plus familière à Charles et qu'il la lisait volontiers.[3] L'épître disait en substance, que la doctrine et les cérémonies usitées à Strasbourg étant conformes à la pure parole de Dieu, ils ne pouvaient y renoncer sans blesser leurs consciences, ni même souffrir qu'on y fît quelque changement, à moins qu'on ne parvînt à les convaincre d'erreur; que c'était une coutume universellement reçue dans l'Église dès les premiers temps, que les points controversés en matière de religion devaient être définis dans une assemblée légitime, qu'ils suppliaient en conséquence Sa Majesté de vouloir

[1] *Wahre Relation, Ms.*, 94.
[2] *Rathsprotocoll,* 27 juillet 1548.
[3] *Ibid,* du 27 août.

bien les laisser en possession de la religion qu'ils avaient embrassée jusqu'à ce qu'un *concile légitime*[1] eût prononcé son jugement.[2]

Le sénat chargea le sieur Frédéric de Gottesheim et le jurisconsulte Louis Gremp de porter les lettres à l'empereur, et le même jour il fit secrètement, par-devant notaire, une protestation contre l'assemblée réunie à Trente et contre l'intérim.[3]

Gottesheim et Gremp partirent ; ils trouvèrent l'empereur à Nœrdlingen et furent admis en sa présence, le 8 du mois d'août. Charles les reçut avec bienveillance, prit les lettres et parcourut rapidement celle qui était rédigée en français. Mais sa réponse fut peu favorable. Il dit que son but, en publiant l'intérim, avait été de mettre un terme aux troubles religieux qui divisaient l'Empire, et qu'il ne pouvait ni ne voulait dispenser aucun des États de s'y soumettre, pas plus la ville de Strasbourg que les autres. Il se plaignait de la conduite des prédicants, de leurs discours et de leurs écrits incendiaires, et assura qu'il était au fait de toutes leurs menées. « Il *faut,* ajouta-t-il en finissant, que l'intérim soit admis; « tout ce que nous pouvons faire, c'est d'accorder au sénat un mois « pour prendre ses mesures et pour se conformer à nos ordres. »[4]

Après avoir prononcé ces paroles, l'empereur congédia les envoyés strasbourgeois. — Ce fut le 17 août 1548 qu'ils rendirent compte de leur mission au magistrat.

Cependant Charles-Quint pressait les cités impériales de se soumettre à son écrit. Augsbourg voulut faire de l'opposition. L'empereur, sous prétexte de prévenir les entreprises de quelques séditieux, changea les magistrats, supprima les tribus et défendit les assemblées sous peine de vie. A Ulm également il installa un nouveau sénat et chassa les ministres du pur Évangile. Constance fut mise au ban de l'Empire, et demanda en vain du secours à ses voi-

[1] Les Strasbourgeois étaient au nombre de ceux qui avaient protesté contre le concile de Trente; on sait ce que les protestants entendaient par *concile légitime.*

[2] *Monum. Argent.,* mémoire cité p. 56 et 57.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

sins les Suisses. Pour échapper aux malheurs dont elle se voyait menacée, elle se donna enfin à la maison d'Autriche, jura obéissance et fidélité à Ferdinand et à ses héritiers, et promit de se conformer, en matière de religion comme en toutes choses, à ses ordres. Le roi des Romains y mit un bailli, qui se fit rendre compte de l'état des finances et de l'arsenal de la ville.[1]

Le sort de ces différentes cités jeta l'alarme à Strasbourg. On était d'autant plus inquiet qu'une partie de la cavalerie impériale napolitaine se trouvait dans le voisinage, et que le bruit courait que Sa Majesté viendrait prochainement en Alsace pour y faire exécuter ses ordres. Les plus ardents protestants du lieu renoncèrent alors à leur droit de bourgeoisie et allèrent s'établir ailleurs.

Le sénat était dans la plus cruelle perplexité; il reconnaissait que l'empereur ne changerait pas de résolution, et qu'essayer de lui résister serait un acte de la plus folle témérité. On n'avait ni alliés ni argent; que pouvait d'ailleurs une ville seule contre celui qui venait d'anéantir la ligue de Smalkalde? Quelques-uns des pères conscrits osèrent proposer de se jeter dans les bras de la France, les autres les réduisirent au silence en leur rappelant que les huguenots de ce pays étaient encore plus persécutés que les protestants d'Allemagne, et que ce serait tomber de Charybde en Scylla.

Dans ces circonstances critiques les prédicants s'efforcèrent de faire revivre de plus en plus parmi le peuple «le zèle pour la foi «évangélique et l'amour de la pure parole de Dieu.»[2] Ils réussirent. On ne tarda pas à en avoir la preuve. Un officier espagnol vint à Strasbourg, au mois d'août 1548, pour y prendre les douze pièces d'artillerie qui, aux termes du traité conclu après la guerre de Smalkalde, devaient être livrées à l'empereur. Tandis que l'officier faisait embarquer les canons à la douane de Strasbourg, la popu-

[1] Laguille, Part. III, l. III, *in fine*. — La ligue de Souabe se plaignit beaucoup de ce que la maison d'Autriche s'était assujetti une ville libre et impériale. Ses remontrances ne furent pas écoutées.

[2] Rœbrich, II, 194.

lace furieuse se rua sur lui et voulut le précipiter dans la rivière d'Ill avec Sébald Buheler[1], directeur de l'arsenal. La prompte intervention de l'ammeistre, Conrad de Dunzenheim, et de la force armée contraignit les mutins à renoncer à leurs projets.

Les embarras du sénat augmentaient. Il hésitait à demander aux échevins s'il fallait admettre ou rejeter l'intérim, *parce qu'il y avait encore parmi eux un certain nombre d'hommes dévoués au fond du cœur à l'évêque et au catholicisme,*[2] tandis que les autres, animés d'une ardeur sans pareille pour la nouvelle religion et fidèles échos des déclamations quotidiennes des serviteurs de la parole, voulaient qu'on s'ensevelît sous les ruines de la ville, plutôt que d'obéir aux ordres de Charles-Quint.

Cependant le mois de répit accordé par l'empereur à la députation strasbourgeoise allait finir. Le bruit se répandit que Charles se disposait à attaquer la ville de vive force et à la traiter avec la plus grande rigueur, si elle persistait dans son opposition. Sur ces entrefaites arrivèrent aussi des lettres de l'évêque et du grand chapitre, qui conjuraient les magistrats de prévenir par une prompte obéissance les maux épouvantables prêts à fondre sur la province entière.

Enfin, le 27 août, les chefs de la république se décidèrent à convoquer les échevins. Ils leur représentèrent que Strasbourg était hors d'état de se défendre. «Si l'empereur nous assiége, la «famine règnera promptement dans nos murs, dirent-ils, et nous «serons obligés de nous soumettre au bout de fort peu de temps, «et lors même qu'il ne nous assiégerait pas, il confisquerait les «biens et les redevances que nous possédons à la campagne, et «assurément on ne nous les rendrait plus quand bien nous traite«rions plus tard. *D'ailleurs nous devons reconnaître que nous «n'avons pas mérité, par nos mœurs et notre conduite, que Dieu*

[1] Père du chroniqueur de ce nom.

[2] *Rathsprotocoll,* 15 août 1548. — Aveu précieux. Ainsi les gens qui réclamaient si haut contre la tyrannie des papistes avaient des concitoyens catholiques, et depuis plus de dix-huit ans ils les privaient de tout exercice de leur religion.

« *fasse un miracle en notre faveur.* Ainsi, chers amis, voyez quelles « sont les difficultés qui nous entourent, et comprenez d'après cela « qu'au lieu de nous juger avec sévérité, de crier contre nous et de « nous taxer de négligence, on devrait avoir pitié d'hommes appe- « lés à exercer des fonctions publiques dans des temps aussi diffi- « ciles, et prier Dieu de leur donner l'esprit de sagesse et de dis- « cernement, afin qu'ils soient rendus capables d'agir en vue de sa « gloire et du bien de la république. »[1]

Après ce préambule le sénat rendit compte aux échevins de ses derniers projets et de ses dernières espérances. Il voulait essayer encore de fléchir l'empereur, en chargeant une députation de remettre à Sa Majesté une lettre par laquelle on demanderait au moins quelque adoucissement au fameux décret. Le projet de lettre fut présenté à l'assemblée. Il disait en subsistance : « que bien que l'intérim fût extrêmement *onéreux à la conscience de la ville* (sic), les magistrats et les bourgeois, n'ayant rien plus à cœur que de mériter les bonnes grâces du prince, étaient prêts à se conformer en toutes choses à ses ordres; qu'en conséquence ils ne s'opposaient pas à ce que l'évêque, en sa qualité d'ordinaire, fît observer, par ses ecclésiastiques, dans quelques églises de Strasbourg, la discipline qui avait été réglée par le décret d'Augsbourg; qu'on conviendrait avec lui du choix de ces églises, qu'on n'empêcherait pas qu'elles ne fussent fréquentées par les habitants de la ville, et que chacun serait entièrement libre sur le fait de la religion. Mais qu'ils suppliaient Sa Majesté de consentir à ce qu'on leur laissât aussi des temples dans lesquels les sacrements seraient administrés en langue vulgaire, et la parole de Dieu prêchée d'une manière conforme à leur doctrine. Le sénat offrait en outre d'ordonner qu'on observât les jours de fête, de jeûne et d'abstinence; il promettait de ne pas souffrir que dans les sermons et les discours particuliers il se dît rien qui pût troubler la paix. Pour finir, les magistrats priaient très-humblement l'empereur de leur accorder le libre

[1] *Monum. Argen.*, mémoire cité, *Ms.*, p. 60 et suiv. — *Wahre Relation*, 95, *Ms.*

exercice de leur religion, jusqu'à ce qu'un concile eût prononcé.[1]

Le projet de lettre ayant été communiqué aux échevins, cent trente-deux membres furent d'avis de l'admettre et de donner plein pouvoir d'agir au sénat; mais cent trente-quatre demandèrent : « que cette grave affaire, qui intéressait l'âme et le salut de cha- « cun, fût portée à l'assemblée générale de la bourgeoisie.[2]

Ce vote fut un coup de foudre pour le sénat. Jamais depuis que la constitution de Strasbourg existait, l'assemblée des échevins n'avait fait semblable proposition. De plus il y avait danger réel à dévoiler à la bourgeoisie en masse l'état d'abandon et de détresse dans lequel se trouvait la ville; enfin on n'avait plus un moment à perdre, et il était évident qu'en convoquant toute la population de Strasbourg, on provoquait d'interminables discussions et des querelles sans fin. Les craintes du sénat se communiquèrent au public, beaucoup de bourgeois haut placés jugeant que la ville courait à une perte certaine émigrèrent.[3]

Plusieurs jours se passèrent de la sorte. Enfin le magistrat se décida à convoquer une fois encore les échevins et à leur représenter que leur résolution était inexécutable. L'assemblée se tint le jeudi 30 août; deux cent six voix adoptèrent alors le texte de la lettre du sénat à l'empereur, et autorisèrent les chefs de la république à agir en ce sens du mieux qu'ils pourraient. La rumeur publique disait que Strasbourg allait être mise au ban de l'Empire, et sans doute ce bruit exerça beaucoup d'influence sur la nouvelle décision des chefs des tribus.[4]

On fit partir en hâte Jacques Sturm, Louis Gremp et Matthieu Geiger pour porter à l'empereur les propositions de la ville. Arrivés à Spire, les députés apprirent que Sa Majesté s'était rendue à

[1] *Ibid.* — Laguille, part. II, l. VI, 30. — On a lieu de croire que Jacques Sturm était l'auteur du projet de lettre.

[2] *Monum. Argent., loc. cit.* — *Wahre Relation, loc. cit.*

[3] On trouve la liste exacte des personnes, qui émigrèrent à cette occasion, dans l'œuvre de Jean Martin Pastorius : *Kurze Abhandlung von den Ammeistern*, etc., 169 et suiv.

[4] *Monum. Arg., loc. cit.*, 62 et suiv.

Cologne ; ils l'y suivirent et furent admis en sa présence. Charles-Quint les reçut favorablement; il se peut que la crainte d'un rapprochement entre Strasbourg et François Ier l'ait disposé à l'indulgence. Il ordonna aux envoyés de traiter avec leur évêque, et leur dit que s'ils ne parvenaient pas à s'entendre avec le prélat, il serait lui-même juge de leurs différents.

Érasme de Limbourg, informé des promesses du sénat à l'empereur, pressa les magistrats de rétablir les autels, de lui abandonner le choix des pasteurs, de rendre les ornements des églises, de laisser les ecclésiastiques jouir de leurs immunités, et surtout de restituer à son clergé la collégiale de Saint-Thomas, dont le magistrat faisait servir le revenu à l'entretien des ministres et des professeurs de la haute école récemment fondée à Strasbourg.[1]

L'évêque avait chargé le docteur Christophe Welsinger, son chancelier, et le docteur Füschlin (dit Fuscelinus), avocat du grand chapitre, de la poursuite de cette affaire. Le zèle du prélat devint plus grand encore quand il eut été sacré évêque. La cérémonie se fit à Saverne huit ans seulement après l'élection. Érasme réunit ensuite son clergé et publia plusieurs ordonnances propres à faire evivre dans son diocèse une discipline sévère.[2]

Les négociations entre la ville et le prince de l'Église avançaient lentement, Érasme se flattait de ressaisir toute l'autorité exercée jadis par ses prédécesseurs à Strasbourg; le magistrat cherchait à gagner du temps et offrait de faire « ce dont il pourrait répondre à « Dieu et à sa conscience. »[3]

Lassé des délais qu'on lui opposait, l'évêque crut devoir faire

[1] *Ibid.* — *Guillim. de episc. Argent.* Laguille, part. II, l. IV, 31. — Archives de Straspourg. (Inv. Grandidier.) *Inventaire des titres concernant les droits et domaines de l'évêché en la ville de Strasbourg*, p. 112. C. — *Négociations et conventions relatives à l'établissement de l'intérim dans la ville.*

[2] Archives de Strasbourg. (Inv. Spach.) *Évêché de Strasbourg. Affaires ecclésiastiques,* liasse 4. *Mandement d'Érasme convoquant son clergé au synode diocésain de Strasbourg.*

[3] *Monum. Argent, loc. cit.* — *Wahre Relation, loc. cit.* — Archives Inv. Grandidier), *loc. cit.*

acte d'autorité; il commanda aux usurpateurs de la collégiale de Saint-Thomas de la rendre aux chanoines catholiques et les cita à comparaître à Saverne. Ils n'obéirent pas[1]; Érasme chargea alors le docteur Welsinger de se rendre auprès des prétendus capitulaires réunis dans la salle du chapitre, et de leur transmettre ses ordres une seconde fois verbalement. On lui répondit dans les termes suivants[2] : « Le sénat de Strasbourg nous a nommés pré-« bendiers de Saint-Thomas et nous y a assigné nos émoluments « pour être serviteurs de l'église et des écoles, et nous sommes « sujets de ce même sénat en notre qualité de bourgeois de la ville, « c'est à lui que nous devons obéir; nous reconnaissons à l'évêque « la qualité de prince, mais nous n'avons à recevoir aucun ordre « de lui. »[3]

Après avoir formulé cette déclaration, les intrus demandèrent au sénat de les soutenir; celui-ci s'empressa de venir au secours de ses prédicants et de ses professeurs. Toutefois il adopta en cette occasion une contenance humble, qui contrastait singulièrement avec son arrogance passée. Voyant qu'on ne pouvait plus compter sur l'appui des princes protestants, il se borna à écrire à l'évêque des lettres très-soumises, le suppliant de considérer que l'école publique, récemment fondée, procurait de grands avantages à la ville, et que les revenus de la collégiale ne pouvaient être consacrés à un meilleur emploi.[4]

[1] Deux seuls exceptés.

[2] *Ibid.*

[3] Archives, *loc. cit.*

[4] Le sénat, on le voit, demande à l'évêque l'abandon de la collégiale de Saint-Thomas, non pas pour satisfaire aux besoins *du nouveau culte*, mais à ceux *de l'école publique*. Il reconnaît formellement que les biens du chapitre ont été affectés à l'institution du nouveau collége, c'est-à-dire à l'entretien, non pas d'un *service religieux*, mais d'un *service public*, afin de dispenser le magistrat d'y pourvoir directement et de grever le budget de la ville. Les prébendes avaient été données à des professeurs ordinaires à titre *d'appointements*, et non *de bénéfices*, à mesure que des vacances s'étaient faites dans le chapitre par décès; — donc le caractère essentiel du canonicat était détruit et la dissolution du chapitre, arrêtée en principe, se faisait successivement, et devait

Tandis qu'on négociait, les prédicants redoublaient de zèle et ne cessaient d'exciter la population par des déclamations séditieuses contre l'ancienne religion. Ils blâmaient sans ménagement la lâcheté et la condescendance du magistrat, se livraient en chaire aux propos les plus violents, et exigeaient qu'on ne cédât sur aucun point. Le sénat se vit plusieurs fois dans la nécessité de leur donner de sévères avertissements et de les menacer de procéder contre eux selon la rigueur des lois, *s'ils ne cessaient de pousser le peuple à la révolte, et de blâmer publiquement la décision des échevins relative à l'adoption de l'intérim.*[1] Les serviteurs de la parole promirent de se modérer et répondirent par écrit aux sommations du magistrat; mais cette réponse, rédigée par Butzer, Fagius, Marbach et Schwarz, et approuvée par tous leurs collègues, était une insolence nouvelle ajoutée à celles qu'ils commettaient journellement; ayant ressaisi leur influence sur la populace, les ministres ne comptaient plus pour rien l'autorité des magistrats. On remarquait dans leur lettre les passages suivants[2] :

« Nous reconnaissons qu'en notre qualité de bourgeois nous sommes obligés de nous conformer à la décision des échevins; ceux-ci voyant la ville dénuée d'appui ont cru devoir accepter l'intérim. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cette affaire est du ressort de Dieu. En l'année 1529 on a pris une résolution qui semblait bien dangereuse, et le secours d'en haut n'a pas fait défaut; le même Dieu vit

être complète à la mort du dernier chanoine. On avait donné aux biens *ecclésiastiques* de Saint-Thomas une destination *civile et profane*, on en avait fait des *biens laïques*, à l'avantage, non pas de l'Église protestante, mais de la ville libre et impériale de Strasbourg et de ses habitants; ces biens n'étaient pas réformés, ils étaient *sécularisés*, ils faisaient partie du domaine public, ils formaient la dotation de la haute école, et on suppliait Érasme de Limbourg de consacrer cette usurpation en considération des avantages qui résultaient pour Strasbourg de l'existence de cette école.

Cette distinction n'est rien moins qu'une subtilité; elle a une importance réelle et profonde au point de vue des conflits auxquels a donné lieu récemment la possession des biens de Saint-Thomas.

[1] *Ibid.*

[2] *Ibid.*

encore. Comment le Seigneur jugera-t-il l'acte par lequel on déclare qu'on veut se soumettre à l'intérim et le tolérer? Nous l'ignorons; cela regarde la conscience de messieurs les magistrats : quant à nous, nous ne saurions l'approuver... Du reste, nous consentons à n'en plus parler en chaire, et dès que l'on nous ordonnera de cesser de prêcher, ou de prêcher d'une façon qui ne nous semblerait pas conforme à la pure parole de Dieu, on nous trouvera prêts à partir et à nous éloigner d'ici à jamais. Nous voulons bien engager le peuple à ne se révolter contre l'empereur, ni en paroles ni en actions, et exhorter les fidèles à la patience; mais en même temps nous leur dirons que l'intérim est contraire à la pure doctrine de Christ, que l'apostasie est le plus épouvantable des scandales.... Jamais nous nous résignerons à garder le silence sur tout ce qu'il y de mauvais dans l'intérim, à ne pas dire que la messe vénale, la vénération superstitieuse de l'hostie et les autres abus de même nature sont des abominations; notre conscience nous force à parler, car la jeunesse et les gens sans expérience ont besoin d'être avertis. Nous promettons de ne prêcher que conformément à l'Évangile, de ne pas blâmer dans nos sermons la décision des échevins; mais nous nous réservons de dire en chaire qu'on doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

Un semblable langage était peu propre à calmer les passions de la multitude et les appréhensions du sénat.

Les prédicants, d'ailleurs, restèrent fidèles à leur programme, leurs sermons devinrent de véritables philippiques contre le catholicisme; à la vérité, ils ne parlèrent pas du vote des échevins, mais ils annoncèrent en toute occasion à leurs auditeurs, que la fureur du Très-Haut ne manquerait pas d'éclater contre une ville coupable qui, après avoir été purgée de l'idolâtrie, se disposait à introduire de nouveau l'abomination de la désolation dans le lieu saint.[1]

Cependant Érasme de Limbourg, informé de ce qui se passait, déclara qu'il ne négocierait plus et qu'il prierait l'empereur d'éta-

[1] *Monum. Argent., loc. cit.*

blir lui-même l'intérim à Strasbourg, si le magistrat n'imposait silence aux prédicants.[1] Le sénat effrayé leur fit ordonner une fois encore de se taire; il chargea en outre les curateurs des paroisses et plusieurs bourgeois notables d'aller leur parler, de leur représenter qu'il y allait du salut de la cité, et de leur déclarer enfin que, s'ils persistaient dans leur désobéissance, on se verrait dans la nécessité de sévir contre eux.

Tout fut inutile. Alors enfin le magistrat ne se borna plus à menacer, il agit. Il décida, dans sa séance du 1er mars 1549, «qu'on «congédierait Butzer et Fagius[2] en bons termes, en leur accordant «une pension pendant quelque temps et en leur témoignant l'espé«rance de pouvoir les rappeler à une époque plus heureuse.» L'on convint aussi de traiter avec les autres prédicants, afin qu'ils consentissent à rester dans la ville et à adopter une conduite modérée.

Fagius avait annoncé peu de jours auparavant que dans son prochain sermon il discuterait à fond l'affaire de l'intérim. On craignit qu'un désordre populaire ne s'ensuivît, et il fut décidé qu'on ne le laisserait plus monter en chaire; la défense devait s'étendre également à Butzer et à Cristophe Sœll, curé de Sainte-Aurélie; ce dernier serait autorisé à rester à Strasbourg, mais son service se réduirait désormais à faire la prière du matin et à la visite des malades.[3]

Jacques Sturm fut chargé d'annoncer les résolutions du sénat à Butzer et à Fagius. Ils n'en furent pas étonnés; on lit dans leur correspondance que depuis quelque temps ils s'attendaient à l'exil. «Je prévoyais ce qui arrive, — dit Butzer d'un ton triste mais «résigné,— mon enseignement a toujours été conforme aux Saintes-«Écritures; si j'ai dépassé les bornes de la modération, cela est «arrivé par faiblesse humaine. Strasbourg est le lieu où j'aimerais

[1] Archives de Strasbourg, *loc. cit.*

[2] Ces deux hommes se montrèrent les plus violents parmi les prédicants à l'occasion de l'affaire de l'intérim; Butzer renonça complétement à sa prudence et à sa réserve habituelles.

[3] *Rathsprotocoll*, vendredi 1er mars 1549.

«le mieux rester, quoi qu'il me dût arriver; mais je comprends «qu'à présent on n'y pourrait plus tolérer mes sermons, je vais « donc partir; si Dieu le permet, je reviendrai volontiers.» — Fagius tint à peu près le même langage. Tous deux ils supplièrent qu'on leur permît de prêcher encore dans leurs paroisses le dimanche suivant, 3 mars. Après bien des hésitations cette faveur leur fut accordée. « Toutefois ils durent promettre d'abord de se comporter «avec modestie, et de ne pas dire au public qu'ils ne prêcheraient «plus.»[1]

Ils parurent pour la dernière fois à l'académie, le 23 mars, et se retirèrent ensuite chez la veuve Zell, où ils passèrent quelques jours pour mettre ordre à leurs affaires. Butzer renonça à son canonicat de Saint-Thomas. Il avait eu d'abord l'intention de se rendre à Genève auprès de son ami Calvin; Melanchthon et Oswald Myconius lui offraient un asile, le premier à Wittenberg, le second à Bâle; mais il jugea qu'il ferait mieux de mettre plus d'espace entre sa personne et l'Allemagne. Butzer crut prudent de se soustraire au ressentiment de l'empereur, qui était fort irrité depuis le rôle que le réformateur avait joué auprès de Hermann de Cologne; il se rendit en conséquence aux invitations pressantes et réitérées de l'immoral Cranmer, et partit le 5 avril pour l'Angleterre, en compagnie de Fagius et de Matthieu Negelin d'Ulm. Édouard VI occupait alors le trône. Le négociateur du double hyménée de Philippe de Hesse ne pouvait trouver de protecteur plus dévoué que l'entremetteur des hideux mariages de Henri VIII.[2] Le rôle que Butzer joua en Angleterre ne rentre pas dans le sujet que nous traitons; il y mourut en 1551.[3]

[1] *Rathsprotocoll,* 2 mars 1549.

[2] Butzer étant en Angleterre, le duc de Northumberland lui demanda ce qu'il pensait de la présence de notre Seigneur dans le sacrement. Butzer répondit : «Celui qui croit à l'Évangile ne peut pas nier la «présence réelle; quant à moi, je ne crois pas ce que le Nouveau-Tes- «tament raconte de Jésus, mais jusqu'à présent j'ai été obligé decéler «mes opinions.» — *Die Alte Abendmahls-Lehre durch katholische und nicht katholische Zeugnisse beleuchtet,* p. 324.

[3] Butzer et ses compagnons de voyage, après avoir quitté Strasbourg,

Cependant les pourparlers et les échanges de notes continuaient à propos de l'introduction de l'intérim à Strasbourg, mais après plusieurs mois de discussion on en était au même point que le premier jour. Enfin Érasme de Limbourg, doué d'un caractère pacifique et conciliant, consentit à transiger avec le sénat. On choisit, au mois de septembre 1549, deux arbitres, qui furent agréés en qualité de médiateurs par les deux partis. C'étaient George de Wickersheim, prévôt de Seltz, pour l'évêque, et Henri de

se rendirent à Calais, où on leur fit grand accueil. Ils y trouvèrent un envoyé anglais qui devait les féliciter de la part de Cranmer. Le 25 avril ils arrivèrent à Londres. Le primat hérétique d'Angleterre les chargea de faire une nouvelle traduction de la Bible, mais cette œuvre resta inachevée; Fagius mourut dès le 13 novembre 1549.

Butzer s'occupa alors de divers travaux relatifs à la consolidation de la Réforme en Angleterre et publia plusieurs écrits. Dans ce nombre on remarque son détestable ouvrage *de Regno Christi*, dédié à Édouard VI, et dans lequel le poison de l'hérésie est distillé avec une habileté infinie et paillé sous une apparence de pureté et de candeur évangélique; livre d'autant plus dangereux qu'il est rédigé avec science et talent. — Ce travail fut publié en 1557 par Oporinus au profit des héritiers de Butzer; il a été traduit en français en 1558 et plus tard en allemand par Israël Achatius, ministre à Wissembourg.

Butzer fut nommé professeur de théologie à Cambridge et reçut le grade de docteur et des appointements considérables. Toutefois, malgré cette position brillante, il se trouvait malheureux en Angleterre; ne parlant pas la langue du pays, il n'avait aucune action sur le peuple et ne pouvait entretenir de relations qu'avec les savants auxquels le latin était familier. Il regrettait Strasbourg et formait le projet d'y retourner, lorsque la mort le surprit le 28 février 1551. On lui fit un convoi magnifique à la cathédrale de Cambridge, et les oraisons et éloges funèbres lui furent prodigués. En 1554 son cadavre subit le sort qu'il avait fait subir lui-même au corps de sainte Aurélie à Strasbourg; il fut exhumé et brûlé. — Les auteurs protestants, que nous avons vu applaudir à la destruction des reliques en Alsace[1], se laissent aller à un mouvement d'éloquente indignation à propos de la façon dont on traita les restes de Butzer. Les écrits de l'ex-dominicain furent renvoyés à Strasbourg par les soins de son ami Conrad Hubert, qui avait le projet de les faire imprimer à Bâle, en dix volumes in-folio, par Jean Herbster (Oporinus). Mais Hubert et Herbster moururent tous deux, et la nouvelle école de

[1] Voir notre *Histoire de l'Établissement de la Réforme etc.*

Fleckenstein, baron de Dagstuhl, pour la ville.[1] Après de très-longues discussions ils dressèrent les articles du traité; ils les signèrent et les scellèrent, le 27 octobre 1549.

Les dispositions principales de ce compromis étaient les suivantes[2] :

« Les prévôts, doyens, chanoines, vicaires et prébendés de l'église de Saint-Thomas[3], de Saint-Pierre-le-Vieux, de Saint-Pierre-le-Jeune et de l'église de La Toussaint, les vicaires de la Cathédrale et leurs successeurs demeureront sous la protection de la ville pendant dix années consécutives; ils paieront chaque année une somme d'argent au magistrat à titre de reconnaissance, savoir : les chanoines de Saint-Thomas, quatre-vingts florins, ceux de Saint-Pierre-le-Vieux, quarante, ceux de Saint-Pierre-le-Jeune, quatre-vingts, les prébendiers de La Toussaint, douze, et les vicaires de la Cathédrale, soixante-douze. Moyennant ce paiement le clergé de Strasbourg sera déchargé de tous les droits, charges et obligations de la bourgeoisie[4]; cependant les particuliers ecclésiastiques, qui

théologie strasbourgeoise, hostile à Butzer, s'opposa à l'exécution de cette entreprise. Pierre Perna publia à Bâle, en 1577, un seul volume des œuvres latines de Butzer. La bibliothèque de l'apôtre strasbourgeois fut achetée au prix de 100 livres sterling par Cranmer et la duchesse de Suffolk. Des treize enfants qu'il avait eus de sa première femme, il ne laissa que deux ou trois filles et un fils imbécile, nommé Nathanaël. Sa dernière épouse, Wibrandis Rosenblatt, l'avait rendu père de plusieurs enfants qui lui survécurent.

Plusieurs savants établis à Strasbourg quittèrent la ville presque en même temps que Butzer, et beaucoup de jeunes étudiants étrangers s'éloignèrent également, après qu'il eut cessé d'être au nombre des professeurs.

[1] *Monum. Argent., loc. cit. Wahre Relation, loc. cit.* Archives de Strasbourg, *loc. cit.*

[2] *Ibid.* (Pièces justificatives, n° XIII.)

[3] Il ressort de cet article qu'alors, bien que le magistrat se fût emparé de la collégiale de Saint-Thomas et de ses biens, le chapitre catholique existait encore en partie, autrement on n'eût pas songé à en faire mention dans les stipulations du traité.

[4] Les arbitres résumant les *plaintes* et les *griefs* du clergé avaient reconnu qu'ils portaient tout d'abord sur le droit de bourgeoisie que le sénat prétendait lui imposer, *en suite duquel* les ecclésiastiques se trou-

aimeraient mieux se soumettre auxdites charges et obligations, seront libres de le faire, pourvu que cela ne porte aucun préjudice, de quelque nature que ce soit, ni à l'évêque, ni aux supérieurs ecclésiastiques; les chapitres des églises ci-dessus désignés pourront ériger à leurs frais des autels pour y célébrer le service divin, conformément à la déclaration de l'intérim; mais le magistrat supplie l'évêque d'ordonner que la consécration de ces autels se fasse avec le moins d'éclat possible, afin de ne pas donner occasion à des troubles et à des désordres.

« L'évêque sera maître de faire célébrer l'office divin dans la Cathédrale, à Saint-Pierre-le-Vieux, à Saint-Pierre-le-Jeune et à l'église de la Toussaint, conformément à la déclaration de l'empereur; mais le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux paiera une pension viagère et annuelle de cent florins à Théobald Schwarz ou Nigring, curé protestant de cette église, lequel sera tenu de renoncer *pour toujours* à sa cure; le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune paiera de même annuellement cinquante florins à chacun des deux diacres évangéliques, George Fabry et Laurent Offner; par contre les prédicants cèderont aux chanoines et chapitres leurs bénéfices, leurs maisons, les titres et papiers appartenant à ces églises.

De plus le traité réserve au docteur Gaspard Hedio la faculté de continuer ses sermons à la Cathédrale, à la condition qu'il n'avancera dans ses discours rien de contraire aux droits de cette église ou à la déclaration de l'intérim.

Les médiateurs ajoutent en outre que l'évêque voudra bien permettre que le magistrat fasse exercer le culte protestant dans les églises de Saint-Thomas[1], de Saint-Nicolas, de Saint-Guillaume et de Sainte-Aurélie. Le magistrat se chargera de faire agréer cette disposition à Sa Majesté impériale.

vaient *depuis quelques années* tenus dans un état de *sujétion* par le magistrat de la ville. La mesure dont il est ici question fut adoptée *pour rendre du repos et de la liberté au clergé* et le rétablir *comme précédemment* (c'est-à-dire comme avant l'état de sujétion).

[1] Il n'est question ici que de l'affectation de *l'Église* de Saint-Thomas *au culte protestant*, et nullement du chapitre; les dispositions citées ci-dessus démontrent la vérité de notre affirmation.

Enfin, pour terminer l'acte, il est dit formellement que par cet accord les parties n'entendent porter atteinte ni à l'*intérim*, ni aux ordres que l'empereur pourrait donner, ni au décret d'un concile général, ni à la juridiction et aux priviléges des parties.

Aucune expression du contrat, dont nous venons de rapporter la substance, ne peut faire supposer que la restitution des églises aux catholiques fût temporelle et qu'elle ne dût pas s'étendre au-delà du terme des dix ans, pendant lesquels le magistrat accordait sa protection au clergé moyennant une redevance annuelle.[1] Il importe de constater cette disposition; nous parlerons dans la seconde partie du présent ouvrage de la manière inique dont on interpréta le traité lors de l'échéance du terme en question.

Sleidan[2], en rapportant les conventions arrêtées entre l'évêque et la ville, ajoute que le *chapitre de Saint-Thomas* fut abandonné à la haute école. En effet, le prélat n'insista pas sur la restitution des prébendes qui se trouvaient alors aux mains des protestants; l'incorporation du chapitre au nouvel établissement d'instruction publique, opérée de fait, fut maintenue par suite du consentement tacite d'Érasme; on se borna à sauvegarder pour dix ans les immunités et la liberté des chanoines encore existants. Il en résulte que, si le chapitre a cessé d'appartenir à l'Église catholique pour être consacré à la haute école, il l'a été par suite d'une usurpation du magistrat dans un but d'intérêt *public* et non d'intérêt *religieux*.[3] Les historiens protestants en rendant compte de ce fait ajoutent, qu'une bulle du pape Jules III avait confirmé la cession à perpétuité. Inutile de dire qu'on ne trouve dans les Archives de la ville aucune trace de cette prétendue bulle, qui assurément ne serait pas tombée dans l'oubli, si elle avait jamais existé.

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, t. I, 78 et suiv. *Wahre Relation*, 97 et suiv.

[2] L. XXI, ad ann. 1549.

[3] En 1551 la ville de Strasbourg pria Charles V de *confirmer* la cession du chapitre de Saint-Thomas *au collége*. L'empereur répondit qu'il se rendrait aux désirs de la ville, «à la condition que la *cession* serait approuvée par l'autorité ecclésiastique.» (Arch. de la ville, J. D. G. A. d. lad. L. ad. fac. III, n° 3.

Dès que l'on fut d'accord sur les conditions du traité, l'évêque envoya des députés à Strasbourg pour régler différents points accessoires. Après beaucoup d'allées et de venues on décida que la convention recevrait son exécution dans la nuit de Noël 1549, et que l'on recommencerait le service catholique à la Cathédrale.[1]

Les catholiques du diocèse gémissaient; ils prétendaient qu'Érasme de Limbourg avait été trop facile, et que, fort de l'appui de l'empereur, il eût obtenu sans peine des conditions plus avantageuses.

Les prédicants demeurés à Strasbourg continuaient de leur côté leurs cris et leurs déclamations, et se permettaient les sorties les plus violentes contre le papisme et la tyrannie de l'empereur. Plusieurs fois encore le sénat les menaça de les expulser de la ville, s'ils ne changeaient de conduite.

Et faisons remarquer ici que les historiens protestants modernes n'ont à ce propos que des éloges à donner « à la noble indépendance « et à la sainte hardiesse des ministres de l'Évangile; ils avouent « qu'une *nécessité de fer* obligeait le sénat à faire des concessions, »[2] — mais en même temps ils comprennent que les serviteurs de la parole « plaçassent leurs profondes convictions fort au-dessus des « considérations de prudence humaine. »

Et cependant de quoi s'agissait-il pour Strasbourg? *De rendre aux catholiques le libre exercice de leur religion dans quelques églises.* Les protestants devaient conserver plusieurs paroisses, y organiser le service divin à leur manière, y avoir une position parfaitement indépendante et n'être gênés en rien par l'*intérim.* On leur défendait uniquement d'injurier leurs adversaires.

Ainsi l'obligation de laisser vivre les autres à côté d'eux paraissait le dernier des malheurs et des scandales à ces hommes qui s'étaient révoltés contre l'Église au nom *de la liberté religieuse.* On consentait à les tolérer, ils refusaient de tolérer à leur tour; l'obligation de supporter le catholicisme était à leurs yeux une

[1] Archives, *loc. cit.*
[2] Rœhrich, II, 204.

vexation abominable, *une nécessité de fer; la noble hardiesse et la sainte indépendance* des prédicants consistaient à exiger qu'on ne permît à personne de professer une croyance différente de la leur, et cette conduite leur mérite l'estime et l'admiration de leurs modernes successeurs!

Le magistrat prit sur-le-champ des mesures pour remplir les conditions du traité conclu avec l'évêque. Il fit nettoyer la nef de l'antique église des Dominicains[1] qui jusqu'alors avait servi de magasin, et on y transféra le service protestant célébré précédemment à la Cathédrale. On multiplia les prêches à Saint-Nicolas et à Saint-Thomas, afin que les *fidèles,* qui avaient coutume de fréquenter les églises maintenant enlevées au protestantisme, ne fussent pas privés de leur pâture spirituelle. Les prédicants déplacés reçurent de l'emploi ailleurs.

Cependant de nouvelles difficultés s'élevèrent encore entre le sénat et le clergé catholique. L'évêque et le grand chapitre demandaient qu'on leur restituât la sonnerie de la Cathédrale; le sénat leur refusait l'autorisation de mettre en branle les grosses cloches. Les chanoines exigeaient qu'on leur rendît les ornements d'église, on les avait vendus; — ils prétendaient qu'on eût à remettre les orgues en état; il leur fut répondu qu'on manquait d'ouvriers.[2]

Le déblayement des nefs et l'enlèvement des tables de Cène établies en 1525 occasionnèrent encore des querelles assez vives. Enfin, la veuve Zell, assistée de Jean Englisch (dit Angelicus), vicaire de feu son époux, se défendit *comme une lionne à laquelle on enlève ses petits*, lorsqu'on voulut lui faire évacuer le presbytère de la Cathédrale; il fallut l'arracher de force de cette demeure où elle avait fait jadis une entrée si triomphante, après avoir passé des plates-bandes de son père, le jardinier Schütz, au lit du curé de la métropole! Elle estimait qu'en sa qualité de *mère de l'Église* et de veuve du premier *père de l'Église* strasbourgeoise, l'usufruit

[1] Le chœur de cette église avait été assigné aux huguenots français pour y exercer leur religion.

[2] Archives de Strasbourg, *loc. cit.*

de la maison curiale devait lui être assuré jusqu'à la fin de ses jours !

A peine eut-on expulsé la vertueuse Catherine, qu'une dispute nouvelle s'éleva avec Hedio. Nous avons dit que la convention l'avait laissé en jouissance de ses fonctions de prédicateur de la Cathédrale à certaines conditions. Les chanoines du grand chapitre lui annoncèrent que, pour monter en chaire, il aurait à se revêtir du surplis.[1] Grande fut aussitôt la rumeur. Hedio déclara que pour rien au monde il ne se couvrirait de la livrée de la grande prostituée de Babylone. « Il est vrai, dit-il[2], que jadis j'ai « prêché en surplis à Bâle et à Mayence, et que même j'ai été le « dernier à le quitter à Strasbourg, et j'avoue que le surplis est « en lui-même une chose parfaitement indifférente; mais je ne veux « être pour personne une occasion de scandale, et je le deviendrais « en adoptant le vêtement des papistes; on croirait que j'approuve « l'intérim et que j'ai renoncé *à la vérité.* » Le sénat adressa plusieurs lettres à l'évêque pour le supplier d'affranchir le docteur Hedio de l'obligation de porter le malencontreux surplis, mais Érasme de Limbourg tint bon, et déclara enfin que, si l'on revenait encore à la charge à ce sujet, il considérerait les négociations comme rompues et s'adresserait à l'empereur. Les magistrats, effrayés de la menace, conjurèrent Hedio de céder, mais ce fut en vain. Le docteur était charmé d'avoir un prétexte pour battre en retraite : la convention l'obligeait « à ne rien dire en chaire qui « pût offenser l'évêque et le chapitre, ou qui fût contraire au « décret de l'empereur. » Il eût trop coûté à cet homme, — accoutumé depuis vingt-sept ans d'invectiver contre la religion catholique — de se tenir dans la réserve; il voulait donner libre carrière à ses déclamations, l'affaire du surplis le servait à souhait[3]; il échangea la chaire de la Cathédrale contre celle de l'église des Dominicains où sa position devenait plus indépendante, et

[1] *Monum. Argent.*, Mémoire cité, 86 et suiv. *Wahre Relation*, 97 et suiv.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.* Laguille, part. II, l. IV, 32. *Rathsprotocoll,* 23 déc. 1549.

comme cet édifice est très-vaste et central, il ne tarda pas à être sous le nom d'Église-Neuve *(Neue Kirche)* le lieu de rendez-vous de la fleur du protestantisme strasbourgeois.

Tous les démêlés dont nous venons de rendre compte avaient occasionné une perte de temps considérable, et, à la fête de Noël, les préparatifs faits à la Cathédrale n'étaient pas assez complets pour permettre de célébrer avec la pompe requise les augustes cérémonies du culte catholique. On manquait aussi de prêtres et de chantres. En outre, les magistrats écrivirent à l'évêque et le supplièrent de prendre patience, sous prétexte qu'il fallait adopter quelques mesures pour prévenir l'explosion de l'effervescence populaire. En réalité, les sénateurs espéraient qu'en gagnant du temps, ils parviendraient — grâce à quelque circonstance imprévue — à éluder tout à fait l'établissement de l'intérim à Strasbourg. Quoi qu'il en soit, Érasme consentit à un nouveau délai de quatre semaines, mais en déclarant que ce serait le dernier.

Il fallait donc maintenant annoncer officiellement aux tribus d'artisans le prochain rétablissement de la Messe. On ne savait comment s'y prendre; l'ammeistre Jacques Meyer proposa de publier la grande nouvelle le jour où, suivant l'antique coutume, il irait visiter les tribus, en compagnie des sénateurs, après la prestation de serment. Les magistrats rejetèrent cette idée avec horreur. « Si l'on faisait la chose aussi solennellement, dirent-ils, « on pourrait croire que nous l'approuvons. »[1] Matthieu Pfarrer, le plus vieux des sénateurs, déclara même que sa conscience ne lui permettrait pas d'être présent lorsque ses collègues feraient part au public de l'admission de l'intérim, qu'à son avis on aurait dû repousser à tout prix. — La communication aux tribus n'eut lieu que le 29 janvier 1550. Elle se fit par écrit. L'avis contenait le passage suivant[2] : « Que les bourgeois prennent patience, il faut « espérer que cela ne durera pas longtemps; on se bornera à célé- « brer la Messe et les Vêpres, nous n'avons pas consenti au réta-

[1] *Rathsprotocoll,* 10 jan. 1550.
[2] *Ibid.*

« blissement des processions, de l'eau bénite et des autres choses « de ce genre. Ayez confiance en nous, nous nous sommes conduits « en pères fidèles, et nous croyons pouvoir répondre devant Dieu « de ce que nous avons fait. Nous avons été assemblés jour et nuit « depuis quelque temps et nous n'avons pas trouvé d'autre issue. « Consolez-vous d'ailleurs, car le service évangélique est conservé « et il continuera à être célébré. » Le magistrat exhortait ensuite les bourgeois à laisser les ecclésiastiques papistes en repos, à éviter de les offenser et de les insulter, et à veiller sur la conduite des enfants et des domestiques.

Il fut décidé que le service catholique serait célébré pour la première fois le 2 février, jour de la Chandeleur 1550.

Nous allons quitter Strasbourg pour quelque temps, afin de rendre un compte sommaire de ce qui s'était passé dans le reste de l'Alsace pendant la période que nous venons de parcourir.

CHAPITRE XX.

Marche de la Réforme dans la province d'Alsace durant la seconde période de son histoire.

Les communes dépendantes de Strasbourg subirent, on le comprend, l'influence de la ville. Elles avaient été dès longtemps travaillées par les prédicants et par quelques riches citadins épris du nouvel Évangile. Aussitôt que la décision des échevins (du 20 février 1529) eut défendu la célébration du sacrifice de la Messe dans la capitale de l'Alsace, cette disposition fut aussi étendue aux lieux qui relevaient de Strasbourg et qui ne s'étaient pas encore prononcés. Dans beaucoup de villages le changement de religion se fit sans qu'on prît la peine de consulter les habitants. Ainsi ceux d'Ittenheim, de Handschuheim, de Zehnacker et de Landersheim, apprirent un beau matin qu'ils étaient protestants; on annonça la même nouvelle, mais un peu plus tard, à ceux de Niederhausbergen, de Mundolsheim, de Vendenheim, d'Achenheim et de Schæffolsheim. Tous ces endroits figurent au nombre des communes désignées comme pures évangéliques au synode de 1533.

La Réforme eut des chances moins heureuses à Benfeld. Cette petite ville, appartenant à l'évêché, avait été engagée en 1394 à Strasbourg, avec le château de Kochersberg et un baillage situé au-delà du Rhin, pour une somme de quinze mille florins d'or. Le magistrat, devenu maître de Benfeld, s'était empressé de prendre des mesures pour rendre à peu près impossible le dégagement de sa nouvelle acquisition. Dans ce but on avait fortifié l'enceinte de la ville, on l'avait munie d'un château, et on avait acheté aux nobles d'Andlau, pour cinquante-quatre florins d'or, un petit fief qu'ils y possédaient.

La Réforme vint à point pour servir les desseins des chefs de la république strasbourgeoise. Ils estimèrent qu'en faisant apostasier

Benfeld, ils s'en assureraient à jamais la possession. Butzer se rendit en conséquence sur les lieux, prêcha quelques fois, et jeta le désordre dans les esprits. Il établit, en qualité de serviteur de la parole à Benfeld, un prêtre apostat nommé Ulrich Würtemberger, dont l'ignorance était si complète qu'on l'obligea bientôt à se remettre sur les bancs, et à venir fréquenter les cours de théologie à Strasbourg. Son successeur Nicolas Bruckner[1] passait pour érudit, mais il s'occupait beaucoup plus d'astrologie, de mécanique et de mathématique que de religion. En outre, sa conduite privée n'était rien moins qu'exemplaire, ses mœurs étaient fort relâchées et il fréquentait de préférence les sociétés les plus viles.[2] On se figure ce que devint la population de Benfeld sous de semblables guides spirituels; après quelques années la Réforme produisait en ce lieu ses fruits les plus détestables. L'évêque Guillaume de Honstein, voyant les progrès du mal, résolut d'y porter remède. Généreux et magnifique en toutes choses, il savait éviter cependant les dépenses superflues, et grâce à une sage économie, il réussit à compléter la somme nécessaire pour dégager Benfeld.[3] Le sénat de Strasbourg essaya en vain de lui objecter que la ville était entre ses mains depuis cent quarante-trois ans, cette raison, dit Laguille[4], ne pouvait être reçue en Allemagne, où l'on vient toujours à temps quand il s'agit de dégager son bien. Guillaume remboursa, à la fin de l'année 1537, le prix de l'engagement et paya les frais qui avaient été faits pour bâtir le château, fortifier la ville et acheter le petit fief de la famille d'Andlau.

Le consistoire de Strasbourg eut l'audace d'écrire à l'évêque et

[1] Bruckner, que Mulhouse compte au nombre de ses réformateurs, avait été chassé de cette ville; il vint ensuite poursuivre son apostolat à Benfeld. Voir *Histoire de l'établissement de la Réforme en Alsace.*

[2] On lit dans la Relation des visites d'églises faites en 1535 par ordre du *consistoire,* que le sieur Bruckner est *un peu dévergondé* dans sa conduite et dans le choix de ses sociétés *(etwas liederlich)* et qu'il s'occupe trop d'astrologie. — Cité par Rœhrich, II, 221, note 2.

[3] Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier). *Inventaire des titres concernant les baillages et lieux forains,* III, *Benfeld.*

[4] Part. II, l. III, 24.

de le supplier de laisser subsister l'*Évangile* à Benfeld ; le prélat ne daigna pas lui répondre.

Butzer se rendit encore sur les lieux, le 4 juin 1538, et prêcha trois fois[1] ; il conjura la population de demeurer *ferme dans la vérité*, et de résister à toutes les instances qu'on lui ferait pour l'engager à revenir à l'Église qu'elle avait quittée. On ne l'écouta pas; tout ce qu'il y avait d'honnête dans la commune était dès longtemps dégoûté du pur Évangile; on en avait essayé et on savait ce qu'il produisait. La bourgeoisie rentra dans le sein de l'Église en masse et sans faire aucune opposition. Bruckner se voyant abandonné de ses ouailles, se rendit à Cologne; ses talents en astrologie le mirent en faveur auprès de l'électeur Hermann, et il contribua puissamment à faire appeler ses anciens amis Butzer et Hedio à la cour de ce prince. Plus tard, lorsque l'archevêque électeur reçut le juste châtiment de son crime, Bruckner se retira à Tubingue. — Cinq ans après le retour de Benfeld à la foi catholique, le petit village voisin d'Ell abjura également l'hérésie.

Cependant, grâce à l'influence exercée par les magistrats et les prédicants strasbourgeois, la Réforme gagnait d'autre part de nouveaux adhérents parmi les gentilshommes et les villages des environs. Ainsi le baron Jacques de Dettlingen demanda (1538) à Butzer et à Hedio de lui envoyer un serviteur de la parole pour la commune de Scharrachbergheim dont il était seigneur. Butzer lui en expédia deux au choix, à savoir : Jean Alexius qui avait déjà donné dans plusieurs églises des preuves d'un grand zèle évangélique, et le commandeur de l'ordre teutonique à Andlau que l'on qualifie « d'homme plein de la crainte de Dieu et pénétré du meil-« leur esprit, » parce qu'il avait rompu ses vœux avec la plus scandaleuse publicité. — De même le village de Quatzenheim, poussé par son seigneur Thierry de Landsberg, se fit protestant en 1539. — Nordheim et Fessenheim, excités et soutenus par le sénat de Strasbourg, imitèrent cet exemple en 1545, malgré l'opposition de leur seigneur Henri de Müllenheim.

[1] Ces homélies ont été imprimées à Strasbourg en 1538 et en 1649.

Nous avons eu occasion de parler du bourg de Wangen, dépendant du chapitre des Dames nobles de Saint-Étienne à Strasbourg. Travaillés par les grands hommes du jour, les habitants de ce lieu *avaient témoigné de fort bonne heure le désir de posséder l'Évangile dans toute sa pureté.*[1] Mais les abbesses du chapitre, *imbues de toutes les superstitions de la vieille religion,* avaient opposé un refus absolu à leurs vassaux. Ceux-ci résolurent alors de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre et d'établir de leur chef le règne de Dieu dans l'enceinte de leurs murs. Pour parvenir à leurs fins, ils s'associèrent aux rustauds ; on les mit promptement à la raison et il fallut se résigner pendant quelques années encore. Il paraît malheureusement que le curé de Wangen n'était pas, à beaucoup près, à la hauteur de sa mission et qu'il ne sut pas profiter de ce répit, pour amener ses ouailles à de meilleurs sentiments. A l'époque de la chute et du scandaleux mariage d'Adélaïde d'Andlau, lors de l'apostasie du chapitre de Saint-Étienne et de l'élection de l'abbesse protestante Marguerite de Landsberg, on donna aux habitants de Wangen, en qualité de ministre, un certain Léonard Volk (1545). Butzer et Jean Wurm, chanoine de Saint-Étienne, visitèrent la nouvelle église en 1546, et achevèrent de l'organiser.[2]

L'esprit de rébellion contre le catholicisme pénétra même dans quelques villages du domaine ecclésiastique. Les habitants de Honau, commune du baillage épiscopal de la Wanzenau et dépendante du chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux, entre autres, s'adressèrent en 1532 au magistrat de Strasbourg « pour obtenir un curé vrai« ment chrétien, et afin d'être délivrés de l'idolâtrie. » Grâce aux démarches actives de Butzer, la pétition fut couronnée de succès.

L'apostasie de quelques puissants seigneurs contribua plus que toute autre cause au progrès de la Réforme en Alsace, durant la période dont nous écrivons l'histoire. Ils entraînèrent dans leur chute un grand nombre de leurs sujets.

[1] Rœhrich, II, 223.

[2] Archives de Strasbourg (Inv. Grandidier). *Inventaire des titres concernant la partie ecclésiastique de l'évêché de Strasbourg,* part. IV, *Baillages et lieux forains.* Classe 25. *Wangen.*

Le signal de cette nouvelle défection partit de la comté de Horbourg et de la seigneurie de Reichenweyer, situées en Haute-Alsace, et de la comté de Montbéliard qui s'étend le long de la frontière méridionale de la province. Ces différents domaines appartenaient à la maison de Würtemberg. Le duc Ulrich de Würtemberg, l'un des princes les plus cruels, les plus vicieux et les plus extravagants du seizième siècle, avait été chassé de ses États en 1519, et son duché aussi bien que ses possessions d'Alsace avaient passé sous la domination de Ferdinand d'Autriche. Ulrich s'était réfugié en Suisse et y était devenu chaud partisan de la Réforme; il savait qu'elle comptait de nombreux admirateurs parmi ses anciens sujets, et il espérait s'en faire un levier pour reprendre ses États. Il s'associa au soulèvement des rustauds et les abandonna lorsqu'il vit que leur cause était perdue. Mais il fut plus heureux au printemps de l'année 1534; il reconquit tous ses domaines avec l'assistance de Philippe de Hesse, et s'empressa d'y établir le nouvel Évangile. Il fut secondé dans cette œuvre par son frère George, comte de Würtemberg et de Montbéliard, qui gouvernait au nom du duc les provinces cis-rhénanes de sa maison. George s'était passionné pour les opinions Zwingliennes et résolut de les implanter dans les villes et communes d'Alsace soumises à son pouvoir. Il s'adressa à cet effet aux Zurichois et leur demanda de lui envoyer le fameux Léon de Juda, alsacien d'origine, juif autrefois et devenu depuis l'*alter ego* de Zwingle. « Le comte « espérait, dit M. Rœhrich[1], que Léon reviendrait avec joie dans « sa patrie et qu'il consentirait à en être le bienfaiteur spirituel, « en qualité d'apôtre du *Christianisme purifié*. »[2] Mais Léon ne répondit pas à l'appel de George de Würtemberg; les Zurichois firent partir à sa place le docteur Érasme Schmidt (Fabricius) qui s'établit à Reichenweyer et y exerça pendant trois années et demie les fonctions de surintendant de toutes les églises des domaines

[1] II, 227.

[2] Ici M. Rœhrich donne l'épithète de *christianisme purifié* à celui de Zurich, qui n'est pas le sien. A ses yeux tout est *pur*, pourvu que ce ne soit pas catholique.

würtembergeois en Alsace. Il eut pour successeur Mathias Erb. Celui-ci s'était formé à Berne, avait été serviteur de la parole dans les États du margrave Bernard de Bade, et était devenu maître d'école à Gengenbach après la mort de ce prince, arrivée en 1536. Ce fut à la recommandation de Hedio que le comte George le nomma surintendant à Reichenweyer, chef-lieu de ses seigneuries alsaciennes. Erb y resta vingt-quatre années[1]; pour son début il fit abolir la Messe dans les communes de la contrée et *purger les églises de l'idolâtrie* en enlevant en tous lieux les images et les crucifix, en détruisant les autels et les orgues. Le nouvel Évangile s'établit dans le pays à la suite d'une série de profanations abominables, de scènes dignes des iconoclastes des anciens temps, de sermons incendiaires et d'instructions dans lesquelles la jeunesse apprit à mépriser et à tourner en dérision tout ce qu'avaient vénéré les générations précédentes. Des paroisses protestantes furent organisées dans les principaux bourgs de la contrée, tels que Mittelweyer, Hunaweyer, Ostheim, Baldenheim, Sundhausen, etc. Le comte George fonda, pour consolider son œuvre, une école latine à Reichenweyer et en confia la direction d'abord à Louis Büler, puis à Jean Ulstetter de Nüremberg[2], gendre de Paul Fagius. Ulstetter avait la réputation d'un savant et habile pédagogue, cependant on ne vit sortir de son école aucun homme marquant. George fonda, en outre, par son testament, à l'université de Tubingue dix bourses destinées à des jeunes gens du pays. Ces jeunes gens, après avoir subi avec honneur un examen préalable, devaient être employés de préférence à tous autres en qualité de serviteurs de la parole en Alsace.

Le comte de Würtemberg déploya pour le bien-être spirituel de Montbéliard, sa résidence habituelle, une activité égale à celle dont il s'était montré animé en faveur de ses domaines alsaciens.

[1] *Lettre Ms. d'Erb à Conrad Hubert,* 18 fév. 1568. — Citée par Rœhrich, II, 228.

[2] On conserve de lui à la Bibliothèque de Strasbourg une collection manuscrite de lettres qui ont de l'importance pour l'histoire littéraire d'Alsace.

Il y installa, en qualité de prédicant, le sieur Pierre Toussaint (Tossanus), ancien chanoine de Metz, sorte de libre penseur, qui eût figuré avec plus d'honneur encore dans le siècle de Voltaire que dans celui de Luther. Toussaint s'était séparé de l'Église avec un scandaleux éclat; les idées avancées de Zwingle lui allaient mieux que la dogmatique du patriarche de Wittenberg, dans laquelle il découvrait encore un trop grand fonds de papisme. Il trouva à Montbéliard un terrain déjà préparé, et, suivant l'expression de M. Rœhrich, « une magnifique sphère d'activité fut ouverte à son « zèle éclairé. »

Pendant longtemps les communes würtembourgeoises d'Alsace restèrent très-attachées à la doctrine suisse, et eurent peu de rapports avec Strasbourg. Plus tard seulement, lorsque l'*orthodoxie luthérienne* s'établit dans cette ville[1], ses prédicants trouvèrent moyen d'étendre également leur influence sur la portion de la province dont nous venons de nous occuper.

Les comtes de Hanau se montrèrent en Basse-Alsace les dignes émules des princes würtembergeois. Par différents mariages ils y avaient acquis des domaines considérables; ils possédaient la moitié de la vaste seigneurie de Lichtenberg, plusieurs petites villes et une cinquantaine de villages; Bouxwiller était leur chef-lieu. Dès l'année 1525, le comte Philippe III, qui favorisait secrètement la Réforme, avait cherché à lui donner entrée dans ses terres[2]; mais il eut peu de succès. Beaucoup de ses vassaux ne se montrèrent pas disposés à se laisser dépouiller de leur religion. A ces difficultés vinrent se joindre les menaces de l'empereur; Philippe III en fut effrayé et n'osa pas se déclarer ouvertement pour le nouvel Évangile; il renonça à ses tentatives et permit même, en 1527, qu'on renvoyât de Bouxwiller Jean Englisch, qui s'y était rendu pour entraîner la ville à l'apostasie.

Les choses changèrent de face lorsque le comte Philippe IV de Hanau succéda à son père. Ce seigneur résidait souvent en Alsace;

[1] Nous en parlerons à la période suivante.
[2] Scultet, *Ann.*, I, 291; II, 295.

il était zélé protestant aussi bien que sa femme, la comtesse Éléonore de Fürstemberg. Philippe IV établit à Bouxwiller, en qualité de ministre, le nommé Thiebaut Groscher, grand ami de Butzer, et en l'année 1545 il réclama l'assistance des apôtres strasbourgeois pour gagner au protestantisme ses baillages alsaciens de Bouxwiller, Pfaffenhofen, Wolfisheim, Westhoffen et Hatten[1], avec tous les villages qu'ils comprenaient. Les habitants ne furent pas consultés. Les communes qui avaient pris une part active à la guerre des rustauds reçurent avec joie le pur Évangile, lequel se trouvait d'accord avec leurs goûts et leurs tendances ; les autres y étaient moins disposés, mais on n'écouta pas leurs réclamations. Bouxwiller devint le siége de l'autorité ecclésiastique du pays. Comme on manquait de ministres, on traita la contrée en pays de mission ; les serviteurs de la parole passaient de village en village et donnaient des instructions, à la suite desquelles on procédait au dépouillement des églises, à l'abolition de la messe, de la confession, des cérémonies catholiques, du jeûne et de l'abstinence. La ville de Strasbourg vint en aide au comte Philippe IV, en lui prêtant trois prédicants pour deux ans. Cristophe Sœll[2], dit Solius ou Sellius), l'un d'eux, fut chargé d'évangéliser Kirweiler et les communes environnantes, Anselme Pflüger devint ministre à Kork, le troisième, dont nous ne retrouvons pas le nom, fut placé à Sand, près Wilstett. Ils charmèrent tellement le comte de Hanau, par leurs talents et leur éloquence, que ce seigneur fit des démarches auprès des autorités strasbourgeoises, afin qu'on voulût bien lui laisser un peu plus longtemps ces hommes précieux.

La baronie de Fleckenstein, voisine des domaines de Hanau, fut

[1] L'autre moitié de la seigneurie de Lichtenberg, comprenant : Ingweiler, Brumath, Wœrth, Offendorf, Lichtenau, et les seigneuries d'Oberbronn et Ochsenstein, appartenait alors au comte catholique de Deux-Ponts-Bitsche. — Plus tard des mariages la firent passer également à la maison de Hanau ; nous y reviendrons dans la prochaine division de cet ouvrage.

[2] Ce Sœll, dont il a été question dans nos précédents chapitres, devint en 1547 vicaire à Sainte-Aurélie à Strasbourg, et en 1548 il épousa la demoiselle Alitheia, fille d'Œcolampade et de Wibrandis Rosenblatt.

également pervertie en 1543. Louis de Fleckenstein, auquel Melanchthon donne le titre de patriarche respectable *de la vieille roche,* avait déclaré à la conférence religieuse tenue à Worms, en 1541 [1], qu'il ne signerait d'autre profession de foi que celle contenue dans la confession d'Augsbourg et dans son apologie. On ne voit pas trop pourquoi cet amour effréné de la nouveauté mérite à Louis la qualification d'homme *de la vieille roche (von altem Schrot und Korn);* quoi qu'il en soit, le baron Louis, issu de la branche aînée des Fleckenstein *(dite de Soulz)*, trouva des imitateurs dans la branche cadette dite de Dagstuhl. George, baron de Fleckenstein et Dagstuhl, son fils Louis et son petit-fils Philippe Wolfgang, prirent feu pour la pure parole, et grâce à l'assistance de Martin Schelling, ami et ancien compagnon de Butzer, ils établirent successivement la Réforme à Weitersweiller, Sulz, Nieder-Rœdern, Zutzendorf, Lembach, Sessenheim, etc. Nulle part, nous le répétons, les populations n'étaient consultées pour opérer ce changement de religion; habituellement, d'ailleurs, il n'était pas difficile d'entraîner des paysans peu instruits. On commençait par renvoyer les curés catholiques, en ayant soin de répandre sur leur compte les plus odieuses calomnies; puis arrivaient les prédicants, qui annonçaient au peuple en langage scientifique et en citant à tout propos des passages de la Sainte-Écriture, qu'on l'avait indignement trompé jusqu'alors, que les obligations imposées par l'Église catholique étaient directement contraires à la liberté chrétienne portée à la terre par Jésus-Christ; il n'en fallait pas davantage; la pauvre humanité n'est que trop disposée à admettre ce qui flatte ses passions et ses penchants déréglés.

L'exemple donné par les seigneurs les plus puissants de la province exerça une déplorable influence sur plusieurs des villes impériales d'Alsace. La crainte de s'attirer l'animadversion de l'empereur, et les souvenirs de la guerre des paysans en retinrent, il est vrai, quelques-unes; elles avaient appris à connaître les germes d'anarchie contenus dans le protestantisme, et elles n'étaient pas

[1] Il y assistait en qualité d'envoyé de l'Électeur palatin.

disposées à renouveler de cruelles expériences; mais, suivant la poétique expression du ministre Rœhrich [1], « il y en eut d'autres « aussi qui secouèrent hardiment le joug de la foi antique pour « jouir des doux et nobles fruits de la liberté. » Wissembourg, ajoute notre auteur, Wissembourg fut la première ville impériale d'Alsace, qui rétablit dans son enceinte *le christianisme primitif* (sic) pur de toutes les inventions et ordonnances humaines, durant la période qui nous occupe.

Nous avons raconté, dans l'Histoire de l'établissement de la Réforme en Alsace, la manière dont Wissembourg avait été entraînée à l'apostasie, dès l'année 1522, par l'indigne curé de la paroisse de Saint-Jean, Henri Motherer, assisté de son vicaire, Jean Merckel de Clébourg, et de Martin Butzer. Alors déjà ces trois hommes s'étaient affranchis de la loi du célibat; leurs déclamations contre l'Église et le clergé catholique avaient charmé la population de la ville.

Nous avons parlé aussi de la part que Wissembourg prit à la guerre des rustauds, du châtiment qui lui fut infligé, de l'expulsion des novateurs et du rétablissement du culte antique dans son enceinte. Des curés catholiques avaient été remis à la tête des paroisses de Saint-Michel et de Saint-Jean, le protestantisme paraissait vaincu.

Malheureusement George Kesz [2], le nouveau curé de Saint-Michel, était un des prêtres les plus vicieux et les plus pervers d'une époque si féconde en hommes de ce genre, et depuis longtemps il aspirait au fond du cœur à s'affranchir de tout ce que le catholicisme présente de gênant. Le révérend Kesz n'avait aucun goût pour le célibat, pour le jeûne et les mortifications, pour les offices et le bréviaire. Le nouvel Évangile lui procurait le moyen de se débarrasser de ces entraves; il savait qu'une portion considérable de ses paroissiens partageait ses sentiments, il n'ignorait pas que le magistrat avait conservé de vives sympathies pour Motherer, Merckel et Butzer; il agit en conséquence.

[1] II, 233.

[2] On l'appelle souvent aussi Kees, Kers, Kres, Caseus, Caseolus ou même Cæsarius. Il avait été auparavant curé dans le margraviat de Bade.

Après avoir préparé son terrain, Kesz commença à prêcher la *pure parole* de Dieu dans son église, en l'an 1534; en même temps il cessa d'y célébrer la messe. L'affaire fit grand bruit à Wissembourg et excita de vives sympathies.

Donnons ici un exemple de la manière dont les écrivains protestants entendent l'histoire, laissons parler M. Rœhrich[1] : « A la « vérité le prévôt et le chapitre de Wissembourg voulurent desti- « tuer le prêtre *courageux;* mais Kesz s'adressa aux magistrats et « trouva de la protection, et comme la valetaille ecclésiastique *(der « Geistlichen Gesind)* avait montré des dispositions très-turbulentes « en cette occasion, on ordonna à tous les employés du chapitre de « sortir de la ville le jour même, avant le coucher du soleil, ou de « se rendre en prison. Les PERTURBATEURS[2] *(die Ruhestœrer)* choi- « sirent le premier parti, et ce ne fut qu'au bout de huit jours « qu'on leur permit de revenir. Durant cet intervalle les citadins, « appuyés par le baron Réné de Rothenberg (Rougemont) conclurent « un traité aux termes duquel Kesz conserva sa place et la liberté de « prêcher la nouvelle doctrine, jusqu'au temps où un concile *véri- « tablement chrétien* en aurait autrement décidé. »

Kesz se vit donc parfaitement libre d'organiser à sa façon ce qu'on se plaisait à nommer le *service évangélique.* Il se mit en correspondance suivie avec les réformateurs strasbourgeois et devint un de leurs plus grands admirateurs.

Le sieur Matthieu Kleindienst, curé de Saint-Jean, ne valait guère mieux que son collègue de Saint-Michel; il tint bon pendant une année encore, au bout de ce temps l'exemple de Kesz l'entraîna à son tour.

Kesz voulut établir auprès de son Église une école latine; le magistrat, craignant de pousser à bout le prélat de Wissembourg et son chapitre, n'y consentit pas. Wissembourg se fit admettre en 1537 au nombre des membres de la ligue de Smalkalde.

[1] II, 234.

[2] Les *perturbateurs* sont, d'après l'auteur, ceux qui s'opposaient à ce qu'on révolutionnât la ville, en y introduisant la nouveauté!

Passons à Landau, la ville la plus voisine. L'évêque de Spire avait fait d'inutiles efforts pour contrebalancer la détestable influence exercée sur la population de ce lieu par le curé apostat, Jean Bader. Celui-ci partageait sur tous les points les opinions des novateurs de Strasbourg et du pays de Deux-Ponts; il avait même publié différents écrits en faveur de leur manière d'envisager le baptême des enfants et la cène[1]; en 1536 il adopta avec eux la fameuse formule de concorde de Wittenberg.

Cependant une grande amertume se mêlait pour Bader aux douceurs du triomphe; il ne pouvait se dissimuler que le vice, la débauche et l'inconduite n'eussent fait invasion dans son troupeau en même temps que le pur Évangile, et que la population de Landau ne fut infiniment plus immorale qu'au temps du papisme. Plus le novateur avançait en âge, plus aussi le triste spectacle qu'il avait sous les yeux lui arrachait de plaintes et de gémissements.

Il en était au plus fort de son découragement, lorsque le fameux Gaspard de Schwenkfeld arriva à Landau. C'était en 1543. Bader avait déjà été antérieurement en correspondance avec lui; il fut séduit par l'air doucereux du silésien, le reçut dans sa maison, lui ouvrit ses bras et son cœur, et ne tarda pas à adopter ses opinions. Évidemment le malheureux Bader sentait qu'il avait fait fausse route, il n'osait pas revenir franchement en arrière, le respect humain l'en empêchait, et il essayait de réduire sa conscience au silence en échangeant ses précédentes erreurs contre une erreur nouvelle. A partir de ce temps ses sermons et ses instructions furent conformes à la doctrine de celui qui était devenu son guide spirituel. Son public, habitué dès longtemps à considérer chacun de ses discours comme autant d'oracles, adopta les opinions de Gaspard.

Cependant Bader sentait approcher sa fin; il exhorta le sénat de Landau à désigner pour lui succéder un ministre souabe, qui re-

[1] L'un de ces écrits fut publié à Strasbourg par Apiarius sous le titre de *Summarium und Rechenschaft vom Abendmal unseres Herrn Jesu Christi.*

connaissait également Schwenkfeld pour maitre. On accéda à ce désir; le vieux réformateur entonna alors son *nunc dimittis*, et mourut au commencement de l'année 1545. L'évêque de Spire voulut profiter de la circonstance pour établir dans la ville un curé catholique; on ne l'écouta pas et le candidat souabe entra en fonctions. Pour son début il fit ouvertement sa profession de foi schwenkfeldienne, et voulant prévenir les communions indignes, il ne célébra plus la cène en public; on lui fit en vain des représentations à ce sujet, — il supprima également le baptême des enfants.

On eut connaissance à Strasbourg des projets de l'évêque de Spire et des tendances nouvelles des fidèles landauiens. Le sénat de la capitale en fut très-effrayé et s'empressa d'écrire aux magistrats de Landau pour les admonester et leur faire des offres de service. « Le « grand conseil de Strasbourg, disait la lettre, serait profondément « affligé si votre ville, qui s'est déclarée pour l'Évangile, il y a vingt-« cinq ans déjà, devait être molestée maintenant à ce propos.... « Nous vous proposons de vous envoyer le sénateur Jacob Hermann « et le prédicateur Conrad Schnell, pour réédifier et raffermir votre « Église ébranlée. Nous vous supplions de faire rétablir la sainte « cène et le baptême *conformément à l'institution du Christ*[1], et de « ne pas donner occasion à des querelles; car ce que désirent les « ennemis de l'Évangile, c'est de voir la désunion parmi nous. Or-« ganisez vos églises sur le modèle de celle de l'Allemagne entière, « imitez en particulier ce qui s'est fait dans le Palatinat, à Worms, « à Wissembourg, etc.... »

Les magistrats de Landau ne tinrent aucun compte des exhortations du sénat strasbourgeois. Le prédicant schwenkfeldien continua à exercer ses fonctions jusqu'au moment où la publication de l'*intérim* le força à se retirer.

La ville de Haguenau était pour les amis de la *pure parole* un sujet de deuil et d'affliction; magistrats et bourgeois demeuraient

[1] C'est conformément à l'institution de Zell, Butzer, Hedio etc. qu'il faut lire ici.

fermement attachés à la religion de leurs pères et se prononçaient en toute occasion contre la nouveauté. Le médecin Michel Toxites et les imprimeurs Jean Setzer, Pierre Brubach et Valentin Kobian étaient les seuls habitants du lieu, qui montrassent un penchant décidé pour la Réforme. Les trois derniers publièrent, de 1535 à 1537, de nouvelles éditions de la confession d'Augsbourg et du catéchisme de Luther; mais ces livres destinés à l'exportation ne furent pas lus dans la ville et passèrent inaperçus. Lors de l'assemblée des princes de l'Empire tenue à Haguenau, au mois de juin 1540, le roi Ferdinand défendit aux souverains protestants de faire prêcher dans l'enceinte de la ville[1]; Butzer écrivit à un de ses amis présents à la réunion, que s'il voulait se concerter avec ses coréligionaires, il ne devait pas le faire à Haguenau même, mais se rendre au bourg voisin de Bischwiller où se trouvait le baron Louis d'Eschenau, *consiliarius principis palatini electoris, vir fidus et integer*, et très-attaché à l'Évangile.

Sélestadt, Oberehnheim et les autres petites villes impériales de la province continuèrent à témoigner une antipathie extrême pour la Réforme. Magistrats et bourgeois étaient d'accord, ils voulaient n'avoir rien de commun avec l'hérésie qui s'étendait sur la province, et empêcher à tout prix la lèpre de pénétrer dans l'enceinte de leurs murs. Des précautions sévères furent prises à cet effet. Ainsi on sut, en 1535, que quelques individus d'Oberehnheim commençaient à montrer du penchant pour la nouveauté et qu'ils allaient en secret au prêche du village de Dorlisheim, l'autorité locale rendit aussitôt un arrêté pour interdire ces promenades. Le magistrat de Sélestadt prit des mesures analogues; il défendit, sous peine d'exil, d'héberger un luthérien dans la ville; ceux qui recéleraient dans leurs maisons un prédicant, ou qui chercheraient à répandre les doctrines hérétiques parmi la population, étaient menacés de la peine capitale.

[1] L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse ne tinrent pas compte de la défense, mais leurs prédicants ne séduisirent personne à Haguenau; ils y perdirent leur temps et leurs peines.

La Réforme ne s'étendit pas à Colmar durant la période que nous parcourons. Le docteur Jean Hofmeister, qui se trouvait alors au couvent des Augustins contribua puissamment à préserver la ville de la contagion. C'était un homme instruit, doué d'une éloquence populaire très-remarquable, et qui avait fait une étude approfondie de la théologie. Ses sermons et ses instructions étaient très-fréquentés; il y mettait à nu les misères et les fausses interprétations du protestantisme et démontrait à ses auditeurs que le prétendu pur Évangile n'était qu'un tissu d'erreurs et de mensonges. Cependant quelques bourgeois de la ville, plus avancés que les autres, avaient coutume de se rendre le dimanche au prêche de la petite ville de Horbourg, dépendante du Würtemberg; les chanoines de Saint-Martin de Colmar élevèrent des réclamations à ce sujet, et le magistrat interdit ces pérégrinations à ses subordonnés.

A quelques lieues de Colmar, dans la pittoresque vallée de Saint-Grégoire, s'élève la petite ville de Munster. Un vaste et riche couvent de bénédictins y existait autrefois. Bourcard Nagel, abbé du monastère, apostasia en 1536, traita avec les moines et déposa la dignité abbatiale, à condition qu'on lui ferait une pension viagère. Peu de temps après il se rendit à Mulhouse, se fit recevoir publiquement dans le sein de l'Église dite évangélique, et mit le sceau à son inconduite par un scandaleux mariage. Les bénédictins de Munster indignés refusèrent dès lors de payer à leur ancien supérieur sa pension viagère; les magistrats de Mulhouse prirent fait et cause pour leur nouveau bourgeois, et les moines portèrent plainte à l'empereur. Sur ces entrefaites Nagel mourut, et on soumit la querelle à l'arbitrage des magistrats de Colmar. Les bénédictins furent obligés de se charger des dettes du défunt, et de remettre à ses héritiers la somme une fois payée de deux cent quarante florins. Malheureusement l'exemple de Nagel fut contagieux; Thomas Wiel, curé de Munster, l'imita en 1543; fort de l'appui du magistrat, il abolit la messe, changea le culte et la doctrine, et introduisit le protestantisme dans la ville.

Quant à l'église pure évangélique de Mulhouse, elle s'épanouissait avec liberté et magnificence, à ce que nous assure le ministre

Rœhrich[1], personne ne gênait son développement. Cependant l'historien nous apprend aussi que des querelles entre les serviteurs de la parole troublaient souvent la bonne harmonie dans l'intérieur de la ville. L'un de ces serviteurs, Otton Binder, était très-ardent admirateur de la doctrine de Zwingle, l'autre, Jacques Augsburger, était un ancien prêtre *qui n'avait jamais pu se dépouiller entièrement des préjugés de son état et de sa foi précédents.*[2] — « Déjà « en 1527, Œcolampade s'était vu dans la nécessité d'exhorter « Binder à témoigner de la condescendance à son frère *plus faible.* »[3] Mais malgré cette intervention les disputes avaient continué. Cela n'empêcha pas cependant les Mulhousiens de procéder rapidement à l'abolition complète du culte catholique. Ils prirent part au mois de janvier 1528 aux fameuses conférences religieuses de Berne. Aussitôt après le colloque, la populace de la ville se livra au pillage des églises, à la destruction des autels, des images et des ornements; elle dépouilla également le couvent des Franciscains de son mobilier qui fut vendu sur la place publique. Les religieux épouvantés réussirent à se soustraire aux fureurs des *évangéliques;* ils se rendirent furtivement à Thann et y déposèrent le trésor du monastère. M. Rœhrich[4] déplore les violences intempestives auxquelles on se livra à cette occasion; non pas qu'il y voie rien de réellement répréhensible, mais elles firent perdre à Mulhouse une partie des biens des Franciscains; ces biens étaient considérables et on les eût conservés à la ville en agissant avec plus de prudence. En d'autres termes, ce que le ministre du saint Évangile regrette, c'est qu'on ait été assez imprudent pour piller, tandis qu'en conduisant sagement les choses, rien n'eût été plus aisé que de prendre et de confisquer.

Au reste, nulle part en Alsace la dévastation des églises ne fut accompagnée de scènes plus hideuses qu'à Mulhouse; toutes les orgies qui s'étaient passées à Wittenberg pendant la domination

[1] II, 236.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] II, 237.

éphémère de Carlostadt, se reproduisirent ici. Les Mulhousiens furent effrayés eux-mêmes de leurs exploits après les avoir accomplis, et pour se mettre à l'abri du ressentiment de l'empereur, ils se réunirent à l'alliance conclue en 1529 entre Strasbourg et les hérétiques suisses; leurs hommes d'armes prirent part à la bataille de Cappel qui mit fin à l'alliance et dans laquelle Zwingle périt.

Cependant les querelles entre les deux prédicants Binder et Augsburger ne s'étaient pas apaisées. Le dernier reprochait à son collègue d'être cause, par ses violences et ses excitations, des désordres affreux dont la ville avait été le théâtre. La dispute finit par s'envenimer à tel point, qu'au printemps de l'année 1533 les magistrats prièrent Butzer, Zell et Barthélemy Fontius d'intervenir et de prononcer entre les deux adversaires. Ainsi qu'on devait s'y attendre, les arbitres donnèrent gain de cause à Binder et firent congédier Augsburger. Ce trait acheva de dessiller les yeux à ce dernier; les orgies dont il avait été le témoin avaient déjà fortement ébranlé ses opinions protestantes; il se rendit à Ensisheim, se rétracta publiquement, fit amende honorable, demanda pardon à Dieu et aux hommes du scandale qu'il avait donné et abjura les erreurs du protestantisme.

Mulhouse resta fidèle à la doctrine suisse et adopta solennellement la confession de Bâle, publiée en 1534. Cette confession fut réimprimée à Mulhouse même, en 1537, avec une préface adressée à la bourgeoisie par les bourguemaîtres, conseillers et chefs de tribus. Il est digne de remarque que tout en se prononçant pour les Suisses, la ville continua à faire usage exclusivement de la traduction luthérienne de la Bible. Mulhouse avait donc sa religion à part en Alsace, et n'aurait certes pas signé la confession que les Strasbourgeois nommaient complaisamment *notre confession d'Augsbourg*, et dont M. Rœhrich parle avec tant d'amour et d'éloge. Cela n'empêche que ce même ministre ne trouve très-*réjouissants (erfreulich)* tous les événements dont nous venons de rendre compte.

Il nous reste à parler des domaines que la maison de Deux-Ponts possédait en Alsace; ils comprenaient trois baillages, ceux de Berg-

zabern, Gutenberg et Bischwiller. « Le nouvel Évangile y prospé-« rait sous la protection paternelle des ducs Louis et Wolfgang. »[1] Ils placèrent, en 1533, à la tète du gymnase de Hornbach, le nommé Jérôme Bock, afin d'y former les futurs serviteurs de la parole. Ce dernier s'occupait presqu'exclusivement d'histoire naturelle; le choix d'un savant de ce genre pour façonner des guides spirituels peut sembler bizarre, mais les amis de la religion épurée ne s'en préoccupèrent pas. — Siegelspach, dont nous avons parlé dans l'Histoire de l'établissement de la Réforme en Alsace, se trouvait chargé encore de la direction des fidèles de Bergzabern. On avait établi à Anweiler sur la Queich le pasteur Ducloux avec une communauté de huguenots français exilés, et le baron Louis d'Eschenau favorisait de son mieux le développement et le progrès de la jeune église à Bischwiller. Le chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg possédait en ce lieu le droit de dîme; on le força, à partir de l'année 1548, de pourvoir aux appointements du serviteur de la parole. Ce serviteur était un Suisse, nommé Jean Hockard, qui avait eu la gloire insigne de recevoir l'ordination à Strasbourg des mains mêmes de Calvin.

[1] Rœhrich, II, 244.

CHAPITRE XXI.

Suite du précédent.

Le protestantisme avait gagné du terrain en Alsace durant la seconde période de son existence ; ce fait est incontestable ; les détails contenus dans le chapitre précédent le démontrent. Mais il est évident également que dans les villes ce progrès a eu pour mobile les plus détestables passions et les pires instincts de la nature humaine ; que dans les campagnes il a été le produit, tantôt de la violence, tantôt de la ruse et de la fourberie aux prises avec l'ignorance.

Un mauvais arbre donne nécessairement de mauvais fruits, l'Évangile le dit. Ce qui s'est passé dans la province, durant la période qui nous occupe, confirme la vérité des divines paroles. Nous avons fait connaître à nos lecteurs les résultats qu'avait eus l'établissement du protestantisme pour la ville de Strasbourg, au point de vue de la science, de la moralité et de l'ordre public. Les conséquences de la Réforme ont été également déplorables dans les campagnes et dans les petites villes. Partout l'introduction du *pur Évangile* a été accompagnée du plus hideux dévergondage, du mépris le plus complet de tout ce qui est digne de respect et de vénération. Les monuments contemporains et les aveux des principaux apôtres de la Réforme ne permettent aucun doute à cet égard.

Nos historiens modernes, ne pouvant se refuser à l'évidence, sont obligés de reconnaître que la portion protestante de l'Alsace présentait le plus triste spectacle aussitôt après l'établissement de la Réforme ; mais ils essaient assez adroitement de donner le change à leurs lecteurs. Sans faire mention le moins du monde des passages si remarquables des écrits contemporains qui parlent du *progrès* effrayant de la débauche, de l'immoralité, de l'ignorance, etc., ils se bornent à dire que le pur Évangile était encore

trop jeune et trop nouveau pour avoir pu exercer une action forte et salutaire sur les populations. Toutefois ils se gardent bien d'ajouter qu'en vieillissant le pur Évangile se montra de plus en plus impuissant.

«Quelques réjouissants que nous apparaissent les progrès et l'af- «fermissement de la Réforme en Alsace, dit notre principal auteur[1], «il ne faut cependant pas avoir une trop haute idée de son influence «sur l'état moral et religieux des communes rurales. Assurément «le pieux zèle des hommes *qui améliorèrent la foi (Glaubensver- «besserer)* a fait de très-grandes choses, et leur souvenir doit être «béni et vénéré par tous les amis de la vérité et de la patrie. *Mais «les forces qui agissaient en sens contraire étaient également puis- «santes*[2], et sans porter la moindre atteinte aux mérites immortels «des réformateurs, il ne faut cependant pas se laisser aller à des «illusions, ni s'imaginer que les premiers établissements aient été «parfaits, et que les *Évangéliques* formassent de suite des commu- «nautés de saints. On en était alors au temps de la formation, il «fallait, pour ainsi dire, renouveler toutes choses, et en changeant «la religion on ne pouvait changer brusquement et complétement «l'humanité.[3] Le temps et les soins étaient nécessaires pour faire «fonctionner ce qu'on organisait, pour donner l'autorité nécessaire «à la nouvelle législation ecclésiastique et pour devenir quelque peu «maître de la masse d'ivraie mêlée à la bonne semence.»

Jetons maintenant un coup d'œil sur la manière dont le nouveau service religieux fut organisé dans les communes rurales, et sur la situation des campagnes au point de vue de la moralité. Les ministres étaient désignés par l'autorité ecclésiastique et confirmés

[1] Rœhrich, II, 244.

[2] Le ministre devrait au moins nous désigner ces *forces agissant en sens contraire* dans les localités où le protestantisme dominait seul et en maître absolu, où le culte catholique avait été complétement détruit!

[3] Ici l'auteur s'écarte de la vérité; qu'il se donne la peine de parcourir les écrits *des hommes qui améliorèrent la foi* et auxquels il attribue *d'immortels mérites,* et il sera obligé de reconnaître qu'en changeant de religion, on avait opéré *brusquement* et *complétement* le plus déplorable changement dans l'humanité.

par l'autorité civile. Quant aux lieux dépendants de la ville de Strasbourg, il fut décidé « que, pour y devenir pasteur, il faudrait subir d'abord un examen, avoir été reconnu capable, et « être agréable à la population. Chaque nouveau prédicant devait « être installé à la campagne avec une certaine solennité, par un de « ses collègues de la ville chargé de lui imposer les mains *à la ma-« nière des apôtres* (sic), et de faire en cette occasion le sermon et « la prière. »

Malheureusement l'examen, l'imposition des mains et l'éloquence des pères de l'Église strasbourgeoise ne suppléaient pas à l'insuffisance des sujets. Comme on manquait de candidats, on plaçait en qualité de curés évangéliques des gens absolument dénués de science et de talents; on les prenait à peu près au hasard, et on se contentait des premiers venus. La plupart d'entre eux n'avaient jamais fait d'études théologiques, les autres avaient passé quelques mois à peine sur les bancs de l'école. Il y avait même dans leur nombre de simples artisans, dont les titres aux fonctions de serviteurs de la parole se réduisaient à un grand zèle *pour la cause de l'Évangile.*[1] Ainsi Conrad Schnell, ministre à Saint-Thomas, avait été menuisier jusqu'au jour où il monta en chaire; Nicolas Acker, serviteur de la parole à Ittenheim, était un simple imprimeur. Au reste, il suffit de citer une lettre adressée par Capito à Schwebel, réformateur du pays de Deux-Ponts, en 1533, pour donner une idée de l'ignorance qui régnait parmi ce bizarre clergé. Schwebel avait prié l'ancien prévôt de Saint-Thomas de lui envoyer un individu capable de remplir une cure devenue vacante. Capito s'empressa d'accéder à ce désir. « Je fais partir un homme qui a été auprès de « nous pendant deux ans, lui mandait-il; nous avons maintenant « dix-neuf jeunes gens de la ville et de la campagne, qui se destinent « à l'état de prédicant, celui-ci est distingué entre tous; à la vérité, « il ne sait pas un mot de latin *(nihil latine potest)*, mais il est par-« faitement à la hauteur des besoins actuels de nos églises. »

On comprend ce que devinrent les populations sous de semblables

[1] Rœhrich, II, 246.

guides. M. Rœhrich lui-même avoue[1] *que la faiblesse extrême des pasteurs fit souffrir la bonne cause.* L'autorité ecclésiastique supérieure séante à Strasbourg crut devoir prendre quelques dispositions pour remédier aux abus auxquels un pareil état de choses donnait naissance. Elle soumit à une surveillance plus sévère la vie et la doctrine des prédicants, elle tint ses synodes provinciaux et elle fit régulièrement la visite des églises de la campagne.[2]

La commission chargée de ces visites se composait du président du *Consistoire,* de quelques délégués du magistrat de Strasbourg et du bailli local. L'arrivée de la commission était annoncée la veille; elle écoutait d'abord le ministre qui lui faisait connaître l'état et les besoins de sa paroisse; ceux qui avaient quelque plainte à formuler contre le serviteur de la parole étaient ensuite admis sans témoins; enfin on réunissait tous les habitants de la commune pour les prêcher, les exhorter et les encourager. Les visiteurs rendaient compte du résultat de leur enquête à l'autorité supérieure, et celle-ci donnait ensuite ses ordres en conséquence aux employés locaux.

Originairement les *visites* ne se faisaient que dans les lieux immédiatement dépendants de la ville de Strasbourg, mais le synode de 1539 décida qu'à l'avenir elles se tiendraient également dans d'autres communes, à la demande de leurs seigneurs respectifs. De plus les anciens pasteurs strasbourgeois reçurent l'ordre de se rendre de temps à autre dans les villages pour donner aux ministres du dehors l'assistance dont ils avaient besoin. On obligea aussi toutes les communes à se procurer aux frais de la fabrique : deux bibles, l'une latine, l'autre allemande, la *Postille* et les explications du nouveau testament de Luther, les œuvres d'Œcolampade sur les Saintes-Écritures et quelques autres ouvrages de moindre importance. Les visiteurs devaient inspecter ces petites bibliothèques des églises, à chacune de leurs tournées. On était convaincu que par

[1] II, 247.

[2] A partir de l'année 1535. Voir *Relation des visiteurs au sénat et Vingt-et-Un*, *années* 1535 *et suivantes,* et *Actes synodaux de* 1539. *Ms.*

ces différentes mesures on suppléerait amplement à l'ignorance des serviteurs de la parole, et qu'au bout de peu de temps ils deviendraient tous de savants théologiens et d'incomparables guides spirituels. Le succès ne répondit pas aux espérances que l'on avait conçues; les aveux des Butzer, des Capito, des Hedio etc. ne laissent planer aucune incertitude sur ce côté de la question.[1]

Non-seulement le clergé protestant des campagnes était pitoyablement composé, mais dans un grand nombre de localités il était irrégulièrement payé et misérable; un désordre extrême régnait dans les ménages des serviteurs de la parole et dans l'administration des fabriques. Les fabriciens purs évangéliques, — peu scrupuleux depuis que Luther leur avait enseigné que les plus grands péchés ne ferment pas les portes du ciel, pourvu qu'on ait la foi, — les fabriciens arrangeaient leurs propres affaires et augmentaient leurs revenus aux dépens de ceux des églises, dont les deniers leur étaient confiés. On en eut la preuve en 1535; les visiteurs déclarèrent au sénat de Strasbourg «que nulle part on ne leur avait rendu de «comptes exacts, et que, pour mettre un terme aux dilapidations, «il fallait ordonner aux fabriciens de comparaître devant l'autorité «civile avec les anciens registres, et faire examiner tous ces papiers «par des hommes habiles, afin qu'on vît clair en ces affaires.» — A Wasselonne, entre autres, on n'avait rendu aucun compte depuis six ans; le désordre était également grand à Ittenheim et à Kehl.

Le culte se ressentait nécessairement du pillage des biens des fabriques; les églises étaient sales et mal tenues, souvent elles manquaient de portes et de fenêtres[2], quelquefois même on n'y trouvait plus les vases nécessaires pour la célébration de la cène.[3] Le public d'ailleurs ne les fréquentait guère, on avait substitué aux pompes augustes du catholicisme le monotone sermon, prononcé habituellement par un ministre inepte; les gens des campagnes s'en lassèrent promptement, et dès qu'ils ne furent plus

[1] Voir ci-dessus, ch. XIII, p. 197.
[2] A Dorlisheim entre autres.
[3] Par exemple à Ell.

attirés par le charme de la nouveauté, le serviteur de la parole prêcha dans le désert.

Il est encore un fait sur lequel nous devons appeler l'attention de nos lecteurs. L'ignorance la plus brutale fut, dans les communes rurales, la compagne première de la Réforme. Autrefois le prêtre catholique suppléait en quelque sorte à l'insuffisance des écoles, et donnait au moins l'instruction religieuse aux enfants des villages. Le clergé protestant, dont nous avons fait connaître la composition, était incapable de remplacer sous ce rapport celui dont il avait usurpé la place; il ne sut pas même établir l'usage des catéchismes, et l'on vit surgir ainsi une jeune génération dépourvue d'instruction religieuse, n'ayant aucune crainte de Dieu et étrangère aux notions les plus élémentaires du christianisme. Le synode réuni à Strasbourg, en 1539, en fut épouvanté; il ordonna « qu'à l'avenir on donnât avec soin et fidélité l'instruction religieuse aux enfants dans toutes les églises. »[1] Ce fut en vain, la majorité ne tint pas compte de ces injonctions; on institua, à la vérité, les petits catéchismes dans la plupart des villages, mais ils ne furent guère suivis.

Inutile de dire que la conduite de la population ne tarda pas à être au niveau de ses croyances et de sa pratique religieuse. Le sénat de Strasbourg avait beau publier des ordonnances morales *(Sittenmandate)*, personne ne se mettait en peine de les observer. Loin de là, les communes voisines de la ville furent, au bout de fort peu de temps, les plus démoralisées de la province; les bourgeois de la capitale allaient s'y divertir et s'y livrer à la débauche. Les visiteurs et les autorités locales se plaignaient surtout des orgies dont les communes de la Robertsau, de Schiltigheim, de Wasselonne, de Dettweiler, etc., étaient devenues le théâtre.

Après toutes ces causes de désorganisation, nous en devons citer une encore qui agit puissamment en Alsace. Les différentes sectes, notamment les anabaptistes et les disciples de Hoffmann firent des progrès considérables dans les petites villes et dans les villages, et

[1] Cité par Rœhrich, II, 252.

y portèrent un nouvel élément de confusion. Beaucoup de protestants éprouvaient un dégoût instinctif en quelque sorte pour la société telle que la Réforme l'avait constituée, se sentaient poussés vers ces gens qui affectaient de vivre d'une façon très-austère, et se joignaient à eux. Les sectaires étaient particulièrement nombreux aux environs de Strasbourg, à la Robertsau, à Schiltigheim, à Illkirch, Eckbolsheim, Dorlisheim et Wasselonne; on en trouvait aussi en assez grande quantité à Bergzabern, Landau et Reichenweyer. A la Robertsau ils reconnaissaient pour chef le fameux jardinier Clément Ziegler. Le sénat de Strasbourg, effrayé de l'influence exercée par cet homme, lui interdit, en 1534, le séjour de la ville et de la banlieue. A Schiltigheim également, un illuminé, nommé George Schneider, était consulté par les habitants, de préférence au prédicant Wolfgang Schultheiss.

Les sectaires répandus dans les campagnes témoignaient, tout comme ceux de Strasbourg, une grande horreur pour les assemblées religieuses des protestants, et n'y paraissaient jamais; les églises *évangéliques* devenaient de plus en plus désertes.

Notre travail prendrait des proportions trop considérables, si nous nous étendions sur l'histoire du protestantisme en Alsace, comme nous nous sommes étendus sur celle des faits qui se sont passés à Strasbourg. Nous avons dû nécessairement nous borner ici à des indications beaucoup plus sommaires. Les détails contenus dans les deux chapitres qu'on vient de lire suffisent d'ailleurs pour donner une idée de l'aspect que présentait la province, au point de vue religieux, durant la période que nous venons de parcourir et au moment de la publication de l'*intérim.*

Dans beaucoup de localités les populations refusèrent de se soumettre au décret de l'empereur. M. Rœhrich[1] attribue cette opposition « à la puissance surnaturelle de la foi, laquelle, dit-il, a plus « de force que les armes et les colères des tyrans; et il en conclut « que la *vérité évangélique* était devenue une affaire de cœur *(Sache « des Herzens)* pour un grand nombre d'alsaciens. » N'en déplaise

[1] II, 257.

au ministre, certaines communes se récrièrent à propos de l'intérim, parce qu'elles avaient pillé les églises et les couvents, et qu'elles ne voulaient pas entendre parler de restitution,— parce que le nouvel Évangile les affranchissait de toute contrainte, et était par conséquent infiniment plus facile à pratiquer que la religion catholique, — parce que dans les époques de révolution tout ce qui flatte les passions et leur permet de prendre leur essor plaît beaucoup plus aux masses que ce qui représente un principe d'ordre et d'autorité, — parce qu'enfin la créature livrée aux inspirations de la nature corrompue trouve plus agréable de commander que d'obéir; — voilà en peu de mots ce qui était devenu *affaire de cœur* pour une foule de gens, et il n'était nullement question de *puissance surnaturelle de la foi* en tout cela.

Plusieurs des communes dépendantes de Strasbourg furent au nombre de celles qui se montrèrent les plus hostiles à l'intérim; le sénat fit des efforts pour en faire adopter au moins quelques dispositions, il tenait à éviter tout ce qui aurait pu provoquer la colère de Charles-Quint. « Nous savons parfaitement, — mandait-il « entre autres aux habitants de Schiltigheim et de Saint-Oswald, « qui refusaient d'observer les jours fériés, — nous savons que ces « fêtes ne sont pas d'institution divine, et qu'on ne plaît pas au « Seigneur en les célébrant; mais il faut au moins paraître se con- « former publiquement aux ordres de l'empereur. Que chacun fasse « d'ailleurs dans sa maison ce que bon lui semblera. »[1]

Le mauvais vouloir des populations ne fut, au reste, pas le seul obstacle que l'établissement de l'intérim rencontra dans la partie protestante de l'Alsace. Il y eut une autre difficulté plus sérieuse encore. On manquait de prêtres; depuis près de trente ans les passions déchaînées s'acharnaient à couvrir le clergé catholique d'opprobres et de mépris, et les vocations sacerdotales devenaient de plus en plus rares; il fallait une foi des plus robustes et un dévouement extraordinaire pour fouler aux pieds le respect humain dans des temps aussi difficiles. On maintint donc les prédicants

[1] *Rathsprotocoll*, 17 juin et 17 aout 1549.

dans un grand nombre de paroisses, parce qu'on ne savait par qui les remplacer, et on se borna à leur défendre de parler en chaire contre les dispositions du décret impérial ; ils s'en dédommagèrent amplement dans les conversations particulières, et s'efforcèrent d'entretenir et d'attiser parmi leurs ouailles la haine du catholicisme.

L'intérim ne fut pas établi dans les domaines du duc Wolfgang de Deux-Ponts, qui n'avait pas pris part à la ligue de Smalkalde.

Wissembourg, au contraire, dut se soumettre et congédier son ministre Kesz. Mais ce dernier resta dans la ville en qualité de simple laïque; il déploya beaucoup d'activité, conserva de l'influence sur une portion considérable de la population, et sut empêcher un grand nombre de bourgeois de fréquenter les églises dans lesquelles on avait rétabli le culte catholique.

Les serviteurs de la parole demeurèrent en place, à l'abri de la protection seigneuriale, dans la plupart des domaines dépendants des maisons de Hanau, de Würtemberg et de Fleckenstein. A la vérité, le duc Ulric de Würtemberg avait ordonné à tous ses employés, dès le 20 juin 1548, de veiller à l'observation de l'édit impérial; — la présence dans ses États des troupes espagnoles, et les menaces de Charles-Quint ne lui laissaient pas la liberté d'agir à sa guise; toutefois il eut soin de faire savoir, sous main, à ses affidés, qu'il ne désirait pas qu'on mît beaucoup d'empressement à lui obéir. Christophe, fils d'Ulric, résidait à Montbéliard ; il congédia pour la forme les prédicants qui refusaient de se soumettre à l'intérim ; mais en même temps il leur assura des moyens d'existence, afin qu'ils continuassent à résider dans leurs paroisses. Il alla jusqu'à supplier Pierre Toussaint, l'un des plus ardents adversaires du décret, de rester à Montbéliard, et d'y demeurer quand même les choses en viendraient au point de lui rendre impossible tout exercice public du culte.[1]

Toussaint s'empressa d'écrire aux prédicants de Strasbourg pour leur demander, en son nom et en celui de ses collègues, d'abord

[1] Goguel, *Sur la Réforme dans le pays de Montbéliard,* 12.

s'ils pouvaient rester en conscience à de semblables conditions, secondement, si le baptême conféré en cas de besoin à des enfants de parents évangéliques par des prêtres catholiques était valide. Rien de plus bizarre et de plus extravagant que ces appels à l'autorité faits avec les apparences d'une gravité sérieuse, par des hommes qui avaient débuté dans la carrière apostolique en rejetant toute autorité en matière religieuse, et en la déclarant une invention de satan. Butzer se chargea de répondre à Toussaint au nom du *consistoire,* et se prononça pour l'affirmative.[1] « Un prédicateur « destitué, dit-il, qui n'est pas replacé et ne pense pas pouvoir faire « plus de fruits ailleurs doit rester dans sa paroisse tant que la vio- « lence ne l'en expulse pas ; s'il ne lui est plus permis d'agir publi- « quement, qu'il travaille en secret dans l'intérêt de la commune, « et qu'il l'empêche ainsi de tomber dans l'apostasie. »[2] Butzer daigne reconnaître aussi dans sa lettre, que le baptême conféré par un prêtre catholique peut être toléré et considéré comme valable ; mais il profite de l'occasion pour recommander aux pasteurs de Montbéliard de répéter souvent aux fidèles que le véritable baptême est tout intérieur, et que le baptême extérieur est une simple cérémonie sans importance réelle. L'épître dogmatique des pères de Strasbourg fut reçue avec respect et reconnaissance ; Toussaint et ses confrères restèrent dans leurs communes respectives et continuèrent même à exercer leurs fonctions pastorales sous le titre modeste de *catéchètes,* seulement ils ne touchèrent plus que la moitié de leurs appointements, parce que le gouvernement dut payer aussi les prêtres établis en vertu de l'intérim.

Mathias Erb et les autres prédicants de la seigneurie würtembergeoise de Reichenweyer furent tous destitués, le 3 mai 1549, par les délégués du duc Ulrich chargés d'établir l'intérim. Les serviteurs de la parole protestèrent, Erb lui-même et Nicolas Kœnig, ministre à Hunaweyer, se rendirent auprès de leur seigneur, le

[1] *Ep. Buceri et fratrum Arg. ad Petr. Tossanum,* 4. fev. 1549. *Ms.* Cité par Rœhrich, II, 261.

[2] Ce que Butzer qualifie ici d'*apostasie,* c'est le retour de l'hérésie à l'Église catholique.

comte George de Würtemberg, pour réclamer contre la décision qui les rendait aux douceurs de la vie privée. George s'était réfugié à Leuck, en Vallais, après la défaite de la ligue de Smalkalde. Il accueillit favorablement les deux députés, et fit droit à leurs réclamations. Ils continuèrent donc à prêcher le pur Évangile dans la seigneurie de Reichenweyer, où l'on tint peu de compte des ordres et des défenses de l'empereur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

(1re part., ch. Ier.)

Instruction des Meisters et du Sénat de Strasbourg aux sieurs Sturm et Pfarrer, envoyés de la ville à la diète de Spire, pour leur ordonner de se réunir en toutes choses aux États qui protesteraient (14 avril 1529).

(Archives de Strasbourg et *Monum. Argent.*)

Wir Hanns Bock, Ritter, der Meister und der Rathe zu Strassburg entbieten den ernvesten und fürnemen Hern Jacoben Sturm und Hern Mathisen Pfarrern, unsern Alt- Stett und Ammeistern und lieben Gesandten zu Speir, was wir Freuntschaft und Guts vermœgen : Euer Schriben Ihr uns gethan, darin gemeldt, das der Merteyl Chur und Fürsten Ihnen des Usschutz angestelt Notel im Puncte den Glauben belangend, gefallen lassen, haben wir alles Inhalts verlesen gehœrt : Bevelen Euch haruff, dass ihr solchs Puncten halb bey voriger zugestellter Instruction und nachgendem überschicktem Bericht bleiben wolt. Sodann der eilenden Hilff, auch Underhaltung Regiments und Cammergerichts halb, wo do gemeynlich Churfursten, Fürsten und Stend die, wie begert, zugeben und folgen zu lossen, bewilligen, dass Ihr alsdann von userntwegen Euch auch gutwillig erzeigen wolt : wo aber ettliche von Churfürsten, Fürsten und Stenden darinn nit willigen wolten, man liess sy dann bey vorigem beschlossenem Speyrischen Abschiedt bleiben, und darwider mit Protestation oder sonst ihr Notdurft fürwenden würden, so wolt demselbigen auch anhangen. Wither der beharrlichen Hilff halben, da wolt in nichts bewilligen, sondern was fürgeschlagen, uns ieder Zeit sampt Euerm Rath und Gutbedunken zuschriben und unsers fernern Bescheids erwarten, dann Ihr zu erachten habt, diweil die Sach sich je vorigem einmundigem

Beschluss zuwider zu tragen, dass on sonder Vorwissen und Gehelle unserer *Scheffel*[1] etwas zu bewilligen uns nit gepüren will. Das wir Euch uff gethan Schreiben nit wolten verhalten. Hiemit dem Allmechtigen bevolen.

Mittwoch den 14. Aprilis An. 1529.

II.

(Ire par., ch. II.)

Lettre de Jacques Sturm et de Mathis Pfarrer aux Treize de Strasbourg,

relative à la proposition du landgrave de Hesse de former une ligue entre les princes et États disposés à rejeter le reçès de la diète de Spire de 1529.

(Archives de Strasbourg et *Monum. Argent.*)

Strengen, u. s. w. Wir haben unsern Herrn geschrieben, was wir uns des Abschieds halb hie versehen, und nemlich dass er von ettlichen Fürsten und Stetten nitt bewilligt oder angenommen werde. Solte man nun also des Artikels halb den Glauben belangend spennig und unvertragen abscheiden, so sehen wir nitt für unnutz an, dass durch die Fürsten und Stett, so den Abscheid nitt annemen, ein Verstand zwischen ihnen selbs gemacht würde, so iemands deshalben solte betranget oder vergewaltigt werden, er wissen mœchte wes er sich für Hilff bey den andern vertrœsten mœchte.

Deshalben so hat min gnædiger Her der Lantgrave mit mir Jacob Sturmen Rede gehabt und vermaint der Sachen von nœten seyn, dass Sachsen, Brandenburg und Er mit Nürnberg, Ulm und Strassburg eine Abrede hie uff hindersichbringen thæten, und dass mittler Zeit sy sich bey andern Fürsten und Stetten ihrer Art, desgleichen die von Reichs-Stetten unter sich selbs, den Verstand zu erweitern Rede und Handlung fürnæmen, damitt so nitt man also on Verstand abzühe Jemants durch des andern Stillsitzen und Zusehen vergewaltigt und überzuckt würde. Dis haben wir E. W. also uss Bevehls gedacht unsers gnædigen Hern des Lantgraven nit unangezeigt lassen wollen.

Dat. Speyer Montag nach *Misericordia Domini.* An. 29.

Jacob STURM.
Mathis PFARRER.

[1] *Schœffen* (échevins).

III.

(1re part., chap. II.)

Les Maîtres et le Sénat de Strasbourg à Sturm et Pfarrer.

Wir Hans Bock, der Meister und der Rath zu Strasburg, entbieten den ernvesten und fürnemen Herrn Jacopen Sturmen und Hern Mathissen Pfarrern, unsern Alt- Stett und Ammeistern u. s. w. was wir Früntschaft und Guts vermœgen. Euer Schreiben Ihr an unser Fründ die XIII gethon, was unser gnediger Her der Lantgraffe von Hessen eins Verstands halb an Euch gelangt, haben wir Inhalts heren verlesen und mœgen lyden, ist auch unser Will, dass Ihr unvergryffener Wisse mit Ihren Churfürstl. und fürstl. Gnaden, auch den Gesandten der angezeigten Stett Gesprechreden haben und halten mœgt, so Jemands des Glauben halben getrangt oder bewaltigt werden solt, was sich einer gegen dem andern für Hilff vertrœsten mocht ; wie auch und welcher Gestalt die Hilff synn soll ? doch dass sollichs alles unverpunden und uff hinder sich bringen beschee, und was also euch harin yeder Zitt begegnet, dasselbige sampt Eurem Gutbedunken uns wissen lossen. Damit bewiset Ihr uns sonder Wolgefallen und also Got bevolhen.

Dat. Donnerstag den XV Aprilis. An. 29.

IV.

(1re part., chap. III.)

Résolution du Sénat de Strasbourg au sujet de l'admission des chanoines.

(Archives de Strasbourg, v. Inv. Spach. *Évêché*. Statuts. Saint-Pierre-le-Vieux (procédures, transaction).

Presentatum et intimatum per legatos Senatus Jacobum Sturm, Nicolaum Knyebs et Mathiam Gyger Præsentibus Dominis Capitularibus, Dom. præposito Decano, Wolgango Vœher, Bonaventura Ersam, et Mathio Wangen Canonicis Capitularibus die Martyrum quo erat Festum Simonis et Judæ Apostolorum, horâ circiter primâ post meridianam Anno 1539. AMBROSIUS VOLM Decanus.

Articuli Senatus de Canonico examine erigendo.

1.

Nachdem ain Ersamer Rath dieser Statt Straßburg uff allerley Christlichen und guten ursachen die Römischen und Curtisanischen Praticken und Proces so zu erlangung der pfrunden geschwindiglich und wider alle satzungen und ordnungen der alten Canonum und kirchen recht bisher geübt worden, lenger nit mehr Inn Ir Statt und Oberkait zu gedulden gewist denselben auch verner zu pariern verbotten der Hoffnung es solte dodurch der schwer und schädlich Missprauch das die pfrunden zum mehrer thail sollichen personen verlühen worden die zum dienst der kirchen untauglich gewesen, geringert und mit der Zeit gar abgestelt sein worden,

So befind doch ain Ersamer Rath Inn der erfahrung das sollich missbrauch dodurch nit allein nit für kommen sonder sich bey ettlichen von tag zu tag je beschwerlicher und so vil mehr einreissen so vil der Curtisanischen processs und anfechtungen des orts freyer und sicherer seind.

2.

Denn was sich mit öffentlichen kouffen und verkouffen auch andern Symoneyschen Contracten Inn verleyung und erlangung der pfrunden täglich zuträgt, Was auch fleischlicher gunst und willen on alles ansehen wie tauglich die personen zum kirchen dienst seyen, Inn verleyhung der pfrunden vermag, das ligt nummen (nur) zu vil offentlich am tag, also das weder alter, noch geschicklicheit angesehen, sonder die Nutzungen der pfrunden zu gestelt werden zu zeiten Jungen kindern do man wenig wissens haben mag, wie sie noch geradten wöllen, zu zeiten sollichen Jungen und erwachsenen do man nit allein waist das sy zum kirchen dienst untauglich und ungeschickt, sonder auch sonst eins unerbarn ergerlichen lebens, allein das sie flaischlicher weiß verwandt oder verdient, oder sonst begünstigt seynd.

3.

So bleibt daneben der schädliche und lang geübte missbrauch, das einer mehr pfrunden annimpt dan er zu seiner nodturfftigen Narung bedarft und umb die kirch zu verdienen weder gedenckt noch vermag, durch welches alles dann vil frommer gelerter gebrauchlicher und geschickter leut jung und alt deren ain thail all gereid Im kirchen und schuldienst treulich und nutzlich arbeiten ein theyl gros hoffnung dozu geben, unversehen bleiben, die kirch mit der Zeit Irs diensts beraubt, Gott der Herr schwerlich erzurnt, der letst will vil frommer lieben Christen die das Ir zu sollichen stifftungen geben zum Höchsten verletzt. Und also gemeine wolfart der Kirchen Inn der Statt und anderswo zum schädlichsten verhindert wurdt.

4.

Vnd so dem also Inn die Harr solte zu gesehen werden, würde nit allein obgemelter unrath sonder sovil weither daraus ervolgen, das die Erlichen Stifftungen unserer voreltern auch Im Zeitlichen zu verderben und abgang muste geradten, Vnd also sollich gemaine der Kirchengüeter Inn andern privat und sondern nutz mit der Zeit verwendt werden.

5.

Diweil nun ein Ersamer Rath dieser Statt In sollichen der stifftabgang nit gern sonder vil lieber sehen wolt, das dieselben mit geschickten tauglichen personen besetzt und zu nutz der Kirchen erhalten wurden, vnd dann sollich offenbarlich Symonei und verschwendung des Kirchenguts Inn den Kayserlichen rechten als Crimen publicum und Lese Mayestatis allen oberkaiten Im Reich abzuschaffen bevolhen, daneben auch Gott der Herr durch sein wort einer jeden Oberkait, so das schwerdt tragt, das gut zu fürdern, und dem bösen zu wehren gepotten, So hatt ein Ersamer Rath bey sich bedacht sollichen schweren ergernussen und verderben der Kirchen so vil Im gebürt zu begegnen, Vnd sollichs Jamer andern gestalt, dann wie das in Heiliger Göttlicher geschrifft und den alten Heiligen Canonibus so derselben gemeß und versehen ist.

6.

Welche Canones auch die Kayserlichen rechten gleich andern gesetzen des Reichs und der Kayser gehalten haben wöllen, daneben auch selbs maß und form fürschreiben und gebietten, wie sollichem verderben der Kirchen soll begegnet werden.

7.

Inn welchem allein doch ein Ersamer Rath nit so gar nach der scherffe so baide Inn Canonibus und Legibus gebotten wurdt, sonder gantz Vätterlich und uff das miltest so immer mit Gott und gewissen sein kan zu faren gedenckt, inn betrachttung wie schwerr es den leuthen sein will sich wider Inn rechte ordnung zu begeben, Wann man so weith davon kommen, vnd Inn demselben so lang verharret hat,

8.

Derhalben ein Ersamer Rath dieser Zeit bis Gott der Herr allenthalben inn weither besserung hilft, allein der allergröbsten Symonei und Sacrilegio zu begegnen fürhatt, welche nit allein die gemeinden Gottes gar bald aller tauglichen Kirchen und schuldiener berauben, sonder auch aller ding umb die stifft bringen wurd, Hatt sich hierauf entschlossen durch dis Ir Nachvolgend Municipal Statut und gesetz bey den Stifften dieser Kirchen, das allein inn das werck zu bringen das hinfür nyemands possession zu einiger pfrun-

den es seyen Canonicat, Vicariat, Capellaneyen oder wie die Nammen haben, gegeben werde, er sey dann zuvor wie das die Göttlich geschrifft die Heilige Canones und Kayserlichen Leges erfordern Examiniert und tauglich befunden worden.

9.

Ordnen derhalben gebietten und wollen dasa lle die Stifft und Collegia dieser Statt so im Bürgerrechten seind, nun hinfürter von dato dieses Municipals anzurechnen, Nyemands uberal er sey wer er wolle sey aucht nominiert presentiert oder Eligiert von wem er wolle possession, oder einige Nutzung sollicher Pfrunden und Kirchen lehen die seyen und hayssen wie sie wollen, geben, oder zu geben gestatten, Er sey dann zuvor Examiniert und verhört, vnd Jnn sollichem Examiniren und verhör befunden, das er vermög Göttlicher schrifft der Heiligen Canonum und Legum, die derselben Göttlichen schrifft gemeß sind für sein person die pfrund zu besitzen tauglich dozu das inn erlangung derselber kein verbottener unbillicher Contract gebraucht worden sey.

10.

Vnd damit sollich Examen desto stattlicher und baß gehalten werde, So solle ein jedes Collegium fünff personen uff Jnen die do gelert fromm und Gottesfürchtig seyn, ordnen, Welche so offt einer zu einer pfrund uff iren Stifft presentiert wurde, sollich Examen inn ir gewöndlichen Capittelstuben halten. Vnd die stund dozu ernennen, vnd mögen die andern Capittels und stiffts personen ob sie wollen wol bey sollichem Examen auch sein, zuhören ob vermög der Canonum gehandlet, Wo Jr auch einer wider den presentierten ettwas fürzuwenden oder zu Excipiern hätte, das solle vor den verordneten Examinatoren gehört werden. Doch das sollichs mit aller zucht und beschaidenhait wie Jnn diesem Gottes und der Kirchen handel sich gebürt beschehe.

11.

Gleicher gestalt soll allwegen die Stund des Examinis auch eim Ersamen Rath verkündt und angezeigt werden, damit sie die Jren von wegen gemeiner auch dahin ordnen mögen zu hören ob das Examen also ordenlich und vermög der Canonum gehalten, Dergleichen ob sie ettwas hetten der presentierten personen halb fürzuwenden oder zu Excipiern, sollichs mit aller Zucht und beschaidenheit den verordneten Examinatoribus fürzutragen, Welches auch also von Jnen gehört und daruff vermög der Canonum und legum gehandlet werden soll, damit des orts was Christlich und recht sein fürgang haben, Was nit recht verhindert und abgestelt werden möge,

12.

Es sollen auch die geordneten Examinatores sonderlich des halben beeydigt werden, Jnn diesem Examine weder uff gunst, willen Neid, hass oder

andern fleischlichen bewegungen zu vrthailen sonder allein der Kirchen zu Straßburg gemaine Christliche wolfart und fürnemlich die Ere Gottes hier Jnn zu bedencken und anzusehen.

Mitt den andern Pfrunden so ussertthalb der Collegiorum Jnn der Statt Straßburg seindt, will ein Ersamer Rath auch gelerte fromme Gottesferchtige personen uss den Collegijs oder sonst ordnen, die dieselben personen so Jeder Zeit presentiert gleicher gestalt wie oblaut Examiniren und verhören sollen,

So will ein Ersamer Rath die Stifft und Collegia sonst bey Jhren ordenlichen walen und Nominationen pleiben lassen, denselben auch die verwaltung Jrer Stifftgüeter hiemit nit entziehen, Sonder dem uffgerichten vertrag Jrs theils des orts kain mangel lassen.

Verhoffen derhalben weil in kainem Christen beschwerlich sein soll oder mag, das dem Jenigen widerstatt gegeben werde, das so vilfaltig Jnn Göttlicher schrifft den Heiligen Canonibus und Kayserlichen satzungen versehen und gebotten, Und dann ein Ersamer Rath hier Jnn und durch dis Municipal Statut und für genomene ordnung nichts anders sucht noch vorhatt, dann das zu fürderung der Eren Gottes, und zu wolfart gemainer Kirchen und erhaltung der Stifft dienstlich, Es solle allen frommen und Gottesferchtigen Stifftpersonen welche je darumb Canonici und Clerici Haissen, Das Sy vor andern nach den Canonibus und Kirchen Regulen leben sollen, vnd sonderlich zu dem dienst des Herrn erwelet seind, andern ain gut Exempel fürzutragen; Diese eines Raths fürgenommene ordnung nit missfallen, sondern vilmehr darzu verhelffen, damit es Jnn das werck Christlich pracht und erhalten werde. Das verleihe Gott. Amen.

V.

(1re part., chap. III.)

Appel de Monseigneur l'Évêque Guillaume à la Chambre Impériale par lequel il proteste à l'encontre de tous les torts, griefs et violences dont le Magistrat de la ville de Strasbourg use à l'encontre de l'abbaye de Saint-Étienne, voulant par force y introduire des Directeurs ou Administrateurs, en 1552.

Jn dem Namen des Heren Amen, Kundt und zu wissen sy aller mäniglichen, das in dem Jar als man zalt von der geburt Cristi unsers Hern fünff zehn hundert drissig und zwey Jn der fünfften Jndiction Römer zinßzall zu teutsch genent, uff Sambstag so do was der Elfft tag May, Krönung des

Allerdurchleuchtigisten Grosmechtigisten und unüberwindlichisten Fürsten und Herrn Herrn Carlen Erwelten Römischen Keisers, zu allen Ziten merer des Reichs in Germanien, zu Hispanien, beder Sicilien, Iherusalem, Ungern, Dalmatien, Croatien, etc. Künig Ertzherzog zu Oesterich, und Hertzogen zu Burgundi, Graven zu Habspurg, Flandern und Tyroll, unsers aller gnedigsten Herrn, seiner Reich des Römischen im dritzehenden und der andern aller im Siibentzehenden Jaren. Vor unz offnen Notarien und den Glaubwürdigen gezeugen hirunden geschriben Här zu sonderlich berufft und erfordert. Ist persönlich erschinnen der Hochwürdig Fürst und Her Her Wilhelm Bischoff zu Straßburg, und Landtgrave zu Elsas mein gnediger Her, und ließ durch den Ersamen und wolgeachten seiner Fürstlichen gnaden Landtschreiber Her Heinrich Hase mir ein Pappiern Appellation Zedel behändigen, des Willens zu appelliren und Protestieren wie solcher Zedel von wort zu wort wie harnach volgt inhalt. Diweill behilff mittel und wege der appellation durch die stiffter beder Geistlicher und weltlicher Rechten, und ussatzung der heiligen Vätter zu heilsamer erholung der beschwerten, rechter menschlicher vernunfft nach erfunden, durch welche zu gelassen und gegündt wirdt, das ein yeder so in oder ussertthalb rechtens beschwert, auch sich in künfftigem unzimlich beschwert zu werden besorgt, durch solch mittel und weg der appellation, sich widerumb solcher gegenwertiger oder künfftiger beschwerd erholen, und Ime selbs zustatten khomen mag, So erscheint vor euch Notarien als gemeiner personen, und disen gegenwärtigen gezeugen der Hochwürdig Fürst und Her Her Wilhelm Bischoff zu Straßburg und Landtgrave zu Elsas, von wegen sein selbs, Bischoff und Ordinarius, der Statt und Stifft Straßburg, auch von derselbigen und aller deren wegen, so seiner fürstlichen gnaden in diser appellation anhängent, und beystandt thunt und thun wollent, In willen und meynung sich zu beruffen und zu appellieren, auch alles das zu thun das eynem beschwerten, und der sich fürther und in künfftigem beschwert zu werden besorgt, und appellierenden von Rechtswegen, oder sonst uß gewonheit gebürt zu thun und von nötten thun soll und mag, und sagt das wie wol ein löblichs freyhe stifft in der Statt Straßburg gelegen Sant Steffans Stifft genant, zu Lob got dem Almechtigen, und zu trost und heill der Stiffthern selen mit ettlichen priestern und Jungfrauen personen vom Adell, von wilund Hochlöblicher gedächtnüß Hertzog Adelbert, und volgenden von Römischen Keisern, und andern Künigen, öff und uß Irem eigenem erebten wissenthafften Erbteyll gestifft, fundiert, Löblichen begabet, und dotiert, auch daneben von Hochgemelten Keysern, Künigen und Hertzogen heilsametlich begnadigt und gefreyet under andern das Ein Eptissin und Cappittels dis Orts, und die Iren, desglichen aller hab und güter, von allen andern oberkeiten,

Jurisdiction und gerichtzwang eximiert und usgeschlossen sein sollent, one allein von jeder Zeit einem Bischoff zu Straßburg welche Fryheiten und Privilegien von nachvolgen Kaisern und sonderlich jetz von unserm allergnädigsten Hern Römischen Kaiser Carolum den fünfften, alles Jres inhaltz Confirmiert und bestettigt, wiewol auch solcher Stifft mit allen seinen ober und herlichkeiten renten, gülten, zinßen, und allem andern Inthomen Bischoff Wehrnhern zu Straßburg, uß nothwendigen rechtmessigen ursachen in Eigenthumbs wys übergeben, zugestelt und zu eigen gemacht, Alles nach Inhalt und vermögen solcher fryheiten und Privilegien gewarsame und Briefflicher Vrkunde, So hatt doch derselb Bischoff nachgends gemelter Stifft zu Sant Stephan, alle Jre recht und gefäll widerumb zu gestellt und übergeben, doch Jme und der Stifft Straßburg, die oberkeit in geistlicher und Weltlicher verwaltung vorbehalten, wie derselb, seine nachkhomen, und Jetz mein gnädiger Herr als ein Regierender Fürst und Ordinarius gemelter Stifft Straßburg, sampt seinen vorfaren unverdächtlicher Zeit hero In Regierung und verwaltung geistlichs und Weltlichs wesens gehapt, und deren also in ruwigem unwidersprechlichem besitz, vel quasi gewesen, gedachter Stifft Jarrechnung von Jrem schaffner gehört und empfangen, und sy yeder Zeit in allem Jrem anligen es treffe den gemeynen Stifft oder sondere der Stifft personen an, noch seiner gnaden vermögen, vergewalt, und stettlicher handlung geschützt und geschirmt, auch bey recht und billigkeit gehandthabt, und der art alles das gethan und gelassen was eim geistlichen und weltlichen regierenden Hern und Oberen, von recht oder gewonheit, zu thun und zu lassen, zustehet und billig thun und lassen soll. Vnd wiwol auch nach vermög und Inhalt der rechten und sonderliche Freyheiten, damit sein Fürstlich gnad und deren Stifft Straßburg höchlich begabet und begnadigt, Jst auch verträgen und eynungen zwischen einem Bischoff und der Stifft Straßburg an eim, so dan einem Ersamen Rath daselbst uff gericht angenommen und bestätigt, Ein Rhatt der Statt Straßburg oder die Jren, Eynen Bischoff von Straßburg by seiner pfaffheit und Clerisey in und usserhalb der Statt Straßburg ungehindert verbliben lassen, auch uff dieselbige pfaffheit drinerlig gepott es seyen singens, lesens oder anders wegen, wider geistlich statuten ufflegen, auch Jnen nit zu gebiten haben sollen, das dan sein Fürstlich gnade, und deren vorfaren in ungewegertem herkhomen, gebruch, übung und besitz vel quasi gewesen, und usserthalb dißspens und voriger neuerungen noch ist und billig bliben soll, nit destmünder und über solchs, So hat ein Ersamer Rhatt der Statt Straßburg, vorbehaltlich Jrer Eren, verschinner tagen fürgenomen gemeltes Stifft zu Sant Steffan, und deren angehörigen personen zu regieren und zu verwalten, Jnen Pfleger zu ordnen und zu geben, und wiewohl auch gemel=

ter mein gnädiger Herr von Straßburg neben der Eptissin und dem merentheil des Cappitels, Sich des gewidert, dawider protestiert, und sie daher gnädiglich bitten lassen, von solchem Irem vermeinten fürnemen, und neuerung abzuston, Haben sy sich doch des (Irer Eren vorbehaltlich) gewidert, und nit desto minder über solchs alles one wissen willen und gehelle seiner Fürstlichen gnaden, und zuwider ob angezeigter Fundation, rechten, Freyheiten, vertrag, gebruch und besitz gedachter Eptissin und Cappittel zu Sant Stephan, wider Iren willen uff Montag nach vocem jucunditatis dises lauffenden Jars uß Irem Rhatt etlich zu Pflegern, und verwaltern zu geordnet und geben, die den alsbald der Pflegerey underzogen, die schlösser des gewölbs, der trög, und anderer der Eptey und Stifft Sant Stephans behältnüssen durch einen schlosser aufbrechen lassen, Cleinnottien und ander habe und güter Inventiert, alles zu merklichem nachtheil, und schaden seiner Fürstlichen gnaden und deren Stifft Straßburg, die weil sich dan sein Fürstlich gnaden selbs und deren stifft hierin und durch solche neuerung beschwert und verletzt acht und befindt, auch in künfftigen Zeiten, uß vorerzelten und andern merklich ursachen, so in volfürung dieser Appellation handlung von wegen seiner Fürstlichen gnaden wither dargethan wirdt, wither und verrer beschwerdt zu werden besorgt. So Appelliert, bedingt, und berufft sich sein Fürstlich gnaden in gepürender rechtmässiger Zeit, Nach dem solchs sein Fürstlich gnad angelangt und zu wissenn thomen, in der besten und beständigisten form, Wie das von recht oder gewonheit sein kan oder mag, für sich, deren stifft Straßburg, und für die, die user seiner Fürstlichen gnaden Appelation adherierent, und anhangent, oder adherieren und anhangen werden, in Crafft dieser gegenwärdigen geschrifft, Von obangezeigter beschwerdt, neuerung, und beschehener widerung, auch aller anderer beschwerung, so foruß jetz oder harnach gevolgt, oder erfunden werden möchten, für und an den Allerdurchleuchtigisten großmächtigisten unüberwindtlichisten Fürsten und Hern Hern Carolum den fünfften Römischen Keiser zu allen zeiten merer des Reichs etc. unsern allergnädigsten Hern und seiner Kayserlichen Majestät Camergericht oder für die oder den, sein Kayserliche Majestät solchs fürther zu thun behelwen wirdt oder wohin solch sache von Recht oder gewonheit gehört, und begert, uff solch Appellation sein Fürstlich gnad von euch offnen Notarien, In gegenwärtigkeit dieser gezeugen, gezeugnüsbrieff zu latein apostilos genant, einist anderist und zum dritten male vlyssig, vlyssiger und allervlyssigist seiner gnaden zu geben, Setzt auch daruff sich und seiner Fürstlichen gnaden stifft und aller der Ihnen, So seiner Fürstlichen gnaden hier in beystand thunt, und antgangent, Lib und gut in schutz und schirm, des Höchstgenanten unsers allergnädigsten Hern des Römischen Keisers und des

Heiligen Römischen Reichs, bezeugt auch sich das sein Fürstlich gnad solch appellation der mündtlichen Appellation diser sachen halben vorgeshehen, und dieselbig diser Appellation concessionirt und angehenckt wil haben, Wil auch die, wie recht ist verkünden, volziehen und enden, und das sein Fürstlichen gnaden keiner unnöttirfftigen bewisung sich hiemit beladen wil haben, vorbehaltlich seiner Fürstlichen gnaden freyhe wale und recht diese appelation zu meren, mündern und ändern und was sein Fürstlich gnad Jr von recht oder gewonheit vorbehalten, kan, oder mag. Und nach diesem allem begert und erfordert obgedachter Her Heinrich Hasen anstat meines gnädigen Hern von Straßburg wie ein Appellation Zedel gemeldt von mir dem Notarien Jme eins oder mer offen Instrument über solchs alles zu geben und machen.

Beschehen zu Zabern in dem Schloß uff Tag, Monat, Jare, Indiction und Krönung so wie obstat. Und warend hieby der Wolgeborn Her Her Engelhart Grave zu Leyningen und Dachspurg, Her zu Apermont und der Edelvest Juncker Lorentz von Bürleben als gezeugen harzuberufft und sonderlich gebetten, und diwill ich Johannes Vetterohenn von Vendenheim Straßburger Bistumbs Beider Bäpstlichen und Keyserlichen gewalts offner Notari allen und yeden Obgeschribnen dingen sampt obgeschribnen Zeugen gewesen, Sollichs gesehen und gehört, Darumb habe ich diß offen Instrument In diser form begriffen selbs geschriben und mit meyner eignen handt underschriben, auch gewonlichen Namen Zunamen und Handtzeichen bezeichnet, zu Urkhundt aller und yeder vorgeschribner ding Har zu berufft und sonderlich gepetten.

VI.

(1re part., chap. III.)

Copie d'une Ordonnance ou Mandement de l'Empereur Charles V au Magistrat de la ville de Strasbourg, lequel s'était approprié la juridiction et entière direction de l'abbaye de Saint-Étienne de ladite ville, par lequel il ordonne audit Magistrat de s'en désister, trois jours après la publication du présent ordre, et cela en faveur de Monseigneur l'Évêque Guillaume, le tout à peine de désobéissance de 40 marcs d'or et d'autres peines. 1532.

(Archives de Strasbourg.)

Wir Karl der fünfft von Gots gnaden Römischer Keyser zu allen zytten merer des Reichs In Germanien, zu Hispanien, beider Sicilien, Jheru-

salem, Hungern, Dalmatien, Croatien König Ertzhertzog zu Oesterreich, Hertzog zu Burgundi, Grave zu Habspurg, Flandern und Tyrol, Entpieten den Ersamen unsern und des Reichs lieben getrüwen, Meister und Rath der Statt Straßburg, unser gnad und alles gutt.

Ersamen lieben getruwen, unserm Keyserlichen Camergericht hatt der Erwürdig Wilhelm Bischof zu Straßburg unser fürst und lieber andechtiger mit Clag fürprungen, Wiewol ein freylöblich stifft in der Statt Straßburg gelegen, Sanct Steffans Stifft genant, zu lob Gott dem Almechtigen und trost und heyl der Stifftherren seelen, mit ettlichen priestern und Jungfrauen personen vom Adel von Wyland hertzog Adelbert, und volgends unsern vorfaren am Reych Römishen Keysern und Königen, vff und uß Iren eygnen ererbten wissenthafften Erbtheyl gestifft, Fundiert, löblich begabet, und dotiert. auch daneben von Jetzgemelten unsern vorfaren und Hertzogen begnadet und gefreyet under anderm, das ein Eptissin und Capitel des orts und die Iren. Deßglichen Ir aller habe und gütter von allen anderen oberkeyten, Jurisdiction und gerichts zwang eximiert und ußgeschlossen sein sollen, one allein von Jeder Zitt einem Bischoff zu Straßburg welche fryheyten und Privilegien von nachvolgenden Keysern, und sonderlich Jetz und Uns alles Ires Inhalts Confirmiert, und bestättigt. Wiewol auch solcher Stifft mit allen seinen ober und herlichkeyten, Renten gülten Zinsen und allem andern Inkhomen, Wyland seiner andach vorfaren, Bischoff Wernhern zu Straßburg uß nottwendigen rechtmessigen ursachen, In eygenthumbs weys übergeben, zugestelt und zu eygen gemacht, Alles nach Inhalt vermöge, solcher fryheyt, Privilegien, gewarsam, und briefflicher Vrkunden. Auch derselbig Bischoff nochmals gemelten Stifft zu Sanct Steffan alle Ire recht und gefell widerumb zugestelt und übergeben, doch Ime und der Stifft Straßburg, die Oberkeyt In geistlicher und Weltlicher verwaltung vorbehalten, Wie dann Jetzunt sein andacht als regierender Bischoff und ordinari gemelter stifft Straßburg sampt seinen vorfaren, unverdächtlicher zeyther den In regierung geistlichs und weltlichs wesens gehapt, dern In rüwigen unwidersprechlichem besitz vel quasi gewesen, gemeltes Stiffts Jarrechnung von Irem schaffner gehörtt, empfangen und sy Jederzytt In allem Irem anligen, es treffe den gemeinen Stifft, oder sondern der Stifft personen an, nach seiner andacht vermögen vor gewalt und thätlicher handlung geschützt und geschirmet, auch bey recht und billicheyt gehandthapt und des orts alles das gethand und gelassen, Waß einem geistlichen und weltlichen regierer und obern von recht oder gewonheit zu thun und zulassen zu stee, und derselbig billig thun und lassen solle, Wiewol auch vermög der Rechten, und sonderlicher fryheyten damit sein andacht und deren Stifft Straßburg höchlich begabt und begnadet,

auch verträge und eynungen zwischen einem Bischoff und berürter Stifft Straßburg an einem und euch anderstheyls uffgericht angenomen und bestetigt, Ir oder die euern einem Bischoff von Straßburg bey seiner pfaffheit, und Clerisey In und ussertbalb der Statt Straßburg ungehindert plyben lassen, auch uff dieselbige pfaffheit kheinerley gepott legen, oder Inen nit zu gebitten haben, des dan seiner andacht vorfaren und er In ungeweygertem herkhomen gebruch übung und besitz vel quasi gewesen, und ussertbalb diß späns und voriger neuerungen noch ist und billig pleyben solt. So sollen Ir doch nit destmünder über solichs verschyner tagen fürgenomen gemelte Stifft zu Sanct Steffan und deren angehörigen personen zu regieren und zu verwalten, Inen Pfleger zu ordnen, und zu geben, und über das er neben der Eptissin und dem merertheyl des Capitels sich dessen gewidert, dawider protestiert und euch bitten lassen von solchem euerm vermeintem fürnemen, und neuwerungen abzusteen, Ir euch des gewidert, und nit destminder über solichs alles, one wissen willen, und gehell seiner andacht, auch ob angezogner fundation, rechten, fryheiten, verträgen, gebreuchen, und besitz zuwider gedachten Eptissin und Capitel zu Sanct Stephan, wider Iren willen, uff Montag nach dem Sontag vocem jucunditatis diß lauffenden Jars uß euerm Rathe ettliche zu Pflegern und verwaltern zugeordnet, und geben, dieselben alsobald sich der Pflegerey underzogen, die schlösser des gewölbs der tröge, und andere der Aptey und Stifft Sanct Steffans behaltnüssen, durch einen schlosser uffbrechen lassen, Cleynoten und andere hab und gütter Inventirt, alles zu mercklichem nachteyl abbruch und schaden, seiner andacht und deren Stifft Straßburg. Auch euch fürgenomen haben (wie sein andacht glaublich angelangt) uff Johannisbaptiste nächstkünfftig rechnung der Stifftgütter auch zu thun zu erforderen, die doch von unverdächtlicher Zytt vor niemants anderm dann Ime oder seinen verordneten, beschehen und daruff diwyl dem also, auch In geistlichen und weltlichen rechten, darzu unserm und des Reychs ußgekündten Landtfriden fürsehen, das niemant den anderen an seinem besäß vel quasi des obrigkeyten Jurisdiction, und freyheiten entsetzen oder In verbitren oder betrieben solle, deßhalben dann auch sein andacht rechtlicher hilff, Wider euch nottürfftig seye umb nachvolgend mandat und solche hilff demütiglich anruffen und bitten lassen, Wann wir nun meniglichen rechtens zu verhelffen schuldig und geneigt sind, und seiner andacht daruff solch mandat erkent worden ist, darumb so gebietten wir euch von Römischer Keyserlicher macht bey Viertzig Marcken letigs golds, halb in unser Keyserlich Camer, und zu dem anderen halben theyl obgemelten unserm fürsten dem Bischof unablößlich zu bezalen hiemit ernstlich und wöllen, das Ir auch obgemelts Sankt Steffans Stiffts angezogner fürgenommer euer

verwaltung und regierung In dryen tagen, den nechsten nach überantwortung oder verkündung diß briffs gentzlich entschlagent, gemelte Euere verordneten Pfleger davon abschaffen Euch In den rechnungen keins wegs Inlassen noch die personen solchs Stiffts die zuthun tringent, und also gedachten unsern fürsten den Bischoff an seiner andacht herprachten besäß vel quasi berürter frvheiten, obrigkeyten gerichtzwengen, und nemlich verwaltung solchs Stiffts ungeirrt und ungehindert und unbetrübt lassent, Auch sein andacht deren nit entsetzent, spolyrent noch ungehorsam darinn seyent, als lieb euch sey obbestimpte auch andere unsere und des Reichs schwerre pönen, straffen, und puessen zuvermyden, daran thut Jr unser ernstlich meynung, wo Jr euch aber diß unserm gepots beschwert sein und rechtmessige gegründte Inreden, dawider zu haben vermeintent alsdann So heysthen und laden wir euch von berürter unser Keyserlichen macht, das Jr uff den ninundzwantzigsten tag den nächsten nach ußgang obangesezter zytt, deren wir euch für den ersten, syben für den andern und syben für den dritten letsten und entlichen richttag, setzen und benennen peremptorie, oder ob derselb tag nit ein gerichtstag sein würde den nächsten gerichtstag darnach selbs oder durch euern volmächtigen Anwaldt an gedachtem unserm Camergericht erschynen, dieselben ursachen und Inreden Jm rechten fürzubringen, der sachen und allen Jren gerichtstagen und terminen, bys nach entlichem beschluß und vrtheyl ußzuwarten, Wann Jr khoment und erschynent alsdann also oder nit, So wirdet nicht destominder uff des gehorsamen theyls, oder seines Anwalds anruffen und erfordern hier Jnn Jm rechten gehandelt und quitiert. wie sich das nach seiner ordnung gepürt, darnach wissent euch zurichten. Geben In unser und des Reichs Statt Speyr am fünfften tag des Monats juny nach Christi unsers Hern gepurt fünffzehnhundert un In dem zwey und drissigsten unserer Reich des Römischen Jm drytzehenden und der andern aller Jm sybentzehenden Jare.

Ad mandatum Domini
Imperatoris proprium

UDALRICH VARENBULER
Verwalter
CASPAR HAMERSTETTER judicij
Camer. imprialis.

Ich Peter Gremel geschworner Keyserlicher Camerbott bekenn mich mit meiner eygen handschrifft daß ich verkündt und überantwurt hab ein versigelt Original gleychlutend diser Copey dem Ammeister Hanß Lyndenfels überantwurt In sein eygen handt Jnn dem Münster zu Straßburg In beywesen hern Daniel Mühe daß ist geschehen uff den Xiii tag juny anno C Jm XXXII Jar.

VII.

(1re part., chap. III.)

Lettre de Charles-Quint adressée à Guillaume, Évêque de Strasbourg, au sujet du Rétablissement des Abbayes, Monastères et autres biens ecclésiastiques abolis ou aliénés durant les troubles.

(Traduct. anc. — Archives de Strasbourg et *Monum. Argent.*, t. II, p. 439.)

Nous Charles par la Grace de Dieu, Empereur Romain toujours Auguste, Roi de Germanie, d'Espagne, des Deux Siciles, Jérusalem, Hongrie, Dalmatie, Croatie etc. Comte d'Habsbourg, Flandre, Tyrol, etc. à Guillaume Eveque de Strasbourg, Prince du St Empire, Conseiller Intime et notre cher ami, Salut :

Honoré Prince, Conseiller et Cher ami, nous apprenons par des personnes dignes de foi, que durant ce tems facheux de guerres et de troubles causés par l'hérésie, au grand préjudice de notre sainte religion, dans plusieurs villes et autres lieux du St Empire, des abbayes, monastères, cures, pébendes et autres biens ecclésiastiques fondés et érigés par la piété de nos Ancêtres dans l'intention d'entretenir l'honneur et le service de Dieu, avaient été abolis ou démembrés, — les censes, rentes et autres revenus annuels, aliénés, dissipés et appliqués à des usages profanes : ce qui a notablement diminué l'honneur et le service de Dieu, et ne manquerait pas dans la suite d'entrainer après soi une désertion générale de notre sainte religion : mais comme nous, en qualité de protecteur et défenseur de la Religion, sommes obligé à la maintenir, et comme de pareils attentats commis au sujet des Abbayes et autres biens Ecclésiastiques, sont contraires à nos intentions : c'est pourquoi nous vous commandons sous peine d'encourir notre disgrace et celle de l'empire, et nous vous enjoignons expressément et voulons que vous vous emparicz des Abbayes, monastères, prébendes, cures et autres biens ecclésiastiques comme censes, rentes et autres revenus annuels, qui se trouvent dans votre Evêché de Strasbourg, et qui ont été abolis ou dissipés, afin que vous les remettiez dans leur premier état, en rétablissant les Abbayes qui, par le malheur des guerres ou par d'autres accidents fâcheux ont été ruinées ou appauvries, comme aussi en érigeant des hopitaux ou autres lieux

destinés à l'entretien des pauvres nécessiteux. N'y faites donc faute pour ne pas encourir notre disgrace et les peines ci-dessus portées, et vous ferez bien conformément à nos volontés et à nos intentions.

Fait dans notre ville d'Antorf ce 22 mars 1531, de notre Empire l'an onzième et de notre Règne le seizième.

CHARLE (avec paraphe).

Ad mandatum Cæsareæ et catholicæ majestatis proprium.

ALEXANDER SCHWEICH (avec paraphe).

VIII.

(1re part., chap. III.)

Description (du grand-vicaire Pleister) des Églises, Convents et Chapitres usurpés par les Luthériens, et de l'usage auxquels ils les ont employés.

(Archives de Strasbourg.)

Succincta Adumbratio Hierarchiæ Ecclesiasticæ Episcopatus Argentinensis delineata post Generalem Visitationem à Joanne Pleister sacro sanctæ Theologiæ et sacri verbi prædicatore Protho-Notario Apostolico, Vicario in spiritualibus Generali anno 1663. die 12 februarij. Nomen hæc mutuat ab urbe Amplissima Argentina nuncupata, in Alsatia et quidem solo fertilissimo sita. Complectitur hic Argentoratensis Episcopatus sinu suo civitates Imperiales octo, videlicet Argentinam, Selestadium, Offonisburgum, Oberehnnemium, Rosenheimium, Gengenbacum, Hagenoam, Zellensem, situm habet amœnissimum ex una etiam parte Lotharingiam, ex altera Ducatum Wirtenbergensem attingit. Religionem, quam in eo sanctus Maternus plantaverat fere extinxissent paganorum Imperatorum sævissimæ persecutiones, nisi temporibus Clodovæi Francorum Regis sanctus Amandus Aquitanus à Dagoberto Austrasiorum et Alsaticorum Rege Traiecto evocatus Anno circiter 661 eandem denuo in pedes erexisset, Alijque plures sanctissimi ejusdem successores semen vitæ eternæ seminassent, rigassent, Deusque immensum dedisset incrementum, ita ut Episcopi fuerint usque ad moderum Reverendissimum Illustrissimum Principem Franciscum septuaginta octo inter quos tres minimum scilicet sancti Amandus, Arbogastus et Florentius numero sanctorum adscripti.

Continet hæc Diœcesis ejusque jurisdictio in longitudine quatuordecim, in latitudine septem circiter milliaria, quæ dictio dos Mariæ semper appellata fuit, et si non alio saltem hoc nomine ex unguibus Hæreticorum propter tot tam Ecclesiastica quam secularia Regalia, ab eis vi occupata foret eripienda.

De Cathedrali ejusque Prælaturis.

Cathedralem habet quæ magnifica Structura, ac raro Artificio, ut et tam altitudine quinquentorum septuaginta quatuor pedum Geometricorum, quam amplitudine vix ulli cedit in Germania, quam Anno Domini 1277. ab Erbino Steinbacensi Architecto inceptam, et Anno Domini 1449 completam, seu perfectam. Eam tempore Hæresiarchæ Lutheri, proh Dolor! Lutheranus Magistratus citra, plerasque omnes civitatis Argentinensis Ecclesias vi occupavit, et hodiernum iniquissimo possidet titulo. Hinc serenissimij Dux Lotharingiæ Carolus Cardinalis, et Argentinensis Episcopus Molshemis in Oppido tribus horis ab Argentorato distanti Anno Domini 1605. Magnificum Chorum et officium divinum erexit, et trium annorum spacio absolvit. Viginti quatuor sacri Romani Imperij Proceres, Principes et Comites sunt hujus Cathedralis Canonici, qui purpura induti mira Magnificentia suum in Ecclesia Senatorum instar decorant Antistitem. Ex septuaginta duobus Vicarijs (quos inter septem primarij vocantur Deputati qui per illos eliguntur.) solummodo ob tenvitatem redituum, quas partim Hæresis, partim bella devorarunt, ac suppresserunt, resident septem, inter quos tres numerantur residentes Deputati. Quinquaginta Capellanorum et Altaristarum Proventus adeo hoc tempore sunt exiles, ut in unam contrahi debuerint massam, applicatique sint sustentationi residentum Vicariorum, quorum Ordinarius Judex est Decanus Cathedralis, sanguineis fore deplorandum lacrymis, quod tam munifica Imperatorum Regumque Regalia 'et nominatim â Dagoberto Fundatore, Henrico sancto restoratore notatum et Carolo quarto, alijsque concessa una cum immunitate Cleri et ejusdem proventibus ab Hæreticis ablata non vindicentur.

Sex Archi-Diaconis subjecti olim erant tredecim Archipresbyteratus, seu Capitula ruralia, et si illorum tribunalia suspensa sint attamen Parochos in sui Patronatus Ecclesijs investiunt, ac investitos Reverendissimo ordinario pro Jurisdictione, et admissione præsentant. Præpositus Cathedralis præest Archipræsbyteratibus, Selestadensi, Benfeldensi, Andtloensi, olim Ersteiniano ac Montis Fratrum.

Decano subsunt inferius et superius Hagenoense ruralia Capitula infra Sornam et Motram infraque Rhenum et Motram sita, in quibus sub Hæreticis Dominis Temporalibus ad octoginta Ecclesiæ et Capellæ defecerunt, uti et in alijs plurimæ.

Scholasticus jus vindicat in Archipresbyteros Ofonisburgensem, olim Wildtstedianum, quod à Religione defecit orthodoxa, Ettonianum, et Otterswеyerianum. Camerario vero subjecti sunt Archipresbyteri: Marckolshemensis et Reinacensis.

Ad Thesaurium spectasse putatur Capitulum seu Archipresbyteratus Argentinencis modo suspensus. Et hisce nominatis Prælatis suberant dicti Archi-Presbyteratus veluti suis legitimis Archidiaconis concurrentem quandam cum Episcopo jurisdictionem habentibus.

Quæ vero et quot hoc rerum statu singulis Capitulis ruralibus subsint Parochiæ, quarum ante postrema belli tempora numeratæ fuerunt circiter trecentæ quadraginta tres inter quas centum sexaginta sex existebant Lutheranæ, videre erit in fine, subnexa singulorum Capitulorum earumque Parochiarum specificatione.

Cantori Archiolivio subsunt Capitulum Ofenburgense olim Wiltstedianum.

Ob diûturnam Germaniæ Calamitatem, ac sævissima bella synodus à tempore Erasmi Episcopi Argentinensis celebrari vix potuit, current hoc anno celebranda fuisset, nisi serenissimus Archidux Leopoldus Guiliemus felicis Recordationis fatis cessisset, qui de convocanda synodo mihi Vicario suo in Spiritualibus Generali mandatum dederat. Instituetur utique sub moderno Reverendissimo et Illustrissmo principe Francisco Egone Episcopo electo Landgraffio Alsatiæ Comite de Fürstenberg, viro ad bonum Ecclesiæ nato, quem benignissimus Deus Patriæ et Ecclesiæ diu conservet incolumem.

Episcopus Argentinensis omnium Clericorum, qui sine indulto testandi, aut si hoc inpetrassent, sine Condito testamento moriuntur, existit legitimus hæres. Ab hoc tamen Jure seu lege vigore Capitularis excepti videntur Canonici Cathedrales, et summi chori deputati ac Vicarij.

Prætendunt insuper ab hoc Jure exemptionem Canonici sancti Leonardi et vigore alicujus Concordiæ inite cum Comite Fürstenbergio vallis Kinzingana Parochi in dicta valle constituti.

De Ecclesijs Collegiatis, tam Sæcularibus quam Regalibus Episcopatus Argentinensis.

Primum est Collegium Andtloense nobilium Canonissarum situm in ipso oppido Andtloa dicto, cujus Patrona sancta Richardis Imperatrix. Abbatissa est sacri Romani Imperij Princeps, Canonissæ resident circiter quinque aut sex.

Secundum Collegium Junioris Sancti Petri olim reditibus Locupletissimum cujus Collegiatæ navis ab Hæreticis occupata, chorus quidem Canonicis relictus verum in hoc nullum officium celebratur. Fundatum illud fuit Anno Christi 1031 à Wilhelmo Episcopo pro novem Canonicis, quam Fundationem auxit Hezelus Episcopus Fundando sex Canonicatus, quorum quintus incorporatus Parochiæ. Collegiatam hanc consecravit Papa Leo IX Alsata. Resident tres Canonici, Vicariatus habet quindecim.

Tertium est Collegium Senioris Sancti Petri, quod uti prius moenijs vrbis Argentinensis cingitur, resident similiter tres Canonici, qui solum chorum sine officio divino occupant, seu inutiliter possident. Fundatum fuit pro octodecim Canonicis, inceptum â Clodovæo Francorum Rege in Insula Hohenaugiensi Argentinam. Anno 1388 sub Wilhelmo Episcopo Argentinensi translatum ad Ecclesiam antea Parochialem, quam Divus Maternus sub titulo Divi Petri dedicaverat.

Quartum Collegium Divi Thomæ in vrbe Argentoratensi situm, et totaliter â Lutheranis una cum Proventibus â Catholicis abstractum excepta summissaria Episcopali aliaque quædam Capellania custoria. Reditus applicantur ad sustentationem Lutheranorum Professorum et Prædicantum, quorum plures in eo resident. Creditur fuisse Monasterium scotorum â Divo Florentio institutum, et quod postmodum incendio consumptum Anno 1031 â Wilhelmo Episcopo reædificatum et in Collegium sæcularium Canonicorum redactum.

Ratio quod in hoc posteriori nulli, in duobus prioribus collegiatis tres solum resideant Canonici, est quod Magistratus Argentinensis præcipuos eorum reditus ad alendos Ministros Prædicantes ludimoderatores, organistas, Musicos et prophanos usus abripiat, et propter hanc eandemque causam in cæteris Collegiatis extra urbem ob tenuitatem Catholicis relictorum redituum tam pauci resident.

Intra Collegia extra Vrbem sita numerantur hæc. Neovillanum sub Patrocinio sanctorum Apostolorum Petri et Pauli ac sancti Adelphi

cujus reliquiæ in eodem una cum diversis alijs asservantur. In hoc resident duo solum Canonici. Fundatum pro duodecim Canonicis Anno 600 à Sigibaldo Episcopo Metensi, Anno 700 incendio conflagravit, et sub Alexandro Sexto Anno Domini 1497 ex nobilissima Abbatiali in Collegiam Ecclesiam mutata.

Collegium Haslacense vallis Bruseiæ Patronum habet sanctum Florentium, à quo Anno Christi 672 in Monasterium erectum postea in Collegiatam transmutatum. Illius sacræ exuviæ celebri devotione invisuntur residentque in eo tres Canonici, fundatio facta pro 10 Canonicis.

Tabernense Beatæ Mariæ Virginæ situm est in oppido, Tabernæ dicto antiquitate olim apud Julium Cæsarem et Romanos celebri, in quo prius Canonici regulares sancti Augustini vulgo Steigerherren ab Episcopo Alberto inchoatum, auctum Anno 1478, ex octo Canonicis resident tres.

Collegij Lautenbacensis Patronus est sanctus Michael et sanctus Gangolphus, quod situm est in finibus superioris Alsatiæ prope Gebweiler, in quo resident tres Canonici. Fundatum a Comite de Lentzburg, post ex Monasterio benedictinorum in Collegium translatum. Surburgense Patronos colit Divum Arbogastum et Sanctum Martinum, Situm in Landtvogtia Hagenoensi, ob tenuitatem proventuum ex duodecim septem solum habent possessionem, ex quibus unus solum Canonicus, qui simul Parochum agit et residet. Fundatum fuit Anno 680 à Dagoberto pro Abbatia, opera Sancti Arbogasti in Collegium commutatum. Collegium Leonardinum in medio Alsatiæ situm Patronum colit Sanctum Leonardum, in quo ex octo unus residet canonicus, Fundatum â quodam, qui nomen suum suppressum voluit seque Hommuncionem ex humilitate appellavit.

Collegium omnium Sanctorum in ipsa Argentina situatum, dimidietatem proventuum, ut et Beneficiorum cessit Anno 1657 Lutheranis, nullus in eo residet, pro præposito habet præpositum junioris sancti Petri, fundatum ab Henrico equite de Müllenheimb pro quinque præbendarijs quibus posteri addiderunt Fundationem pro septem, ita ut existerent duodecim præbendarij. Anno 1632 à Lutheranis ejus familiæ nobilibus occupata.

Collegium in Selz possidet Elector Palatinus calvinista in quo nullus residet. Regia olim munificentiæ ab Ottone 1° alijsque imperatoribus dotatum Collegium Canonicorum Regularium ordinis sancti Augustini in Ittenweiler possidet Episcopatus Argintinensis, nemo in eo residet, subinde tamen per vicinum Parochium in eo fit officium divinum.

Collegium ejusdem ordinis Divi Augustini in Truttenhausen occuparunt Domini nobiles de Landsperg. Auctoritate Consistorialis sententiæ restituendum fuisset, at necdum est restitutum.

Monasterium Othiliæ in Altissimo et peregrinatione celeberimo monte situm, vulgo Hohenburg possidet Episcopus. Nidermünster vero prope radices ejusdem montis possidetur à Cathedrali Argentinensi. Resident in hisce quatuor Patres Præmonstratenses Reformati Ordinis, qui officium divinum peragunt, ac plurimum boni pro Ecclesia et Episcopatu præstant. Collegium Canonicorum Præmonstratensium prope Oberkirch in radicibus sylvæ Herciniæ situm, Patronos colit omnes Sanctos, situatum est Collegium sub Dynastia Oberkirchensi, superioribus annis Duci wirtenbergico pro Capitali $\overset{m}{\overline{388}}$ florinis. Cum omnibus juribus et pertinentijs à Cardinale de Lotharingia oppignorata, sub cujus Regimine animarum duodecim millia in Religione periclitantur.

Habet connexam quandam Præposituram in civitate Hagenoensi sitam in qua præpositus cum aliquot Religiosis residet.

De prælatis ordinis sancti B enedicti Eorumque Monasterijs.

Septem existunt Monasteria in Episcopatu Argentinensi quorum singulis Prælatus ejusdem ordinis sancti Benedicti, qui a Bursfeldensi congregatione per Leopoldum primum Archiducem Austriæ et Episcopum Argentinensi separati sunt, subiacentque in omnibus Episcopi Argentinensis visitationi et jurisdictioni ita ut in nullo exemptionem ablegare possint, imo exhibendo reversales de admittenda visitatione Episcopali, reddendaque ratione Administrationis suæ Confirmationem post factam Canonicam Electionem seu postulatem petere teneantur.

1um est Gengenbacense.
2um est Ettonianum.
3um est Schütteren.
4um Mauromonasteriense.
5um Schwartzacense.
6um Aprimonasteriense.
7um Aldorff.

In quorum singulis vix ultra sex aut septem Religiosi in Majoribus ordinibus constituti continuo resident.

Ejusdem ordinis Præpositura sancti Marci nullum habet residentem.

Prioratus Rubeacensis modo est residentia Patrum Societatis Jesu. Olim ordinis sancti Benedicti.

Ordines Nobilium Equitum.

Commendataria sancti Joannis Baptistæ prope Dorlesheimb collapsa.

Commendataria Teutonica intra Argentinam sita nunc diruta.

Commendataria Andtloensis ejusdem ordinis posteriorum harum commendator et possessor est quidam Catholicus nobilis.

Argentinæ commendataria ordinis sancti Joannis Baptistæ Hierosolymitani in viridi insula templum Anno Domini 1633 ab Hæreticis destructum, octo circiter Religiosi in eo plerumque resident, qui officium Divinum peragunt in Ecclesia Religiosarum virginum Pœnitentum, vulgo zu den Reuern. Hæc commendataria annexum habet Prioratum Selestadij.

Religiosi Sancti Spiritus.

Vnicum habent in Steffansfelden Monasterium situm sub territorio Landvogtiæ Hagenoensis in quo unus et solus residet Magister.

De Monasterijs Diversorum Aliorum Ordinum.

Ordinis Sancti Benedicti Monialium unum est in Biblesheimb prope Hagenoam.

Alterum Sancti Joannis prope Tabernas. Utrumque â vicario Generali Episcopatij ante biennium visitationem admisit, non obstante quod hoc illam antehac semper declinarit. Illius director in regulari disciplina est Prælatus Maurimonasteriensis, Posterioris Prælatus Divi Georgij in sylva hercinia.

Ordinis Sancti Bernardi.

Vnum est Monasterium novi Castri vulgo Neuburg cui præest Prælatus ejusdem ordinis, qui exemptionem â Jurisdictione Episcopali allegat. resident circiter in illo novem.

Hagenoæ alterum est ejusdem ordinis Monasterium Religiosarium Virginum Regiopontum, vulgo die Königsbruckherin, quæ etiam exemptionem allegant. ambo sub Landvoglia Hagenoensi sita, quia vero hæc Landtvoglia vigore instrumenti pacis Monasteriensis ad Regem Galliæ transijt, Hinc ab illius officialibus ordinarius Argentinæ diversa patitur incommoda et Attentata.

Tertium Baumgarten, quod possidetur ab Episcopatu, nemo in eo residet.

Ordinis Divi Augustini.

1. Marbach prope Rubeacum, Prioratus Canonicorum Regularium.
2. Hagenoæ ejusdem ordinis Monasterium Monachorum.
3. Argentinæ sub regula Divi Augustini, Moniales Beatæ Mariæ Magdalenæ Pœnitentes dictæ Germanico idiomate compellatæ die Reuerinnen.
4. Tabernis Alsaticis Congregatio Monialium.

Ordinis Sancti Dominici.

Selestadij Hagenoæ	Monasteria Religiosorum.
Argentinæ et Selestadij	Monasteria Monialium.

Carthusianorum unus conventus est Molshemij.

Patres Societatis Jesu.

Molshemij Collegium et Academiam habent.

Hagenoæ Selestadij	habent Collegia et Gymnasia.

Rubeaci habent Residentiam.

De Franciscanis.

Offonisburgi et Hagenoæ	sunt Monasteria Conventualium.

In OEhl prope Benfeldum.

Selestadij Rubeaci Tabernis In Herbolzheim Frenersberg	Monasteria strictioris observantiæ ordinis sancti Francisci.

Hagenoæ insuper est Monasterium Monialium tertiæ Regulæ sancti Francisci.

Hagenoæ item Monasterium Cælestinarium virginum quæ Annunciatæ dictæ.

Specificatio plerarumque Ecclesiarum quas citra plures Parochiales occuparunt Lutherani.

1. Prima, prô dolor! est ipsa Cathedralis in urbe Argentinensi, una cum annexa Parochia Divi Laurentij quam occupavit Lutherana hæresis.

2. Collegiata Ecclesia junioris sancti Petri } quarum possident solos
3. Collegiata senioris sancti Petri } choros catholici.

4. Collegia sanct. Thomæ.

5. Sanctæ Aureliæ Monasterium.

6. Sancti Nicolai in Ondijs. Anno 1592, quædam Moniales ex hoc ductæ ad Monasterium sanctæ Margarethæ, aliæ hæresim amplexæ sunt.

7. Sancti Guilielmi quondam domus Religiosa, hodie seminarium juniorum Prædicantum, et Parochia.

8. Templum Pium sanctorum seu Oratorium.

9. Sancti Stephani Abbatia, in qua nunc aluntur nobiles Domicellæ et quidam Ministri, Abbatissa solutis certis juribus ab Episcopo Argentinensi tenetur petere Confirmationem.

10. Monasterium et templum Dominicanorum in quo nominatus Apostata Bucerus Prior extitit, Hæresimque plantavit, servit pro Academia et usibus prophanis civitatis.

11. Templum Carmelitarum, nunc domus carbonaria.

12. Templum Augustiniarum, hodie hospitium peregrinorum, die Elendtherberg.

13. Sanctæ Barbaræ, Cœnaculum Professorum Lutheranorum et viduarum.

14. Sancti Marci ordinis Prædicatorum Monialium, hodie granarium ex quo aluntur Prædicantes.

15. Sancti Antonij inhabitatur ab œconomo.

16. Sanctæ Catherinæ nunc Domus pupillorum et Orphanorum, ipsa Ecclesia granarium.

17. Franciscanorum totum dirutum.

18. Parochiæ desolatæ sancti Andreæ, quæ modo est domus privata nobilium de Eckwersheimb.

19. Sancti Martini, nunc Domus Mercatorum, vulgo der Neue bau, in qua olim quatuordecim existebant præbendæ, nunc pleræque suppressæ, Collegiatæ olim, pertinens ad Collegium junioris sancti Petri.

20, 21. Sancti Nicolai et Aureliæ, nunc Parochiæ Lutheranorum.

De Eversis Monasterijs.

Sancti Jacobi in foro vinario, vulgo die beginnen usibus Fullonum consecratum.

Sancte Claræ ordinis sancti Francisci nuncupatum in insulà, vulgo auf dem Wörth.

Item ejusdem Ordinis Patronæ auf dem Roßmarck, vtrumque prophanis applicatum usibus.

De Capellis Desolatis.

Plurimæ in urbe Argentinensi fuerunt desolatæ et prophanatæ Capellæ quarum aliquas potiores subnecto, videlicet:

Sepulchrum Domini conversum ad vsus civitatis in quo hodiernum asservatur pulvis tormentarius.

Sancti Michaelis in Collegio Augustiniarum die Elendt Herberg.

Sancti Joannis Baptistæ applicata prophanis usibus in qua nunc asservantur vasa.

Sancti Arbogasti in curia Episcopali.

Sancti Nicolai hodie Domus privata alicujus Arcularij.

Sancti Erhardi nunc existit Pharmacopolia.

Sancti Valentini, nunc habitatio nobilium.

Curia Fratrum Bruderhoff.
Curia præpositi Cathedralis.
Curia Comitis de Manderscheid.
Curiæ e regione Deputatorum.
In xenodochio quod fuit Monaster.

} In hisce fuerunt Cappellæ sed nunc pleræque desolatæ.

De Monasterijs olim extra civitatem Argentinensim deturbatis.

Sancti Galli ubi hodierum Cœmiterium.

Sancti Arbogasti Monasterium Canonicorum Regularium, nunc hospitium et diversorium publicum.

Sanctæ Helenæ, nunc sepultura et leprosorium.

Sanctæ Elisabethæ translatum ad sanctam Margaretham.

Sanctæ Agnetis translatum ad sanctam Margaretham.

Carthusianorum, ejus Conventus Molshemium translatus.

DESIGNATIO ARCHIPRESBYTERATUUM SEU CAPITULORUM RURALIUM; ET PAROCHIARUM EPISCOPATUS ARGENTINENSIS ADHUC CATHOLICORUM.

Capitulum Selestadiense.

Hujus Capituli Archiprespyter est Constantinus Held Rector vrbis Imperialis Selestadiensis canonicus senioris sancti Petri Argentinæ.

Selestatt.
Sanct Pildt.
Orschweyer.
Kientzen.
Kestenholtz.
Scherweyler.
Leberau.
Sanct Creutz.
Markirch.
Weyler.
Sanct Martin.
Breitenbach.
Stey.
Gœllercy et Rorspach.
Pettersholtz.
Dambach.
Ebersheim.
Neukirch.

Ab avita Religione in hoc Capitulo defecerunt ad Lutheranismum quatuor Parochiales Ecclesiæ, una cum Aliquot filialibus.

Capitulum Marckoltzhemense.

Hujus Archipresbyter est Nicolaus Magnus sacro sanctæ Theologiæ Doctor pronunc Rector in Elsenheim.

Marckolsheim.
Vrsenheim.
Grusenheim.
Artzenheim.
Baltzenheim.
Widensohl.
Elsenheim.
Ohnenheim.
Mackenheim.
Artolsheim.
Hessenheim.
Botzenheim.

In hoc Capitulo ab Orthodoxa Religione defecerunt ad Lutheranam Hæresin tres Parochiales.

Capitulum Andlauense.

Hujus Archipresbyter Bartholomæus Pflüger senioris sancti Petri Canonicus Rector in Andlau.

Andlau.
Blinschweyler.
Epfig.
Stotzen.
Sanct Peter.
Zellweyler.
Valf.

In hoc Capitulo transijt ad Hæreticos integrum Dominium Barr uti et sex Parochiæ.

Capitulum Montis Fratrum.[1]

Hujus Capituli Archipresbyter est Martinus Heim Rector in Bischofsheim Canonicus Collegiatæ sancti Leonardi.

Bischofsheim.
Obernai.
Bœrsch.
Boftzheim.
Meistratzheim.
Krautergersheim.
Altorff.
Griesheim.
Holtzheim.
Dachstein.
Schirmeck.
Grendelbruch.
Gressweyler.
Ottenrott.

Catholicam Religionem excusserunt in hoc Capitulo sex Parochiæ.

Capitulum Bettbuhr.[2]

Hujus Capituli Archipresbyter est Joannes Carolus Zwanger sacrosanctæ Theologiæ Præpositus Tabernis Alsaticis, Rector in eadem vrbe Tabernensi.

Saverne.
Pfaltzbourg.
Monsweyler.
Marmoutier.
Steinburg.
Waldolwisheim.
Westhausen.
Mænolsheim.
Hohengœfft.
Rangen.
Willgottheim.
Neugartheim.
Lupstein.
Lüttenheim.
Sæssolsheim.
Fridolsheim.
Gougenheim.
Dürningen.
Rohr.
Gingsheim.
Küttolsheim.
Fessenheim.
Nordheim.
Schnersheim.
Truchtersheim.
Behlenheim.
Offenheim.
Dossenheim.
Pfettisheim.
Griesheim (canton Truchtersheim).
Dingsheim.

Ex hoc Capitulo renunciarunt Catholicæ fidei Parochiales et filiales Ecclesiæ circiter 26.

[1] *Bruderberg* près de Rosheim.
[2] Il existe de Bettbuhr encore une petite église et un cimetière faisant partie de la paroisse de Wetshausen.

Capitulum Benfeldense, olim Ehrsteinense.

Hujus Capituli Archipresbyter est Jacobus Gœb Rector in Hindisheim.

Benfelden.
Hindisheim.
Hüttenheim.
Sermersheim.
Kogenheim.
Kertzfelden.
Westhausen.
Vttenheim.
Bolsenheim.
Matzenheim.
Osthausen.
Erstein.
Schæffersheim.
Northausen.
Hipsheim.
Fegersheim.
Ichtratzheim.
Geispolsheim.
Lipsheim.

Defecit media ex parte Osthausen Parochialis Ecclesia.

Capitulum Superius Hagenoense.

Hujus Capituli Archipresbyter est Petrus Molitor Rector in Minversheim.

Haguenau.
Minversheim.
Eschbach.
Gunstett.
Dürrenbach.
Vhlweyler.
Hüttendorf.
Morschweyler.
Ettendorf.
Wilwisheim.
Hochfelden.
Berstheim.
Mommenheim.
Wingersheim.
Rumersheim.
Schæffolsheim.
Reichshoffen.

Capitulum Haganoeus Inferius.

Archipresbyteratus ad tempus vacat proxime tamen est alius eligendus, vicem ejus supplet camerarius Nicolaus Mish Rector in Bettenhoffen.

Wantzenau.
Bettenhoffen.
Souffelweyersheim.
Reichstett.
Weyersheim ad altam Turrim.
Soufflenheim.
Schœnenbourg.
Beinheim.
Seltz.
Surbourg.

In hoc inferiori et superiori Hagenoensi defecerunt Parochiales, et filiales Ecclesiæ circiter 80.

Capitulum Rurale Otterschwirianum.

Hujus Capituli Archipresbyter Joannes Hug Rector in Fauttenbach et Canonicus Haslacensis.

Fauttenbach.
Saasbach.
Acheren.
Oberacheren.
Otterschweyer.
Vnterbühl.
Vntercappel.
Steinbach.
Sünzheim.
Findbuch.
Schwartzach.
Stollhoffen.
Higelsheim.
Hiffentzheim.
Windtersdorff.
Plittersdorff.
Ober Capplen.
Walduhn.
Onzhurst. *
Gambshurst.
Groschweyer.

Reliquerunt almam orthodoxamque fidem Ecclesiæ Parochiales tres.

Capitulum Rurale Offenburgense alias Wilstettianum.

Hujus Capituli Archipresbyter est Adamus Haffner Rector in Imperiali civitate Offenburgensi.

Offenburg.
Renchen.
Vlm.
Oberkirch.
Oppenau.
Ebersweyer.
Nusbach.
Windschlæg.
Griesheim.
Oberbühl.
Gengenbach.
Biberach.
Zell.
Mordrach.
Harmersbach.
Steinach.

Capitulum Rurale Ettonianum.

Hujus Capituli Archipresbyter est Petrus Molitor Rector in Ringsheimb.

Ettenheim.
Ringsheim.
Herboltzheim.
Rust.
Capplen.
Gravenhausen.
Ittenheim.
Mohlburg.

Kippenheim.
Schutteren.
Niderschorfen.
Schutterswaldt.
Goltschir.
Hoffweyer.
Suntzweyer.
Welschen Steinach.
Müllenbach.
Geroltzeck.
Haslach.
Weyler.
Defecerunt Catholicam fidem Ecclesiæ circiter 24.

Capitulum Biblenheimense seu Molsheimense.

Hujus Archipresbyter est Joannes Pleister sacrosanctæ Theologiæ doctor et Sacri verbi prædicator Protho notarius Apostolicus Rector in Molsheim.

Molsheim.
Mutzig.
Still.
Haslach.
Bergbieten.
Dangolsheim.
Kirchheim.
Marlenheim.
Dahlenheim.
Osthoffen.
Wolxheim.
Sulz.
Schæffolsheim.
Defecerunt Ecclesiæ ii.

Capitulum Rurale Rheinav.

Hujus Capituli Archipresbyter est Joannes Walther Rector in Herbsheim.

Rheinau.
Herbsheim.
Diebolsheim
Hilsenheim.
Saasenheim.
Artolsheim.
Mussig.
Defecerunt à fide circiter 9.

Argentinense Capitulum una cum omnibus et singulis Parochijs Lutheranismum amplexum est.

STATUS Præsens Episcopatus Argentinensis in sæcularibus œconomicis, comparatus cum eo qui fuit tempore Episcopati Joannis et comitis à Manderscheidt.

Tempore Joannis Felicis recordationis quamvis Episcopatus esset in actuali et quieta possessione omnium suorum Dominiorum, Jurium, redituum et obventionum, ita ut nihil tum ab et de eodem esset aba-

lienatum nihilominus tamen e capitalibus diversis censibus subjectis gravatus erat. Summa .... 218,193 florin.

Joanne Episcopo defuncto, statim ab ejus morte subsecutum est schisma et secta inter Capitulares Canonicos, dum Catholici Carolum Cardinalem à Lotharingia, Lutherani vero Marchionem Brandeburgium in Episcopum postularunt, unde enatum est, ut Episcopatus in magnos belli sumptus, et alia dispendia rerum fuerit conjectus, ad cujus, uti et Religionis Catholicæ conservationem, defensionemque à diversis hinc inde summæ pecuniariæ cum onere censuum solvendorum fuerint acceptæ ad .... 62,400 florin.

Composito, eâ quâ quidem fieri potuit ratione, Schismate et bello anno 1604, Duci Wirtenbergiæ cum omnibus emolumentis et Juribus ad redimendam vexam et obtinendam pacem, loco pignoris tradi debuit satrapia Oberkirch pro summa .... 384,000 florin.

Parimodo ut Religionis Catholicæ et Episcopatus incolumitati in illa temporum et rerum perturbatione consuleretur, Civitati Argentinensi ad habendas necessarijssimas pecunias pignoris loco traditum fuit telonium ea in urbe situm, satrapia Marlenheim cum annexis pagis ac territorio, uti et Communitas pagi Nonnenweyer, parvum hospitale sanctæ Barbaræ in dicta civitate situm, una cum Jure Prætorio et Collegiata Sancti Stephani pro summa .... 800,000 florin.

Anno dein 1609 dum Serenissimus Archidux Leopoldus hujus Ecclesiæ Episcopus Felicis memoriæ ad componendas Ducatus Juliacensis de successione controversias Commissarius à Cæsare esset delectus, ad sumptus in tale iter et negotium necessarios faciendos Episcopatus fuit oneratus debito.............................. 54,692 florin.

Ad quam summam habendam et complendam cum Capitulum Ecclesiæ Cathedralis Argentinensis numerasset de suo florin. 20,942, loco pignoris eidem tradi debuit Monasterium Eschau cum omnibus ad illud Juribus, pertinentijs et reditibus.

Anno 1610 dum per unionem Acatholicorum invaderetur Episcopatus Argentinensis atque inter alia Civitas Molshemensis obsidione cingeretur premereturque, ad ejusdem Episcopatus necessariam et conservationem contractum fuit debitum.................. 147,404 florin.

Ad quam summam cum Capitulum Cathedralis Ecclesiæ Argentinensis contribuisset florin. 90,527, pignoris loco sibi tradi voluit Monasterium Niedermünster.

Insuper domui Lotharingicæ ob fundatas prætensiones sumptuum bellicorum Episcopatus juvandi causâ factorum....... 60,000 florin.

Sed et tempore Serenissimi Archiducis Leopoldi felicis recordationis Episcopi variarum pecuniarum capitalia à diversis accepta 16,660 fl.

Tempore Administrationis summi capituli post postulationem Archiducis Leopoldi Guilielmi Anno 1626 contracta fuerunt debita 18,746 fl.

Præterea ad oppignorationes quod attinet de facto adhuc dismembrata sunt medietas pagi Herbolzheim, Zell, Hamersbach, vicus OEtterstall, seu vallis Luderæ, decimæ (quæ tamen integro abalienatæ et in pignus datæ non sunt ut videre est in classe octava) in Marckolsheim.

Accedit quod tempore Joannis Episcopi Civitates, Castra, arces, oppida, Dominus pagi, essent plena populo, integra ædificijs et structura conspicua, at vero nunc temporis variorum bellorum, Suevicis maxime Incursionibus, devastationibus, et injurijs omnia in eam vastitatem, desolationem et ruinam sunt redacta, et prolapsa, vt non modo ipsa Episcopalis residentia Civitas Tabernæ aliaque loca suis adhuc cineribus iaceant insepulta et lugeant, verum etiam in vniverso Episcopatu, unico castro Dagoberti excepto, domus est nulla in qua Episcopus (prout ipsis oculis, prô dolor videre est) habitare commode et morari posset, adeo ut videatur hæresis bello et odio succensa, in unum hunc Episcopatum evertendum pessundandumque, omnem iræ suæ furorem effundere voluisse.

CLASSIS OCTAVA.

Quænam de Episcopatu sint oppignerata.

Satrapia Oberkirch Duci Wirtenbergiæ pro............ $\overline{384}^{m}$ florin.

Satrapia Marlenheim, Nonnenweyer una cum tellonio in pignus data Civitati Argentinensi pro.............................. $\overline{800}^{m}$ florin.

800 fl. Decimarum in Kirchheim et Berghieten pars una oppignerata Ruperto Reichart et Cons. Argentinensi.

Primum scribæ Hypocaustum, in domo Episcopali Argentinensi, hujus civitatis quæ stubæ seu cameræ in pignus concessa.

Medietas pagi Herbolsheim......................... 2310 florin.

1157 fl. Hæredibus Leisianis in Maurimonasterio..... 1157 florin.

Hæredibus Sebachianis ex decimis Marckolshemensibus,

4500 fl. ratione 1500 aureorum ducatorum creditorum pro solutione census assignata annue frumenti quartalia 150.

1500 fl. Domino â Bergheim ex ijsdem decimis Marckolshemensibus in pignus assignata annue frumenti quartalia 50.

3150 fl. Dominis ab Hüffel pagus Zell in Hamersbach in pignus concessus.

1260 fl. Vicus OEtterstall juxta Civitatem Tabernarum Alsaticarum traditus est in pignus Dominis Lützelburg.

Hunc esse succinctum quidem sed verum Episcopatus Argentinensis statum tam in spiritualibus quam OEconomicis, attestamur nos infra scripti propria manu subscriptione sigillique nostri Impressione.

Anno 1663 die 16 Februarij.

GABRIEL Episcopus
Tripolitanus Suffraganeus
Episcopatus Argentinensis.

JOANNES PLEISTER Doctor
Vicarius Generalis Argentinensis.

CAROLUS SCHATZ
Præpositus Surburgensis.

JOANNES AMBROSIUS WEISS
Sigillifer.

MATHEUS REISS Deputatus.

IX.

(1re part., chap. V.)

Aveux des Réformateurs touchant l'état des études et de la science dans la société protestante.

(Tirés de leurs écrits.)

Luther nous donne le premier la mesure de l'ignorance et de la folle jactance des théologiens formés à son écôle et qui le considéraient, lui, docteur Martin, comme résumant en sa personne la science et l'infaillibilité. «Il est, dit-il[1], une foule de gens qui, après quelques mois d'étude théologique, se croient plus savants *que je ne suis moi-même*..., et cependant lorsqu'on met leur science sur le plateau d'une balance, on voit que le tout pèse au plus une once. Ils sont gonflés d'orgueil.... En somme, tout cela fait un tas de bavards et de visionnaires dont nous sommes incessamment occupé à pallier les sottises.

[1] *Ausleg des* 29. *Ps.* Walch., V, 434.

Dès qu'il nous ont entendu parler une fois, ils s'imaginent avoir la science infuse.»[1]

La profonde ignorance, dont se plaint ici le docteur Martin, s'étendait même à la connaissance des *Saintes-Écritures*, que la Réforme se vantait d'*avoir remises en honneur*. Krell, professeur à Wittenberg, fait à ce sujet une déclaration parfaitement explicite. «Tel est aujourd'hui le *dédain qu'on montre pour les Saintes-Écritures*, dit-il, qu'il n'est pas jusqu'aux étudiants en théologie qui n'en redoutent et n'en évitent la lecture. A peine en ont-ils vu un ou deux chapitres qu'ils pensent s'être déjà appropriée toute la science divine.»[2]

[1] Luther tout en dépeignant ses disciples donne ici un échantillon de son humilité. Les flatteries dont il était l'objet de la part de ceux qui l'entouraient, lui avaient tourné la tête. Jamais homme n'a été encensé à ce point. — Le surintendant Weller le déclare l'égal de saint Paul (*Vie de Paul Ebner*, par Sext, p. 159). Westphal le considère comme le plus grand prophète et le plus saint homme que la terre ait jamais porté, les patriarches et apôtres seuls exceptés (*Westphals Willkomm*, f. 84). Spangenberg juge *indignes d'être éclairés par le soleil* ceux qui ne reçoivent pas avec le plus profond respect toutes les œuvres de *saint Luther* (*C. Spangenberg, Formular-Büchlein der alten Adamssprache, II. 2., a.* 6). Le surintendant Alber affirme que si saint Augustin eût été contemporain de Luther, il eût tenu à honneur de devenir son disciple. — Érasme Sarcerius trouve plus de science et de vraie doctrine dans un seul ouvrage de Luther que dans tout ce qui a été écrit depuis le temps des apôtres (*wieder die verfluchte Lehre des Karlstadter,* A. 6).

[2] *Script.* Witteberg, t. VI, p. 90. Le savant Dœllinger fait à ce sujet de curieuses remarques dans son admirable ouvrage (*La Réforme*, t. 1er. *Les études exégétiques négligées*). Il démontre, en citant les éditions, leurs dates, les traductions et les écrits des théologiens catholiques, que les universités et les couvents avaient fait d'immenses travaux sur les Saintes-Écritures et les langues bibliques longtemps avant la révolution religieuse. Il ajoute que toute la bibliographie théologique, exégétique et polémique du temps de la Réforme prouve, au contraire, que les nouveaux évangéliques, tout en se vantant de leurs connaissances approfondies, n'avaient pas entre leurs mains d'éditions complètes des textes originaux et ne s'en occupaient nullement. Quant à Luther, dit encore le professeur Dœllinger, il sut tirer un parti fort utile des commentaires et des éditions de la Bible donnés par les catholiques, et c'est, grâce aux travaux du dominicain Santes Paginus, qu'il a pu traduire la Bible en langue allemande. Cela n'empêcha pas le docteur Martin d'agir conformément à ses habitudes; dans les écrits destinés au vulgaire, et dont le premier but était d'exciter à la haine de l'Église et de flatter l'amour-propre national; il osait dire, que, poussé par le diable, on avait employé, dans l'Europe entière, tous les moyens imaginables pour empêcher l'étude des textes originaux de l'Évangile et que la seule Allemagne avait conservé l'intelligence des langues bibliques, et par elles les Saintes-Écritures elles-mêmes. «Satan, ajoutait-il, n'a jamais permis aux com-
«munautés religieuses et aux hautes écoles de donner une grande attention à l'étude
«des langues et des textes sacrés; on n'ignore pas, au contraire, que ces établisse-
«ments y ont constamment été hostiles et le sont encore (Luther avait l'impudence d'écrire ces mots au moment où il se constituait le plagiaire de *ces établissements*).
» C'est que maître satan a le nez fin, continuait-il, et il a compris que la connais-

« On s'étonne, écrit Sarcerius[1], surintendant d'Eisleben, de voir le petit nombre d'étudiants qui fréquentent encore nos hautes écoles, on ne sait comment l'expliquer, ni à quoi en donner la faute. La cause cependant est facile à trouver : qu'y a-t-il d'étonnant que des hommes inhabiles soient réduits à parler sans auditeurs ?... *Autrefois* les hommes capables et dévoués ne manquaient pas dans les universités de l'Allemagne, aussi prospéraient-elles alors, parce qu'elles étaient véritablement des lieux d'éducation, et non, *comme aujourd'hui,* des écoles de mauvaises mœurs et des foyers de dissolution, où notre jeunesse achève de se perdre.... De nos jours on ne croit être véritablement universitaire, que lorsqu'on se fait remarquer par une conduite désordonnée et scandaleuse. »

Rodolphe Walther, théologien suisse, ami particulier de Melanchthon, de Butzer et de Sturm, écrit à Ambroise Blaurer[2], après avoir parcouru les écoles publiques de l'Allemagne : « Les universités allemandes sont maintenant dans une condition telle qu'à part une *vaniteuse négligence* et une *licence effrénée* de mœurs, je n'y ai rien trouvé qui fût digne d'être remarqué. »

« Il n'est pas un homme de bien, dit à son tour Hofmann[3], professeur de médecine et de philosophie à Francfort-sur-l'Oder, qui ne déplore avec nous que les académies elles-mêmes se soient laissé entraîner à la corruption générale, et qui ne reconnaisse que ces écoles sont, sous le rapport de la dignité, des mœurs et de la force des études, *bien différentes de ce qu'elles étaient naguère* » (c'est-à-dire dans les temps catholiques). Après avoir gémi de la décadence des lettres et des scien-

« sance de ces langues ferait à l'enfer une brèche, qui ne se remplirait pas aisément. « Aujourd'hui que cette connaissance a été remise en honneur, elle répand une telle « lumière et produit de si grandes choses, que le monde entier en est frappé d'étonne- « ment, et est forcé de reconnaître que nous possédons véritablement l'Évangile aussi « pur qu'il a pu l'être au temps des apôtres, et plus pur, sans contredit, qu'il ne le « fut au temps où vécurent les Augustin et les Jérôme » (*Catechetische Schriften.* Walch. X, 546, 549).

C'est ainsi que s'établit ce grand mensonge, démenti par les faits les plus incontestables, et qui attribue à la Réforme la remise en honneur des Saintes-Écritures et des textes originaux. Il a encore cours aujourd'hui parmi les protestants; ils y croient pieusement; un doute exprimé à ce sujet leur semble un blasphème.

[1] *Mittel und Wege die rechte und wahre Religion zu befœrdern und zu erhalten.* 1554., f. 12, b.

[2] *Cod. Manh.* 357. *Coll. Cramer,* VII. (*Ms. Bibl. Monach*), *n°* 175 (*an.* 1568). Cité par Dœllinger.

[3] *De Barbaria imminente.* Francof. ad O., 1578. B. 4., b. C. 5., b.

ces, du mépris dans lequel elles sont tombées, du peu qu'on fait pour elles, Hofmann ajoute : «Autrefois les hommes d'étude vivaient entre eux dans une concorde parfaite, rien ne paraissait plus édifiant que le spectacle d'une assemblée de savants, d'hommes de lettres et de philosophes. Malheureusement de nos jours il n'en est plus ainsi; à cette union touchante, à ces égards réciproques, à cette dignité de la vie, ont succédé l'esprit de parti, la discorde, les querelles, l'inimitié et l'injure....»

Althamer, Rurer et Schneeweiss, surintendants d'Ansbach, adressent, en 1528, les plaintes suivantes au margrave de Brandebourg[1] : «Nous avons supplié pour la seconde fois Votre Altesse le jour de la Saint-Barthélemy de vouloir bien prendre quelque mesure bonne et chrétienne, afin qu'on ne puisse pas accuser l'autorité de n'avoir rien fait pour empêcher la *ruine totale* des écoles.... Pour peu que l'état actuel continue, nous sommes menacés de tomber dans un tel état de barbarie, que rien ne sera plus difficile que de trouver un bon prédicateur et un habile jurisconsulte.» — (Le margrave menaça, donna des ordres et publia des décrets, mais ils arrivèrent trop tard; on avait semé le vent, on recueillait la tempête).

Gaspard de Schwenkfeld, parlant de l'Église et de l'université de Wittenberg, s'écrie[2] : «On se plaint avec justice de l'épouvantable désordre qui y règne; l'indiscipline et l'impiété ont tellement pris le dessus parmi le peuple abruti et parmi les étudiants attachés à Philippe (Melanchthon), que le docteur Major lui-même n'a pas craint d'affirmer en chaire que l'université de Wittenberg, qui passe au loin pour être habitée par des anges, l'est réellement par des réprouvés.»

Le prédicateur Waldner de Ratisbonne est parfaitement d'accord sur ce point avec Schwenkfeld. «Une chose, dit-il[3], dont on convient à l'unanimité, c'est que dans l'école de Wittenberg on ne se distingue que par la frivolité, l'impiété, le blasphème, le jeu, l'ivrognerie, la paillardise et par d'autres habitudes crapuleuses.»

Ce jugement est corroboré encore par le programme des études publié en 1564, sous le nom du comte Jean-George de Solms[4]; on y

[1] Cité par Dœllinger. *La Réforme*, t. I. *La Réforme des écoles dans le margraviat d'Ansbach.*

[2] 1555. *G. v. Schwenkfelds andere Verantwortung auf Melanchthons Bescheid.* A. 3., a.

[3] *Waldner's Verzeichniss der beschwerlichen Punckte.* B., b.

[4] *Script. publ. Witteberg*, VI, Z. 7, b.

trouve le passage suivant : «Ce qui se passe dans les hautes écoles nous est connu, nous savons la conduite que tiennent les étudiants; elle est de nature à provoquer les plaintes de toute personne honnête ; toutefois nous nous abstiendrons d'augmenter notre honte, en dévoilant toutes les turpitudes qui sont venues à notre connaissance.»

Arnold Buren, professeur à l'Université protestante de Rostock, profère des plaintes également énergiques sur l'état de dégradation dans lequel cette école est tombée.[1] Après avoir établi un douloureux parallèle entre ce qui se passait sous l'ancienne Église et ce qui se fait sous la Réforme, il ajoute : «Dans ce temps de décrépitude le mal et la corruption augmentent sans cesse, et les mœurs se perdent de jour en jour.... Regardez autour de vous, trouvez-vous encore quelque chose qui ressemble aux anciens temps, et *qui ne soit changé en mal?* A l'antique gravité, à la louable retenue qui faisaient jadis les plus beaux ornements de la jeunesse, ont succédé partout la frivolité, la légèreté, la licence, et de plus une corruption, une dépravation, des désordres et des débordements tels qu'on ne saurait rien trouver nulle part qui soit exempt de souillure.»

Natan Chytræus prononça, en 1578, l'oraison funèbre de ce même Buren[2]; après avoir déploré l'effroyable dissolution de la jeunesse et des universités protestantes, il ajoute : «Pourquoi ne pourrions-nous pas, nous qui agissons à la vive lumière de l'Évangile, faire ce que font ceux qu'on appelle *Jésuites* et qui vivent encore dans les ténèbres? Leurs colléges, séparés par la distance, se distinguent tous par le bon ordre, la discipline et le zèle de chacun à remplir ses devoirs. Nous ne pouvons nier qu'il ne faille nous en prendre à nous-mêmes de tous les maux qui nous affligent.... Comparons ce que nous faisons avec le zèle et l'ardeur du bien dont étaient animés nos anciens prédécesseurs. Qui pourrait lire sans admiration les statuts où respire encore leur sagesse? Quelle prudence, quelle antique et noble droiture, quelle abnégation, quel dévouement à la chose publique!... Ce dont ces hommes excellents s'occupaient avant tout était de se soumettre eux-mêmes à une loi, à une règle très-sévère, et alors seulement ils travaillaient à discipliner la jeunesse! Nous sommes bien autrement habiles, nous autres, nous commençons par nous débarrasser nous-mêmes du joug des conve-

[1] *Burenius, causæ cur scholæ philosophicæ præfecti in acad. Rostock in disciplina rearcienda elaborarint etc.* Witebergæ, 1556. B. 2, a.

[2] *Mem. Philosophorum, oratorum, etc.* Ed. Rollius, t. I, p. 106, 115, 140.

nances et de la règle, et après nous être mis à l'aise de la sorte, nous songeons à imposer ce même joug aux élèves.[1] Est-il étonnant, d'après cela, que la très-grande partie de la jeunesse ne se fasse plus remarquer que par sa licence, son abrutissement, son impiété, son audace, son dévergondage, qu'elle soit devenue sourde aux avertissements du devoir, qu'elle n'ait plus aucun respect pour l'autorité et qu'elle repousse avec dédain tout ce qui essaie de s'opposer à la libre satisfaction de ses coupables désirs?»

L'Université de Iéna, objet de l'orgueil et des complaisances des protestants, ne valait guères mieux que celle de Rostock. «Au lieu d'y «être initiés à la science divine et habitués à des mœurs sages et chré«tiennes, dit Salig[2], — les étudiants y passent leur temps en vaines «controverses et y prennent des habitudes querelleuses, qui plus tard «ne les rendent propres qu'à tonner en chaire contre leurs adversaires.»

Quant à l'Unlversité de Tubingue, la dissolution y était arrivée à un tel degré, que le sous-bailli de la ville portant plainte au conseil académique (1577) au sujet des hideux excès auxquels se livraient les étudiants, compare la ville à Sodome et Gomorrhe. — En 1583 le magistrat dut soumettre les étudiants à de fréquentes visites domiciliaires et faire arrêter ceux que l'on surprenait en flagrant délit de libertinage.[3]

Le duc Jules de Brunswick avait fondé en 1574 l'Université de Helmstadt. Au bout de peu d'années la situation de cet établissement était telle[4], «que les professeurs avaient interrompu leurs cours, parce que l'intérieur de l'Université ressemblait plutôt à une caserne qu'à une école, et présentait le spectacle du désordre le plus complet.»

Albert de Prusse avait créé en 1544 l'Université de Kœnigsberg, pour servir de succursale à celle de Wittenberg. Il espérait, ainsi qu'il le dit dans son ordonnance d'érection[5], que les étudiants n'y marcheraient pas sur les traces des élèves de la plupart des hautes écoles, et de toute cette jeunesse *dont la conduite indigne ferait honte*

[1] Jamais assurément on n'a rendu un plus complet hommage à la supériorité de l'enseignement catholique sur l'enseignement protestant.

[2] Salig. H. d. A. C. III, 631. *Nach dem Ms. von Wolfenbuttel.* Cité par Dœllinger, *La Réforme.*

[3] Mohl. *Geschichtliche Nachweissungen d. Tübin. Stud. wæhrend* 16 *Jahren.* Tübingen, 1832, p. 21, 28.

[4] Schlegel. *Reformationsgesch.*, II, 305, 366.

[5] Voigt. *Corresp. Albrechts von Preussen*, p. 26.

aux gens les plus vulgaires. Albert fut trompé dans son attente; déjà en 1546 l'Université de Kœnigsberg était l'une des plus dissolues et des plus querelleuses de l'Allemagne. Bientôt le scandale devint tel, qu'on songea sérieusement à la transférer à Wehlau.

Celle de Marbourg était également démoralisée. «Considérant,» avait dit en 1529 l'électeur Philippe de Hesse, dans l'acte des priviléges et des franchises octroyés à cette université[1], «considérant que les arts, les sciences, les lettres, et les études libérales en général, sont tombés depuis quelque temps en un grand discrédit auprès du peuple imbécile et paraissent devoir décliner encore davantage; considérant que la malveillance du public pour les livres, pour les études et les savants eux-mêmes, est si prononcée que rien ne lui serait plus agréable que d'en voir débarrassé le monde; considérant que, si l'on ne se hâte d'opposer à cet état de choses un remède efficace, les études sont menacées prochainement d'une complète décadence, — nous avons résolu etc.....»

Mais les considérants de Philippe n'empêchèrent pas Marbourg de partager le sort de toutes les hautes écoles protestantes de l'Allemagne.

«Je ne puis vous engager à y envoyer votre fils,» écrit plus tard l'électeur Guillaume de Hesse au duc de Holstein[2], «car la cour et les étudiants font que les mœurs n'y sont rien moins qu'exemplaires.»

Cette décadence si prompte et si profonde des universités placées sous le patronage de la Réforme, était un fait universel, une règle sans exception.

«Nous voyons aujourd'hui se perdre inutilement les plus nobles facultés et les dispositions les plus heureuses,» s'écrie à ce propos le jurisconsulte Léopold Dick[3], «aveuglés par l'éclat du nouvel Évangile, nos jeunes gens font divorce avec la science et vont s'établir dans la dégoûtante échoppe d'un cordonnier, d'un barbier ou de quelqu'autre homme de profession vile. Je ne sais quels sont les cafards dont le bestial enseignement a abruti de la sorte notre malheureuse jeunesse. Qu'ils soient livrés à satan les misérables qui nous ont infectés de leur venin pestilentiel, de telle sorte que le père ne peut plus se fier aujourd'hui à son fils, le fils au père, la mère à la fille, la fille à la mère, le citoyen à son concitoyen, le riche au pauvre! — Tout ici-bas est dans

[1] Rommel. *Philipp der Groszmüthige, Landgr. von Hessen*, III, p. 348.
[2] *Ibid.*, v. 220.
[3] *De sacrosancta juris disciplina amplectanda oratio.* Francof., 1539. D., b.

le désordre et l'anarchie, et toutes les furies de l'enfer semblent s'être donné le mot pour bouleverser la terre.»

Joachim Camerarius, ami intime de Melanchthon, est plus explicite encore : «La démoralisation la plus radicale règne partout,» dit-il [1]; «d'où vient cette violation flagrante, dans toutes les conditions, de la concorde, de toutes les lois de la modestie, de la pudeur et de la décence, cet immense dévergondage d'où vient-il? Je vais vous le dire : il provient du mépris de la vérité, de l'indifférence pour la religion et du peu de goût qu'on se sent de nos jours pour ces excellentes études qui faisaient autrefois le plus bel ornement et le plus noble délassement de l'homme. Qui ne sait de quelle incomparable ardeur la jeunesse de notre temps était animée pour la science! Qui peut avoir oublié la considération dont on entourait alors le talent et les généreux efforts que faisaient les étudiants pour s'enrichir de connaissances [2]? Les choses, hélas! ont bien changé : grâce à nos dissensions, ce n'est plus de la passion et de l'estime, mais du mépris et du dégoût qu'on a aujourd'hui pour les études!...»

Enricus Cordus, ami de Luther qu'il avait accompagné lors du fameux voyage à Worms, déplore [3] «le malheur de ceux qui vivent à une époque où Homère n'aurait d'admirateurs que s'il chantait ses vers sans jamais rien demander, où l'ignorance est un titre pour obtenir des distinctions, et où la barbarie seule est en honneur. «*Les lettres et les sciences,* dit-il, *sont en décadence partout où dominent les chefs de l'Église évangélique,* tandis qu'elles obtiennent l'appui et les encouragements qui leur sont dus, là où les évêques ont conservé leur influence. Chez la plupart des théologiens évangéliques les vertus théologales ont été remplacées par les trois vertus suivantes : l'envie, l'avarice et la superbe.»

«Les études n'ont pas été les dernières à pâtir de la désorganisation générale,» dit Christophe Pelargus, professeur à Francfort [4], «qu'on jette un regard sur les écoles, jadis si célèbres, de la Silésie et de la Marche, et qu'on nous dise si leur situation actuelle est comparable à celle où elles se trouvaient avant cet entraînement général vers le désordre et la ruine!... Sous l'ancienne Église les maîtres et les

[1] *Camerarii præcepta morum ac vitæ.* Lipsiæ, 1555, p. 1, 5.

[2] Remarquons que la noble et zélée jeunesse dont parle ici Camerarius était la jeunesse catholique, antérieure à la prédication de Luther.

[3] *Enrici Cordi opp. poet., s. l. et a.,* fol. 109, 278.

[4] *C. Pelargi pleias orationum sacrarum.* Francof., 1618, nº 2, b. O. 2, b.

élèves remplissaient leurs devoirs avec zèle et avec joie. Aujourd'hui, au contraire, parmi cette nouvelle race de cyclopes et de Vandales, les lettres et les arts sont tombés plus bas qu'ils ne le furent jamais sous les anciens barbares.... Comment s'étonner après cela du peu de goût que les jeunes gens montrent pour les études? Ajoutons cependant que les maîtres eux-mêmes ont assez peu de conscience pour travailler de leurs mains à la ruine de l'édifice qu'ils devraient consolider et défendre.»

Toxit Rhætus, grand-maître et professeur à l'Université de Tubingue, déclare dans une lettre au duc Christophe[1], que les pasteurs et les professeurs qui sortent des universités font perdre, par leur inaptitude et leur vie licencieuse, l'amour de la vertu et le goût des classes aux jeunes gens. «Si l'on ne se hâte de mettre un frein à la corruption de la jeunesse,» dit-il encore, «il n'y a pas de doute que nous ne soyons destinés à retomber dans une barbarie pire que celle des Goths et des Vandales. Il n'est déjà plus une de nos écoles ou de nos académies, qui ne soit un réceptacle de vices, de sorte que les Catholiques nous reprochent avec raison d'avoir des établissements, non pour l'éducation, mais pour la démoralisation de la jeunesse... Il n'est donc pas étonnant que l'état de professeur, tout comme celui de pasteur, soit tombé dans un discrédit si général, qu'il n'est à peu près rien qu'on méprise davantage aujourd'hui.»

Le jugement de George Lauterbeck, prédicateur à Mansfeld (1563), est au moins aussi sévère[2] : «Notre éducation est telle,» dit-il, «qu'on ne voit plus nulle part la moindre trace de modestie, d'honneur et de discipline, et que ce peuple allemand qui se vante d'être chrétien est aujourd'hui le plus abruti qui existe sur la terre.»

La crainte de fatiguer le lecteur nous arrête. Nous pourrions citer encore les aveux des recteurs et des professeurs des écoles de tous les pays protestants d'Allemagne. Tous ils font une peinture hideuse du désordre et de la démoralisation des établissements d'instruction publique, tous ils gémissent des progrès journaliers de l'ignorance et de l'indiscipline, de l'abrutissement dans lequel tombe la société et du mépris avec lequel on traite la science et l'Église dans les pays qui ont embrassé le pur Évangile.

[1] *Toxitæ Rhæti consultatio de emendand. litt. lud.* Tubingæ, 1557, A., 2, b. A., 4, b., B. a. b.

[2] Lauterbeck, Cornelius, f. 21, a.

X.

(1re part., chap. XI.)

Les seize articles du Synode tenu à Strasbourg en 1533.

1. Wir glauben und bekennen, das ein einiger Gott im Wesen ist und keinen, dann der Personen Vaters, Sohns und heiligen Geists, Unterschied haben mag. Erkennen also unchristlich und der Geschrift entgegen, alles was dieser Bekanntnusz zuwider ist, und mit Namen, das neulich ein Hispanier geschrieben, dasz das ewig Wort Gottes nichts dann ein Verblendung und Schatten sey des Menschen, unseres Herren Jesu Christi, in Creaturen und allerley Erscheinungen Gottes und der Engel fürgangen.

2. Dieser Einiger Ewiger Gott hat die Menschen zu seinen Ehren geschaffen, welche hernach durch die Teufel in die Sünd und Tod verführet seindt. Darumb die Gott der Lügen Straffen alle die da sagen, das nit Teufel und bœse Geist seindt, die die Menschen, wie im Anfang, zur Sünden reitzen und anstiften.

3. Im Adam seindt wir alle gestorben, das ist, der Sünden so verpflichtet und zugeeignet, dasz unsere Sinn und Gedanken, von Jugend uff, nur zum Argen und also von Gott, ders Leben ist, im ewigen Tod gericht und ganz verdammt seindt. Derhalben erkennen wir alles der Schrift und Erfahrniss zuwider, sagen, dasz wir nit in *Erbsünden* geboren und von uns selbst etwas Guts vermœgen.

4. Uns von diesem Tod zu helfen, hat der allmæchtig Gott sein ewiges Wort, durch das er Alles gemacht hat, wollen Fleisch und uns armen Sündern aller Dingen, die Sünd allein ausgenommen, gleich werden; der ist nun wahrer Gott und wahrer Mensch, unser *Herr Jesus Christus* bedes, gœttlich und unser menschlich Natur und Eigenschaft, hat durch sein Leiden für uns genug gethan und uns dem Vater versœhnet, Alle die an ihn glauben und alzo zu ihm kommen. Erkennen also dasz der hœchsten Gotteslæsterung eine ist, sagen, wie jetzt ein neuer Irrthum aufgestanden, dasz das ewige Wort Gottes nit hab Menschliche Natur, aus Maria der Jungfrauen, durch den heiligen Geist geschwængert, an sich genommen, sondern ein himmlisch Fleisch nit unserer Art und Natur.

5. Zu Christo mag aber niemandt kommen sogar *khein Erkœnndtnusz*, will geschweigen *Vermœgen zum Guten* haben wir von uns selbst, es ziehe uns dann der Vatter. Dasselbige thut er aber, so er uns recht zu erkennen gibt, dasz wir in Christo unserm Herren Verzeihung der Sünden und das Ewig Leben finden, welcher Glaub bringt dann die Frommkeit und alles Gute. Derhalben ein Lesterung ist der Erlœsung Christi, sagen, dasz der Mensch, aus Kræften der Natur, noch nicht von obenrab neugeboren und mit dem H. Geist begabt, kœnnte Gott als das hœchste Gut erkennen und lieben, sich zum Guten schicken, aus seinem freyen Willen angebotten Gottes Gnad annehmen, oder etwas Guts oder Verdienstlichs, auch nachdem er wiedergeboren, aus ihm selbst wirken. Also dasz solches nit ganz und gar Gottes Gab und Werk sey, wie das nit allein von Philosophen und Schullerern (Scholastikern), sondern auch jetzunder von etlichen dem freyen Willen, wider allen christlichen Glauben wird zugeben.

6. Zu diesem *Zug* braucht Gott die æuszerliche *Predigt* seines Worts und dann auch die Sacramenten. Der Glaub kommt aus dem Gehœr. Jedoch ist weder der Pflanzer noch der Begieszer etwas, sondern Gott der das Gedeihen giebt, Alles. Derhalb aber musz ein Abbruch seyn gœttlicher Gnaden und Werk, wœllen den Worten und Handlungen der evangelischen Predig und Sacramenten etwas Kraft zugeben, uns von Sünden zu reinigen, welche Kraft sie an ihnen selbst haben, wenn sie nur von Menschen gepredigt und gehandelt werden, es werde von denen welchen man die Wort und Sacrament mittheilet, geglaubt wie es wœlle, welches die Schul Lehrer heiszen *Efficaciam ex opere operato*, ein Kraft aus dem, dasz die Rede oder Handlung allein für sich selbst geredt oder gehandelt werde und geschehe; also dasz man taufe, Mess halte und dergleichen thue, unangesehn was die Leut glauben.

7. Die Sacrament also, Tauf und Nachtmahl Christi, seindt sichtbarliche Evangelia, denn sie vorbilden (stellen vor) die Erlœsung Christi, so wir uns dann dieser Erlœsung, auch unser Kinder halb, in gemein vertrœsten, also dasz wir für sie bitten, mit dem dasz wir sie taufen, und erinnern uns alles desz das den Kindern, damit sie nach Gottes willen uffgezogen würden zu thun, das sich gebürt unsern Mitgliedern in Christo. Derhalben erkennen wir wider die Schrift und Gottes Ordnung handeln Alle, die den Kindertauf unchristlich schelten.

8. Im *Tauf* wird uns angebotten die Abwæschung von Sünden, die aber der Vatter, Sohn und H. Geist bey uns ausrichten müssen, doch

dermassen dasz der Diener dazu durch Darreichung der Wort und Zeichen mitwirket. Darumb der Tauff nit nur ein schlecht blosz Zeichen ist uns untereinander zu erkennen, sondern vielmehr was uns Gott durch unsern Herrn Jesum Christum seyn, und nach seiner gœttlichen Ordnung geben wolle. Derhaben sich die irren, die fürgeben der Tauf seye nichts dann ein Bezeugen deren, so sich taufen lassen, dasz sie ihnen selbst wollen absterben.

9. Gleicherweis auch im *Abendmahl* wird uns Christus selb, die Speise des ewigen Lebens zum fürnehmsten, und also sein wahrer Leib und wahres Blut dargereicht und geben und von den Jüngern des Herren wahrlich empfangen und genoszen. Dies aber dergestalt, das darum das Brod nit müsse der Leib Christi selber seyn oder der Wein das Blut, oder das Brod und der Wein in den Leib und das Blut verwandelt werde oder auch ræumlich eingeschlossen, oder einig natürlich Vereinbarung mit dem Brod und Wein erlange, dadurch der unsterblich Leib und Blut Christi sollte ein zerstœrlich Bauchspeis und Trank werden, wie Brod und Wein ist, dasz im Wesen und Natur rein Leib und Blut Christi ewiglich geschieden bleibe : sondern mit Brod und Wein samt den Worten wird uns da der wahre Leib und das wahre Blut, das ist, die *wahre Gemeinschaft Christi* angeboten, dargeben und in der Wahrheit von den Glæubigen empfangen und zum ewigen Leben genoszen : wie im Tauf durch das eintauchen oder Besprengung samt den Worten die neu Geburt und Reinigung von Sünden. Daher ein Menschengedicht ohn Schrift, sagen dasz das Brod seines Wesens in Leib Christi, der Wein im Blut verwandelt, oder in Kraft der Wort Christi, so sie nur vom Diener also erzæhlet werden, sollen ræumlich ins Brod und Wein geschlossen werden, oder mit dem Brod und Wein einig Weis, die natürlich und nit sacramentalisch wære, vereinbaret. Dies ist aber auch ein erchrecklich Læsterung des Leidens Christi, sagen, dasz der Leib und das Blut Christi vom Diener solle Gott dem Vater für die Sünd Lebendiger und Todter aufgeopfert werden; wie auch ein schwerer Missbrauch, das Nachtmahl anders halten, dann dass den Glaubigen im gemein da die Sacramenta, bede das Brod und Kelch des Herrn, mitgetheilet werden : alles auch in der Sprach gehandelt, welche die Gemein verstehn und sich damit bessern mœge.

10. Solch Nachtmahl Christi gehœrt *Allen* denen zu zeihen und empfahen, die *Christum* ihren Heiland *erkennen* und seiner in der Wahrheit, als des wahren Himmelbrods und einigen Mittlers, wohl

und ewig zu *leben* von Herzen begehren, und das Widerspiel nit durch ein œffentlich unbuszfertig Leben von ihnen selbst bezeugen. Derhalb irren sich die und trennen solche Leut vom h. Abendmahl, die da lehren eines befindlichen Absterbens und Vergeltens zu erwarten, oder auch nit zum Abendmahl Christi zu gehen, si haben sich denn anderwærts tauffen lassen.

11. Unter solchen dann die nur ein Leib und Brod sind in Christo, soll die hœchste *Lieb* und *Einigkeit* seyn, dasz sie christliche Sorg für einander haben, sich durch einander mit aller Sænfte und Bescheidenheit unterweisen, warnen, ermahnen und anhalten : und ist falsch dasz ein Christ nit alle solche brüderlich lehren und warnen solle, ob sie schon weiter Bündnisz mit ihm nimmer aufgericht haben.

12. Von dieser Gemein hat man *Niemand auszuschliessen*, dann die in den groben Lastern, die der heilig Paulus in der 1en zu den Corinthern am 5en Capitel und 2 Thessal. 3 erzhæhlt, liegen und endlich nit hœren wollen, noch sich die Kirch Christi zur Besserung vermahnen lassen. Derhalben begehrt deren Geist nur Zerstœrung anzurichten, die den *Bann* anders gebrauchen wollen.

13. Welche dann also auf Erden gebunden, die werden im Himmel gebunden seyn, wie auch alle die im Himmel los, welche die Kirch Christi, so sie sich zur Besserung auf Christum begeben, *lœset*, und ihnen *Verzeihung der Sünden* verkündiget. Andrer Gewalt ist bey keinem Menschen, er sey Pabst oder Bischoff, dann nur nach dem Wort Gottes und aus Gottes Geist, Sünd zu behalten und zu verzeihen, und gar nit durch Gesetze, die im Wort Gottes nit gegründet sind, zumachen und binden, da Gott nit will gebunden haben. Derhalb auch dieweil der Christ Christi ist und alle Welt sein, so seye von Menschen Gesetz gebotten, oder hab er gelobt was er wœlle, wo es nun darzu nit dienlich dasz er Christo, der ihn so theuer erkauft, gelebe, so ist er aller solcher Gesetze, Gebote und *Gelübde frey* das in allen Dingen fürzunehmen, was ihm zu wahrer Frommkeit am dienlichsten seyn mag.

14. Die *Obrigkeit* so das Schwerdt und hœchsten æuszerlichen Gewalt hat, ist eine Dienerinn Gottes, soll also, wie Gott in seinem Gesetz befohlen und der Geist Christi in allen die er führet, selbst lehret und treibet, alles ihr Vermœgen dahin richten, *dasz bey ihren Unterthanen Gottes Nahme geheiliget, sein Reich erweitert und seinem Willen gelebt werde*, so viel sie immer mit ihrem Amt darzu dienen mag. Derohalb musz deren Geist, die da vœllen dasz die Obrigkeit

sich christlichen Thuns gar nicht beladen solle, ein widerwærtiger Geist Christo unserm Herrn und ein Zerstœrer seyn alles Guten.

15. Die Obrigkeit aber wird dannoch ihrem Amt, zu Heiligung seines Namens und Erweiterung seines Reichs, recht handeln, wann sie in allen Treuen, wie sie vor Gott erkennet und vermag, versicht dasz bey den Ihren *Gottes Lehr rein und rechtschaffen geführet, jedermann verkündigt*, denen die davon abziehen wollen, ihr *gottloser Frevel im Widersprechen und læstern* und dann auch in dem groben *Aeuszerlichen ærgerlichen des Lebens* gewehrt werde : dann je die Obrigkeit das Gut fœrdern und das Bœs durch Strafen abtreiben solle. Darum müssen die nichts dann Raum ihrer Zerstœrung und Rottung suchen, die da wœllen, dasz die Obrigkeit œffentliche Verkehrung, christlicher Lehr Trennung, der jenen falschen gotteslæsterlichen Gottesdienst nit strafen solle.

16. Wie wohl aber nun Gott der Herr, der uns Alle aus Nichts gemacht, will den Dienst des Worts und auch die Obrigkeit dazu gebrauchen, das er die Seinen, von ihnen selbst und allem Argen, zu ihm durch unsern Herren Jesum Christum ziehe, so sind doch etliche *Geschirr des Zorns,* an denen beede Dienst nichts mehr schaffen, dann dasz sie ihnen alle Beschuldigung benehmen, sonst nur ærger und verstopfter machen. Dieselben *sündigen in Tod,* ist nit für sie zu bitten, werden endlich ins ewige Feuer verstoszen. Darum widersprechen sie Gott in aller seiner Schrift, die da sagen, es sey kein ewige Verdamnusz, noch Unterschied der Erwæhlten zum ewigen Leben und der Vervorfenen, die endlich zum ewigen Tod verworfen werden.

XI.

(1re part., chap. XII.)

Les vingt-deux articles du Synode tenu à Strasbourg en 1539.

1. Wir glauben und wœllen treulich lehren was uns Gott in seiner heil. Schrift fürgeben hat, ohne einigen menschlichen Zusatz oder Abbruch.

2. Wir halten dafür dass *Unsere Confession zu Augsburg überantwurt,* gesetzet, dess so uns die Schrift lehret ein Summari sey; derhalb wir alle Ding, wie die Confession lautet, halten und lehren.

3. Und derhalben glauben und lehren wir, dass der allmæchtig Gott Vater, Sohn und Heiliger Geist, in seinem Wesen ganz einig sey, und keinen dann der Personen Unterschied habe.

4. Dasz der ein Schœpfer und Regierer sey aller Dinge, als aus dem durch den und zu dem Alles ist, richte und gebe alles nach dem Fursatz seines Willens, *erbarme sich welcher er wœlle*, und ist doch Recht und gut was *er* thut, *uns* aber Sünde und Unrecht was wir wider seinen Willen thun, reden, gedenken, gelüsten.

5. Unser *Natur* ist leider so arg, dass uns, wo wir derselbigen von Gott gelassen werden, nicht dann arges gelüstet, darum wir auch nichts dann arges gedenken, reden und thun (dann der natürliche Mensch mag gœttliche Dinge nicht fassen) so lang bis wir neu geboren werden, mit gœttlichem Geist begabet und gœttlicher Art werden.

6. Hiezu muszte aus dem wunderbarlichen Rath Gottes ein Mittler seyn; darum ist das ewige Wort Gottes Fleisch worden, empfangen vom h. Geist, geboren aus der Jungfrau Maria, war er Mensch, uns aller Ding, die einig Sünd ausgenommen, gleichfœrmig; derhalben wir glauben und bekennen, dasz unser Herr *Jesus Christus* wahrer Gott und Mensch ist, einer Person, zweifachen und aber unvermischter Naturen.

7. Der hat allein unsre Sünden hingenommen, uns den Vater versœhnet, den guten Geist und die Wiedergeburt erworben, allen die ihm der Vater giebt, die sein Wort hœren; welche Wiedergeburt samt allen Verdiensten Christi der h. Geist bey der Glaubigen Herzen anlegt und vollführet bis ans Ende.

8. Denn ettliche nit usz Gott geboren und dem Sohne vom Vater nie geschenkte *Geschirre des Zorns*, bereit zum Verderben und Bœcke nit Schæflein sind, die ins ewig Feuer verstossen werden.

9. Derhalben glauben und lehren wir dasz aller Verstand, Gelust, Gedanken, Wort und Werk im Guten, alles Erkennen und Schenen des Bœsen, uns allein *nach gœttlicher Wahl* durch diesen unsern einigen Mittler und Heiland Jesum Christum verliehen werden, wenn wir von Herzen an ihn glauben.

10. Dieser Glaub, eine Gabe Gottes, von Christo verdienet und uns durch den h. Geist dargereichet, bringt alleweg mit ihm Hoffnung und Liebe, welche Liebe uns so vereinigt in Christo unserm Haupt, dasz wir ganz mit ihm Ein Leib und unter einander sind.

11. Darum so glauben und lehren wir dasz die Glæubigen die hœchste Gemeinschaft mit einander haben, *ein wahre Kirch*, das ist ein christ-

liche Gemein seyn, da niemand das Sein, sondern des Andern Nutz und Wohlfahrt suche und deshalb, so das ewig Leben stehet an wahrem Glauben in Christum, immer einer den andern zu Aufbauung des Glaubens anführe, unterweise und fœrdre, mit Gebet zu Gott, Lehr, Vermahnung und gutem Exempel des Lebens.

12. Damit denn solches ordentlich und fruchtbarlich geschehe, so hat Gott geordnet gemeine *Diener* seines h. Evangelii und gewœllt, dasz durch sie solches gemeinlich und sonders, tæglich mit hœchstem Fleisz getrieben werde.

13. *Item* nachdem Alles daran liegt, dasz wir erkennen dasz all unser Heil an dem stehet, dasz wir erkennen dasz unser Herr Christus durch seinen Tod uns erlœset hat, so hat Gott gefallen, dasselbige uns nit allein durch das Wort, sondern auch durch *sichtbarliche Zeichen* und Uebüngen fürzubilden, anzubieten und gleich darzureichen.

14. Also wird uns im *Tauf* die Abwaschung der Sünden, und also die neue Geburt fürgestellet und von Gotteswegen dargereicht und übergeben.

15. Im h. *Abendmahl,* der wahre Leib und wahres Blut Christi, dasz wir jetzt des Leibs, Bluts und Gebeins Christ seyen, seine wahren Glieder.

16. Wie aber im Tauf das æuszer Wasser und Wort die Abwæschung der Sünden und Wiedergeburt fürtragen, Fürbilder und Zeichen sind, damit solches übergeben wird, nit aber die Abwæschung und neu Geburt selbst, also wird auch im h. Abendmahl mit den Worten Brod und Wein der Leib und das Blut Christi, ja er ganz unser Herr, wahrer Gott und Mensch, uns fürgebildet, fürgetragen und mit solchen Worten und Sacramenten übergeben und dargereichet : sind aber das Brod und der Wein nit selbst an der Natur der Leib und das Blut Christi, wird auch dieses in Brod und Wein nit ræumlich eingeschlossen, oder einiger natürlicher Einigkeit, sondern allein *sacramentalisch* vereinigt, derhalb auch unser Herr Jesus kein Bauchspeis, dahin Brod und Wein kommt, sondern ein Speis ist der Seelen zum ewigen Leben.

17. Der *Tauf* dieweil der ein Bad der Wiedergeburt und anfænglich Sacrament ist der Gnaden Gottes, und wir von Christo haben seine Benedeyung unsern *Kindern* auch zu bitten, wie wir denn solch Gebet nach den Worten Christi mit Glauben thun mœgen, doch allweg Gott seine Wahl vorbehalten; als wie wir die auch und den wahren Glauben in den Erwachsenen, deren wir keines eigentlich erkennen mœgen,

in dem Taufen derselbigen und Beten für sie, vorbehalten müssen. Also taufen wir die Kinder auch, bezeugen und preisen der Kirchen die Gnade Gottes und Erlœssung Christi aus Glauben; denn so wir nit glaubten, dasz Gott geben wollte was wir beten nach seinem Wort, so wære das Gebet ein Verspotten Gottes.

18. Die Condition musz wohl allweg eingeschlossen seyn : «Nach deiner Wahl und Fürsatz deines gœttlichen Willens» dieselbige ist aber und soll begriffen seyn, auch so man betet für einen alten so man taufet, er bekenne gleich was er wœlle, dann wir weder sein Herz noch den Willen Gottes gegen ihn sehen kœnnen. Gott will und lasset uns handeln je nachdem wirs erkennen mœgen, und hat uns unsere Kinder unter denen befohlen, die zum Himmelreich, das ist zur Kirchen gehœren.

19. Deshalb, wie Gott wollte die Alten beschnitten haben, und der Herr Jesus selbst das Sacrament seines Segens und Verleihung des h. Geistes, die Handauflegung samt dem Gebet, den Kinder mittheilet, also theilen wir ihnen auch den Tauf mit, der nichts mehr thun und seyn kann, denn des Herrn Hændauflegen und Segen.

20. Welche die Kirch verachten und die Sacrament nit brauchen, verachten Christum und werden, so sie also beharren, kein Theil an Christo haben; dann allein in der Kirchen Verzeihung der Sünden ist.

21. Nach diesem Leben glauben wir ein Ewigs, und die ewige Verdamnisz derer, die Christum verachten.

22. Der Oberkeit Dienst ist, so die Gott erkennt, nach dem Gefallen Gottes, alles, so viel ihr mœglich ist, bey ihren Unterthanen anzurichten, darzu sie auch die Predigt der Wahrheit vernehmen soll.

Beschlusz. Was diesem Allem entgegen ist, erkennen wir für Irrthum und derhalben billig zu verwerfen seyn.

XII.

(1re part., chap. XIII).

Résultats moraux du protestantisme exposés par ses apôtres.

Écoutons d'abord Luther.

«Rien, s'écriait-il dès l'année 1522[1], ainsi fort peu de temps après avoir donné le signal de la révolte, — rien ne m'est plus à charge que cette foule de gens qui se vantent d'être évangéliques, uniquement parce qu'ils mangent de la chair les jours d'abstinence, qu'ils communient sous les deux espèces et qu'ils ne jeûnent ni ne prient....»

Le docteur Martin reconnaissait avec douleur que les prédicateurs de son Évangile ne valaient pas mieux que leurs ouailles. «Leur nombre est grand, disait-il[2], ils ont bonne voix et savent crier; mais pour ce qui est de la charité, ils sont tellement froids et mènent une vie si coupable et si païenne, qu'ils font beaucoup plus de mal que de bien.»

Bientôt Luther vit que plus sa doctrine s'étendait, et plus aussi tous les vices étaient en progrès. Ses écrits abondent en passages, dans lesquels il épanche la douleur qu'il en éprouve; nous en citons quelques-uns :

«Il n'est *pas un* de nos évangéliques, qui ne soit aujourd'hui sept fois pire qu'avant de nous appartenir, s'écrie-t-il[3], dérobant, mentant, trompant, mangeant, s'enivrant et se livrant à tous les vices, comme s'il ne venait pas de recevoir la sainte parole. Si l'on nous a débarrassés d'un des esprits du mal, il en est sept autres pires que le premier qui se sont aussitôt emparés de sa place, ainsi qu'on peut le voir chez les princes, les grands, les bourgeois et les gens de la campagne, qui tous se conduisent avec le plus grand sans-gène, et sans s'inquiéter le moins du monde de Dieu ni de sa colère.

«Si nous sommes assez maudits *pour qu'ayant tant fait sous le papisme, nous ne voulions plus rien faire aujourd'hui*, il faut que la

[1] Ed. Aurifaber, II, 50, 319, 320.
[2] *Ibid.*, p. 101.
[3] *Interp. du V. liv. de Moïse.* Ed. de Walch., III, 2591.

fin du monde vienne nous punir, ou que Dieu nous envoie encore une fois des bandes de moines pour nous obliger à faire ce qui n'est pas nécessaire.[1]

« C'est une chose déplorable, dit-il encore[2], que parmi les nôtres on trouve à la fois tant de scandale et si peu de véritable amendement. Cette triste situation est cause que les sages, selon le monde, disent de notre Évangile, que s'il était réellement une doctrine sainte et sanctifiante, il ne ferait pas les gens pires au lieu de les rendre meilleurs.

« Nous éprouvons malheureusement tous les jours que les hommes qui vivent sous l'Évangile sont plus haineux, plus colères, plus cupides et plus avares qu'ils ne le furent jamais sous le papisme.[3]

« J'avoue que si Dieu ne m'avait tenu les yeux fermés sur l'avenir et *que j'eusse pu prévoir tout ce scandale,* jamais je n'aurais osé propager ma doctrine.[4]

« Et en effet, à peine eûmes-nous commencé à prêcher *notre* Évangile, que l'on vit dans le pays une effroyable révolte, des schismes et des sectes dans l'Église, et partout la ruine complète de la moralité et du bon ordre, chacun ne songeant plus qu'à vivre indépendant et à se conduire au gré de ses caprices et de son bon plaisir, *comme si le règne de l'Évangile entraînait la suppression de toute loi, de tout droit et de toute discipline;* la licence et tous les genres de vices et de turpitudes sont dans toutes les conditions portés infiniment plus loin aujourd'hui que sous le papisme. Autrefois on était maintenu dans le devoir, le peuple surtout, tandis que maintenant il ne connaît plus ni frein ni liens, et vit, comme le cheval sauvage, sans retenue ni pudeur, au gré de ses plus grossiers désirs.[5]

« Dieu sait combien je suis désolé quand j'entends soutenir *qu'autrefois tout était dans la paix et le devoir*[6], et qu'à peine ce cher Évangile eut été annoncé au peuple, on vit régner partout le désordre.... Qu'un homme d'un esprit borné vienne à entendre ces reproches, et il ne pourra manquer de croire que la désobéissance, la révolte, la guerre, la peste, la famine, les révolutions, le brigandage, le scandale

[1] Ed. de Walch. *Kirchenpostill.* XI, 2061.
[2] *Hauspostill.*, Walch., XIII, 2530.
[3] *Ibid.*, 2193, 2195.
[4] *Auslegung der Propheten.* Walch., VI, 920.
[5] *Auslegung des zweiten Psalms.* Walch., V, 114.
[6] Puisque autrefois tout était dans la *paix* et le *devoir* de l'aveu de Luther, à quel propos a-t-il donné le signal de la révolte?

et tous les maux qui nous désolent, découlent naturellement de l'enseignement de l'Évangile.»[1]

N'en déplaise au docteur Martin, les fléaux qu'il avait sous les yeux étaient bien réellement les produits de *son* Évangile. Toutefois il n'en était qu'au début de ses expériences. Ses enseignements se répandaient de plus en plus; au bout de quelques années il comptait des millions de fils spirituels; le Danemark, la Suède, le duché de Saxe, la Marche de Brandebourg avaient embrassé le Luthéranisme; en même temps la dissolution augmentait avec une effroyable rapidité, les mœurs marchaient vers une ruine totale. Luther en était navré; mais il se roidit contre l'évidence, il chercha à se persuader à lui-même et à persuader aux autres que *sa doctrine* n'avait exercé aucune influence sur la perversité générale, et que l'on touchait à la fin des temps, époque à laquelle, suivant notre Seigneur et les prophètes, tous les vices devaient atteindre leur plus complet épanouissement.

«Qui ne se laisserait prendre de dégoût et de fatigue à l'aspect des terribles exemples que nous offre le monde, écrivait-il à l'un de ses intimes[2], en parlant des peuples qui le reconnaissaient en qualité de père spirituel, mais peut-on encore appeler monde cet abîme de maux dont ces Sodomites affligent notre âme et révoltent nos regards?...

«Ils continuent leurs fureurs et deviennent chaque jour plus pervers. Cela nous fait espérer du moins que le jour du glorieux retour de notre Seigneur est prochain.... Telle était la terre avant le déluge, avant la ruine de Sodome, avant la captivité de Babylone, avant la destruction de Jérusalem, avant les malheurs de la Grèce et de la Hongrie, telle elle sera et telle elle est déjà avant la ruine entière de l'Allemagne.[3]

«Autrefois, tandis qu'on était sous les erreurs du papisme, tout le monde était prêt et plein de bon vouloir, lorsqu'il s'agissait de faire quelque bonne œuvre. Maintenant, au contraire, on ne songe qu'à thésauriser, à entasser, à voler et à dérober le bien d'autrui par le mensonge, la tromperie, l'usure....[4]

Dans les premiers temps de la prédication de l'Évangile les choses étaient du moins supportables, mais à présent on ne craint plus Dieu, le vice et l'infamie vont chaque jour en augmentant.[5]

[1] Walch., VII, 2556.
[2] *Luthers Briefe*, gesammelt von Schütz, I, 234.
[3] *Epp.*, Ed. Rauner, 325.
[4] *Kirchenpostill.* Walch., XI, 2521.
[5] *Ausleg. des ersten Buch Moses.* Walch., I, 382.

«Supposez une loi qui prescrive en tout et partout le contraire des dix commandements de Dieu, et vous aurez juste la loi qui semble régler le train du monde.... Tout n'est plus que blasphème, libertinage, orgueil et rapine.[1]

«Les écus sont aujourd'hui le Dieu auquel les paysans, les bourgeois et les gens de qualité rendent leurs hommages. L'argent est leur vie et leur paradis.... Ils vivent comme ils pensent, ils sont des pourceaux, croient ce que croient les pourceaux et crèveront un jour comme des pourceaux.[2]

«Depuis que la tyrannie du pape a cessé parmi nous, ce n'est plus à des hommes que nous avons à faire, mais à de vraies brutes, à une race bestiale.[3]

«On dirait en vérité que la sainte parole a la propriété de convertir les hommes d'un seul coup en autant de bêtes sauvages et furibondes.[4]

«On en est venu à ce point dans les classes les plus élevées et les plus basses, que les vices les plus crapuleux, l'ivrognerie et la débauche, ont cessé d'être imputés à déshonneur, et passent pour des signes de gaieté et de belle humeur.... Sous la papauté on était charitable; sous l'Évangile, les gens, au lieu de donner, se dépouillent les uns les autres.... Dire qu'ils sont possédés du diable, n'est en vérité pas dire assez.[5]

«Les princes, les grands, les personnes de distinction, les fonctionnaires, les bourgeois et les paysans ne voient dans l'Évangile qu'un sermon au profit de tous leurs appétits charnels.[6]

«Tous les genres d'excès ont pris aujourd'hui le dessus dans le monde, il n'y a plus de modération nulle part et dans rien.... Personne ne veut plus rester dans la condition où il est né, le paysan imite le gentilhomme, le gentilhomme fait le prince.... Le sérieux de la vie, l'ordre et la discipline n'existent plus.[7]

«Pendant ma jeunesse rien n'était plus rare, même chez les personnes riches, que l'usage des mets recherchés et des boissons spiritueuses....[8] Aujourd'hui la passion du vin s'est tellement emparée des

[1] *Tischreden.* Walch., XXII, f. 603.
[2] *Ausleg. des ersten Br. Cor.* Walch., VIII, 1290.
[3] *Ausleg. des ersten Buch Moses.* Walch., I, 615.
[4] Walch., VIII, 2815.
[5] *Hauspostill.* Walch., XIII, 1572, 1574.
[6] *Ausleg. des Ev. Johannes.* Walch., VII, 1896.
[7] *Kirchenpostill.* Walch., VII, 797.
[8] *Ausleg. des ersten Buch Moses.* Walch., XII, 1075.

âmes, à tous les degrés de l'échelle sociale, que prédication, exhortations et remontrances n'y font rien. Autant vaut se taire que de s'exposer à ne pas être écouté, voire même à être tourné en ridicule.... On tient à honneur de se vautrer dans la crapule.[1]

« Que dirai-je encore? C'est de toutes parts un concert de plaintes contre la désobéissance, l'orgueil et l'impudence de la jeunesse dans toutes les classes.[2]

« Aussi nous élevons nos enfants avec la plus déplorable négligence, il n'est plus ni surveillance, ni crainte, ni discipline; les mères n'ont plus aucun soin de leurs filles, et ne savent leur inspirer ni modestie, ni retenue, ni pudeur.[3]

« Les jeunes gens vivent comme des brutes, au gré de leurs appétits et de leurs plus grossiers désirs.[4]

« Le sacrement de l'autel est complétement négligé.... On a l'air de croire que puisqu'on est délivré de la tyrannie papale, on se trouve également exempté de faire usage du sacrement. Que la cène tombe en désuétude et finisse par être abolie, c'est le dernier de leurs soucis.[5]

« Nous nous comportons à l'égard de Jésus-Christ d'une manière si dégoûtante, qu'à peine nous croirait-on, je ne dis pas des chrétiens, mais des hommes ayant le sentiment de leur faiblesse et la connaissance des peines qui les attendent.[6]

« Il n'y a plus de pénitence nulle part, mais un endurcissement obstiné partout.[7]

« Les gens qui se disent évangéliques ne s'occupent qu'à remplir la mesure de leurs turpitudes.[8]

« Tout le bien, dont nous avions rêvé la réalisation dans cette époque, s'est évanoui comme un songe, et à sa place s'est produit un déluge de maux, qui ne nous laisse d'autre espoir que celui d'une dissolution prochaine.[9]

« L'extravagance et la rage avec lesquelles on poursuit la satisfaction des passions et des caprices, ne permettent pas de douter qu'on ne

[1] *Kirchenpostill.* Walch., XII, 789.
[2] *Ibid.*, 895.
[3] *Ibid.* Walch., XI, 3096.
[4] *Luthers noch ungedruckte Predigten.* Ed. de Brunser, p. 44.
[5] *Catechetische Schriften.* Walch., X, 2666.
[6] *Ibid.*, 2715.
[7] *Luthers Briefe*, gesammelt von de Wette, v. 470.
[8] *Loc. cit.*, v. 485.
[9] *Loc. cit.*, v. 549.

soit arrivé à ces mauvais jours qui doivent succéder à l'antechrist, et où le monde sera rempli d'épicuriens et d'athées.[1]

«Nous vivons dans Sodome et Babylone, tout change de face à tout moment, mais c'est pour aller de mal en pis.»[2]

Prenons haleine un moment. — Les écrits de Luther nous permettraient de multiplier encore nos citations; celles qu'on vient de lire suffisent. Il en ressort qu'à la suite de la prédication du nouvel Évangile, on vit régner en tous lieux la démoralisation, la perversité la plus profonde, la débauche, l'avarice, la crapule, l'oubli du devoir, le mépris de Jésus-Christ et des sacrements, tous les vices, en un mot. — C'est le docteur Martin qui le déclare.

Il est digne de remarque, qu'au moment où l'excès du scandale arrachait ces lamentations au réformateur, sa doctrine s'étendait de jour en jour. Le nord de l'Europe et la moitié de l'Allemagne lui décernaient des ovations et saluaient en lui le restaurateur des lumières et de la religion. De grands princes laïques et ecclésiastiques étaient venus se ranger sous sa bannière. Les rois et les peuples le consultaient comme un oracle.

C'était donc au milieu de son triomphe que Luther se trouvait en proie aux profonds dégoûts que nous venons de lui entendre exprimer.

Il n'en persista pas moins dans la voie qu'il avait choisie, et il essaya de se venger de ses peines en attaquant l'Église avec une violence nouvelle. Il publia son ouvrage intitulé : *De la papauté fondée par le diable ;* son projet était d'en écrire un second plus acerbe encore ; mais de vives souffrances, avant-coureurs de sa fin prochaine, ne lui permirent pas d'exécuter son projet, et il dut se borner à faire des vœux pour que le saint Père et tout le sacré collége fussent tourmentés de la gravelle comme il l'était lui-même.[3]

Le dernier coup fut porté au docteur Martin par cette ville de Wittenberg, qui était sa Rome à lui, sa chaire apostolique et le théâtre de ses plus grands exploits. L'irréligion et un effroyable libertinage s'y étaient établis avec la Réforme. En cette occasion Luther ne put se faire illusion sur la connexité qui existait entre la prédication de *son* Évangile et la démoralisation de la ville. Il voulut s'exiler; au mois de juillet 1545 il écrivait à celle qu'il appelait sa femme[4] : «Loin de moi

[1] *Loc. cit.*, v. 571.
[2] *Loc. cit.*, v. 722.
[3] *Loc. cit.*, v. 743.
[4] *Loc. cit.*, v. 753.

«cette Sodome! vivons en nomades, et, s'il le faut, mendions notre «pain de porte en porte, plutôt que de passer nos derniers jours dans «les tortures que me fait éprouver la vue de tant de désordres et de «scandales!»

Mais l'électeur de Saxe intervint et l'empêcha de partir.

Les compagnons des travaux du docteur voyaient comme lui les conséquences désastreuses de la révolution religieuse.

Laissons-les parler en commençant par Melanchthon.

«Nos mœurs, dit-il[1], c'est-à-dire celles des pasteurs, sont de telle nature, que bien des personnes recevraient comme un bienfait tout ce qui les délivrerait de cet incroyable désordre.

«Il y a longtemps que l'état des mœurs me fait redouter les effets de la colère divine; j'ai vu la licence du peuple et les viles passions des prédicateurs et des princes, déjà la cognée est appliquée à la racine.[2]

«Le désordre est partout si grand qu'on n'y peut penser sans mourir de douleur.[3]

«On ne songe plus qu'à la débauche, à la goinfrerie, à la licence, chacun ne fait plus en somme que ce que bon lui semble.[4]

«Il n'est, dans cet âge de décrépitude, sorte de licence à laquelle le monde ne se porte, et la brutalité chez beaucoup d'individus est devenue si grande, qu'ils se refusent à toute espèce de discipline.... On se conduit d'une manière monstrueuse, et, à la suite du démon, on commet l'adultère, l'homicide et d'autres crimes abominables. A cette brutalité, à cette monstruosité cyclopéenne, à cette épouvantable perversité ne peuvent manquer de succéder bientôt des châtiments effroyables.»[5]

Passons aux autres amis, coopérateurs et successeurs du docteur Martin.

Spalatin, son zélé condisciple, écrit en 1544 à Link[6] : «Je vous le demande, que deviendra le monde? peut-il continuer à subsister avec le mensonge, l'hypocrisie et la fourberie qui règnent partout, même parmi les personnes en apparence les plus saintes?»

Jean Lange, premier ministre à Erfurth, où il avait organisé l'Église

[1] Corpus. *Réforme*, VI, 900.
[2] *Ibid.*, VII, 649.
[3] Gluenspielio, 1542. *Corp. Réf.*, IV, 882.
[4] Melanch. *Postill.*, ap. Pollicarius, f. 57, b.
[5] Melanchthon. *Comment. in Matth.*, 1558., op. III, p. 335.
[6] *Verpoorlimi sacra sup. ævi anacleta*, p. 143.

protestante, est plus explicite encore. « Ceux qui se disent évangéliques, écrit-il [1], ne se proposent la plupart dans l'Évangile qu'une liberté charnelle. Loin de montrer dans leurs personnes les précieux fruits de cet excellent Évangile, ils sont impies, indisciplinés et ne craignent plus Dieu.... Et ce n'est pas tout encore, le peuple devient de jour en jour plus effronté, plus grossier, plus sauvage, absolument comme si l'Évangile ne nous avait été donné que pour faciliter aux mauvaises gens les moyens de se livrer sans danger à toutes les espèces de vices et d'infamies.

Voici la peinture que nous fait des mœurs des protestants allemands cet Amsdorf, dont Luther disait : « Ma pensée repose en lui, il est né théologien. »

« Tous les vices ont entièrement pris le dessus, écrit-il [2], et se trouvent déjà portés à leur point culminant ; les personnes qui se vantent d'être évangéliques y sont comme noyées, et les plus incroyables turpitudes ne sont pas moins estimées aux yeux du monde que les actions les plus recommandables.

« Bourgeois, paysans et grands seigneurs prétendent tous à vivre libres, sans blâme ni entraves quelconques, à vivre comme ils l'entendent, à faire ce qu'ils veulent et tout ce qui plaît à leurs cœurs charnels. » [3]

Aquila, autre ami du docteur Martin, dit : « Nous nous sommes lancés tête baissée dans l'inconduite et l'irréligion, nous ne témoignons que du mépris pour l'éternelle parole de Dieu.... Nous sommes des ivrognes, des buveurs de bierre, des sacs à vin, de sales et dégoûtantes gargotières ; et tout plongés que nous sommes dans cette vie païenne, nous nous flattons de pouvoir résister aux Turcs qui valent mieux que nous. »

« Les luthériens, s'écrie à son tour Jean Bugenhagen [4], prouvent, par l'extravagance de leur extérieur, de leurs paroles et de leur manière, et par l'impudence de toute leur conduite, qu'ils ne font pas plus de cas de la discipline et de l'honnêteté de leurs ancêtres que de Dieu et de ses faveurs.

[1] Voir Daniel, ch. 7. *Von den Turken, Gotteslæsterungen, etc., mit Unterricht. Justi Jonæ.* Wittenberg, 1530. A. 4.

[2] Amsdorf. *Fünf fürnehme und gewisse Zeichen, so kurz vor dem jüngsten Tag geschehn sollen.* Jena, 1554, D. D. 3.

[3] Amsdorf. *Errinnerungen an die Deuttshen.* Jena, 1551. A. 3.

[4] Plus connu sous le nom de docteur Pomeranus, grand ami de Luther, et comme lui moine apostat. *Commentar. in Jeremiam.* Wittenb., 1546, f. 321.

« Ne voyez-vous pas avec quelle légèreté on traite à présent le mariage?[1] Quand un homme se fait un jeu criminel de porter le déshonneur dans les familles, on se borne à dire en riant qu'il est un vert galant, un homme à bonnes fortunes, bienvenu des dames.»

«Les surintendants, les consistoires et les conseils des causes matrimoniales, dit à ce propos Jean Mathesius[2], savent seuls à quel point règnent aujourd'hui parmi nous le libertinage, la paillardise, l'adultère et l'inceste. J'en conclus que la fin du monde est proche, ou que nous sommes menacés de quelque grande catastrophe.»

Brenz[3] et Conrad Sam, le réformateur d'Ulm[4], gémissent également «des progrès effroyables du libertinage, du grand nombre d'adultères, de la corruption générale et de la jactance avec laquelle chacun s'empresse de publier ses turpitudes.»

«Par suite des progrès du libertinage, dit Osiandre[5], de la grande fréquence des adultères et de l'impunité qui est partout assurée à ces crimes, c'est au milieu de ceux qui sont les plus intéressés à les sauvegarder, c'est-à-dire au milieu de leurs parents, que l'innocence et l'honneur des femmes courent aujourd'hui les plus grands périls.»

Le pasteur Sacerius écrit en 1554[6] : «La chasteté a complétement disparu de chez nous; chaque jour on voit toutes les espèces de corruption se propager et s'afficher librement sans honte ni mesure. Les vieux corrompent les jeunes, chaque vice en engendre un autre, et les adolescents sont tellement pervertis aujourd'hui, qu'ils en savent plus en fait de polissonneries que n'en savaient autrefois les personnes les plus avancées en âge.

Waldner, prédicant à Ratisbonne, en dit autant : «Oh! que d'infamies et de légèretés on voit aujourd'hui parmi la jeunesse, même parmi les garçons et les filles de dix ans! Aussi rien n'est plus commun de nos jours que le concubinage, l'adultère et l'inceste!»[7]

Braunmüller, ministre würtembergeois (1560)[8], André Hoppenrod, prédicateur à Mansfeld[9], Christophe Fischer, surintendant des États de

[1] Bugenh. *Von Ehesachen*, *etc.* Wittenberg, 1540. R. 2, 4.
[2] Mathesius. *Hist. Von der Sündfluth*, f. 23.
[3] *Brentii Homeliæ*, XXII, D.
[4] *Christliche Unterweissung der Jungen*, *etc.*, gepredigt zu Ulm, 1528. D. 8.
[5] *Von den verbotenen Heirathen*. A. 2., 1537.
[6] V. I. *Disciplin.*, f. 39, ss.
[7] Waldner. *Bericht etlicher Stücke den jüngsten Tag betreffend.* E. 4.
[8] *Vom Laster des Ehebruchs*, f. 20, 30.
[9] *Wider den Hurentheuffel*, B. 2, D. 2.

Brunswick[1], font entendre des plaintes également énergiques ; ils parlent de la masse de bâtards qui naissent parmi les protestants. — Fischer en particulier assure « que les Évangéliques ne considèrent « plus l'adultère et le libertinage comme des péchés. »

« Sous la papauté, dit le ministre Conrad Porta[2], rien n'était plus commun que de voir de jeunes vierges se livrer aux mortifications les plus dures et à l'étude du latin, afin de s'en servir pour la prière ; mais dans la nouvelle société, par l'effet des maléfices du diable, les filles ne se distinguent plus que par l'impénitence, l'effronterie et la lubricité... Elles se conduisent, tout comme les garçons, avec la dernière licence. Nous nous comportons, sous le rapport du mariage, comme les Bohémiens et les Tartares.

Grégoire Striegenitz[3], surintendant de Meissen, après avoir déclaré *que jamais il ne se vit de gens aussi pervers que sous le règne de l'Évangile,* ajoute : « Aussi lorsque nous exhortons tous les papistes à renoncer aux abominations de Rome et à se faire *évangéliques,* ou comme ils ont coutume de dire, *Luthériens,* ils ne manquent pas de s'écrier : Quoi ! vous voulez que je devienne aussi un de ces vauriens luthériens, chez lesquels on ne trouve ni discipline, ni honneur, ni foi, ni charité, ni probité? Où voit-on de plus mauvais drôles que parmi les luthériens? C'est là qu'on trouve toutes les espèces de superstitions et de maléfices; c'est là qu'on blasphème Dieu de telle sorte qu'il ne serait pas étonnant que la terre s'entrouvrît pour engloutir les blasphémateurs ; c'est là qu'on méprise la prédication et le sacrement ; c'est là que règnent le désordre et l'indiscipline ; c'est là qu'on passe sa vie dans la colère, l'envie, la haine, la désobéissance, le libertinage, la paillardise, l'adultère, le brigandage, le vol, l'usure, l'improbité, le mensonge et l'intempérance.... Et voilà comme par dégoût de la vie licencieuse des évangéliques les autres se détournent de l'évangile. »

Ambroise Blaurer[4], prédicateur à Wettin, en Misnie, en 1591, peint la société luthérienne sous des couleurs également sombres ; « tout ce qu'on y aperçoit, écrit-il, en haut, en bas, dans les classes élevées comme dans les conditions inférieures, n'est de nature qu'à glacer et à briser le cœur. »

[1] *Auslegung des Catechismus.* R. 3.

[2] *Jungfrauenspiegel,* f. 1, 95, 225.

[3] *Ausleg. des Proph. Jonas.* Leipsich, 1595, f. 225.

[4] *Vortgesetze Sammlung von alten und neuen theologischen Sachen.* 1740, p. 403.

Étienne Horing, autre ministre en Misnie, dit à son tour (1609)[1] : « Il n'est que trop vrai qu'on ne tient plus aucun compte de la parole divine; pour les mœurs les luthériens ne le cèdent en rien aux Sodomites, ils l'emportent même sous certains rapports. »

Arrêtons-nous ici. Il nous serait facile de multiplier nos citations et de faire parler encore Regius, Corvin, Érasme, Alber, Weidensee, Arbiter, Weller, Belzius, Geldenauer, Fischer, Rauscher, Andreæ, Westphalen, Pauli, Chemnitz, Kuns, Rœssler, Peucer et une foule d'autres célébrités protestantes. Tous ces hommes ont joué un rôle marquant pendant ou après la Réforme; tous ils rendent compte des progrès effrayants du vice et du crime parmi leurs coréligionnaires; tous ils reconnaissent la supériorité des temps catholiques sur les temps profondément corrompus qui se sont écoulés depuis la révolution religieuse; tous ils parlent du mépris profond dans lequel sont tombés l'Évangile, ses ministres et son église; tous enfin ils sont d'irrécusables témoins du hideux dévergondage qui a envahi le monde à la suite du protestantisme.

Si nous voulions étendre davantage ce déplorable tableau, nous y joindrions les aveux des magistrats et des chefs de la nouvelle Église dans les lieux où la Réforme s'est établie. Ces aveux existent[2]; ils constatent que le nombre des crimes et des délits de toute nature s'est effroyablement multiplié dans tous les lieux où le *pur Évangile* a pris racines. Les mesures législatives les plus sévères se sont trouvées impuissantes pour réprimer ce formidable épanouissement; les témoignages les plus formels l'attestent pour la Saxe, la Hesse, le Würtemberg, le Palatinat, le pays de Nassau, l'Alsace, le margraviat d'Anspach, la Prusse, le Brunswick, la Westphalie, le Mecklembourg, le Hanovre, la Dithmarsche, le Schleswick, le Holstein, le Danemark, la Suède, l'Angleterre, la Hongrie et la Transylvanie; *la règle est sans exception.*

Mais ces hommes, dont nous venons d'entendre les plaintes et les gémissements, étaient-ils en droit de blâmer le hideux spectacle qu'ils avaient sous les yeux? le pouvaient-ils en conscience?

Infidèles aux vœux les plus solennels, proclamant qu'il est impossible aux deux sexes de se passer l'un de l'autre, rejetant toute règle et tout frein, beaucoup d'entre eux avaient quitté le cloître pour contracter de

[1] *Gutherzige Warnungsschrift vor zukünftigem Unglück unsers lieben Vaterlandes.* E. 4, f. 2.

[2] Le savant professeur Dœllinger les a réunis dans son admirable et consciencieux ouvrage intitulé *La Réforme.* On les trouve t. II, XV et XXIV.

scandaleux mariages. Après avoir prononcé anathème contre la plus aimable des vertus, ils avaient qualifié de folie et de pharisaïsme toute mortification, toute austérité, tout acte de soumission et d'obéissance. Devaient-ils s'étonner, en voyant leurs ouailles pratiquer les leçons qu'on leur avait données du haut de toutes les chaires?

XIII.

(1re part., chap. XIX.)

Transaction entre très-haut prince et seigneur Érasme, Évêque de Strasbourg, et le Magistrat de la même ville, pour l'exaltation de la déclaration de l'Empereur sur l'Intérim, en 1549.

(Traduction manuscrite de 1621. — *Monum. Argent.*)

Comme à l'occasion de l'exécution de la déclaration donnée l'année dernière par Sa Majesté Impériale à la diète d'Augsbourg pour terminer à l'amiable les différents de la religion et pour savoir à quoi s'en tenir jusqu'au futur concile, il y a eu quelques difficultés et mésintelligences entre le seigneur Érasme, évêque de Strasbourg et Landgrave d'Alsace, d'une part, et le Magistrat de Strasbourg de l'autre, lesdites parties sont convenues de finir leurs difficultés et autres empêchements par un accord inviolable en les terminant par la médiation d'amiables compositeurs, en conséquence de quoi nous George de Wickersheim, prévôt de Seltz, et Henri de Fleckenstein, baron de Dagstuhl, conformément aux projets que nous avons faits, reconnaissons que les parties sont comparues, dans la ville de Strasbourg, pardevant nous, arbitres du présent accord inviolable, et après que les conseillers députés et mandataires de part et d'autre ont produit et proposé fort au long, tant par écrit que verbalement, leurs raisons, productions et répliques respectives touchant les griefs, empêchements et difficultés réduites principalement à quatre chefs; savoir : le premier, regardant le droit de bourgeoisie du clergé de la ville, par lequel il avait été soumis depuis quelques années au Magistrat de Strasbourg; — en second et troisième lieu touchant le rétablissement, la consécration des autels et la réconciliation des églises; et enfin, en quatrième lieu touchant la collation des cures dépendantes des Chapitres et la déposition des ministres : Nous susdits arbitres, après avoir ouy et meurement exa-

miné tout ce qui a été dit et produit par les Conseillers députés des deux parties, qui ont employé tous leurs soins pour exécuter à l'amiable la susdite Déclaration de Sa Majesté Impériale, avons réuni et accordé présentement lesdites parties et réglé leurs mésintelligences et différents ainsi qu'il suit :

1° Pour ce qui concerne le Droit de bourgeoisie de tout le Clergé, et ceux qui leur appartiennent, on est convenu que pour le repos et l'accroissement des Prévôts, Doyens, Chanoines et Chapitres, Vicaires et Prébendés des collégiales de Saint-Thomas, du Jeune et Vieux-Saint-Pierre, de tous les Saints, et les Vicaires du grand-chœur de l'église Cathédrale de Strasbourg et leurs successeurs et gens à eux appartenant, seront reçus dès cejourd'hui pour dix années consécutives, sous la protection du magistrat et de la ville de Strasbourg, ainsi qu'ils l'ont été cy-devant, dont il leur sera expédié des lettres conformes aux anciennes, pour laquelle protection ils seront tenus de payer annuellement au Magistrat, et continuellement d'années à autres jusqu'à la fin desdites dix années, sçavoir la collégiale de Saint-Thomas, 80 florins, la collégiale de Saint-Pierre-le-Vieux, 40 florins, la collégiale de Saint-Pierre-le-Jeune, 80 florins, l'oratoire de la Toussaint, 12 florins, et les Vicaires du grand-chœur, 72 florins, bonne monnaie de Strasbourg, moyennant quoi lesdites collégiales, Vicaires et le clergé de Strasbourg, ensemble leurs supérieurs, les deux officiaux, avec les deux notaires collatéraux du Consistoire de Strasbourg, demeureront déchargés des obligations de la bourgeoisie, droits et charges qui en résultent, à condition néanmoins que préalablement ils compteront et satisferont, par eux-mêmes ou par d'autres, à tout ce qu'ils peuvent devoir tant à la chambre des tailles qu'à l'*Umgeldt*, jusqu'à ce jour ; que s'il se trouvait quelqu'ecclésiastique qui ne voulût se servir de cette transaction, et qui aimât mieux se comporter en bonne intelligence avec la ville et le Magistrat que de se rédimer des charges et obligations bourgeoises, ou même s'y voulut soumettre par la suite, iceluy sera en liberté de le faire, pourvu néanmoins que cela ne fasse aucun préjudice à Monseigneur de Strasbourg et aux supérieurs ecclésiastiques du clergé dans leur juridiction ordinaire, et en tout ce qui peut la concerner.

Secondement et en troisième lieu : Quant à la réconciliation des églises, construction des autels et la consécration d'iceux, nous avons considéré par bonnes et fortes raisons que la réconciliation des églises n'était pas nécessaire et qu'on pourrait bien s'en abstenir, mais pour

ce qui est de l'érection des autels et de la consécration d'iceux, nous estimons que tous les Chapitres pourront faire ériger des autels autant qu'il en est besoin et qu'il est permis par l'intérim, et ce aux dépens de chaque église, sans toutefois que cela puisse préjudicier en aucune manière. Et quant à la consécration desdits autels, nous, les compositeurs, supplions Monseigneur l'Évêque et Prince de Strasbourg, de vouloir bien donner ses ordres à cet effet, si tant est que suivant le droit cette consécration soit nécessaire, ce que nous ignorons encore jusqu'à présent, afin que même la réconciliation des églises se puisse faire sans scandale. Et cependant les magistrats feront prendre soin, que de la part de leurs bourgeois, gens de métier et habitants, il ne soit fait aucun empêchement, ny tort à ceux qui seront employés à l'érection desdits autels, soit qu'ils fussent bourgeois ou étrangers, afin que cet ouvrage se puisse faire diligemment et sans contestation.

4° Comme on remarque par toutes les raisons sus-mentionnées, que Monseigneur l'Évêque et Prince de Strasbourg avec le Clergé, aussi bien que les Magistrats de ladite ville avaient des raisons pour et contre, pour conclure si la Religion, et tout ce que chacune des parties doit faire en conséquence de la déclaration de l'Empereur, pourrait se faire et s'exercer dans une église, qu'on estime qu'il vaux mieux pour le repos de l'une et l'autre religion que cet exercice se fasse séparément, nous disons et statuons : que messieurs les Magistrats de Strasbourg doivent souffrir que Monseigneur l'Évêque et Prince de Strasbourg fasse célébrer l'office divin dans son église Cathédrale, aussi bien que dans celles de Saint-Pierre-le-Jeune et de Saint-Pierre-le-Vieux, même à tous les Saints et aux Paroisses qui en dépendent, conformément à la déclaration de Sa Majesté Impériale. — Et comme on a trouvé en concluant ce traité, que Me Thiébaut Schwartz, ci-devant curé de Saint-Pierre-le-Vieux, doit être pourvu d'une prébende et canonicat dans la même église, en outre que messieurs George Fabry et Laurent Offner, tous deux diacres à Saint-Pierre-le-Jeune, doivent être en possession chacun d'un vicariat dans la même église, à l'occasion de quoy les deux chapitres ont fourni plusieurs griefs, sur lesquels après avoir meurement considéré, on a pour des raisons particulières et relevantes dit et conclu que ces trois personnes résigneront et remettront leurs Prébendes, offices et bénéfices, ensemble tous les droits et titres y appartenans, aux premières réquisitions des prévôts, doyens et chapitres desdites églises, et même qu'ils évacueront les maisons de cures qu'ils occupent actuellement et les abandonneront auxdits

chapitres pour y loger les Curés, sans aucune contradiction, à condition toutefois que lesdits Prévôts, Doyen et Chapitre de Saint-Pierre-le-Vieux donneront une pension viagère de cent florins audit Thiébaut Schwartz tant qu'il vivra, et le chapitre de Saint-Pierre-le-Jeune et les Magistrats de Strasbourg payeront semblablement auxdits sieurs George Fabry et Laurent Offner, à chacun 50 florins de pension annuelle et viagère, tous les ans payable à la fête de saint Martin, évêque, en bonne monnaye de Strasbourg, pour assurance de quoi il sera expédié des lettres en formes d'obligations sur ce nécessaire. Que pareillement le docteur Gaspard Hedio sera maintenu à la prédicature de la Cathédrale pour y prêcher tous les dimanches et fêtes, sans néanmoins qu'il ose rien prêcher qui soit contraire à cette fondation et qui ne soit conforme à l'Intérim.

Qu'à l'encontre et en réciproque, Monseigneur le Prince et Seigneur de Strasbourg souffrira aussi que les Magistrats de ladite ville fassent faire leur office divin par les ministres et gens d'église dans les paroisses de Saint-Thomas, Sainte-Aurélie, Saint-Nicolas et Saint-Guillaume, comme ils croyent pouvoir en répondre envers Sa Majesté Impériale au sujet de l'Intérim.

Finalement, que par ces conventions, il ne soit fait que ce qui est permis par l'Intérim, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté Impériale, notre très-gracieux Seigneur, donner d'autres ordres, ou que par un Concile général il en ait été autrement décidé et déterminé, en sorte que ce qui vient d'être arrêté, ne pourra préjudicier aux parties dans leurs droits et juridictions, franchises et prétentions quelconques, soit en justice ou dehors.

Tout le contenu ci-dessus a été arrêté et convenu entre les conseillers et députés desdites parties, qui en ont chacun pris un exemplaire pour le communiquer à leurs chefs, dont la ratification sera envoyée dans le terme de quinzaine, soit qu'ils y voulussent augmenter ou diminuer quelque chose. En foy de quoi ces présentes ont été faites doubles, conformes de mot à mot, scellées par nous lesdits commissaires médiateurs et restées vers nous.

Le dimanche 27 octobre 1549.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Avant-propos 5
Chap. I. Diète de Spire de 1529 7
Chap. II. Suite de la diète de Spire. — Affaire de Daniel Mueg. Recès de la Diète. — Protestation des partisans du nouvel Évangile 19
Chap. III. Conséquences de la destruction du culte catholique à Strasbourg pour les églises, les chapitres et les couvents.... 30
Chap. IV. Organisation de la nouvelle Église. — Son influence sur la morale publique 59
Chap. V. Organisation des Etablissements d'instruction publique à Strasbourg 78
Chap. VI. Désunion entre les États protestants. — Alliance de Strasbourg avec Bâle, Bern et Zurich 92
Chap. VII. Diète d'Augsbourg. — Confession tétrapolitaine. — Édit d'Augsbourg. — Alliance de Smalkalde 101
Chap. VIII. Ligue de Smalkalde. — Ses conditions 116
Chap. IX. Tentatives des Strasbourgeois pour concilier les doctrines des Saxons et des Suisses. — Négociations de Butzer. — Concorde de Wittemberg 126
Chap. X. Sectaires à Strasbourg, et divisions dans la jeune Église. 148
Chap. XI. Suite du précédent 162
Chap. XII. Synode de 1533 à Strasbourg; ses suites. — Synode de 1539 174
Chap. XIII. Détails sur quelques-uns des prédicants de Strasbourg. Leurs aveux 197
Chap. XIV. Action des Réformateurs strasbourgeois au dehors de la province. — Organisation d'une paroisse de Huguenots à Strasbourg 209
Chap. XV. Coup d'œil sur les affaires religieuses de l'Allemagne après la diète d'Augsbourg de 1530 — Suite de l'action des réformateurs strasbourgeiso à l'étranger. — Bigamie du landgrave de Hesse 222
Chap. XVI. Nouvelle rupture entre les Saxons et les Sacramentaires. — Négociations entre les Catholiques et les Protestants. — Érasme de Limbourg devient évêque de Strasbourg....... 242
Chap. XVII. Préludes de la guerre de Smalkalde. — Ouverture du concile de Trente. — Mort de Luther 252
Chap. XVIII. Guerre de Smalkalde, ses suites 267
Chap. XIX. Manière dont l'Intérim fut admis à Strasbourg....... 280

Pages

Chap. XX. Marche de la Réforme dans la province d'Alsace durant la seconde période de son histoire 302
Chap. XXI. Suite du précédent 320

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. Instruction des Meisters et du Sénat de Strasbourg aux sieurs Sturm et Pfarrer, envoyés de la ville à la diète de Spire, pour leur ordonner de se réunir en toutes choses aux États qui protesteraient (14 avril 1529) 331
II. Lettre de Jacques Sturm et de Mathis Pfarrer aux Treize de Strasbourg 332
III. Les Maitres et le Sénat de Strasbourg à Sturm et Pfarrer.... 333
IV. Résolution du Sénat de Strasbourg au sujet de l'admission des chanoines 332
V. Appel de Monseigneur l'Évêque Guillaume à la Chambre Impériale par lequel il proteste à l'encontre de tous les torts, griefs et violences dont le Magistrat de la ville de Strasbourg use à l'encontre de l'abbaye de Saint-Étienne, voulant par force y introduire des Directeurs ou Administrateurs. en 1532.... 337
VI. Copie d'une Ordonnance ou Mandement de l'empereur Charles-Quint au Magistrat de la ville de Strasbourg, lequel s'était approprié la juridiction et entière direction de l'abbaye de Saint-Étienne de ladite ville, par lequel il ordonne audit Magistrat de s'en désister, trois jours après la publication du présent ordre, et cela en faveur de Monseigneur l'Évêque Guillaume, le tout à peine de désobéissance de 40 marcs d'or et d'autres peines. 1532 341
VII. Lettre de Charles-Quint adressée à Guillaume, Évêque de Strasbourg, au sujet du Rétablissement des Abbayes, Monastères et autres biens ecclésiastiques abolis ou aliénés durant les troubles 345
VIII. Description (du grand-vicaire Pleister) des Églises, Couvents et Chapitres usurpés par les Luthériens, et de l'usage auxquels ils les ont employés 346
IX. Aveux des Réformateurs touchant l'état des études et de la science dans la société protestante 363
X. Les seize articles du Synode tenu à Strasbourg en 1533..... 372
XI. Les vingt-deux articles du Synode tenu à Strasbourg en 1539. 376
XII. Résultats moraux du protestantisme exposés par ses apôtres. 380
XIII. Transaction entre très-haut prince et seigneur Érasme, Évêque de Strasbourg, et le Magistrat de la même ville, pour l'exaltation de la déclaration de l'Empereur sur l'Intérim, en 1549. 391

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

